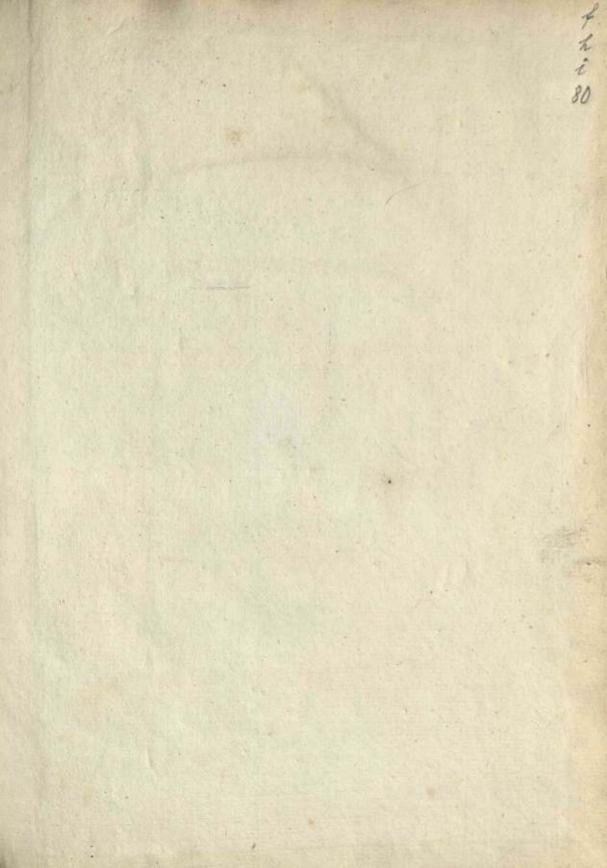
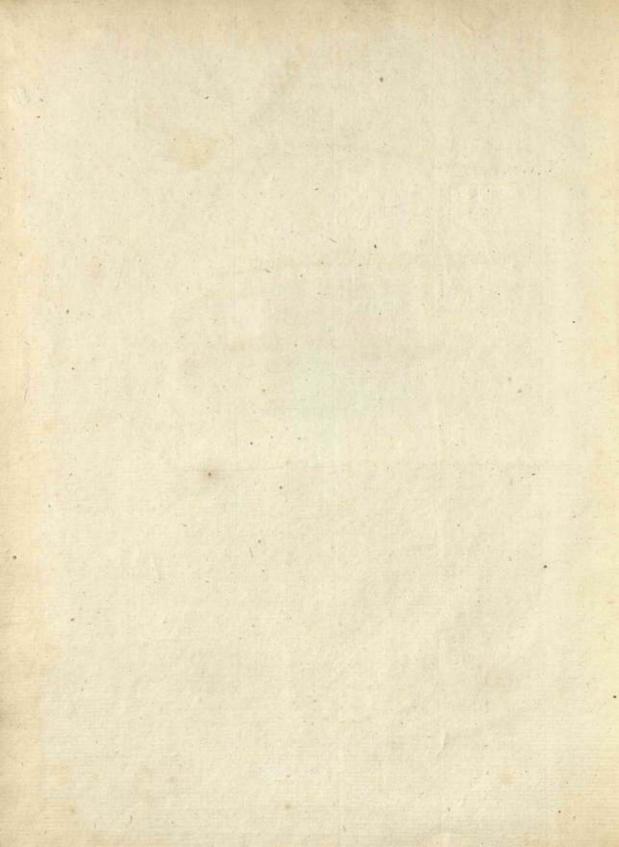
FHI 80





STRESTLY OF LONG Z





DES

SIBYLLES

CELEBREES TANT

PAR L'ANTIQUITE

PAYENNE QUE PAR LES SAINCTS PERES,

& du nombre des Sibylles, de leurs conditions, de la forme & matiere de leurs vers, des Liures qui portent jusqu'aujourd'huy leurs noms, & de la consequence des suppositions que ces Liures contiennent, principalement touchant l'estat des hommes bons & mauuais apres la mort.

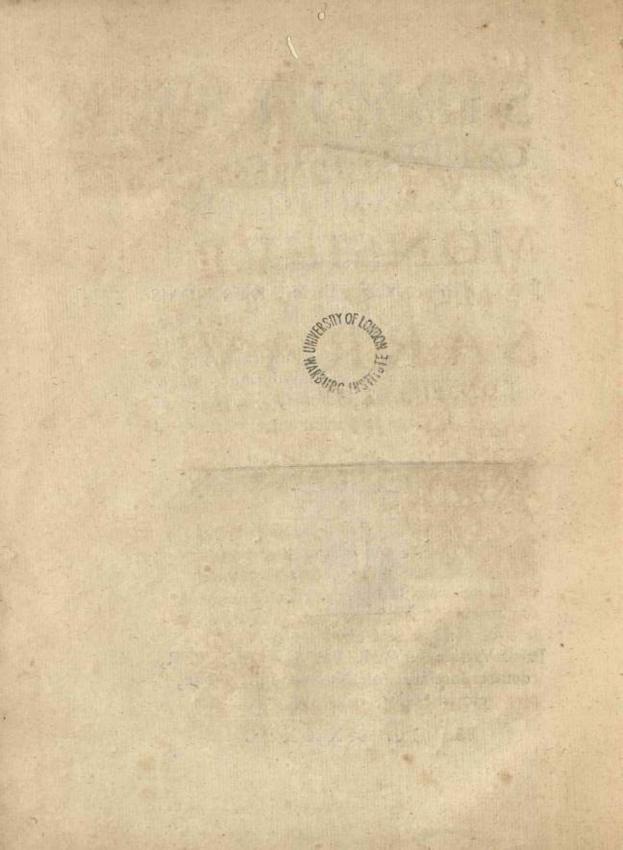
Par DAVID BLONDEL,



Se venuent à Charenton

Par la Veufve L. PERIER & N. PERIER, demeurans à Paris ruë Neufue Saincte Anne, prés le Palais, au Roy de Suede.

M. DC. XXXXIX.

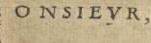




A

MONSIEVR MONSIEVR SARRAV

CONSEILLER DV ROY EN fa"Cour de Parlement.



PLVs le prix de la verité est grand & inestimable, & la profession

de suiure la verité doit estre estimée sainte & glorieuse, & moins peuvent la verité & la profession de la suiure soussirir, soit le messange des suppositions, soit l'allegation des bonnes intentions sous le passe-port desquelles onse pourroit proposer de

2. Cor. 13. 8.

6 Ican 14. 6.

& Rome 3. 8.

d 1. Roisty. 10.

e Pfal. 69 10.

f Imn 2.17.

les introduire, soit en fin l'imagination des auantages qu'elles semblent quelquesois promettre pour la conuersion des hommes à Dieu & la correction de leurs mœurs. Veu que (felon le dire " de S. Paul) les seruiteurs de Dieu ne peuuent rien contre la verité, qui est originellement le beigneur luy-mesme; ce n'est ni ne peut estre du droit d'aucun d'eux de commettre du mal afin que bien en auienne, & ils ne sçauroient jamais se monstrer trop hardis en la rejection des fictions, de quelque part qu'elles viennent; ni tesmoigner auec excés de l'auersion contre les faussaires & maladuisés qui les inuentent & debitent, puis que tost ou tard la verité les confondra; & qu'en cela mesme consiste proprement cette d jalousie pour le Seigneur, qui auoit autrefois extremement esmeu le Prophete Elie; & ce ' zele de la maison de Dieu, dont le Prophete royal (figure de nostre Seigneur lesus, qui a bien daigné s'approprier ses paroles) protestoit en son temps qu'il auoit esté mangé. Comme par la grace infinie de ce misericordieux Sauueur enuers moy, ie me suis toûjours mis deuant les yeux la fidelité que tous les enfans de son Eglise luy ont jurée en renaissant par son Baptesme; l'interest de sa gloire à comparaison duquel rien ne doit

paroistre digne de leur estime; l'integrité E du bon depost de la foy qu'il leur a commis si . Tim 1,14. deslors qu'il les a receus en son alliance; & l'obligation commune de tous à n'en dissimuler ni admettre aucune alterations me representant la seuerité de vostre jugement incorruptible tant dedans le Palais, que dans l'estude, où vous espurez tous les jours cette grande clarté d'esprit qui vous a acquis la conoissance des plus saintes & belles choses du monde; vostre ardent amour pour la veriré; & vostre ancienne & constante affection enuers moy, ie me suis aisement persuadé que vous approuueries absolument le descry que j'entreprens d'vne pieçe non seulement ancienne, mais admirée de la pluspart des anciens Chrestiens, & estimée jusqu'aujourd'huy par ceux qui (prenans sur bon compte, & tenans pour precieux tout ce qui vient de loin) font gloire des mescomptes de ces grands noms, de l'autorité & bonne foy desquels s'est de si long-temps impunement jouée l'audace sacrilege & le faux zele des brouillons, qui ont (tant qu'ils ont peu) desfiguré la naturelle beauté du Christianisme, par le fard de leurs plus specieuses fourbes. Mon butn'est pas en blasmant l'attentat insuportable de ces faussaires, & rendant publique la conui-* iii

ction de leur impieté, de criminaliser la credulité des gens de bien, qui (par cela mesme qu'ils n'estoient pas capables d'im poser, mais faciles, sinon a tout croire, au moins à prendre en bonne part tout ce qui leur estoit proposéauec quelque apparence de bien) ont esté d'auantage exposés à l'imposture: mais de plaindre leur malheur, venger (entant que j'en feray capable l'affront qui leur a esté fait, defendre leur reputation en glorifiant la verité qu'ils ont vniquement aimée, & marquer la difference qui a toujours esté, & sera à jamais entre les hommes de Dieu, & le grand Dien & Sauneur des hommes, qui (se faisant homme pour nostre salut) à en sa grande misericorde voulu porter le titre ' d'Emmanuel, c'està dire Dieu auec nous; afin que la triste remarque des oubliances, qui sont quelquefois arrivées aux meilleurs, excite nostre estude à veiller & prier que jamais nous n'entrions en tentation, & que les deplorables exemples de l'infirmité qui a accompagné nos Peres', nous soient des leçons perperuelles d'humilité, & nous tien. nent à jamais lieu de precautions, à l'aide desquelles' (selon l'enseignement de Saint Paul) nous nous mettions en estat d'empescher que par la ruse serpentine d'aucun abuseur, nos pensees ne soient corrompues con

à Bite 2. 35.

i Marth, 1, 13

Matth. 16. 14.

1 2. Cot. "

EPISTRE.

destournées de la simplicité qui est en Christ. Si j'ay ou n'ay pas eu le bon-heur de rencontrer vn succés conforme à mes intentions, j'en remets le jugement entier, à vous (MONSIEVR) & à tous les Chrestiens intelligens & sinceres amateurs de la pieté; & cependant ie supplie ce grand Dieu à la seule gloire duquelj'ay consacré mon estude & ma vie, de sauoriser l'une & l'autre de sa benediction d'enhaut, m remplir de la conoissance salutaire de son saint nom toute la terre, & combler vostre personne & maison de toute joye & bon-heur: vous conjurant de m'aimer & croire toujours,

m Ridi, II. g,

MONSIEVR.

à Paris ce 6. Nouembre 1648.

> Vostre tres-humble & tresobeissant serviteur D. BLONDEL



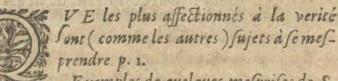
DESSIBYLLES

CELEBREES TANT PAR

L'ANTIQUITE' PAYENNE QUE par les Sainces Peres.

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER



Exemples de quelques mesprises de S.

Iustin Martyr. p. 3.

111. Marques indubitables de supposition dans l'escrit pretendu Sibyllin admis par Iustin Martyr. R. 7.

IV. Examen du jugement d'Antoine Posseuin tou-

chant l'escrit presendu Sibyllin. p. 10.

v. Examen de la recommendation de l'escrit pretendu Sibyllin atribuée par Clement Alexandrin à Saint Paul. p. 15.

VI. Remarques de dinerses oubliances de Clement

Alexandrin. p. 20.

VII. Remarques de diverses supposicions qui ont ou abusé

abusé ou offence plusieurs des anciens Chrestiens p. 23.

11X. Remarque de diuerses opinions des Anciens tou-

chant les Sibylles p. 32.

1X. Precautions de Rome Payenne pour empescher la lecture des escrits qu'elle croyoit vrayement Sibyllins. p. 38.

X. Motifs de celuy qui a le premier supposé les 8. liures qui portent jusqu'aujourd'huy le titre de

Sibyllins. p. 45.

XI. Remarque des mesprises du grand Constantin touchant la Sibylle & ses pretendus escrits. p. 49.

X11. Eclaircissement du sentiment de Ciceron touchant l'Acrostiche attribué à la Sibylle. p. sa.

XIII. Eclaircissement du sentiment de Virgile en sa quatriéme Eclogue, qui ne peut auoir aucun fondement en l'escrit pretendu Sibyllin composé prés de deux cens ans depuis. p. 57.

X1V. Remarque des mesprises moins importantes du grand Constantin en l'explication de la 4. Ecle-

gne de Virgile. p. 65.

Xv. Que l'on ne peut auec vrai-semblance dire que Virgile ait en sa 4. Eclogue desguisé son sentiment. p. 73.

XVI. Qu'Apollodore n'a eus aucune conoissance des 8. liures qui portent le titre de Sibyllins. p. 74.

XVII. Que Pausanias n'a rien escrit qui puisse donner du credit aux liures qui portent le titre de Sibyllins. p. 77.

XIIX. Que la defense faitte par les Payens de lire

les escrits supposés aux Sibylles on à Hystaspes ne leur peut concilier aucune authorité. p. 78.

XIX. Que la lettre escritte autresson au Senat par l'Empereur Aurelian ne donne aucun credit aux escrits pretendus Sibyllins. p. 82.

xx. Suitte de diuers moyens de faux sernans à monstrer la supposition des liures dits Sibyllins. p. 83.

XXI. Remarque des inconueniens resultans de l'opinion qui pose que les liures dits Sibyllins ont esté escrits par inspiration divine. p. 91.

XXII. Consideration du sentiment d'Aristote tou-

chant les Entheusiastes. p. 94.

XXIII. Que l'Auteur des liures dits Sibyllins, s'est fort mal à propos mis au rang des Enthousiastes.

XXIV. Que les Peres qui ont adjousté foy à l'escrit dit Sibyllin , ont estimé que l'auteur avoit esté Enthousiaste. p. 99.

XXV. Recherche du sentiment commun des Saints

Peres touchant les Enthousiastes. p. 103.

XXVI. Consequences dusentiment des Perestouchant . les Enthousiastes. p. 117.

XXVII. Remarque de quelques oubliances des Peres touchant l'escrit mal surnommé Sibyllin. p.121.

XXIIX. Que la conjecture du Cardinal Baronius (upposant la communication de Virgile auecle grand

Herode est insoustenable. p. 123

XXIX. Que l'opinion d'Antoine Posseuin, touchant les Sibylles en leurs precendus escrits, n'est pas plus raisonnable, que celle du Gardinal Baronius. p. 125.



LIVRESECOND DES CONSEQUENCES

DE LA SVPPOSITION DE L'ESCRIT mal surnommé Sibyllin p. 119.

CHAPITRE PREMIER.



Echerche du temps auquel S. Iean a efcrit son Apocalypse. p. 130.

Refutation du sentiment de S. Epiphane touchant le temps auquel S. Iean a escrit

Son Apocalypse. p. 135.

111, Refutation du sentiment de Hugues Grotius, touchant le semps auquel S. Iean a eferit son Apocalyple. p. 145.

IV. Refusation du sentiment de Iean Hentenius de Malines touchant le temps auquel Saint Ican

aescrit son Apocalypse. p. 148.

v. Refutation du sentiment d'Antoine Posseuin couchant le temps de la supposition de l'escrit pretendu Sibyllin. p. 155.

v1. Recherche du temps auquel l'escrit pretendu Si-

byllin a este premierement compose. p. 159.

¥11. Credit de l'escrit dis Sibyllin, & remarque des

auteurs qui l'ont premierement receu. p. 161.

TX. Diverses resueries de l'escrit dit Sibyllin. p. 164?

TX. Premier dogme capital de l'escrit dit Sibyllin, touchant la pretendue descente & detention de
toutes les ames en enserjusques aujour de la
resurrection de leur corps. p. 165.

chant l'embrasement du monde au dernier jour qu'il pretend deuoir seruir de Purg atoire

aux ames & corps des Saints. p. 173.

X1. Troisieme dogme capital de l'escrit dit Sibyllin, touchant la conservation du Paradis terrestre qu'il feint devoir estre la retraitte de quelques vns des Saints apres leur resurrection. p. 180.

x11. Quatrième dogme capital de l'escrit dit Sibyllin, touchant le regne temporel qu'il suppose deuoir estre estably par nostre Seigneur en Ierusalem, mille ans deuant le dernier jugement. p. 187.

X 111. Inductions à prier pour les morts resultantes necessairement des hypotheses proposées en l'e-

crit dit Sibyllin. p. 195.

XIV. Desaveu des motifs proposés par Iustin Martyr, & consideration des deux premiers que S. Epiphane aeus de prierpour les morts. p. 198.

XV. Des prieres & aumosnes faites autrefois par les Chrestiens pour des damnez reconus tels par eux. p. 201.

XV I. Consideration des troissème en quetrième ma-

Table.

tifs que S. Epiphane a cus de prier pour les morts?
p. 208.

XVII. Consideration du cinquième motif que S. Epi-

phane aeu de prier pour les morts. p. 210.

XIIX. Consideration du sixième motif que S. Epiphane a eu de prier pour les morts. p. 211.

XIX. Consideration du septième motif que S. Epi-

phane a eu de prier pour les morts. p. 215.

XX. Consideration du motif que Denys pretendu Areopagite a eu de prier pour les morts. p. 219.

XXI. Consideration des motifs que Tertultian a eus de

prier pour les mores. p. 221.

XXII. Recherche du sentiment de Sainct Ambroise.

XXIII. Du temps de l'introduction des prieres pour les morts dans le service des Eglises. p.228.

XXIV. Si les prieres des Chrestiens pour les morts ont esté fondées de fait sur le second liure des Macca.

bees, en les exemples des Iuifs. p. 234.

x x v. S'il y alieu de dire que les prieres des Chrestiens pour les morts sont de droit fondées sur le second liure des Maccabées. p. 249.

XXVI. Que plusieurs des Peres ont esté plus respectueux enuers l'écrit pretendu Sibyllin qu'enuers l'Apoca-

lypfe. p. 256.

IXVII. Que la troisième hypothese de l'écrit dit Sibyllin est aujourd'huy abandonnée de tous les Chrestiens. p. 260.

xxxx. Que la seconde hypothese de l'écrit dit Sibyl-** iii lin a fait place à la nouvelle opinion du Purgatoire. p. 261.

XXIX. Preunes de la nouneauté de l'opinion de Rome

touchant le Purgatoire. p. 268.

xxx. Que la premiere hypothèse de l'écrit dit Sibyllin est aujourd'huy abandonnée de tous les Chrestiens. p. 274.

xxxI. Que le lieu du z. des Maccabées chap. 12. n'a aucun rapport à l'opinion du Purgatoire, ny au

service des Eglises. p. 280.

xx x 11. Delaissement du sens primitif des prieres par lesquelles la remission des pechez a esté demandée pour les morts. p.283.

Docteurs de l'Eglise Romaine contreles Pe-

res. p. 287.

Protestans touchant l'estat des sideles morts au Seigneur, p. 292.

xxxv. Preuue du sentiment des Protestans par la description que les Peres ont faitte du sein

d'Abraham. p. 297.

XXXVI. Preune du sentiment des Protestans par la

pompe des anciens conuois. p. 299.

XXXVII. Consideration particuliere du sentiment de Saint Augustin en ses prieres poursamere defunte. p. 306.

Les eloges donnez anciennement aux fideles decedez. p. 323.

xxxix. Des titres sepulcraux. p. 335.

XL. Des Epitaphes plus estendus, p. 346.

XLI. Des prieres contenues és Epitaphes des fideles que les survivans presupposoient estre desja reeceus en gloire. p 366.

XLII. Des virais motifs que les anciens ont eus de

prier pour les bien-heureux. p. 382.

xLIII. Nouvelles preuves touchant l'origine on incertitude de l'opinion du Purgatoire. 394.

XLIV. Defectuosités des preuues produittes par le Cardinal Bellarmin pour le Purpatoire. p. 402.

XLV. Defectuosités des preuues produittes par losse Coc-

cius pour le Purgatoire. p. 404.

ALVI. Des raisons qui peuvent avoir meu les fideles anciens à inhumer leurs amis decedez dans les Eglises dediées à la memoire des SainEts. p. 409.

XIVII. Recherche du sentiment de S. Ambroise & de Paulin touchant la sepulture des sideles dans

les Eglises. p. 417

x LIIX. Recherche du sentiment de S. Augustin toul chant la sepulture des sideles dans les Eglises.

P. 421.

ZLIX. Recherche du s'entiment de Maximus de Turin touchant la sepulture des fideles dans les Eglises. p. 424.

L. Remarque de quelque sectateurs du sentiment de

Maximus de Turin. p. 426.

11. Des leçons contenues en l'office des morts. p. 430.

Lis. Des prieres contenuës dans le Messel & Bre-

Table.

maire de l'Eglise Romaine, & que d'aucune d'icelles le Purgatoire ne peut estre necessairement inferé. p. 439

LIII. Du sentiment des Grecs modernes touchant l'e-

stat des morts. p. 468. LIV. Conclusion de tout le traitté. p. 509.





DES SIBYLLES

CELEBREES TANT PAR L'ANTIQUITE PAYENNE, que par les Saincts Peres.

LIVRE I.

CHAPITRE I.

Que les plus affectionnez à la verité sont (comme les autres,) sujets à se mesprendre.



NCORE que (felon le jugement de a Tertullian) il vail- a Adners, Valentini, le mieux estre moins scauant, que scauoir ce qui est le pire, Gerrer que tromper; le propre de la charité recommandée b par fainct Paul, comme la b i.Cor. 13.7.12 plus grande des versus, estant

de croire & esperer tont ce qui se peut estimer & attendre raifonnablement; ny la credulité qui accompagne la charité, ny son esperance (quelque latitude que l'on se propose de leur donner) ne doit, pour la rendre esclaue des sourbes, luy ereuer les yeux, de peur qu'elle ne se trouve en estat de les descouurir & confondre; & s'il est requis

p Rom. 8. 1Q.

& Matth, to ibid.

& Tertuil loco citato.

f loid. g Marth 3. 16. b Luc. 1. 78t

DES SIBYLLES, CH.I. qu'elle ne tienne rien de la stupidité seruile, puis qu'elle est le principal effet du S.Esprit, qui nous appelle & conduit par , la liberté de sa grace à celle de la gloire; il est encore plus conuenable qu'elle soit exempte d'aueuglement, puis qu'elle presuppose l'adresse de la foy, qui est en quelque façon l'œil de l'ame regenerée, en laquelle la d simplicité colombine qui se porte de soy à interpreter benignement ce qui auroit de la peine à se garentir de la censure des esprits soupconneux; ne se separe jamais de la prudence du serpent, qui employe sa vigilance à preuoir, & preuenir les furpriles.

La mesme profession de pieté qui aduertit les ames inceres de cheminer en vne confiance innocente, leur fait toussours presupposer que e la verité persuade en enseignant ; au lieu que les abufeurs qui ne se commettent pas mesmes à leurs propres disciples anant que de les avoir gagnez, ont l'artissee de persuader auant que d'instruire : & monstrant qu'ils n'ont iamais de plus grand soin que de cacher ce qu'ils preschent, si toutefois on peut dire de seux qui cachent ce qu'ils ont à debiter, qu'ils le preschent; justifient qu'ils sont en cela diametralement opposez à la verité, qui ne trouve rien capable de la faire rougir, que le seul regret de demeurer cachee.

Par ce moyen comme, selon le dire de Tertullian, f la colombe qui est la figure & du S. Esprit, aime l'Orient h figure de Christ; les gens de bien portans le cœur ouuert & sans feinte, laissent volontiers aux imposteurs l'imitation honteuse du i Tertull, loco citato, i serpent voleur de l'image de Dieu, beste qui fuit la lumiere, qui se cache tant qu'elle peut, qui retire tout ce qu'elle a de prudence dans des creux, qui s'enfonce dans des lieux borgnes, qui desuelope par destours sa propre estendue, & se sord en s'acheminant, & ne

LIVRE PREMIER. se troune iamais à une feis soute entiere. Car (à guise de serpens) ceux qui font gloire de tromper, ne se rendent à la verité que par contrainte, & ne peuuent qu'à peine s'accorder auec euxmel mes, ny fe declarer aux autres; leur malignité qui est toussours dans le dessein de surprendre (pour rendre l'euenement de ses attaques plus certain) se couure de toutes sortes de masques, & recerche auec foin tous moyens de preoccuper les esprits des bons, qui ne croyans point qu'il y ait de plus grande finesse que de viure sans finesse, ne jugent pas raisonnable d'entrer du premier coup en doute de ceux qui ne les ont point encore trompez. Et de là vient que les meilleurs sont par cela mesme qu'ils sont meilleurs, plus credules, & que panchans plustost du costé de la seureté que de la desfiance, ils donnent aisement prise aux matois qui attentent de triompher de leur simplicité.

CHAPITRE II.

Exemples de quelques mesprises de Iustin Martyr.

OMBIEN que chaque siecle soit capable de fournir plusieurs exemples des essorts de l'imposture sur les plus ardans zelateurs de la verité; il seroit malaisé d'en trouver dans toute la sui-

te des temps, vn plus illustre que celuy du mesconte de S. Iustin, personnage recommandable s'il en sut iamais. 1. Pour son antiquité, veu qu'il a acheué sa vie sort peu au delà du milieu du second siecle de l'Eglise. 2. Pour son sçauoir, veu

Aij

DES SIBYLLES, CH.II.

Semo Sangus.

Simo Magus.

/ Iren. lib. z.c. 26. m Cycill Catech 4. n August de ciuit. Dei lib. 18. c. 42.

o In Ezech, lib. to. c.33. epift.104.

2 Lib-5 aduerf, Celf.

die ses trois sures de Philtoire Chaldairue a commencé de reghet l'an de Rome la mort de Cyrus.

qu'il estoit (auparauant que d'embrasser la foy Chrestienne, Philosophe de profession. 3. Pour sa pieté, veu qu'il a si constâment maintenu la vraye Religionsqu'il a esté en fin honoré de la couronne du martyre. Tous ces auantages ont pû le releuer par deffus le commun; mais ils ne l'ont pas empesché de se laisser abuser par des conteurs, qui luy ayans fait prendre l'Idole de Semo Sangus l'un des faux Dieux des Sabins, pour la statue de simon le Magicien, l'ont (ie ne fçay comment) induit à soustenir sa mesprise en presence des Payens mesmes. & auec tant de confidence, qu'il est plus clair que le jour qu'il ne disoit rien qu'il ne creult. Le mesine pensoit estre bien fondé, quand il se glorifioit d'auoir veu à Pharos prés d'Alexandrie les restes des 72. cellules des interpretes de la Bible, d'autres comme 'S. Irenée, in S. Cyrille, & S. Augustin l'ont creu; & toutefois S. Hierome (qui auoît aussi bien que luy este sur les lieux, & y anoit pris garde de plus prés) non seulements'en mocque, " mais dit que ie ne scay qui les a basties par son mensonze. Auec pareille securité, disputant contre les Payens, qui (selon la remarque! d'Origene) appelloient par derifion les Chrostiens sibvilifter, il leur oppose l'authorité d'Hystaspes autheur supposé, dont rien ne setroune à present; & les Oracles de la Sibylle de Cumes qu'il pretend avoir esté fille de Be-*Tanan dirqu'il de rofe, posterieur de 250, ans à Cyrus decedé l'an 225 de la fondation de Rome, & le 4. du regne à Antiochus Soter qui de Tarquin, auquel plusieurs tiennent qu'vne certaine Amalthée vendit cherement les escrits de-472. ou le 47 apres puis appellez sibyllins, & conferuez dans Rome quelques 440. ans, iusques à la guerre ciule de Sylla: ne prenant garde, ny à ce que (suiuant la commune creance des Romains) la Sibylle de Cumes auoit accueilli Ænée, decedé 639, ans

LIVRE PREMIER.

deuant que Cyrus occupast Babylone: ny à ce que Paufanias q autheur presque de son temps, q Phoesic. lib. 10, remarque (de par Hyperochus Cuman, & autres anciens,) 1. que la Sybille qui a conuersé ence lieu-là, s'appelloit Demo, 2. que les Cumans n'auotent aucun oracle à monstrer d'elle : 3. qu'elle n'auoit esté precedée d'aucune autre que de "La. " De ce mesme aduis mie fille de Neptune, surnommée par les Libyens chi Plusaque de Py-Sibylle; & Herophile fille de Iupiter, & de Lamie, qui a fait sa residence tantost en Ide de Phrygie à Marpessos, tantost à Samos, tantost à Claros de Colophon, & tantost à Delos, & Delphes : 4. que la sepulture, & son epitaphe grane sur une colomne estoit en la Troade : 5. que les Erysbriens venlent non seulement qu'elle ait pris sa naissance chez eux, de Theodore berger, & de la Nymphe Idea; mais aust qu'elle ait donné à He ube l'interpretation de fon fonge; & 6. qu'apres Demo Cumane les Hebreux qui sont au dessus de la Palestine, ont mis en auant Sabba fille de Berofe & d Erymanthe, qui a porté le nom de Sibylle Babylonienne, ou Egyptienne. Ny en fin à ce que le titre propre dont il a pense fe preualoir pour la conniction de l'Idolatrie Payenne, porte expressement que celle qui l'anoit composé estoit femme d'vn des fils & parente de Noé, retiré au repos de Dieu 1697. ans deuant qu'Antiochus Soter se fust establi dans Babylone, & que Berose (de qui on la dit fille, pource que son escrit la fait sortir de Babylone) eust pû porter le nom de Pere. Carvoicy ses paroles; " O la grande toye qui m'est arrivée depuis, " Lib. 1.2d finem. lors que i'ay eschappe la profonde ruine, ayant souffert plusieurs maux battue des flots auec mon mary, mes belles fœurs, mes beau-pere & belle-mere, & ceux qui estoient mariez ensemble. Et ailleurs; Lors (Lib. 3 ad finera. que le monde estoit laué des eaux, & qu'un certain homme qui avoit esté mis à l'espreune fut laissé seul-

Au

DES SIBYLLES, CH.II.

voquant sur les eaux dans une maison taillée de la forest, auec les bestes & volailles, afin que le monde fust derechef rempli ; de cestuy-là i estois la bru engendrée du sang d'iceluy : où elle bouleuerse tout ce qu'elle auoit quelques lignes auparauant escrit, difant que les Grecs la prendroient pour fille de Circé & du pere Gneffus, ou bien d'Vlyffe qu'elle qualifie Pere conu, à cause de la reputation de son nom, ne confiderant nullement que 800. ans & plus se sont escoulez entre la mort de Noé, & l'abord d'Vlysse à Mont Circello. Elle asseure aussi qu'elle effoit partie de Babylone d'Affrie ; parlant d'autant plus improprement, que Babylone n'auoit jamais esté ny bastie & nommée que 153,ans apres le deluge, ny de l'Affrie proprement dite, mais d'une contrée à part, à sçauoir de sennaar; ny qu'elle n'a pris le nom d'affrée que plus de 165. ans plus tard: mesme l'impudence de la supposition est d'autant plus palpable, que cette pretenduë belle fille de Noé se depeint comme vne garce diffamée, difant; & Ah! miferable que ie fuis, que deuiendray-je en cette iournée là , pour toutes les choses que t'ay mis peine de brasser estant folle, & ne me souciant ny de mon mariage ny de la raison? Item: " Combien grands manx ay-je cy-denant commis sciemment & combien d'autres choses ay-je mal brasses, ne m'en souciant pas ? I'ay eu dix mille couches, & ie n'ay point eu de soucy d'aucun mariage, &c.

& Lib.z.

u Lib.7; ad finem.

CHAPITRE

Marques de supposition dans l'escrit pretendu Sibyllain.



'IL cuft pleu à S. Iustin, iene diray pas de se tenir sur ses gardes, mais seulement d'ouurir les yeux, & les arrester auec quelque attention fur ce qu'il lifoit, il cust rencontré mille traits d'impossure

dans ces beaux oracles, qu'il objectoit aux Payens, employant contr'eux trois vers du premier liure, autant du troisseme, & sept du quatrieme: car il eust d'abord apperceu que ce ramas mal digeré escrit en mauuais Grec, & de la main d'vne personne qui se monstre ignorante de l'Hebreu, ne pouuoit conuenir ny à la bru de Noc, qui viuoit plus de 250 ans deuant la confufion des langues, & par consequent deuant qu'il y cust du Grec; ny à la fille de Berose originaire de la Metropole de Chaldée, & posterieure de prés de 1700.ans : Il eust pensé que l'imposteur qui a voulu se signaler par la feinte d'vne si grade antiquité, s'est monstré fort neuf, 1. en deriuant x Adam de ales comme si c'estoit vn mot d'ex- x Lib. 1 p.7. traction Grecque, 2. en disant que ce mot si- * A A A M sianasgnific l'Orient, Occident, Midy & Septentrion, par Jones, apres, mente, ses quatre lettres, combien qu'en Hebreu & Chal- Ceiu, lib. 2. p.19. décil n'y enait / que trois : 3. en supposant : que / > les lettres du nom de vien font le nombre de ¿ Lib i.p 8.

Les lettres Hebraides 7. ce qui ne peut estre vray qu'en l'escritant ques mont ne proen characteres Grees, & barbarement inge wien, duilent que 41 4. en recueillant 4 de celles du nom de lesus qu'il a Lib, 1. p. ...

DES SIBYLLES, CH.III.

compose de 4. voyelles & deux consones, le nom? bre de 888. ce qui derechef ne peut conuenir à l'Hebreu pono qui n'est que de cinq lettres toutes consones, & ne passe pas le nombre de 391. mais au Grec Inovois. 5. en asseurant b que la durée de Rome sera de 948 ans, pource que le nombre de 948, refulte des lettres Grecques Paun, & non des Hebraïques non qui ne font que 251. 6. en plaçant · Ararat (où l'arche s'arresta) en Phrygie : 7. en affeurant d'que la Phrygie a esté la contrée premiere descouverte apres le deluge; & que Noé qui a passé dans l'Arche depuis le 7. iour du 2. mois, iusques au 20. du 2. mois de l'an suiuant; n'y a esté renfermé que 41. iours: 8. en s'imaginant que les fables des Titans ont esté des vrayes histoires: 9. en supposant f (felon l'heresie des Chiliastes) que Ierusalem sera non seulement rebastic, mais le siege de l'Empire du Fils de Dieu, où les fideles passez par le feu purgatoire de l'embrasement du monde, jourront de toutes sortes de delices corporelles & spirituelles : 10. en feignant s que l'Eurotas fleune de Laconie au Peloponnese, sort de Dodone en l'Epire, & se messe auec le Penée fleune de Thessalie: item / que Gog & Magog font entre les Ethiopiens: 11. en predifant que les Italiens seront asseruis aux Asiatiques: 12. en soustenant & que Neron est le grand Antechrift, qu'il s'est retiré en Perse, & que retournant de Babylone auce vne armée de Iuifs, il destruira & bruflera Rome: 13. en confondant / Alexandrie auet Memphis: 14. en controuuant qu'Elie descendra du Ciel en vn chariot, " que losué refinicité, restablira les Iuifs; " que Tibere a deu attaquer la Perse & Babylone ; que Trajan natif d'Italica au fonds de l'Espagne estoit Gaulois ?: qu'Adrian , s'est estranglé d'yn cordeau: que fous Antonin le Debonnaire, qu'il appelle imper-

5 Lib. z.p. 52.

c Lib 1 p.10.

d Lib. r. p. 9. 11. 7 P-53.

e Lib. r. p. 17, f Lib.z.p. 14 17.18, 5.P.34.49.

g Lib. 3. P.21.

h Lib.3. p. 26.

i Ibidem. I Lib 5.p.41.43 44. 48.49.

/ Lib.8. p.57.

m Lib.z.p.15. n Lib.y-p.41.

o Lib. 5 Put 6.

p Lib.s. p.41. q Lib.s. p. 17. | Lib.s. p. 17.

LIVRE PREMIER, CH.III. Impertinemment in polarer pour xemplarer ou ivor l'ecuror, & ses deux fils adoptifs Marc Aurele, & Lucius Verus, l'vn desquels deuoit necessairement suruiure à l'autre, arriveroit la fin du monde, que ! Rome perissant l'an 948. de sa fondation, 1 Lib. 8. p.52. termineroit la durée à l'an de nostre Seigneur 195. qui a esté le 3. de Seuere; & se confessant apres tout cela Chrestien, par ces paroles qui renuerfent toutes les suppositions precedentes: " pour- u Lib. 8.p.65. tant nous sortis de la sainte gentture de Christ, sommes appellez consanguins. Car du rapport de toutes ces remarques resulte necessairement que l'imposteur qui a pris le nom de Bru de Noé, & a persuade à S. Iustin qu'il estoit la fille de Berofe, estoit Chrestien de profession, mais ignorant de la langue Hebraïque, & de la vraye Theologie, non moins que de la Geographie & de l'histoire, & qu'il a compilé sa rapsodie entre l'an 138. auquel Adrian a fini sa langueur le 12. Iuillet; & l'an 142. ou 151. auquel le Cardinal Baronius auec plusieurs autres, tient que Iustin a presenté son apologie à l'Empereur Antonin & aux Cefars ses fils adoptifs, & partant que cette piece de fausse monnoyevenoit de la forge, & estoit encore toute chaude quand il en a entrepris le debit, & en a fait enuic par son exemple à Athenagoras, Theophile d'Antioche, Clement Alexandrin, Tertullian, l'auteur des Constitutions dittes Apostoliques, Lactance, Constantin le Grand, Eusebe, Optat, Hierome, Augustin, Prosper, Palladius, Sozomene, Iunilius, &c. qui ont tous puisé de cet égoust auce si peu de scrupule, & vn si fort prejugé, que rien ne leur en a fait mal au eœur. Si tant de grands hommes, & Iustin qui leur a frayé le chemin, ont pû trouuer du goust en vne viande si fade, & s'ils l'ont (comme à l'enui) feruie à d'autres, auec tant d'asseurance, qu'il leur

and

fo DES SIBYLLES, fembloit qu'en tesmoigner de l'horreur, c'eust esté se prendre à Dieu mesmes, qui trouuera estrange que l'exemple de seur credulité ait esté capable de faire vn pareil tort à d'autres?

CHAPITRE IV.

Examen du jugement d'Antoine Posseuin touchant l'Escrit pretendu Sibyllin.

E ne m'estonne pas', si apres que l'antiquité des premiers siecles a esté circonuenuë par l'excés de sa bonne foy, le nostre (quoy que fort espuré de la crasse de l'ignorance, & forcé

par la necessité de tant de mauuaises espreunes à se rendre desfiant) se ressente encor de la mesme difgrace, tellement que l'on void des hommes tres-graues, par exemple Onuphre, Sixte de Sienne, les Cardinaux Baronius & Bellarmin, & l'Euesque de Noruich Montaigu, asseruis comme les autres à la tyrannie de l'erreur populaire, que la longueur du temps, & le consentement des Chrestiens admirateurs des opinions inueterées auoit fortifié. Mais ie ne puis que ie ne me plaigne du jugement d'Antoine Posseuin Theologien de l'ordre des Iesuites, qui ayant descouuert l'imposture des liures Sibyllins, a mieux aymé les croire corrompus que supposez : ie rapporteray done pour conuainere cette oubliance, sa censure auec quelques observations, & en suite examineray le fonds de son sentiment. Il conste, (* dit-il) par les Peres, & le reste des Escrinains Ec-

v Appar, face, verbô

LIVRE PREMIER, CH.IV. 11 elessassiques, que nulle des Sibylles n'a esté deuant Moyfe, afin que l'on entende que si les oracles publiez Sous le nom des Sibylles , & compris en 8. liures, il se trouve quelque chose qui ait deuance l'aage de Moyle , cela est controuné & faux , comme y ayant esté fourré par Satan, afin que la fausseté mossée auec la verité, rendift suspecte la mesme verité des autres temps. Tel est ce qui est attribué à la Sibylle de Moyse deuinant & predisant le deluge, lib.1.p.9. & ce qui est escrit là mesme en la page 11, que la sibylle elle-mesme auec son mary, son beau-pere, sa bellemere, les beaux-freres, & autres, a esté agirce és flots du temps du deluge. Mais il est clair par la page 30. que ces choses-là mesmes qui ont esté mises en lumiere sous le nom d'Oracles, ont esté escrites quinze cens ans apres l'Empire des Grecs, dont soit qu'on prenne le commencement du regne des Argiens, ou des Sicyoniens, on des Atheniens : soit que l'on le tire de Moyse, du regne de Salomon, de l'Empire des Macedoniens, des 4. Monarchies; ces choses que l'on dit predictions, seront vaines, & apres les choses faites. On les recognoistra encore moins vrayes, si le regne des Grees a commence depuis Moyfe; car depuis la sortie de Moyfe & d'Ifraël hors d'Egypte, insques au rennersement de l'administration, ou republique & reone des Inifs sous Vespasian, on compte mille quatre vingt deux ans. Que dirons nom außt, de ce qu'an liure 5. p. 49. la Sibylle affeure qu'elle a veu un fecond incendie du temple de Vesta? & que cela (suiuant le tesmoignage d'Ensebe) est arrivé sus l'Empereur Commode l'an 199 car lors ce temple de Vefla, & le Palais, & la plus grande part de la ville brusta, veu que le premier incendie arriva en l'Olympiade 134. Voila pourquoy une telle predifeufe (si contesois on la doit dire predisense) a deniné non denant que Christ fust ne, mais beaucoup apres, & elle ne s'estend pas au delà de Commode, veu qu'au

8. liure p. 57. elle dit que trois Empereurs regneront apres Adrian, à sçau. Antonin le Debonnaire, Antonin le Philosophe, & Commode. Outre cela veu qu'il conste par le premier liure de Lactance Firmian au chap. 6. que chacune des Sibylles à escrit son liure, & que toutes-fois l'on les void tous d'une seule, par ce qu'ils portent tous le nom de la Sibylle; & que l'on ne peut les discerner, ny assigner à chacune le sien, sinon à l'Erythrée qui a inseré son nom en son poème, & se nomme Etythrée: (or seluslà est de l'Erythrée, qui occupe le 3. lieu entre ces liures là) l'Autheur du premier liure a feint qu'il estoit la bru de Noé; le second & le 7. s'attribué qu'il estoit une garcetres impudente, en la page 56. combien que d'ailleurs des Autheurs plus certains tiennent que les vrayes Sibylles ont esté chastes & pleines de Dieu.

La Sœur d'Iss') se vendicque le g.liure; les autres ont

y Indos imagi.

esté publiés sous le nom d'Autheurs incertains. Sur cela (conuenant de la supposition de la pretenduë Sibylle, & de l'antiquité de Moyse par dessus toutes celles qui ont porté ce nom) ie dis 1. que l'escrit qui court sous ce titre n'introduit pas Moyfe, mais Noe luy mesme predisant le deluge, ce qui est encore plus hardy. 2. que depuis la sortie d'Egypte, jusques la prise de Ierusalem par Titus, il y a 1600.ans accomplis,518. plus que l'on ne croyoit. 3. que l'Autheur des liures Sibyllins ne dit pas qu'il a veu le secondembrasement du Temple de Vesta, mais le dernier de Ierusalem, la maison desirée autrefois a esté destruite par toy (dit-il à Rome) lors que j'ay ventirée en bas és embrasee de feu pour la seconde fois, par une main impure cette maison là; maison toûjours florissante & gardienne de Dien ; laquelle il suppose que Christ luy-mesme descendant des Cieux viendra r'establir auec Ierusalem, pour y regner en sa gloire: argument manifeste qu'encore que (menaçant Rome de sa destruction finale) il escriuc que les filles Vierges ne tronueront pas toujours

LIVRE PREMIER, CH.IV. le feu dinin; il n'a veu ny preueu l'embrasement arriué l'an 12. de Commodus qui estoit seulement le 191. de nostre Seigneur; mais qu'il a porté sa penfée sur la prediction de sainct lean, declarant que Rome fera entierement bruflee aufeu, & qu'elle ne Z Apoc. 18.8. x. seraplus tronnée; tellement qu'il a creu que pour neant ony chercheroit le feu de Vesta, & les 2utres monumens de son Paganisme. 4. Que si son intention auoit esté de designer l'incendie arriué fous Commode, il ne l'auroit peu auec verité qualifier le second, pour ce qu'outre le premier métionné en Denys d'Halicarnaffe, « & arriué fous le Cosulat de Gracchus & de Falto la 3. année de la 135. Olympiade, & la 516. de Rome, il y en auoit eu vn second remarque par Tacite, & les autres bons 6 Annal. 15. Autheurs, sous le Consulat de Bassus & de Crafsus, la 4. année de la 210. Olympiade, qui estoit la 817. de Rome, la 64. de nostre Seigneur, & l'onzieme de Neron. 5. Que non seulement il ne s'estend pas au delà de Commode, mais s'arreste manifestement à Marc Aurele, & à Lucius Verus qu'il estimoit deuoir (comme le plus jeune de fept ans) demeurer le dernier. Apres celuy-là (dit-il d) e Marc effoit nay l'an de qui le nom commence par T. note du nom- 121. & Lucius l'an 128, bre detrois cens, à sc. Trajan, un autre regnera, personnage à la teste d'argent; c'est à dire qui aura des-ja le poil gris ; ou fera (comme il parle au 8. liure) πολιόκρανος chenu, & de celui-la le nom [afc. Adrian] ferapris de la mer [Adriatique] d'il serabon en toutes fortes, & feauva toutes chofes: & fous toi (ô tout bon, excellent en toutes fortes & chenu) & fous tes rameaux à sçau. tes fils adoptifs, les jours de soutes choses arriueront : trois regneront [a fc. Antonin, Marc, & Lucius mais le dernier [à sq. Lucius] obtiendra la puisfance de toutes choses. Et au 8. liure, Apres cetuila à fc. Adrian | trois regneront, qui auront le jour le dernier de sous , remplissans le nom du Dieu celeste, de quil'em-

Biii

DES SIBYLLES,

אדי אדנים

e Galen, de præcogn. polt, c. 9. pire est de maintenant, cor à tous les secles : c'est à dire ils s'appelleront Antonins, ou (sclon nostre maniere de prononcer) Andonins du nom Adonai, & Adonim; à sc. Antonin le debonnaire, Antonin le Philosophe, & Lucius Verus Antoninus; qu'il pretendoit deuoir (comme plus jeune) suruiure aux deux autres, recueillir leur succession, & durer jusqu'àl'an 948. de Rome, ou 195. de nostre Seigneur, auquel il eust atteint l'age de 67. ans : ne pensant pas que Lucius gourmanderoit tellement la fante, qu'il periroit en fleur d'âge, au milieu de l'Hyuer d'entre l'an 169 & 170. 6. Qu'encore que Lactance emporté par le prejugé de son temps, ait estimé que les liures dits Sibyllins auoient eu pour Autheurs ces anciennes Sibylles qui ont esté celebrées par Varro; & qu'elles auoient esté chaftes d'inspirées de Dien ; il n'a pas laissé de se mesprendre, comme nous justifierons plus pleinement cy-dessous. 7. Que l'Autheur du 3. liure, ni n'a esté, ni n'a voulu eftre creu la Sibylle Erythrée, mais la propre feme dufils de Noé, passée de Babylone en Grece; car voicy les propres paroles, le t'aduertis de ces choses loin des murs de Babylone, &C. Les mortels par la Grece me diront d'un autre pays, née d'Erythra, &c.8. que le premier liure est (comme les suivans) de la mesme veine, 9. que l'impudence & la garcerie deplorées au 2. & 7. liures, estoient par le 3. auouées comme la propre liurée de la pretenduë femme dufils de Noé qui crie, les mortels me diront d'un autre pays, & g eshontée. Bref que tous les 8. liures, font la resuerie d'vn mesme imposteur, qui sous pretexte de glorifier la verité, l'a indignement trahie.

e dragbla.

CHAPITRE

Examen de la recommandation de l'efcrit precendu Sibyllin, attribuée par Clement Alexandrin à SainEt Paul.

Ov R purger plus aisement le blasme d'vn si lasche attentat, & sauner en quelque sorte la reputation de celuy qui l'a commis ; plusieurs alleguent (comme à l'enui) que sainct Paul luy-

mesme a recommandé la lecture des Sibylles, & prennent pour garant de leur affertion Clement Alexandrin viant de ces termes, boutre la predica- Strom. lib. 6.p.136. tion de Pierre, l'Apostre saint Paul declarera le mesme, difant, prenez außi les liures Grecs, recognoissez la Sibylle; comme elle declare un seul Dieu & les chofes qui font à venir; & prenant Hystaspes, lifez & vous tronuerez le fils de Dieu beaucoup plus illustrement, & ouvertement descrit. Mais ils me pardonneront (s'il leur plaist) si ie dis qu'ils accumulent mal sur mal, car s'il ya de la faute à fouscrire (comme fainct Iustin) à vne fausseté que l'on n'a peu recognoistre, combien doit estre odieux le crime de ce faux refmoin qui (pour tromper Clement Alexandrin & les autres Chrestiens) à voulu soustenir la suppoposition des escrits Sibyllins, par vne pire imposture, & seindre quesainet Paul luy-mesme leur auoit concilié de l'autorité par sa recommandation? si les bonnes ames ont de la peine à souffrir que l'on donne en leur presence les eloges de la pudicité à des louues de bordel ; qui d'entre les

DES SIBYLLES,

j Baron, apparat, 19. Sixt. Sen. Bibl. lib. 2. Posleuin, appar, & Lib. 17. C. 20.

m lean 4. zz.

4 Pfal. 76.

f Pfal,147.19.10.

2 AS. 14. 16.

o Act. 17.30. p Rom, 3. 1. 2.

9 Rom. 9. 4.

vrais Chrestiens pourra supporter que l'on egale aux Prophetes de Dieu des hypochondriaques, & à leurs oracles celestes, des resueries embarassées; & que l'inuenteur d'vne si indigne fourbe, ofc pour la maintenir, produire l'Apostre comme complice de son audace sacrilege? on veur neantmoins que de ce vaisseau d'election soient forties les paroles rapportées par Clement, & pour ce que rien de tel ne se treuue en ses Epistres, on se figure , qu'il les a prononcées en ses sermons populaires, com-Bib, Sel, lib, 2, c, 71, me s'il auoit esté possible à celuy qui a sacrissé sa vie par vn glorieux martyre l'an 65. de nostre Seigneur, de doner son approbation à vne piece pleine de fautes, & forgée depuis l'an 137, pour contredire par cette approbation tant à l'autorité de l'ancien Testamet & du fils de Dieu mesme, qu'à sa propre predication, & à la plus signalée de ses epistres:car si entre les Payens, la Sibylle & Hystaspes, ont non feulement declare un feul Dien, & les chofes à venir, mais aussi descrit le Fils de Dieu d'une facon beaucoup plus illustre & claire; auec quelle verité Dauid à t'il peu escrire, & c'est en Iudee que Dieu est conu: Dieu ! declare ses paroles à lacob, ses flatuts, & ses ordonnances à Israel, il n'apas ainsi fait à toutes les nations, elles ne cognoiffent point ses ordonnances: Ou comment est il arriué au Sauueur du monde, de se determiner en faueur des Iuifs difant, "le salut est des Iuifs: & à sainct Paul de faire cette declaration preciseaux Lycaoniens, "es temps passes Dien a laifle toutes les nations cheminer en leurs voyes; d'appeller (parlant aux Atheniens les plus rassinez de tous les Eropeans) les temps precedans la publication de l'Euangile, o les temps de l'ignorance; de fouftenir en l'Epistre aux Romains, P que l'auantage du Inif est granden toute maniere, sur tout ence que les Oracles de Dieu luy ont esté commis; item que 1 des Israëlises sons la gloire, & les alliances, & l'ordon-Mance

LIVRE PREMIER, CH. V. 17 nance de la loy, & le service divin, & les promesses; & de qualifier les autres nations à comparaison d'eux vn peuple ' non peuple, & une nation desti- r Rom 16:19 tuée d'intelligence? Certes si les Gentils ons (selon la presupposition pretendue de S. Paul en Clement Alexandrin) esté depositaires des Orasles de Dieu, plus clairs & plus illustres que ceux des Prophetes; ils n'ont ny accordé, ny deu accorder, que Dieu ne leur ait point declare ses ordonnances. & que du costé des Iuis (sur lesquels ils estoient notoirement auantagez) l'auantage ait este grand en toute maniere. Joint que fi dés deuant l'incarnation du Messias, ils ont eu entre les mains la lumiere des predications Sibyllines, qui descrinoient historiquement ce que les escrits prophetiques ne proposoient qu'enigmatiquement; leur temps n'a pas esté vn temps d'ignorance, mais de lumiere & de conoissance, plus distincte que la Iudaique; & il a esté faux que la conoissance de Dien ait esté en la seule Indée; veu que l'on n'estimera pas ignorant à comparaison d'vn autre, celuy qui en vn melme fait, scair autant ou plus que le plus scauant; & que ces propositions sont formellement contradictoires: l'auantage est des Iuifs, & l'auantage n'est pas des Inifs; Item, l'auantage des Juifs sur les Gentils consiste en ce que les Oracles de Dieu leur ont esté commis 3 & les Oracles de Dieu. commis aux Gentils, par le moyen des Sibylles, sont plus illustres & clairs que ceux des luifs. De là j'infere necessairement, que ce desordre

ne pouuant tomber en l'esprit d'vn homme bien fense qu'il tienne en mesme temps les deux parties d'une mesme contradiction; & l'impossibilité estant encore plus grande qu'vn tel mescompte arriue à des personnes inspirées de Dieu; non seulement S. Pauln'a pas dit ce qui luy est attribué en Clement Alexandrin, mais il ne l'a pû dire : &

13

cependant le Lecteur prudent considerera 4. choses : La 1. que celuyqui a emprunté son nom pour donner plus de credit à ses songes ; par la description generale qu'il nous a fait du contenu des pretenduës predictions Sibyllines, difant qu'elles declarent un seul Dien, & les choses à venir, & le Fils de Dieu; monstre qu'il a eu en la pensée ces mesmes liures que nous auons aujourd'huy entre nos mains; & partant que son escrit a esté eclos apres celuy qui est intitulé Sibyllin, & n'a pû estre que posterieur à l'an 137. de nostre Seigneur : La 2. qu'il ne reconoist auec Iustin & Clement, qu'vne seule sibylle qui ait declare un seul Dien; ce qui monstre que mal à propos on cherche des autheurs differens pour les huit liures qui nous restent: La 3. que les plus claires & illustres descriptions du Fils de Dieu, regardent notoirement la designation tant des 4. voyelles & 2. consones, qui compofent le nom Grec Inous, que du nombre resultant precisement d'icelles : & l'acrostiche du 8. liure qui rapporte de suite les noms de Iesus-Christ, Fils de Dien, Sanneur & Croix; auec la paraphrase de la pluspart de l'histoire Euangelique: La 4. que plus ces descriptions sont expresses & historiques, & plus elles sont euidemment supposées, & escrites apres l'euenement ; l'Esprit de Dieu n'ayant jamais trouué bon de proposer le futur qu'enigmatiquement, & fous l'enueloppe de dinerses figures. & ne se trouuant exemple que d'vne seule person. ne dont il ait exprimé le nom propre en ses Oracles, à sç. de Cyrus nommé 2. fois par Esaïe 175. ans auant qu'il se fust emparé de la Monarchie de I Vniuers.

[El. 41.28 45. 1.

Clement l'eust remarqué bien tost, si pour paruenir à son but, il eust autant fait estat d'exercer son jugement que d'espuiser sa memoire; mais portant toutes ses pensées à se seruir des Payens

LIVRE PREMIER. CH.V. 19 & des heretiques contr'eux mesmes pour les destromper tous, sans se garder luy-mesme de surprise, il a donné, comme les autres, dans le panneau, & la foule des telmoins qu'il auoit à produire, a defrobé à sa veuë les mauuaises marques que plusieurs portoient sur le front : Aussi voyons-nous que ce vaste esprit à qui rien n'eschapoit, & qui pensoit faire profit de tout, & butiner (comme autresfois Ifraël) tous les threfors d'Egypte; apres auoir estallé auec vne pompe admirable, les depositions de 250. autheurs Payens tant Philosophes, qu'Historiens & Poëtes; & donné quartier aux plus execrables heretiques, comme Basilides, Carpocrate, Iule Caffian, Epiphanes, Heracleon, Hermogene, Ifidore, Marcion, Prodicus, Tatian, Valentin, &c. & ouuert son sein aux Apocryphes, à sc. les propheties d'Enoch, de Cham, d'Abacuc, Efdras, Parchor, & Sophonie, le liure de l'Assomption de Moyse, les Euangiles des Egyptiens & des Hebreux, les predications de S. Pierre & de S. Paul, les traditions de S. Matthias, l'Epiftre de S. Barnabas, le Pasteur d'Hermas frere du Pape Pie premier (piece qui a donne dans la veue de S.Irenée & de plusieurs autres) a aussi laissé prendre place à la fausse Sibylle, de laquelle le discours luy a semblé d'autant plus mettable, qu'il seruoit directement à fon deslein.

CHAPITRE VI.

Remarques de diuerses oubliances de Clement Alexandrin.

R comme il ne s'est pû faire que ce grand homme puisant de tant de diuerses sources, n'ait tiré de plusieurs de la bourbe plustost que de l'eau, nous ne serons pas estimez manquer

de respect à sa memoire, & au merite de son grand sçauoir, si nous ozons dire qu'en ce qui nous a esté conserué de ses œuures, il se rencontre quantité d'exemples d'oubliance, de credulité excessive, & d'infirmité; comme quand il dit par vne façon de parler tres-incommode, a que le Verbe est ministre de la volonté paternelle, & la seconde cause, qui approche plus pres du Pere; que les Anges sont tombez b par paillardise; qu'il n'est pas permis à l'homme de toucher du sang, ny de jurer. Que la Philosophie a esté aux Gentils un pedagogne à Christ; tellement qu'elle les a justifiez ; que par elle ils ont glorifie Dieu, que ç'a efté leur Testament, & le fondement de la Philosophie Chrestienne : que f Numa mort la 2. année de la 27. Olympiade 134. ans deuant que Pythagore parust, & 168. deuant qu'il vinst en Italie, estoit Pythagorien: Que & Semiramis estoit Reine d'Egypte : Que le diable b se peut repentir : i Qu'il est en nostre puissance d'estre deliurez d'ignorance & de mauuais choix; & Que l'ame fait la difference en l'election de Dieu: 1 Que l'homme est sauné de par oy-mesme : m Que du temps de Debora Osius fils de Riezu tenoit la sacrisi-

a Padag. lib. r. c. 2.
p.80. Strom. lib. 7. 695.
702. 3.
b Lib 3 c. 2. Strom.
lib 3 p.450. & lib. 4.
p. 550.
c Padag. lib. 3. c. 3.
d Ibid. c. 11.
e Strom. lib. 1 p. 282.
309.18 19. lib. 6. 636.
637. 48.

f Strom lib-1, p.304 5, p.548.

g Lib 1. p. 307. b P. 310.

; P. 311. ½ Lib. 5, p. 615. ½ Lib. 6.p. 662. m Lib. 1.p. 314.

LIVRE PREMIER, CH.VI. 21 cature: " Que Salomon estoit gendre d'Hiram; " P. 11% · Que Roboam a esté pere d'Abiu, & Abiu d'A. . P. 126. thaman, & cestuy-cy de Iosaphat: Que Ioram a esté pere d'Ozias: P Que Ionathan a esté fils p P.327. d'Ozias : qu'Amos le Prophete a esté pere d'Efaie : 9 Qu'Achaz a esté pere d'Osée, & Osée 9 Pass. d' Ezechias: Que depuis Samuël jusques à Iosias, la Pasque n'a point esté celebrée : Que le faux Prophete Ananias estoit fils de Iosias: Que Nechao combatit Iosias pres de l'Euphrate: qu'Helcias le souverain Sacrificateur estoit pere de Ieremie, & qu'il mourut ayant leu le liure de la loy: Que les dix lignes transportées (selon le certificat exprés de l'Escriture) la sixième année d'Ezechias, ont esté menées en captiuité l'an 15. d'Achas sonpere: Que le transport des Juis sous Sedecias posterieur à la naissance de Moyse d'enuiron 1073, ans, & à l'eleuement de Dauid fur le thrône, de 117. ans, est loin du premier de 1085. ans 6. mois, 10. jours; & du second de 492. ans, 6. mois to. jours precisement: " Que Za- " P.334 charie qui n'a commence de predire au peuple qu'en la 2. année de Darius, qui estoit la premiere de l'Olympiade 65. est plus ancien que Pythagore, qui dés la 4. année de la 60. Olympiade auoit commencé de se mettre en reputation: Que Moyfe auparauant fon adoption s'appel- / Pitel loit Ioachim, & que maintenant il porte le nom de Melchi : Qu'il tua l'Egyptien de sa parole; Qu'il fut mis en prison, & ensortit par miracle. Que le Roy ayant oily prononcer le nom de Dieu cheut muet, puis fut releué miraculeusement : Que ! c'estoit à S. Philippe que nostre Sei- ! Lib.3. P.428. gneur disoit, laisse les morts enseuelir leurs morts: m Que le corps est le sepulere de l'ame : Que x S. u P.459.lib.4.p.527 Matthias est Zacchée le peager: 7 Que la tuni- y Lib.5.p.5649 que Sacerdotale estoit bordée de 360. clochet-

₹ Lib, 6. p. 637. 38.39.

P.649.

P.650 51.54.

¢ Lib 7.p.706.47. d Lib.6.p.667.

e P. 669.

f Lib.7.p.730. g P.748.

b P.764.

Pædag, libar, c.s.

k Strom, lib, 5. 549.

tes: 2 Que le Fils de Dieu, & ses Apostres, ont apres la mort presché dans les enfers : Que pluficurs y ont esté conuertis: Que cette predication a esté si necessaire, qu'autrement Dieu eust esté injuste : " Que nostre Seigneur ne mangsoit pas pour besoin qu'en eust son corps, mais de peur de causer quelque mauuaise opinion à ceux qui le voyoient : 6 Que celuy qui est doué de conoissance est exempt de toute paston animale, & cupidité: Qu'il n'est flechi d'aucune volupté: Qu'il n'a plus besoin de patience, temperance: e Qu'il est impescable: que d'fainct Matthias a efté efteu pour ce qu'il s'est rendu digne d'estre Apostre : e que le Soleil & les Astres ont esté donnez aux Gentils pour les adorer : que par le culte des Astres ils ont deu leuer la veuë à Dieu : f qu'il est permis de mentir pour le faint d'autruy : s que Dien veut que le sidele se serue de garde à soy-mesme sans auoir plus besoin d'ayde : b qu'apres Marcion (qu'il reconoilt auoir vescu sous l'Empire d'Adrian & d'Antonin) Simon a (pour vn peu de temps) ouy Pierre preschant, &c. Il monstroit aussi qu'il nanoit pas rencontré des maistres fort asseurez pour l'Hebreu, quand il escriuoit qu'Hosanna interpreté en Grec, denote lumiere, gloire, & louange, anec supplication au Seigneur : item k qu' Abraham est interprete, Pere esteu du son : & bailloit d'autres semblables etymologies des noms Hebreux.

CHAPITRE VIL

Remarques de diverses suppositions qui ont abusé plusieurs des antiens Chrestiens.

ROVVERONS nous aprestant deremarques estranges, que celuy qui a cu assés defacilité pour prendre à toutes mains, des Payens, des Heretiques, des traditions Iudaïques, & des Apocryphes des Chrestiens ; & qui a peu (sur la foy du faux Pafteur d'Hermas)introduire le Seigneur & ses Apo-Ares preschant es enfers, ait esté capable d'admettre la predication supposée à l'Apostre sain & Paul, & prendre goust aux pretendus Oracles de la Sibylle, qui en tiroient leur recommandation ? Et pour quoy ferons nous difficulté d'aduouer ce que l'experience crieà haute voix? Durant le second siecle (la premiere année duquel avoit esté fignalée par le deceds de l'Euangeliste sainct Ican) Satan non cotent de la guerre ouuerte contre l'Eglise par la persecution des Payens; à mis à ses trousses vne foule d'heretiques de toutes fortes, execrables en leur dogmes, & perdus en leurs mœurs; & s'est efforcé de la brouiller au dedans par la licence impudente des faussaires, qui ontà l'enui, & presque en mesme temps, ou pour gratifier quelque heresie, ou sous le specieux pretexte de combattre l'idolatrie Payenne auec plus d'auantage, par quelque fraude pieuse, rempli le monde de pieces de nouuelle fabrique, & de faux alloy; tellement qu'il n'y a jamais eu saison plus fertile de manuailes se-

DES SIBYLLES, mences, & de liures Apocryphes : ni disposition plus grande des esprits à leur donner passe-port; la fimplicité des vns ne permettant pas qu'ils decouuriffent le fons du mal; & la confiance de ceux qui qui en auoient ou la certitude, ou le foupçon les portant à cette opinion qu'ils en pourroient, tirer quelque bien à la confusion du mensonge & à l'auantage de la verité : mesme ceux qui auoient acquis plus de politesse, & tiré plus de cognoissance des sciences humaines, comme sortis en vn âge desia auancé des fondrieres du Paganisme, portoient quant & eux dans l'Eglise l'odeur des opinions dont ils auoient auparauant esté imbus, & pensans par l'entretien de commerce auec les-Philosophes, les rendre plus susceptibles de la pieté, estimoient qu'il y alloit de leur honneur, à accorder leurs maximes auec le Christianismes qui dans cét intrigue se deffiguroit; & perdoit par vo si maunais alliage le lustre de sa naturelle beaute. Comme donc les esprits ou totalement heretiques, ou brouillons, ont imposé à la credulité des fimples; donnans cours, les vns à des fausses Propheties, & Histoires; comme celles de l'aldabaoth, Seth, des fils de Seth, d'Enoch, de Cham, &c. l'oraison de Ioseph, l'assomption, d'Abraham, Moyse, Eldad & Modad; le Testament de Moyse, Esdras, Baruc, Abacuc, Ezechiel, Daniel, Parchora Sophonie, la petite Genese, le liure pretendu de Zacharle pere de fain & Iean; la Penitence d'Adam: de Iannes & de Mambres, le liure du geant Ogene, les degrez de Iacob, le Testament de Iob; la grande & petite Symphonie; les Propheties de Martiades & de Martian, l'ascension d'Esaïe, &cc.

Les autres à de faux Enangiles, comme d'Eue, Pierre, André, Iacques le Mineur, Philippe, Barnabas, Matthias Thaddée; des Apostres, des Egyptiens, des Hebreux, de Iudas, selon Basili-

des:

des & Appelles; celuy que les Gnostiques appelloient de verité & de perfection, ausquels sur le declin du 3. siecle les Manicheens adjousterent celuy de Thomas; & d'autres resueurs plus recens,

celuy de Nicodeme.

D'autres à de faux Actes, comme de Pierre, André, Paul, & Thecla, Ican, Philippe, Thomas, forgez en partie par Nexocharides, ou Lucius Charinus, & Manes, apres lesquels vn nouvel imposteur a supposé depuis 300. ans la vie de saince Ican sous le nom de Prochore; & vn rhapsodiste qui viuoit il y a 850. ans, & prenoit le nom d'Abdias Babylonien, celles de tous les Apostres.

D'autres à des fausses relations, telles que les liures intitulez de l'Enfance du Sauneur, des questions
de Marie, de la race de Marie, de l'Assemption de
Marie; de la nativite du Sauveur, des sorts des
Apostres, de la louange des Apostres, de l'Ascension
de sainct Paul; de la Predication de sainct Pierre; de
l'Itineraire de sainct Pierre; de la doitrine des
Apostres; des Constitutions Apostoliques; de la
Dispute de sainct Pierre auec Appion, de la Passion de sainct Pierre & de sainct Paul par Linus, le
Pasteur d'Hermas, ausquels sur le commencement
du 4. Siecle l'Empereur Maximian sit joindre les
Actes de Pilate.

D'autres à des fausses Epistres, comme celle d'Abgarus Prince d'Edesse à nostre Seigneur, auec la pretenduë responce de nostre Seigneur, celles qui portent le nom de sain et Barnabas, de la sain et Vierge à sain et Ignace, de sain et Ignace; de sain et Paul aux Laodiciens, du mesme la 3. aux Corinthiens, la 3. aux Thessaloniciens, la 2. aux Corinthiens mal attribuée à S. Clement.

D'autres à des fausses Apocalopses, comme d'Adam d'Abraham, Elie, Paul, Thomas, Estien-

ne, &c.

La Man Tride ! Au mone 1 332.

> Runnes & all AV Bear gian dance orcheim, 800

D'autres jaloux de ce que les Iuifs & Payens auoient de celebre, ont entrepris de le trauestir à la Chrestienne, & en approprier à l'Eglise toute la gloire. Ainsi pour ofter aux Iuifs Hellenistes, la bouche dorée de Philon, on a feint qu'il auoit eu de l'habitude auec fainct Marc; & pour appliquer aux Moines Chrestiens (qui n'ont commencé que par Paul & Antoine hermites, decedez l'vn le 10. Ianuier 343. & l'autre le 17. Ianuier 358.) ce qu'ilauoit expressement escrit des Effeens adonnés à la contemplation, habitués prés d'Alexandrie sur lelac Marja; Eusebe luy-mesme (qui l'auoit formellement reconnu au 8. liure de la Preparation Euangelique chap. 11. s'est dedit en son Histoire Ecclesiastique, & a par son exemple tellement preoccupé ceux qui sont venus depuis, que sainct Epiphane s'est persuadé que Philon n'a point parlé Borales de Sp. Nex- des Effeens, qu'il nomme en propres termes, mais Bus, of or negan- des Tessens, dont il n'a parlé ni en bien ni en mal; & que sainct Epiphane suppose estre les premiers Chrestiens, & auoir deriué leur nom soit de Iesse pere de Dauid, (à l'occasion duquel sainct Paul apres Esaïe appelle nostre Seigneur racine de lesse) foit de lesus mesme; & tout cela sans fondement, & quoy que la description de Philon ne puisse conuenir aux Moines Chrestiens; veu qu'il dit de ses Effeens contemplatifs, I. qu'ils a fuyoient pour ne plus retourner; abandonnans freres, enfans, femmes parens, &c. directement contre le commandement de sainct Paul I. Cor. 7. 12. &c. 2. qu'ils s'occupoient tout le jour tant à la lecture des liures facrés & des commentaires des anciens pour les allegorizer, qu'à la composition de quelques hymnes : ce qui monstre qu'ils ne cognoissoient que le vieil Testament, & n'y estudioient qu'à la Iudaique. 3. Qu'ils s'affembloient chaque septiesme jour, c'est à dire le famedi. 4. Que les plus austeres d'entr'eux nerom-

a p. 690, 91.

LIVRE PREMIER, CH.VII.

poient leur jeufne que le b sixiesme jour, par consequent le vendredy, contre l'vsage des Chrestiens. 5. Qu'ils celebroient la Pentecoite comme leur principale feste; & cela en l'honneur du nombre de sept, reiteré parsept sois, conception tirée non de l'Enangile, mais de la discipline de Pythagore. 6. Qu'en leurs festins communs les masses estoient assis an costé droit & les fumelles au ganche, coustume qui n'a jamais esté d'aucune consideration en l'Eglise. 7. Que l'on n'y mangcoit point de chair; mais du paintené, du set & de l'hysope seulement. 8. Que l'on n'y beunoit d que de l'eau, le vin estant tenu pour du veninstelmoignage cuident que leurs festins n'auoient rien de commun ni auec l'Eucharistie, où le Calice est si necessairement rempli de vin, que ceux qui ont entrepris de le reduire à l'eau ont esté relegués entre les Heretiques sous le nom. d'Aquariens & Hydroparastates; ni auec les Agapes des premiers Chrestiens, qui vsoient librement du vin, & condamnoient les Tatianites & Encratites qui s'en abîtenoient comme d'vn breuuage illicite, & l'appelloient à l'imitation des Esseens venin du dragon. 9. Qu'à l'issue du festin ils passoient la nuit en dansant & chantant, premierement en deux chœurs, puis en vn, à l'imitation de Moyse & de Marie sa sœur, apres le passage de la mer rouge: ce qui non seulement n'a jamais esté obserué en l'Eglise, mais ya esté expressement condamné par le Concile de Laodicée, defendant de baller meimes es nopces des Chrestiens. 10. Que voyant / l'aube du jour, tournez vers l'orient, ils faisoient leur priere; en suitte retournoient châcun en sa cellule: ce qui seul pourroit sembler contraireala prattique commune des Iuifs, & auoir du rapport à celle des Chrestiens, qui se tournoient du costé du Soleil leuant en priant, au lieu que les Iuifs regardoient vers Ierufalem en quelque part

6 p. 672.

cp. 695.

d p. 696.

e p. 647.

* can. (3) f p. 698,

Di

g p. 696.

du monde qu'ils fissent leurs prieres. Mais ce qu'il remarque que ces gens n'estoient point e seruis par esclaues, & qu'ils estimoient que la possession des valets estoit du tout contrenature, est essoiens de la creance & observance commune tant des anciens Iuiss qui permettoient l'esclauage, que des premiers Chrestiens qui ne l'improuvoient pas, comme appert par les paroles soit de sainct Paul 1. Cor. 7.21. Philemon 16. soit de sainct Pierre 1. epistre chap. 3.18. mais il estoit commun à tous les Esseus de qui Philon disoit; b iln'y a pas un seul serf chezeux, mais tous sont libre s'entreservans les uns les autres; & condamnent les maistres, non seulement comme injustes, contaminans la sainteté, mais aussi comme impies.

A mesme dessein de tirer auantage de Iosephe, quelque main hardie a inseré dans ses antiquitez lib. 18. c. 4. des paroles qui luy sont d'autant moins conuenables, qu'elles contiennent vn tesmoignage honorable, tant de la personne de nostre Seigneur, que de la sainteté & verité du Christianisme, de la profession duquel cét Autheur a toûjours esté tres ésoigné: & d'ailleurs qu'elles sont notoirement vne piece d'attache sans liaison auec le reste de son discours tant precedant que suiuant, & placée à l'endroit qu'elle occupe par affection de

parti plustost que par raison.

Tel est encore (si ma conjecture ne me trompe fort) l'eloge de sainct I can Baptiste inseré au chap.

6. car outre ce qu'il le qualisse, bon personnage qui recommandoit aux Iuisse exerçans à la vertu, & prattiquans la jestice les vns enuers les autres, & la pieté enuers Dieu, de se rallier en vn par le Baptesme; & que ce discours ne presuppose rien moins de celuy qui l'a fait, sinon qu'il estoit disciple de sainct I can : la tissure de l'histoire l'exclud formellement; & monstre qu'il y a esté sourré (peut estre) par zele, mais

h p. 678.

LIVRE PREMIER, CH. VII. 29 de tres mauuaile foy. Tibere (dit Iosephe) choleré de l'astentat d'Arctas escriuit à Vitellius, qu'il luy declaraft la guerre, & l'amenaft lié, l'ayant pris vif; ou que l'ayant tué il luy en enuoyast la teste. Tiberius manda au general de son armée en Syrie qu'il fift ces chofes; * & Vitellius ayant prepare (comme pour la guerre * En est endroit on a contre Aretas) deux legions, &c. & notez quela def- inseré va discours de faite d'Herode par Aretas estant arriuée sept ans nant saine Ican, son apres la passion de sainct Iean (veu que Vitellius Baptesme, sa mort, & s'acheminant pour tirer la vengeance de cét affront recent quatre jours apresson arriuée en Ierufalem la nouuelle de la mort de Tibere) il n'y a guerres d'apparence que les Iuifs (qui auoient liure nostre Seigneur à Pilate, combien qu'ils l'euffent suiuy & admiré apres le martyre de sainct Ica, qui n'auoit causé aucune alteration entr'eux) eufsent gardétant de temps vne si viue memoire, de l'indignité de sa mort & de la sainteté de sa vie.

On estimoit aussi dés le temps d'Origene, que Iosepherecherchant la cause de la cheute de Ierusaiem 23. Hieron catal. & ae la destruction du Temple, auoit dit que ces choses estoient arrinées aux Inifs en vengeance de lacques le Iuste, qui estoit frere de Iesus dit le Christ, veu qu'ils l'auoieni tué estant tres juste; & sans doutte ces paparoles se lisoient de son temps en l'histoire de la querre Iudaique; mais à present elles ne s'y trouuent plus; & la falsification en ce chef à perdu son cre-

dit.

Selon ce mesme droit de bien-seance, qui fait que souvent nous prenons de l'interrest là où nous n'en auons point du tout, Paul Orose Prestre Ef- / Antig. lib, 20, C. & pagnol, qui avoit leu dans Iosephe, que sous l'empire de Claude enuiron l'an 46. de nostre Seigneur, Izates Roy des Adiabeniens auoit (auec Helene sa mere) embrassé la profession du ludaisme; que cette Princesse, s'estant acheminée en Icrufalem pour adorer au Temple, & y offrir des facri-D 111

la defroutte d'Herode,

ni des O sa

Aduerf, celf, lib. 1. Euleb hift lib.z.c.

on Oref, lib. 7. c. 6.

fices, actes qui ne peuuent conuenir qu'à vne Iuifue) auoit beaucoup contribué pour le soulagement de la ville, pressée pour lors de famine, en auoit inferé, qu'ayant esté conuertie m à la loy de Christ, elle auoit tres largement contribué pour les necessitez des Chrestiens en Ierusalem: mais ce mescompre est reputé par la sepulture magnifique d'Helene, que les Iuifs ennemis jurez de l'Eglise n'eufsent jamais laissé eriger prés de Ierusalem à vne Princesse Chrestienne. 2. par les Palais qui portoient en Ierusalem, le nom tant d'elle que de Monobazus fon mary. 3. par la demeure obstinée de ses petits fils dans la ville assiegée par Titus apres la retraitte generale des Chreitiens dans Pella; ce mescompte dis-jen'ayant paru que sous le cinquiesme siecle, au commencement duquel Orose à escrit; je retourne à ceux du second.

Comme la passion d'acroistre le credit de la vraye religion a porté dés le commencement quelques Chrestiens inconsiderez à seindre des Iuis ce qui n'estoit pas; il y en a eu qui se sont creus obligez à rendre les mesmes offices aux Payens, & qui ont supposé des lettres escrites sous le nom de Lentulus à Tibere, touchant la stature & la forme du Sauneur: & d'autres de la part de Pilate touchant sa mort. Et pour ce que fainct Paul ayant porté durant sonsejour à Rome la lumiere de l'Euangile * jusques dans le Pretoire, auoit gagné à Christ quelques vns de la famille de Neron, plusieurs ont estimé que le pacquet deuoit (plustost qu'à aucun autre) s'adresser à Seneque, homme docte, graue & de plus Stoique, c'est à dire de la secte plus approchante en apparence du dogme Chrestien. De là est venuë l'opinion de sa pretenduë samiliarité auec fainct Paul, & des lettres que l'on dit qu'il luy a escrites: Le desir de Christianizer vn si grand homme, ayant cuplus de pouuoir sur l'esprit poli

3 Phil. l. 13. 3. 8. 4. 22.

Aminochim Co.

LIVRE PREMIER CH. VII. de sain& Hierome pour luy faire donner place dans le Catalogue des fainets, & admettre fes pretenduës lettres, quoy qu'escrittes en asses manuais latin; que la rudesse de leur stile, & leur peu de grauité n'en a cu jusqu'icy pour les reuuoyer (comme il est tres juste) au billon. Ne demandons plus de preuue concluante pour la force des prejugez apres celle cy, que fainct Hierome, l'vn des plus grands cerueaux que l'antiquité ait jamais possedez, se soit trouué tellement rempli de leurs fumées, qu'il ait peu compter finon entre les enfans, au moins entre les amis de l'Eglise, celuy qui la confondoit auec les Iuifs rebelles à Dieu, difant (au " rapport de sain& Augustin) la frequentation de cette tres meschante nation, à eu de la force jusque là, que maintenant elle est receue par toutes les terres, & les vaincus ont donné des loix aux vainqueurs; & qui apres auoir (à la Payenne) employé le fer, levenin, & la chaleur des bains pour terminer sa vie, en sortoit auec ces paroles d'idolatrie, pie verse sette liqueur à Iupiter liberateur.

Si pour convaincre l'incredulité des Iuifs, l'Eglife tirant ses preuues de leur propre Bibliotheque, les menoit par le collet aux reuelations reconuës des Prophetes de leur nation, comme aux vrays fondemens de fa foy; elle ne pounoit agir contre les Payens auec vn pareil auantage, n'ayant entr'eux & elle, aucun principe commun que la seule lumiere de la raison, & ne voyant en leurs mains autres oracles que prophanes & trompeurs, comme emanez de l'esprit d'erreur, 4 menteur & q Ioan 8. 444 meurtrier des le commencement : Neantmoins il s'est trouné dans la communion Chrestienne, des testes affes hardies pour feindre en fa faueur ce quelle n'auoit pas, & (suppofant aux infidelles des titres bastards) luy preparer la pompe d'un triomphe imaginaire:melmes ces gens les ont produits auec

o De ciuit. Dei lib. 6. C, 11,

P Tacit, Annal, 19

vne insultation d'autant plus specieuse, qu'ils estoient bien asseurez d'auoir affaire à des parties de qui le sçauoir ne passoit gueres au delà d'vne conoissance confuse des noms, dont en effet elles ignoroient les choses.

CHAPITRE VIII.

Diuerses opinions des Anciens touchant les Sibylles.



HACVN auoit oûy parler de Sibyles, Rome se vantoit d'en auoir des liures contenans ses destinées : mais perfonne n'estoit ny d'accord du aombre, ny du temps de celles qui

auoient porté ce titre, ny asseuré du fonds de leurs predictions : Diodore Sicilien r en auoit reconu vne seule, à sc. Daphné fille de Tiresias prile au fac de Thebes par les Epigones, & plucie à Delphes quelques 27. ans deuant la prife de Troyes; & de celle-là il auoit dit qu'Homere auoit emprunté. Mais a Virgile, & Paufanias, & Suidas, l'appellent Manto, & Clement Artemis : & b Apollodore en Lactance rapporte à l'Erythrée l'emprunt d'Homere: Plaute, Denys d'Halycarnasse, Strabo, d Pline, losephe, J Justin & martyr, & Athenagoras, Theophile d'Antioche, k Celfus, Lucian & Iuuenal parlent de la sibylle en nombre fingulier, comme n'en reconoissant qu'vne; seulement Strabo (qui l'establit à Erythres) remarque qu'elle a esté (quelques fiecles apres) fecondée d'vne autre deuineresse du melme lieu nommée Athenais, & Pline raconte, " que de son temps il y auoit dans Rome

Libra-

a Ancid. to. Brotic, lib. 4. b Lb.t. c.6.

(Lib. I. 4.6. & 10. d Strabolib 11 17. Plinelib.7 6.33 12.C.T .. f Antiq lib.z. c.s. g Apol. & Legal, b Exhort ad Autolyc. Apud Orig. lib. 7. In Peregrino & Picudomanti,

m Lib.34.c.5.

LIVREPREMIER, CH.VIII. 33 Rome trois petites statues de la Sibylle, si anciennes que l'on eust peu les croire les premieres de toutes, & faites du temps de Tarquinius Priscus, ce que plusieurs ont mal pris, l'entendans de mesme que s'il auoit asseuré que c'estoient les statues des trois Sibylles: Martianus Capella en compte deux, à sc. Erophile fille de Marmessus, née dans le territoire Troyen appelée autrement Phrygienne, ou Cumane; & Symmachia d'Erythres fille d'Hyperochus, ou Hyperides: Solin trois à se, la Delphique " qu'il asseure (de par Boëthus) auoir precedé la guerie de Troye, & serui de patron à Homere; Eriphile d'Erythres, qui l'a suivie à peud années après, &c à averty long-temps auparauant les Lesbiens qu'ils perdroient l'Empire de la mer, & la Cumane: Paufanias (comme il a esté veu cy-dessus) quatre, à sc. Lamie, autrement la Sibylle Libyque; Herophile autrement la Delphique, on Erythree; Demo Cumane & Sabba Babylonienne; Aelian o dix, à se. l'Erythrée, la Samienne, l'Egyptienne, la Sardienne, la Cumane, la Iudaïque, & quatre autres: Clement Alexandrin, quoy qu'il n'en cite rien qu'en fingulier, vie toutesfois de ces termes qui tesmoignent qu'il en admettoit plusieurs & Mante, & une multitude de Sibylles; la Samienne, la Colophonienne, la Camane, l'Erythrée, Phyto, Taraxandra, la Macedonienne, la Thessaliene, la Thresprotique. La ctance q (de par 9 lib. 2. 1. 6. Varro) pose le nombre de dix, & remarque que la premiere a esté des Perses, de laquelle Nicanor qui aescrit les faits à Alexandre Macedonien a fait mention: La seconde Libyque de laquelle Euripide se sounient au prologue de la Lamie: la 3. Delphique, de laquelle Chrysippus parle au liure qu'il a composé de la divination : la 4. de Cumes en Italie que Navius nommees liures de la guerre Punique; & Piso es annales. La 5. Erythrée qu' Apollodore Erythrien asseure aucir esté sacitoyenne, &c. la 6. Samienne de laquelle Erato-

o De varia hist lib. 12. G. 355

p Strom, L

Abenes a eferit, selon qu'il a ronné eserit es antiennes annales des Samiens. La 7. Cumane du no d' Amalthée, qui par d'autres est aussi nommée Demophile ou Herophile de. La 8. Helle pontique née dans la campagne Trovenne au bourg de Marpesses, près de la ville de Gergithion, laquelle Heraclides Pontique efcrit anoir esté du semps de Solon & Cyrus : La 9. Phrygienne qui a deuiné à Ancyre: La 10. Triburtine, nommée Albunea qui est fruie comme Deesse à Tinoli pres de la rine du sleune de * Tenerone, au fonds duquelon dis que son simulaire a esté tronné tenant un liure en sa main. Isidore de Seuille r suit pas à pas Lactance seulement, parlant de la Delphique il adjoufte qu'elle a esté engendrée au Temple d'Apollon Delphique : que la 4. a esté Cimmerienne d'Italie; que la 5. à sc. l'Erythrée appellée Erophila a esté originaire de Babylone; & qu'elle a esté ditte Erythrée, pour ce qu'en la mesme Isle ses vers ont esté trouvez : & que la 6. Samienne a esté ditte Samonote de l'Isle de Samos dont elle a tiré son surnom. En fin Suidas qui a grapille co qu'il a trouvé dans les autres Autheurs pressant le nombre de 10. à l'imitation de Lactance, dit que la Chaldeenne ou Persique appelce de son nom propre Sambethe, estoit issue dutres heureux Noé, qu'elle a parle auparauant, des choses que l'on dit d'Alexandre le Macedonien; que Nicanor qui a escrit l'histoire de la vie d' Alexandre en fait mention; qu'elle apredit dix mille chofes touchant Christ le Scieneur & son aduenement: que les autres s'accordent auec elle, & de plus qu'il y a d'elle 24. liures traittans de toute nation & lieu : item que son pere s'appeloit Berosse & samere Erymanthe; que la Delphique estoit née à Delphes; que la Samienne se nommoit Phyto: La Cumane, Amalthée ou Herophile; & au lieu que Lactance & Isidore ont escrit que l'Hellespontique auoit ves cu du temps de Solon & Cyrus, il rapporte cela au

bourg de Marpessos, & à la villette de Gergition

* Tibur. * Anio. 134

* Orig. lib. 8. c. 8.

LIVRE PREMIER, CH. VIII. qui estoient autresfois en la Troade du temps de Solon & Cyrus : d'ailleurs parlant de la sibille absolument, il fait ce discours, La Sibylle a efte fille d' Apollon & de Lamie , selon quelques vns d' Aristocrate & d'Hydole: & (comme d'autres veulent) de Crinagoras ; ou (comme escrit Hermippus) de Theodore ; etle est dite Erythrée, parce qu'elle a esté engendrée en un lieu d'Erythres qui s'appelloit Batti, & maintenant ce lieu basti en ville s'appelle Erythrées quelques-vns l'ont estimée Sicilienne, d'autres Sarde, a'autres Gergithienne, d'autres Rhodienne, d'autres Libyque, d'autres Lucanienne, d'autres Samienne, &c. La Sibylle Helissa a escrit en vers des deuinemens & Oracles : la Sibylle Colophonienne qui s'appelleit Lampufa, fille de Calchas, a aussi escrit en vers des deuinemens & Oracles, & autres chofes : La Sibylle Thessalienne qui s'appelloit aussi Manto estoit fille de Tiresias: la Sibylle appellée par quelques-vns Sarbis, par d'autres Cassandra, par d'autres I araxandra, a ausi fait des Oracles : la Sibylle Cumane, Ge la Sibylle Thesprotique, ont semblablement fait des Oracles.

Voilà donc (felon fon compte) les deux Sibylles de Martianus Capella; quatre de celles d'Ælian, à sc. l'Erythrée, la Samienne, l'Egyptienne, la Sarditine; trois de celles de Clement Alexandrin, à sc. la Samienne, l'Erythrée, & Phyto: cinq de celles de Lactance & d'Isidore qui l'a suini, à sc. la Libyque, l'Erythrée, la Samtenne, l'Hellespontique, & la Phrygienne, reduites en vne : Paulanias * qui * Le grand Config. distingue la Libyque d'anec l'Erythrée, fait vne autre espece de reduction, disant que la Phrygien- suit Pausanias, en ce ne, la Samienne, la Colophienne, la Delphique & l'Erythree, ont esté vne mesme personne qui a fait à Desphes, mais il le sa demeure en diuers lieux; Martianus Capella quitte en l'appellant nous en donne vne de sa façon, vnissant la Cumane à l'Erythrée; & Iustin Martyr tire son coup

tin en la harangue à l'affemble des Samits, qu'il foustient que la Sibylle Erythrée effoir Daphne avec Diodo-

ure contre Iulian, placel'Erythrée fous l'Ostingue d'Herophile, qu'il fait vinte en l'O. lympiade 17.

pour vn pareil effet, prenant pour vne mesme la Babylonique & la Cumane, de mesme qu'Isidore apres l'autheur du liure de Mirabilibus auscultationibus en Aristote, confond l'Erythree & la Cumane ; & comme le mesme Isidore se mesprend en comptant Erythres (qui estoit en terre ferme vis à vis à Chio) entre les Isles, & faut que sa samonote s'enuole au vent; Suidas foustenant (apres Iustin Martyr) que la Sibylle Chaldai que estoit fille de Berofe, convient en quelque sorte auec Pausanias, qui la place au dernier rang; mais il combat de front: 1. ce qu'il auoit dit qu'elle estoit fille de Noé & plus ancienne qu'Alexandre: 2, le sentiment de Varro qui auoit en Lactance adjugé à la Persique (qui n'estoit pas autre que la Chaldaïque) le prix de l'antiquité. Il se contredit encore * S. Cyrille au t. li- escriuant que * l'Erythrée a esté 483, ans apres la guerre de Troje, en quoy il approche de l'opilympiade 9.. & ladi- nion d'Eusebe, qui luy a donné place en sa Chronique sous le regne de Romulus, qui a commencé de regner 431. an apres la prise de Troye; car en la page suivante il aduotic qu'elle estoit auparauant cette prife, ce qui confirme le sentiment tant de Denys d'Halycarnasse qui recite qu'elle sut consultée par Enée, que celuy de Lactance qui affeure (de par Apollodore) qu'elle predit aux Grees l'iffue du siege qu'ils alloient mettre deuant cette fameuse place; & celuy de Solin qui remarque qu'elle fut peu d'années apres la Delphique, qui auoit vescu deuant l'expedition des Grecs. Clement Alexandrin pose pour constant, que la Delphique (qu'il nomme Artemis fille de Lamie Sidonienne) a precedé en temps orphée qui s'estoit trouué de la partie dreffée par les Argonautes, 79.2ns deuant la guerre Troyenne; & cependant Diodore Sicilien (qui l'appelle Daphné fille de Tirefias) la fait prendre auce son pere 52.ans apres,

Strom- 1.p.30 1.313.

LIVRE PREMIER. CH.VIII. 37 dans Thebes par les Epigones : Diodore dit encore qu'elle fut establie par eux à Delphes; & Paufanias qu'elle y vint d' Asie, Plutarque d'Helicon, & qu'elle estoit fille de Lamie. Et à l'opposite Isidore & Suidas pretendent que Delphes a esté son lieu natal, cettuy-cy qui la nomme Manto fille de Tiresias Thebain, semble auoir oublié sa Geographie quandil la qualifie Theffalienne, comme fi la Bœoce & la Thessalie contrées voisines, auoient esté vn mesme canton en effet : Ce qu'il escrit aussi de Lampuse Colophonienne fille de Calchas, contrarie tant à Pausanias, qui donne le titre de sibylle Colophonienne à Herophile issue de Inpiter & de Lamie, qu'à l'apparence qui ne semble pas permettre que la fille de Calchas, European, qui anoit accompagné les Grecs, fust Asiatique, Virgile appelle la Cumane Deiphobe fille de Glaucus, & la rend contemporaine d'Enée; mais aucun des autres auteurs ne connient ny de son nom, ny de sa race, ny de son temps, qu'ils font descendre beaucoup au dessous. Paulanias donne à la Chaldaique le nom de Sabba, Isidore l'appelle Erophyle, & Suidas Sambethe, & icy i'estime raisonnable d'obseruer en passant l'inaduertance de Posseuin, qui rendant general ce que Suidas faisoit singulier, s'est figuré que toutes les Sibylles portoient entre les Chaldeens le nom de Sambethes. Pline & Solin tiennent que la Cumane ayant escrittrois liures, en brusla deux, & vendir le troisiesme à Tarquin le superbe, mais cettuy-cy ruine d'vne main ce qu'il auoit basti de l'autre, rapportant cette vente à l'Olympiade 50, qui concurroit auec la 35. année de Tarquinius Priscus, & la 47. deuant le regne de son fils, joint que Varro en La- bylla Erythraa Roaance, & Denys, & Aule Gelle 2 (qui cependant s'arrestent au dernier Tarquin) & Seruius fub Confulibus, itaq & Isidore, & Suidas, asseurent qu'il y avoit neuf fibi non constat.

a Noct. Attic. lib.t.c. Seru. in Aneidlib 6. Suidas verbo regori-Ax, tres libros à Simam allatos ait , fine fub Tarquinio , fine

liures, dont les six surent brussez, & les trois restans vendus à Tarquinius Priscus. Eusebe ne pouuant tomber d'accord ni auec les autres, ni auec
soy-mesme, donne quartier à la Sibylle Samienne tantost sous Numa, & tantost sous Tullus Hostilius, & Suidas (pour faire voir qu'il n'y a caprice qui ne trouue quelque cerneau capable de luy
donner le couvert) contre l'aduis commun de tous
les Auteurs, qui tiennent que Sibylle est vn mot
Æolique, nous le veut saire passer pour Romain,
comme s'il auoit esté de l'invention des Latins, &
de leur creu.

CHAPITRE IX.

Precautions de Rome Payenne, pour empescher, la lecture des Escrits qu'elle croit vrayment Sibyllins.

NTRE les mains de qui d'entre les Roys Romains que soient tombez les escrits Sibyllins, & de quand; il conste par le consentement vnisorme de tous les anciens, qu'ils ont esté toû-

jours sous vne garde si estroitte, que (comme obferue b Denys d'Halicarnasse) les Romains ne gardoient rien de sainct & sacré, de telle façon que ces Oracles. Tarquin dés le commencement y auoit commis deux personnes de qualité qui (sous le nom
de Duumuirs des choses sacrées) auoient charge expresse de les conseruer religieusement; & de les
consulter, lire & interpreter quand il estoit besoin;
ce qui ne se prattiquoit qu'en extreme necessité, &
se gardoit auec tant de rigueur, que Tarquin pu-

4 Lib. 4.

Dionyf. lib. 4. Valer.Max.lib.s.c.z.

LIVRE PREMIER, CH.IX. 39 nit du supplice des parricides M. Attilius qui les auoit baillez à copier à Petronius Sabinus. Quelques 213. ans apres, à sc. l'an de Rome 388. le nombre des gardes ayant esté augmenté, jusques à dix. leur College porta le no de Decemuirs des chofes facrées; & sous leur soin l'escrit de la Sibylle se maintint 183, ans en son entier, sous terre en un coffre de pierre place au Temple de Iupiter Capitolin, julqu'au brulement du Capitole, arriué l'an de Rome 671. qui estoit le z. de l'Olympiade 147. & le 83. deuant nostre Seigneur, sous le Consulat de Scipio & de Norbanus; car ces execrables monumens de l'idolatrie Payenne ayans esté consumez auec le reste des ornemens du Temple, pour reparer le pretendu dommage de cette perte imaginaire, par deliberation solennelle du Senat furent enuoyez a Ladant, lib. 2. c.6. trois Ambassadeurs, asc. P. Gabinius, M. Octacilius, & L. Valerius, qui rapporterent d'Erythres enuiron mille vers qui auoient estétranscris par des particulier ; & de la vient que Denys d'Halycarnasse, parlant de cette recherche, dit, d ceux qui font maintenant, sont pieces de rapport de plusieurs lieux, les uns appertez des villes d'Italie; les autres d Erythres d'Asie seton le decret du Senat, des Ambassadeurs ayans esté enuoyez pour en prendre copie; les autres d'autres villes copiez par des personnes princes. entre lesquels il s'entroune de supposez aux Sibylles qui se descouurent par les acrostiches que l'on appelle : Laciance adjouste à ce qu'il auoit remarqué de la vente des trois liures de la Sibylle Cumane à Tarquin, le nombre s'en est depuis augmenté lors que le Capitole a esté refait par ce que (sous le nom de quelque Sibylle qu'ils parussent) ils ont este rassemblez & apportez à Rome, de toutes les citez Italiques & Greques, & principalement d' Erythres ; & comme Denys auoit fermé son discours par cette protestation , ie fui ce que Terentius Varro à raconté ; Lactan-

ex fenestella,

d Lib. 4

ce termine le sien par cette conclusion equivalenre, nous auons monstré cy desfus, que Varro à dit la me sme chose, au prejudice de laquelle, & directement au contraire de ce que Denys auoit recueilli, & du traitté de Varro, & de la pratique de son temps; à sc. que tous les Oracles apportez d'Italie & d'Asie à Rome estoient si soigneusement gardez en vn melme lieu, que nul n'en pouoit auoir la veuë outre les Commissaires establis specialement pour cela; il dit, de toutes ces Sibylles, les poemes se publicat & le tronuent exceptez ceux de la Cumane, de laquelle les liures sont cachez par les Romains, é n'est pas permis qu'ils soient veus d'aucun que des Duindecimuirs. Car fi (comme Paufanias certifie) Les Cumans n'auoient aucun Oracle de la Sibylle à monstrer, quelle monstre en cust-on peu faire à Rome quand on en eust cula volonté? Si les liures de toutes les Sibylles auoient esté egalement recherchez, estoient commis à la foy de mesmes gardiens, qui les tenoient tous renfermez en vn mesme lieu, & preschoient tous un seul Dieu, principalement ceux de l'Erythrée tenue entre les autres plus celebre & plus noble; quel sujet y auoit il de les tenir moins chers & moins privilegiez que ceux de la Cumane? & s'il cite des vers de l'Erythrée auec cette remarque specifique, qu'elle ainseré son vray nom en son poème, & predit qu'elle s'en alloit eftre nommée Erythrée, combien quelle tirast son origine de Babylone; monstrant qu'il parloit de la pretenduë autrice de cette rhapsodie que nous auons encore aujourd'huy, comment se figuroit-il que les Payens extraordinairement jaloux dusecret de leurs mysteres, eufsent fait si mauuaise garde d'vne piece qu'ils estimoient la plus noble de toutes, & qui leur estoir en effet si contraire, qu'elle cust peu tomber entre les mains des Chrestiens pour la publier à leur confusion ?

LIVRE PREMIER, CH. IX. 41

Remarquez cependat qu'il parle des Quindecimuirs, pour ce qu'entre l'an 671. de Rome auquel le Capitole fut brussé, & le 675. auquel Sulla se demit de la Dictature, quinze hommes auoient esté establis pour garder le ramas que le Senat & peuple Romain auoient fait des Oracles de tout le monde, à la diligence de leurs Ambassadeurs: car combien que depuis (selon la remarque de Seruius) le nombre de ces gardes cust esté multiplié jusqu'à quarante, l'on n'auoit changé ny leur ancien titre, ny leur fonction : mesmes (depuis l'eleuement des Princes Chrestiens à l'Empire) la cheute du Paganisme, la cassation des prinileges de ses ministres, la defense des sacrifices, & la defolation des temples, n'auoient aboli, ny les liures Sibyllins, qu'Auguste auoit transferez au temple d'Apollon Palatin; ny l'ancien reglement pris pour leurgarde entre les infideles, qui (nonobstant la perte de leur credit) ne perdoient pas le courage de maintenir leurs coustumes inuetcrées: car Ammian raconte que l'an 363. de no-Are Seigneur, e les liures Sibyllins furent consultez e Lib,23, à Rome, par le commandement de Iulian; & que la nuit du 10. Mars Apronian regissant la prefecture. le temple à Apollon Palatin s'embrasa en la ville eternelle, où (si le secours de toutes sortes n'eust aidé) la grandeur des flammes eust consumé les carmes Cumans : & par l'Itineraire f de Rutilius Claudius f Lib.a. Numatianus, appert qu'ils auoient esté conferuez jusques à l'an 399. veu que cet autheur qui s ef- g Quamuis sedecies criuoit l'an de Rome 1169. ou 416. de nostre Sei- denis & mille peractis gneur, objecte à Stilico tué par le commande- tibi nonus eat, ment d'Honorius le 23. Aoust 408. qu'il n'auoit pas seulement fait ses ranages contre Rome, par les armes des Goths, mais qu'auparauant il auoit bruste les destinées du secours Sibyllin: n'ofant pas se prendre de cette execution à Honorius, qui l'auoit

lib. 18. c 55.

ordonnée en vengeance de ce que les Idolatres b August de ciuit. Dei auoient b controune ie ne sçay quels vers Grecs, de mesme que si par Oracle divin ils eussent esté espandus à certain consultant, là où ils faisoient de vray, Christ innocent de la religion qu'ils abhorroient comme un sacrilege; mais adjouffoient apres, que Pierre anoit fait des matefices ; afin que le nom de Christ fust serui par 365.ans, & que ce nombre d'ans estant accompli, elle auroit sa fin sans delay. Maisil est certain que l'Empereur justement indigné contre l'impudence de cette canaille, qui entreprenoit d'abayer contre la dignité de sa religion, & en borner la durée à 365. ans, expirans sous son 4. Consulat auec Eutychianus en l'an du Seigneur 398. commanda l'an fuiuant que les liures Sibyllins (d'où leur pretenduë prophetie auoit esté extraite fussent bruslez, & les temples demolis; l'an susuant (dit i S. Augustin) Manlique Theodorus estant Conful, lors que desia (selon cet oracle de demons ou feinte d'hommes) il n'y deuois plus ausir de religion Chrestienne, &c. en la cité la plus conue & eminente d'Afrique Carthage, Gaudentius & Iouius Comtes de l'Empereur Honorius , renuerserent le 19. Mars les temples des faux Dieux, & rompirent leurs simula bres. Prosper l'Africain k De promiss, lib.; confirme la mesme chose, & encore qu'il en attribuë le mandement à Theodose decedé à Milan le 17. Ianuier 395. & les loix du 29. Ianuier à Macrobius Prefect des Espagnes , du 13. Iuillet à Eutychianus Prefect au Pretoire d'Orient, & des 20. & 29. Aoust à Apollodorus Proconsul d'Afrique, la publient encore à l'Vniuers.

Quoy qu'il en soit, tant que les liures Sibyllins ont esté en la puissance des Payens possesseurs de l'Empire, l'ordre requeroit que l'on ne les confultast jamais que par commandement exprés du Senat: la veue & la lecture en estoit absolument

i Cap. 54. Idem epift. 201, 2.53. \$4. 67.

c. 38.

1 Cod Theod lib a 6. eit.10. C.15.16.37.18.

LIVRE PREMIER, CH. IX. interdite à tous, horsmis aux Quindecemvirs; & tous les lieux d'où ils auoient esté tirez dependans de la Monarchie Romaine, estoient necesfairement sous la mesme loy d'obeyssance; neantmoins la curiofité s'irritant contre la seuerité des defenses, & le despit de ne la pounoir exercer ouuertement, rendant les hommes hardis contre la raison; plusieurs ou taschoient de crocheter le secret des Quindecemvirs, ou se vantoient d'en auoir appris par eux-mesmes quelque partie; & quelquesfois la faction d'Estat se messoit dans le mouuement de cette passion superstiticuse; comme quand l'an 710, de Rome(pour gratifier Cesar; & contraindre le Senat à luy ceindre le front du diademe Royal)les gardes des Oracles espandirent eux-mesmes ce faux bruit, que m (selon le m Dio lib. 46 .. dire de la Sibylle) les Parthes ne pounoient estre de- Plutarch, in Casare, struits, ny " la Republique se sanuer de leurs ar- n Cicero de Dinin, mes, que par un Roy; ce qui eust esté commis au lib.z. jugement de l'experience sans le meurtre commis en la personne de Cesar le 15. Mars de la melme année, qui estoit la 44. deuant nostre Seigneur. Vingt ans apres sous le Consulat des deux Lentules, o Auguste fit commandement aux Sa- o Dio. lib. 541 cerdots de copier de leur main propre les vers Sibyllins, dont l'escriture estoit tonte efficée par le temps, afin que nul autre ne les leuft; & à cemeime propos Suctione raconte, e qu'apres auoir pris la charge p In Octavio c. w. du tres-grand Pontificat d'entre tout ce qui se trouva d'escrits fatidiques Grecs & Latins, il brusta plus de deux mille liures rassemblez de tous costez, de dinulquez, ou sans auteurs, ou sous les noms d'auteurs peu dignes de foy, & retint les seuls Sibyllins sencore apresen auoir fait triage; & les serraen deux armoires dorez sous la base d'Apollon Palatin: ce qui se rapporte au dire d'Horace lib.1. epift.3. qu'il énite de toucher les escrits qu'Apollon Palatin a receus,

Sueton, in Cæfare.

p Dio, lib. 57-

. Tacit. Annal, 6.

Tellement qu'il ne falloit plus ny les chercher au Capitole, ny pretendre d'en acquerir vne plus familiere conoissance que par le passé. Sous le Confulat de Silanus & Norbanus, l'an 772. de Rome qui estoit le 19. de nostre Seigneur, selon que nous comptons aujourd'huy, & le 5. de Tibere, q un certain Oracle qui ne connenoit pas au temps de la ville, n'esmeut pas peu le peuple, car il disoit que trois fois trois cens ans s'estans reuolus, vne sedition intestine & folie Sibaritique perdroit les Romains; mais Tiberius blasma ce vers comme menteur, fit reueuë de tous les liures qui contenoient quelque prediction, rejetta les vns, comme n'estans d'aucun merite, & retint les autres: & la 18. année de son Empire, qui estoit la 785. de Rome, & la 32. de nostre Seigneur, sous le Consulat de Domitius & de Camillus; rrapport fut fait au Senat par Quintillian Tribun du peuple, touchant un liure de la Sibylle que Caninius Gallus Quindecimvir auoit requis estre receu entre les autres de la mesme deuineresse; & que sur ce sujet l'arrest fust prononcé : lequel ayant este de partage, Tiberius enuoya des lettres par lesquelles il reprit un peu le Tribun qui ne scanoit pas (à cause de sa jeunesse) l'ancienne coustume, & reprocha à Gallus qu'estant vieille dans le sçauoir & les ceremonies, sans auteur certain, deuant que d'auoir pris l'aduis du College, & sans que le poeme enst efté (selon que la constume le vouloit) leu & estimé par les maistres, il avoit intenté son action devant le Senat peu complet : il representa aussi combien de choses vaines se publicient sous un nom celebre, qu' Auguste auoit ordonné dans combien de jours il les falloit deferer au Preteur de la ville, & qu'il n'estoit permis à aucun de les auoir en son particulier. Que cela mesme auoit esté decreté par les Majeurs apres le Capitole brusté en la guerre Sociale, lors aue de Samos, & Ilion , & Erythres , par l' Afrique,

LIVRE PREMIER, CH. X. la Sicile, & les villes Italiques, les vers de la Sibyle (soit qu'il n'y en ait en qu' une, soit qu'il y en ait en plufieurs) furent recherchez & charge donnée aux facerdots, de discerner (autant qu'ils le pourroient selon la capacité humaine) les vrais ; ainsi le liure fui sousmis à la censure des Quindecimuirs. Enfin 32. ans apres, l'an 817.de Rome, qui estoit le 64.de nostre Seigneur, & le 10. de Neron, sous le Confulat de Bassus & de Crassus; Rome ayant esté embrasée le 19. Iuillet, le s Idem 2 annal. 15. feune s'arrestapoint que le Palais & la maison de Nero, Sucton, in Nerono. er tout ce que estoit à l'enuiron n'eust esté englouty : &c cobien que lors l'on euft (selon la remarque de Tacite) recours aux liures de la Sibylle; neantmoins tout le quartier où ils auoient esté mis en reserue par Auguste estant pery par l'incendie, il y a grande apparence qu'ils ne coururent pas moins derifque, que 46. ans auparauant, quand le Capitole brufla, comme il fit encore l'an de Rome 822. en Decembrc.

CHAPITRE X.

Motifs de celuy qui a le premier supposé les 8. liures qui portent aujourd'huy le nom de Sibyllins.

PRE stant de varietez irreconciliables qui demonstrent à l'œil que les anciens Payens n'ont jamais rien eu de bien certain touchant leurs Sibylles, & l'embrasement des liures vendus par I'vne d'icelles à Tarquin; & les diuers euenemens arriuez depuis le temps de Sulla, à ce ramas que la superstition des Romains auoit fait rechercher de tous les quartiers du monde: le Senar ayant pre-

corps de ce qui luy auoit esté enuoyé; & Auguste ayant 65. ans apres, aboli jusques à deux

* Voyez en Lucian les oracles supposez en faueur d'Alexandre Abonotichite, &cde Peregrinus, infignes fourbes.

46

mille liures, estimez ou supposez, ou de peu d'importance, & exercé sa censure sur le reste; & Tibere ayant par deux fois repassé par dessus la sentence d'Auguste, pour retrancher ou faire retrancher ce qui luy deplaisoit; & le feu ayant sinon deuoré, ou endommagé, au moins attaqué de fort prés, ce qui auoit peu se conseruer apres tant de recherches; qui trouuera estrange que la posterité ait eu, de temps en temps, la hardiesse de produire quelque nouuelle piece aux Romains d'autant plus auides de telle sorte d'escrits, qu'ils en ignoroient & estoient tenus (selon leurs propres ordres) d'ignorer le contenu; & que l'on ait attendu (pour l'exposer en veuë) * le temps de la mort d'Adrian c'est à dire la saison en laquelle la science de telles suppositions estoit ouverte mesme entre les Payens; 74. ans apres l'incendie du mont Palatin sous Neron, & 69. apres la desolation du Capitole sous Vitellius & Vespasian? Pour prescrire contre l'authorité des denineresses Payennes, par leur nouueauté, confirmer ce commun principe des Iuifs & des Peres, que les plus anciens monumens des Idolatres estoient posterieurs aux escrits de Moyse: & exiger plus de reuerence des Chrestiens qui ne conoissoient rien de si éloigné de leur siecle; L'on a fait venir sur les rangs la bru de Noé qui viuoit huit siecles auparauant; & prefque au mesme temps que les Gnoftiques (qui appelloient : sa femme Noria) se vantoient, entre les Chrestiens, d'auoir de ses escrits, & taschoient de corrompre par la supposition d'vne si grande antiquité, la simplicité de l'Eglise, Les Millenaires & faux Chrestiens semoient des oracles & predictions bastardes sous le nom de la femme d'vn de ses fils,

r Epiph.hærefi 26. l'appelle Barthenos LIVRE PREMIER, CH.X.

entre les Payens, s'imaginans (non fans apparence) que la curiofité de ces pauures aueugles, ouuriroit le passage à la fourbe, & rauiroit leurs esprits d'admiration, & que les Chrestiens joyeux d'y trouuer la condemnation de l'idolatrie, la predication d'vn seul Dieu, la prediction de l'incarnation du Verbe, la redemption du genre hum ain * par le sang de la Croix, la resurection generale, & * colost. 10. le jugement final, gousteroient aisement le venin de l'imposture meslé parmi ces veritez; & se porteroient plustost à braquer cette nouuelle machine contre l'erreur, qu'à descouurir la malice de celuy qui l'auoit inuentée. Mesme pour la faire receuoir (comme autresfois le cheual de Troye) auec plus de pompe, & persuader auec plus d'efficace que dans toutes les nations de tous les fiecles il s'estoit leué des tesmoins egalement illustres d'vne mesme verité; on à / sous le titre d'Hermes ou Mercure Trismegiste, que Diodore asseure auoir esté secretaire " d'Osiris, ou Mitsraim " fils " Philon Biblien de de Cham) espandu des liures Grecs du Pamandre, Berytien dit de Satur-& de l'Asclepius, dont le dernier a imposé y au bon ne Euseb. prap. lib. z.c. fainct Augustin & a Prosper l'Africain, & Suborné 20 Bibl. 1 b.c. vn faux Hystaspes qui a semblé s'escrier du fonds ¿ De civit. Deilib. 8. de la Perse en langage Grec pour la desence de la c23,24,26.
Prosp. depromis. lib. verité: & enfin (pour combler la mesure de l'im- 3. c. 38. pudence) emprunté du nom & de la pretenduë recommendation de l'Apostre S. Paul le prix de telles bagatelles, aufquelles, en cette confideration Clement Alexandrin à (comme nous auons veu) trop deferé. Caryadjoustant vnepleine & entiere foy, il n'a (nonplus que les autres Peres) fait aucun scrupule de les opposer (mesme auec branade) aux Payens, qui ne sçauoient dequoy on leur parloit; & tant s'en faut que la prattique rigoureuse de l'ancien reglement qui reservoit la lecture des liures fatidiques aux feuls Quindecimuirs, & ne

48 leur permettoit qu'en cas d'extreme necessité, ait peu(come elle deuoit) faire soupconner aux Chrestiens que ces escrits qui n'estoient de la connoissace d'aucu autre que des gardes, à la foy desquels ils estoient comis, n'auoient rien de commun auec les pieces que l'on leur mettoit en main, ou que cettepensée ait esté d'assez grand poids pour leur affoiblir la refolution de s'en preualoir, qu'au contraire elle l'a grandement fortifiée, faisant croire à chacun, que le remords de conscience, & la honte de voir l'idolatrie condamnée par les Sibylles, auoient produit la defence de lire leurs Oracles: & partant qu'il y auoit lieu de presser les infideles par ces instances messées de reproches: Vous les auez mais vous les cachez en haine de la veritéqu'ils descouurent : vous les defendez, àcause qu'ils vous sont contraires: ce que nous en auons, ayant esté extrait de vos archines, ou les originaux y sont encore pour vostre conniction, & vous les niez maliciensement; ou s'ils ne s'y trouuent plus, ils ont esté supprimez de maunaise foy, & comme les retranchemens faits à diuerses reprises par vos Pontifes & Empereurs des choses qui repugnoient à leur goust, ont esté un effet de la rage des Demons contre le culte du vray Dieu, les accidens de feu qui ont consumé vos titres, ont esté conduits par une malice infernale au prejudice de la religion que nous vous proposons: mais puis que la prouidence celeste par une bonté misericordieuse enners vous, a daigné sauver de tant d'horribles ruines, causées par l'ennemy du genre humain conjuré contre vostre salut, quelques restes de vos anciens thresors; ne pensez pas vous cabrer contre les semonces cordiales de ceux qui vous convient à en considerer avec eux la divine beauté; & qui vous doinent d'autant moins estre suspects, qu'ils vous interpellet par la foy des copies conspulsées sur vos originaux; des titres familiers tirez de vostre sein, & de vos tesmoins domestiques, les depositions desquels (furpa | ant

LIVRE PREMIER, CH. XI. 49 (surpassans de beaucoup l'antiquité de toutes vos deuotions, & de tous vos Dieux) meritent que vous leur defériez sans contredit la preserence d'honneur, & la souveraine authorité.

CHAPITRE XI.

Descouuerte des mesprises de l'Empereur Constantin touchant la Sibylle & ses escrits.

Ov r cela se pensant auec vne grande ingenuité, & se disant dans vne confiance encore plus hardie, monstroit que ceux qui formoient de telles conceptions, & les exprimoient si librement, parloient selon leur croyance & sans aucun mauuais dessein: mais si la force du prejugé qui preoccupoit leurs esprits estoit extreme; l'attentat du fourbe quil'auoit fait naistre estoit tres indigne, & leur fimplicité d'autant plus à pleindre, qu'elle auoit esté miserablement circonuenue dans l'imagination que la fausse monnoye que l'on leur bailloit à debiter auoit eu cours entre les anciens Payens. On auoit tellement preuenu de cette opinion le premier Empereur Chrestien Constantin, que ce grand Monarque, auoit (il y a 1320. ans) entrepris de la defendre en face d'Eglise, & fondé sa preuue sur des considerations quireleuoient tellement le mouvement de sa pieté, & l'excellence de fon esprit, que (si jamais le diademe imperial auoit peu seruir d'enueloppe à la verité pour la deguiser) nous serions aujourd'huy tous obligez de la prendretrauestie d'vne si noble main : mais puisque jamais sa dignité n'a dependu de l'authorité des hommes, & que le but de Constantina esté de la

glorisier, & no de chercher de la gloire pour soy en la designant & asseruissant au mensonge; il nous sera permis (pour luy rendre son vray jour) de remarquer les oubliances de celuy qui l'a mal reconuë.

Corat, ad fanct, coet.

a Lib.1. p. 8.

6 Ibid. p. 11. 1

c Ibid.

Il s'abuse donc 1. en disant, que la Sibylle Erythrée (qu'il place à Delphes auec Paufanias, & nomme Daphneauec Diodore) auoit escrit d'ellemesme qu'elle viuoit en la sixiesme race apres le deluge. Car outre ce que la fille de Tirefias (prife par les Epigones dans Thebes quelques 1212, ans deuant nostre Seigneur, plus d'onze césapres le deluge, & par consequent au 12. siecle ou 36. race qui l'auoit fuiuy) n'eust peu dire auec verité qu'elle estoit de la sixiesme; il est clair comme la clarté mesme, que l'Empereur auoit mal pris les paroles qu'il luy attribuë; veu qu'ayant formellement distingué le genre humain precedent le deluge en cinq races, * & posé que les Geans auoiét constitué la derniere; elle commençoit expressement la sixiefme, qu'il appelle b la premiere & le siecle d'or, à la sortie de l'arche, en laquelle elle soustenoit auec vne grande impudence qu'elle auoit esté renfermée 41. iour, ce que Daphne n'eust jamais pensé, ni peupenser. 2. Quandapres auoir dit qu'vn iour la Sibylle remplie de l'inspiration dinine, a profere les 33. vers qui composent l'acrostiche deces mots Inouis, xeiros, Esou vios, owthe, saupos; iladjoufte, il confe que Ciceron ayant leuce poème l'a transferé en la langue des Romains & inseré en ses compositions, & qu'il a esté tué, Antoine tenant la puissance de l'Empire. & qu' Auguste (qui a regné 56. ans) est venu apres Antoine, & que Tibere à succedé à celui-cy; auquel temps l'auenement du Sauneur à reluy, & le mystere de la tres-sainite religions'est mis en credit: car laissant à part que l'acrostiche de la pretenduë Sibylle tel qu'il se trouue dans son 8. liure est de 34. vers, d'entre lesquels

LIVRE PREMIER, CH. XI. 51 Constantina omis colui-cy qui estoit le 9 inguore de no mos, yeu, o'vegror, is e banacoar, c'est à dire (selon la version de l'ancien Interprete d en sainct d De ciuit. Deilib. Augustin & Prosper) Exuret terras ignis , pontum- 18, c. 23. Depromiss, lib. 3. c. 6 que, polumque, d'ou s'ensuit que le fourbe auoit ef- 14. crit xpuques & non xexus; comme l'a reconunotoirement l'autheur de la traduction copiée par fainct Augustin : en laquelle l'acrostiche Latin est en cét ordre de lettres, Iesus Dreistos, &c. passant aussi (comme confessé de chacun) qu'Antoine a fait tuer Ciceron, qu'Auguste a regné depuis 56, ans ou enuiron, & que Tiberius luy a succedé; & dif- pepuisle 27. Nofimulant qu'encore que le baptefme de nostre Sei-jusqu'au 19. Aoust de gneur & sa Passion ayent signalé l'Empire de Ti- l'an 767. de Rome, bere, son advenement n'y peut estre proprement rapporté, veu qu'il apris naissance de la saincte Vierge l'an 42. d'Auguste, & par consequent estoit fur le point de sortir de sa quinzieme année quand le mesme Auguste est decedé. Ierespons que non seulemet il ne conste ni de la lecture ni de la versió, ni de l'enregistrement que l'on pretend auoir esté fait par Ciceron; mais que (directement au contraire) il conste par le titre mesme d'où on pourroit penser que Constantin a tiré son opinion; à sc. du second liure de la divination (escrit par Ciceron entre le quinzieme Mars de l'an de Rome 710. auquel Cefar fut affaffiné dans le Senat, & le septieme Decembre du 711. auquel il fut luy mesme tué par commandement d'Antoine) qu'il n'a ni fait ni peu faire ce que l'on pretend. 1. Pour ce qu'il soustient en general qu'il n'y a point de diuination par infpiration telle que l'on suppose auoir esté es Sibylles. Qu'à (dit-il) f d'authorité cette fureur que vous appelez diuine, tellement qu'un insensé voye ce que ne void pas un lage, & que celuy qui a per du les sens huvains en ait acquis de dinins? 1. Pour ce qu'il remarque en particulier que l'autheur des vers que l'on

f De diuin lib, zc.119.

gardoit à Rome sous le nom de sibyllins, estoit saisi non d'aucune inspiration, mais animé par la seule matoiferie qui luy auoit appris à impofer. Nous prenons garde (dit-il) aux vers de la Sib, lle que l'on dit qu'elle a espandus en furie, ausquels on pensoit n'aqueres [à fc. l'an 710.] que l'interprete [Cotta] diroit au Senat des choses fausses selon le bruss commun des bommes; à sc. qu'il falloit si nous voulsons nous sauner [des Parthes] appeller aussi Roy, celuy qu'en effet nous auions pour Roy. Si cela eft dans les liures, pour quel homme & pour quel temps y est il? Car finement celuy qui a composé ces choses, a fait que (quoy qu'il arrivast) il semblast estre predit; la remarque determinée des hommes & des temps ayant esté ostée. g Il a ausi pris la cachette de l'obscurité, afin que les mesmes vers semblassent se pounoir accorder tantost à une chose, & tantost à une autre. Mais que ce carme-là ne soit pas d'un furieux; d'un costé le poème mesme le declare; Car c'est plustost vn effet d'art 6. de diligence, que de transport & de verve; & d'autre l'acrostiche que l'on appelle, lors que l'on assemble de suite quelque chose des premieres lettres du vers, comme en quelques-vns des poemes qu' Ennius a faits; cela certes est plustost du fait d'un esprit attentif, qued'un furieux. 3. Pour ce qu'il conclud b que les poëmes commis dans Rome à la garde des Quindecimuirs, tendoient à l'impietéplustost qu'à l'affermissement de la religion. Pourtant (dit-il) tenons la Sibylle à quartier & en reserne, afin que (ce qui a esté descounert par nos Majeurs) ses liures ne soient pas mesmes leus sans mandement du Senat, & qu'ils vaillent plustost à faire deposer les religions qu'ales prendre; traitons auec les Prelats qu'ils tirent plustost de ces liures toute autre chose, qu'un que les hommes ny les Dieux n'endurerent pas cyapres à Rome. Il disoit cela à propos du complot de Cotta & de ses Collegues pour faire procla-

g Cap.ttt.

b Cap. 111.

LIVRE PREMIER, CH. XI. mer Cefar Roy; & le pauure homme ne s'imaginoit pas estre à la veille de son plus grand malheur, pour auoir par vne inconsideration presque fatale, contribué à faire passer la puissance Royale que Cesar auoit possedée, entre les mains tant de l'arriere neueu de ce Prince, que d'Antoine son plus inexorable ennemy. Et de là mesme resulte i. Qu'il n'auoit pas (quoy qu'Augur) leu les liures Sibyllins, veu qu'il vse de ces termes, si cela est dans les liures; & à plus forte raison qu'il n'en auoit pas esté l'interprete, ny n'en auoit insere des pieces dans ses œuures. 2. Que quand il les eust eus absolument en sa disposition, il ne se sust pas donné la peine d'en rien transcrire ny interpreter, veu qu'il n'y reconoissoit rien de diuin, mais seulement vn artifice meslé d'imposture & d'impieté. 3. Qu'il n'estoit pas possible qu'il tinst la Sibylle (quelle qu'elle ait esté) pour prophetesse, puis qu'il nioit qu'il y cust ou peust auoir des Prophetes; n'estant pas imaginable en vn homme bien fenfé, & Philofophe, qu'apres auoir posé cette proposition vniuerfelle negatine, nulle personne n'a esté saisse de fureur dinine, il se monstrast si hebeté de soustenir la contradictoire affirmatiue, difant, quelque personne (à sc. la Sibylle) a esté saisse de fureur diuine. 4. Que la remarque de l'acrostiche, & du poëme plein d'ambiguité & d'artifice, estoit (fe-Ion son jugement) l'effort d'une forfanterie rafinée, & non l'effet d'vne inspiration divine.

CHAPITRE XII.

Esclaircissement du sentiment de Ciceron touchant l'Acrostiche attribué à la Sibylle.

Ais ie passe plus outre, & dis que quand Ciceron auroit pû se persuader que les pieces gardées à Rome par les Quindecimuirs estoient diuines, il n'auroit jamais fait ce jugement ny

des 8. liures que nous auons aujourd'huy, ny des 38. vers que Constantina extraits du 8. Il ne l'auroit pas fait de tout le corps des 8. liures : car tous les Oracles Sibyllins estoient (à peu pres comme les centuries de Nostradamus) des petits poëmes escrits à la suitte des vns des autres, mais separez tant à l'efgard de la forme que de la matiere, & disposez par Acrostiches; à cause de quoy Denys d'Halycarnasse escriuoit sous Auguste, & peu d'années apres la mort de Ciceron, les vers supposez à la Sibylle se descouurent par les acrostiches; & Ciceron luy-mesme qui auoit parlé d'acrostiche en fingulier, monstre que l'artifice en estoit commun à tous les carmes Sibyllins. Es ; C 12 Acqui in Si- liures Subyllins (dit il) du premier vers de chaque byllinis ex primo ver. sentence est fait le deuant de la tissure de tout le carprimisliterisilliussen. me, par les premieres lettres de cette sentence-là : cetentia, carmen omne la est d'une personne qui escrett; non d'un furieux, d'un qui apporte de la diligence, non d'un insensé. Tellement que ces pieces n'estoient pas d'vn simple, mais d'vn double artifice, où le premier vers estoit escrit en teste & à costé, comme faisant l'entrée du poëme, & contenant par ordre les

prztexitur,

LIVRE PREMIER, CH. XII. premieres lettres de chacun des vers fuiuans : en la mesme façon que cette preface contrainte que Althelme Euefque de Sarisbery a composée enuiron l'an 705. & mise en teste de son poëme de la lonange des Vierges, le premier vers Metrica tirones nune promant carmina castos, contient l'acrostiche de tout le reste de l'opuscule, tellement que comme la premiere lettre, à sç. M'commence tout le corps de la preface, la seconde Esert de commencemet à son secod vers, la troisseme T au troisseme, & ainfi des autres : Et de là appert que quand l'Acrostiche des 33. 0134. vers, copié par Constantin, & par sain& Augustin, auroit esté vrayement sibyllin, lo reste des 8. liures selon la presupposition de Ciceron & de Denys ne l'auroit peu estre, * veu * On peut direlamesqu'il n'a aucune trace à Acrostiche : mais que ces me chose des vers que 33. vers dont les lettres capitales expriment le nom Sibylles, & pour la du Sauueur, n'ayent pas esté ni peu estre, tels que meime raison. les anciens Chrestiens les ont creus; appert de rechef, par ce que le premier ne contient pas l' Acrofliche de toute la suitte, & n'exprime nullement l'artifice des vers Sibyllins remarqué par Ciceron. D'ou s'ésuit necessairemet,1. Que celuy qui a supposé tant cette partie du 8. liure, que tout le reste foit de celiure, foit des autres, que plusieurs nous veulent aussi mal à propos faire passer pour oracles dinins, auoit tellement ouy parler de l'Acrostiche mentionné dans Ciceron, qu'il ne l'auoit pas entendu. 2. Qu'à plus forte raison jamais il n'auoit eu la venë ni l'intelligence des liures Sibyllins celebrez par les antiens Payens. 3. Que le grand Constantin & les Peres posterieurs à lustin Martyr, * comme Tertullian & Optat, esblouis par le "Tertuli, de bapt, c. 1. faux lustre d'une imposture qui auoit quelque ap- ciut, Deilib.18. c. 13. parence de pieté, ont esté trompez, non seulement quandils ont receu à bras ouuerts comme dinin & prophetique, ce qui ne l'estoit pas ; mais aussi quand

(y cherchans du mystere, & s'efforçans d'encherir par dessus l'Acrostiche qu'ils ont admiré sans sujet) ils ontrassemblé les lettres capitales de ces cinq mots Grees Ing 85 xpercas, Bes vios owing, pour en composer le motivous qui signific po son, & recueillir de là que le Sauueur est le seul poisson salutaire, & que les Chrestiens sont piscieuli les petits posssons qu'il viuisie en la piscine de son baptesme: car encore qu'il soit tres vray que le baptesme est le lauement de regeneration, † & que le Scigneur (qui a esté l'autheur & le consecrateur) est la source de nostre vie spirituelle; le fonds d'où l'on a pensé puiser cette verité a esté tres faux; & ie le remarque, non pour accuser les sainces hommes quiy ont eu recours, car qui n'est sujet à surprise ? mais pour les plaindre de ce que leur bonne foy a esté fi indignement pipée, & leur pieté si infolemment traduitte par des effrontez, qui (sans aucune honte, ni conscience) ont entrepris de loger leurs songes es places plus honorables du fanctuaire de Dieu tantost comme oracles prophetiques , prononcez immediatement apres le deluge; & tantost comme predications Apostoliques, adjoustées quelque 2400. ans apres, pour les confirmer & rendre plus venerables.

k Tite3. 5, 1 Pfal, 36. 10.



CHAP. XIII.

CHAPITRE XIII.

Eclarcissement dusentiment de Virgile en sa 4: Eclogue, en qu'elle n'a aucun fondement en l'escrit pretendu Sibyllin qui a esté composé long-temps depuis.

N suitte du pretendu certificat de Ci-ceron pour la Sibylle, l'Empereur Constantin produit celuy de Virgile, &c la grauité de ce second tesmoin merite que son tesmoignage soit consideré de plus prés. le passe par dessus la pensée que le Prince qui le cite a cuë croyant que ces vers d'ver d'meiτα νέων πληθύς ανδρών έφαανθη, par lequel il a voulu exprimer le Latin Iam noua progenies calo demittitur alto, est d'un autre lieu des Bucoliques, que Sicelides musa:car encore qu'il soit de la mesme Eclogue, & descouure clairement que Constantin ou ne l'auoit pas leu exactement, ou l'auoit seulement par l'extrait d'autruy; ie ne veux pas m'arrester à cette beueuë de peu d'importance au fonds, mais ie supplie le lecteur de se souvenir, que soit qu'il luy plaise auoir esgard à l'occasion du poëme, soit à toute sa tissure, il n'y trouuera rien que de Payen, & à plus forte raison rion de Dinin, ou qui monstre que l'auteur ait eu deuant soy quelque oracle de la source duquel il ait puisé. L'an 713. de Rome qui estoit le 3. du Trimuirat, & le 41 de deuant nostre Seigneur fous le Consulat de L. Antonius, & de P. Seruilius, Auguste victorieux de Cassius & Brutus deffaits l'esté precedent, donna pour recompense à ses vieux soldats les terres de delà le Po telle- gue 9. dit que les Cre-

monois ayans receu lestrouppes de Caffius, Brutus, 1& Antoine, Auguste vainqueur d'Antoine donna leurs terres; en que ce don auoit elté fait 10. ans de-Antoine.

* Hclog. T.

m Eclog. 9.

n Georg lib. z. 1 Lib. 8. epigr. 56.

p Eclog. I.

a Pour ce qu' Augufte nai le 23. Septembre 691, estoit lors en la 21. année.

r Donat en la vie de Virgile elerit que ciceron auoit veu fes Bucoliques, maisil y a grande apparence qu'il prit (du recouurement de les terres) occasion de les compoler deux ansapres la mort de Ciceron.

ment que les habitans de Cremone & de Mantoüe furent fort mal menez, & Virgile qui estoit lors en fa 29. année cust cu fort à souffrir, (ses heritages estans escheus à Claudius Veteran, ou à Arius quoyilse trompe, veu Centenier, qui dans l'effort d'en prendre possession luy auoit fait courir risque de la vie) sans le supuant la guerre contre port d'Afinius Pollio, Alfenus Varus, & Cornelius Gallus qui procurerent son indemnité; & comme (pour representer la disgrace des pauures Mantouans) il auoit introduit Melibée s'escriant, * nous la ferons les confine de nostre pays, &c. l'Impie soldat aura t'il ces querets si bien cultinez? & Moeris m fe plaignant de ce que les nouneaux venus disoient aux vieux habitans deflogez; & que Mantone auoit esté trop voisine de la miserable Cremone, & disoit ailleurs que la " malbeureuse Mantoite auoit perduses champs: ce que " Martial rebattoit à son imitation, escriuant que Tire auoit perduses terres voisines de la miserable Cremone: Aussi pour tesmoigner sa gratitude, il appelloit Auguste P le Dien qui l'auoit mis enrepos, disoit (parlant de luy-mesme) qu'il auoit veu à Rome 9 ce seune homme, pour qui ses autels fument deux fois fix iours l'an, & qui luy anoit respondu le premier, enfans passez (comme deuxns) vos boufs. metter vos taurevux sous le joug; & celebroit Pollio parfes Eclogues 3. & 4. Varus par les 6. & 9.; & Gallus par la 10.; joint qu'il auoit emply le 4 des Georgiques des louanges de ce dernier, mais (pour complaire à Auguste qui le contraignit 14. ans apres de se tuer comme coulpable d'attentat contre sa vie) il transforma le tout en la fable d'Arifteus.

L'an 714. de Rome, qui estoit le 4. d'Auguste, le premier d'Herode, & le 40, deuant nostre Seigneur, Pollio ayant esté eleué au Consulat auec Demitius Caluinus, & fa femme estant accouchée d'vn fils; Virgile se creut obligé de prendre

LIVRE PREMIER, CH. XIII. 59 l'occasion de ces deux euenemens honorables & agreables, pour s'espandre en louanges (afin que iene die en flatteries) & en vœus , pour Auguste, pour Pollio, & pour son enfant; il dit donc en son ecloque 4. qu'il se prepare un nouveau siecle, & une race d'or, commençant au Confulat de Pollio, & au jour natal de Saloninus son fils, que sous la conduitte de Pollio l'univers sera deliure à jamais de la crainte du siecle de ser, s'il en reste quelque trace; Appollon (c'està dire Auguste) regnant des-ja, qui viura de la vie des Dienx, & frequentera anec enx & auec les Heros familierement, & regira le monde par les vertus de Iules Cefar son pere ; qu'au reste le petit Salonin sera comblé de tant d'heur que la terre de son bon gré fera faillir toutes les plantes mortiferes, & la race des serpens, & produira l'amome Assyrien, & des jouets à son enfance: que durant sa jeunesse les moissons & les vendanges viendront sans soin, & les chesnes decouleront de miel; quoy qu'on doiue encore se messer de fretter des flottes, de fortifier des villes, faire la guerre, & labourer. Mais que quand il sera paruenu en l'âge d'homme parfait, on ne fera plus de commerce par mer, ni parterre, on ne s'occupera plus à la culture des champs, & aux mestiers, toute terre estant fertile de toutes choses: & là-dessus conviant Auguste sur lequel le fais de tout le monde croulant est posé, deprendre les honneurs qui luy font deus, il fouhaitte vne longue vie pour descrire ses gestes.

Qu'y a t'il en tout cela qui ne conuienne à vn Payen, ou qui donne le moindre indice de reuelation dinine? & qui n'y remarque par tout le mouuement d'vn Idolatre, ne pouuant rien conceuoir de plus exeellent que l'estat fabuleux du monde fous Saturne, mais s'en promettant (à la Plato ni-, comme quand il que)leretour en la reuolution des grands mois de la disoitau 6. de l'Anei. * longue année que ce Philosophe s'imaginoit de- de longa etas enten-

DES SIBYLLES,

uoir aduenir; & meslant la vaine esperance de cette feinte prosperité d'inuocations des fausses Deitez, jusques à s'escrier, chaste Lucine sois fauorable à l'enfant, &c. les Parques accordantes, par la stable puissance des destins, ont dit à leurs fuseaux, tournez de tels siecles? Aussi le bon Empereur Constantin n'a peu donner vne interpretation Chrestienne à ses Vers qu'en les desguisant; car là où Virgile auoit dit, s chaste Lucine fauorise l'enfant naissant maintenant, durant la vie duquel la gent de fer cessera premierement, & celle d'or se leuera par tout le monde; ton Apollon regne des-ja: & toy, toy estant Consul (6 Pollio) cet ornement du siecle fera son entrée, & les Consule, inibit Pollio, grands mois commenceront à s'aduancer; toy seruant de conducteur, si quelques traces de nostre crime restent, ce sera pour neant, & elles deliureront la terre de perpetuelle crainte; il luy fait dire,

τὸν δε νεωτί πω τεχθέντα φαεσφόρε μιών Αντί σιδερείης χρυσην γενείο δπασαντα σερτιμομ, τεδέ αρχοντος τὰ μεν έλπεα πάντα

BroTEIGL

Kai goraxalte Kaleuváčovlay akitpav. c'est à dire, Lune-porte lumiere adore le nouneau nay, qui fait suinre la race d'or, au lieu de celle de fer: cetuy-là dominant assopira ta douleur de tous viceres des mor-

tels, & les gemissemens des impietez.

Qui croiroit (s'il n'en estoit auerti) que ces 4. vers Grecs deussent exprimer le sens des 7. Latins de Virgile, & tirer son discours à l'adoration de Christ, & à la reconciliation du monde à Dieu par fon fang ? veu qu'ils appliquent à l'enfant nonneau nay, ce que le Poëte auoit dit expressement du Conful Pollio; † qu'ils convertissent la priere qu'il faisoit à Lucine de fauoriser le petit Salonin, en vn commandement adressé à la Lune d'adorer le Sauueur; & rapportent à la paix spirituelle des consciences par la remission des pe-

rumodo nascenti puero quô ferrea primum definet ac totô furget gens aurea mundo, casta faue Lucina, tuus jam regnat Apollo, Teque & incipient magni procedere menfes. Te duce si qua manét fceleris vestigia nostri irrita perpetua foluent formidine terras.

r il eust fallu tourner on I deserve pour fuire la pilte de Virgile.

LIVRE PREMIER, CHXIII.

chez, ce qu'il avoit conceu touchant l'establissement de la paix temporelle, par le retour du regne de Saturne, succedant sous Auguste " aux " Virgile anoir dit crimes du siecle de fer, qui deuoit (felon fa supposition) faire place au seele d'or naissant au Con- tous ceux qui avoient sulat de Pollio; ometrant les clauses qui parloient precedé le Consulat tant de ce Consulat, que du regne d'Apollon, sous sous le siecle de fer, & le nom duquel le Poëte auoit entendu Auguste; pris partà soncrime. non seulement pource que les Payens (felon la remarque de x Macrobe) rapportoient tous les Dieux x Samm, lib. t. c.17. qu'ils croyoient sons le Ciel au Soleil ou Apollon: mais aussi pource qu'Auguste auoit vne particuliere deuotion à Apollon, auquel (peu d'années apres) il dedia vn temple magnifique au mont Palatin; & qu'en ces secrettes desbauches (comme en son banquet surnommé des douze Dieux) il auoit representé Apollon, d'autant plus conuenablement, qu'il estoit le grand Roy entre les hommes, commele Soleil entre les Astres, & possedoit vne florissante jeunesse de 24. ans, comme le Soleil qui ne vicillit jamais.

Sclon son premier prejugé Constantin se siguroit que Virgile auoit par la multitude des nouueaux hommes, entendul'Eglise Chrestienne; mais il n'en auoit aucune autre en la pensée, que la race qu'il supposoit deuoir (sous le Consulat de Pollio) commencer le siecle d'or, apres la cessation de celuy de fer : l'Empereur fait en suite cette remarque, que se peut-il de plus manifeste? car il adjouste, l'Oracle de la divination Cumane est venu à sa fin , signifiant clairement la Sibylle Cumane; & j'auotie que Virgile (parlant de la venue de l'aage dernier du carme Cuman) auoit esgatd à celuy de la Sibylle Cumane : mais ie soustiens 1. qu'alleguer cela c'est manifestement donner le change, & ne rien dire à propos du discours qui auoit precedé, à sc. que Ciceron auoit copié &

nostre trime , ayant egard à ce que luy &

H iij

DES SIBYLLES,

traduit l'acrostiche attribué à la Sibylle Erytrhée; Erythres & Cumes font-elles melme chose? & pour faire croire que ceux qui ont parlé de l'habitatrice de l'vn des deux lieux, sont d'accord auec les autheurs qui indiquent l'autre, ne falloit-il pas monstrer auparauant qu'elle a fait sa residence en l'vn & en l'autre successimement? 2. Ie dis que / cette supposition estant faite / il ne s'ensuiuroit pas des paroles de Virgile qu'il cust ny leu, ny pû lire le carme Sibyllin, veu qu'il n'estoit ny Patricien, ny Quindecimvir (au college feul desquels ce droit estoit reserué) ny mesme d'aage pour entrer en cette compagnie composée de vicillards, & non de jeunes gens comme Virgile qui estoit seulement en l'aage de 30.ans. 3. Que quand il eust esté Quindecimvir, il n'eust pas esté en estat de prendre conoissance de ces Oracles Cumans qui auoient esté portez à Tarquin; car ils estoient peris 43. ans auparauant, des le temps de Sulla, & ceux que Rome possedoit du temps de Ciceron & d'Auguste, estoient (selon l'observation de Denys) des pieces de rapport, tirées de mille lieux differens, , & qui ne portoient le nom de Cumanes, finon abufiuement, entant qu'elles auoient pris la place des vrayes Cumanes. 4. Que quand les vrais liures Cumans (qui n'auoient rien de commun auec ceux que l'on monftre aujourd'huy) fussent demeurez en leur entier, & Virgile eust esté du nombre de ceux à qui la le-Eure en estoit permise, s'il y eust (selon que l'on suppose) reconu quelque prediction touchant le Sauueur du monde, il n'eust pas (comme il a fait) adapté tout le sens de l'Oracle à Pollio & à son fils, & principalement à Auguste, tant en ce lieu mort duquel Anchise, que plus de 16. ans apres, au 6. de l'Aneide, où se lamente au 6. de il introduit Anchise, disant à son fils Ence de ce Prince qualifié és Bucoliques, Chere race des Dieux,

y Marcellus de la l'Eneide, est decedé l'an 731 de Rome.

grand renfort de Iupiter. C'est ce personnage, ce personnage que tuentens si souvent t'estre promis, Augufte Cefar, race des Dieux, qui fondera pour le pays Latin les siecles d'or, dans les champs dominez autresfois par Saturne. Pourtant tout ce qui se peut recueillir legitimement de l'allegation qu'il a faite en vn mot du carme Cuman, est que se trouuant imbu (comme les autres de fon temps) de cette creance commune, que les Oracles qui estoient gardez à Rome en la place des Cumans, & à cette occasion en portoient le nom, contenoient les destins tant de cette ville pretenduë eternelle, que de l'Vniuers, & par consequent deuoient conduire l'vn & l'autre, jusques au retour de la grande année de Platon, qui rameneroit le bon-heur du fiecle de Saturne, & pour flatter la puissance naiffante d'Auguste, & chatouiller de hautes esperances l'ambition de Pollion l'vn de ses bien-facteurs & plus intimes amis, il a fait semblant de tenir pour constant, que ce stecle plein de paix & de gloire, se restabliroit sous la Monarchie d'Auguste, & des le Consulat de Pollion.

L'Empereur poursuiuant sa pointe dit, Virgile ne s'est pas contenté de ces choses; mais passant plus outre, comme le besoin desirant son tesmoignage, que dit-il dereches? cét Ordre sacré des siecles se leue pour nous, la Vierge vient dereches conduisant le Roy desirable. Qui sera donc la Vierge retournante, sinon celle qui est pleine, & enceinte de l'Esprit divin? & qui empesche que la pucelle enceinte & pleine de l'Esprit divin ne soit & demeure tousiours vierge? il reuiendra aussi pour la seconde sois, & arrivant soulagera l'Univers. Le respons, 1. Que le Grec s'éloigne du Latin qui portoit (comme pour marquer du doigt la grande reuolution de l'année Platonique, & le restablissement du siecle Saturnien, & bannir toutes autres speculations) le

84 DESSIBYLLES,

grand Ordre des siecles naist de tout en tout ; desia außi la Vierge reuient, le reque de Saturne retourne; tellement que (pour tourner exactement) il eust fallu escrire a jeura Kpojov Barina, ou Kpors Baon Asiav. 2. Qu'encore que la perpetuelle virginité de la faincte Mere de nostre Seigneur, & la conception de ce grand Sauneur par le S. Esprit, & son retour falutaire pour le jugement dernier, doiuent estre confessez de tout le monde; il ne s'ensuit pas pourtant que Virgile en ait eu conoissance, & beaucoup moins qu'il en ait parlé: joint qu'en conscience on ne peut dire de la bienheureuse Vierge Mere, qu'elle soit retournée au monde, lors qu'elle a conceu le Sauueur; tellement qu'ayant esté auparauant en la terre, elle s'en soit absentée pour y retourner en * l'accomplissement des temps, ou bien qu'ayant esté produite vne fois, elle ait esté retirée, & puis remise au monde par vne seconde production; car cette pensée exhaleroit tousiours l'odeur de l'Origenisme, ou quelque chose de pis : voilà pourquoy (veu qu'il est impossible d'adapter sans inconuenient à la Vierge sacrée, le discours de Virgile qui ne pensoit ny ne pouuoit penser à elle) il faut de necessité recognoistre que l'imagination de ce pauure aueugle spirituel estoit, que le regne de Saturne se restablissant, cette mesme Vierge des Pavens (à sc. Vranie ou Astrée) retourneroit, de laquelle Ouide & Iuuenal auoient escrit, qu'à Metamorph, lib.r. l'introduction du siccle de fer, Z la Viege Astrée la derniere des Celestes, avoit laisé la terre moiste de tuerie. Ainsi dans la pretendue prophetie de Virgile, il n'y a aucune autre Vierge à chercher sinon a Aftarte, ou Haftoreth, & Aftaroth, & Atargatis, cette celebre Deeffe des Sidoniens que Salomon b adora en sa vieillesse, que les canciens idolatres d'Ifrael, & Apulée, & Varro, & les

Romains

Gal. 4.4.

lib, a. Satyr. 2.

עשתרת. b r. Reg. 11. 5. s Ierem. 7. 18. 44. 17. 83.

d Apul, lib. 9. Varro

LIVRE PREMIER, CH. XIV. 69 Romains en general, qualificient la Reine des de ling. Latina lib. 4. Cieux : que Philon Biblien en Eusebe e asseure gionis 12. (de par Sanchouniathon de Beryte) auoir esté : Déptap.lib.v.c.10. fille d'Vranus, sœur de Rhea & Dione, & l'vne Bent Arapris. des femmes de Cronus ou Saturne son frere paternel : car à celle-là il donne expressement le titre de Vierge, Tertullian l'appelle s la Vierge f Apol cas celeste qui promet les pluyes: S. Augustin g la Vier- 8 De ciur. Dei lib. ... ge celeste, service par les Carthaginois : Apulée (& Africain comme eux , & tres-superstrieux & Lib 9. adorateur de cette Deité imaginaire) la Vierge que la haute Carthage sert, s'estant acheminée au Ciel par la voiture d'un lion: à cause dequoy les anciennes medailles de Senerus & Caracalla la depeignent montée sur vn lion; & Lucian qui i De Dea Syna, la propose sous le nom de sa neeff- Tyria, ou sunon d'Hierapolis, dit par deux fois, que des lions la portent, & * Macrobe de melme. * Saturn, lib. 1, c, 22,

CHAPITRE XIV.

Remarques des mesprises moins importantes de l'Empereur Constantin en l'explication de la 4. Eclogue de Virgile.

A remarque de ces principales mesprises du bon Empereur Constantin,
pourroient suffire pour ruiner de credit le reste de ses conjectures sur le
poeme de Virgile; mais afin de rendre son mescompte plus palpable, j'adiousteray ces nouvelles
remarques; il dit que le Poète escrit, qu'il faut eriger des Autels, & parer des semples, & faire des sacrifices au nouveau nay, mais il ne se treuve pas vne seule syllabe de cela dans toute l'Eclogue. Apres il

66 s'abuse quand il estime que du mesme nouneau nay, le Poëte à dit, il prendra la vie du Dieu incorruptible, car outre que le Latin dità la Payenne, il prendra la vie des Dieux, il est tres euident que les paroles de ces vers & des deux suiuans, ont esté appliquées par l'auteur à Auguste, sous lequel estoit arriuée la naissance qu'il celebroir. Quand à ces termes magnifiques, les troupeaux ne craindront pas les grands lions, le serpent perit, & la plante peistfère; par sout l'amome Afgrien fleurit, à l'occasion desquels l'Empereur remarque; que la foy ne s'espounante point des potentats des Cours Royales, que le serpent & la mort ons efte vaincus par Ichis-Christ, que l'Eglise s'est espandue de la Syrie par tout: ie conuiens tellement de la verité indubitable de ces remarques, qu'en les admertant le fouftiens qu'elles n'ont point esté faites à propos, veu que Virgile qui ne portoit point sa pensée plus loin qu'à promettre au regne d'Auguste le bon-heur de celuy de Saturne, en depeint les auantages en la mesme façon que les Payens pensoient que la premiere race des hommes les auoit possedez, & qu'Ouide l'a representé, disant, k laterre donnost tout de soy-mesme; les doux Zephirs de leurs tiedes haleines caresoient les fleurs nees sans semence; incontinent la terre non labourée portoit des bleds, & le champ sans estre renounelle blanch foit d'épies gros de grain : des-ja des fleunes de Lait & de Neclar couroient, & le miel ianne distilloit du chefne verd : Auffi de ce qu'es descriptions des Poëtes Payens il se trouue quelque rapport à celles de l'escriture, qui asseure que sous le regne du Messias, L vne posquée de froment semée sur le sommet des montagnes, menera parle battement de ses espics s'entreheurtans, du bruit comme le Liban, par l'entrechoq des branchages de ses bois; que les hommes fleurirons par les villes comme l'herbe de laterre; m le Loup habitera auec l'Agnean , le Leopard gistera auec

& Metamorph, lib. r.

(Pfeau. 71. 16.

m El.11.6.7. 8. 9.

LIVRE PREMIER, CH. XIV. 67 le Cheureau, le Lionceau & le bestail que l'on engraisse feront ensemble, un petit enfant les conduira : la ienne Vache paistra auec l'ourse, leurs petits gisteront ensemble ; le Lion mangera du fourrage comme le Bœuf; l'enfant qui tette s'esbattra sur le pertuis de l'Aspic, & l'enfant qu'on sevre mettra sa main au trou du basitic; on ne nuira point, & on ne fera aucun dommage à personne, &c. il n'y a pas lieu de conclure que les escriuains idolatres ont eu du sentiment de l'auenir, & qu'eux mesmes ou leurs Sibylles ont esté inspirez diuinement, pour conuenir de paroles & de sens auec les Prophetes: car outre ce que la Bible a esté tournée en Grec par les septante, deux cens neuf ans denant la naissance de Virgile, les escrits des Prophetes n'auoient pas dés auparauant esté absolument cachez aux Gentils; & quand on estimeroit qu'ayans eu communication de quelques-vns des oracles prophetiques, ils en auroient destourné des paroles à la description de leur mythologique siecle d'or sous le regne de Saturne, & rapporté au passé ce que l'esprit de Dieu denonçoit comme futur; il n'y auroit aucun inconuenient, pourueu que l'on le souvinst que ces gens n'ont prononcé les sentences des predictions celestes, que comme de perroquets, sans en entendre autre chose que le son, & y recourir à autre intention que de parer d'une estoffe estrangere & empruntée leurs particuliers caprices : Virgile (par exemple, pofé qu'il ait veu quelque chose de la version Grecque d'Esaie) n'ayant eu autre but que de representer entermes hyperboliques ses souhairs, pour la gloire du regne d'Auguste, & la prosperité de son amy Pollion, s'est arreste simplement & restablisfement du fiecle Saturnien; & en suitte en a fait la description, non seulement semblable à celle d'Ouide au premier de ses Metamorphoses, où pour faire entendre que la paix des premiers hommes n'estoit trauersée d'aucun trouble, & qu'il n'y auoit encore aucun objet de crainte, il dit que fous le siecle de fer seulement on commença de mesler l'aconite, faire la guerre, &c. & qu'apres le deluge la terre se mis à produire des monstres. Python entr'autres, de qui la forme serpentine estoit inconue aux peuples nouneaux; mais aussi toute telle que luy-mesme la faite au premier de ses georgiques, disant de Iupiter, la terre portoit plus librement toutes choses, sans qu'aucun l'en requist : il a adjousté le manuais venin aux serpens noirs ; & commande aux Loups de rauir la Proye, &c. & abbatu le miel des fueilles, &c. & tari le vin çà & là par ruiseaux, afin que l'vsage forgeast (en meditant) les arts differents. Car ayant la mesme idée dans l'esprit, il a voulu la pourtraire à la pastorale, parlant de la seureté des troupeaux, & de la cessation des productions de ferpens & herbes venimeufes, sans penfer firien de tel auoit esté escrit par aucun autre à autre sujet:il n'a done voulu dire autre chose, sinon que comme (selon l'opinion de son temps) il n'y auoit eu ni serpens, ni poissons, ni bestes nuisibles, ni guerre sous Saturne; ainfi il ne s'en trouueroit plus fous Auguste, & n'y a pas plus de mystere quand ilescrit en son Eclogue 4. que l'amome Assyrien naistrapar tout, & que la grappe rougis-Sante pendra des buissons non cultiuez; que quand il disoit en la 3. Que celuy qui t'aime (Pollion) arriue ouil s'estouit que tues des-ja paruenu; & que le buisson piquant luy porte l'amome; car chacun scait que les buissons ne sont pas plus fertiles d'amome, que de raisins; & qu'il n'y auroit pas moins de merueille à l'vn qu'à l'autre.

Constantin adjoustant que le poëte apres auoir blasmé la guerre & les tours ou forteresses, à peine le Sauueur se portant à la guerre de Troye; & qu'en son Eclogue, Troye c'est le monde; me fait d'au-

LIVRE PREMIER, CH. XIV. 69 tant plus de pitié, qu'il paroist euidemment qu'il n'a pas confideré tout le discours sur lequel sa speculation est fondée. Car 1. Virgile ne blasme pas seulement la guerre & les fortifications des places, mais austi la nauigation & la culture de laterre, choses tres innocentes, afin que ie ne die necessaires, sinon à l'estre, au moins à la commodité de l'estre des hommns par l'vniuers. 2. il ne parle de la guerre de Troye, que par exemple, de mesme qu'il auoit proposé (à propos des nauigations) celle des Argonautes, & allegué ces deux faits, comme deux argumens illustres de cette grande revolution, qu'il supposoit devoir suiure le renouuellement de l'année de Platon, & commencer sous la Monarchie d'Auguste, 3. s'il eust (par la guerre de Troye) entendu la conqueste du monde par le Sauueur, il l'eust au moins exceptée du nombre de celles qui (à son jugement) meritoient du basme; & s'il n'eust pas voulu (ce qu'il n'eust pas peu refuser sans crime) la celebrer par ses justes louanges, il n'eust' pas entrepris de l'accuser & mettre au rang des choses condamnables; mais ayant detesté toutes nauigations & guerres absolument, il allegue (pour se determiner à quelque fait conu) le voyage de Typhis & des Argonautes en la Colchide, & l'acheminement d'Achille, qui n'estoit pas le principal chef de l'expedition Grecque, mais marchoit fous Agamemnon, & ne conquit pas Troye, mais mourut auparauant sa prise; argument maniseste qu'il ne pouuoit nullement tenir lieu de Type à l'esgard du Sauueur, qui n'a point esté sous la charge d'vn autre chef, mais a porté seul le titre de a Chef des armées de l'eternel, ni n'a employé a Iosués 14. aucune armée pour la conqueste du monde mais l'a faite b par soy-mesme, ni n'est venu au monde b Heb. 1. 3 Luc. 19.12, pour juger & destruire le monde (comme Achile à

c Joan 3, 17, 12, 47.

DES SIBYLLES,

d 2. Cor.5. t9. Ephel. 2. 13. Coloff. 1. 20. Troye pour la defoler) mais pour le sanuer, & le a reconcilier à Dieu par son sang. Aussi Virgile dit nettement que ce seront là des traces de l'ancienne fraude, que l'on equippe des flottes, & entreprenne des guerres; qu'un autre Typhis prenne la conduite d'une autre Argo, & que le grand Achille soit encore enuoyé à Troye; pour monstrer que toutes guerres luy desplaisoient, qu'en particulier il ne comptoit pas les desseins de Typhis & d'Achille entre les entreprises louables, mais entre les criminelles de l'ancien fiecle de fer ; & que ceux qui pensent qu'il à (sous la conuerture de ces noms empruntez) voulu parler de la guerre spirituelle du Sauueur contre le Diable, sous pretexte de le rendre Prophete de sa victoire, le font blasphemateur contre sa majesté, qu'il auroit notoirement calomniée, en alleguant la gloire de son admirable combat, pour exemple des restes de l'ancienne fraude.

Il auoit representé la derniere felicité du regne d'Auguste, si grande que toute terre porteroit toute forte de fruits, & qu'il ne feroit plus besoin d'aucune culture: & Constantin (qui deuoit se sounenir que cette feinte estoit vne hyperbole pastorale, fondéesur l'ancienne mythologie du siecle de Saturne) prenant ces paroles à fon auantage, demandoit si quelqu'un bien sensé peut penser cela de la race des hommes & d'un enfant nay d'homme; qu'elle raison il y a que la terre soit sans semailles & Sans labeur, & la vigne sans taille de la serpette, & fans les autres soins ; comment on conceura que cela aitesté dit de la race humaine, que la nature seruante de l'ordonnance de Dieu, seit executrice du commandement de l'homme, inferant de tout cela que la joye des elemens descritte par le poète, marquot la defcente de Dieu, non la conception de quelque homme. le respons, qu'à la verité la nature ne doit pro-

LIVRE PREMIER, CH. XIV. 71 prement obeiffance qu'à la parole de sonautheur, qu'en effet la terre n'a jamais esté depuis la cheute de l'homme, ny ne sera jamais sans besoin de culture; & que personne ny n'a pu, ny ne peut croire qu'elle ait este ou doine estre en cet estat, sans s'eloigner de la raifon: mais qu'il n'y a pas moins d'erreur à nier que cette resuerie soit entrée dans l'esprit des Payens, qui croyoient & escriuoient constamment, que pour la race des premiers hommes fous le fiecle d'or, toutes choses estoient venuës à fouhait & fans foin, & que le mesme bonheur retourneroit infailliblement : & la supposition particuliere de Virgile ayant esté qu'il arriueroit non seulement sous Auguste, mais pour l'amour de luy; c'est vn estrange moyen de vouloir purger la folie de son imagination, qui estoit en effet absurde & sans fondement, que de renoquer en doute (contre l'euidence du fait) qu'il l'ait jamais eue; & pour cela conuertir son discours en des allegories, qui n'ont jamais eu de lieu dans fon cerucau.

Virgile pour conclusion de son poëme auoit dit au petit fils de Pollion, commence (ô petis enfant) de conoistre tamere par son ris, dix mois ont apporté de longs desgousts à sa mere : commence (ô pesis enfant) celuy auquel les parents n'ont pas ri, ny le Dieu ne l'a honoré de sa table, ny la Deesse de sa couche; & comme ces paroles auoient vn formel rapport, à l'opinion Payenne que le Soleil & la Lune estoiet les deux principales Deitez prefidentes (auec e Macrob Saturnal, l'amour & la necessite) à la naissance des hommes; lib.1. c.19. elles monstroient que la femme de Pollion, qui auoit toufiours esté dans l'incommodité durant sa grofsesse, denoit apres sa deliurance se faire conoistre à son fruit par sa joye; que cette joye estoit comme vn gage de benediction à l'enfant, de mesme que ce suy seroit vne marque de mal-

72 VIDES SIBY LL'ES, heur si ses parens ne se resiouissoient point de sa naissance. Mais l'Empereur transformant le difcours de Virgile à sa mode, luy fait dire, Commence (en riant, & leuant la veue) de reconoistre ta mere qui te doit estre chere, car elle t'a porte plusieurs ans, des parens d'un jour ne t'ont point ri du tout: tu n'as point esté lié en la couche, ny n'as conu de banquet spendide : Sur quoy il adjouste, Comment les parens n'ont-ils point ri à cetuy-cy? certes pource que celuy qui l'a engendré est une puissance sans quelitez, & qui ne peut estre figurée par la delineation d'autres choses, ny d'un corps humain. Or qui ne Scait qu'estant un esprit sainit, elle est sans experience de couches? & quelle connoitife & desir pent-on feindre en la disposition de ce bien que toutes choses desirent? ou qu'y a-t'il en tout de commun entre la sagesse & la volupté? mais que l'on laisse dire ces choses à ceux qui introduisent ie ne sçay quelle generation humaine, & ne se disposent point à purger leur ame de toute œuure & parole mauuaise. Qu'il faut peu de chose pour destourner les hommes de la verité, puis que la feule imagination d'vn mystere, où il n'y en a point, en est capable. Il est certain que comme Dieu le Pere n'a ny qualitez, ny figure, ny corps, ny passions, ny desirs, la generation eternelle de son Verbe n'a rien de commun auec celle des hommes : mais rien de tout cela n'ayant esté de la conoissance de Virgile, & ses paroles ny ne l'exprimans, ny ne le pouuans exprimer, veu que le Grec est à proprement parler vne corruption du Latin, qui ne tendoit qu'à promettre du bien au petit fils de Pollion: A quel propos a-t'on jamais penfé à philosopher dessus comme on a fait ? Car on n'en eust eu aucun sujet, si on n'en eust point alteré le sens, en supposant (comme plusieurs ont fait) que le petit de Pollion auoit ri en naissant, & que sur

LIVRE PREMIER, CH. XV. 73 ce ris extraordinaire, toute la prediction de son bon heur auoit esté fondée; & s'imaginant que Virgile auoit dit du ris de l'enfant ce qu'il a entendu de celuy de sa mere: Item qu'elle l'auoit porté plusieurs ans, & qu'il n'auoit point eu de parens sujets, soit à l'esmotion du ris, soit à la necessité naturelle du dormir & du repos. Car si ce grand homme sust retourné, il eust pû aucc raison dire à Constantin ce que S. Augustin a dit depuis à Iulian le Pelagien, ren-moy mes paroles, & tes songes s'éuanouiront.

CHAPTRE XV.

Que l'on ne peut dire que Virgile ait en sa 4. Eclogue desguisé son sentiment.

A mesme chose se doit encore dire,

de la supposition que le mesme Empercur a faite, croyant que le Poëte a parle figurement, & connert la verité, de peur qu'aucun des Potentats de la ville Royale ne l'accusast d'auoir escrit contre les loix de son pays, & exclu ce qui auoit esté autresfois du sentiment de ses majeurs touchant les Dieux; & qu'il a desiré la prolongation de savie pour voir l'auenement de nostre Seigneur. Car comme (il y a 300. ans) le Dante a esté meu par l'admiration de cét incomparable Esprit, à le tirer de son Enfer; la bonne opinion que Constantin en auoit conceuë, luy a fait lire dans fon poëme ce qui n'y estoit pas, tout ainsi que ceux qui regardent les nuës, s'imaginent d'y voir les formes qu'ils pensent: & de là est procedé qu'il en a parlé si auantageusement, quoy que sans aucun fondement

DES SIBYLLES, foit en la verité, soit en l'apparence de sa tissure exterieure, qui n'a esté moulée ny sur le patron certain d'aucun ancien Oracle des Sibylles, ny fur les 8. liures qui sont à present entre nos mains, & ont esté composez plus de 186. ans apres le Confulat de Pollion : mais fur le feul desir que Virgile auoit de complaire à Auguste & Pollion, & meriter de plus en plus leur grace. Et pourtant ie conclus que l'antiquité Payenne (quelque opinion que Constantin & d'autres ayent eu au contraire) n'a rendu aucun tesmoignage soir en faueur de ces pretendus Oracles Sibyllins, qui difputent ouuertement contre l'Idolatrie, soit pour la perfuasion que les Peres en ont eue.

CHAPITRE XVI-

Qu'Apollodore n'a eu aucune conoissance des huiet liures appellez Sibyllins.



A R de penfer (auec le commun des Chrestiens modernes) qu'Apollodore Erythrien auoit veu le 3. liure, pource que (comme Lactance remarque de par Varro, J qu'il auoit

asseuré de la Sibylle Erythrée, qu'elle estoit sa citoyenne, & qu'elle anoit deniné aux Grecs allans à Ilion que Troye periroit, & qu' Homere escriroit des mensonges, nous y lisons ces paroles; & Ilion, j'ay pitié de toy, car à Sparte, Erynnis produira un germe beau en toute forte, b tres-bon, & dont on parlera tonsiours; faifant faillir le sang fecond d'Asie & d'Europe, & te portant principalement des cris, des trauaux, & des detresses; mais ce sera pour ceux qui feront cy-apres, une gloire qui ne vicillira jamais.

f Lib. I. C. 7.

g Lib.3. p.18.

b Helene.

LIVRE PREMIER, CH.XVI. 75

Il y aura angi derechef certain vieillard mortel efcriuain menteur, d'un pays controuné, i qui aura ; Homere aucugle. de la peine à voir de ses yeux la lumiere, mais possedera beaucoup d'entendement, & un vers plein de rassonnement i meste de deux noms : il se dira Chiois, & D'Ilion & d'Vlysse & escrira les affires d'Ilion non veritablement: le. mais clairement, car il aura mon vers en sa puissance, & le premier tiendrames liures entre ses mains. C'est vn manifeste abus; veu 1. Qu'il n'y a nulle difficulté que l'imposteur qui a faorique les 8. liures Sibyllins, & pris effrontement le nom de la femme du fils de Noé deux cens ans apres ! la mort ître Seigneur, & neuf de Varro decedé, selon Eusebe, l'an de Rome 726. ans deuantia mon de au oit pu faire à fon aife & de longue main, lecture de ce qu'il auoit rapporté d'Apollodore encore plus ancien soit dans son Latin, soit dans le Grec mesme d'Apollodore, & qu'il ne pounoit moins faire pour son honneur, que de porter pour marque vray-semblable de sa pretenduë antiquité, ce qu'il y auoit trouné. 2. qu'Apollodore qui atteste de la Sibylle Erythrée, qu'elle estoit natine de sa ville, & reconuë pour telle soit par la reputation publique, soit mesme par ses escrits, n'eust pu rien dire de tel de nostre fausse Sibylle, qui se dit partie de Babylone, & bru de Noe, nie formellement que la patrie ait esté Erythres, & accuse les Grecs d'imposture en ce qu'ils oseront la faire originaire de là : argument affeuré qu'Apollodore n'a pu se fonder sur son tesmoignage contradictoire à la pretention qu'il auoit; mais que la faufse Sibylle ayant veu (comme posterieure de pluficurs fiecles) ce qu'il auoit escrit, a pris occasion de l'impugner, comme incompatible auec sa feinte. 3. Qu'elle accuse les Grecs d'auoir dit d'elle des choses dont aucun en particulier ne peut estre convaincu, à fc. qu'elle estoit fille de Circe, & du pere Gnostus; car tous ceux d'entre les anciens qui

en l'Iliade & l'Odyl-

27. ans devant no-

DES SIBYLLES, ont laissé quelque memoire d'eux, ont fait la Sibylle Erythree fille de Iupiter, ou d'Apollon, & de Lamie; ou bien d' Aristocrate, & d'Hydole, ou de Crinagoras, ou en fin du berger Theodore & de la Nymphe Idea, & nul de Circe, joint qu'ils ne l'euffent pû fans abfurdité:car commet leur fust-ilvenu en l'esprit de la faire naistre à Erythres d'Asie, s'ils l'eussent creue fille de Circé Italienne, née & habituée dans le voisinage de Rome, sur le mont qui s'appelle encore de fon nom, Monte Circello? le passe (comme de moindre importance) la stupidité de cette pretenduë prophetesse, qui (pour donner vn coup de plume à la reputation d'Homere) a chargé le papier des marques de son ignorance, difant qu'Homere escriroit non veritablement, mais à descouvert d'Ilion, pource qu'il auroit son poeme en sa puissance; car qui dira que ce sont choses incompatibles, que dire la verité, & parler à descouvert ? Les veritables sont-ils obligez necessairement à se cacher, & les menteurs à se descouurir? & peut-on dire que la consequence soit bonne, il a mes vers, donc il ne dira pas la verité; sinon que l'on presuppose, que ces vers font pleins de faussetez & apprennent à mentir? mais les liures pretendus Sibyllins (quoy qu'ils avent donné, depuis 1400, ans , & donnent encore dans la veue de plusieurs) formillent de telles impertinences.

CHAPITRE XVII.

Que Pausanias n'a rien escrit qui puisse donner du credit à l'escrit mat nommé Sibyllin.

N nepeut non plus prendre le difcours de Pausanias m qui dit, que l'Isle des Rhodiens a esté fort agitée, tellement que l'Oracle de la Sibylle qui auoit esté prononcé touchant Rho-

des, a esté accompli, pour confirmation de ce que la pretendue Sibylle auoit escrit en deux diners lieux, " le dernier malheur arriuera aux Rhodiens; pource qu'il parle du tremblement arriué en cette Isle prés de deux siecles auparauant sous l'Empire d'Auguste, dés le temps duquel Tibere l'auoit comme releuée desa cheute, par sa demeure continuelle en icelle depuisl'an de Rome 748. jusqu'au 755. à cause dequoy l'epigramme d'Antiphile l'appelle son restaurateur; & la pretenduë Sibylle la menace p d'vne ruine à venir à la fin p Voyez lib.3. p.27. du monde, lors que Rome ayant accompli fa periode de 948. ans, sera tellement destruite par jour, piun, bisses Neron retourné de Perse, qu'elle deuiendra is un. c'est à dire une rue, que Delos n'apparoistra plus, & que Samos deuiendra vn monceau de fable. Ce qui peut seruir à justifier le mescompte de Tertullian, qui empoignant en son liure de Pallio, ces dernieres paroles destachées de leurs antecedens & confequens, les applique à la desolation de ces Isles qui duroit encore de son temps, difant, entre les Isles, Delos n'est desia plus, Samos est K 111

m Corinthior, Ilb, 2, P. 47.

Lib. 4. p. 38. 8, P. 54.

o Dio lib. ss. Paterc.lib.z.

4 P. 18. 8.P. 19. Et ces belles allufions מלאואס , סמנושה בינושה.

DES SIBYLLES, 78 de l'arene, & la Sibylle n'est point menteuse, au lien qu'il en deuoit necessairement conclurre, qu'elle auoit menty, en rapportant à la fin du monde & de Rome ce qui auoit de beaucoup precedé; & 2. que tous les 8. liures, en trois desquels la difgrace de ces Isles estoit rebattuë en mesmes termes, estoient (contre l'opinion que Lactance a depuis embrassée) escrits d'une seule & mesme main.

CHAPITRE XVIII.

Que la defense de lire les liures dits Sibyllins & celuy d'Hystaspes, ne peut leur concilier aucune authorité.



L y a encore moins d'apparence à se fonder sur les paroles de Iustin martyr, escriuant aux Empereurs, Scion l'efficace des manuais demons, peine de mort a esté desernée contre

ceux qui lisent les liures d'Hystaspes, ou de la Sibylle, ou des Prophetes, pour destourner par la crainte, les hommes qui les lisent, de prendre conoissance des choses bonnes, & retenir ceux qui les sernent; ce qu'ils n'ont pu faire jusqu'à la fin 3 car non seulement nous les lisons sans crainte, mais ausi (comme vous voyez) nous vous les presentons pour en faire l'inspettion, scachans qu'ils vous plairoient à tous : & pourueu que nous en persuadions quelque peu, nous gaznons beaucoup, d'autant que comme bons laboureurs nous tirerons recompense du maistre. Car encore que l'on puisse (auec quelque vray semblance) conjecturer que l'ancienne defense de lire les liures

9 Apol, 2. p. 82.

LIVRE PREMIER, CH. XVIII. 79 fatidiques, ait esté obseruée plus estroittement depuis que la supposition d'Hystaspes, & de la pretenduë Sibylle, est venuë à la conoissance des Payens; & qu'ils ayent eu vne particuliere auerfion pour ceux qui y adjouftoient foy; il ne paroift par leurs liures d'aucune nouuelle loy faite pour cela, ny qu'ils sesoient souciez d'empescher la lecture de ces escrits, qu'ils estimoient, à bon droit, pieces bastardes, & qui n'auoient jamais esté dans leurs archives, ny qu'ils ayent decerné aucune peine contre les lecteurs & admirateurs des Prophetes d'Ifraël : veu que l'exercice de la religion Iudaïque auoit tousiours esté permis dans l'Empire, que les Synagogues auoient subsisté par tout, & que si la liberté des Iudaïzans auoit esté restrainte depuis le tumulte de Barchochebas, & toute la nation plus haye, l'effet de cette haine n'auoit pas esté l'interdiction des liures prophetiques, mais le bannissement des Iuifs naturels de la Palestine, & quelque surcharge pour le payement des tributs. Et comme lustin ny ne dit, ny ne pouvoit dire, que la defense de lire les liures fatidiques dans l'Empire, menaçast plus particulierement les Chrestiens que les autres ; veu qu'elle estoit si generale, qu'elle comprenoit tous les peuples de l'obeyssance Romaine sans distinction, ny exception; & qu'il estoit tres euident qu'elle auoit esté faite proprement à l'occafion des liures mis en referue premierement au Capitole , & puis sous la base d'Apollon Palain : il n'y auoit aucun sujet de croire qu'elle vinst de la suggestion des Demons plustost que d'vne profonde prudence politique, qui comprenoit fort bien que ces Oracles que le commun estimoit tant sans les conoistre, par cela melme qu'ils introduisoient des nouueautez en la superstition ancienne,& (s'il faut ainsi parler)la vestoient d'vn

80

nounel habit, derogeoient notoirement aux contumes receuës de pere en fils, tendoient à emplir les esprits de curiositez inutiles, & (comme disoit Ciceron) valebant ad deponendas religiones. Quant à la supposition d'Hystaspes, & de la Sibylle, qui (fous pretexte d'enseigner le culte d'vn seul Dieu, & d'infinuer dans les hommes les mysteres de la religion Chrestienne) y semoit des fausses opinions, & esseuoit sur quelques fondemens veritables vn taudis de chimeres; les Payens s'en moquoient auec occasion; chacun (quoy qu'en creust Iustin Martyr, & plusieurs à son imitation) estoit obligé de la tenir pour vis artifice des Demons, conseillans à des estourdis efpris d'vn faux zele, de mentir pour faire croire la verité, & (felon la remarque de * fainct Paul) faire des maux afin que bienen aduint ; la deference à vne si indigne fausseté, & la hardiesse de la produire (comme Iustin & d'autres faisoient par fimplicité) ne deuoit plaire à aucun qui eust voulu tant soit peu prendre le Conseil de la raison. Car Sainct Iustin luy-mesme apportant vn peu d'attention, eust aisement reconu, qu'il prenoit mal tant la desfence faite par les Romains de lire les liures fatidiques, que le motif d'icelle, z. qu'il se faisoit tort en l'appliquant à des oracles forgez de nouueau, 3. que les Payens ne les auoient jamais ni possedez ni conus; & ie m'estonne qu'il ait esté & soit possible à aucun Chrestien, deprendre cette perfuafion, que la veuë de tels enfans rrounez; ait esté propre à la vraye pieté, veu que la feinte de leur extraction est aussi grossiere & impudente, que si quelque luif ayant forgé d'hier ou d'aujourdhuy, des escrits pleins d'accusations contre le Sauueur du monde, soustenoit en face aux Chrestiens, qu'il les a trouuez dans le nouucau Testament; que les Apostres en ont esté les autheurs

* Rom. 3. S.

LIVRE PREMIER, CH. XVIII. 8r antheurs, & que l'Eglise (les ayant eus de tout temps) les a cachez par honte de l'imposture de celuy qu'elle adore : Comme (pour flechir les cœurs des Iuifs) il ne faudroit pas leur produire des reuelations apocryphes de Prophetes inconus, que l'on feindroit auoir esté de leur nation; pour ce que cette feinte (bien loin de les persuader) les mettroit en furie contre ses propres antheurs; & derechef, comme (pourabbatre le Mahumetisme) il n'y auroit aucune apparance de supposer (comme de par Mahomet) vn nounel Alcoran, qui impugnast directement la fourbe; Ainsi il n'y auoit point de raison probable, pour se promettre, par la supposition des liures d'Hystaspes, & de la Sibylle, autre chose des Payens, qu'vne detestation plus enuenimeé du Christianisme, quelques professeurs duquel vsoient d'vn si mauuais moyen, & auec vne si estrange & demesurée hardiesse contr'eux. Aussi Dieu n'a pas permis que d'vne telle imposture soit arriué du bien, car elle a imbu les hommes (peu aguerris à de telles surprises) de faux prejugez, & mis en credit entre les premiers Chrestiens, la resuerie des Millenaires, & empraint en leurs. esprits des vaines & gosses imaginations touchant l'aducnir.

CHAPITRE XIX.

Que la lettre de L. Domitius Aurelian Empereur au Senat ne donne aucun credit à l'escrit dit Sibyllin.

N ne peut enfin tirer à la recommendation des 8. liures de ces faux oracles qui ont esté conseruez jusques à nostre temps, la lettre que l'Empereur Aurelian, engagé en la guerre Mar-

comanique, r escriuoit l'an 271. de nostre Seigneurau Senat; difant, Iem'esbahis (Peres faints) que vous ayez esté tant de temps en doute, s'il falloit ouurir les liures Sibyllins, de me sme que si vous autez à traitter en une Eglise de Chrestiens, & non dans le temple de tous les Dieux, Car encore que le Cardinal Baronius : (qui escrit Valerian pour Aurelian) infere de là, qu'il ne faisoit pas seur pour les Chrestiens de lire & sonder les liures Sibyllins; comme si la defence qui a precedé de 580, ans la venue du Sauueur, auoit este dauantage pour eux que pour d'antres, & si l'Eglise auoit jamais eu de l'inclination à la recherche de telles ordures : il est indubitable qu'Aurelian entendoit non les 8. liures que nous auons contre l'idolatrie, mais ceux que les Quindecimuirs gardoiet sous la baze d'Apollon Palatin en faueur de l'idolatrie; & qu'il y eust eu mille fois plus de raison de conclurre de fa lettre, ce que le sieur Petau Iesuite a tres bien remarqué, à fç que les Chrestiens auoient en horreur la lecture de tels liures prophanes es Eglises; où on ne permettoit pas seulement de lire les liures Apocryphes exclus du Canon de la Bible, comme le Concile de Laodicée « a depuis expressement arresté. L'Empereur dit donc que la len-

r Vopic, in Aurel,

s Appar, 6, 20.

t Doct. temp. lib. 13. ad A D 271.

a Can. vlt.

LIVRE PREMIER, CH. XIX. teur du Senat eust esté excusable en vne assemblée de Chrestiens, qui n'eussent peu toucher les liures enseignans l'idolatrie qu'auec vn extreme remords, & qui cuffent creu souiller indignement la chaste pureté de l'Eglise, en y introduisant ces monumens execrables; mais qu'vn tel scrupule ne deuoit pas naistre dans l'esprit d'vne compagnie composée de personnes toutes adonnées au culte des Dieux, & conuoquées en leur temple commun. Aussi le Cardinal Baronius luy mesme comme reuenu à soy, & pour nous faire croire que rien de bon ne se pounoit attendre des oraeles Sibyllins) auotic x que les Pontifes plus en- x AD 272. 8. 20. nemis que tous les autres hommes sous un simulé presente de religion, ausient tiré d'iceux la persecution contre les Chrestiens; ce qu'ils n'eussent peut faire s'ils eussent expressement enseigné la pieté. & certes que l'on recherche tant que l'on voudra tout ce que les histoires recitent des consultations que Rome en a faittes de temps en temps, & on trouuera que jamais elle n'y a eu recours, sans admettre en suitte quelque nouuelle abomination. Car s'il a esté question de sacrifier aux Dieux infernaux d'vne façon extraordinaire, & leur instituer des jeux solemnels, de mander de Peffinunte en Phrigie la mere des Dieux, & Æfculape d'Epidaure qui est maintenant Raguse; de facrifier vn Gaulois & vne Gauloife, d'appaiser en somme les Demons sous les noms de Iupiter, Iunon, Cybele, Saturne, Appollon, Venus, Ceres, Bacchus, &c. on en a pris l'ordre de là. Voyez Varro de lingua latina lib. 5. de re rustica lib. 1. c. 1. Ciceron epist. 7. lib. 1. familiar. & Verrina vlt. Tite-Liue Decad. 1. lib. 3. 4. 7.10. Decad. Insepheaux. de ses 3. lib. 1. 2. 5. 9. Decad. 4. lib. 1. 5. 7. 10. Decad. paroles d'yne Sibylle 5. lib. 1.2.3.5. l'Epitome de Florus Decad. 3. lib. Payenne, qui dit que 2.9. Decad. 4. lib. 1. Decad. 6. lib. 9 Denys d'Ha- des wents renuerferent

les Dieux ayans ennoye

l'a sour, es donnerent à chacun sa langue; es pour tela il arriua que la ville fut nommée Babylone; ce que la faulle Sibylle à exprimé en partie lib. 3. p. 21. empruntant de Josephe,

DES SIBYLLES,

lycarnasse. Lib 1.3. 10. Tacite Annal. 15. Solin c. 7. Valerius Maximus Lib. 1. c. 1. 9. Plutarque in Poplicolâ, Fabiô Maximò, Mariò, &c. de ijs qui tardè à numine corripiuntur. Pausanias, Phocaic. lib. 10. Capitolin in Gordiand iuniore, Trebellius Pollio in Gallienis, Vopiscus in Aureliand & Florianò, Sextus Aurelius Victor in Claudio; Ammian Marcellin lib. 22. 23. Macrobe, Saturnal. lib. 1. c. 17. Seruius Eneid. 6. Zosinius lib. 2. Procopius Gotthic, lib. 1.

CHAPITRE XX.

Suitte des moyens de faux seruans à monstrer la supposition de l'escrit dit Sibyllin.



Es Peres, comme Clement Alexandrin, qui transcrit au premier de ses liures intitulez Tapissiers, ces trois vers d'une Sibylle idolatre, à Del-

phiens seruiteurs d'Apollon qui tire de loin, ie suis venue vous deuinant l'intention de Iupiter quipos-sede l'Égide, cholerée contre mon frere Apollon; & Lactance qui reconoist? qu'apres la consultation des oracles Sibyllins, les Romains s'estoient mis en devoir d'appaiser Ceres envoyant des Ambassadeurs à Enna, & auoient recherché en Asie la mere des Dieux; & saint Augustin qui remarque le transport d'Æsculape, deuoyent bien (s'ils eussent mis bas les prejugez) conclurre que les poëmes dont ils tiroient des preuues contre l'idolatrie, par cela mesme qu'ils estoient directement contraires aux oracles que les Romains consultoient, ne pouvoient estre de la veine de ces Sibylles anciennes qui estoient

y lib. 2. c. 4. 7.

Z De ciait. Dei lib. c

LIVRE PREMIER, CH. XIV. 85 depuis tant de fiecles l'admiration des Payens,& le propre fonds de leur superstition; car par quel moyen fust-il arriue qu'vne mesme bouche, eust en mesme temps respiré la vie & la mort? ils auoient auffi vne seconde preuue fort claire; à sc. que rien du tout de ce qui est rapporté par les Payens, comme de parles Sibylles, ne se trouue ni en substance, ni en propres termes, dans les 8. liures de la pretenduë bru de Noé: car où tronuera t'on en toute cette informe rapfodie la moindre trace de ce que a Ciceron, & Denys a Cicero de diuinar. d'Halycarnasse, & Tite-Liue, & Suetone, & Solin, & Plutarque, & Paulanias, & Dion, & Ammian, & Zofime, & Procopius, & (fil'on veut) Lucian, & Eustathius sur la description de l'vniuers escritte par Denys l'Africain, citent comme Sibyllin? & fainct Augustin qui auoit obserué dans son liure de la grammaire, qu'il y auoit τεία κόππα κάμιςα trois tres meschans K, designez es liures Sibyllins, où les cust-il peu rencontrer en ceux-cy? Ce leur deuoit estre aussi vn indice fort violent de supposition, que nul des Payens domani. n'a jamais cité, ie ne diray pas vn vers, ou vn hemistiche, mais la moindre pensée tirée de ces mesmes liures; car si (comme l'on presuppose) les Romains les eussent mis en reserue auec les autres, eussent ils peu jamais s'abstenir d'en faire quelque memoire, ou d'en tirer quelque extrait? Mais pour monstrer que les Chrestiens n'auoient en aucune communication despieces qui estoient fous la garde des Quindecimuirs, & que les Payens n'auoient jamais rien admis de ce que les Chreftiens leur opposoient comme tiré de leur sein: hors ces trois vers que nous venons de transcrire du premier Tapisier de Clement Alexandrin; les trois suinans citez par Theophile Archeuesque d'Antioche contre la Theogonie Payenne b's'ils b Lib.a. ad Autolyc.

lib. 1. & 2. epift 7. lib. r.famil. Dionyf. & Liuius in locis citatis. Sucton in Iulio. Plutarch, locis citatis & in Thefeo, Demofthene, Cicerone, lib.de Pythiæ oraculis, Paufan. lib. z.p. 97. Achaic. lib. 7. p. 412. Phocaic, lib. 10. p. 626. Dio in Cafare, Tiberio & Nerone, Ammian, lib. 13 Lucian' in Peregiino, & Pleu

e Lib. 7, c. 19. d Lib. 7, c. 14.

e Orat, ad fanctorum.

affile to the to

Apud Origenem lib.

Ad fandt, coetum

engendroient & demeurosent immortels , il y aurois plus de Dieux engendrez que d'hommes; & il n'y auroit nulle part pour les mortels, du lien où ils peussent subsifter. Ces deux autres de mesme veine copiez par Lactance, il y aura feu & tenebres, quand il viendra au milieu de la nuit noire & d escontez moy mortels, & le Royeternel regne; & cette exclamation en prose, attribuée à la Sibylle Erythrée par le grand Constantin, pourquoy (Seigneur). m'imposes tu la necesitté de deuiner, & ne me gardes tu plustost cleuce loin de la terre en baut, jusques à tatres beureuse venue ? hors (disje) de ces quatre lambeaux, il ne se trouue pas vn vers produit par les anciens Chrestiens depuis Iustin Martyr, qui ne selise, ou de mot à mot, ou en termes equiualens, dans le corps des 8. liures qui ont esté supposez à la semme du fils de Noé, & ce corps estant mutilé & entr'ouvert en divers lieux, rien n'empesche que les allegations de Theophile,& Lactance n'en ayant esté puisées. Or derechef ce que les Peres n'ont puisé que de cette source, prouue demonstratiuement qu'ils n'en ont point conu d'autres, & qu'elle ne leur a point esté ouverte par les Payens, qui non seulement n'en ont rien tiré, mais seulement l'ont decriée (dés l'heure qu'elle leur a paru) par leurs inscriptions en faux, contre les sentences qui en ont esté transcrittes; comme appert par les paroles de Celfus, difant aux Chrestiens f vous auez à bon droit proposé la Sibylle; mais vous auez maintenant le pounoir de fourrer à la volée entre les pieces qui font d'elles plusieurs choses mesdisantes : car ce discours estoit vne prise à partie formelle des Chrefliens touchant la supposition des 8. liures; & par la remarque propre de Constantin escriuant à propos du pretendu acrostiche de la Sibylle Erythrée, a plusieurs d'entre les hommes ne croyent pas

LIVRE PREMIER, CH. XX. 87 que le Sauneur ait en la Sibylle pour prophetesse; & confessans que la Sibylle Erythrée a este deuineresse, soupçonnent que quelqu'un de nostre religion, qui n'estoit pas desnue de verve poetique, a fait ces poemes, qu'ils sont bastards, & que cependant on les dit Oracles de la Sibylle. A quoy la response d'Origene n'apporte pas grand remede: Il affeure (dit il de Cellus) que nous fum, auons fourre entre les escrits qui sont de la Sibylle plusieurs choses, & mesdisantes : & ne demonstre ny ce que nous anons fourré: (Or il l'auroit demonstré, s'il avoit fait voir des exemplaires plus anciens & plus purs, & n'ayans pas ce qu'il estime auoir esté fourré) ny mesme que ces choses soient mesaisantes. Car 1. l'intention de Celsus n'estoit pas d'aduouer que les 8. liures dont les Peres ont fait des extraits, fussent legitimes, & de blasmer feulement que l'on y eust fait glisser quelque chose de faux; mais de reprocher aux Chrestiens, qu'ils auoient messé (tant qu'ils auoient pu) ces 8. liures, pieces notoirement bastardes, parmi les escrits pretendus legitimes de la Sibylle: 2, la repartie d'Origene que pour prouuer la supposition des choses produites par les Chrestiens, il falloit monstrer des exemplaires plus anciens, plus corrects, co où elles ne fussent pas, n'estoit nullement à propos; pource 1. que la plainte de Celsus ne touchoit pas moins le corps des 8. liures, que les fentences qui en estoient extraites par les Chrestiens. 2. Que sa negatiue n'estoit pas, ces 8. liures ne sont pas entiers, mais ils ne sont pas legitimes; & les tenant supposez & fourrez (entre les œuures legitimes) de trois jours auparauant; il nese croyoit pas obligé à chercher (ce qui n'eust jamais pu se trouuer) des anciennes copies, d'vne fausseté nouuellement forgée. 3. Que requerir d'vn Payen qu'il produisift les anciens exemplaires des vrais es-

b Lib. 7, aduerf, Celfura, 88 DES SIBYLLES,

crits Sibyllins, c'estoit luy faire vne demande ridicule & inciuile, veu r.qu'il n'y deuoit auoir dans tout l'Empire Romain, outre l'original renfermé sous la base d'Apollon Palatin, que la seule copie transcrite par les Pontifes du temps d'Auguste: z. qu'il n'estoit en aucun cas permis à aucun particulier de la lire & interpreter, & que les feuls Quindecimvirs à qui ce droit estoit reserué, n'eufsent ofé l'entreprendre sans ordonnance expresse du Senat : d'où s'ensuit que les Payens auoient juste sujet d'arguer de faux les pieces produites par les Peres, pource nommement qu'ils les voyoient entre leurs mains, & par eux faites du droit public; &les Chrestiens ne pouuoient justement lespresser de produire ce qui n'estoit en la puissance d'aucun d'eux, & deuoit demeurer sous. la clef d'vn perpetuel secret. Outre tout cela la response d'Origene n'estoit pas necessaire, Celsus ne demonstre pas que les choses qu'il estime fourrées dans les œuvres de la Sibylle, soient mesaisantes; donc elles ne le sont pas: car encore que l'accusation des superstitions Payennes ne fust pas proprement vne mesdisance, mais vn reproche tres-veritable & tresjuste de leur impieté; c'estoit vne mesdisance, selon leur opinion; & la faire porter par la Sibylle (c'est à dire par la personne de tout le monde la moins. propre) c'estoit exercer vne espece de mesaisance contre sa memoire, & porter vn faux tesmoignage sous son nom, tres-digne d'estre releué par la plainte publique de tous les infideles. Voilà pourquoy la defense d'Origene, contre l'attaque de Celsus, qui anoit (comme contemporain de Iustin Martyr & de Lucian, qui luy a dedié son Pfeudomantis) veu naistre la supposition, n'estant qu'vne elufion, & rien plus; S. Augustin a eu mille fois plus de raison de mettre le marché en main aux aduersaires de l'Eglise, pour aduouer ou desaduouer

LIVRE PREMIER, CH. XX. 89 uouer à leur choix, les 8. liures pretendus Sibyllins; difant, i Pourtant quand ils ne croyent pas à i De civit. Dei lib.28. nos escritures, les leurs (qu'ils lisent estans aueugles) sont accomplies en eux; si ce n'est que d'auanture quelqu'un die, que les Chrestiens ont feint les propheties de Christ qui sont produites sous le nom de la Sibylle, ou d'autres. Et derechef, & L'on peut penfer & Ibid.c.47. que les propheties d'autres que des Inifs, tout autant que l'on en produit touchant la grace de Dieu par Iesus-Christ, ont offé controuvées par les Chrestsens; & pourtant il n'y a rien de plus ferme pour convaincre les estrangers, quels qu'ils soient, s'ils debattent de cela, & appayer les nostres, s'ils ont un vray sentiment, sinon que l'on produise touchant Christ, ces paroles diuines qui sont escrites és liures des Inifs. Pleustà Dieu que les enfans de l'Eglise en sussent demeurez à ces termes, pour bannir de leurs cœurs la mauuaile ambition de s'estre rendus autheurs de quelques pieuses fraudes, & conceuoir vne saincte honte de l'employ de celles que les fourbes auoient tasché d'introduire dans la maison de Dieu : car quand mesme il ne leur eust pas plu de faire reflexion sur les argumens que ie viens de representer contre la supposition des eserits Sibyllins, il leur eust pu suffire de se faire dire par ceux qui les produisoient, d'où ils les auoient pris, les arrestant court par les demandes suiuantes ou semblables : Comment ces titres secrets de l'Empire & de la religion ont-ils pu passer jusques à vous ? par quel artifice auez-vous pû (vous qui vous dites fideles) crocheter le threfor commis à la garde des Quindecimvirs ennemis jurez de vostre foy : par quel bon-heur nostre siecle a t'il eu cet auantage de discouurir & rendre publiques les predictions qui auoient esté cachées plus de 612, ans ? veu que la nouu auté de la descouverte d'icelles faite depuis la mort d'Adrian, la publication si hardie du se-

C. 46.

cret le plus secret de tout le Paganisme, & la contrarieté des consequences resultantes de sa publication à tout ce que l'antiquité en auoit recueilli fix fiecles durant, leur eust donné vn sentiment asseuré de l'imposture; sur tout au bon Iustin martyr qui escriuoit son Apologie ou cinq ou dix ans auplustard apres qu'elle a esté commise. Et icy ie ne puis que ie n'aduertisse en passant le Lecteur, que celuy qui apres l'an 406, a entrepris de refpondre sous le nom de ce sainct Docteur, aux queftions des Grecs, semble s'estre mespris, quand ayant escrit que la fin du present estat du monde est le jugement des impies par le feu, selon que disent les Escritures des Prophetes & Apostres: Il adjouste, Et encore de la Sibylle, selon que dit le bien-heureux Clement en la premiere Epistre aux Corinthiens, pour ce 1. Que l'Epistre de S. Clement (qui a receu en quelque sorte vne seconde vie depuis 15. ans que l'Angleterre l'a renduë à l'Eglise de Dieu) ne parle point de la Sibylle; & qu'encore qu'à la fin il y ait manque d'vn fueillet, neantmoins il n'y a nulle apparence, qu'en cette derniere partie qui contenoit la conclusion de tout le discours precedent tissu des Escritures, le sainct Martyr eust voulu recourir à l'authorité d'vn tesmoignage estranger, & puiser d'vne source prophane. 2. Que l'allegation des paroles de la Sibylle touchant le jugement par feu, se trouue au 6. chapitre du 5. liure des Constitutions pretenduës Apostoliques, où les 14. derniers vers du 4. liure de la fausse Sibylle ont esté inserez en suite des textes Prophetiques & Apostoliques de la Genese chap. 2. 7. & chap. 3.14. d'Esaie chap. 26.19. d'Ezechiel chap.37.13. de Daniel chap. 12.2. de S.Matthieu chap. 4.23. de S. Luc chap. 21.18. & de S. Iean chap. 5.28. & 11.43. tellement qu'il est cuident que l'autheur des responses aux questions

Refp.ad quæft.74.

LIVRE PREMIER, CH.XXI. des Grees, a (comme on dit en prouerbe) pris Paris pour Corbeil, confondant par oubliance les Constitutions mal attribuées à S. Clement, auec son Epistre aux Corinthiens. 3. Que si le recours au tesmoignage de la Sibylle se trouuoit de fait en ladite Epistre, il seroit vn argument de corruption en ce pretieux joyau de l'antiquité Chrestienne, plustost qu'vne legitime confirmation de l'authorité des liures pretendus Sibyllins, que nous auons demonstré auoir esté supposez depuis la mort d'Adrian, c'est à dire 38 ans apres le martyre de S. Clement, & 60. depuis sa relegation à Chersone.

CHAPITRE XXI.

Qu'il n'y a aucune vray-semblance à soustenir que les liures dits Sibyllins, ont este escrits par inspiration Dinine.

> YANT (selon que la necessité de la raison & de la verité le veut) presupposé que les 8. liures pretendus Sibyllins, sont la feinte de quelque Chrestien temeraire & oisif, qui a

entrepris de faire passer ses songes pour Oracles; cette question, s'ils ont esté escrits par inspiration diuine, tombe d'elle mesme: Car il faudroit estre totalement insensé, pour croire que Dieu qui est la fource de verité, fust vn conseiller d'imposture; & il y auroit encore plus de rage à l'en dire l'autheur, ven m qu'il n'y a aucune conuenance entre la m 2 Cor. 6:16. lumiere de la fagesse, & les tenebres du mensonge : Et de là mesme resulte que les Sibylles (des

DES SIBYLLES,

Oracles desquelles les Romains idolatres, ont tousiours tiré des enseignemens d'impieté, pour empirer leur superstition) n'estoient ny ne pounoient estre (à cét égard) meues de l'Esprit de Dieu, contre la gloire & le culte duquel leurs diuinations tendoient directement; de forte que ie ne puis conceuoir qu'autre chose que la chaleur de la dispute ait poussé S. Hierome à faire parade des Sibylles, & " fouftenir à Iouinian, qu'elles auoient eu pour liurée la virginité, & que la divination avoit esté le salaire de leur virginité: car c'est vn horrible salaire qu'estre fait l'organe du Diable, pour publier ses mensonges, & seruir à sa seduction; & ie ne vois pas comment on puisse mettre au rang des biens, le plus extreme de tous les maux, ou (pour dire à tout hazard quelque chose à l'auantage des Sibylles) s'aider de cette desfaite improbable qu'elles ont fait d'autres predictions que celles qui ont induit les Payens en erreur; & qu'en confideration d'icelles, & de leur virginité, elles ont esté dignes de recommendation. Ce n'est pas que ie vueille nier qu'il n'ait esté autant possible à Dieu de declarer par ces femmes les fecrets de l'aduenir, que de faire * parler l'asnesse de Balaam, ou mouuoir Balaam luy mesme à predire la venuë du Messias 1492, ans auparauant qu'elle arrivast : veu mesine que S. Augustin o exposant ces paroles de S. Paul, P lequel il auoit auparauant promis par ses Prophetes; a pris, du prejugé qu'il en auoit conceu, sujet d'escrire, qu'il y a en des Prophetes qui n'estoient pas de luy, esquels aussi on trouve quelques choses qu'ils ont chantées, les ayans ouies dire de Christ, comme l'on dit de la Sibylle: mais & luy & tous les autres Peres me pardonneront, si j'ose respondre qu'ils ont appuyé leur opinion sur vn roseau casse, à sc. sur l'authorité des 8 liures de la

Lib. 1. C. 16.

* Nombr 22, 28.

 Opposit inchesta in ep ad Rom.
 p Rom. 1.2.

LIVRE PREMIER, CH.XXI. 93 pretenduë femme d'vn fils de Noé; pour ce 1. Qu'ils ont pris pour fort ancienne, vne piecetresnouuelle & tres-fausse. 2. Que quand mesme elle seroit aussi ancienne qu'ils l'ont creue, elle ne pourroit pas estre dinine, par cela mesme qu'elle contient (felon qu'il a esté remarqué cy-dessus) quantité d'erreurs, que perfonne, s'il n'est hors du sens, n'imputera jamais à la reuelation d'enhaut. 3. Que quand l'on seroit demeuré d'accord, de poter qu'elle est aussi exempte d'erreur, qu'elle en est pleine; & qu'il faut reprendre son origine de beaucoup plus haut que la naissance du Sauueur: Hilaire Diacrenieroit, qu'il s'ensuiuist necessairement de là, qu'ellesoit procedée de Dieu; I L'esprit du monde (dit-il) est celuy dont sont sai- q In T. Cor. 1. 12 apud sis les fanatiques, qui sont sans Dieu; car é est le principal entre les esprits mondains. Voilà pourquoy il a accoustumé de deuiner par conjecture les choses qui sont du monde, & c'est celuy que l'on appelle Python; c'est celuy qui est trompé, & trompe par des choses vray-semblables ; c'est celuy qui a parle par la Sibylle, suinant le sens des nostres, & voulant tenir son rang entre les celestes. Quant à moy j'aduouë ingenuëment, qu'il seroit bien mal-aisé de soustenir que la Rapsodie des 8. liures Sibyllins, qui copie la pluspart de l'histoire Euangelique, eust esté escrite denant la manifestation de nostre Seigneur, & qu'elle fust emanée de Python: mais il est euident qu'Hilaire ayant égard aux phantasses, dont elle est barbouillée, a micux aimé la croire l'ouurage d'vn fanatique, que d'vn homme diuin, & en cela il a esté (quoy que contraire à l'aduis de plusieurs des Peres) fondé en grande raison. Car quand on auroit passe l'esponge sur toutes les marques de sa supposition rapportées cy-dessus, on ne pourroit nullement effacer le charactere qu'elle a (de ses mains propres) em-M 111

Ambrofium:

Month of the a

praint si auant sur son front, qu'il s'est fait remarquer au premier de ces grands hommes qui ont voulu deserer à son authorité & l'opposer aux Payens.

CHAPITRE XXII-

Consideration du sentiment d'Aristote touchant les Enthousiastes.

Problem. fect. 30.

Ristots auoît estimé que r la chaleur de la melancholie, estant voisine du lieu de l'intelligence plusieursse trounoient pris de maladies maniaques &enthousiastiques; que de la venoient tou-

tes les Sibylles, Bacides, & inspirez, à sç. quant ils Sont faits tels non par maladie, mais par temperament de nature, & là-dessus allegue que Maracus de Syracuse estoit meilleur poète, lors qu'il estoit hors de luy : descouuant par là que (selon son sentiment) dire d'vne femme qu'elle cftoit sibylle c'estoit la releguer entre les hypochodriaques & atrabiliaires. Mais la commune opinion des Payens estoit que les Sibylles auoient esté saisses d'une puissance surnaturelle, & non eschauffées d'vn simple bouillon de bile noire; & que leur saisssement faifoit (tant qu'il duroit)vne si forte impression sur leur esprit, qu'il le prinoit de toute intelligence & memoire. Ainfi Heraclite dans Plutarque, afseure que la Sibylle avoit de sa bouche furiense dit des choses qui ne sont ni ridicules, ni ornées, ni fardées: Virgile introduit Helenus disant à Enée de la Cumane, tu verras la denineresse infensée; & ailleurs faifant description desontransport ail vie

. de Pythiæ oracul.

z Encid, lib. 3.

4 Lib. 6.

z Lib. s.

LIVRE PREMIER, CH. XXII. de ces termes tres exprés, " disant cela denant la porte; soudain ni son visage, ni sa couleur ne demeurent de mesme, ni sa cheuelure ne se tient point en ordre, mais sa poitrine deuient pantelante, & son fier cœur s'enfle de rage; & peu apres, la deuineresse fait l'endemence dans la cauerne, ne souffrant encore rien de Phabus, & taschant seulement si elle pourra faire lascher prise augrand Dieu; le secouant de sapoitrine; mais il fatigue tant plus sa bouche enragée, domptant soncœur fier , & le force en le pressant. Item, Apollon secone cette bride à la furiense & luy tourne les aiguillons contre la poitrine. Et en fin, x si tost que la furie se retira, & que sa bouche enragée fut de repos. Lucain suit la mesme piste, disant, alors premierement la rage s'espandpar sa bouche furienses des gemissemens & clairs murmures par le conduit de sa voix essoussée; alors les tristes burlemens, & les dernieres voix resonnent dans les vastes antres, la Vierge estant des-ja domptée, &c. Apollon luy serre la y Paneg in 4, consul. gorge, & Claudian à leur imitation appelle / le lieu Hononj. de l'oracle Cuma, le paruis de l'enragée Sibylle. Cette descriptió qui exprime au naturel la possession violente d'vn esprit, malin & bourrelant la personne qu'il saisse, au lieu de causer de l'horreur à l'escriuain des 8. liures pretendus Sibyllins, luy a fait enuie, tellement que cét impertinent n'a point eu de honte d'attribuer au Dieu de gloire des rauages pareils à ceux des Demons, & dire de soy-mesme, ce que les poëtes prophanes auoyent escrit de leurs deuineresses. le suistirée (dit. %il) & Lib. 1. p. 13. ayant le corps tout estourdi, car ie ne scay que ie dis, mais Dieu me commande de le publier, & ailleurs, a mais pourquoy mon cour me bat-il derechef , & a Lib. 2. p. 19. mon esprit chargé de coups de fouet est-il forcé d'annoncer ce cantique à tous ? Item, b apres que mon efprit s'est reposé de l'hymne dinin, & comme ie priois le grand pere qu'il cessast de m'imposer necessité; dere96 DES SIBYLLES,

6 p. 29.

d Lib. 4. P. 37.

e p. 64

f 4 Cor. 15:

chef la parole du grand Dieu a esté mise en ma poitrine, & il m'a commande de prophetiser. Item i e suis
partie loin de Babylone di tropparas emportée de surie. Et en sin, d'estui-là m'a porcé le sous au dedans
de la pensée. Argument maniseste que la ceruelle
de ce malheureux imposteur qui a pris le nom de
Sibylle, estoit possedée d'une st folle phantaisse,
qu'il vouloit, à toute sorce, estre pris pour Enthousiaste, & faire croire que l'impression de la
vertu celeste produisoit le mesme esse en son esprit, que l'inuasion de Satan en celuy des Demoniaques, qu'il jette hors du sens, & transporte de
fureur.

Et ne faut pas (pour excuser vne si extrauagante passion) prendre pied sur ces paroles du 8. liuce, " le scay le nombre du sable, & la mesure de la mer, les cauitez de la terre, & le Tartare aeré, & le compte des hommes qui sont, & seront, & des morts; ie scay les nombres des astres; les arbres, & combien ils ont de fueilles, & le compte des bestes à quatre pieds, des possons qui nagent; & des oiseaux qui volent; Car outre ce qu'il est impossible d'accorder cette vanterie insolente, ie seay tout, auec la confession precedente, ie ne scay que ie dis; par aucun autre moyen qu'en faifant le rapport d'icelle à l'alienation d'esprit qu'il auoit voulu depeindre en disant ie ne scay que ie dis; il y a de l'absurdité à penser seulement que s le pere des misericordes, qui dispose ses dons par vne sagesse infinie, & auec intention qu'ils tournent à l'vtilité, soit de ceux qui les reçoiuent, soit des autres; ait voulu boutfir le cœur d'aucun homme d'vn vent de cognoilfances absolument inutiles, telles que celles dont la fausse Sibylle se glorisie. Car que reuiendra t'il, & au genre humain & à toy-mesme que tu içaches le compte du sable, des fueilles, des poissons, &c. cette incroyable varieté de conoissances te rendra

'LIVRE PREMIER, CH. XXIII. 97 rendra t'elle meilleur, & plus auancé dans le chemin du falut, qu'vn autre qui aura apris g du g Act. 9.19. grand vaiffeau d'election qui auoit efféraui jufques b 2. Cor. 22. 214 au troisieme ciel, & yauoit oui des paroles inenarrables ; cette protestation admirablement mode- i 1Cor. 2, 3, ste ie n'ay proposé de scanoir entre vous, que lesus-Christ, & icelay crucifié? Quand donc il n'y auroit autre chose à redire en la supposition des 8. liures Sibyllins que l'insuportable vanité de son autheur, elle deuroit estre plus que suffisante pour le degrader de sa pretendue dignité de Prophete, & condamner ses vers à s'ennoler (comme autrefois ceux de la Sibylle Cumane troublés en leur ordre; & deuenir le jouet des vents rapides.

CHAPITRE XXIII.

Que l'autheur de l'escrit pretendu Sibyllin s'est mal à propos mis au rang des Enthousiastes.

A 1 s peut estre que ces paroles d'orgueil, & l'affectation d'enthousiasme, & les autres traits d'imposture ne sont pas de fon escrit original, & que les

Peres qui l'ont eu en grande estime ne les y ont pas trouuez; au contaire lustin Martyr (pour nous faire sentir qu'il en auoit bonne conoissance) porte le doigt dessus, & les remarque aux Grees, adjoustant à ce discours du Menon de Platon touchant les deuins; 1 Nous ne di- 1 Exhott, ad Græs, p. rons pas moins que ceux-cy sont diuins, & qu'ils ont des rauissemens, estans inspirez & saisis de Dieu, lors qu'ils se signalent disans plusieurs & grandes

choses, & ne scachant rien de ce dont ils parlent, l'application suivante, il regardoit clairement & manifestement aux oracles de la Sibylle: Car elle n'apas eu (comme les poètes) la puissance de corriger sespoémes apres les anoir escrits, & de les polir, principalement pour l'observation exacte des mesures; mais elle a accompli ce qui estoit de sa prophetie an temps de l'inspiration, & l'inspiration faillant, la memoire des choses qu'elle avoit dittes luy a failly. Cecy donc est la cause pour laquelle tous les vers des poemes de la Sibylle n'ont pas esté conseruez. Car nous mesmes estans en la ville [de Cumes] l'auons apris de ceux qui nous menoient, & nous monstroient les lieux ou elle prononçoit ses oracles, & une certaine urne faite de bronze, où ils disoient que ses reliques sont conseruées; ils nous declaroient ausi cecy, comme l'ayans ouy de leurs deuanciers; que ceux qui receuoient l'oracle, estans gens sans instruction, ont sounent manque en l'observation exacte des mesures; & disoient que c'estoit là la cause pour laquelle quelques vers estoient sans mesure, à so, que la deuine apres que le saisissement de l'inspiration estoit cese, ne se souvenoit plus des choses qu'elle anoit dittes, & que ceux qui les escriuoient à sause de leur ignorance estoient decheus de la mesure exacte des vers ; & plus bas, m cheissez à la tres ancienne & fort vieille Sibylle de laquelle il est arriné que les liures se consernent en tout l'univers, laquelle aussi par oracles venans d'une certaine puissante inspiration vous a enseigné touchant ceux que l'on dit Dieux, qu'ils ne le sont pas. Constantin de mesme " l'introduit, saisant plainte à Dieu de ce qu'il luy imposoit necessité de deuiner. Suidas de son costé fait cette remarque à propos de la Sibylle Chaldée, la prophetesse n'est pas canse de ce que ses vers se treunent imparfaits & sans me sure, mais les copiftes qui n'egaloient pas l'impetuosité de sa parole, & estoient sans instruction, & igno-

m p. 36.

Adfanct. cocum.

LIVRE PREMIER, CH. XXIII. 90 vans de la grammaire ; joint qu'auec l'inspiration la memoire des choses qu'elle auoit dittes luy failloit, & pourtant ses vers se trouuent imparfaits, & le sens clochant; soit que, par la dispensation de Dien, cela foit arrivé, afin que les oracles d'icelle ne fussent point conus de plusieurs indignes; soit que le long-temps ait est e cause de cela, comme de plusieurs autres choses; outre ce qu'il ne faut pas s'esbahir, si l'obscurité des choses dittes par la prophetesse, & ce que ses liures ont esté souvent copiez, ont produit la confusion du sens & des mesures des vers, & Marcus Antimachus adjouste o (comme de par Lactance qu'il o Praf, in libros Sibys) fait ridiculement Sacerdot du Capitole, conuerti au Christianisme par la lecture des escrits Sibyllins) que ce qui se trouve des liures Sibyllins non seulement est facilement mesprisé, par ceux qui sont atteints de lamaladie des Grecs, pour ce qu'il est aisé à recouurer (car les choses rares semblent plus precieuses) mais aussi est estimé indigne de faire foy, pour ce que les vers ne gardent pas une mesure exacte; Or cela est la faute des Copistes (p qui n'egaloient pas copiées de Suidas & l'impetuosité de saparole, & estoient sans instruction) mal attribuées à Lac-& non de la prophetesse joint qu'auec l'inspiration la tance qui nedit rien memoire des choses qu'elle avoit dittes cessoit.

p Ces paroles ont efté

CHAPITRE XXIV.

Que les Peres qui se sone laissez surprendre par l'escrit pretendu Sibyllin, ont supposé que l'autheur auoit esté Enthousiaste.



PPERT donc queles anciens & modernes Chrestiens, bien loin d'auoir ignore; ou tenu pour suspect l'Enthousiafme de la pretenduë Sibylle, l'ont pris



pour principe fondamental de l'opinion qu'ils auoient de son poëme; & qu'ils se sont laissez aller aux bruits, sans se conseruer (comme la raison eust requis) le droit de les examiner. Car 1. Iustin Martyr adjoustant foy au discours de ceux d'entre les Cumans qui luy auoient monstré les antiquitez de leur ville, s'est departi de la commune creance que la Sibylle de Cumes ne prononcoit pas seulement ses vers de viue voix, mais les escriuoit sur des fueilles, que le vent emportoit; à cause dequoy Virgile seint qu' Ænée addressoit cette priere, a n'escrinez pas vos carmes sur des fueilles, & Iuuenal dit rafes lecteurs pour exciter leur attention, Croyez que ie vous fais recit d'une fueille de la Sibylle. 2. Il adapte mal les comptes que les Cumans luy auoient fait de leur deuineresse, à ces oracles bastards & de nouvelle fabrique qu'il disoit estre consernez par tout le monde : ne considerant pas que les Cumans n'en auoient aucune conoiffance, & que cela mesme qu'il les estimoit si communs deuoit luy en donner du foupçon, autant qu'aux Grecs, qui sçauoient que rien n'estoit plus soigneusement caché dans Rome, que les oracles Sibyllins, qui auoient esté tirez de tous les lieux de l'vniuers, où la puissance de l'empire s'estendoit. Suidas aussi en pensant alleguer des excuses valables pour les poêmes supposez à la Sibylle Caldée; a accusé sa propre impertinence. Car 1. en vertu dequoy veut-il que les Copistes en ayent esté ignorans? y a-t'il de l'apparence que les Payens, qui les croyoient des sentences diuines, cussent voulu commettre, pour recueillir des choses qui leur estoient fi cheres & fi facrées, les plus fots d'entreux ? 2. n'est ce pas vn grand abus de penser que Dieu (duquel les œuures font toujours conuenables à sa Majesté, c'està dire divines & parfaites) avt

q Encid. 6.

LIVRE PREMIER, CH. XXIV. TOY jamais peu prononcer des vers imparfatts & en leur sens & en leur mesure à ceux qu'il a inspirez? 2. Le defaut de mesure & de sens qui estoit exposé à la veuë de tout le monde, pouuoit-il dauantage empescher la cognoissance des indignes que des dignes, & ceux-cy font ils plus que les autres capables de trouuer du sens & de l'ordre où il n'yen a point? 4. personne peut-il dire que ce defaut apparent & confessé de chacun soit procedé de Dieu, sans l'accuser sacrilegement d'auoir par sa dispensation, combatusa propre intention, en rendant inutile (au moins en partie) ce qu'il auoit (comme l'on suppose) daigné reueler pour l'vrilité des hommes ? 5. Quel desordre la longueur du temps & frequentes transcriptions pourroient-ils auoir causé es pretendus oracles des Sibylles, veu qu'ils ont esté fabriquez au siecle mesme de Iustin Martyr, & que des lors, (& par consequent dés leur naissance) ils ont esté imparfaits? & quant aux copies, que le zele des Chrestiens (trompez par leur propre facilité) leur a fait semer par tout; qui ne void, qu'outre ce qu'elles estoient entierement inconuës aux Payens, qui ne les receuoient que de leurs mains, elles estoient priscs les vnes sur les autres, auec vn grand soin, & par des personnes qui faisoient profession de literature, comme Iustin, Clement Alexandrin , Lactance , &c. tellement qu'elles denoient plustost diminuer que multiblier le nombre des fautes; de mesme qu'il est cuident que les diuerfes leçons qui se rencontrent és citations de ces Peres, sont non corruptions qui avent defiguré & empiré l'estat de l'œuure pretendu Sibyllin, mais corrections qui l'ont amelioré, & rendu moins imparfait qu'il n'estoit? Aussi certes ce qui a causé en effet les lacunes & les autres vices qui s'y trouuent, a esté l'affectation de cet-

Niij

SALES AND ASSESSED.

Et enuiron l'an 1520, vn certain Iean Vvolf habitant de Zuikavv en Vvoitland, produifit de pareille foy l'Epiraphe de Suamehide Sibylle, fille d'Vlba & de Cygneus descendu de Cygnus fils d'Hercules; en quoy Langius qui en a fait parade a esté trompé.

DES SIBYLLES, te incomparable antiquité, dont a fait parade le fourbe qui l'a premierement forgé, auec la mesme impudence & maligne vanité, qu'il y a quelques 150. ans Giouanni Annio Iacobin, depuis maistre du sacré Palais à Rome, a tasché de remplir l'Vniuers de liures supposez sous les noms de Berofe, Megasthenes (qu'il transforme en vn chimerique Metasthenes) Xenophon, Archilochus, Philon, &c. & parsemé l'Italie (particulierement le voisinage de Viterbe) de morceaux de marbre, rendus infames par des inscriptions de son inuention, & forgées à plaisir. Car la fausse Sibylle pour rendre la reputation de son nom plus venerable, & (à faute d'effacer entierement les marques de son imposture) en rejetter tout le blasme fur les Copistes, le cours du temps, & le dommage irreparable qu'il a causé aux choses les plus precieuses de l'antiquité, a produit son ramas tout mutilé & éstropié, s'imaginant (ce que l'euenement a confirmé) que les Lecteurs le receuroient (comme vn lamentable debris d'vn grand naufrage) auec plus de compassion, que de rigueur; & qu'ils se disposeroient plustost à le choyer, & en caresser les miserables restes, qu'à le censurer comme il meritoit. Ayant renuerle toutes les suppolitions de Suidas, j'ay par melme moyen deftruit celles qu'Antimachus a empruntées de son Dictionaire, pour en faire vn present à Lactance; tellement qu'il ne me reste plus qu'à faire obseruer en passant que comme sans raison cet homme a feint que Lactance avoit esté tiré du college des Sacerdots Capitolins à la profession du Christianisme par la lecture des pretendus Oracles, tres-mal à propos il a jetté les yeux sur le Capitole, pour les y chercher du temps de Constantin, veu que plus de 300, ans auparauant, Auguste les auoit transferez du caucau Capitolin, som la

LIVRE PREMIER, CH.XXV. bafe d'Apollon Palatin, où ils estoient encore 25. ans depuis la mort de Constantin, selon la remarque d'Ammian.

CHAPITRE XXV.

Recherche du sentiment commun des Peres couchant les Enthousiastes.

O Y O N's maintenant fila vraye Theologie & le sentiment des Peres, conffant, & confirmé de siecle en siecle, peut permettre que la pretendue Si-

bylle (qui a dit d'elle-mesme, ce que les Idolatres ont escrit de leurs deuineresses) ait esté prise par quelques vns des anciens Chreitiens pour prophetesse, & vrayement inspirée de Dieu, Il estoit si constant entre les Payens, que leurs Sibylles auoient esté possedées, & (lors qu'elles deuinoient) jettées en vne telle alienation d'esprit, que (selon le tesmoignage de / Dio- / Bibl, lib. 4; dore or Bulkaiver, faire la Sibylle, fignificit entr'eux évilea ¿uv , faire l'inspiré & transporté ; & Suidas luy-mesme auoue que dire d'vn homme σιβυλλία, il fibyllize, a le mesme sens, que si l'on disoit de luv, analara, parmine eyes, il est seduit, il se comporte en deuin. Or il pourroit sembler que les Prophetes ont ressenti quelque mouuement semblable à celuy des deuins; veu que comme nous lifons de Saul agité des furies de l'esprit malin, qu'il fit t 1. Sam. 18.19. du Prophete, la ou l'Escriture remarque expressement, " que l'Esprit de Dien sut außt sur luy, com- " 1.Sam. 19. 23.24. me fur Samuel & David : elle adjoufte qu'il fie du Prophete le long du chemin , jusqu'à ce qu'il fut à Naioth de Rama; qu'il se despouilla de ses vestemens,

0

* Olée 9.7.

9 1. Roys 9.11.

Z Ierem, 29.26.

a In Pfal. 39.5.

b Infaniæ.

e în excessu mentis politi.

d Efi. 10. 1.

104 TEDES SIBYLLES es fit du Prophete en presence de Samuel, & se jetta à terre nud, tout ce jour la, & toute la nuiet : d'ailleurs comme le Seigneur denonçant ses jugemens aux Ifraëlites par Ofée, x difoit, les Prophetes sont fols, & les hommes de reuelation insensez; les Capitaines residans auec Ichu, en Ramoth de Galaad, parloient du disciple d'Elizée aussi desauantagensement, demandans, y pourquoy oft wenu vers toy cet infense? & Scemahia Nehilamite incitant Sophonia & les autres facrificateurs contre Ieremie, leur escriuoit, & l'Eternel t'a establi, &c. afin que vous ayez la charge de la maison de l'Eternel, sur tout homme insensé, & faifant du Prophete: & S. Ambroise l'auouë en apparence, a par ce discours, Il y a des b folies ou alienations d'efprit vrayes, & (pent eftre) des Prophetes, qui eftans transportez d'entendement prophetizaient tellement remplis de l'Esprit de Dieu, qu'ils sembloient insensez à quelques uns , lors que ne se souvenans pas de leur falut , fouvent nuds & dechaux , comme d S. Esaïe, ils couroient entre les peuples, crians non ce qu'ils vouloient, mais ce que le Seigneur leur commandoit. Mais (pour l'intelligence de tous ces passages) le Lecteur Chrestien n'a que se souuenir, que comme les Prophetes (encore qu'ils ne se portassent à aucune action desreglée ou desnuce de raison) passoient pour insensez en l'estime des prophanes, tels que pouuoient estre les Capitaines de Ramoth de Galaad, & Scemahia le persecuteur de Ieremie; les Demons poufsoient leurs deuins à faire les singes des Prophetes, & se vanter (lors mesme qu'ils estoient dans leur plus haute extrauagance) d'estre inspirez comme eux; tellement que si les vrais Prophetes touchez de la vertu d'enhaut, en demonstroient l'esficace par quelque mouuement conuenable à leur condition, & à cét esgard Saul (meslé auec eux) defpouillait

LIVRE PREMIER, CH. XXV. 105 ponillois sa robe Royale, & se jestois à terre, s'humiliant deuant Dicu, & publiant la gloire de sa puissance infinie, selon que son Esprit luy donnoit a parler : à l'Apostre (se trouuant dans l'accez de sa melancholie, torturé du malin qui le rendoit forcené & ecstatique) il parloit en cét estat, comme s'il eust prophetizé. Et S. Ambroise nous mene à distinguer entre le seruile transport des possedez, qui offusque la lumiere de leur esprit, lie fes facultez, rend leur raison inutile, & leur extorque des mouvemens contrains d'auec le fainct rauissement des Prophetes, qui les comblant d'admiration & de joye, espuroit leur entendement, & luy laissoit le libre vsage de son raisonnement, en telle sorte cependant qu'il les distrayoit de toutes confiderations humaines, & les flechissoit par vne extreme sousmission de leurs pensées à Dieu: à cause dequoy il disoit qu'ils crioient, non ce qu'ils vouloient, mais ce qu'il commandoit, se proposant de signifier l'effort qu'ils faisoient sur cux-mesmes, en renoncant à leur propre vouloir, poursuiure franchement le seul mouuement de sa grace, & remarquoit de plus, qu'ils ne se sonnenoient pas de leur salut, se representant qu'ils n'anoient aucun elgard ny à la conservation de leur vie, ny à leur commodité, mais estoient toussours. prests d'en faire littiere, & protester auec S. Paul, e ie ne fais cas de rien of ma vie ne m'est pas pre- e Act. 20.24. tiense. Aussi ne prononçoit-il pas absolument, que l'action de l'Esprit prophetique sur celuy qu'il inspiroit, le rendist fol, ou le tirast tellement hors de luy-mesme, qu'il demeurast sans raifon, & fans aucun autre mouuement que forcé: mais que (le portant à faire, non ce que son propre raisonnement luy suggeroit, mais ce qu'il ordonnoit) il luy prescriuoit souuent des actions si extraordinaires, que ceux qui ne daignoient en

DES SIBYLLES,

daignoient en considerer la signification, estoient (par leur maunais jugement) induits à les attribuer à folie, & transport maniaque; ce qui l'a obligé de dire non qu'il estoit, mais qu'il semblois

infense à quelques-vns.

Tertullian paffoit beaucoup plus outre, lors qu'envuré de la coupe de Montanus, il faisoit estar des ecstases, & transports, qui rauissent tellement l'homme à foy-mesme, qu'il perd (on en tout, on en partie) la liberté de son raisonnement; & pour ce que Iustin Martyr, a (comme luy) veu que ces alsenations (qu'il pretendoit auoir esté en la Sibylle de Cumes) pouuoyent proceder d'vne inspiration diuine: il importe d'entendre & la declaration de son sentiment, & le jugement que l'antiquité en a fait, d'autant plus qu'aujourd'huy nous f Andre du Val Doc- auons des Theologiens qui s'imaginent, f que Dien enuoye quelquefois des irradiations de son del'Incarnation, Car- amour, fi fortes & violentes, qu'elles transpercent les cœurs, comme des coups de foudre, forcent ceux qui les reçoinent à jetter des cris, & les abbatent rellement qu'ils demeurent comme morts; Item que les personnes qui sont honorées d'vne telle lumiere, ont des monuemens de pieté si rapides, qu'elles ne peduent prier Dieu, & quand elles l'entreprennent, fouffrent des douleurs incroyables; leur corps ne pouuant foustenir l'impetuofité des elans d'une si grande deuotion. Il tenoit donc en son liure de l'ame, & ce discours (que Pamelius applique mal à Prisca ou Maximilla mortes 50. ans auparauant,) Ily'a aujourd' huy chés nons h one four , à qui font eschens les dons de renelations, qu'ette fouffre en esprit dans l'Eglise ; pendant les solemnités dinines par l'ecstafe; & en vn autre endroit (ayant supposé que l'eestale c'està dire le profond fommeil qui cheut sur Adam estoit la force du fainci Efpris operatrice de la Prophetie) il ad-

ocur de Sorbonneen la vie de Sœur Marie melite.

g Cap. 9.

h A Carthage, od Prifea & Maximilla (qui n'ont jamais palle la Phrygic n'ont pis clté.

i Cap. 11.

LIVRE PREMIER, CH.XXV. 107 jouffe, t Dien luy enuoya une alienation d'esprit, qui est une force spirituelle en lagnelle la Prophesie consiste: & plus bas, I nous disons echase une saillie hors de son sens, à guise de folie; Item, ce sera icy la proprieté de cette alsenation d'espres, qu'elle ne se fait pas par la corruption de la bonne lanse, mais feion la raison de la nature; var elle n'extermine pas, mais destourne l'entendement ; autre chose est l'estranter, & autre le mounoir; autre chose est le renuerser, & antre l'agiter. Ce donc que la memoire reste est la santé de l'entendement; ce que la fante de l'ame est flupefiée (la memoire demeurant saune) est un genre de folie. Pourtant sommes nous dits, non estre en furie, mais fonger; & pourtant fommes nous alors (fijamais) prudens, car nostre scauoir (quoy qu'ombrage) n'est pas toutefois esteint, si ce n'est encant qu'il peut alors sembler eftre vacant. Ailleurs m empoignant à re- m Aduer Marcion, bours ces paroles de l'Euangile touchant sainct Pierre, " ne seachant qu'il disoit; il fait cette demande; comment ne scachant pas? estoit ce par simple erreur, ou " negation de raifon? Item P destour. o Irratione. nant le sens du discours de sainet Paul, vil vse cione. s. de ces termes, qu'il tire hors quelque Pseaume, quel- q 1. Cor. 1416. que vision, quelque oraison, tant seulement spirituelle, en eistase, c'est à dire, alienation d'esprit & contre Praxeas, 'ni Pierre, ni Iean, ni Iacques n'ont , Aduent Prax, cap. espronne la vision de Dien sans negation de raison, is. & alienation d'esprit, pour laquelle nous defendons (en la cause de la nouvelle Prophetie) que l'esstase, c'est à dire alienation d'esprit connient à la grace. Caril oft necessaire que l'homme raui en espris (principalement lors qu'il void la gloire de Dieu, ou lors que Dieu parle par luy) dechée de son sentiment, estant ombragé de la vertu de Dieu, dequoy il y a dispute entre nous & les Psychiques. De fait fainct Hierome compte expressement : entre les liures s Descrip eccles, qu'il a escrits contre l'Eglise, six volumes de l'Eestase Tertulian.

& Cap. 21.

1 Cap. 45.

n Luc. 9. 31.

DES SIBYLLES. SOF

e Epiphan.hæref. 48. C. 4.

& un septieme contre Apollonius, où il tasche de defendre tout ce que cetuy-là reprend; fon but estant de defendre Montanus qui auoit escrit, t voicy l'homme est comme lalyre, & ie suis l'archet ; l'homme gift, & ie veille ; voicy le Seigneur qui tire hors d'eux mesmes les caurs des hommes, & donne les cœurs aux hommes : & Maximillia qui faisoit cet estrange discours " le Seigneur m'a enuoyée, (&c) forcée, voulant & ne voulant pas apprendre la co-

m Ibid, c, rg

noissance de Dieu.

Hufeb, lib. 5. c, 16.

y Ibid. c. 17.

* Lib.1. c.9.

L'Eglife donc condamnant formellement l'opinionde ceux qui se persuadoient que Dicurendoit ecstariques & transportés, ceux qu'il inspiroit & qu'il vsoit de force sur leur esprit ; disoit par Claudius Apollinaris Euesque d'Hierapolis, * Montanus par une conuoitife desmesurée de primauté, donnant accès en son ame à l'aduersaire, estant en un instant transporté d'esprit par rauissement; & Sortant hors de Soy, estoit inspiré & commençoit à parler & dire des mots estranges : & fes deuineresses, estoient remplies d'un esprit bastard, tellement qu'elles parloient, auec transport d'entendement, & hors de temps, & d'une maniere estrange; & Theodotus fon complice, estoit tiré bors de soy-mesme, & liure ale sprit d'erreur.

Par Miltiades disputant contre le mesme Montanus, I ce faux Prophete estant en transport d'esprit (que la hardiesse & defaut de crainte suinent) a commence par une ignorance volontaire, qui s'eft tournée en manie d'ameinuolontaire; en laquelle maniere ils nepourront monstrer qu'aucun Prophete (soit du vicil, soit du nouveau Testament) ait esté emporté de l'esprit. Par saince Irenée, qui peignoit des mesmes couleurs vne des deuineresses des Marcofiens, flant & sottement esleuée & bouffie par lesdites paroles, & ayant l'ame eschauffee par l'attente dece qu'elle dois prophetiser, & le caur palpitant plus qu'il

LIVRE PREMIER, CH. XXV. 100 me faut, elle s'enhardit de prononcer des resueries, & tout ce qui luy vient à la rencontre, vainement & andaciensement; ven qu'elle est eschauffee par unesprit vain, selon qu'un meilleur que nous a dit de selles gens, que c'est une chose audacieuse & eshonsee qu'une ame eschauffée d'un air vain.

Par Clement Alexandrin, donnant en son premier tapissier cette touche aux imposteurs de lou temps, ils prophetizoient en esstase comme seruiteurs

d'un Apostat.

Par Origene, qui estimoit cette sorte d'esmotion indigne des fainces hommes de Dieu, a les Pra- a in Ezechhomis. phoses n'estoiens pas (comme quelques-uns soupconment) alienez d'esprit, & ne parloient pas par la contrainte de l'esprit; fif dit b l'Apostre) la reuclation 6 1. Cor. 14:30. elt faite à celuy qui est assis, que le premier se taile. D'où il monstre que celuy qui parle à pouneir de parler quand il veus, & de se taire quand il veut.

Par fainet Balile, qui presse la mesme doctrine en ces termes. Il yen a qui difint que les faincis, ont prophetize rauis hors deux mesmes, l'entendement bumain estant conners par l'esprit, mais cela est contre ce que promet la presence dinine, qu'elle aliene d'esprit celuy qui est saisy de Dieu3 & lors qu'il a esté rempli des enseignemens diuins, qu'alors il soit tiré de son propre raisonnement; & qu'il serue à l'utilité des autres par soy-mesme, tellement qu'il soit luy-mesme destitué du profit de ses propres raisonnemens. En un mot, quelle apparance de raisony a-i il que par la sagesse de l'esprit il soit rendu semblable à un insense; & que par la cognoiffance de l'esprit, il seit jetté hors du moyen de la suure ? Mais ni la lomiere ne fait l'anenglement, ains excite la faculté visuelle, qui est en la personne de nature; ni l'esprit ne cause l'obfeurcissement aux ames; mais elene a la contemplation des choses intelligibles l'entendement, le purgeant des escailles du peché. Or il n'est pas improbable que le

e In Efai, ferm, w.

Perchapy tuth

The ambours a

er actions of a

San Element

ask Jna

O iii

puissance du matin (qui dresse des embusches à la nature humaine) est portée à broniller la pensée; mais c'est une impieté de dire que la presence de l'Esprit

dinin fasse cela mesme.

d Hæref, 48, c.3.

* Heb d should be

e Efai, 1, 1, 6,1,

the Can server

che Pai fing

f Erech. 4.9. 12.14

Il yadans le Grec ametanter, mais il femble qu'il faut areconnes.

b Dan.1.17. 2. 19.

Par S. Epiphane d qui le feconde puissamment, & dit: Quand il a esté befoin, les fainets de Dien ont predit toutes choses, ance le vray esprit des Prophetes, & un raisonnement fortifie, o un emendement atteignant le sens de ce qu'il disoit. Item , le Prophete parloit auec un raisonnement constant, & auec faite , difant tout ce qu'il proferoit auec viqueur, comme * Moyfe le feruiteur de Dieu, & fidele en fa maifon ; le Prophete effoit dit voyant en l'ancienne alliance : la Vision, (dit e il) qu'a veu Esare fils d'Amos le Prophete, l'ay veu le Seigneur, &c. Et apres auoir ouy du Seigneur, venant wers to peuple, it dit, le Seigneur dit ces choses: Ne voyer vous pas que ce discours est d'un qui comprend ; & mon d'un qui est hors de soy, & qu'il no rendoit pas le son de sa voix comme ayant l'entendement transporté? De mesme Ezechiel le S. & Prophete orant du Seigneur , Fay-toy du pain dans la fiente humaine ; dit nullement Seigneur , jamais rien de commun & impur n'est entre en ma bouche; car consissant que l'Oracle luy ausst esté prononcé par le Seigneur pour feruir de menace; & non comme emporte par transport d'entendement, il g differois de faire cela; mais il estott dans ce sentiment, ayant la pensée affermie, & de bonne fuite, & difois nullement Seigneur: Car c'est le propre des viais Prophetes, ayans la raison affermie par le S. Effrit, & l'instruction, & l'entretien. Daniel außi h ne fe trouve-t'il pas rempli de toute conoissance, & comprenant ses pensées? luy qui a resolu les enigmes de Nabuchodonozor, & ramenten tellement ce que cestuy-là auoit contemplé par songe, & qui s'estoit departs de celuy mesme qui l'auoit veu, qu'il en a

LIVRE PREMIER, CH.XXV. außi-toff apporte la declaration, auec une ferme afsiette d'esprit, & une surabondance du don de Diett, ayant une intelligence plus abondante que tous les hommes, par le don du S. Esprit, instruisant wrayment le Prophete, & ceux qui (par le Prophete)

estoient honorez de l'enseignement de la verite? Mais ce que ceux-cy i promettent de prophetizer, ils i Montanus & fee ne le declarent pas estans en bon estat, ny n'en com- fiens. prennent le sens; car leurs paroles sont obliques, in-

egales, & qui n'ont aucune droiture.

Par S. Chrysostome qui escrit, & D'icy nous ap- & In Pial 45.4

prenons encore une autre chofe, à fc. que les Prophetes n'estoient pas comme les deuins, car la quand le Demon se rue sur l'ame, il avengle l'entendement, & remplit de tenebres le raisonnement, tellement qu'ils prononcent tout ce qu'ils disent, leur entendement ne scachant vien de ce qui se dit, mais donnant sa voix comme une flute inanimee, &c. mais le S. Esprit ne fait pas ainsi, ains permet que le cœur scache ce qu'il dit. Car s'il ne le scauoit pas, comment divoit-il que le proposest bon? le Deman comme ennemy, & qui a declare la guerre, combat contre l'ame humaine: mais le S. Efprit, comme en prenant foin, & bienfaisant, fait participer à son conseil ceux qui le reçoinent, & leur reuele anec intelligence, les choses dinines. Et ailleurs, Si quelqu'an a efte faist de l'Ef- 1 In 1. Cor, 12. hoprit impur, & a denine, comme tire hers de fay, il a offé ainsi tire, lie par l'esprit, ne seachant ce qu'il disoit ; car c'est la le propre des deuins d'estre ranis hors d'eux-mesmes, de souffier la contrainte, d'estre pouffez, tirez, trainez, comme un infensé; le Propheto well pas ains, mais anec un entendement weillant & disposition rafife, & feathant ce qu'il prononce, il dit le tout, &c. Apres que par certaines ceremonies, & maneges, queiqu'un auoit lie le Domon en l'hamme, cettuy-la douinoit, & estoit tiraille en edeninant Gadechire, Gne panuoit parter l'impenu-

112

fité du Demon, &c. Telle est la wiolence que souffrent seux qui une fois se liurent aux Demons, à sc. qu'ils font alienez de leur entendement naturel; &c. Le Demon remplissant la Pythie de fureur, elle se deslieit en fuite les cheneux, & faifoit l'endemence, & jettoit de l'escume hors de sa bouche, & disoit des folies, comme fi, elle euft efte yure, &c. Nes Prophetes prophetisoient, comme il leur estoit seant, anec conoissance & soute liberté : & pourtant ils estoient maistres d'eux-mesmes pour parler ou ne parler pass. car ils n'estoient pas faisis de necessité, mais honorez de purffance. Voita pourquoy Ionas a fuy, & Ezeshiel a differe, & teremie s'est excusé. Dien ne les pressant pas par necessité, mais les conseillant, admonellant, menacant, non offifquant l'entendement; car sela est le propre du Demon de faire du tumulte, & de la manie, de beaucoup d'elsourité; de le propre de Dien, eft d'illuminer, & enseigner auer conoissance les choses qu'il faut. Item, m afin que l'homme ne debatte point, & n'esmeune aucune sedition, il monfire que le don est sujet; car en cet endrait il appelle esprit l'efficace: or fi l'esprit est sujet, combien plus toy qui le possedes, ne seras-tu pas juste en debattant?

m Homil-16.

one of internal

2 Pracf. in Nahum.

Praf, in Habacuc.

Par S. Hierome " qui traite la mesme matiere disant, Il faut aussi prendre garde que cette assomption, ou charge, ou poids du Prophete, est vne visione. Car il ne parle pas en ecstase (comme Montanu, & Prista, & Maximilla resuent) mais ce qu'il prophetize est le liure de la vision d'un qui entend tout ce qu'il dit, & fait au milieu de son peuple, que sa vision est le poids des ennemis. Item, o Il faut prendre garde que l'assomption, ou charge, dont nous auons dessa parlé, est la vision du Prophete, & (que contre la doctrine peruerse de Montanus) il entend ce qu'il void, & ne parle pas comme un fol, ny me donne (à la façon des semmes insensées) un son sans

LIVRE PREMIER, CH. XXV. 113 fans signification. A cause dequoy l'Apostre ? com- p 1.Cor. 14. 19.; 2. mande que si les vns prophetizans, la reuelation se fait à vn autre, ceux qui parloient auparauant fe taisent: & aust tost apres ; Car (dit 9 il) Dien 9 thid 13. n'est point de dissension, mais de paix. D'on appert, que quand quelqu'un se taist par sa volonte, & donne lieu à un autre pour parler, il peut, & parler, & se taire quand il veut; mais que celuy qui parle en ecstafe, c'est à dire malgré luy, n'a en son pouvoir ny de se taire, ny de parler. Et derechef, r les Pro- r Praf in Elai, 33. phetes n'ont point parlé en ecstase (comme Montanus avec ses folles femmes songe) tellement qu'ils ne sceussent pas ce qu'ils prononçoient, & (lors qu'ils instruisoient les autres) ignorassent eux mesmes ce qu'ils disoient, desquelles gens l'Apostre dit, s'ne sça- s'i.Tim.z.7. chant ce qu'ils difent, ny ce qu'ils affirment, mais (selon Salomon qui dit en ses Prouerbes , t le sage t Prou. 16.23. entend ce qu'il profere de sa bouche, & portera en ses leures la science) ils scauoient ausi eux-mesmes ce qu'ils disoient ; Car si les Prophetes estoient Jages (ce que nous ne pounons nier) & " Moise in- " Act. 7. 22. struit en toute sagesse parloit au Seigneur, & le Seigneur luy respondoit; & il est dit de Daniel au Prince de Tyr, x es tu plus sage que Daniel ? & x Ezech : 8.5. David estoit sage, lequel se glorisioit au Pseaume, y tu m'as manifesté les choses incertaines & oc- y Plal. 50. 8. cultes de ta sagesse; comment les Prophetes sages ignoroient-ils (à guise d'animaux bruts) ce qu'ils disoient? Nous lisons en un autre lieu de l'Apostre, Tles esprits des Prophetes sont sujets aux Pro. 7 1.Con 14 52. phetes; tellement qu'ils ont en leur puissance, quand ils doinent se taire, & quand parler. Que si cela semble foible à ausun, qu'il oye cecy du mesme Apofre, 4 Que deux ou trois Prophetes parlent, & 4 Ibid.verf.19 10. les autres jugent, & si la reuelation est faite à vn autre qui est affis, que le premier se taile. Comment done pennent-ils se taire, ven qu'il est au pou6 Zach-1.9.

6 Gal. 4.6.

d Pfal. 84.9.

e In Efailib r.c. I.

f Apud Ambrof. L Cor. 12, 8.

r.Cor.14 4.

DES SIBYLLES,

uoir de l'esprit qui parle par les Prophetes, de se tairezou de parler? Si donc ils entendotent ce qu'ils di-Soient, tout est plein de sagesse & de raison, & un air poussé de la voix ne paruenoit pas à leurs aureilles, mais Dien parloit en l'esprit des Prophetes, selon que dit un autre Brophete, b l'Ange qui parloit en moy; & crians en nos cœurs, Abba, pere, & d j'escouteray ce que le Seigneur Dieu dira en moy, &c. e Si ce que le Prophete a dit est appellé Vision: Que les delires de Montanu se taisent, lequel pense que les Prophetes ont dit les shoses à venir en ecstafe, ou folie de cœur : car ils ne pounoient voir ce qu'ils ignoroient. Par Hilaire Diacre qui interprete ces mots de S.Paul, fà l'un est donnée parole de sapience par l'Esprit, en la maniere suiuante, c'est à dire prudence luy est donnée non par les lettres, mais par l'éclair du S. Esprit, afin qu'il ait le cœur illumine & prudent, & qu'il discerne les choses qui sont à euster & à suiure : Irem sur ces mots, * Celuy qui parle langage s'edifie soy-mesme, mais celuy qui prophetize edifie l'Eglise, fait cette remarque, car peut-estre par ce qu'il scait tout seul ce qu'il dit, il s'edifie seul; car celuy qui prophetize edifie tout le peuple, lors que ce qu'il dit est entendu par tous.

Par l'autheur du Commentaire sur les Epistres attribué à Hierome, dont ie ne serois aucun cas (veu qu'il est, sinon de Pelagius, comme il semble, au moins brouillé de Pelagianismes) si Primasius Euesque d'Adrumete ne l'auoit copié presque tout entier dans le sien: mesme là où cét homme (quel qu'il soit) contemporain de S. Augustin, interpretant les paroles de S. Paul, ordonnant à celuy qui parle langage estrange de se taire en l'Eglise, & de parler à soy mesme & à Dieu, quand ii n'y a point a'interprete; escrit que sa conscience & celle de Dieu retienne qu'il a cette grace: & sur ces mots, les

LIVRE PREMIER, CH.XXV. HS esprits des Prophetes sont sujets aux Prophetes, adjouste, Celuy auquel est l'Esprit de Prophetie, est sujet aux autres Prophetes, par la societé de la grace, en laquelle il n'est point jaloux qu'un autre prophetize, lors qu'il luy est reuelé.

Par Theodoret Eucsque de Cyr, qui declare fur ces paroles, & les esprits des Prophetes sont su- & In 1. Conta. jets aux Prophetes, que les dons sont appellez Ef-

prits.

Par Primasius Eucsque d'Adrumete, qui conclud du mesme lieu, que b l'esprit d'humilité & de b In 1. Cor. 14. charité doit estre és Prophetes, parce que Dieu n'est pas d'orgueil ny de diffention, qui n'habite point en eux; mais de paix, parce que les choses qu'ils prophetizent leur sont conues; & du dernier verset du melme chapitre, celuy qui est vray Prophete, conoist sans doute, & n'a besoin ny d'admonition ny de reprimende, parce qu'il i juge de toutes choses, &

n'est jugé de personne.

Par Remi Archeuesque de Lion, confondu (par Villalpandus & autres) aucc S. Remi de Rheims, k lors qu'ayant leu le texte de S. Paul en fingu- k Ini. Cor, 14 lier, l'Espris des Prophetes est sujet aux Prophetes; il obserue que le S.Esprit est en quelque sorte sujet à tous les Saincts , pource qu'il ne les contraint point subitement à faire éclater leur parole, comme fait le malin esprit à l'endroit des energumenes & possedez; mais remet à leur puissance quand ils aurone à parler, & quand à se taire : puis adjouste, autrement si nous lisons en nombre pluriel, les Esprits des Prophetes font sujets aux Prophetes ; il est necessaire que nous entendions par les Esprits, les dons du S. Esprit, c'est à dire les langues, les vertus, l'ejection des Demons, le conseil des sages. Or ces dons sont sellement sujets aux esseus, que quand ils veulent ils les exercent, & quand ils veulent ils les retiennens comme cachez. Par ces paroles est donné à entendre,

n6 DES SIBYLLES,

qu'encore que plusieurs Doiteurs soient ensemble, qui conoissent par le S. Esprit ce qu'ils doinent dire ; ils ne sont pas toutefois tellement poussez par le S. Esprit, que l'un se taisant, les autres ne se puissen taire.

Voyezaussi sur la 2. Epistre de S. Pierre ch.t. vers.20.21.

Par Occumenius, qui insere ces paroles en sa chaine sur le mesme passage, il appelle Esprits des Prophetes, le don spirituel luy-mesme : Puis afin que personne ne die, & comment puis-je me taire? car le S.Esprit inspirant, contraint de parler vueille-t'on ou non: Nullement (dit-il) car le don est sujet au Prophete; c'est à dire, il est en luy de parler & de se taire, à l'opposite de ce qui arrive aux denins : car ceux-là apres leur enthousiasme, (mesme malgré eux, comme demoniaques) disent ce qu'ils ne veulent pas : si donc le don est sujet aux Prophetes, comment n'y a-t'il point d'inconuenient que vous soyez sujets à ce qui profite en communatellement que quand il est saison de se taire, vous vous taisiez? Ioint qu'à ce mesme aduis, se rapporte le sentiment commun des interpretes Latins modernes, comme Pierre Lombard Euesque de Paris; Nicolas de Lira Cordelier; Thomas de Vio Cardinal Cajetan, Ambroife Catharin Archeuesque de Conza, Iacques le Feure d'Estaples, Iean de Gagny, & Claude Guillaud, Docteurs de Sorbonne, François Titelman Cordelier; Arias Montanus de l'ordre de sainct lacques ; Emmanuel Sa Iesuite; & autres que j'omets pour abreger.

CHAPITRE XXVI.

Consequences du sentiment des Peres touchant les Enthousiastes.

E tous les tesmoignages precedens re-

fulte, 1. Que nul n'a jamais esté priué de son sens par l'efficace de l'inspiration celeste. 2. Que quiconque se dit force, transporté & aliene d'esprit , par cela mesme s'accuse de n'estre pas meu par le S. Esprit. 3. Que les Sibylles qui ont (par la confession de toute l'antiquité) esté insensées pendant leur enthousiasme, ont esté femmes non seulement Payennes mais Demoniaques. 4. Que le nom de Sibylle n'ayant jamais serui qu'à designer des perlonnes de cette condition, n'a peu elre adapté à aucune des sainctes femmes mentionnées en l'efcriture; tellement que comme Glycas qui la l'Annal parte : donné à la Reine de Sceba, l'atraittée fort indignement : Onuphre " escriuant que Delbora espon- " Lih. de Sibyllis, se de Lapidoth semme Hebreue, de laquelle ilest parle au chap. 4. du liure des luges, peut estre la plus ancienne de toutes les Sibylles; & que l'on lay pent adjouster Mariamne sœur de Moyse & d'Aaron, comme il se lit auchap. 22. d'Exode, & enfin Olda femme de Sellem de laquelle on lit beaucoup de choses as chap. 34. du 2. liure des Paralipomenes sous le Roy des Inifs Iosias; non seulement s'est contredit, en ce qu'au prejudice de sa supposition concernant la sœur de Moyfe qu'il place entre les Sibylles, il estime que Debora, qui ne s'estleuée que 181. ans apres la mort de Mariamne, a esté la plus ancienne de Piji

toutes; mais auffi a fait (fans ypenfer) vne fignalée injure à ces Sainctes & Religieuses Dames, de les comparer à des Energumenes & sorcieres; telles qu'ont esté toutes celles que les Payens ont qualifices Sibylles, à cause de leur rauissement qu'ils croyoient estre diuin. 5. Que l'auteur des 8. liures intitulez Sibillins (par cela mesme qu'il se vante d'auoir prononcé ses oracles auec alienation d'efprit par contrainte, & sans scauoir ce qu'il disoit) a renoncé à la qualité de Prophete qu'il a voulu vsurper, & merité que l'on appliquast à ses resueries le jugement que S. Epiphane faisoit des songes de Montanus. " Ce sont la les discours d'un ecstatique, & qui ne comprend pas ce qu'il dit, mais monfire un autre charactere, que le charactere du S. Esprit qui a parlé es Prophetes. 6. Que fi la feinte de ce hardy faussaire a esté tres impudente; celle de l'auteur de la predication de S. Paul qui renuoye les Payens à la Sibylle, & à Hystaspes, a esté encore plus indigne & plus facrilege. 7. Que S. Iustin qui auouë le transport de la Sibylle de Cumes, & luy attribuë les vers qu'il auoit extraits des 8. liures supposés sous le nom de la femme du fils de Noé, a pris vn fondement tres faux & tres contraire à la creance de toute l'Eglise, & à la forme de la dispute des Orthodoxes contre les Montanistes, & semblables phanatiques. 8. Que le mesme, & Clement Alexandrin à son exemple, ayans esté meus à tenir pour prophetesse la fausse Sibylle, & recommander Hystaspes, comme inspiré de Dieu, par ce qu'ils auoient troitué à leur louange dans la pretendue predication de S. Paul; ont fait breche à leur reputation, en contractant vne familiarité trop confidente auec les Apocryphes: car encore que leur sçauoir, & le grade qu'ils tenoient en l'Eglise, les exemptassent de la rigueur de la desence que S. Cyrilleà

" Hatef. 48.c.4.

LIVRE PREMIER, CH.XXVI. faitte depuis à son Catechumene, luy disant, Ne li rien des Apocryphes: ils ont eu autant d'o- O Catech.s. bligation que S. Hierome à crier, P Que les ref- p In Efai, lib, 17.c.64. neries des Apocryphes se taisent: & en conceuoirla melme horreur que ce dernier en vouloit donner à Lata, & à sa petite Pacatula, leur adressant ce notable aduertissement 2 Quelle segarde de tous q Epilt. 7. les Apocr phes: & s'il luy prend quelquefois volonté de les lire, non pour la verité des dogmes, mais pour la renerence des signes [qui y sont remarquez :] qu'il scache qu'ils ne sont pas de ceux des noms desquels ils sont marquez en teste, & que plusieurs choses vitienses y sont mellees, & que c'est le fait à une grande prudence de chercher de l'or dans la bouez &c. qu'elle se delecte aux esprits deceux es escrits desquels la pureté de la foy ne vacille point; qu'elle lise les autres tellement qu'elle en juge plustost que de les suiure. Si l'examen des liures d'authorité douteuse a esté du droit d'yne simple fillette, combien plus de ces grands hommes que la Chrestienté venere, comme ses premiers Docteurs? & si les moindres Laics, ont deu s'armer de precautions en lisant, combien plus a-t'il esté requis que les conducteurs de l'Eglise apportassent en leur lecture vne attention vigilante? Mais le desir de faire profit de tout, de prendre des auantages par tout, d'arracher la verité de la bouche mesme du mensonge, & de se rendre semblables à des torrens, qui enleuent par l'impetuosité de leur cours ce qui se rencontre en leur chemin, a fait que plufieurs des Peres pour ne rien laisser eschapper à l'auidité de leur memoire, ont negligé les meilleures occasions de donner des preuues de leur jugement, & non seulement ont tasché detirer à eux toutes les pensées des Payens tant solides que mal fondées, comme ces grandes rivieres qui charient dans leur lit, du fable d'or & de la boue

DES SIBYLLES, mellez, mais se sont glorifiez de cette espece de

mesnage, où quelquesois il y auoit de la supercherie jointe, comme s'il leur eust esté permis de dire auec Anée en Virgile, Dolus an virtus,

quis in hoste requirat? de là est arriué que S. Hicrome se laissant aller à la force de cét estrange prejugé n'a point fait difficulté d'alleguer pour sa

dire non ce qui estoit de leur sentiment, mais ce qui

r Eneid, lib, 2.

prolibris aduerf. Iouin,

s Apolad Pammach, descharge que les Peres, ont s'esté contrains de

estoit necessaire, contre ce que soustenoient les Gentils; & que fainct Paul luy-mesme a empoigné tout ce qu'il atouché; qu'il a tourné le dos pour gagner le dessus ; qu'il a fait semblant de fuir pour tuer : que les tesmoignagee dont il s'est serui sonnent d'une facon en leurs propres lieux, & d'une autre en ses Epi-Ares; que l'on void des exemples captifs, qui ne combattent point en leurs propres liures, & luy seruent pour luy gaigner la victoire; de mesme que si jamais l'Apostre de Dieu auoit autorizé par son exemple la licence, soit de tordre l'escriture, soit de defrober pour la verité vne victoire honteule & mal acquise, par le deguisement de son propre fentiment, foit de croire tous moyens indifferens, voire louables, pourueu qu'ils puissent seruir à endommager l'erreur : soit de chercher (selon la maxime d'Anaxagoras) toutes choses en toutes choses; & tenir (pour faire le changeur expert, selon s que l'auteur des Constitutions faisoit recommander aux Chrestiens, comme de par les Apostres) ban-

que ouuerte en la religion: Mais il n'est pas donné à tous de bien reuffir en ce change spirituel, & (à l'enui de Virgile qui se vantoit d'amasser de l'or dans le fumier d'Ennius) tirer l'or du Christia-

nisme de la cloaque des Apocryphes.

: Lib, 2. c. 36.

CHAP. XXVII.

CHAPITRE XXVII.

Remarques de quelques oubliances des Peres touchant l'esprit mal appellé Sibyllin.



Ova donner le dernier trait à ce difcours des Sibylles, il ya encore à obseruer quelques legeres oubliaces tant des ancies que des modernes; par exemple

S. Augustin dit que Virgile " confesse auoir trans- " Epist. 155. fere du carme Sibyllin , ces paroles qui peutent estre appliquées à nostre Seigneur, Toy nons seruant de chef, s'il demeure quelques traces de nostre crime, ce serapour neant, & elles deliurerent la terre de perpetuelle crainte, & que (peut estre) ce Poëte a entendu en esprit quelque chose de l'unique Sauueur qu'il a juge nec faire de confesser. Item , " qu'il ne x Exposit inchoit; crotroit pas facilement de la Sibylle qu'elle euft parlé epift, ad Rom. de Christ, n'estoit que certain d'entre les Poètes, le plus noble de la langue Romaine, deuant que de dire du renounellement du fiecle, les choses qui semblosent s'accorder asses & conuenir au regne de nostre Seigneur Iesus-Christ, a mis en teste ce vers disant, des-ja vient le dernier âge du carme Cuman, 7 & que personne ne doute que le cerme Cuman ne soit le Sibyllin, & ailleurs? que Virgile monftre qu'il n'a pas y De civit Dei 18. dit de par soy mesme ces paroles, Toy nous seruant 10. c. 27. de chef; lors qu'il dit, desja vient le dernier âge, &c. D'où appert sans contredit que cela aeste dit par la Sibylle de Cumes. A quoy le respons, 1. Que Virgile ne dit pas qu'il ait rien pris, ou peu prendre du carme Cuman, qui n'estoit pas accessible à

vn homme de sa qualité; mais que le dernier age,

7 Orig. lib. 9, c.11-

E22

a Ancid, lib. 8.

b Præfat, in lib. 2. Comment, in epift, ad Galar,

qui amenera les destinées predittes par le carme Cuman, venoit des lors. 2. que de ce discours ne s'ensuit nullement que la Sibylle de Cumes ait prononcé ce que le Poêtea escrit, mais qu'ellea predit les destinées de l'Empire jusques à son dernier age, dont il fait (à sa mode) la description. 3. Que si l'application de ses paroles à nostre Seigneur est pieuse elle est sans fondement, le sens de l'auteur ayant esté entierement different, comme il a esté monstré cy-dessus, & ne tesmoignant nullement qu'il ait eu soit de la conoissance, soit seulement du soupçon du salut des esseus par Iesus-Christ, Isidore de Seuille Layant presupposé que les Gaulois portent ce nom à cause de leur blancheur, venque yana signifie en Grec dulait; adjouste, d'où vient que la Sibylle les appelle ainsi, quand elle dit d'eux, lors les cols de lait sont liez d'or. Et toutefois il est certain 1. que ces paroles sont non de la Sibylle, mais de Virgile, " representant en termes magnifiques la graueure de l'escu donné par Vulcan à Ænée; 2. qu'Isidore a mal pris les paroles de Lactance, qui auoit (selon la remarque b de fainct Hierome) en son troisieme volume à Probus, employé ce discours, les Gaulois anciennement estoient à cause de la blancheur de leur corps appelez Galates, & la Sibylle les appelle ainsi. Ce que le Poëte à voulu signifier, quandil à dit, & les cols de lait sont enchassez en or, veu qu'il pouvoit dire blanes. Car il est euident 1. qu'il n'attribuë pas à la Sibylle l'employ des mots dont Virgile s'est serui, mais celuy seul du nom de Galates deriué (felon l'opinion commune) de gala, qui signifie lait. 2. qu'il ne veut pas dire que Virgile ait pris sa conception de la Sibylle; mais qu'il a (comme elle) eu l'efgard à l'etymologie de Galate, tiré de gala, & appliqué aux Gaulois, à cause de la blancheur de leur corps. Au reste dans l'escrit pre-

LIVRE I. CHAP. XXVIII. tendu Sibyllin, fur lequel Lactance a porté la veuë, le nom de Galate ne se treuue pas employé pour designer nos Gaulois Occidentaux, quiy c Lib. 5. font appelez Tanhoi, yanmaroi, & leur terre d Ken- d Lib. 7. Tryin, mais pour fignifier l'effein qu'ils auoient jetté en Orient des Gallogrecs, ou Gaulois Afratiquess & nulle part lafausse Sibylle n'a infinué que ces Gauloistirassent leur nom degala, mais Lactance l'a presupposé comme vray-semblable, bien que sans aucune necessité.

CHAPITRE XXVIII.

Que la coniecture du Cardinal Baronius, touchans la communication de Virgile auec Herode est insoustenable.

> E Cardinal Baronius arresté à cette e Appar, s. 122 pensée que Virgile auoit appris des carmes Sibyllins, la prochaine venue du grand Roy, & qu'il en auoit par flatterie destourné le sens, & fait l'appli-

cation au fils de Pollion ; allegue l'authorité de l'Empereur Constantin, à laquelle nous auons respondu cy-dessus: puis fait cette remarque, ledit Maro a peu aussi entendre des Hebreux quelque chose touchant cela; car Herode le Roy des Iuifs (lors qu'il est venu à Rome) à (commes losephe escrit (eu f Antiquib, 15, 6,15 Souvent pour hoste Pollion tres ami de Virgile. Or ie supplie le Lecteur de considerer que tout cela n'est que du vent ; car 1. losephe qui reconoit que Pollion estoit W Meldiene ar vilentement all the Head's quias du nombre de ceux qui faisoient plus d'estat de l'amitie d'Herode, ne designe pas particulierement de quel Pollion il parle; & chacun scait qu'outre C. Afinius Pollio le grand amy de Virgile mentionné par Pline lib. 36. c.

5. il y auoit en mesme temps à Rome Vedius Pollio famillier d'Auguste non moins qu' Asinius, comme remarque le mesme Pline lib. 9. c. 23. 53. 2. Encore qu'Herode ait fait quatre divers voyages à Rome, il est impossible d'adjuster à aucun d'iceux la pensee du Card. Baronius; car le premier fut entrepris l'an de Rome 714. fous le Consulat de Pollion pour implorer le secours du Senat contre les Parthes; & lors il estoit encore de condition priuée, fit peu de sejour, auoit d'autres choses en l'esprit que l'entretiende Virgile, qui commençoit seulement à se mettre en credit sans soin de la religion, & ayant en phantaisse demettre (comme il fit) sur sa teste sa couronne de la Iudée, il eust plustost parlé à Virgile & 2 Pollion, de l'orient de sa propre gloire, que de celle du Sanueur que l'escriture appelle ! le Roy des nations 3 % & l'Orient d'enhant : Quant aux trois autres ils ont tous suini de queiques années la mort de Virgile arriuée le 21. de Septembre de l'an de Rome 735.; car le premier le fit l'an de Rome 738. pour ramenet les enfans de Marianine en Iudéc; le second l'an 744. pour les accuser deuat Auguste; & le dernier l'an 746, pour remettre en grace Archelaus Roy de Cappadoce son allié; tellement que Virgile n'estoit plus pour lors en estat de rien apprendre, soit de luy. soit d'aucun de la suitte, soit deson amy Pollion. 3. Iosephe ne dit pas que Pollion ait esté jamais hoste d'Herode, mais qu'il logen ses enfans depuis l'an de Rome 733. lors que Virgile estoit en Grece, juiques à l'an 738, qui estoit le 3. d'après sa mort; & tant s'en faut que la-consequence soit bonne, Pollion a esté l'Hoste des enfans d'Herode, donc il a receu Herode en sa maison, que la raison induit

tout le contraire, il a logé les enfans d'Herede, donc

DES SIBYLLES,

g Ierem. 10. 7. Luc, 1, 73.

LIVRE PREMIER, CH. XXVIII. 125 trainoit une suitte Royale apres soy, & aimoit la piasse plus qu'aucun des Princes de son temps. Ie laisse à part que le Cardinal Baronius (directement au contraire de l'empereur Constantin qui loue la pieté de Virgile) accusant sa flaterie prophane, lerend d'autant plus criminel, qu'ayant appris des Iuifs le mystere du Messias, il en appliquoit la prophetie à Pollion & à fon fils, par vne malice volontaire; & tout cela me fait dire affeurement que le prejugé de la communication de Virgile auec les luifs est vne imagination sans fondement, & rien plus,

CHAPITRE XXIX.

Que l'opinion d'Antoine Posseuin touchant les Sibylles & leurs pretendus escrits, n'est pas plus raisonnable que celle du Cardinal Baronius.



NTOINE Posseuin emporté par le torrent de l'opinion commune, fait (comme les autres) parade des Sibylles , disant , Platon , Iamblique, i Bibl. lib. 2. c. 71. Porphyre, & les autres Academiciens, de

la doctrine desquels & Petrus Crinitus a escrit , ont & Dehonesta disc. traité des Sibylles. Ciceron l'en a traité, & Pline, lib.7.cl. & denant ceux-cy, Varro en ses liures des choses ! Cicerlib.1 & 2 de Diuines à Cefar : puis aussi Corneille Tacite, Solin, Feneflella, Martianus Capella, Virgile, Seruius, & autres: & les Grees, outre les Platoniciens, Diodore le Sicilien, Strabo, Suidas, Ælian de Varia historia. Voire d'entre les Chrestiens, & anciens Peres Grecs, Eusebe, Justin, Clement Alexandrin, Stratonicus Cu-

Q 111

M Hieron, lib. r. contra Iouin. Eufeb, hift, Ecclef lib. f. Lactant. lib. r. Diuin, Inft. August, lib. 8. de Ciuit, Dei c. 23. Iust Martyr aduerf. Gentes.

man, Theophile en ses liures à Autolyeus: & d'entre les Latins, Lactance, Hierome, Augustin, &c. Or bonne partie des mesmes Peres, ma affeuré que ces Sibylles auoient deuiné par inspiration de Dieu, & l'Apostre S. Paul exhortoit les Gentils à lire leurs Oracles, comme Clement Alexandrin a laisse par escrit, &c. Pierre Garcias Galarza a tellement traité toute cette matiere, que conferant les carmes des dix Sibylles auec les Propheties de l'Escriture sacrée, il a monstre l'admirable harmonie d'icelles auec iceux.

Mais le Lecteur considerera derechef, s'il luy plaift, l'inconfideration de cét homme, autrement scauant, qui nous cite icy entre les autheurs qui ont parle des Sibylles Theophile Antiochien, & en son Apparat reuoque en doute s'il doit estre du nombre, difant Theophile Antiochien, si toutefois ce Theophile là a jamais eferit des Sibytles. Car 1. les Payens n'ont point eu conoissance d'aucune autre Sibylle qu'idolatre, comme il a esté prouué cy-dessus, & ne citent rien du tout de ce que les Chrestiens ont estimé Sibyllin : les Chrestiens au contraire n'ont fait aucun estat de ce que les Payens ont cheri, & s'arrestans à la rhapsodie des 8. liures qui portent le titre d'oracles Sibyllins, se sont trompez en les croyant estre des anciennes Sibylles: & partant ny le tesmoignage des Payens, ny celuy des Chrestiens, ne va à les authorizer, veu que les vns se sont inscrits en faux à l'encontre, & les autres qui en ont fait cas ont esté circonuenus: & leur conspiration, pour leur donner du credit, est inutile par cela mesme, que (selon la maxime * de droit) le consentement de celuy qui erre est nul. 2. S. Paul n'a esté, ny pu estre autheur de la recommendation que l'on luy attribuë; mais vn Escriuain Apocryphe qui a (par vn attentat tres-impie) pris fon nom, pour trom-

*Cod.lib.1.tit.18 e.9. A.D. 305. Decemb. 8.

LIVRE PREMIER, CH.XXIX. 127 per auec plus de facilité. 3. Eusebe ne nomme pas seulement les Sibylles au 5, liure de son histoire. 4. Le nom de Stratonicus n'a jamais esté ouv entre les Peres de l'Eglife, Cumes ne se trouue point auoir produit d'escriuains Ecclesiastiques , & Posseuin luy-mesme en convient , entant qu'il ne donne aucun rang à son Stratonicus dans son Appareil sacré. 5. Il a esté aise à Galarza de trouuer de la conformité entre les Prophetes, & les escrits de la fausse Sibylle, puis qu'elle a (quelque mine qu'elle ait fait du contraire) esté Chrestienne de profession, & qu'elle les a escrits 138.ans apres la naissance de nostre Sauueur : seulement il faut se souuenir que cette conformité n'est pas telle que l'on s'imagine, & que la pretendue Prophetesse à qui on l'attribuë, a esté pleine d'erreurs, & mauuaife Theologienne. C'est pourquoy s'il faut blasmer (auec Posseuin) Opsopoeus Imprimeur de Basle, ce doit estre, d'auoir inseré ce ramas mal digere dans le corps des orthodoxographes, & d'y auoir joint des Oracles des faux Dieux, veu que rien de tout cela n'est orthodoxe, ny ne doit tenir rang en la Bibliotheque Chrestienne: Et quant à ce que le mesme Posseuin adjouste, qu'il oust esté plus expedient de mettre à part peu de choses de beaucoup, & ce qu'il y auoit de plus certain par les escrits des Peres, auec des Notes ou une Paraphrase ; telle que Constantin le Grand l'a mise en auant de la Sibylle Cumane, citée par Virgile, ou Lactance Firmian, ou Augustin de l'acroftiche produit par Ciceron , il acheue de s'abuser ; Car il ne sera jamais expedient de proposer aux Chrestiens pour but, les pierres d'achopement, contre lesquelles les Peres ont heurté; & moins encore, de leur faire admirer des choses supposées; joint que mal à propos on allegue, & la Paraphrase de Constantin, qui a donné la question ordinaire & extraordinaire au poëme de Virgile; & l'acrostiche du 8. liure Sibyllin, qui n'a esté dans la pensée de Ciceron, non plus que l'asne d'Apulée.

Fin du premier Liure.





DES SIBYLLES

LIVRE II.

DES CONSEQUENCES DE la supposition de l'escrit pretendu Sibyllin.



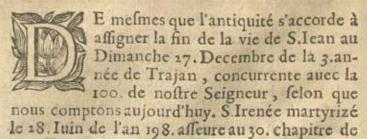
Ove vanger l'anciéne injure faite à l'Eglise (dans le sein de laquelle il y a 1500. ans que l'on a voulu faire reposer l'indigne supposition de l'escrit Sibyllin) & à la veri-

té qui en a esté miserablement dessigurée, & aux Peres qui se sont trouuez surpris par l'impudence inouve du faussaire, qui leur presentant sa happelourde sous l'apparence d'vn sin Diamant, leur a fait prendre des charbons d'enser pour vn thresor Diuin; l'ay esté contraint de rechercher jusques au sond les racines d'vn si prosond abus, auquel plusieurs de nostre temps (mesmes entre les Protestans) donnent encor lieu; est perant que ceux qui se sentient offensez de l'apparente nouveauté de mon senti-

DES SIBYLLES, ment, daigneront le considerer sans prejugé, pour y acquiescer s'ils en reconoissent les fondemens fermes, ou le corriger par raison s'ils l'en jugent esloigné, & cependant (le presupposant comme bien & suffisamment prouué) ie supplieray le Lecteur d'entrer auec moy en consideration des consequences de la doctrine mal attribuée à la fausse Sibylle; & pour y proceder auec quelque ordre, remarquer 1. En quelle année precisement l'Apocalypse (de laquelle cette prophetesse d'impostures entreprend de destourner le vray sens) a esté escrite par l'Apostre S. Iean. 2. En quel remps les resueries des escrits pretendus Sibyllins ont premierement paru. 3. Combien a esté fort le prejugé de ceux qui se sont (par vn excés de facilité) engagez à les admettre.

CHAPITRE I.

Recherche du temps auquel S. Iean a escrit



son 5. liure cité par Eusebe, tant au chapitre 18. du 3.liure, qu'au chap. 8. du 5.liure de son histoire, que l'Apocalypse a esté escrite a sur la fin de a Mese la resounie l'Empire de Domitian; ce que Clement Alexandrin confirme enuiron l'an 200, escriuant au lieu copié par Eusebe, que S. Iean best retourné de Patmes apres la mert du tyran; c'est à dire apres le 18. canto mountaire Septembre de l'an 96. auquel Domitian fut af in me Halpoo me fassiné: Eusebeserange d'autant plus absolument à leur sentiment, que l'ayant publié, & noté de plus au chapitre 17. de son 3. liure, que Domitian lors qu'il achenost son regne se rendit successeur de e mantir ? Nisans Neron en sa haine & guerre contre Dieu; il certi- Bronzel at m 19/840fie au 19. chapitre que Domitilla fut releguée mengione. pour la profession du Christianisme l'an 15. & dernier de l'Empire de ce Prince, concurrent auec le 96. de nostre Seigneur. Item que d la tradition d'appier appliens. des Anciens portoit que S- Iean auoit esté rappellé de Patmospar Nerua; & en fa Chronique (fur l'an 14.de Domitian qu'il conjoint auec le 2. de la 218. Olympiade) e que Domitian le second apres e Deputaris et Né-Neron auoit perfecusé les Chrestiens, & que fous luy que s'inage, ini l'Apostre S. lean relegué en Patmos auost veu l'A. duri 3 va 6 Amiripocalyple, comme Irenée declare; paroles qui ont vn rapport maniseste au lieu de ce sainet Presat qu'il du souverose ideaaueit transcrit par deux fois en son histoire, & que neantmoins S. Hierometant en la version de la Chronique d'Eusebe, qu'en son Catalogue ti- f Quam Irenzus in-te à vn autre sens; tournant, f laquelle Irenée in- terpretaiur. terprete, comme si Eusebe auoit escrit non de d'indois mais lu Snooi, & s'il s'estoit propose de nous dire que S. Irenée a declaré l'Aposalypse, plustost que de nous faircentendre que (felon la declaration de ce grand Martyr) S. Jean a veu son Apocalypse, non seulement sous Domitian, mais le 14 de ce Prince, ou (pour vser de ses propres termes) sur la fin de son Empire. Quoy qu'auec ce petit

A MATHER ESTIS.

b Eufeb, ex Clemen. te lib. 3. C. 23. TE TO-

pain divings Xei-Acs Imarias es Hallper deserting that HER WE ENAOT EIGH-

g' Quartodecimo igirur annô fecundam cutionem mouente Domitiano, &c.

122

4 A. D. 92. 5. 1.

i Decimo quarto post obitum Neronis annô.

I retougaxy dixila during the Nigara dayper remires by-HATERINE.

m Decimo quartô anno, fecundam perfecutionem mouente post Neronem Domitiano.

DESSIBYLLES,

destour des paroles d'Eusebe, S. Hierome en son Catalogue exprime leur vray fens, difant, & Domitian en sala. année esmounant apres Neron la 2. perpost Neronem perse- secution, Iean (relegué en l'Isle de Patmos) a escrit l'Apocalypse, que Iustin martyr interprete, & Irenée; & ne faut pas auec le Cardinal Baronius b donner cette interpretation à son discours, que Domitian ait commencé de regner 14. ans apres Neron: car encor qu'il soit vray, veu que Neron est mort le 10. Iuin 68. & Domitian a pris la place de son frere Titus le 18. Septembre 81, treize ans, trois mois, huice jours apres la Catastrophe de Neron, & partant au commencement de la 14 .année; neantmoins ny l'intention de S. Hierome n'a pas esté de nous marquer combien d'années se sont écoulées entre le regne de Domitian & celuy de Neron , mais que Domitian l'an 14. de son Empire (qui estoit le 17. d'apres la mort de Neron) a excité la 2. persecution contre l'Eglise : tellement que mal à propos celuy qui a tourné en Latin la version Grecque de Sophronius ancien interprete du Catalogue de S. Hierome, luy a fait dire à sa mode, 1 l'an 14 apres le decés de Neron, au lieu de tourner (selon les propres termes tant de S.Hierome ! que de Sophronius) " l'an 14. Domitian mounant apres Neron la seconde persecution: ny elle ne l'auroit pu estre sans contradiction à sainct Irenée, à Clement Alexandrin, & à Eusebe, voire à soy-mesme, d'autant plus formelle qu'il a fait profession de suiure le dernier, duquel il a tourné le discours presque de mot à mot. Les Prolegomenes Arabefques fur les Euangiles publiez par Pierre de Kirstein, contiennent ces paroles: Iean a fait sa demeure dans Ephese vingt-sept ans, à sçauoir, fix fous Neron, dix fous Vespasian, deux sous Titus, & neuf sous Domitian, alors il a efte chase en exil par Domitian en l'Isle de Pasmos, où il a residé

sept ans, tant qu'il a esté rappellé à Ephese par le petit Neron, c'est à dire Nerua. A ce compte l'Apostre de Dieu se seroit retiré de Palestine en l'Afie Proconfulaire, non (comme supposent tresprobablement les Fastes Grecs de par Eusebe) l'an 68. de nostre Seigneur, à cause de la reuolte des luits contre l'Empire, & de l'embrasement de la guerre porté dans le sein de leut region par Vespasian, immediatement apres la retraite de l'Eglife de Ierufalem à Pella, mais l'an 63, qui ferencontroit auec le 9. de Neron, & tout le temps du sejour de S. Iean tant à Ephese qu'à Patmos, auroit esté de 34. ans; comprenans six ans de Neron, & les regnes entiers de Vespasian, Titus & Domitian : Car Neron se tua (comme il a desia esté remarqué) le 10. luin 68. Vespasien (auerti en Palestine de l'assassinat de Galba arriué le 16. Januier 69. de la fin tragique d'Othon qui perit le 20, Auril suiuant, & du souleuement de ses amis dans Rome) prit l'Empire, & le garda jusques au 24. Iuin 79. & Domitian qui auoit recucilli la fuccession de son frere Titus, decedé le 13. Septembre 81. fut chasse violemment du monde le 18. Septembre 96. laissant l'Empire vacant à Nerua, qui cassatous ses actes, & par cela mesmes rendit à S. Iean la liberté de son retour dans Ephese. Mais si ce calcul est receuable, entant qu'il soustient le fentiment commun des Peres touchant le temps du retour de sainct Iean, il ne peut conuenir auec le recit defainct Irenée, " attestant que presque de n Endir ili ni imson temps Domitian commença la persecution sur rieus municipales la fin de son reone, & laissant à inferer que la persecution a esté de peu de durée; ce que l'on ne pourroit dire, s'il falloit (selon le compte des Arabes) luy affigner fept ans; c'està direl'entiere moitié du regne de Domitian, & non la seule fin à laquelle fainct Irenée, & Eusebe, & tous les Peres,

e Apolog, c. 5, Orofius de melmes lib, 7, c. 10, dit qu'austi tost que Domitian eut entrepris la perfecution, austi tost (continud) il futtué.

DES SIBYLLES, 134 fe font formellement restrains, entre lesquels Tertullian , contemporain de fainct Irenée, remarquant expressement que l'incendie de cette perfecution ne fit pas vn long rauage, dit; Domitian, portion de Neron, quant à la cruanté, auoit attenté de persecuter, mais parce qu'il estoit aussi homme il reprima aisément ce qu'il avoit commencé, ayant mesmes restabli ceux qu'il anoit releguez. Ainsi (selon son opinion) le mal auoit cesse, par l'ordre de celuy-là melme qui l'auoit fait naistre, mais parce qu'en luy attribuant le restablissement des releguez, il deroge à l'authorité de la tradition des anciens, qui l'a (selon la remarque d'Eusebe) differé jusques au regne de Nerua, que les Prolegomenes qualifient (ie ne sçay pourquoy) le petit Neron, ie ne pretens nullement me preualoir de son aduis particulier pour l'opposer à la creance plus commune des sainces Peres ; laquelle nous avant forcé de reduire à yne seule les sept années assignées par les Prolegomenes à l'exil de sainct Ican, nous impose encorvne plus forte necessité de quitter l'opinion des Fastes Grecs, qui placent le retour de sainct Iean sous la douziesme année de Domitian coïncidente auec la 93. de nostre Seigneur, & commettent en cela vn erreur d'autant plus infoustenable qu'ils font cefser la persecution & l'effet qu'elle a (par la coufession de tous) causé, deux ans deuant qu'elle ait esté commencée, & presupposent ridiculement, que sainct Iean a esté (par l'arrest de sa relaxation)restabli en la possession de sa premiere liberté, auparauant qu'il ait esté en estat d'en souffrir

Celuy qui s'est messé d'eserire vne synopse de de la vie des Prophetes & Apostres, sous le nom de * Cét homme a esté Dorothée, * ayant corrompu par le messange de me reconoist le Me-ses fantasses, les paroles de la synopse de S. Athame reconoist le Me-ses fantasses, les paroles de la synopse de S. Athame reconoist le Me-ses fantasses, les paroles de la synopse de S. Athame reconoist le Me-ses fantasses, les paroles de la synopse de S. Athame reconoist le Me-ses fantasses, les paroles de la synopse de S. Athame reconoist le Me-ses fantasses de la synopse de

la perte, par l'injuste decret de sa relegation.

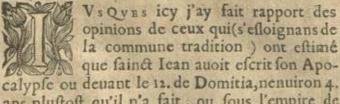
LIVRE II. CHAP. I. nase seint que Sainet Iean sut relegué par Trajan, qu'il vescut 120, ans, & retourna de Patmos sans raison, nonsculeà Ephese apres la mort de Trajan: tout cela (que semble auoir esté suiui par Suidas) contre la tra- qui soussit le martyre dition & la verité, veu1. que Trajan n'est venuà l'Empire que le 27. Iuillet de l'an 98. immediatement subsequent celuy de la restitution de S. I ean par Nerua: 2, que Sainct Ieana csté (selon le sentiment de Sainct Hierome) honoré de l'Apostat en son adolescence ? & encor jeune garçon, tellement que l'an 100, de nostre Seigneur auquel il a esté esseué en la gloire celeste, ne peut auoir place de Photius qui gueres passé le 90. de sa vie, auquel Sainet Epi- le de Chalcedoine l'an phane se restraint, ny s'estre rencontré auec le 451. 98. choisi par Beda, ny auec le 99. qu'Vsuard a pris, ny auec le 100, que Cedrenus (pour rai- cens,ac bene puer,&c. son à nous incognue) a estimé plus digne de son chois: & 3. que le deceds de Sainct Iean a precedé de 17. ans celuy de Trajan mort de flux de ventre à Selinunte de Cilice le 10. d'Aoust de l'an

nologe des Grecs, tellement que plufieurs ment le confondent aucc ce Prestre de Tyr ious Iulian l'Apostat le 5. Iuin 361. mais auffi luy donnent titte d'Archeuelque,fans confiderer que nul Prelat de ce nom n'a pris le gounemail de l'Eglife de Tyr auant Dorothée subrogé enuiron l'an 457 en la auoit affifté au Conci-

p Aduerf, Jouin, lib, r. c. 14, adhuc adole! ve feiamus Ioannem tune fuille puerum.

CHAPITRE

Resutation du sentiment de sainct Epiphane touchant le temps de l'Apocalypse.



117.

ans plustost qu'il n'a fait, ou sous l'empire de Trajan, plus tard de beaucoup que la verité ne peut permettre ; il reste encor de donner la preuDES SIBYLLES,

a Hærch st. c. 12.

136

Y ACT THIS dUN NOTE THE malus baireder wie Gil COX 295. s Cap 37. ours is xegious KANN'S Kuionegs,

ue du moscompte de Sainct Epiphane, qui remontant (contre l'aduis de toute l'antiquité anterieure) jusqu'à l'Empire de Claude, a pensé deuoitfaire ce Prince Autheur de la relegation de Saince Iean en Patmos. Le saince espret (dit-il) a necessite Iean qui refusoit par respect Religieux & humilité d'Euangelizer en son vivil âge, apres 90. ans de sa vie, apres son retour de Patmos arriue Knaudiu perocessu Kai- sous Claude Cefar, & apres un sejour de beaucoup d'années en Asie, & sur la fin du mesme traitté. Le Sainct Esprit ce predit prophetiquement par la bouche de Sainet Ican, ce qui est arrivé depuis son deceds, luy-mesme i ayant es temps de Claude Cesar qui ont de beaucoup precede; lors qu'il estoit en l'Isle de Patmos (car eux-mesmes [ascauoir les Alogiens] confessent que ces choses ont esté accomplies en Thyatire) escrit par Prophetie à ceux qui là-dedans faisoiem ence temps là profession du Christianisme, qu' une femme se deucit appeller prophetesse. Cevenerable vicillard qui auoità repousser l'effort des heretiques, alleguans pour movens de faux contre l'Apocalypse, qu'elle presupposoit comme existantes des Eglises qui n'estoiet point du tout au monde au temps de S. Iean, par exemple celle de Thyatire; admet sans neceffité l'objection de ces brouillons, comme si elle auoit esté hors de doute, puis respond que lean a parlé par prophetie, non de l'Eglise qui estoit deslors, mais de celle qui se dresseroit à quelque. temps de là dans Thyatire, où le peuple seduit par les Alogiens & Montanistes deuoit des l'an 93. d'apres l'Ascension de nostre Seigneur ou 126. apres sa naissance selon le compte de sainct Epiphane afferuir cette miserable ville à leur erreur : & ayant recité le texte de l'Apostre, en fait l'application en ces termes, ne voyez vous pas qu'il parle de femmes qui ayans esté seduittes en l'imagination d'ausir le dan de prophetie en ont seduis LIVRE II. CHAP. II.

duit plusieurs? or ie parle de Priscilla & Maximilla & Quintilla, desquelles la seduction n'a point esté cachée au Sainct Esprit. En fin après auoir fait remarque du temps auquel il pensoit que Iean auoit esté relegué en Patmos, il serme son propos par cette conclusion de laquelle j'ay rapporté les termes, à sçauoir que dans Thyatire une semme

denoit se dire prophetess:.

Mais plus ie considere cette responce & moins ie la trouue (sauf le respect de son aureur) capable de donner de la satisfaction aux personnes bien sensées. Car premierement ya-t'il apparence que le sainct Esprit ait fait l'addresse des lettres du Fils de Dieu, à des Eglises qui n'estoient point lors qu'il les a dictées, & qu'il faille entendre les paroles, estri à l'Ange de l'Eglise qui est en Thyatire, ie conois tes œuures, &c. les dernieres paffent les premieres, &c. l'ay quelque chose contre toy, d'est que su souffres que la femme lezabel qui se dit Prophetesse enseigne & seduise, &c.en cette forte escri a l'Ange de l'Eglise qui sera, en Thyatire, ie cognoy les œuures que tu feras; les derniers pafferont les premieres, j'auray quelque peu de chose contre tor, tu Souffriras que la femme lezabel qui se dira prophetesse enseigne, &c. Il a esté bien aisé à saince Epiphane de l'escrire, mais à qui l'a-il peu persuader jusqu'icy qu'à foy melmes ? cette forme d'interpretation estant si singuliere, que nul des anciens ny des modernes ne la fuiuie, la singularité deuroit elle pas fuffire non feulement pour la rendre fufpecte, mais auffi pour la faire croire d'autant plus insoustenable, que tout ce qu'il y avoit eu de Chrestiens depuis sainct Ican jusqu'a sainct Epiphane. c'est à dire depuis l'an 100, jusqu'à l'an 375, auquel ce derniera escrit contre les Alogiens auoit soustenu le contraire de ce qu'elle suppose, & mis en fait que les sept Eglises ausquelles nostre Sei-

DES SIBYLLES; gneur addressoit ses Epistres auoient esté fondéca. par le ministere de saince Iean auant sa relegation en Patmos. 2. Fournissant de contredit contre sa propre hypothese, à se, que Thyatire n'auoit eu aucune Eglise du temps de sainct Iean, il soustient sans y penser l'affirmative opposée, difant alors toute l'Eglise (de Thyatire s'estoit vuidée dans la secte des Cataphryges [ou Montanistes] pourtant ausi le Sainct Esprit a pris à tasche de vous reueler comment il denoit arriver que l'Eglise seroit seduitte apres le temps des Apostres & de saint Jean, & de ceux qui sont venu depuis; c'estoit le temps d'enuiron 93, ans apres l'Assomption du Sauueur que l'Eglise de là, à sq. de Thyatire, denoit estre seduitte & se fondre dans l'heresie des Cataphryges. Carsa l'Eglise s'est fondée en Thyatire elle y estoit necesfairement, l'allegation de la ruine d'vne chose contenant la presupposition formelle de son existance prealable.

3. Laissant à part cette contradiction de saince Epiphane auec la supposition qu'il accordoit aux heretiques, comme confessée de chacun; il en produit vne nouvelle contre le texte expres de Saince Iean; car il escrit en propres termes que toute l'Eglise de Thyatire s'est vuidée dans la Secte des Cataphryges: & le saince Esprit au contraire que ce n'est pas toute l'Eglise de Thyatire qui a commis adultere auec Iezabel, & receu sa doctrine, mais que dans Thyatire cette Eglise a eu ses membres qui ne sont tombez en aucune de ces sautes, comme ille declare formellement, disant aux autres qui sont en Thyatire qui n'ont poince receu cette doctrine, ny conu les prosondeurs de Satan,

ie dis &c.

4. Sainct Epiphane bouleuerse encor l'Epoque qu'il auoit prise pour marquer le déuoyement de l'Eglise de Thyatire. Car au lieu que contre les

LIVRE II. CHAP. II.

Alogiens il affeure que l'an 93. apres l'Ascension, (partant l'an 126. depuis la naissance de nostre Seigneur) cette reuolte est arriuée; en l'heresie 48. où il refute proprement les Montanistes il recule cette date de 30. ans; difant, ceux-cy, à sc. les Montanistes ont eité environ la 25. année d'Antonin le Pieux apres Adrian: charactere qui ne peut (felon nostre façon de compter) conuenir qu'àl'an 156. & est necessairement faux au jugement de ceux qui ont precedé en temps. Veu que Claudius Apollinaris Euclque de Hierapoli en Phrygie attache le premier commencement des Montanistes au Proconsulat de Gratus qui se rapporte à l'an 142, ou enuiron; & Apollonius Senateur de Rome martyrizé par Perenuis le 18. Auril 181. obserue que 40. ans auparauant cette Secte s'estoit glorifiée de l'esprit prophetique; infinuant par là qu'elle auoit commencé enuiron l'an 139. ou 40. quoy qu'il en soit fort prés du temps marqué par Apollinaris, mais trois ans plus tard que fainct Epiphane ne vouloit en sa dispute contre les Alogiens, & 36. ans plustost qu'il ne disoit en son traité contre les Montanistes.

5. Cette Secte estoit née proprement en Phrygie dans le village de Pepuze; que les habitans
(en consideration de leurs pretendus Prophetes
qui en estoient originaires) nommoient serusalem, & non (comme 2 pensé saince Epiphane)
dans Thyatire, qui estoit de la Lydie, voisine à la
verité, & qui auoit ses confins messez auec la
Phrygie, mais que faisoit Prouince à part, comme
appert par le tesmoignage de Strabon lib. 13. par
Ptolomée liu. 5. c. 2. par le Concile de Nicée
assemblé par l'Empereur Constantin le Grand
l'an 315. & par celuy de Lydie conuoqué par l'ordre de l'Empereur Leon 1. l'an 458. où les Euesques de Thyatire souscriuent auec les Lydiens

Sij

DES SIBYLLES,

() 五英〇 comme estans de mesme departement. Et quand il ne nous resteroit pour nous raddresser que les Noms de Cataphryges, Phrygastes & Pepuziens, donnez par les Catholiques aux Montanistes, ils pourroient nous faire comprendre qu'il ne faut pas chercher leur extraction dans Thyatire hors de la Phrygie, de laquelle a esté deriuée leur spe-

cifique denomination.

a Vrotem tuam Iezabel, jurajust or Is-Calia.

6 Mulierem Iezabel, γιναίκα Ιεζαθέλ.

6. De l'application du nom de legabel, resulte vne nouvelle difficulté contre le sentiment de S. Epiphane; car soit que l'on lise aucc sain& Cyprian epistre 52. & auec Primasius, André de Cefaree & Arctas, a ta femme Iezabel; ce qui est conforme à la leçon tant de l'ancien exemplaire d'Alexandrie, escrit il y a plus de 1300, ans par Thecla, & donné au Roy Iacques de la grande Bretagne par le Patriarche Cyrille; que de celuy de la Bibliotheque Royale imité par Robert Estienne, en l'edition du Nouucau Testament in folio, de celuy d'Alcala de Henares, & de celuy qui a esté suiui en l'edition de la grande Bible d'Anuers, & autres impressions de Plantin, soit simplement bla femme lezabel, comme a fait Hilaire Diacresur le chapitre 11. de la 2. aux Corinthiens, Tychonius dans les Homilies rapiecées & mal attribuées à S. Augustin, Beda, Arsbert (qui joint les deux differentes façons de lire) & Berengandus de qui le Commentaire a esté publié par Cutbert Tonstal Euesque de Durham fous le nom de sainct Ambroise; soit derechef que l'on vueille prendre les noms de femme & de Iezabel proprement, pour les adapter ou à la femme du pasteur de Thyatire, ou de quelque autre personne finguliere foufmile à son gouvernement, comme sainet Cyprian semble auoir fait, soit en fin que l'on les entende figurément de l'herefie, comme la pluspart des anciens Interpretes. Il semble

LIVRE II. CHAP. II. qu'il n'y ait aucune raison d'en faire (comme S. Epiphane) l'application aux trois deuincresses des Montanistes Prisca ou Priscilla, Maximilla, & Quintilla, jointes de compagnie, ny à aucune d'elles à part; non seulement pource qu'elles n'ont esté ny natiues ny habitantes de Thyatire, mais Phrygiennes sorties de Pepuze; mais aussi pource que la reprehension du Fils de Dicu qui taxe la Iezabel des Thyatiriens de paillardise, & de l'vsage des shofes immolées aux Idoles, ne peut nullement conuenir ny à ces femmes que saince Epiphane escrit auoir esté designées par le nom de lezabet. ny à aucun des Montanistes demeurant dans l'observation precise des fausses maximes qui le faisoient errer: car ces gens bien loin d'introduire vne licence effrenée & dissoluë dans la vie, & de relascher a aux crimes (comme parloit Tertullian) a De Corona, c.n. la boucle de la discipline Chrestienne, passoient à l'extremité de la plus scrupuleuse & superstitieu- 6 De Monog. se austerité, condamnans les secondes nepces, b l'vlage des choses sacrifiées aux Idoles, celuy des c De Ieiun, chairs & alimens pleins de suc au temps des jeusnes, la d fuite au temps de la persecution; & à plus for- d De suga in pent te raison l'abnegation du Christianisme, la paillardise de l'idolatrie, de laquelle (comme de toute impureté de vie qu'ils reprochoient aux Catholiques ; leur attribuant une foy animale , & les e Lib. de ieiun.e L. descriant pour ce sujet par le nom de Psychiques) ils se croyoient d'autant plus exempts qu'ils se qualificient spirituels, i sectateurs de la discipline f De Monog.c.v. de l'esprit, qui à taschoit d'effacer (à l'exemple & De iciunio c. 1. de fainct Paul) toute la necessité de la chair , & qui pour le matter mettoit en auant des choses onerenses i que le Fils de Dieu auoit entenduës, di- i De Monog ca, fant à ses Disciples , l'ay encore à vous dire plu- 1 Ioan.16.22, sieurs choses, mais vous ne les ponuez maintenant porter: mais les crimes de la Iezabel des Thyati-S iij

DES SIBYLLES,

142 riens se rencontroient dans la Secte des Gnostiques, Nicolaites & autres que fainct Irenée, Tertullian, fainct Epiphane luy-mesme, S. Augustin, & tous les Herescologues qui sont venus depuis, accusent de les auoir commis, & cela mesme que Tertullian (Montaniste & admirateur de ces femmes que sainct Epiphane pretend auoir esté designées par Iezabel) prend à partie les Gnostiques, pource qu'ils estoient coupables des fautes notées par S. Iean, comme la scorpiaque & ses autres escrits justifient; cela, dis-je, prouue demon-Aratiuement contre fainct Epiphane, qu'il faut aller chercher la Iexabel des Thyatiriens ailleurs qu'entre les Montanistes, & interpreter benignement ce qui paroist peu accordant au discours de ce bon vieillard, où apres auoir dit que l'Apocalypse parle (sous le nom de lezabel) des femmes seduites & seductrices des Montanistes; il adjouste qu'en ce lieu là sainct Iean a estrit qu'une femme asuoit se dire prophetesse: car une femme (à prendre le mot à la rigueur) n'est pas des femmes; mais j'ayme mieux presupposer qu'il a pris le mot de femme collectiuement, & me conformer en cela à son intention. Quant à ce qu'il soustient que l'Apostre de Dieu a esté relegué en Patmos, & y a escrit son Apocalypse sous l'Empire de Claude, 42. ans aumoins plustost que ne porte la tradition commune de l'Eglise : le supplie le Lecteur de peser qu'il est resuté par l'histoire des Actes, qui remarque au chapitre 18. & 19. que sainct Paul ayant (l'an 51. de nostre Seigneur, concurrent auec le x1. de Claude) jetté les premieres semences du Christianisme dans Ephese, en partit pour celebrer la Pafque en Ierufalem; & qu'apres son retour sur la fin de l'année, il tint pied ferme dans Ephese deux ans, c'est à dire le 52.8 53. de no-Are Seigneur courans quec le 12. & 13. de Claude,

LIVRE II. CHAP. II. qui perit le 13. Octobre 54. 2u 20. jour du 9. mois de sa 14 année Car puis que sainct Paul a esté le fondateur de cette celebre Eglife, qui a serui comme de matrice à toutes les voisines : que sainct Ican qui semble anoir pour lors enseigné les Parthes, aufquels fa premiere Epistre a (selon l'opinion de quelques anciens) esté adresseé: Sainct Iean, dis-je, n'y est point entré durant le sejour de sainct Paul; & qu'apres la retraite de S. Paul, hastée par l'esmotion de Demetrius, Claude n'a regné que 9.mois; il n'y 2 nulle vray-semblance à presumer qu'en vn si court espace de temps, se soient rencontrées toutes les choses que l'antiquité nous asseure estre arriuées à saince lean, à sc, qu'il a confirmé l'Eglise d'Ephese, & planté les voisines, & confessé le nom de Christ dans Rome, où ayant a csté plongé dans un vaisseau a Hieron, aduers los d'huile bouillante, il en est sorti plus pur & plus vigoureux qu'il n'y estoit entré, oint en effet & nullement brufle, que s'effant b en suite auancé com- b In Matth, 20. me champion de Christ, pour recenoir la couronne, il a ausi tost esté relegué en l'isle de Patmos, & que pendant la relegation il a esté honoré des visions de Dieu. 2. Quand on se hazarderoit de feindre que tous ces euenemens qui requierent vne plus longue suite de temps sont arriuez en vn tournemain, on ne sortiroit pas pour cela de difficulté, veu que toute l'antiquité attribuant la relegation de sainct Iean à Domitian, venu à l'Empire 26. ans & 11. mois precisement apres la mort de Claude, contredit (comme par concert) le sentiment singulier de sain& Epiphane, qui ne doit (quelque estime que l'on en fasse) estre opposé ny à la vrayfemblance, ry à la tradition vniuerfelle, ny à l'authorité des plus anciens, plus croyables que luy, par cela melmes qu'ils ont esté plus proches du siecle de sainct Iean, & plus aisement informez.

DES SIBYLLES, de la verité. 3. Veu que toute l'Eglise a tousjours tenu pour constant, qu'onze ans entiers apres la mort de Claude, sa premiere persecution a esté meite par Neron pour deriuer sur les Chrestiens innocens l'effet du despit des Romains irritez par le ressentiment de leurs propres pertes, en l'incendie de leur ville que ce monstre auoit luy mesme causé. 2. Que la relegation de fainct lean a esté vne dependance de quelque perfecution, fainct Hierome contemporain de fain& Epiphane & fon familieramy, nous certifiant qu'à cause du martyre, sainct Ican immediatement auant son transport en Patmos, fus plongé à Rome dans l'huille bouillante. 3. Que tous (excepté saince Epiphane) rapportent l'exil de fainct Ican à la feconde perfecution, qu'ils font commencer à la fin de Domitian. 4 Qu'auec la mesme vniformité de sentimens, ils attribuënt à Nerua, cassant les Actes de son deuancier, le rappel de saince Iean, & que nul (nonpas sainct Epiphane mesme) n'a jamais taxé Claude / de qui les Actes ont esté confirmez par son Apotheose) d'auoir mal traité les Chrestiens; il s'ensuit de necessité que la relegation de fainct lean n'a esté ny pu estre sous son Empire, & partant que l'opinion de S. Epiphane que nous auons demonstré n'estre soustenable en aucune de ses parties, ne peut ny ne doit en celle-cy eftre fuiuie d'aucun.

CHAPITRE III.

Refutation du sentiment de feu Monsieur Grotius touchant le temps de l'Apocalypse.

Epvis l'an 375, auquel sainct Epiphane a escrit contre les Alogiens jusqu'à l'an 1640. l'opinion de ce Pere n'a pleu qu'à vn seul homme d'estude, tres-grand personnage à la verité, soit que l'on ait esgard à la sublimité de son esprit, à l'vninerfalité de son sçauoir, qui ne peut estre trop estimé & à la diuersité de ses escrits, soit que l'on mette en confideration la dignité de ses emplois; mais homme toutesfois, qui par cela mesme a esté compris dans le danger de se mesprendre, &c de faire quelquefois vn mauuais choix. Celuycy ayant donné au public vn petit traitté Latin intitule Commentatio ad loca quadam Noui Testamenti que de Antichristo agunt, aut agere putantur, expendenda eruditis, fait cette notetres digne d'animaduersion sur le 9. verset du 17. de l'Apocalyple lean a commencé d'estre en Patmos, & d'estre esclaire des visions de Dieu au temps de Claude, ce qui est le sentiment des plus vieux Chrestiens, & non au temps de Domitian comme d'autres ont voulu. Voyez Epiphane en l'here sie des Alogiens. Claude anois (comme appert Act. 18. verset 2.) chasse de Rome les luifs sous le nom desquels en ce temps là les Chrestiens estoient aussi censés, comme il a esté observé par plusieurs hommes doites. Lequel exemple il n'y a point de doute que plusieurs Presidens des Proninces Romaines n'ayent imité. En cette forte Iean aesté en chasse d'Ephese.

Mais ie soustiens contre le prejugé de ce grand homme, que nul ny des anciens Chrestiens, ny des modernes n'a esté de l'aduis de sainct Epiphane, ny nel'a fauorisé. 2. Que saince Epiphane (qui n'a este ny precedé ny suiuy en cela d'aucun autre) ne dit rien de soustenable, & qui ne se refute peremptoirement, tant par la tradition receuë vniuerfellement en l'Eglise, que par la raison. 3 Que la singularité & nouveauté du sentiment de ce Pere contraire à tous les autres, & en quelque sorte à foy-mesine deuoit plustost prouoquer son degoust, que preoccuper son esprit. 4. Que par aucun monument de l'antiquité ne se peut justifier que la mesprise des Payens prenans les Chrestiens pour Iuifs, ait reduit (du temps de l'Empereur Claude, sous lequel les seuls Iuifs estoient persecuteurs de l'Eglise) aucun des fidelles à souffrir le bannissement en qualité de fidelle ou Chrestien, & que le presupposer par simple conjecture sans preuue, c'estabuser ouuertement de son credit, & de la bonne foy & facilité de ceux qui y pourroient deserer. 5. Qu'il est impossible de verifier que l'Edit de Claude qui ne bannissoit les Juifs d'aucun autre lieu que de Rome, ait esté ou peu estre imité par aucun des Presidens des Prouinces Romaines, qui sçauoient qu'il n'y auoit qu'vne Rome au monde, & qu'elle ne se trouuoit dans le departement d'aucun d'eux. 6. Que par l'histoire des Actes il confte, qu'apres l'Edit de Claude les Iuifs ont jouy dans tous les autres lieux de l'Empire, d'vne aussi entiere & pleine liberté qu'ils auoient peu faire auparauant: Veu que fainct Paul & Silas & Aquile & Prifcille sa femme habitoient impunement dans Corinthe, où ceux de leur nation auoient leur Synagogue dressée & s'y assembloient à l'accoustumée & sans aucun contredit. 7. Que quandil au-

\$dt. 18. 1.1.

roit pris enuic aux Presidens des Prouinces Romaines de chasser (à l'imitation de l'Empereur) les Iuis de leur departement, il ne scroit pas permis de s'imaginer rien de semblable du Proconsul d'Afie, ny de presupposer qu'en consequence de ce caprice, il ait chasse fainct Iean (qui n'estoit pas dans son departement) d'aucun lieu, veu qu'au mesme temps que les Iuiss estoient contrains de sortir de Rome, sainct Paul, Priscille Aquile & Apollos (qui n'estoient pas moins d'origine Iudaique que sainct Iean) sejournoient dans Ephele sans empeschement, leurs Freres selon la chair y estoient maintenus auec autant de liberté que jamais, & lors mesme que Demetrius eut (auec ses compagnons de mestier) fait sousseuer la ville contre sainct Paul, ils se creurent affez authorisez pour pacifier le trouble poussans hors de la foulle Alexandre leur confrere, & luy donnansla charge de haranguer le peuple esmeu & en furie, car si ce fut vainement qu'ils l'entreprindrent, ce fut au moins sans apprehension d'aucune risque, soit pour eux soit pour luy. D'où s'ensuit, 1. que non seulement sans necessité, mais aussi sans aucune couleur, on s'est figuré que S. Ican (qui n'estoit point encor venu en Ephese, lors que l'Edit de Claude fut publié à Rome contre les Iuifs) en a esté chassé en consequence de ce mesme Edit qui ne le concernoit en rien; & que s'il n'y peut jamais auoir d'excuse à introduire des nouneautés en fait de Religion, il en faut encor moins chercher dans le dessein de supposer des hypotheses ruineuses, pour soustenir le dessein encor plus ruineux de bouleuerser les sentimens communs : tellement que personne ne doit trouuer estrange, si (par vn juste jugement de Dieu) ceux qui se plaisent à contredire aux choses plus constantes s'engagent (sans y penser) à conceuoir Tii

des opinions inconsistantes, indignes de leur reputation, & plus propres à faire pitié pour leur foiblesse, qu'à donner de la jalousie pour leur importance.

CHAPITRE IV.

Refutation du sentiment de Iean Hentenius de Malines touchant le temps de l'Apocalypse.

PREs auoir demonstré l'improbabilité du sentiment tant de saince Epiphane que de celuy quil'a voulu prendre pour fondement, sans considerer qu'il se seroit mille fois plus de tort en le suiuant contre la verité, qu'il n'eust peu faire en luy contredifant pour la verité qu'il auoit eu pour but d'establir; ie dois ce me semble rendre palpable l'absurdité d'vn autre caprice, qui (pour choquer auec moins d'inconuenient la tradition de l'Eglise) à des l'an 1545, rapporté l'edition de l'Apocalypse au temps de Neron, & reculé de dix ans & plus l'epoque de Sainct Epiphane, Ican Hentenius Hieronymite natif de Malines, qui en est l'autheur s'estant ingeré de nous faire en sa preface sur le commentaire d'Arethas, le discours qui fuit, I/me semble que Iean cet Apostre & Enangeliste, qui est außi surnommé Theologien, a esté relequé par Neron en Patmos entierement au mesme temps que celuy là a tué dans Rome les bien-heureux Apostres de Christ, Pierre & Paul. Tertulien voisin des temps des mesmes Apostres, asseure cela mesme en deux lieux. Eusebe aussi trajete la mesme chose au liLIVRE II. CHAP. IV.

ure de la demonstration Euangelique; combieus qu'en ses Chroniques & en l'histoire Ecclesiastique il dit que cela est arrivé sous Domitian, ce qu'aufsi Sainct Hierome & plusieurs autres suivent. Mais à ces liures cy comme escris és années precedentes, se grande authorité n'est pas attribuée qu'à celuy de la demonstration Euangelique, veu qu'il a este depuis

& plus correctement claboure.

Voicy donc de la part de cét homme vne 3. opinion incompatible, tant auec les 2. precedentes, qu'auec la verité, qui ne se declare que pour la premiere confirmée par fainct Irenée, & les autres anciens; & ce qui doit exposer à vn plus grand mespris cette nouuelle production, est qu'elle ne se treuve fondée que sur des suppositions chimeriques, & ne contient en toute sa latitude rien d'aueré. Car encor que l'on s'enhardisse d'escrire qu'en deux lieux Tertullian asseure que Sainct Iean a esté relegué au temps du martyre des saincts Apostres Pierre & Paul, il est absolument faux, ce Pere qui fait mention des souffrances des Sain&s Pierre, Paul & Ican conjointement en vn seul lieu, à sç. au 21. des prescriptions ne s'en exprimant qu'en ces termes : Cette Eglise (à sc. celle de Rome) est fort heureuse pour laquelle les Apostres ont respandu toute leur doctrine & leur sang : ou Pierre a esté egalé à la passion du Seigneur (c'est à dire crucifié) où Paula esté couronné de l'ifsue de lean (c'est à dire decapité comme lean Baptiste) où l'Apostre Iean apres que (plongé dans une buile ignée) il n'a rien soussert, a esté relegué dans vne Isle. Où il est euident que son but a esté de monstrer que Sainct Icana esté persecuté non en melme temps, mais en melme lieu que Sain& Pierre & Sainet Paul, fon discours (qui ne prouue rien de ce qui est en question) ne perd rien du tout de sa verité, encor que l'on croye la relega.

Tiy

DES SIBYLLES,

150 tion de Sainct Ican arrivée fous Domitian, 28 ans seulement apres le martyre des Sainces Apostres Pierre & Paul sous Neron : ailleurs dans tout le reste des escrits de Tertullian, il n'est non plus parlé de l'escrit de Sainet Iean, que de la descouuerte des Indes Occidentales, & faut qu'Hentenius qui se vante d'y auoir leu ce qu'il en dit ait fait sa lecture en dormant. Il n'y a pas moins d'abus en ce que le mesme attribue à Eusebe, qui au 3. de la demonstration Euangelique chap. 7 ayant parlé de l'emprisonnement de tous les Apostres par les Sacrificateurs de Ierufalem : & en suitte de leur flagellation, de la lapidation de Sainct Estienne, du decollement de Sain& Iacques, fils de Zebedec, de la detention de Sain&t Pierre, & de la lapidation de Sainct Iacques, frere du Seigneur, adjoufte Pierre est crucifié dans Rome la teste contre bas : Paul desollé, & Teanrelegue dans une Iste : car il est clair que ce discours ne marquant ny le lieu ny le temps de la souffrance des Saincts Hommes de Dieur, ne peut obliger personne à croire qu'ils ayent esté persecutez par vn mesme Tyran, & en vn mesme temps, & que rien n'empesche que (selon Eusebe luy mesme, tant en sa chronique qu'en son histoire) les deux premiers n'ayent esté mis à mort par le commandement de Neron & le dernier exilé 28. ans apres, en confequence du decret de Domitian, se persuader le contraire de par Eusebe, c'est abuser de ces paroles, & penser le tirer de ces mesmes paroles par la force du raisonnement, c'est s'accuser soy-mesme d'estre despourueu de raison, & de songer en veillant : l'autheur pense donner vne 3. preuue de fon opinion, lors que (se fondant sur vne mauuaise interpretation du mot ioroela qui est equiuoque, il suppose que la Chronique d'Eusebe & son Histoire ont esté escrits deuant son œuure de la

Demonstration Enangelique, & que comme moins élabourés, ils ont esté de moindre authorité. Car d'où l'infere-t'il ? Eusebe au chap. 13. de son 6. liure de la demonstration Euangelique auoit vsé de ces paroles a la reneue que nons anons faite à a si your a disalat quelque pounoir pres de nous-mesmes, nous anons recognu de nos yeux que Sion (autrefois celebre) est labourée par des hommes Romains auec des couples de bæufs, & chacun scait qu'Eusebe qui estoit voisin meguni ounge de Sion & naturel du pays pouuoit tenir ce difcours d'autant plus certainement qu'il auoit eu moyen de serendre mille fois sur le lieu; & qu'encoraujourd'huy (comme du temps d'Adrian qui rebastit Ierusalem sous le nom d'Alia) Sion qui estoit du temps de nostre Seigneur dans l'enceinte de ses murs & sa forteresse, est toute hors de son enclos & presque inhabitée, tellement que la terre en est & peut estre cultiuée par le labeur des bœufs; mais Hentenius qui se figuroit que dans le discours d'Eusebe le mot ismeia ne pouuoit signifier autre chose que son histoire Ecclefiastique, a laissé eschapper de sa memoire, ce que le lieu de cét auteur qu'il auoit en main luy deuoit suggerer, à sç. que ce mesme mot y est (comme fouuent ailleurs dans les bons escriuains) employe pour denoter vne enqueste vne venë vne visite, tout ainsi que quand Plutarque en son liure de la cessation des Oracles & b Theodoret b micou wie ique au chap. 22. du I. liure de son histoire Ecclesiastique i s'en seruent, & lors que Suidas explique le motioropia par fia. Ioint que quand on voudroit l'entendre autrement, Eusebe luy-mesme ne le permettroit pas, ny que l'on supposast que sa demonstration Euangelique ait esté, ou eserise apres, ou de plus de consideration, ou plus élabourée & correcte, que son histoire, puis qu'au 3. chap. du z. liure de l'histoire il cite la demonstra-

i hateer it lein xx8 HALL ELLES THE MELAN Brandwist Bear Estimat Boar Puscaior ais car actualis idealpois

eias & déas érexos.

c mount pour irrelus MEN ETEMOT.

DES SIBYLLES,

tion, difant, ayant r'affemble en des memoires draflez proprement pour cela les extraits des Prophetes concernans nostre Seigneur Iesus-Christ, & confirme en d'autres plus demonstrativement les choses qui ont esté declarées de luy, il prouue demonstratiuement qu'il l'auoit desia escrite auparauant, & ne s'enfuit pas que s'il l'auoit escrite apres , il l'eust plus elabourée, veu que la vie de Constantin, de laquelle (contre ce que pensent aujourd'huy quelques vns) il se declare l'autheur, d a esté escrite apres ffant.c. 24. 44. 45. & l'an 337. long temps apres son histoire Ecclesiastique, & neantmoins n'a pas esté plus elabourée, veu qu'en ce qu'elle a de commun auec l'histoire, elle en represente les propres termes en pluficurs endroits, ce qui monstre qu'Eusebe apres l'an 337. auquel Constantin est mort, n'auoit rien de meilleur à nous debiter, ou en plus forts termes que ceux esquels il s'estoit exprimé en son histoire qu'il n'auoit conduite que jusques à l'an 325.

d Lib. 2. de vita Con-

Mb. 4-34-35 36.

L'on peut dire le mesme de sa Chronique, qui le trouuant citée tant en la demonstration Enangelique qu'en l'histoire Ecclesiastique, a necessairement esté escrite la premiere : Car tant s'en faut qu'elle soit pour cela moins correcte & elabourée, qu'au contraire il faut necessairement corrigerpar elle diuers traits qu'il a (fans y penfer) tracez en son histoire, qui est à cet égard moins elabourée : joint qu'il semble que la Chronique (qui fait à present mention non seulement de la mort de Licinius, du Concile de Nicée, & de la miserable fin de Crispus tué l'an 326.) ait esté reueuë par luy depuis l'edition de son histoire, & par consequent plus elabourée qu'aucun autre de ses onurages: ce qui sert autant ou plus que tout le reste à justifier le mescompte de Hentenius, & mettre son imagination au descry.

П

LIVRE II. CHAP. IV. 153

Il demeure done constant par le certificat de S.Irenée, de Clement Alexandrin, de Tertullian, d'Eusebe & de S. Hierome, és lieux alleguez, & par Seuerus Sulpitius liure 2. de son Histoire faerée, par Paul Orofe liure 7. c. 10. de son histoire, par Primafius Euefque d'Adrumete en son Commentaire sur l'Apoc. par Iornandes de regn. success, par Isidore de Seuille en ses Chron. & au liure de la mort des Sainets, par l'authour de la Preface mise en teste des traitez de sainca Augustin fur S. Ican, par Maximus in Diony f.epist.10. par,les faux Abdias & Prochore en la vie de fainet Ican, par Beda sur l'Apoc. & des six anges, par celuy qui a eferit du martyre de S. Timothée, par Ambroise Ansbert sur l'Apocal, par Paul Diacre in Miscella, par Freculse de Lisieux Tome 2. liure 2. chap. 7. & 8. par les Martyrologes Romains, de Beda, Viuard Ado, Notker, &c. par Michael Syncellus encomio Dionyfij, par Regino, par Arethas Archeuesque de Cesarée en Cappadoce, par Simeon Metaphraste, par les Fastes Grees, par les Prologomenes Arabefques, par Herman furnommé Contractus, par Lambert de Schaffnabourg, par Marianus Scotus, par Zonare, par Cedrenus, par Nicephore Calliste liure 1. chap.11. liure 2. chap.42. par George Pachymeres in epift. Dionyf. & par presque tous ceux qui ont escrit depuis le temps de sainct lean, que ce grand Apostre a receu les reuelations de Dien fous Domitian acheuant son Empire; qu'il a esté rappellé de Patmos par Nerua, & a eserit son Euangile apres son retour dans Ephele, & a fait la derniere closture de sa vie l'an 3. de Trajan, tellement que quiconque voudra soustenir le contraire, aura auant que d'acquerir quelque creance pour foy, à ruiner toute celle de l'antiquité.

V

DES SIBYLLES,

154 Quarante deux ans apres le restablissement de S. Iean dans Ephofo, & 38. ans apres sa mort, l'Empercur Adrian qui se voyoit affligé d'vne maladie mortelle & sans lignée, adopta le 25. Feurier de l'an 138. Antonin surnomme le Delonnaire, à la charge d'estendre l'adoption à Marc Aurele, & Lucius Verus fils de son premier fils adoptif mort le 1. Ianuier de l'an 137. & luy-mesme estant decedé le 12. Iuillet fuiuant, aussi tost parut le poëme attribué aux Sibylles, où l'autheur qui affigne sur la fin du 8. liure la derniere ruine de Rome à l'an 948, de sa fondation, coincident auec le 195. de nostre Seigneur; par cela mesme qu'en faisant par deux fois la liste des Empereurs, il conte apres Adrian, Antonin & ses deux fils adoptifs, monstre euidemment qu'il viuoit & escriuoit depuis leur adoption. Ses paroles sont tres-claires: a Apres luy (à sç. Trajan) regnera un autre personnage à teste d'argent, c'est à dire grison & chenu, qui tirera son nom [Adrian] de la mer [Adriatique:] Il y aura vn autre personnage tout bon , & qui scaura toutes choses , à fc. Antonin le Debonnaire; & fous toy, o tout bon & tout excellent, qui as le poil brun, & fous tes branches, à fc. Marc Aurele & Lucius Verus, arriveront les jours de toutes choses, trois regneront, & le troisieme sera en possession de la domination plus tard que sous les autres. Et ailleurs parlant à Rome, il dit: b Apres que trois fois cinq Rois delicats (à sc. Iules, Auguste, Tibere, Caligula, Claude, Neron, Galba, Pifo, Otho, Vitellius, Vespasian, Titus, Domitian, Nerua & Trajan) te feront venus, qui auront afferuy le monde depuis le leuant jusques au couchant, il y aura un Roy à tefte chenue pertant un Nom [à sçauoir Adrian] voifin du Nom de la mer [Adriatique] &c. Outre celuy-là trois regneront, à sc. Antonin, Marc Aurele, & Verus, qui aurons

Lib. 13. P.41.

a mer auger & ames
aid ter Approgregates
wing to b for eray
winda morts for at 3
mard elers awig xey
mirm resont, xey for
ye kvasopal m. maritoye kvasopal m. 3 em
earet al macmi mir
earet al macmi mir
earet al macmi mir
earet al macmi mir
aret al macmi mir
and the mirms
a mirms.

incurrer.

I Lib. 1. p. 57.

OTE OSE BATTALIS XAL
JURI TELS MITTE PARIS

THE MOS USI BODALISTE

THE MOS USI BODALISTE

THE MOS USIFF, COTET

ASIAL MONITOR OSE

THE MOS USIFF ASIAL

THE WOLLE MINERALIST

TES ET VERTISS DESIGN

TES ET VERTISS DESIGN

TO XERTES TUO LESS

Tic ajains a mustus.

LIVRE II. CHAP. V.

sous leur regne le sour dernier de tous , de remplirons par le Non d'Antonin, qu'ils porseront tons le nom du Dieu Celeste, à sçauoir Adonai, de qui la puissance est maintenant, & à sous les siecles.

CHAPITRE V.

Refutation de Posseuin touchant le temps de la supposition de l'escrit dit Sibyllin.

L'aut donc de necessité que le fourbe, qui pour dresser ces Catalogues d'Empereurs, auoit emprunté le nom de la Sibylle, ait commis son imposture depuis l'an 138. voyons

de combien depuis: Posseuin en son Apparatus sacer, fur l'imagination qu'il parle du second embrasement du temple de Vesta, le fait viure depuis cét accident, & dés là se trompe en 4. facons. Car 1. il accouple mal l'an 199 auec l'Empire de Commodus, assassiné dés le 31. Decembre 192. 2. Il affigne aussi mal l'embrasement du temple de Vesta à l'an 199. veu que (selon Dion liure 71. Herodian liure 1. & Orofius liure 7. chap. 16.) il est arrivé sur la fin de l'Empire de Commodus chasse du monde 7. ans auparauant : joint qu'Eusebe de l'authorité duquel il abuse notoirement, determine le temps de cet euenement ruineux, le plaçant fous l'an 3. de la 242. Olympiade, & le 12, de Commodus, characteres qui ne marquent que l'an 191, de nostre Seigneur. 3. Lors qu'il designe les trois successeurs d'Adrian, omettant Verus associé à l'Empire par Marc Aurele, il compte en sa place Commodus, auquel la pretenduë Sibylle n'a ny pensé ny pû penser, veu

156 qu'elle a escrit son poëme plus de 15.ans deuane la naissance de ce Prince arrivée le 31. Aoust 161. & plus de 30. deuant son affociation à l'Empire, faite le 27. Nouembre 176. 4. Encore que l'autheur de ce Roman ait pû parler du second embrasement du temple de Vesta, veu que par cela mesme qu'il a supposé que Rome deuoit estre brussée l'an 948, de sa fondation concurrent auec le 195, de nostre Seigneur, & le 3, de Seuere, il a voulu faire croire que tous ses temples (celuy de Vesta entr'autres) seroient consumez par le feu, & n'a pû (comme mort auparauant) ny en voir l'incendie, ny dire (felon fes propres hypotheses) qu'il l'ait veu; car comment apres auoir meluré la durée de Rome à celle de la vie d'Antonin & de ses fils adoptifs Marc Aurele & Verus (monstrant qu'il escriuoit de leur viuant, & par conse-

quent deuant l'an 160. de nostre Seigneur) auroit il esté en estat de parler de Commodus né seulement le dernier d'Aoust 161, cinq mois & 24. jours apres la mort d'Antonin; & asseurer qu'il a veu le second embrasement de Vesta, qui n'est arriué que l'an 191. & la douziesme année d'apres la mort de Marc, auec lequel il faisoit semblant de se figurer que Rome & l'Vniuers deuoient

DESSIBYLLES,

Comme au liure 3. p 27. il auoit escrit de Rome qu'elle deviendroit poun, c'est à dire un village, il l'auoit à l'imitation de l'Apocalypse chap. 17.16. & 18.8.9 & 19.3. menacée ouuertement d'vne finale ruine par feu, difant au 2. liure p.14. (Dieu secouera le peuple de Rome à sept collines, & une grande opulence perira, enfondrée dans un grand feu par la flamme de Vulcan: & p.20. b trois deseleront Rome par une miserable destinée, & tous les bommes periront en leurs propres maifons lers que la cheute du feu degouters du Ciel : & au liure s.

A ARET TE MINESEL Рашть аживафия pulsas di te miters a restate ditto paper me-EL TOMA TOTO PARYES iomenis.

perir ?

b apris Populo cin-THE ROLL KETTE SHAWentry, mines D' al-Begins manifegis ideims shunray, smo-THE SERVICE TRECTOS PER KULTUL GENTHS.

D. 40. e mestée de feu brustant loge toy bien bas dans e met il que plant le lieu detestable de l'Enfer : & au liure 8.p.58. Motor, Tarmigue a su feras reduite à neant par naphthe, bitume, fouf- egs adrepor. fre & grand fen , & seras poussiere brustante à ja- d Napou xuo parou mais. Meimes afin qu'il ne restast aucune disticulté pour le temps de cette Catastrophe, il s'en con cons manager estoit declare en ces termes p. 59. * su fourniras ais seu. tron fois trois cens & quarante & huit années lors mor agazora à oxun que la trifte destince te surviendra, & que tu seras forcee de remplir le nombre de son Nom, à scauoir Paux, les lettres duquel produisent le nombre de Come ner sonne 943. en cette forte, f 100. a 800. µ 40. 18.

Eust-il pû sans se rendre ridicule & passer pour vn insense, se vanter non seulement d'auoir suruescu'à ceux sous lesquels Rome & le monde deuoient finir, mais auffi d'auoir esté spectateur d'vn cuenement qui n'a precedé que de 4. ans, le jour qu'il assignoit à cette extreme desolation? Où eust-il de bonne grace confessé qu'il estoit passé au delà du temps qu'il auoit donné pour borne à la durée de l'Empire & de l'Vniuers? Mais il n'a pas esté si sot, que hardi imposteur, & ses paroles que Possenin a creu pounoir estre adaptées au second brussement du temple de Vesta, ne touchent que la derniere destruction de celuy de Ierusalem , qu'il appelle maison desirée, & temple gardien de la Dininité, eloge qui ne pouuoit estre donné au remple de Vesta par celuy qui entreprenoit de disputer contre l'idolatrie Payenne pour le culte d'vn feul Dieu; Outre ce que la remarque que Posseuin fait de l'autheur du second embrasement de ce temple que la fausse Sibylle entendoit, disant, qu'il auoit esté assensé par une main impie, descouure clairement qu'elle auoir en la pensée, la main du foldat infidele qui mit le feu au temple de Ierusalem, & fut declaré impie par le jugement de Titus general de l'ar-V iii

के वसके के अवहर अवन-AN EXAPERIORION & e spir 3 markogot & othequous Auxacas-יים של יו דמו שנו של ביון 602 NEW WOLFER BIR.

THE WOLLDE

To Sa ala marin a

tenent hereign

win column or a

Tionien director WATER OF THE THE

HILL THE COLOGO

Marine of the

but swamme

DES SIBYLLES,

F 5 8

mée Romaine; Carde la veue de cét horrible accident la feinte deuineresse pouvoit bien se glorifier, ven qu'il estoit arrive l'an 70. de nostre Scigneur, precedent de 68, ans entiers le regne des Antonins, fous lequel elle escriuoit: Combien qu'il y cust au fonds de l'impertinence à se dire (comme elle faisoit) bru de Noé, & à se vanter d'auoir veu vne ruine posterieure de 2068. à la mort de Noé, & de 2417, ans au deluge, comme si selon la fable debitée par Ouide au 13. de ses Metamorphoses) cette pretenduë prophetesse ayant obtenu le privilege d'egaler les ans de sa vie aux grains du monceau de fable monstré par la Sibylle de Cumes à Apollon, elle en eust (lors qu'elle escriuoit) desia passé non 700, comme la deuineresse d'Ouide, mais plus de 2400. & se fust en suite attenduë de se conseruer jusques à la fin du monde; au lieu que la Sibylle Cumée croyoit (à ce qu'on dit) deuenir à la fin des mille, si attenuée qu'il ne luy resteroit plus de corps, la seule voix apres l'aneantissement de sa premiere forme, luy demourant pour predire l'aduenir. Voicy ses paroles tirées du liufe 5. p. 49. a Les filles vierges ne trouueront plus en toy anec la matière propre pour le neurrir le feu diuin. Iadis la maison defirée a esté esteinte par toy lors que j'ay ven pour la 2. fois tirée à bas en ruine cette maison embrasée de feu par une main impure, maison tousiours fleurissante, temple gardlen de Dieu fait par les Saincis, qui anoit esté tousiours entier, esperé de l'ame & du corps mesme, &c. Discours qui ne peut auoir de manifeste rapport qu'à l'embrasement du temple de Ierusalem par l'armée Romaine, en punition duquel l'autheur de l'escrit Sibyllin pretend que Rome doit estre tellement desolée, que les Vestales n'y entretiendront plus le feu qu'elles appelloient facré & dinin.

A IT NET TO SE TELO The This PINOSPELLAUVOS WARE MORE BEILING MORE mue éldes me estan. e age son des age ar-ANY METERNAL PROPERTY OF MOS LINE SEUTERS SOIL יושה בי שלא אבדד ה בי אסו aphords, mei restewhen did xiegs aidyou sixon des Odmosna tesi meginaran ट्रें बंभवा भागवाम, में a'obirr ajer form. bu white example hopes is minars aut.

CHAPITRE VI

Du temps auquel l'escrit Sibyllin a esté composé,

> E là appert que l'opinion de Posseuin touchant le temps auquel cét homme, qui contrefaisoit la Sibylle, a vescu, est tres-mal fondée, & l'ordre nous appelle à rechercher combien d'années il

faut remonter pour le trouuer asseurément. Quiconque voudroit prendre droit sur ses seules paroles, seroit par sa propre lecture obligé de croire qu'il a escrit sous Antonin, mais son credit separé des choses qui d'ailleurs le peuvent soustenir, estant à bon droit nul, sa foy tres suspecte, & son discours sujet à caution; il est necessaire de s'affermir sur d'autres appuys, & preferer le certificat de ceux que sa fraude a trompez, à tout ce qu'il pourroit auoir representé de soy-mesme. Theophile d'Antioche decedé le 13. Octobre de l'an 180, par cela mesmes qu'il a cousu dans ses liures à Antolycus diuers extraits de l'escrit pretendu Sibyllin, prouue irrefutablement qu'il l'a precedé en temps; & que (contre le soupçon de Posseuin) l'autheur qui l'a premierement composé n'est pas arriué jusques à l'Empire de Commodus, qui ne faisoit (lors de la mort de Theophile) que commencer le 8. mois de son regne. Athenagoras qui / en sa legation pour les Chrestiens addressée aux Empereurs Marc. Aurele & Verus) a copie 6 vers du 2 liure, monstre que cette fausse prophetic estoit en vogue dés deuant l'an 170.

* Carmine
Pius cui germine
frater Angelicus Pa-

160

DESISTBYLLES,

auquel Verus est decedé. Hermas (que Tertul-Han * nous affeure auoir esté frere du Pape Pie premier, inthronizé le Dimanche 7. Mars 146. sous le Consulat de Clarus & Seucrus. & decedé le 11. Iuillet 150, sous le Consulat de Gallicanus & Vetus) tesmoigne qu'il en auoit vne particuliere conoissance, veu qu'en son escrit intitulé Pasteur, non seulement il a messé des resueries qui ont du rapport auec celles de la pretenduë Sibylle, mais en a defigné l'autheur par le nom propre qu'il auoit voulu porter, entant qu'en la Teconde vision du premier liure, avant feint qu'vne femme aagee lûy auoit pendant son rauissement baillé à transcrire vn liuret contenant des exhortations à penitence ; il a exprimé ce qu'il feignoit en croire par ces mots, Freres, il m'a effé reuelé en dormant par un jeune homme de belle apparence, & me difant, qui penfez-vous que foit cette vieille, de qui vous auez recen le liure? Et se dus, la Sibylle. D'où s'ensuit que dés deuant l'an 150. cette opinion auoit gagné dans Rome entre les -Chrestiens, qu'vne Sibylle fort dissemblable de celle des Payens, donnoit aux pecheurs des enseignemens salutaires, pour l'exercice de la penitence & vraye pieté: & ce que le Pape Pie en sa 2. Epistre à Iustus de Vienne, fait mention de la mort de son frere, disant, le Prestre appelle Pa-Steur a fondé un titre & est decedé dignement au Seigneur; cela, dif-je, justifie qu'entre l'an 146. & le 150. Hermas auoit foustenu la supposition de la Sibylle, & que l'autheur des liures qui luy ont esté attribuez deuoit estre encor plus ancien. St Iustin Philosophe Chrestien qui estoit origimaire de Neapolis de Palestine autresfois appellée Sichem, & qui a esté depuis martyrizé dans Rome le premier Iuin 163. en sa premiere Apologie presentée à l'Empereur Antonin, à ses fils adoptifs

LIVRE II. CHAP. VII.

ptifs & au peuple, deuant que Marc-Aurele qui n'est (par le titre) qualifié que Verisimus cust esté affocié à l'empire par consequent enuiron l'an 141. ou 42. se plaint de ce que defense auoit esté faite à peine de la vie, de lire les liures d'Hystafpes & de la Sibylle, qu'il presentoit aux Princes & au Senat pour en faire bonne consideration; & ne faut pas douter que ce saince Personnage n'entendist parler de ceux qui sont paruenus jusques à nous, puis qu'en sa parenese aux Grecs il a copié trois vers de sa preface 3. du 3. liure: & du 7. argument manifeste qu'ils estoient desja publics, puis qu'ils auoient passé par ses mains, & qu'illes objectoit (comme pieces connues de chacun, aux Payens mesmes desquels il combattoit l'erreur.

CHAPITRE VII.

Consecture touchant l'autheur de l'escrit Sibyllin.

L seroit impossible aujourd'huy de faire auec tant de bon-heur la descouuerte du premier autheur de l'imposture, que l'on peust sans aucune crainte de mesprise produire son nom en public, pour le couurir de la honte & du blasme de son facrilege attentat contre la bonne soy de l'Eglise;
mais il y a (ce semble) dequoy charger, sinon comme principal artisan de la sourbe, au moins comme complice de son crime, Hermas, qui a (comme il vient d'estre remarqué) parlé de la Sibylle dés l'an 148, ou 49. & qui s'est dissamé par vne autre espece de supposition, par laquelle

DES SIBYLLES,

il a ofé nous feindre des apparitions de femmes & d'Anges trauestis en pasteurs, qui luy ayent configné des enseignemens de penitence barbouillés de phantaisses, qu'il a exprimées en vn Grec aussi groffier que celuy de l'escrit Sibyllin, & digne (autant que luy) d'vn perpetuel defcry. Quoy que natif d'Aquilée, il faisoit sa residence prés du Pape Pie son Frere dans Rome, c'est à dire dans le sein de celle-là meime qui s'estoit (pres de 720. ans auparauant) constituée gardienne des liures Sibyllins & fatidiques dictés par l'esprit d'impieté & de mensonge aux Payens; & là mesme & en mesme temps, Iustin martyr faisoit (comme Eusebe a a obserué) ses exercices; tellement qu'il s'estoit trouué present à la premiere production de l'auorton de la fausse Sibylle, & auoit esté des plus prompts à en prendre le soin. Mais quand le considere d'vue part que le pere adulterin du poëme pretendu Sibyllin infinuant qu'il estoit Phrygien dextraction, nous a fait la Phrygie la 1. des terres habitées apres le deluge, 6 Lib.3. p.27. Digirbier l'appelle 6 à cette occasion porte vie & ancienne, introduit au r. liure de ses pretendus oracles p. c à Deunis apain & 9. Noé tenant ce discours à 6 Phrygie tu te leueuiasion ap osures ras la premiere de dessus la surface de l'eau, & la premiere tu nourriras de rechef une autre generation ras soperable asses, d'hommes, commençant de nouneau: & adjouste en la page suivante du mesme liure, a 11 y a dedans contentant d'y chan- le continent de la noire Phrygie un mont que l'on ne peut monter qu'un à vueffendu en long, & qui s'appelle Ararat, transferat Ararat d'Armenie en Phrygie, à cause (peut-estre) qu'il y voyoit entre le mont Taurus & le Mæandre la ville d'Apamée furnomée ивать Cibotus, affife au pied du mont Segnias, au milieu des riuieres de Marfyas, Obrima &

Orga tombans dans le Mæandre voifin, & qu'il

s'estoit imaginé qu'elle portoit le nom de Kisaris

Lib. 4. C. II. Al Palus my Hanceba's impelie.

162

& apparer.

Bog Less Jarales aidorsil repete le meime vers au liure 7, p. 58, fe ger vn mot, a fçauoir araxxuless pour anadien. d 6d of ms permiss TH imigon meaning ALIBARY THUULINES rogs Aggest de xx-ALLT W. e Strabo linte 12.

Plin liure (.c. 1), Prolom, liure f. c. 3.

LIVRE II. CHAP. VII.

qui signific Arche en memoire de l'Arche de Noés qu'il supposoit s'estre arresté sur le mont Signias, fans considerer que ce mont n'est pas de telle hauteur & estendue, que l'on luy puisse raisonnablement approprier les epithetes qu'il luy donne, ny que losephe de qui il pounoit anoir len l'escrit & veu la personne soustient f (de par Berose, f Antiquit, 1,4,c. 7 Hierosme l'Egyptien, Mnaseas & Nicolas le Damascenien) que l'Arche de Noé s'arresta en Armenie sur le mont Baris, dans le pays des Cordyaens, au dessus de la Minyade; que les restesy estoient conferuées, & que les habitans anoiet constume d'en racler le bitume pour leur seruir de presernatif : ce qu'aussi Eusebe confirme & de par Abydenus; & d'autre costé que (injustement au temps auquel la fausse c.r. dans le troisieme Sibylle a commencé de paroiftre Claudius Apollinaris Euefque de Hierapolis en Phrygie, & Apollonius Senateur de Rome & martyr de Dieu, ont (comme il a esté obserué cy-dessus) asseuré que Montanus Phrygien & leur contemporain, s'estoit ingeré de faire du Prophete) ie trouue d'autant plus d'apparence à luy rendre cet enfant trouué, qu'il ne porte fur soy (comme le pasteur d'Hermas) aucun trait qui ait peu desplaire aux Montanistes, mais ie ne determine rien & laisse de bon cœur, à quiconque en voudra prendre la peine, le droit de nous enseigner choses meilleures.

e De præparat, lib. e. liure de Theophile à Autolycus, il est dit que Les Reliques de l'Arche se voyaient és Jants d'Arabie.

CHAPITRE VIII.

Diuerses resueries de l'esprit Sibyllin.



AY rapporté des le commencement divers exemples de ses resueries, la plus part desquelles ou n'ont point eu de suitte, ou n'ont point apporté de prejudice à la ve-

rité; & ie pourrois alleguer à ce propos, ce qu'il a (par vne affectation importune & mal conuenable au but qu'il faisoit semblant de se proposer) enchassé dans son discours la plus part des termes que la Mythologie Payenne auoit employé pour la description des enfers & des choses infernales, comme s'il auoit pris à tasche de la mettre en reputation; par exemple celuy d'Erinnys lib. 3.p. 38. celuy de Styxlib. 3. p. 22. celuy de Fartare lib. 1. p. 7. 8. liu. 2. p. 18. liu. 5. p. 44. liu. 8. p. 61. celuy d' Erebe. liu. 1. p. 7. liu. 3. p. 33. celuy d' Acheron liu. 1. p. 11. liu. 2. p. 18. liu. 5. p. 51. celuy d'Elyfium lin. 2. p. 18. lin. 3. 32. 34. ses licences peu chrestiennes, prises en bonne part par les Peres ont esté constamment dissimulées par eux; de mesme que les fables des Titans de Saturne & autres, qui tenoient vne place notable dans le poême pretendu Sibyllin : Mais il est parsemé d'autres traits qui ont eu des suittes plus longues, & donné occasion à des tres importantes consequences. Ie ne veux pas insister sur ce que (l'auteur ayant fourré dans son 8, liure vn acrostiche compose de ces cinq mots inocus penortes Θικύρος σωτήρ, desquels les lettres capitales leuées & raffemblées formoient le mot ixtu, qui fignifie

LIVRE II. CHAP: VIII. poisson, Tertullian de Baptismo. c. Zenon de Verone ferm. 5. ad Neophytos. Optat de Mileue liu. 3. Sain& Augustin de ciuit. Dei liu. 18. c. 13. & autres ont tiré vn si fort prejugé de cette supposition, qu'ils en ont fait comme à l'enuy parade, appelans le Seigneur Iesus piscem nostrum, c'est à dire nostre poisson, les Chrestiens regenerés par le S. Baptelme qu'il a institué, pisciculos, des petis poisfons, les fons baptismaux, piscinam la piscine ou referuoir des poissons; en suitte dequoy leur est née l'enuie d'allegorizer sur la piscine mentionnée en la version Latine du S. de V. Jean.

CHAPITRE

1. Dogme capital de l'escrit dit Sibyllin.

E mesme ayant deriné tres inepte-

ment du nom d' Adam a qui est d'origi-

est purement Grec, & signifie en l'escriture du nouveau Testament ou l'enfer comme aiden douves in un re-Matth. 16. 18. Luc 10. 15 & 16.23. ou le Sepulchre l'estar des Morts à l'esgard de leurs corps, comme Act. 2. 27. 31. 1. Cor. 15. 55. Apocal. 1. 18. & 6. 8. & 20. 13. 14.) pose pour constant que tous les hommes depuis Adam font (apres leur mort) confinez en enfer, jusqu'au temps de leur resurrection, difant au 1. liu. p 7. 6 Tous hemm's qui ou elles sont ressemblent ont esté habitans de la terre sont commandez ou dits aller aux demeures de l'enfer. & p. 11. Où il parle les ames qui leur unt des 3. fils de Noé qu'il feint n'auoir jamais esté ny malades ny incommodés de vieillesse. Ils man- xx por is l'Axiest ront abbatus de sommeil & se rendront en l'Acheron,

a Lib. I. p. 7. Abr & au TE ESTALATOR ENTEne Hebraique celuy de a Sus Ades qui mars usha Asique b is mornis Englisses repaires Ariess, sis Asserta, aut forte xe-After, il fuiuoit en cela l'auteur du 4. d'Efdras, qui 40, ans auparauant auoit efcrit chap. 4.35. que les ames des justes sont dans leurs cabinets, chis, 41, que les lieux à la matrice, ch. 7-32. que les cabiness rendrot fle commiles. e Binforlag t'mra Belomu eir alder de poss ET ALLGERTAL & CHEICE

THEN FERTH , ENTER

és demeures de l'enfer, & là ils auront de l'honneur X iii

parzent jeres dunt,
«Abiet ariges ils Taband tele identi eiden
ter. Aums i trivioti
del eu podotte bundal
Ani d'et parzeles h
elt aldre ponartes
durerta.

d 2. Rois 2,11.

e Luc. 23, 43. f 2. Cor. 5. 7. 8.

g Phil, 1.23.

Lib.3-fimil, 9.01 Andgolder of allele tracker anprepares of stomes to and the deal of mountaintes, the deal of the series of a consultant of the mini consultant of the d'autant qu'ils estoient la race des bien heureux hommes heureux, ausquels (le Dieu) Sabaoth a donné un bon entendement, aussi a-t'il toussours communiqué son conseil à ceux-cy, & ceux-cy (quoy qu'ils soient allez en enfer) seront heureux.

Il pose dis-je pour constant, que tous les hommes depuis Adam descendent dans l'enfer, & y attendent leur refurrection; & cette supposition (refutée par l'histoire d'Elie d qu'Elisée vid monter an Ciel par un tourbillon; & par l'Euangile, qui afseure que le brigand conuerty en la croix, fut le jour mesme de sa mort auec le Seigneur en Paradis : 2 & par sainct Paul qui enseigne f que comme estans en ce corps nous sommes absens du Seigneur estans hors du corps nous sommes auec le Seigneur; & proteste & que son desir est, d'estre separe du corps, & estre aues le Seigneur. Monstrant que si d'vne part ces choses estre absent soit du corps, soit du Seigneur, & eftre ou au corps ou auec le Seigneur, sont immediatement opposées, d'autre costé celles-cy estre absent du corps & estre auec le Seigneur Sa l'opposite estre au corps & estre absent du Seigneur, font inseparablement conjointes; tellement b que l'acte de la separation du Corps constitue necessairement les fideles en la presence du Seigneur, de laquelle leur presence dans le Corps les prine) cette supposition (dis-je) s'est sur le champ, infinuée si auant dans les Esprits de plufieurs grands hommes de l'Eglise, au 2. &3. Siecle, qu'ils l'ont soustenuë à qui mieux mieux.

Ainsi Hermas (au mesme temps que la fausse Sibylle a fait sa premiere tentative sur la bonne soy des Chrestiens, s'en est constitué l'Aduocat, escrivant des Apostres & des sidelles decedez auparavant i les Apostres & Docteurs qui ont presché le nom du Fils de Dieu & sont morts; ont par la puissance (de Dieu) & par la foy presché à ceux qui estoient

The State of the s

o pean for the nuger-MELTE : XXTEBYOTK : CUS" mel aums es à boug i nalu Corres are-Brown, one rose A el wernens ur abitt, rexes i merédique , Carrie 5 dirigroup. a Strom. 6. Aldierra rece Amore have also-Audus to zvelo wi mes er alden sunyls-AIT poplace, a xely 34 chuay a soch xaimi-

ва, вты в диля оп

The deligne the pro-

BHESS MICHIELS THE STORY THE SERVICENT.

morts auparauant, & leur ont donné le seau de la pre- uivi souve aires the dication. Ils sont descendus auec eux, & derechef ils en sont remontez, mais ceux qui estoient morts auparauant font descendus morts & remontez viuans. Paroles d'autant plus notables qu'elles ont esté souscrites par Clement Alexandrin en son 2. & 6.tapissier qu'il en infere, a que les Apostres (conformement à ce qu'à fait le Seigneur) ont enangelizé à ceux qui estoient en Enfer, & qu'il avoit fallu que là les meilleurs des Disciples sussent imitateurs du Maistre de mesme qu'ils l'auoient esté icy, suppofant apres Iustin Martyr & sain& Irenée, que nostre Seigneur descendu és Enfers apres sa Passion y auoit presché l' Enangile à ceux qui y estoient detenus; en quoy il a esté suiui par sainet Athanase, fainct Hilaire de Poitiers, Hilaire Diacre de l'Eglise Romaine, saince Epiphane, saince Hierome, fainct Cyrille d'Alexandrie, Occumenius, &c. & 2. qu'elles induisent non seulement que les Apostres sont descendus aux Enfers apres leur mort pour y prescher, mais que les sideles decedez depuis la Passion de nostre Seigneur y auoient esté enseignez & connertis, & par consequent que tous y estoient detenus sans exception.

Immediatement apres la publication de l'escrit d'Hermas, le Pape Pie premier frere de ce pretendu prophete, s'accorde auec luy en sa premiere Epistre à Iuste de Vienne, disant, b Les Prestres qui (ayans esté nourris par les Apostres) sont paruenus jusques à nous, auec lesquels nous auons detaille par ensemble la parole de la foy, appellez par le Seigneur, sont detenus enfermez dans les chambres eternelles; monstre (par ces paroles qui denotent vne detention perpetuelle, sinon absolument du moins à certain égard) qu'il estoit imbu de la mesme opinion. Iustin Martyr en son Dialogue aucc le Iuif Tryphon, composé quelques années apres la

b Presbyteri illi qui, ab Apoltolis educate (Adv en son Martyrologe fur le 14. Mars tit. Eruditi) viquo ad nos peruenement, cu quibus fimul verbum fidei partiti fumus, à Domino vocati in cubilibus æternis claufi tenentur,

DES SIBYLLES,

a Lib.3. c. 24.

6 Lib. 4. C 19.

eimist of xieus o Bies som Ireald The rexect and Ar xexorperadous es Tho zoneawiner wanterious auris re cumeros

duri.

d Es heux fufalleguez, & lib.4. c. 56. tuorum feruauit yt hetet primogenius à diem in inferioribus ierit, vbi animæ morcipulorum cius propter quos har c operamæ abibunt in inuifibilem locum definitu morabuntur fustinentes refurrectionem.

presentation de son Apologie, où il fait mention de la Sibylle) s'efforce de la soustenir tant par son hypothese des ames des justes exposèes en quelque forte à la rage des Demons, que par vn passage Apocryphe qu'il attribue à Ieremie, & que fainct Irenée quelque temps apres cite tantoit sous le nom d'Esaie, " tantost sous celuy de Ieremie, b & affeurément aussi peu de l'vn que de l'autre , en ces termes : ' Le Dieu d'Ifrael s'est souvenu de ses morts gisans en la terre de limon, & est descendu vers eux pour leur euangelizer son saes, vi unis vois lut : ce que sainct Irenée par cinq sois adapte d à la descente de nostre Seigneur aux Enfers apres sa Passion, disant : Si le Seigneur pour estre fast premier né d'entre les morts (Col.1.18.) a gar-66 & lib.s 31. Si Do- de la loy des morts, & est demeuré jusques au troiminus legem mor-sieme jour és lieux les plus bas de la terre (Ephes. 4.9.) &c. veu qu'il est alle au milieu de l'ombre mortus & commora- de mort (Plal.23.4.) ou les ames des morts estoient, eus vique ad tertiam &c. il est manifeste que les ames de ses Disciples (à urra, ec. cum in me- cause desquels le Seigneur a fait ces choses) iront dio vmbre mortu ab- austi au lieu innisible qui leur est definy de Dieu, & tuorum erant, mani- sejourneront là (attendans la resurrection) jusques festum est quia & dil- à la resurrection. Sur quoy faut que l'interprete Latin ayant trouué dans le texte original le mot tus est Dominus, ani- Adus (qui fignific proprement inuifible, & a esté pris par tous les Payens ou pour l'Enfer, ou pour eisà Deo &ibi víque le Dieu qu'ils s'imaginoient auoir la presidence adresurrectionem co- des Enfers) a tourné literalement eis a du, en un lieu inuisible, par lequel les amateurs de la verité ne doiuent pas (comme plusieurs aujourd'huy, qui pour garentir saince Irenée de l'erreur proposé premierement dans l'escrit Sibyllin, luy attribuant des pensées qu'il n'a jamais eu ny pu auoir) entendre l'estat des ames des Sainces decedez, que ces Messieurs estiment pouvoir porter le nom de lieu innisible, à cause que l'ail " n'a point

e 1.Cor. 1 9:

LIVRE II. CHAP. IX.

point ven les choses que Dieu a preparées à cenx qui l'ayment, en quelque part que la reserue leur en foit faite, plustost que le lieu proprement ainsi appelle où ils en jouissent de fait; pource que la tissure du discours & la forme du raisonnement de saince Irenée, refute expressement leur glose, entant que si les Disciples (que l'Euangile certific a n'estre point par dossus le Maistre) doiuent a Maun.10.24. l'imiter tant en leur vie qu'en leur mort ; & si le Maistre (selon le sentiment de sainct Irenée & de Rome d'apresent) est passé de la croix b és lieux b Ephes. 4. 9. les plus bas de la terre, & au milieu de l'ombre de mort, c'est à dire és enfers, proprement ainsi appellez, & y a fait sejour tout le temps qui a coulé depuis sa Passion jusques à sa Resurrection: il faut de toute necessité que par le lieu inuisible, où les Disciples vont apres leur mort, soit (selon ce mesme Pere) entendu l'enfer situé és parties plus basses de la terre, & au milieu de l'ombre de mort, & qu'ils y sejournent jusques à leur resurrection.

Il est apparu par les paroles transcrites cydeffus, que Clement Alexandrin contemporain de sainct Irenée, estoit dans le mesme sentiment; & Tertullian (que fainct Cyprian recognoist pour maistre & que sainct Hierome asseure estre mort enuiron l'an 217, en son extreme vicillesse) descouure en plusieurs lieux que tout le party Montaniste l'auoit embrasse; par exemple au settur post diuottium chap. 7. du liure de l'ame : d Apres (dit-il) le diworce (ou separation du corps) elle est transportéc aux enfers, elle est detenue la selle y est reservée je squ'au jour du sugement, &c. Christ en mourant est descendu aux ames des Patriarches. Au chapitre 9. cles ames des martyrs sont entendues estre fous l'Autel. Au chapitre 55. f les enfers sont en guntur vne fosse de la terre, un vaste espace dans son fonds, &inalto vastitas, &in

c Pfal.13.4 44.20. 88. 7.

d Ad inferna trans corporis, detinetur illie, in diem iudicij referuatut, er. Chriftus moriendo descendit ad animas Parmarcharum,&c.

e Animæ martyrum fub altari effe intelli-

DES SIBYLLES,

Delcendir Christus in phetas compotes fui fatis superbenon puinferis dignas, ferui fuper Magistrum,adspernati fi forre in Adæ refurrectionis folatium carpere, & Paradilo, Conflituistrari in die Domini. dicas ?

e Post decurium vitæ apud inferos, in finu Abrahe refrigerium ne, o Deum ad infetos víque mifericordem.

d Regionem finum Abraile dico, eth non eceleftem fublimiorem tamen infens; interim refligeriu præ-

visceribus eius abstru- & une prefondeur cachée mesme dans ses entrailsa profunditas, esc. les, &cc. Christ est descendu es parties plus bass s des inferiora terrarum, ve terres, afin que la il fist jouir de sa presence les Paillie Patriarchas & Pro- triarches & Prophetes, &c. Vous auez dequoy peuffer faceret, . Habes il- du coude, coux qui affez superbement ne pensent pas los cubito pellere, qui que les ames des fideles foient dignes des enfers, fertent animas fidelium uiteurs qui s'estiment par dess'is le Maistre, desdaignans peut-estre de cueillir dans le sein d'Abraham le soulagement de la resurrection qui doit estre atbrahami sinu expectă- tenduë, &c. Le Ciel n'est onners à personne, la terre estant encor saune, &c. Nous auons (au liure du Pa-Nulli patet cocluterrà radis) estably que toute ame est sequestrée dans les adhucialua, Jalib de enfers jufqu'au jour du Seigneur. Au chapitre 56. mus omnem animam a Pourquoy ne jugez vous pas dignes des enfers les apud inferos seque- ames pures & innocentes ? Au chapitre 18. & Toua Cur animas puras tes les ames (dites vous) sont (fort que vous le vou-& innocuas interim lie7, ou ne le vouliez pas) dans les enfers, là defia dignasinferis non iu font les supplices & les raff aichissemens, vous y auez b Omnes animape. le pauure & le riche, &c. Nous entendons par ceste nes inferos (inquis) ve- prison-là les enfers, ce que l'Euangile demonstre, de lis ac nolis, & lupplicia iam illic, & refri. interpretons le dernier quadrain[Luc.16.Mat.5.25.] geria, habes pauperem chaque petit delit qui doit estre puny là par le retar-Rediuitem, de Carce- dement de la resurrection.

gelium demonstrat) inferos intelligimus, & nouisimum quadrantem, modicum quodque delictum mora refutrectionis ilile luendum interpretamur, Sainet Cyprian en fon Epiftre 52. fait une application fore jemblable de cett. prifon mentionnée en l'Euangile.

Au liure 3. contre Marcion chap. 24. 6 Marcion ayant dit, qu'il attendoit (apres le cours de expectante Marcio- cette vie accompli) dans les enfers au sein d'Abraham le raff aichissement. Tertullian en infere contre luy que Dieu est mesericordieux, & fait cette exclamation, O Dieu misericordieux jusques dans les enfers. Au liure 4. chapite 34. d Ie dis que le sein d'Abraham est une region, bien que non cer leste, plus haute toutefois que les enfers, laquelle cebiruram animabusiu- pendant fournira de raffrai hiff ment aux ames des forum donec con- justes, jusqu'à ce qu'enfin l'accomplissiment des choLIVRE II. CHAP. IX,

ses ashene la resurrettion de tous, par la plenitude summatio rerum rede leur salaire, &c. En sa Scorpiaque chapitre surrectionem plenitudouziesme, a Cependant les ames des Martyrs re- gat.

posent paisiblement sous l'Autel, b &c.

Nouatian ce celebre Prestre de l'Eglise Ro- cidum quiescunt maine qui a esté l'an 250. opposé au Pape Cor- b Apocal. 6. 9. neille, suit au chapitre 1. de son liure de la Trinité la route de Tertullian, disant e que mesmes les e Que instra terram choses qui sont gisantes sous la terre, ne sont point desnuées de puissances, placées chaoune en son rang potestatibus vacua, lo-& mises par ordre; car il y a un lieu auquel sont menées les ames tant des pieux que des impies, sentans que ducantur, futuri

les prejugez du futur jugement.

Origene enfin, ce fameux Prestre de Cesarée, que sainct Hierome en sa presace de l'interpretation des noms Hebr. a quelque temps reconu Maiftre des Eglises apres les Apostres, & qu'il marque auoir acheué sa vie l'an 254, ou enuiron, s'exprime en melme sens, difant au quatriesme liure des principes, d Ceux qui se retirent de ce d Qui de hoc mundo monde, selon cette mort qui est commune à tous, sont placez pour leurs actes & merites, felon qu'i s feront dune, pro actibus fuis jugez dignes, les uns au lieu qui s'appelle enfer , les & meritis dispensan. autres au sein d'Abraham par dinerses demeures: où faut noter que par l'enfer, il entend propre- dem in locum qui diment le lieu le plus bas des enfers, & par le sein à Abraham le lieu de sequestre où les morts sont uersas mansiones. (à fon aduis) detenus auant le jugement, & non la gloire celeste, de laquelle en l'homelie 7. sur le Leuitique, il pretend que nul des Saincts ne jouit à present, veu qu'il en exclud formellement les Patriarches, les Prophetes & les Apostres, difant qu'ils n'ont point encor receu leur joye, qu'ils e Nondum receperat nous attendent, & qu'ils menent dueil pour nos pe- latitiam fram, or.

Et comme par le rapport des tesmoignages cou- nostra peccata. chez cy-dessus, il conste que tout ce qui nous

dine mercedis exput-

a Interim sub altari martyrum animæ pia-

iacent, neq; ipla funt digellis & ordinatis cus enim est, quô piorum animæ improru. iudicij przeiudicia fentientes.

secundú communem istam morrem recetur, prout digni fuerint iudicati, ahj quicitur infernus, alij in finum Abrahæ per di-

expectant etiam nofire, lugent propret

DES SIBYLLES, reste d'autheurs du 2. siecle & du 3. jusques par delà le milieu, s'est rencontré en mesme opinion, comme imbu de la doctrine contenue en l'escrit Sibyllin, & proposée par chacun d'eux comme sentiment commun de toute l'Eglise. Quelque chose de pareil se peut analogiquement dire, de ceux qui ont suiui sous les siecles posterieurs par exemple de l'autheur des Constitutions attribuées à sain& Clement lib. 8. c. 42. de l'autheur des Recognitions lib. 1. de l'autheur de la Liturgie, qui porte le nom de saince laques, de Victorin Eucsque de Poitiers & Martyr sur le 6, de l'Apocalypie, de Lactance liure 7. chap.21. de fainct Ambroise liure 2. de Cain & Abel ch.2. de bono mortis c.10. de fainct Chrysostome homil. 4. fur Genese homil. 39. sur le premier aux Corinthiens, & homil. 7. & 28. fur l'Epistre aux Hebr. de Prudence en son hymne sur les obseques des morts & des 18, martyrs de Saragosse, de sain& Augustin fur le Pfalme 36. au liure 11. de Gen. ad literam ch. 7. & liure 12. c. 35. Enchirid. c. 108. de la Cité de Dieu liure 12.c.g. Retradt. liure 1. ch. 14. de l'autheur des questions attribuées à Iustin Martyr quall.60. & 76. de Basile de Seleucie orat. 10. de Theodoret, Theophylacte & Occumenius fur les Heb. 11. d'André & Aretas de Cefarée en Cappadoce sur le 6. de l'Apocal. d'Enthymius sur sain & Luc chapitre 23. de l'autheur de l'œuure imparfait fur fain& Matthieu, homel. 34. de fain& Bernard, ferm. 3. & 4. fur la feste de la Toussainets, & du Pape Iean 22. car encor que plusieurs de ces derniers, modifians (à leur mode) l'opinion de ceux qui ont precede l'an 300, ou s'abstiennent de faire aucune designation specifique du lieu où les Saincts sont recueillis apres leur mort, se contentans de l'appeller indefiniment auec fainet Augustin, " des receptacles secrets ou cachez, ou aucc

a Receptaculis abdi-

LIVRE II. CHAP. X.

Primasius le secret de Dieu, comme pour insinuër qu'il est cognu de Dieu seul, ou s'enhardissent de prononcer qu'il est hors de l'enfer, sans determiner precisement quelle autre demeure il a pleu à Dieu leur affigner, ils conuiennent tous en cecy qu'ils se seruent souvent des expressions qui semblent retarder la gloire & beatitude de leurs ames, jusques au jour de la resurrection.

CHAPITRE

Second Dogme Capital de l'escrit Sibyllin.



E second point de doctrine mis en auant par l'autheur de l'escrit Sibyllin, touchant l'eftre des morts, est que tous pafferont sans exception, par le dernier embrasement de l'Vniuers, qui

purgera les bons, & les refondra, par maniere de dire, comme l'or au creuset Ainsi lisons nous au liure 2. p.17. a Et lors tous trauer seront le fleune ardent & la flamme inextinguible, tous les justes seront fauncz, mais les impies periront à tous les fiecles, &c. Les Anges les enleuant à travers le fleune ardent, les meneront à la lumiere, & c. Il donnera aux hommes de se sauner du feu brustant, & des grince- de popie com pois eis mens immortels, &c. Et lors Dieu enuoyera du Ciel le Roy, & jugera chacun des bommes par fang & Splen- Bara Tor & Com will deur de feu.

Cette conception considerée par les plus an- M des Vegantes sinciens des Peres, comme emanée d'vn liure d'au- 34 Basavia veusi thorité diuine, les a preoccupez si fortement, wont voi mess siqu'ils l'ont pris pour tablature, Ainfi fainct Ire- 75

בבר יבור וול פריף ואא Star aide point mora poste xui Chore's meregou denewerre, ei 3 di-Adior autare amgranera anteis l'en TIODONVITE ES ES 1005 CANS &CP. 18. 67 المراد والمحادد والمداد والمداد Qu's aftern &c. ex मलभारकार मारकार में लेas Be come oto as Je ore, & lib. 1 p. 5 20 7 71

Y III

b Quis autem hic Dominus qui talem importat diem Ioannes Baptizator fignificat dices de Chnito: Ipfe was baptizabit in Spiritu fancto & igni, palam habens in manu eius ad emundandam aream fuam & fruetu congregable in horreit, igni inextinguibili: No ergo alius est, qui fiu

née au chapitre 9. de son liure, ayant appliqué à la fin de l'Univers ces paroles de Malachie, Le jour du Seigneur est comme vn four ardent. Adjouste, b Iean le baptizeur signifie, qui est ce Seigneur qui amene un tel jour, disant de Christ; Celuy-là vous baptizera du fainct Esprit & du feu, ayant sa pale en sa main pour nettoyer son aire, & il rassemblera le fruict au grenier, mais il brutlera les pailles au feu inextinguible; Celuy donc qui a fait le froment n'est pas autre que celuy qui a paleas autem comburet fait la paille, mais un feul & mesme, jugeant ces choses & les sepa ant.

mentum fecit & alius qui paleas, fed vnus & idem, & iudicans ea & feparans.

a Si in hac vita contemnimus comonentis nos Scripturæ diuinæ verba, & curari vel emendari eius correptionibus nolumus, certum est quia nos manet ignis ille qui paratus elt peccaroribus,& veniemus adillum ignem, in quô minsching; opus quate fit ignic probabit: Et (vt ego arbitrot) omnes nos venire necesse est ad illum ignem, etiam fi Paulus fit aliquis, vel Petrus, venit tamen ad iliü ignem: fed illi tales audiunt, Etiamli ignem trascas, flamma non adurer te: Si verò aliquis fimilis mei peccator fit, veniet guidem ad illum ignem ficut Petrus & Paulus : Et quemadmodum ad rubrū mavenerunt & Ægyptij,

Origene en l'homelie 3. sur le Psalme 36. a Si nous mesprisons en cette vie les paroles de l'Escriture dinine qui nous admoneste, & ne voulons estre ny gueris ny corrigez par ses reprehensions , il est certain que ce feu la nous attend qui est preparé aux pecheurs, & nous viendrons à ce feu la, auquel le feu [1. Cor. 3.13.]esprouuera quel est l'œuure d'vn chacun. Et (comme ie pense) il est necessaire que nous tous venions à ce feu là, quoy que quelqu'un foit un Paul ou un Pierre, il vient toutefois à ce fen là. Mais ceux qui sont tels oyent encore que tu passes par le feu la slamme ne te brustera point; Elai.43.2.] Mais si quelqu'on est pecheur semblable à moy, il viendra de vray à ce feu la comme Pierre & Paul : & comme les Hebreux sont venus à la mer rouge, & les Egyptiens y sont venus; mais les Hebreux ent passe la mer rouge, & les Egyptiens y ent esté enfondrez; Mais ausi si nous sommes Egyptiens & susuons Pharao qui est le diable, obeyssans à ses commandemens, nous serons enfondrez en ce fleuve ou re venerunt Hebrzi, lac de feu, lors que les pechez que nous chossissons

sed Hebtæi quidem transferunt mare subrum, Ægyptij autem demersi sunt in ipso, boc modò cuam nos fiquidem Ægyptij samus & sequimur Pharaonem diabolam ; pizLIVRE II. CHAP. X.

par le commandement de Pharao, serontavouuez en ceptis eius ob edien nous: Mais si nous sommes Hebreux & sommes rachetez par le sang de l'agneau sans 2 macule. Si nous cum igneum, cum ne portons point auer nous le leuain b de mauuaitié, nous aussi entrons dans le fleune de feu; mais dubio ex pixceptis comme l'eau estoit pour les Hebreux vn e mur à droit & agauche, ausi le feu Jera vn mur si nous faisons ce qui est dit de ceux là, à se, qu'ils ont creu à Dieu & à Moyse d son serviteur, c'est à dire à sa loy & commandemens, & par ce moyen suiuons la colomne de c feu & la colomne de nuée.

dextra lenaque, ita etiam ignis erit murus si nos faciamus quod de illis dictum est, quia eredid runt Deo & Mayfi tamulo ems, id elt legi eius & mandatis, & fic fequamur columnam ignis & columnam nubis.

2 1.Pet. 1 18. b 1.Cor. 5 8. c Exod. 14.22. d Thid. 51 e Exod. 13.21.

Et en l'homelie 14. sur fainct Luc : 6 le penfe b Ego puto quod & que mesmes apres la resurrection des morts nous au- mortuis, indigenmus rons besoin de Sacrement, nous nettoyant & pur- factamento noschiegeant, car nul ne pourra resusciter sans ordures. mo enim ablq, fordi. Lactance au chapitre 11. de son liure 7. Lors qu'il bus reluigere poterie. jugera les justes, il les examinera aussi par feu; ceux lustos cim iudicadesquels les pechez ont preualu, on pour leur poids, ou examinabiteum quopour leur nombre, serent lors touchez & bruslez, mais ceux qu'une pleine justice & maturité de ver- valuerunt præfirintu aura parez ne sentiront point ce feu la. Sair & genturigni atq; am-Hilaire qui au 2. de ses Canons sur sainct Matth. piena iustria & matuauoit remarqué en general à qu'à ceux qui sons baptifez au fainet Efprit, il refte d'estre consommez Tou accomplis] par le feu du jugement. Au ser- d Baptizatis in Spiti. mon 3. sur le Picaume 118. selon les Grecs, applique cela particulierement à la saince Vier- dicij. ge, pour monstrer qu'il ne peut selon son jugement) receuoir d'exception, difant, e l'uisque nous denons rendre [Matth. 12. 36.] raison de toute parole oiseuse, desirons nous le jour du jugement, auquel nous anons à passer par ce feu qui ne se lasse

tes, demergemur in illum fluuium fine lainuenta fuerint in noautem lumus Hebrzi & jangume agri imma ulati lumius redepti, finon portamus pobilcum fermentum nequitiz, ingredimue quidem & nos fluuiti ignis, ted ficut Hebracis crat aqua murus

post resurrectione ex teatque purgante,neuent, enamignicos rum peccata, vel pon-

dere, vel numerò præburentur, quosautem ritas virtutis incoxeritignem, illum nou fentient.

tu fancto, reliquum confunimari igne iur

e An cum ex emni otiolo verborationem. fimus præftituti, diem iudicij cocupiscimus, in quo nobis est ille indefellus ignis obeudus, in quo subcunda

da a peccatis animæ Inpplicia fi Beate Ma-. tix animam gladius pertranjuit of rewelentur multorum cordinate cogitationes: Si iudicij illa Dei virgo ventura eft, defiderare quis audebit à Deo indicari!

a survivari occhor i f SOTOTORAL LAGIS NILES S TE ASDITE OF THE A MOUPTER MELIET AND NO. bajgeray to s'me teen.

b ruger ones the much Bannada serra la re-Assertion Carrisuma то битители и месnegrien d'éodies de negro rlu o'nlw, i sumara manys neces as אסטוים שווים שווים

ह लाइ है वे बेटियां माइ विस TEATS, AM SK ODE-ANTES NACOS + 11 % Remieror alom Alferry. y mis curios supposes ya tak ser yarras.

d minors spece time of Gareen to Baris-ACCUS, S'TE TO SUITED ralaciones, in i sla more, you i is the meeif neimus Bavans.

e il valle valago: dini popur. poberoda thi specul incirco, a nus pap, ora, a separ XXTELXIZYDETU CYMO-Oxortal, autos 3 ota-Cierral, and J as sign Ar295.

funt grania illa expia. point . & fibir ces griefs supplices qui feruent à expier l'ame de ses pechez! vne a espéé a transpercé l'ame de la bien-heureuse Marie, afin que les pensées de plusieurs cœurs fussent reuelèes. Si cette Vierge qui a este capable de recenoir Dien, doit in seuentatem capax venir à l'espreuve de la severité du jugement, qui osera destrer d'estre jugé de Dieu!

a Luc. 2.36.

Sainct Gregoire de Nazianze en son Oraison 26. Le jour de la reuelation declarera manifestement si c'est par un droit raisonnement que ie ne plais pas, et le dernier feu par lequel tout ce que nous anons sera ingé de purgé. Et en la 39, parlant de ceux qui s'estiment si purs qu'ils croyent auoir droit de rebuter leurs freres, b Peut estre que la [à sc. à la fin du monde] ils seront baptisez par feu, du baptesme final qui est le plus laborieux & le plus long, qui mange la matiere comme du foin, & con; sume la legereté de touté maunaitié. Et en la 40. où il deplore sa propre imperfection; Qui me sur viu bigamias o fera respondant, que ma guerison est remiseà la fin, & non que le siege judicial me receura encor redeuable, & ayant bessin de l'embrasement qui se fe-

Saince Basile sur le 4. d'Esaie verset 4. où le Prophete traite du nettoyement de Ierusalem, fait cette confideration; ! N'y a-til pas trois notions du baptesme? la purgation de la souillure, la no muluares single regeneration par l'esprit, & l'examen par le fen du jugement? & fur ces paroles du dixiesme, burlez car le jour du Seigneur est prés, par le jour du Seigneur il entend celuy du dernier jugement, puis adjoufte; " Si nul n'est pur, à l'egard des auures defendues, qu'il craigne ce jour-la; car, dit-il (à fc. Sainct Paul) fi[1. Cor. 3.17.] l'œuure de quelqu'un bruste il en sera perte, mais il sera quant à luy saune comme par le feu. Et au chapitre 15. du liure

LIVRE II. CHAP. X.

du fainet Esprit, & Sainet Jean appelle baptelme de a de no mege Adnfeu, l'espreuve qui se fera au jugement, selon que dit noun tha is ti neil'apostre, le feu esprauuera l'œuure d'un chacun. Et gela pour à Ames-211 29 parlant d'Athenogenes velebre entre les Austiners de l'évor, anciens Chrestiens, il dit qu'il b s'efferçoit de par- le un vet tui qu'il menir à la consommation ou accomplissement qui mous maison.

Se fora par feu.

Saince Gregoire de Nysse frere de saince Basi- o mone vie spung. le, en son Oraison sur le 28. verset du 15. de la premiere aux Corinthiens; Toute la manuaitie mef- As diel ? ne reducente lée comme une matiere de faux alloy, és cheses qui font, ayant efte par la fonte du feu purgetif refelue, tout ce qui a tiré sa naissance de Dien, deniendra tel qu'il estoit au commencement lors qu'il n'auoit point encor receu la manuaitié. Sainct Ambroise au sermon sur le Pseaume 36 selon les Grees, d Par feu les fils de Leui scront donc purgez; par seu Ezechiel, par feu Daniel; mais encer qu'els soient examinez por feu, ils dirent toutefois, nous auons passe par men manfinnes per le seu & par l'eau, les autres demeureront dans le migne temanebunt, feu, à ceux-cy le feu produira de la rosée comme aux illis totabit ignis ve enfans Hebreux, &c. Nous serons saunez par foys saluterim? per flaem, nous ferons tontefois faunez comme par le feu, en- lie tamen infui quafe ser que nom ne brustions pas entierement nous brus lerens; Or l'Escriture diusne nous enseigne, comment quomodo tamen alij les uns demourent dans le fen, & les autres y paf- temaneat in igne, alij sent, c'est que le peuple des Egyptiens a esté enfoydré en la mer rouge, & le peuple des Hebreux est pe in mare minim paffé auparanant, &c. Et fur la fection 20. du Pleaume 118. Schon les Grees, e Il faut que tous ceux un ante populus Hequi desirent vetourner au Paradis soient esprounez onne population par le feu, car ce n'est pas inutilement qu'il est escrit ban penignem quien nu Adams & Eur ayans esté chassez de la demeure du Paradis, Dieu posa sur l'issue du Paradis vne enim quoi feriptum espée de seu qui se pouvoit tourner çà & là, il est quod ciectis Adam faut que tous puffent par les flammes, soit que celuy de, possur Deus in exim là fois fainct lean l'Euangeliste , que le Seignenr paradifigladium que

before only having cian mos caus manimoggs paines micho-मार्थ र कीचे मा वेद्या Ext the recent the of spare let, one wores all notice illean.

d Igne ergo purgabuntur fili Leui, igne Execuiel igne Daniel; fed eth per ignem examinabutur, dicent raper ignem, ctli no exuremur,tamen vremur, permanicat docer nos diuma Scriptura, nedemerius est populus Ægyptiorum a transi-

que ad paradifum redire defiderant; non

versatilem ; omnes oporter transite per flammas, fiue ille loanes Euangelifta fit, quem ita dilexit Dominus, ve de eo diceret ad Petrum, ficeum volo manere, quid ad te? tu me jequere. De bitauerunt; de tranfitu per ignem dubitaregni coelorum acce

est Iustitia Dei Christus, qui pecentum non fecit, nihil enim ignis in ce quod exurere posser inuenit, &c. a Non rententis metalli pretium de te Davs exigit, sed illud autum quod iudicij die nequese ignis exurere.

nonest Deus, credimus zterna tormenta, fic peccatorum atque Christianorum, quopurganda, modi ratans tentiami.

s Significatur ifto mens carnales per iguem faluandos & in igne damaandos,

e Ex his que dicta funt videtut euidenrid: apparêre in illo indicio qualsam quo

a sant ayme, qu'il a dit de luy à Pierre, le veux qu'il demeure ainsi, qu'en as-tu affaire ? toy suy moy: quelques-vns ont doute de la mort, nous ne pounons douter de son passage par le feu, soit que celuy-là soit Pierre qui a pris les cless du Royaume des Cieux, il faut qu'il die, nous auons passé par le feu, &c. morte eius aliqui du- Vn feul qui eft la justice de Dieu, n'a pû fentir ce feu-là, à sc. Christ, qui n'a point fait de peché, re non pollumus, fine car le feu n'a point trouvé en luy ce qu'il euft pu ille Petrus, qui claues brufter. Et au liure des vefues, a Dien n'exige pas de toy le prix a'un metal luisant, mais ces pir , oporter dicat , Transiummusper gnem, or là que le feu ne puisse bruster au jour du juge-&c. Vnus ignem illű fentire non potuit, qui

Sain& Hierome fur la fin du 66 d'Esaïe, disputant contre ceux qui nioient la perpetuité du supplice des damnez, propose son sentiment en b Sicut Diaboli & ces termes, qui supposent vn examen general arque improvam qui par le feu du dernier jour; b Comme nous croyons dixerunt in carde jua eternels les tourmens du Diable, & de tous les renieurs & impies, qui ont dit en leur cœur il n'y 2 point de Dieu, aussi croyons nous moderée & mestée impiorum & tamen de clemence, la sentence du luge concernant les perum opera in igne cheurs & impies, & toutesfois Chrestiens , desquels probanda funt atque les œuures doinent estre espronnées & purgées par le credimus & mirram feu. Sainct Augustin au chapitre 24. du liure 16. elementie indicisien- de la Cité de Dieu, où il parle de la vision d'Abraham rapportée au 15. de la Genele, Par ce fes igne dies iudicij diti- là (que vid Abraham) est signifié le jour du Ingement , separant les charnels qui doinent estre saunez par fen, & damnez au feu. Et au chapitre 25. du 20. liure, où il explique les 2.& 3. verfets du 3.de Malachie, d Par les chases qui ont esté dites, il semble qu'il apparoisse plus enidemmient qu'en ce juge-

ment là (à sc.dernier) il y aura quelques prines pay- rundam purgatorias gatoires de quelques was, &c. Nous denons prendre poenas futuras,&c. 6les fils de Leui, de Iuda & de Ierusalem pour l'E- rusalem ipjam Dei Eiglisse de Dieu, assemblée non seulement d'entre les desiam debemusacci-Hebreux, mais aufi d'entre les autres nations, non zelle qu'elle est à present, on si nous disons que nous etiam gentibus conn'auons point de peché, nous nous seduisons mous melmes, & verité n'est point en nous, mais fi dixerimus quia pertelle qu'elle sera pour lors, nettoyée par le jugement dernier comme une aire par la ventilation, ceux-la ritas in nobu non eff; ausquels un tel nettoyement est necessaire, ayans aust

esté néttoyez par le feu.

L'Autheur de la 3. Homelie sur l'Epiphanie, mal attribuée à Eusebe Emissene, veu qu'elle semble auoir esté escrite ou par Eucherius de Lion, ou par Faustus de Riez, a la (à sc. au dernier jour) les embrasemens changeans leur nature, les justes tranerserout des horribles gouffres, leurs corps qui doinent tirer de l'honneur des peines, parse qu'ils ne sont pas charges de pechel, ne seront pas touchez par les feux : Car vien ne sera permis aux cruelles ardeurs au prejudice de ceux que la flamme des connostifes n'a point asteint auparanant, & la raisonnable ardeur ne scaura faire de tort à ceux ausquels la pureté a conferé la renerence, autrement (refugant l'ire) elle fera le chemin aux vapeurs, & rendra de son gré ober sances parce qu'elle ne trouvera point où il luy fost necessaire d'exercer le jugement. Diadochus Euesque de Photique en la vieille Epire au dernier chapitre de son liure de la perfection spirituelle, b Ceux qui au semps de la mort aurent (pour peu que ce foit) eu de la crainse, seront lassez en la multistude de tous les autres hommes comme sub: fans le jugement , afin qu'examinez par le feu du jugement, ils reçoinent du Dieu pres-bon & du Roy Iesus-Christ, les partages qui leur sont deus selon leurs faits. Et de tous les suf-

lios Leus, & Iuda & Icpere, non er Hebreie tantum, fed ex airis gregatam, nec talena qualis nunc eft , vbi catum non habemue, nos ipsos seducimus & vicfed qualis tunc ent, velutarea per ventilationem, ita per iudicia purgata nouifimum.

a Illic insti peramoenos (lege immanes) gurgites (mcedus naturam fuam mutantibus) tranimeabunt, intactaignibus corpora ipfis honorificanda peenis, quia non fune onerata peccatis; in illos caim feuis citibus nil liccoit, quos ante libidinum flamma ne attigit , & quibus pumas contuit reperentia inferre nelciet rationalis ardor iniuria; alioquin iram refugies . vaporibus viam faciet, & quia non inveniet vbi necesse habeat exercere iudiciú íponre præbebit oblequia. b Qui tempore mottis, ve paulifper formidarint, in muliitudine omnium shore honninum relinquentur, tanquam iudicie subeuntes, vr igne iudicij examinati, fortes fibi debitas pro ratione factorum a Deo Optimo & Rege Ielu Christo recipiant.

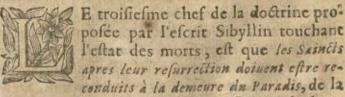
Z 11

a Digni lumen haber, damnari incendia de fient, illos ipledor alit, has vapor igne coquit. Res est voa quide duplici fed finditur actu, nam cremat indignos, quò probat igue pios.

120 frages accordans de cette douzaine de tefmoins qui viennent d'eftre produits, appert que le second chef des opinions proposées par l'escrit Sibyllin, a esté (non moins que le premier) constamment defendu, par les plus celebres Prelats de l'Egilfo Grecque & Latine, iufques apres l'an 459, auquel Diadochus a souscrit (auec le Concile de la vieille Epire) la lettre escrite à l'Empereur Leon premier, touchant l'attentat de Timothée surnommé Elurus, viurpateur de la chaire d'Alexandrie sur Proterius qu'il auoitassaffiné; mesme par l'Epitaphe de Vilithura Dame Parissenne, escrit l'an 560, par Venantius Fortunatus depuis Enesque de Poitiers, appert que l'Eglise de ce temps la ne s'estoit pas encor defaitte de cette opinion qu'il exprime en ces termes, & Les dignes possedont la lumiere, les damnez pleurent leurs embrasemens: la splendeur nourrit ceux-là, la vapeur cuit coux-cy par feu, &c. C'est bien une me sme chole, mais qui se dinise par une double attion; car par le mesme seu, par lequel elle esproune les pieux, elle bruste les indignes.

CHAPITRE XI.

3. Dogme capital proposé par l'escrit Sibyllin.



possession duquel Adam & Eue estoient decheus

LIVRE II. CHAP. XI.

par leur desobeyffance, car l'autheur de ce Roman ayant pris au pied de la lettre & entendu charnellement ce qu'il avoit leu, Luc. 23, 44. 2. Cor.12.4. Apocal.2.7. du Paradis, Ican 6.31. du pain du Ciel, & Apocal. 2.13. de la Manne cachée, a il 3 lui appine, nous dit en sa presace copice par Theophile d'Antioche & par Lactance, " Cenx qui honorent Dien habitent la vraye & eternelle vie, à fc. le temps de l'esernité, ayans leur demeure dans le Paradis, jardin werdoyant, & mangeans le doux pain du Ciel estoillé, ce qu'à la fin du liure 7. p. 56. il entend de la Manne, disant, b Tous ensemble mangent de

leurs dents blanches de la Manne resogante.

Tout cela a esté d'autant plus agreable aux Peres, qu'ils se sont creus obligez à conceuoir de l'auerfion contre la resuerie des Gnostiques, qui transformoient le Paradis en Archange, & luy affignoient pour station le 4. Ciel: Ainsi Theophile (qui qualifioit le Paradis perpetuel, & mettoyen entre le Ciel & le monde) fondoit " la persuasion qu'il en vouloit donner à Autolycus, sur l'authorité de la pretendue Sibylle; & à son exemple Lactance au liure 2 chapitre 12. Sainct Irenée ayant au chapitre 36. de son liure 5. allegué ces paroles d'Elaie 66. 22. De mesme que le Ciel nouneau & la terre nounelle que je fay demeurent denant moy ; affigne à chacun d'eux fes habitans, difant, Alers ceux qui seront dignes de la conserfasion du Ciel passeront la, d'autres jouyront des delices du Paradis; & d'autres possederont la terre Saintle & la plendeur de la ville, à sçauoir de lerufalem.

Tertullian au chapitre 47, de son Apologetique, d Nous cognoissons le Paradis, lieu de plaisance dinine, destine à receuoir les esprits des Saincle, 6 fepare de la cognoissance du monde commun, par une certaine cloison de cette zone là qui est ignée. Et au Zij

מא וכונים וכוופורים Cali xxxegri ustor de minies Regent, unrei einentres ofaille-TES GUES SEMENTE xino, dein'adoos yaumud door in region displans. b duce martes Marley The Segaretic Amore

in obser payary.

Libit

c river glad is ado not-का देशकी का कि के CHIP FATEL CES ONSTor thego octors, of 3 4 THE SENSITE SPECIE Son Audovar, ci 3 rich aries yle à the have-שמותו ל משתבשו אמר ל TEE ower.

d Paradisú novimus locum dinne ameenitatis recipiedis lanctorum spiriribus deftinatu, maceria quadam igne eillius zona a nontia erbis communis legregatum,

mino dilectus in oris, pius.

f In Paradifo (inquis) evrum oftendit! Quo modo Perpetus forin Christo decelleex aperit, hic ad pa-

e Eft locus Bois Do- poëme du Lugement chap. 8. 11 y a un lieu cheridu Seigneur és quartiers & Orient, où la lumiere est gio ditiffima campis, claire, &c.c'est une region tres riche en ses champs, ce. hie quieunque &cc. la est quiconque est pienx. Mais au 55. du liure de l'ame, ce grand homme esblony des prestiges. des Montanistes , modifie l'opinion qu'il auoit puisée de l'escrit de la fausse Sibylle, & reservant aux seuls Martyrs l'habitation du Paradis, en exdormitio nostra quò clud tous les autres fideles, disant, f Vous dires iam sunc & Patriarche que nostre dormir (c'est à dire le lieu de nostre reaes Dominica resur- pos.) est dans le Paradis, on dessors les Patriarches rectionis ab inferis mi- & Prophetes, appendices de la resurrection du Seigrauerint, quomodo gneur, sont passex des enfers : & comment la region radifi regio scuelata, du Paradis qui est au d'fius de l'Autel, lors qu'elle nullas alias animas a esté reuelec en esprit a sainte Ican, n'a-t'elle monapud se pratet mat- fire chez soy aucunes autres ames que celles des Martyrs? Comment Perpetue tres-courageuse Martyre, uffima marryr sub die en la reuelation qui luy fut faite du Paradis le jour passionis in reuelatio de sa Passon approchant vid-elle la ses compagnons commanteres suos vi- de martyre seuls, sinon à cause que l'espée portiere dit nisi quia nullis du Paradis, ne cede à aucuns autres qu'a ceux qui somphes paradificia- font decedez en Christ & non en Adam?

Saince Cyprian à l'exemple de son maistre Terune non in Adam? tullian, parlant de nostre Seigneur à Demetrian Proconsul d'Afrique ennemy passionné du Chriadilum reduces facit. stianisme, s cestuy cy nous ouure le chemin de b Patriam nostra pa-sadisum coputamus, la vie, cestuy-cy nous ramene au Paradis. Et au parentes Patriarchas liure de la mortalité sur la fin, b Nous comptons habete sa corpinus.

i Similitibus secula. (dit-il) le Paradis pour nostre pays, nous auons dessa sibus gloriolum est, vt commence d'auoir pour peres les Patriarches. Et koste deuicto redeant au chapitre de l'exhortation au martyre, i S'il tes, quanto porior & est glorieux aux soldats du siecle de recommer magna est gloria, vi- triomphans en leur pays, apres auoir vaincu l'endisum triumphantem nemy , combien preferable & plus grande est la redite., & vnde A. gloire, de retourner triomphant au Paradis apres. est, illuc prostrato co auoir vaincu le Diable, & remporter les trophées qui ante deicectat un victorieux apres auoir abbatu celuy qui nous anois

LIVRE II. CHAP. XI. 182

mis bas, au lieu d'où d'Adam pecheurgauoit esté

chase?

Lactance au lieu cité cy-dessus, & Dien ayant prononce fa fentence contre les pecheurs, afin qu'ils lata, ve victum fibi la. cherchassent, chacun pour soy, leur viure auec tranail, a jette l'hemme hors du Paradu, & remparé de feu tout à l'entour le Paradis, de peur que l'homme n'en puisse approcher, jusqu'à tant qu'il exerce le sonnerain jugement en terre, & rappelle au mesme 12, & iustos viros cullieu les hommes justes ses serviteurs, la mort estant office.

Sainet Athanase en son traitté sur ces paro- l'édaiars ignim les, Matth. 12. 27. Toutes choses m'ont esté données, &c. La mort a prenalu depuis Adam jusqu'à Christ , la terre a este maudite; & l'enfer ounert , & le Paradis ferme , &c. Mais si toft que toutes choses luy ont esté données, & qu'il a esté fait homme, aussi test tout a esté corrigé & accempli: exx. i pi une xomla terre au lieu de la malediction qu'elle souffroit a execunique, de elle benite, & le Paradis ouvert, & l'enfer espouwante. Et en son exposition de la soy, " Christ a monstre l'entrée dans le Paradis, d'ou Adam auoit esté chase, de où il est derechef entre par le lar- de or man destals ron, selon que le Seigneur a dit, aujourd'huy tu feras auec moy en Paradis, où Paul est aufit en- mil impi ten it to tre.

Sainct Cyrille de Ierusalem en sa premiere Catechese mystagogique, " Le l'aradis de Dieu qu'il avoit planté vers Orient t'est ouvert , d'où nostre premier pere a sté banny à cause de sa transgression; & de cecy est signe ce que tu te tournes de m' i mines : 00.

l'Occident vers l'Orient lieu de lumiere.

Sainet Basile en son traitté du Paradis, " Com- son de pos vierment te pourray-je mettre en veue ton pays, afin que tu te l'appelles toy-mesme de ton bannissement? &c. Si tu es charnel, tu as la description et increis amair the on of other as analy on, see in one was a first the few years or on me on and

phea victricia repor-

4 Deus eiecit hominem de paradifo lententia in peccatores bore conquirerent,ip. fumque paradifum igne circumvallauit, ne homo poffer accedere, donec fummum rudicium faciat in teetores fuos in eundens locum revocet mone fublată.

Addin mixer Xeigh? WENE TO BOX TOU actus vinigu , o deldiess exhabit, &c. is your migrates aires דת אתודת אמן אין פונו வர்தேவரை வம்ட்டி கிடித்தின் dures visign , of midne Campe.

m ediates ada siredde ir to studies it V CHEIGHTH Adum, हिंद्या पर प्राप्त केंड करेंme e xu'eres exmege abadion , es is i Havas Hora.

п аптираты от в жеeadilors To bert is idinion & sian-Add . Her Ha The The me ealam delectes pays. ALL THE, & TOTE OUR-CONT TO CORDINATION क्रमीयी पर क्यानंड क

० प्रवंद दश केमिय येन

e moister per o estado eg ertledes di M Tout the the Esperar the Top mouse of assinor or equ-lumes being in EN'm. of the page of Controllers win n'e. er bei mis apiers abales this i mily trees dig mi - pa-Outlines present as in ei mi ofantire ei de Antaj Soromanor-Pag , the of laterwinds sond my mis wi orBeide digition , if it TY ANGE Charles See mes or it mes a nucus en ofners nel inv em er ro abstru, of mine we exercise of ANTESTE THE DEST eriader, kan em An informs on leins ineds, with a igns and कांक्या इस्तर जीवड नंग हैत. क साम हुन है किया प्रमुक्त अपनes the Carr insien. misidore, where min-France, sixur, irre farthsia ov. iim onn-ME THE WEITER AS ME. existion, this of Ar extent openin jour With Sparce win this elector, a magalar aber The Mon of Change. केंद्रिक प्रथम प्रदेश प्रकृतिका ing the same The section the passe-Caiare never adujer, EME & CECONORY amorates. Tes wis who AND INS YT IN UM TOO. Quintul mich acines TERPORTE STALL SIralay, and there about or a the separat with the morran a.

de cestuy-le qui est corporel. Et au chapiere 27. du liure du fainct Esprit, ! Nous regardons tous, es prieres vers l'Orient, mais nous sommes peu en nombre qui scauons que nous cherchons nostre ancien pays à le. le Paradis que Dieu aplaté en Eden. Saint Gregoire de Nysse en sa harangue des 40. Martyrs, 4 ce done que l'on demande est, si le Paradis à cause de l'espée tournoyante est aussi inaccessible aux faincts, & fi les champions (de Christ) sont exclus die Paradis, quelle promife reste pour laquelle ils entreprennent les combass pour la preté, & s'ils doinent obtenir moins que le larron auquel le Seigneur a dit, tu seras aujourd'huy auec moy en Paradis: combien que le larronne soit point venude son bon greala croix, mais apres qu'il a efté proche du falut-ce clair-voyant & genereux larron a veule shrefor, & rencontrant l'opportunité a butiné la vie abusant honorablement & heureusement du larcin, difant, Seigneur ave memoire de moy en ton regne. Cetuy-la elt honore du Paradis, & l'espée de feuempesche l'entrée du Paradis aux Saincis! Mais de loy-me fine la que stion e resoult. Car pour cela la parole n'a pas monstré l'espèc posée toujours de front demant ceux qui entrent, mais elle la fait tourner, afin qu'elle paroisse de front aux indignes, & se trouve derriere les dignes leur ouurant l'entrée non d fendue de la vie en laquelle ceux-là (à sc.les 40. Martyrs) sont entrés enl'affeurance de leurs combats, ayant trancreé fans souffrir la flamme, laquelle nous außt ayans trauersée fans crainte, puissons nous arriver dans le Paradis, & de là vient qu'és harangues funebres de Pulcheria & de Flacilla sa mere il dit de celle-là r la plante a esté arrachée d'icy, mais elle a esté plantée dans le Paradis. & de celle-cy's par scelle (2 sc. la foy) elle a efté amence au frindu Pere de la foy Abraham, près de la fontaine du Paradis.

rin elocida dal rin Cella d'amilyura, de circle duclies perferan es implimrule Prése megararres, de grépales dellas megararres en estadales éres Saines: LIVRE II. CHAP. X.

Saince Ambroise sur la scetion 20. du Pseau. 118. selon les Grecs pose (comme il a esté veu cy-dessus) pour constant, qu'il faut que ceux qui desirent recourner au Paradis d'où Adam auost este chase paffent par le feu du jugement. Paulin retiré de mi to desdion du tumulte des affaires du monde pour mener vne vie religieuse, & depuis Eucsque de Nole, en sa 2. Epistre à Seuerus son intime, ' cecy est de mise & plaisant denant Dien, que nestrebien soit volontaire afin que nous receuions les choses qui sont nostres, à sc. la maison du Paradis, & la vie eternelle, esquelles nous auons esté creez; & lesquelles si neus receuons purgez de la possession de cette terre, en laquelle nous sommes venus par condamnation; alors vrayement comme retirez du bannissement de nostre pays, ou retournez a'un long pelerinage en la maison où nous sommes nez , nous pounons dire , Dieu est nostre portion en la terre des viuans, &c. Prudentius au dixieme de ses Hymnes, " Ce- ecte, portionoffra Deus pendant o Dieu que tu rappelles & reformes le corps sujet à se resoudre, en quelle regin commanderat- pus teuocas (Deus) au que l'ame pure repose? Cachée dans le giron du faintt Vicillard, elle conchera, là où est Eleazar, que le rishe brustant void de loin enuironné de seurs tout à l'entour. O Redempteur nous suiuons ton dire, par lequel (triomphant de la mort noire) tu commandes que le larron compagnon de ta croix marche fur tes traces, voicy de sia le chemin luisant de l'am- tos dicta Redemptor, ple Paradis ouvert aux fideles; & il est permis d'aborder cette forest, que le serpent avoit ostée à l'homme. L'auteur de l'Homilie du larron mal attribuce à Eusebe Emissene , Tu feras aujoura huy auer moy en Paradis, comme en ton siege hereditaire & paternel qui sera ounert toy entrant, apres qu' Adam ayant efte chaffe, voire deux (à fc. Adam & Ene) mis hors, il aura este clos à des peuples innombrables. Entre là le premier, mais par une en-

r sider of pulling dreemade, alka ta affadiem in polesen. ולצור שני וווו שני בינו ועול מונים בינו то нолто ты патрос THE MITTUS AREAKL

2111/11 1.

Hoc acceptum & placitum coram Deo vt bonum noftrum, & voluntarium, quò recipiamus quæ noftra funt, paradifi scilicet domű & vitam zternam, in quibus creati fumus; quæ fi ab huius terræ in quam danatione devenimus, policilione purgati receperimus; tunc vetè ve ab exilió in patriam restituti, vel peregrinatione longinqua in genitalem, domum reduces poterimus diin terra vinentium. " Dum resolubile coratque reformas, quanam regione inbebis anima requiefcere puram? Gremio fenisabdita fancti recubabit vbi eft Eleazar, Quem floribus vidique feptu, Dines procul afpicit ardens, Sequimus Quibus atrà morte mumphans, Tua per veftigia mandas focia crucis ire latronem. Paret ecce fidelibus ampli via lucida iam paradifificet & nemus illud adite Homini quod ademerat aguis, x Hodie mecum eris in Paradifo tanquam in hæreditaria & paterna fede , que expulio

DESSIBYLLES,

Adamo, expulsis duobus claufa innumeris referabitur. Ingredere illuc primus, led inprimils, intra paradisu nequaqua vitra cum le, nullim iam legem, nulla arboré perimel-& vita, & ne forte verearis ne cibi aliquis hoftis in illo beatone latro infidietur, poffelfio tibi illic me introducente firmabitur. y at 181 Lagran Jugar vice de les layer-Tay) s'obs compar as

Spray six an vert off aon in 3 & th owners XELTY.

ANT I is the assistance דמו בישר חוב ו עוביעה חוב केंग्सड़ र्रामा का में बर्गm on mone; in j's. THE COPPLANT TO BY THE Duiperas.

trée plus heurense que le premier. Entre dans le Papopulis te introcunte radis, n'avant plus à voir jamais l'enfer auec Adam. Ne crain la aucane viande mortelle, aucune loy, augreilli feliciore quam cun arbre. Ie te feray la pour viure & pour vie, & afin que tu ne fois pas dans l'apprehenfion qu'en ce Adam vilurus inferius bois hien heureux aucun ennemy, & cet ancien larron Mulla illie ciba letha- la te dresse des embuches, là se sera la possession affermie, moy l'introduisant. L'Auteur des questions cas ego tibi ero victus attribuées à Iustin Martyr question 75. y les ames des justes font menées en Paradis, là où elles ont la conuerfation de la veue des Anges & Archanges, & la more, ne antiquus ille vision de Christ le Sauneur, & en la question 76. z il a esté utile au larron entrant dans le Paradis d'apprendre par les effets mesme la commodité de la foy, par laquelle il a cu l'honneur d'estre admis dans l'assemblee des faincts, où il est garde jusques au jour de la re-& die driver n & surrection of de la retribution. Or a-t'il le sentiment du Paradis selon le sentiment dit cogitatif, selon lequel les ames se voyent elles masmes, les choses qui sont sous ZO" Paros pipan to elles, & de plus les Anges & Demons. Il ne seroit pas public me mous s'ont suiti le mesme prejugé comme le Moine Camal-aise d'adjouster au nombre des Auteurs qui farius Dial. 3. fainct Hierome en l'epitre 129. &c. and to a over mais les 14. precedens sufficent, pour monstrer que jusques apres l'an 450, leur opinion qui auoit pour Amas cal premiere tablature l'escrit pretendu Sibyllin , a was esté tellement commune en l'Eglife, qu'elle n'a ei lors came n'e ofte fuiette à aucun contredit.



CHAPITRE XII.

4. Dogme Capital proposé par l'escrit die Sibyllin.

E 4. chef de supposition auancé par D'auteur de cette fausse piece touchant ave men milion if. l'estat des morts est, qu'en Ierufalemrebastie comblée de gloire, le fils de Dien son minima minde Cendudu Ciel, establira un regne de mille ans, plem de delices sensibles, & d'une fertilité & abondan e miraculeuse de biens corporels: il nous debite sa siction rame mojorate desse, en ces termes a lib. z. p. 14. la terre fruitiere portera de rechef plusieurs fruits b p. 18. les Anges en-

leuans (les bons) du milieu du fleuve ardant ; les meneront à la lumiere & à une vie exempte de fonces là est la voye immorselle du grand Dieu, & trais fontaines, de vin de miel & de laiet, la terre außi

egale à tous, & n'estant divisée ny par murs ny par sion, à po pa à dircloisons portera lors de soy-mesme plusieurs fruits.

Liu. 3. p. 32. Dieu donnera lors aux hommes une grande joye. Car la terre, les arbres & les immenses a sin à minure yautroupeaux de brebis donneront aux hommes le vray fruit du vin, dudoux miel, dulait blanc & dufro- ricaning idmimi. ment le meilleur qu'ayent les mortels p. 35. d les loups del 3 xous air sona auront és montaignes de l'emulation pour les agneaux, les onces paifront l'berbe auec les bones , les ours vertum aux menorauec les veaux , & tous les mertels ; le lion carnacier mangera de la paille en la Creche, &cc. & les win, ouverisegen dragons reposeront anec les petits enfans sans Mere e liures. p. 46. la terre des Mebreux fera fainte & porcera toutes ceschofes (à (c.) le ruisseau de la roshe distillante de miel, & le laitt immortel coulera Aa ij

a pri ragrapiose are-

b A yyanes diggadoss pers . is our afron the Corr ameginer, ere miter certies after-& record strate, sire, he river as soldierget pertin b' tun minwer of general to the -Dear mis comes onem nature more minis-ימנ ו' סדו מעד אמידו. charas hi pagass pe. per Ant Bess me eart Lean Commu winta prince dieven recuir The of Victors and Country KIER YEARS OF JESTER-कर के जाम विकि कि मिर् SOLTH SO NOTHER T Tar. A CKY I OUT 195geime ente & mon Bog-Live Odjer agogge ate outrais, Bic. cui BEADAM ON TERROPTES mina sport un megas m. t steam at your and E'SOU MOUTHE THE 3" DIVEL

mirea: xx4 Sty y Nisons we park Fam. Begins pour moisson dinggins.

f From N' EUTE SEVEN MOL Air Charol' The pacter. E ma her a's employer dee's THE BOTH P. THE ROTE POUP-Deglacara corre xy This i'de oursing.

raun un rayos and fur la langue à tous les justes f p. 40. sous ceux qui menent une vie pieuse viuront derechef en la terre 5 p. 49. Dien afait la ville qu'il a desirée, plus reluisante que les astres, que le Soleil & que la Lune. Et ne faut point douter que le compteur qui (2 l'imitation du 4. d'Esdras chap. 2. 19. & chap. 13. 35.) nous a voulu peindre de telles grotesques , n'ait en dessein d'abuser des paroles d'Efaie & de fainct lean, qui nous represente mystiquement au 20. 8t 21. de son Apocalypse, l'Eglise sous le nom de la grande cité, Ierusalem la Sainte, descendante du Ciel, bastie d'or & de pierres presienses, n'ayant aucun besoin de Soleil ny de la Lune, & au milieu de laquelle aux deux costez du fleune d'eau viue procedant du throne de Dieu, l'arbre de vieportant douze fruicts, rend par chaque mois son fruit, & ses fueilles pour la santé des Gentils.

La mesme pensée s'est sur le champ tellement infinuce dans l'esprit des sainces Peres qui ont vescu depuis le milieu du second siecle, que ces bonnes ames preoccupées de l'opinion qu'elles auoient de l'escrit pretendu Sibyllin, ont pris au pied de la lettre, & conceu à la judaïque tout ce qu'elles ont trouué en Esaie & en sainct Ican touchant la premiere resurrection des ames des desollés, pour le tesmoignage de Iesus, leur regne de mille ans, & toute la gloire de la Ierusalem celeste. Ainsi Iustin Martyr en son Dialogue contre Tryphon respondant à ce Iuif qui (p. 306.) luy auoit demande, s'il confessoit que le lieu de Ierusalem deust estre rebasti, & le peuple des Chrestiens s'y assembler & resiouir auec Christ en la compagnie des Patriarches, Prophetes, &c. non seulement l'aduoue, mais soustient de plus, qu'il l'auoit des ja confessé, pensant sans doute à cesparoles de la p. 271. b où il dit que le Christ resuscité denoit derechef se tronner en Ierusalem, & lors boire

h xered milu sty. periodu is lieuwania n more note mechanists מנושה מט אותונים אונים און סט אוקארונים

derechef & manger auec ses Disciples , & 2. qu'il luy i muis al voi me auoit signifié que plusieurs d'entre ceux qui n'e- si modacés soi morans floient pas du sentiment pur & religieux des Chrestiens ne le recognoissoient pas, surquoy il adjouste to in 3 voi il mile t moy & sil y a des personnes de droit sentiment & Chrestiennes en toutes choses scauons que la resurre- empris aiaquen periction de la chair se doit faire & les Prophetes Ezechiel, Esaie & les autres confessent que mille ans se passeront en Ierusalem bastie parce & amplisiée, alleguant le 65. d'Esaie & le 20. de l'Apocalypse à ce propos, qu'il rebat p.340. où il dit, l' cetuycy (afc. Iclus est la lumiere eternelle qui doit reluire en Ierusalem, & p. 369. " où il escrit des Chre- nauma penar. fliens qu'ils scauent qu'anec luy (Christ) ils seront en cette terre là, (à fc. la Iudée) qu'il auoit appelee la terre de tous les saintes, & qu'ils heriteront un aquant mies. des biens eternels & incorruptibles.

Eusebe au 39. chap. du 3. liure de son histoire mes ana nog sain-Ecclesiastique, attribuant la mesme opinion à Pa- ca, ir, is of pandpias Euesque de Hierapolis, qui auoit esté Sectateur des Disciples de sainct lean " tient ce dis- real magan muncours il depose aussi certaines autres choses plus fabuleuses, entre lesquelles il dit qu'une certaine mil- nis pie congressuilaine d'années doit eftre apres la resurrection, & que le regne de Christ subsistera corporellement en cette mesme terre là; choses que s'estime qu'ayans mal pris

les expositions Apostoliques il a soupconné.

Sainet Irenée au 35. chap. de son cinquieme liure non seulement se conforme à Papias, mais se fonde sur son autorité, copiant de son 4, liure ces paroles que Papias attribuoit à sainct Ican, Venient dies in quibus vinea nascentur singula decem millia palmitum habentes, & in uno palmite decem millia brachiorum, & in ono quoque brachio, decem millia flagellorum, & in vnoquoque botro denamillia acinorum & vnumquodque acinum expressum dabit viginti quinque metretas vini 3 & cum aliquem Aaiii

עוצ דעד עול שישובובינים sion a glopea mores as mine xerrinoi, you moder the dueta, wi MALE THE I TERNOC-Ave sinede undeire me neoting of adding 1 CHAINA, NOW HOTELTONE ישו של מו בו אוני ובו ביו ביו ביו 1 800 Our & Er Ispuoutrin ajoins pas m Congarlay a un sumi

ET TH' CHEIN TENTEME-101 , प्रमा पत्र बांकारक

n megandeiras vai OF THE THE OR PEnews the the Keice's Bankeige the thereof १४५ वर प्रम क्षेत्र मान Emgakages megade-Employ Junioris 1000-Außeit.

eorum apprehenderit aliquis sanctorum botrum alius clamabit, Botrus ego melior fum, me fume, per me Dominum benedic, similiter granum tritici decem milia (picarum generaturum, & vnamquamque spicam habituram decem millia granorum, & vnumquodque granum quinque bilibres simile clara munda, & reliqua autem poma, & semina & herbam secundum congruentiam ijs consequentem. C'est à dire, les jours viendront esquels naistront des viones ayans chascune dix mille farmans, & enchaque farment dix mille bras, & en chaque bras dix mille bourgeons, & en chaque bourgeon dix mille grappes, & en chaque grappe dix mille grains, & chaque grain presse rendra vingt cinq mesures de vin ; & lors que quelqu'un des fainces prendra l'un des raifins, l'autre criera, le suis meilleur raisin, prenez moy, benissez Dieu par moy. De mesme ausi un grain de bled engendrera dix mille espics, & chaque espic aura dix mille grains, & chaque grain d'uz fois cinq liures de farine claire & nette, & tous les autres fruits, & semences, & l'herbe à proportion. La Synagogue retranchée de l'alliance de Dieu a-t'elle jamais enfanté de resuerie plus digne de rebut, que celle cy qui a feint des grappes parlantes & des vignes produifans (infinement au delà des facultez naturel. les) des millions de millions de mesures de vin? Neantmoins le Martyr de Dieu sain& Irenée preferant par vin excès de respect du tout inexcusable, l'autorité de Papias trompé par la fausse Sibylle, à la raison) s'y est aucuglement rendu; & en a inferé au chap. 32, que les justes regneront icy bas deuant le jugement, qu'en la journée du Sabbat des justes, ils aurons la suble dressée de par Dieu, a qui les raffissiera de toutes sortes de viandes. que les Loups paistront auec les aigneaux, & le Lion viura de paille: au chap. 35. que les justes regne-

a Palcentem epulis omnibus.

ront en la terre: au 36. que (sclon la proportion du fruict qu'ils auront rapporté, cent ou 6e. ou 30. pour vn) ils seront placez ou au Ciel, ou dans le Paradis, ou en Ierusalem, & qu'à ce propos le Fils de Dieu a dit, a 11 y a plusieurs demeurances a Ioan, 14.2,

en la maison de mon Pere.

Tertullian presque au mesme temps pour nous monstrer qu'il estoit emporté par le torrent du mesme prejugé, s'est escrié au 24. chapitre du troisieme liure contre Marcion , Confitemur in terra nobis regnum repromissum post resurrectionem in mille annos, in cinitate dinini operis Hierufalem à cale delata : c'est à dire , nous conf sons que le Royaume naus est promis pour mille ans en terre apres la resurrection, dans la cité de divin ouvrage, Hierusalem apportée sey bas du Ciel. On pourroit estimer auec quelque couleur, que Meliton Euelque de Sardes, contemporain de Iustin Martyr, ayant esté de mesme sentiment que luy, touchant le regne temporel de lesus-Christ en Ierusalem, il a (pour le maintenir) escrit b de l' Apocalypse de S. b Euseb lib.4. c.27. Iean, les paroles de laquelle ont esté tirées à contresens par les desenseurs de cette imagination, mais pource que ien'ay rien de contraignant, & qui passe la conjecture pour le conclure, ie ne desire nullement faire force sur vn simple soupçon.

Ie viens à Nepos Eussque Egyptien, reneré par Denys d'Alexandrie pour fa for & pour son estude, en laquelle il auoit acheué sa vie; de ce Prelat Eusebe dit, e industanto mis emben de at mis apint à mis e Lib. 7.0 23.24 निम्मद प्रदूष्णकाद रेज्या, हरे का रेज्याविक्रिका विविद्यालया , एवं काव प्राविदेव incir revens on punking bin me Energy mains issue inoligibles deta. & c. in the Amadou has I wallow the ifter near well ini-And the or announce in A gor ma see no no ocument in an enseignant que les promesses faires aux Sainets és efcritures dinines, denoient estre accomplies à la façon

DES SIBYLLES, 193 que conceinent les tuifs, supposant qu'il se deuoit paf-

fer wne certaine millaine d'ans en delices corporelles sur cette terre-cy, & ayant opinion de pounoir fortifier son soupçon par l'Apocalypse de Iean, il escriuit touchant cela un certain discours intitulé reprehension des Allegorites : comme ne pouvant souffrir qu'on prist autrement qu'au pied de la lettre les promesses proposées par le S. Esprit pour la confolation de l'Eglise, ny que l'on les entendist my-

Stiquement.

Quelques 50. ans apres a paru nostre Victorin Enesque de Poitiers, martyrizé le 2. Nouembre 303. apres auoir compolé diners onurages, grands de sens & vils à l'esgard de l'assemblage des mots, felon d la remarque de sainct Hierome, qui ne peut plus estre contredite, puis qu'il n'en reste plus rien d'asseuré, & que le commentaire sur l'Apocalypse qui porte son nom, ne contient aujourd'huy rien de ce que les Anciens y auoient leu; mais sainct Hierome , nous certifiant qu'il a esté du nombre de ceux qui ont attendu du Ciel une lerusalem parée de perles es dorée, nous ne deuons pas craindre de nous tenir à son rapport pour le compter entreles Millenaires.

Lactance l'a suiui de prés, & nous a estallé en termes magnifiques toutes les particularitez de leur opinion; disant, f Cum deleuerit iniustitiam, iudiciumque maximum fecerit; at iustos qui fuerunt à principio ad vitam restaurauerit, mille annis inter homines versabitur, cosque instissimo imperio reget: guod alibi Sibylla vaticinans furensque proclamat, when de non misoms, Bankell alwing Fre. Tum qui crunt in corporibus vini non moriensur, sed per eosdem mille annos infinitam multitudinem generabunt, & erit Soboles corum sancta & Deo cara. Qui autem ab inforu suscitabuntur, ij praerunt vinentibus velut iudices, &c. Cinitas fancta constituetur in medio terra,

& In Catal

e In Ezech, Hb. rz. 無話

36, 7. c.14.

LIVRE II. CHAP. XII. in qua ipse conditor Deus cum instis cominantibus commerceur. C'est à dire, Lors que Dieu aura effacé l'injustice, & fait un tres-grand jugement, & remis en vie les justes qui ont esté des le commence-. ment, il conuer sera mille ans durant entre les hommes; & les gounernera par un tres-juste empire, ce qu'ailleurs la Sibylle deuinante & endemenée crie. Escoutez-moy mortels le Roy eternel gounerne, alors ceux qui seront viuans en leurs corps ne mourrent point; mais durant ces messes mille ans engendrerent une multitude infinie, & leur race sera saincte & chere à Dieu : Ceux aussi qui seront réucillez des enfers, commanderont comme justes aux vinans, &c. la sainte cité sera establie au milieu de la terre, en laquelle Dieu son fondateur sejourne aues les justes dominans. Apres il suppose tout ce que nous auons dit de la fertilité de la terre, de la paix qui y regnera, & du changement de naturel és bestes farouches & cruelles ; alleguant pour cela (quoy qu'auec quelque petite diuersité) les paroles du 3. liure de la pretenduë Sibylle p.32. & 35. & celles du 5. liure p. 46. rapportées cy deflus.

Denys d'Alexandrie qui auoit entrepris la refutation non de saince Irenée proprement (comme a pense sainct Hierome) mais de Nepos par fat. deux liures intitulez des promesses, b a (enuiron b Euseb. lib.7. c. 23. cent ans apres) esté pris à partie par Apollinarius de Laodicée, comme nous apprenons du mesme sainet Hierome, disant, Duobus voluminibus respondit Apollinarius, quem non folum sue secta homines, fed & nostrorum in hac parte duntaxat, plurima seguitur multitudo, ut prasaga mente iam cernam quantorum inme rabies concitanda fit. C'est à dire, Apollinarius a respondu par deux volumes, que suinent non sentement les hommes de sa sette mais ausi une grande multitude des nostres en cette par-

e In Efai. lib. 8, pr.z.

j Cap 18.

194

& Homil. 17.

1 Cap. 15. Gennad.

m In Ezech,lib.er.

tie seulement, tellement que ie voi maintenant aues un esprit presagissant l'aduenir, de combien de gens la rage doit s'esmounoir contre moy. Presque en mesme temps viuoit Tychonius docte Africain du party Donatiste, de qui Gennadius escrit en son Catalogue : Mille annorum quoque regni in terrà instorum, post resurrectionem futuri suspicionem intulit, &cc. Il a ausi donné soupçon de supposer un reane des justes qui deust effre mille ans durant en terre apres la resurrection : De fait , en cette rhapsodie d'homelies qui est attribuée à S. Augustin, & a esté compilée de l'escrit de Tychonius sur l'Apocalypse, nous lisons e ces paroles, Retulit Spiritus (dum hac scriberes) regnaturam Ecclesiam mille annos in hoc seculo vique ad finem munds : c'est à dire, L'Espris (lors qu'il a efcris ces choses) a raconté que l'Eglise denoit regner mille ans en ce siecle, jusques à la fin du monde. Le mesme Gennadius remarque d'vn certain Commodianus, de diuinis repromissionibus aduersus illes (Paganos) agens, vili satis & crasso (vt ita dixerim) fensu differuit; illis fluporem, nobis desperationem incutions, Tertullianum, & Lastantium & Papiam fecutus &c. traitant contre les Payens, des promesses dinines, il en a discouru en un sens assez vil & großier , les jettant dans l'estonnement , & nous dans le desespoir; en quoy il a suini Tertullian, Lactance & Papias pour authours. Sain& Hierome asseure " que nostre Seuerus Sulpitius qui a escrit la vie de sainct Martin auoit fait la mesme faute en son Dialogue intitule Gallns, où cependant ne se trouue maintenant plus rien de semblable, & luy-mesme (quoy qu'exempt de l'erreur qu'il voyoit auec regret estre suiui comme en foule par les Chrestiens du cinquieme fiecle) se monstre touché d'un si grand respect enuers ceux qui l'ont les premiers defendu, qu'il LIVRE II. CHAP. XIII.

n'ofe le condamner, difant " enuirond'an 415. 11- " In Hierem IIb.4. cet non sequamur , tamen damnare non possumus, c.20. quia multi Ecclesiasticorum virorum & martyres ift: dixerunt, & vnulquilque in fuo fenfu abundet , & Domini cuneta indicio reseruentur, &c. parce que plusieurs des hommes Ecclesiastiques & martyrs ont dit ces choses, o que chacun abonde o Rom, 14 15. en son fens, & que tout est referue au jugement du Seigneur; encore que ie ne les suine pas, ie ne purs toutesfois les condamner.

CHAPITRE XIII.

Inductions à prier pour les morts resultantes des hypotheses proposées en l'escrit dit Sibyllin.

> A R cemoyen l'opinion des Millenaires auoit (comme toutes les autres suppositions de l'escrit pretendu Sibyllin) non seulement trouué des partisans entre les Chrestiens, mais tiré à

foy l'applaudissement de plusieurs des plus celebres; & tous auoient fort bien compris qu'il estoit impossible de soustenir toutes les hypotheses qu'il contient, sans induire par vne suite necessaire la priere pour les morts, qu'ils estimoient auoir d'aurant plus de besoin du secours des viuans, que l'on fe les imaginoit exposez, tant aux inquietudes que peuvent ressentir ceux qui se voyent reduits à l'attente de leur bon-heur, qu'aux tentations & affauts que liuretous les jours aux fideles la rage implacable des demons; & obligez à pafser finalement par le rigoureux examen du Dieu de gloire. Nous ne sçaurions mieux nous repre-

Bb ij

196 DES SIBYLLES,

senter la condition en laquelle les Chrestiens de ce temps là croyoient leurs freres decedez reduits, qu'en copiant ce que Iustin Martyr, qui auoit veu la naissance de la premiere impossure Sibylline, a escrit au sujet mesme de nostre Seigneur, auquel il auoit à bon droit appliqué ces paroles du Pseaume 22. selon les Hebreux, p Sannemoy de la queule du lion. To Sons pour nat & separate him-महत्र में देश द्वारंड मधार्मेंद्र व्या प्रदेश वर्त में प्रदेश करते थिए मेर करते थिए वर प्रमानिक मा-हाराजा गाँद केंग्रॉन बंगारी बॉमाजड किंग्रॉन मंग्रंड महादे करने दर्जि के Biou gerousta, ra au ra ai raudy res geor Suvigipor sonspilas meine ai and i mereper algener pen nice day nuor me lune, e, en unicon as Jugas anderga view en or is the Zauson Jugles unollies into the éhaspinusou, ac kinaces é Zamoine. : paire sus 3 la saou d' Juzai de क्षेत्रक शास्त्रका में कर्क्साका रंका दिल्लाका कि निर्धालक शिक्ष pear, imia de à i i to topaspipula intim it aunis il apaquans वंतरका क्षांत्रमा, विश्व में, वर्ष तक विविद्याल में मूर्व में विश्व में पूर्व वंशार्थ के जात-कार बंदुका देशीया है। शह जारकीया प्रयो कारके को लेखिक यांचां क्रमें देखां The Gravitus Swiger imorrors and Juga's new pair eras, is 38 2015-Sister in medina Bit of oracion lim mitto els precis one alegrales; par ni mina usu. Ce qu'il demandoit que son ame fust sauuée de l'espée, de la gueule du Lion, & de la patte du chien ; estoit une requeste que nul ne preualust fur son ame: afin que lors que nous sommes à l'issue de la vie nous demandions les mesmes choses que luy, à Dien puissant pour destourner tout manuais Ange impudent, de prendre nostre ame, & que les ames l'attendent ; ie vous l'ai demer fir par ce que Saul a requis que l'ame de Samuel fust außt euoquee par l'engastrimythe ou deuineresse ; appere außi que toutes les ames de ceux qui ont esté ainsi justes & Prophetes, sont tombées sous le pouvoir de selles puissances que (par l'effet mesme) il confte qu'eftoit celle qui ag ffoit en cette engastrimythe la. Pourtant außi luy-mesme nous enseigne par son fils, que nous (à cause desquels il appert que cela s'est fait) combattions en toute mantere, & demandions au

9 Pfal 22, 22.

fortir de la vie que nos ames ne tombent point sous aucune telle puissance, car aussi rendant l'esprit en la Croix il a dit, 4 Pere ie remets mon esprit 4 Luc. 23. 46. entre tes mains, &c. Discours qui nous enseigne qu'il estoit persuadé de quatre choses: 1. Que nostre Sauueur en sa passion pour nostre falut, a prié que son ame ne tombast point sous la puisfance des Demons, 2 Que nous deuons (lors que nous approchons de la mort) imiter son exemple. 3. Que les Prophetes ont apres la mort este tellement exposez à l'insolence des Demons que l'ame de Samuel a peu eftre enequée par fa forciere d'Endor: 4. Que celles des fideles qui decedent tous les jours sont sujettes au mesme inconvenient, & par consequent ont toutes vn extreme besoin d'estre secourues par les prieres

des viuans.

Aussi voyons nous que surce seul patron & non autre, ont esté de necessité moulées ces anciennes prieres que l'Eglise Romaine fair jusqu'aujourd'huy pour les fideles trespassez : difant, Domine lesu Christe , Rex gloria , libera animas omnium fidelium defunctiorum de manu inferni, & de profundo lacu. Libera eas de oreleonis, ne absorbeat eas Tartarus, ne cadant in obscura tenebrarum loca; Fac eas Domine transire de morte ad vitam san-Ham,&c. Liberata de principibus tenebrarum & locis panarum, &c., repelle quasumus Domine ab ca emnes principes tenebrarum; c'est à dire, Seigneur Iesu-Christ Roy de gloire, deliure de la main de l'enfer & du lac profond les ames de tous les fideles defuncts; deliure-les de la gueule du lion, que le Tarsare ne les engloutisse pas, qu'elles ne sombent pas és lieux obscurs des tenebres, &c. reigneur, faules pasfer de la mors à la vie saintle, &c. qu'elles soient deliurées des princes des tenebres & lieux des peimes, &c. repausse d'elle tous les princes des tenebres, Bb iij

e Lib.9. cap.13.

5 Le 4. May 189.

198 DES SIBYLLES,

o, Seigneur a pous t'en supplions. Et le bon S.r Augustin en auoit le formulaire en la pensée, lors que celebrant en ses Confessions la memoire de faincte Monique sa mere, decedée six ans sau moins auparauant, il tenoit ce langage, Nemo à protectione tuâ dirumpat eam; non se interponat nec vi, nec insidiis leo & draco: nec enim respondebit illa nihil se debere, ne conuincatur, & obtineatur ab accusatore callido, &c. Que personne ne l'arrache de ta protection; que le lion & le dragon ne se mette entre deux, ny par force, ny par embuscades. Car elle ne respondra pas qu'elle ne doit rien, de peur qu'elle ne soit conuainene & obtenue par l'accusateur rusé.

CHAPITRE XIV.

Desaucu des motifs proposez par Iustin Martyr, & consideration de ceux que sainct Epiphane a eus de prier pour les morts.

t Deanima cap.57.



A 1 s pource que l'antiquité ne s'est pas tenuë à l'hypothese de Iustin Martyr, Tertullian nous disant en general, i Absit vit animam cuinssibet sancti nedum Propheta à Damonio credamus extractam, &c. Ia n'ad-

nienne que nous croyons que l'ame d'un Sainét, quel qu'il soit, beaucoup moins d'un Prophete ait est extraite par le Demon. Et Pionius en Metaphraste sur le premier de Feurier, Methodius en un trai té exprés contre Origene, sainét Basile sur le 8. d'Esaie, & en l'Epistre à Eustathius; sainét Gre-

LIVRE II. CHAP. XIV. goire de Nysse en l'Epistre à Theodose; sain & Gregoire de Nazianze en la 2. inuectiue contre lulian; fainct Hierome fur le 6 de fainct Matthieu; fainct Cyrille d'Alexandrie au fixiesme liure de l'adoration en espit & en verité; Procopius de Gaze sur le 28. du premier liure des Rois; Georgius Syncellus en son histoire, & autres, arguans particulierement de faux la pretenduë euocation de Samuel; & Philastrius la comptant " expresse- " Hæres, 28, ment entre les herefies : il faut voir sur quelles raisons on a fondé depuis la priere pour les decedez; & entendre sur ce sujet sainet Epiphane, disputant l'an 376. contre Aërius, qui non content de nier qu'il reuinst aucune vtilité aux defuncts des prieres faites pour eux par les viuans, auoit quitté l'Eglise de Sebaste pour cela: il le combat donc par ces considerations, mquien all me meginu, in il anttorns two, is a connected or in a mad ein my two west ref &wrong, you should in ordinate wis up me dinjection, is expessive top adragar aigendiois, ais is dondratia reggerermer, aigene 3 3 ंकि कारी आपने रहे होते, से प्रवी को देख की बाव महाका मा जिल्ला The die out to in monden, is nie po, i peis i me et an est anoundes on rai executive, "tea of irredictor on menter, rai par director காயும்கே ரிய் மாட்டிய, த் ச்சி க்டிவுள்கள்: சீதி மிற க்டிவுள்கள், சீதி ें महोदाद वेहरों और रेटीमावा (में वेहरे रिविमावाः) रेटीमा है और स्वीदार प्रदर्श मात्र पहिल्ला प्रदर्श मात्रτριαρχώ, του φετίν, και Απος έλαι, και Ευσηνελιστί, και Μαιτίεσι, to industry it. The notice to to diagraph, to mine it includes: "ira in Kugur Instaud Reis or adreistando dott mis in miligainas mi-Leas, die mis mys wire wurs, nei what wirds sindicale, is inside Cross o'n en eiger Ektreinspos o nogens nei Ar abbednar, not an puele vai émisera es d'agrecuir imigna évages aideuxas. Cenn qui sont presens , croyent que ceux qui sont partis du monde vinent, & qu'ils ne sont pas dans la prination de l'estre; mais qu'ils sont & viuent par deuers le Seigneur; & afin que ceste venerable predication soit exposée, qu'il y a de l'esperance pour ceux qui prient pour leurs fieres, comme pour des personnes qui sont en voyage : la priere faitte pour eux est austi

en la possission de la sustice.

Il est euident que la premiere consideration de fainct Epiphane ne pounoit porter coup contre Aërius, qui nioit l'vtilité de la priere pour les fideles decedez ; le raisonnement de ce Perc n'estant necessaire ny absolument, ny à l'esgard de son aduersaire, il est viuant : Donc, il fant prier pour lay, veu que s'il estoit de mile, il faudroit prier pour toutes les creatures viuantes, Anges, hommes, & bestes sans aucune exception, & pour cela melme que chascun de ces genres possede l'estre & la vie en quelque degré: d'ailleurs la consequence d'vn tel raisonnement passeroit bien loin au delà tant de l'intention de fon autheur, que de la pratique de l'Eglise Pontique, pour la defence de laquelle il l'auoit formé : veu que nulle communauté de Chrestiens n'a jamais ni fait, ni creu denoir faire part de fes suffrages aux Anges qui vinent & sont par deners le Seigneur : presupposant que cet office ne leur pounoit estre deu, ni passer pour raisonna-

ble,

LIVRE II. CHAP. XIV. ble, puis qu'ils n'en ont aucun besoin ni n'en peuuent recenoir d'vtilité.

La 2. consideration qui concerne l'esperance que les Chrestiens du 4. siecle, conceuoient de l'effet de leurs prieres pour leurs freres decedez ne pouvoit estre de plus grand poids que la premiere enuers Aërius, qui nioit non que les fideles de son temps eussent esperance de profiter aux morts par leurs prieres, car cela estoit constant: mais que leur esperance fust bien fondée, & que leurs prieres pour les morts fussent ou pussent estre d'aucune vtilité, & comme ie pense à regret, qu'vn fi grand home se soit (ie ne sçay par quelle oubliance) reduit à alleguer pour raison à sa partie, cela mesme qu'elle luy mettoit en question, & qui auoit plus grand besoin de preuue, ie crois estre obligé de remarquer que les Chrestiens de ce temps là traittoient leur esperance touchant l'employ de leurs suffrages pour les morts auec tant d'indulgence, qu'ils l'estendoient à ceux là melme qu'ils croyoient morts dedans le crime & hors de la communion de l'Eglife,

CHAPITRE XV.

Des prieres & aumosnes faites autrefois par les Chrestiens pour des damnez.



Sabaggage E ne mets point en compte les vaines imaginations d'Origene & de tout son parti, qui ne conceuoit aucunes peines tant des hommes, que des Demons, autres que

purgatoires & a temps ; & ne m'importe que de tres grands hommes (comme fainet Gregoire de DES SIBYLLES,

Nysse en sa grande harangue Catechetique, en fon traitte de l'ame, & en celuy qu'il a fait fur le 28. verset du 15. de la 1. aux Corinth. & fainet Hierosme au 18. liure sur Esaïe chap. 66. 24. semblent l'auoir autre foy fauorise : mais l'infiste fur ce que d'autres non moins celebres ont estiméquel'on pouvoit impetrer quelque diminution des peines des damnez, & les secourir par prieres & aumofnes. Ainsi sainct Chrysostome en sa 3. homilie sur l'ep. aux Philipp, parlant de ceux qui n'ont a daigné employer leurs biens à bon vlage, mais sont hors du Palais Royal auec les damnet, crie, xxaloudo reires, Budales airots at sirapur, The rentre plu au res med Bouldfan perrede paul , Bendatau y e piges. Mass is τίτι πρέπω, εύχουθει ή έπέρρες σέρχαλιωστες εύχες έκδρ' αύπών ποιείat, muner imp aires debines ou pers, ext nea o morrema atenμυθίαι. Pleurons ceux-cy, aidons leur selon nostre pounoir, inuentons leur certaine aide, petite à la verités mais aidons-les cependant, & en quelle maniere? prians & exhortans les autres à faire prieres pour eux, donnant frequemment pour eux aux pauures. Cela porte quelque confolation. L'amesme aduouant que les Catechumes n'ont point de partaux prieres publiques pour les fideles decedez, iladjou-Re, oi vam povienes vite morms a fiscura ata undias, and amenglura mims mains Budias , mali mas nois, mas di munns, irer: miran ich aumir distirat , & mei nic aufers Sta luxlai de esetua. Les Catechumenes ne sont pas mesmes honorez de cette consolation, mais sont prinez de toute aide telle que cela, excepté une seule : quelle est elle? Il est en vous de donner aux pauvres pour eux, 6 cela leur cause quelque raffraichissement. Et en la 62. fur l'Euangile selon sainct Ican, i de auagra-Ads a redrands, is more to die opposence unds, it i denoit, man-An I will bungolf udir, tan 30 will espense dueira, ainel meine mi र्वे र देखीवर वार्व केंद्रिया वेंद्रा संभा महदाना रेंद्रा के दिला एक स्थान के विकास है। AT 5 12 rota xaledo, en innom al me ganias com , Si celuy qui est mort est pecheur, & a en plusieurs façons of-

fensé Dieu, il faut pleurer, ou plustost il ne faut pas pleurer seulement, car cela ne luy sera d'aucun profit; mais faire ce qui luy peut acquerir de la consolation, asc. des aumosnes & offrandes; faut ausi se réjonir de cecy, que les moyens d'exercer sa malice

luy ont esté retranchez. Prudence au V. de ses hymnes supposant que la nuit d'entre le Samedy S. & le jour de Pafques les ames des damnez reçoiuent du foulagement, dit, funt & piritibus fape nocentibus panarum celebres sub styge ferie , Illa notte facer qua redijt Deus, stagnis ad superos ex Acheronticis, &c. Marcent supplicies Tartara metibus, exultatque sui carceris otio, umbrarum populus liber al ignibus, nec feruent folito flumina sulphure, &c. Il y a foument des celebres vacations de peines sous le styx pour les esprits mal-faisans, en cette nuict là en laquelle Dien facré est retourné des estangs Archeronsiques vers ceux qui habitent au dessus, &c. Le Tartare languis en des doux supplices & le peuple des ombres deliure des feux s'estouit de loisineté qui est en sa prison. & les flenues ne bouillent plus par le chaud du souffre acconframé. Le mesme à la fin de fon Hamartigenie le contant soy-mesme entre les damnez, tient ce langage, efto canernofo (quia fic pro labe necesse est corporea) triftis me sorbeat ignis Auerno, saltem mitificos incendia lenta vapores exbalent, aftuque calor languente tepefcat ; Lux immensa alios, & tempora vinita coronis glorificent, me pæna leuis elementer adurat, &c. Ain si foit que dans le cauerneux Auerne (puis qu'il est necessaire que cela arrive à cause de la tache corporelle) un trifte feu m'engloutisse, que du moins les embrasemens lents exalent des vapeurs mitigeantes, & que la chaleur s'attiedisse par un haste languissant: Que la lumiere immense, & les temples lies de couronnes en glorifient d'autres, & qu'une peine legere me

204 DES SIBYLLES,

brusse doucement, & en l'hymne de saince Fructuosus Euesque de Tarragone, sors dignabitur émeis medelem tormentis dare, prosperante Christo, &c. peut estre qu'il daignera aussi donner du remede à mes tourmens, Christ ottroyant le succès. Car remettant l'emploi de ce remede à la ruine du monde, b il monstre qu'il entendoit parler non du Purgatoire tel que Rome le conçoit aujourd'huy, mais de la dernière condition des ames au jugement sinal.

b Ruente mundo.

Paulin Euesque de Nole appliquant à soy-mesme la parabole du 16. de fainct Luc, & se mettant en la place du manuais riche, que l'Euangile nous represente comme damné, dit à Nicetas Eucsque de la Dace outre le Danube, que nous appelons maintenant Transfyluanie. Nos locis quantum meritis dirempti, Eminus celsis humiles patronis, Te procul facris focium cateruis suspiciemus. Quis die nobis dabit hoc in illa vt tui stemus lateris sub vmbra, & tua nobis requietis aura Temperet ignem ; Tunc precer nostri nimium memento, & Patris sancti Gremio recumbens, Rofcido nobis divito furentem Discute flammam, &c. Apres que nous aurons esté separez de lieux autant que de merites, & que de loin nous paroifirons bas deuant les releuez patrons, nous te regarderons de loin associé aux bandes sacrées. Qui nous donnera ceci en cette journée là que nous nous tenions debout sous l'ombre de ton cesté, & que la frescheur de ton repos nous tempere le feu ? Alors (ie te prie) aye jusqu'à l'exces memoire de moy, & gisant dans le giron du Pere Sainct, escarte nous auec ton doigt degouttant de rosée la flamme agitée de furie.

Sainct Augustin au chap. 24. du liure 21. de Dieu, declare qu'il ne s'oppose pas à ceux qui faisoient aux damnez l'application de ces paroles du Ps. 76. selon les Grecs, Dieu a-v'il oublié à a-

LIVRE II. CHAP. X V.

noir pitie ? difant , Quibus placet iftam fententiam veque ad illa impiorum tormenta protendere, saltem sic intelligant, vt manente in eis ira Dei quain aternò est pronunciata suppliciò, non contineat Deus in hac ira sua miserationes suas, & faciat cos non tanta quanta digni sunt atrositate cruciari, non vt eas panas vel numquam subeant, vel aliquando finiant; fed vt eas mitiores quam merita funt corum leuioresque patiantur. Sic enim & ira Dei manebit, & ipså irå suå miserationes non continebit, quod quidem non ideò confirmo, quoniam non refifto, &cc. Que ceux à qui il plaift à eftendre cette sentence jusques à ces tourmens là des impies , l'entendent au moins en cette forte , * que l'ire de Dieu qui a esté prononcée au supplice eternel, demeurant fur eux , Dieu en cette * fienne cholere * Pf. 77, 10. ne retienne pas ses compassions, & fasse qu'ils ne soient pas tourmentez auec tant d'aspreté qu'ils en sont dignes, non tellement qu'ils ne subissent jamais ou finissent quelque jour ces peines là , mais afin qu'ils les souffrent plus donces & legeres que leurs demerites ne portent. Car par ce moyen & lire de Dieu demeurera, d'il ne retiendra pas ses compassions par fon ire; ce que ie ne confirme pas , pource que ie n'y resisse pas : Mais au chap. 10. de son Manuel copié par Isidore Archeuesque de Seuille, offic. 1. 1. ch. 18. par Iulian Archeuesque de Tolede prognost. 1.1. c. 21. par Beda in 2. Cor. 5. par Eterius Euesque d'Osmo aduersus Elipand. lib. 1. il se determine plus fort escriuant. Cum sacrificia sine altaris sine quarumcumque elemosynarum pro baptizatis defunctis omnibus offeruntur pro valde bonis gratiarum actiones sunt; pro non valde malis propitiationes sunt, pro valde malis (etst nulla sunt adiumentamortuorum) qualescumque viuorum consolationes sunt. Quibus autem prosunt, ad hoc prosunt, vt sit plena remissio, aut certe tolerabilior fiat ipsa Ccij

* fean 3. 36

damnatio, &c. Lors que les facrifices foit de l' Autel, fost des aumosnes, quelles qu'elles soient, sont efferts ponr tous les baptisez defuncts, ce sont des actions de grace pour ceux qui ont este fort bons, des propisiations, pour ceux qui n'ont pas esté fort manuais : des consolations telles quelles des vinans, pour ceux qui n'ont pas esté fort meschans, quey que ce ne soient pas des aides des morts, & quat à ceux à qui elles profitent, elles profitent à cecy, que la remission de leur peché soit pleine, ou certes que leur damnation soit rendue plus tolerable. D'où resulte que (selon l'opinion de ce Pere qui en a persuadé tant d'autres) il se pouuoit faire que les aumofnes obtinffent l'addoueissement de la damnation des morts, pour lesquels elles auoient esté offertes à Dieu par les viuans.

Athanase d'Antioche en sa resp à la 34. question d'Antiochus demandant, il eus vie aird aistras मार्गंड को दुम्बराम हे को निर्म बंधावन मक्त्रकर कि दवी अल्बाकिकर के की वांस्कर emusgeur & ministrat auf morpegur? Quoy donc, les ames mesmes des pecheurs ne ressent-elles aucun bienfait lors que les affemblées, & beneficences & off andes sont faites pour eux? Conclud qu'elles en reffentent, & dit, sind not comprone mention on wire un un is the mesonomical surrecomment. Si delà ne leur reuenoit aucun bien, on n'en feroit point mention au conuoy: & notez qu'il parle des ames de ces pecheurs, defquels il auoit dit en sa response à la question 32. qu'elles ne pensoient qu'a leur supplices & en la 33. qu'elles ne pouvoient faire ny bien ny mal, les opposant aux ames des Sainets, qui faises par les Anges louent Dien.

De cette source sont coulez divers comptes bourrus, environ l'an 416. Vincent Rogatisse objectoit à saince Augustin que saince Perpetue avoit obtenu par ses prieres que Dinocrates

s deception.

LIVRE II. CHAP. XV.

fon frere fortist du lieu des peines, & apres l'an 730. Damascene à entrepris de nécas en faire passer trois sur son certificat, le premier tiré de la legende de faincte Thecle conuertie dans Iconie par fainct Paul, où l'auteur (qui semble auoir voulu prendre le non de Basile Éuesque de Seleucie en consideration de ce que dans sa ville reposoit le corps de cette bien heureuse fille) dit que Tryphene parente de l'Empereur, qui apres la perte de sa fille Falconilla morte dans les tenebres du Paganisme, auoit receu chez soy Thecla persecutée par Alexandre & condamnée à sa poursuitte à estre deschirée par les bestes dans le theatre d'Antioche, Tryphene, dije, vid en songe Falconilla la conjurant d'implorer le secours des prieres de la saincte, à ce que par son intercession elle peust estre d transferée dans le sejour des justes : & que sur le champ sa demande luy fust accordée, le second extrait del'histoire Laufiaque de Palladius Eucfque d'Helenopolis où rien de tel ne se trouue plus: & portant que S. Macaire l'Hermitte ayant interrogé vn test de Payen des-ja tout sec Dieu inspira a ce crane desseche ce discours veritable e quand tu offres tes prieres pour les morts nous ressentons quelque peu de confolation.

d करांड के की के कामन more releiles xegs.

e vine Saurdian preregit airent meta,

Le 3. attefté (à ce qu'il dit) f par l'Orient & f moins in mon l'occident (quoy que cependant aucun des Latins & formatos. n'en parle) attribuë à sainct Gregoire le grand la deliurance de l'ame de Trajan non seulement infidele, mais perfecuteur, 470 ans & plus apres fa mort & detention dans l'enfer. Mais c'est trop nous entretenir d'vne imagination vieille, mais creuse, & desauouée par ceux-là mesme qui sont aujourd'huy plus ardans defenseurs de la priere pour les morts.

CHAPITRE XVI.

Du poids des 3. 6 4. motifs de S. Epiphane.

A 3. consideration de S. Epiphane pour establir la coustume de prier our les morts, à sç. que ceux qui sont lecedez sont (à l'egard des viuans) comme personnes qui voyagent, semble

presupposer la premiere hypothese de l'escrit pretendu Sibyllin, qui suppose que ceux qui meurent, arriuent au partir du corps, non au lieu de leur fouuerain bon-heur, mais à vn sejour ennuyeux sousla terre, où leur patience n'est pas moins exercée que celle des voyageurs qui ont à faire vn long & penible chemin; & cette mesme hypothese (si elle a esté soustenue par Aerius) a peu legitimement luy estre objectée pour le forcer à admettre la priere pour les morts : veu qu'il est euident que ceux qui font esloignez de leur bonheur, & languissent en l'attendant, ont besoin de consolation, & des prieres necessaires pour l'obtenir de la grace de celuy qui en est le seul autheur: Mais elle ne peut estre d'aucune consideration à l'efgard des Protestans qui l'impugnent d'vn accord, & enseignent constamment que les ames entrent au fortir du corps, onen la gehenne du feu eternel, d'où nul ne peut plus estre ni liberé ni foulagé; ou en la gloire de Dieu qui les affranchit pour jamais de toutes les necessitez qu'experimentent ceux qui en font prinez, pendant qu'ils y tendent, & s'efforçent d'y paruenir. La 4. Consideration du mesme Pere, à iç. que ceux qui meurent, ont pendant tout le temps

LIVRE II. CHAP. XVI. temps de leur sejour au monde faillestant innolontairement que volontairement, est tres legitime, & comme jamais Aërius n'eust eu droit de la nier, elle n'est en rien contreditte par aucun des Protestans, qui par cela mesme qu'ils ont appris de saince lean que les hommes qui (en quelque moment que l'on puille affigner de leur vie) s difent qu'ils n'ont point print je seduisent eux mes. E 1 10. 1. 8.10. mes, font Dieu menteur, & n'ont en eux ns sa paroie, ni la verise; comprennent fort bien, qu'il s'ensuit de toute necessité, que ceux qui nieroient en anosr en jusques à l'heure de la mort, se sedutroyent non moins que les autres, & auce vne egale audace argueroient de mensonge le Dien de verue. Mais (laissans à part ce que Aërius auroit peu dire selon ses hypotheses desquelles il ne nous conite pas) les Protestans soustiennent qu'il n'y 2 aucune necessité en cette consequence, Ita (fits volontairement fitt involontairement) fasile durant la vie, donc il faut prier pour lus après (a mort. z. que Rome en demeure d'accord, entant qu'elle qui aduoue que celt antecedent il a fasili, ell & fera eternellement d'vne verité aussi indubitable, à l'elgard des faintes qui sont & seront à jamais en la gloire de Dieu, & des damnez, qui ne sortiront jamais des tourmens infernaux, que des vinans, qui aspirent à la felicité, & defirent d'euiter la condamnation; elle (dije) ne prie, & n'estime deuoir prier, ni pour les lainets glerifiet, ni pour les pecheurs condamnez; mais seulement pour les sideles qu'elle presuppose attendre leur glorification, & cela à temps seulement. 3. que si de cét antecedent il a faille ; il s'ensuinoit de necessité & toujours, il faut prier pour luy: Rome seroit obligée de prier 1. pour les Demons, qui laiffins leur premiere origine ont failly non moins que les hommes, mais en telle forte que

Dd

leur faute condamnée par un arrest irreuocable est absolument incapable de remede. 2. pour les damnez qui ne sont plus en estat d'amendement.

3. pour les glorissez qui n'ont plus aucun bien à acquerir; & cela tant apres que deuant le jugement sinal, veu qu'aprés qu'il aura esté prononcé; cette verité que les hommes & les Demonsont failli, demeurera constante & irrefragable comme auparauant, sans que pourtant apres la retribution qui aura esté faite pour jamais à chacun, selon ses œuures, il soit plus ou necessaire, ou con-uenable, ou permis de prier pour luy.

CHAPITRE XVII.

Consideration du s. motif de S. Epiphane.

OVR 5. confideration, fainct Epipha-

Die ne allegue que la priere pour les defunts fe fait par les furuiuans, à dessein de signifier ce qui est accompli & comme par là il infinue qu'il croyoit que l'estat des fideles depuis le moment de leur mort jusques à leur refurrection est imparfait, & sujet à melioration; il se peut faire qu'Aërius aura esté de melme sentiment; & qu'à cet esgard il aura esté contraint de recognoistre quelque necessité de prier pour eux jusques à l'entier accomplissement de leur gloire. Mais cette pense n'a ni ne peut auoir aucune force contre les Protestans, qui croyent que les fideles b en la demolition de la loge terrestre de leur corps, sont renestus (selon le dire de saince Paul) de leur domicile celefte, & qu'à l'instant mefme du despeuillement de leur chair , Dieu reuest leurs ames de la gloire qu'elles doiuent posseder

h + Cor. 5. 1.

LIVRE II. CHAP. XVII. eternellement, tellement que ce qui estoit juf- ; 1, Cot. s. \$.

ques alors en partie & imparfait en elles, est dés lors entierement aboli; & que ces confiderations que la priere ne retranche pas tout ce qu'ily a de charge contre les morts, & qu'elle est faite pour signifier ce qui est accompli, ne peuvent estre de faison à l'elgard de ceux qui sont (comme eux) persuadez par l'escriture, qu'en vain l'on allegue soit le besoin que les fideles decedez ont de leur accomp'issement, puis qu'ils le possedent actuellement, s oftans anec le Seigneur, & deflogez du corps & 2. Cor. s. 8. expressement pour cela; soit les charges que l'on pretend demeurer contre eux apres la mort, puis qu'il n'y peut auoir ni id'accufation, ni d'intentateur d'accusation contre ceux qui sont justifiez par le Seigneur, qui proteste (selon la teneur m de m Heb. 8.12 & 10.17. fon alliance) qu'il n'aura plus fouuenance de

Phil 1, 23,

/ Rom. 8, 31,

Ierem. 31. 33.

CHAPITRE XVIII.

jeurs pechez ni de leurs iniquitez.

Consideration du 6. motif.

N 6, lieu S. Epiphane nous dit, que l'on prioit de son temps pour les peheurs decedez ayant effard ou recours Occupios à la misericorde de Dien, ou implorans de appois la misericorde de

Dien ; & l'on peut dire que sur ce fondement, que les pecheurs estoient demeurez chargez de pechez & vitieux, apres leur dece; l'antiquité s'est portée à demander par ses prieres la remission de leurs pechez; & en suitte leur establissement en un lieu de repos. Ainfi lifons nous au ch. 41. du liure 8 des constitutions attribuées à sainet Clement, i 41-

Ddij

natingames design amountaines ainst the funit, mageling either men a performance encourer & anounter, & l'acus à coudens pers'adass normemitre els guigar mirebur, arecadiar els noltres Aberain, &c. ella anifea obus & rim & stayues, &c. Emile Bit of bereit ou to St. in derifu & monadan is incur rather, & respanse and ein dans i and distantes, à distribus compets abatreres auri, τού κετάταξει αύτο έν το κόλπο το πατειαρχών, διο. όπου σύκ the Admi, ituin & strayues, &c. que Dien amateur des hommes ayant receu son ame, se deporte de voir tous ses pechez, volontaires & involontaires, & (ferendant propice & benin) le place en la region des pieux, relaschez, dans le fein d' Abraham, &c. D'où le trauail, la trifteffe & le gemissement se depart, &c. regarde sur ce tien feruiteur que tu as éleu, & pris atoy, pour jouir d'un autre fort, & luy remets ce qu'il a (soit velontairement (oit involontairement) peché, & place prés de luy des Anges benins, & le range dans le sein des Patriarches, &c. ouiln'y ani trifteffe, ni trauail, ni gemissement.

En la Liturgie des Armeniens, Memento Domine, miserere, & fac gratiam animabus requiescentibus, pacifica, illumina eas, &c. Seigneur aye memoire, vse de misericorde, & faigrace aux ames qui

se reposent, pacifie-les & les illumine, &c.

En celle de saince Basile, sup manurous à apiones me desis un souro seu. Pour le repos de la remission de

ton serviteur.

En l'Anaphore ou Liturgie tournée du Syriaque & attribuée à sainct Basile, dont le sommaire a esté rapporté par Cassander, que Dieu sasse passer les desuncts par des demeures herribles: & les place en des demeures esclairées de lumiere. Que Dieu les retire des tres-espaisses tenebres de tribulation & douleur, qu'il n'entre point auec eux en jugoment, &c. S'ils ont peché en quelque sorte, comme hommes vessus dechair, qu'il leur remette. Dans le Messel de l'Eglise Latine, Animabus samulorum samularum que tuarum remissionem cunstorum tri-

bue peccatorum, vt indulgentiam quam semper optauerunt pijs supplicationibus consequentur, &c. que per fragilitatem mundana conversationis peccata commisit tu venia misericordisima pietatis absterge, &c. quas illa ex seculi contagione contraxerunt maculus, tu Deus inolità benignitate elementer deleas, Amen. Pse indulgeas Amen. Oblinioni in perpetuum tradas, Amen. &C. Non intres in indicium cum tuis seruis Domine, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis viuens. A porta inferi erue animas eorum, &c. remissionem cunctorum tribues peccatorum, &cc. à pecasis omnibus eruas, &cc. non eam tua quasumus indicialis sententia premat, &c. quicquid vitiorum fallente Diabolo contraxit, tu pias & misericors abluas indulgende, &c. Absolue quasumus Domine animam famuls tui ab omni vinculo delictorum, &cc. accorde la remission de tous pechez aux ames de tes serviteurs & servantes, afin que par des supplications pieuses, ils obtsennent l'indulgence qu'elles ont toujours desirée, &c. essuye par le pardon de la tres misfericordiense pitte, les pechez qu'il a commis par la fragilité de la conversation mondaine, &c. efface (o Dieu) doucement par la benignité qui est naturellement en toy les taches que les ames ont ti ées de la contagion du fiecle, Amen: que su leur pardonnes misericordiensemunt, Amen: que tu les liures pour toujours à l'oubli, &c. Seigneur n'entre point en jugement auec tes feruiseurs, parce que nul viuant ne sora justifié deuant toy: deliure leurs ames des portes de l'enfer, &cc. Donne leur la remission de tous leurs pechez, &c. deliure-les de tous leurs pechez, &c. nous te prions que la sentence judiciale nela presse point, &c. que tout ce quelle a contracté de vices, le Diable la trompant, torpitoyable & misericordieux le nettoye en pardonnant ou vfant d'indulgence, &c. absont Seigneur (nous t'en prions) l'ame de ton seruiteur de tont lien de pechez. La plus part de ces prieres sont repetées Ddiij

Voyez auffi lib. 2. fect. 2. c. 24. 25. 26. 34. 35. au 1. liure " des Ceremonies sacrées sect. 15. ch 1. & celle cy d'abondat y est adjoustée pour vn Cardinal defunct, Non intresin indicium tuum' Domine cum seruo tuo, quià nullus apud te instificabitur homo, nisi per te omnium peccatorum es tribuaturremisio. Non ergo quasumus Domine judicia tua altenis sententijs premant quem tibi vera supplicatio sidei Christiana commendat, sed gratia tua illi succurrente mereatur indicium enadere vitionis aterna, qui dum vineret insignitus est signaculo sancta Trinitatis per Dominum nostrum Iesum Christum, Amen, &c. Seigneur n'entre point en ton jugement auec ton seruiteur, par ce que nul homme ne sera justifié denant toi si la remission de ses pechez ne luy est donnée par toi. Que donc Seigneur (nous t'en prions) tes jugemens ne present point par des sentences estranges, seluy que la vraye supplication de la foy Chrestienne. te recommande; mais que ta grace le secourant, il obtienne deschapper du jugement de la vengeance eternelle, luy qui a esté lors qu'il vinoit signale du seau de la faincte Trinité par Tesus-Christnostre Seigneur, Amen. Et pour de semblables considerations S. Cyrille de Ierusalem en sa s. Catechese mystagogique parlant des decedez, disoit, imis uns sur nenotunuliar mit directs wer Pérgirus, ner dune model dont, il gipaen adinoulp, dina yestis is pases union tak all imerican amarmthe ter proties up, it was upon in airth & item in praisen. nor. Nous offrans à Dieu des prieres pour les decedez: & s'ils sont pecheurs, nous ne leur plions pas des couronnes, mais offrons Christ immole pour nos pechez, appaifans pour eux & pour nous celuy qui aime les hommes. Sur quoy faut noter en paffant, que le texte ayant esté brouillé par le Copiste, qui auoit trouné dans son exemplaire, ser vido er beit, &C. und war ver Bondelas desideur, fra urraminale, &CC. a fourré vne ligne toute entiere apres de plan ef-Criuant, disputal our mains smalls & west frequent ou the Stories

LIVRE II. CHAP. XVIII. 215 tea unusmisques. De cette mesme hypothese aussi Sainct Augustin au lieu allegué cy-des us de ses Confessions, a pris occasion de faire ces prieres pour la mere, dimitte illi & tu debita fua; non intres cum ea in iudicium ; superexaltet misericordia qua indicium, &c. quitte luy aussi toy-mesme ses debtes; n'entre point auec elle en jugement, que ta misericorde s'esseue au dessus du jugement. Mais si cette hypothese a esté capable de porter coup contre Aerius, qui pourroit bien auoir esté trainé dans l'opinion commune que les decedez demeurans imparfaits apres la mort, estoient detenus en vn lieu de sequestre jusques à leur resurrection: Elle ne presse nullement les Protestans qui sont d'autre sentiment; veu que s'il est toujours permis de conclurre, il a este compable de peché, Donc il faut prier pour luy, l'Eglise seroit obligée de prier eternellement pour tous les membres de son corps, mesmes apres leur resurreaion & le jugement final : Ce que nul n'a cstime jusques icy qu'elle d'eust pratiquer.

CHAPITRE XIX.

Consideration du 7. motif.

Ova la fin saince Epiphane asseure que l'on prioit de son temps pour les sainces & justes, quels qu'ils sussent; à dessein de les separer d'auec nostre Seigneur, qui intercede pour tous sans auoir besoin de l'intercession d'aucun; & pour monstrer que l'on ne fait aller du pair auec luy, aucun de ceux qui ont esté plus recommendables pour leur pieté, & l'on peut dire sur cette der-

niere hypothese que de principes tres-certains, à sçauoir qu'il faut conserver à lesus-Christ, son honneur, & le separer des hommes qu'il a racheptez, & ne sousser nullement qu'aucan les egale à leur Sauueur; elle tire vne sausse consequence, à sçauoir qu'il faut prier pour eux. Car si elle auoit lieu il seroit aussi necessaire de faire prieres pour les sideles tant après leur resurrection & le jugement sinal, qu'auparauant; veu que l'hanneur propre du Fils de Dieu ne luy sera point moins deu après qu'auant la resurrection; & qu'il sera (en quelque temps que ce soit) impie d'oster la separation entre luy & les hommes, pour lesquels il est mort, & a employé son intercession, faisant marcher

aucun d'eux du pair auce lus.

De là appert que la raison de sainct Epiphane est inutile, par cela mesme qu'elle prouue plus qu'il ne s'estoit proposé, voire plus que Rome ne defire aujourd'huy; Rome (dije) qui non seulement a cessé depuis douze cens ans de faire prieres pour les Patriarches, Prophetes, Apostres, Enangeliffes , Martyrs , &c. mais tiendroit cette forte de prieres pour injurieuse, ayant pris pied sur ce discours de · Sainet Augustin copié par Beda sur le 12. de l'ep. aux Hebreux, & par d'autres. Habet disciplina E ciesiastica quad sideles noneruntzeum martyres eo loco recitantur ad altare Dei, vbi non pro ipsis oretur, pro cateris autem commemoratis defunctis oretur. Inturia est enim pro martyre orare, cujus nos debemus orationibus commendari, &c. la difcipline Ecclesiastique porte ce que les sideles sçauent, lors que (les noms) des Martyrs sont reistez d'unnt l'Antel de Dien, en tel lieu anquel on ne prie pas pour eux, mais on prie pour tous les autres defuncts que l'on a ramenteus. Car c'est une injure de perer pour le Martyr par les oraisons duquel nous denons estre recommendez. Mais ce que (pour vser des termes de

« De verbis Apost, ferm. 27.

LIVRE II. CHAP. XIX.

de ce Perel) la discipline Ecclesiastique des Chrestiens d'Assique, de Rome, & ensin de sout l'occident, à retranché comme injurieux & mal sondé du service tant public que particulier, apres qu'ils ont quitté les hypotheses de ceux qui les auoient precedez, est demeuré dans les sormules de plusieurs des autres Eglises, Ainsi hisons nous en la Liturgie des Armeniens, da aternam pacem omnibus qui nos pracesserunt in side Christi, santis Patribus, Patriarchis, Apostolis, Prophetis, Martyribus, &c. Donne une eternelle paix à tous les saintes Peres, Patriarches, Apostres, Prophetes, Mar-

syrs qui nous ont precede en la foy de Christ.

En celle qui porte le nom de sainct Marc, & is mint Reigib Soningunghan mangais in & allen Cais mit finis andravers utere i deis nums, umdeis All an ajarus mesmiligurs πατειαρχεί, σοφινώί, Απος έλαι μας πέραι, έμυλογινώί, δήσκόmar, inar, distar, marés muinares ir mine xelque montalopérut, rut to it tri shueges imiga shi iminimos monifueda, not the άμε πατεός Μαίκου το Αποςόλυ, και ωαγγελίτε το τίποδεξαυτε imi idor comelu. Seigneur nostre Dieu fai reposer les ames de nos peres & freres qui sont decedez anparauant en la Foi de Christ: estant memoratif des premiers Peres, qui des le commencement ont vescu; des Peres, l'atriarches, Prophetes, Apostres, Martyrs, Confesseurs, Enesques, Sainets, justes, de tout esprit de ceux qui ont eu leur accomplissement en la foy de Christ, auguel auße nous faisons commemoration au jour present & de nostre sainct Pere l'Apostre & Euangeliste Marc qui nous amonstre le chemin de salut.

En celle de sainet Chrysostome, quoy que fort alterée, το φίερ κδό τι τιὰ λογακίδι πείτια λατρείας, το φίερ κδό τι τιὰ λογακίδι πείτια λατρείας, το φίεν δι τη πίαι αίται υπρόμου πουπιόρου, πατίς σε πατειαρχών, πουπατειαντίς, τος πούνες πείματες τι πίτι πετιλομόν, εξαιρίτως πίς παταλας καιράδι ταφωλογαμβίας είδοξο διασείας καιροπολίου δι καιράδιου Μαρίας. Nous t'osfrons ce service raisonnable

pour ceux, qui reposent en soy, nos Majeurs, Peres, Patriarches, Prophetes, Apostres, Herauts, Enangelistes, Martyrs, Confesseurs, continens, & tout esprit accompli en soy. Principalement pour la toute saintte, impollué, benite sur toutes choses glorieus enostre Dame, mere de Dieu, & toujours Vierge-Marie.

Dans le Sacrementaire de fainct Gregoire, diuina mysteria sanctis tuis prosint ad gleriam, &c. les diuins mysteres soient profitables à tes saincits pour la gleire. Nous en trouuerions autant en celle que fainct Epiphane auoit veu en vsage entre les Chrestiens de Chypre, Palestine, Syrie & de toutes les autres Prouinces sans excepter l'Afrique, si nous les auions à present, veu que l'an 250. sainct Cyprian parlant en son Epistre 34. de Celerina grand mere de Laurentinus oncle paternel , & d'Ignace oncle maternel de Celerinus Confesseur & Lecteur en l'Eglise de Carthage disoit, Palmas à Domino & coronas illustri passione meruerunt; sacrificia pro eis semper (vi meministis) offerimus, quoties Martyrum passiones & dies, anniversaria commemoratione celebramus, &cc. Ils ont obtenu du Seigneur par leur illustre passion des palmes & couronnes: nous offions toujours des sacrifices pour eux, comme vous en estes memoratifs, toutes les fois que nous celebrons l'anniuersaire des Passions & jours des Martyrs, mais elles ont esté ou ance anties ou tellement alterées, qu'elles ne contiennent plus rien de ce qui y estoit auparauant en principale consideration; & de là est venu qu'en celles qui portent le nom de fainct lacques, de fainct Pierre, de fainct Bafile, & de fainct Gregoire, nous rencontrons non (comme es premieres) des prieres à Dieu pour les sainces, mais des prieres aux sainets; la crainte de les faire aller du pair auec lesus-Christ s'estant petit à petit esuanouie, & l'experience nous contraignant

LIVRE II. CHAP. XX. d'aduouer, que toutes les penfées des hommes tant bonnes que maunaises passent, mais que Lefus-Christ foul, eft & fera le mesme eternellement, comme S. Paul, pour nostre consolation, nous remarque au chap, 13. de l'ep, aux Hebr, verset 8,

CHAPITRE

Consideration du motif de Denys pretendu Areopagite.

ELVY qui enuiron l'an 490, a emprunté le nom defainct Denys Arcopagite pour acquerir plus de credit à ses liures des Hierarchies Celeste & Ecclesiallique, fonde sur vne seule con-

fideration la commemoration des trespassez qui se faisoit de son temps dans le service public, & declare fon fentiment en ces termes ampoullez à l'ordinaire, 6 % 3 legui alogar i at the siglidhe additiones, evinance into the soines Bellianoines, and webs evapers Yours reason a pera e á nos aidino eleiros, i peros ele an the de ensein es aville por energy we are said designed and the morning one, said mesong was the said 6. Carrag minumon'i Proce, reg (wis bestiepla profi) y recollistant, am is bloom the Calul in Bandren mens prominenters. Chaire & an age minpromois inpois ainvilentar of finas minus soi dideamnas ir to the uniquention Cartaina durinabine, and I as at his pain becoperate This is the the one to come techter which the durate and print en, deren plo (ope mi dopen) reig demis auth , my misse établier auels i barars in cour dent , no barano is i due ain i ir fairma maniferus eigneles, auf avo if lieus indices , de Cambinus es beig dimagratio sil orcas musi on usi has , di si o Xerris onusierm un peregera , nagegio adinquitus i Be agia sincresor à Curotur with a sage in studenton of we will institute , ple rel isex cideras. Le recit des cahiers ou rolles facrez qui se fais apres le baifer de paix, publie les noms de coux qui ont faintlement vefeu, & qui s'en Ec 11

b Hierarch, Eccles.

DES SIBYLLES,

e Sap 5 16. Ioan. 5. 14.

d 2.Tim. 2.19.
e Pialm, 116, 15.

sont allez irrenocablement vers la perfection de la vie vertueuf, nous exhortant & menant par la main à l'habitude beatifique de leur ressemblance, & a un fort Deiforme, & prononçant ceux-là comme viuans, & (felon que dit la Theologie) non amortis, mais paffez de la mort à une vie tres-diuine; prenez aussi garde qu'ils sont representez par des memoriaux sacrez, la memoire dinine ne se prenant à la façon des hommes pour un souvenir de l'imagination, mais (comme quelqu' un diroit) selon qu'il est seant à Dieu, pour la cognoissance precieuse & permanente qui est en Dieu des decedez conformes à Dieu; Car (difent les d Oracles) il cognoist ceux qui sont à luy, & e la mort de ses sain &s est pretieuse deuant luy, la mort des saincts estant nommée au lieu de leur accomplissement en sainéteté. Pensez mesme cecy sainctement, que les venerables signes par lesquels Christ est signifié & participé, ayans esté mis sur le divin Autel; immediatement apres se trouve, la description des Saincts, declarant cecy qu'ils sont inseparablement conjoints par l'union surceleste & sacrée qu'ils ont auec luy.

Ce discours qui ne fait mention que du seul recit des noms des decedez, denotant la perpetuité de la vie bien-heureuse dont ils jouyssent apres auoir vescu conformement à la volonté de Dicu, pourroit subsister sans l'employ d'aucune priere pour eux de la part des viuans; mais au chap.7. non seulement il en parle discrement, mais il en exprime le contenu, disant, comatair i esses isexezes sixtui i est stit tà renounation me sira. Est us l'estes si exezes sixtui i est sit tà renounation me sira. Est us l'este si me sensitat de l'este si per l'este si me sensitat de l'este si per l'est si per l'est

uançant fait la priere pour le defunct, & apres la priere, le mesme Hierarque le baise, & en suite tous les presens. La priere donc requiers de la bonté qui domine dininement, que tout ce que le defunt a peché, à cause de l'infirmité humaine, luy soit remit, & qu'il soit place en la lumiere & region des viuans, dans les feins d'Abraham, Isaac & tacob, au lieu d'où s'escarte * le tourment, la tristesse & le gemissement. Ainsi cet autheur, docte, mais de mauuaile foy, se tient au 6. des motifs de sainct Epiphane comme au plus raisonnable de tous, & y a fait tenir tous les Grecs modernes; Et comme ce que saince Epiphane a allegué plusieurs autres confiderations, telmoigne qu'il a escrit auparauant que le pretendu Areopagite ait pense à sa supposition; ce que cestuy-cy copie les paroles des Constitutions supposées à saince Clement, & transcrites cy-dessus, & improuue les prieres pour les meschans monstre que son escrit a esté plus recent, & d'aussi peu d'authorité.

Efai.35. 10

CHAPITRE XXI.

Consideration des motifs de Tertullian.

ERTVILIAN auant tous ces auteurs

Valleguoit deux motifs de la priere pour

R les morts, à scauoir leur rafraischissement, & l'aduancement de leur resurretion: Car ce grand homme ensorce-

lé (ie ne sçay comment) par l'escrit pretendu Sibyllin, supposoit qu'auant le dernier jugement, le Fils de Dieu descendu en terre pour establir vn nouueau Royaume en Ierusalem, & le gouuerner par soy mesme, y rassembleroit ses sideles, & les y

Ec iij

DES SIBYLLES,

Cap. 10.

combleroit de delices, mesme corporelles, mille ans durant; & pource que fainct Ican auoit predit en son * Apocalypse, que le vieil serpent estant lié pour mille ans, vne premiere resurrection se teroit on faucur des ames des decapitez pour le nons du Seigneur Iesus, il prenoit auec Iustin Martyr, Papias, fainct Irenée, & tous ceux qui depuis ont porte le nom de Millenaires, cette prediction au pied de la lettre, & la tournant à contresens s'imaginoit que durant les mille ans du regne de Icsus Christ qu'il pretendoit devoir estre en Ierusalem, les plus sainces d'entre les fideles decedez, ressusciteroient auant tout le reste des hommes, mais fuccessiuement, & chacun à son propre terme, tellement que si l'vn reprenoit la possession de son corps des la premiere des mille années, l'autre ne jouiroit de ce priuilege que cent, deux cens, ou trois cens ans apres, jusqu'à la fin de cette periode de dix fiecles ; & que ceux-là feroient les moins aduantagez de qui la resurrection seroit ou differée jusques prés de la fin des melle ans, ou reculée au delà, & remise au dernier jour assigné à la resurrection generale, tant des autres bons que de tous les meschans : Pour nous porter à cette opinion, saince Irenée au chapitre 34. de son cinquieme liure, accouplant les paroles de saince Iean au 20. de l'Apocalypse, auec celles du Fils de Dieu au 12. de fainct Luc, disoit, hoc est quod à Domino dictum est, Beati serui illi quos veniens Dominus inueniet vigilantes; Amen dico vobis quoniam præcingetur, & recumbere cos faciet, & transiens ministrabit eis: & si venerit vespertina vigilia, &inuenerit fic, Beat's funt, quoniam recumbere eos faciet & ministrabit en glicet secunda, & licet terria beati funt. Hoc autem idem & Ioannes in Apocalypsi , ait, Beatus & fanctus qui habet partem in resurrectione prima, &cc. C'est ce

LIVRE II. CHAP. XXI.

qui est dit par le Seigneur, f Bien-heureux sont f Lucie 17 ces seruiteurs là que le Maistre trounera veillans; en verité ie vous dis qu'il se ceindra, & les sera feoir, & passant vers eux les seruira; & s'il vient à la veille du foir, & les troune ainsi, ils font henrenx, parce qu'il les fera seoir, & les seruira, encore que ce soit en la seconde ou en la troisieme, ils Sont heureux : Or Iean dit auss le mesme en l'Apocalypse, g Bien-heureux & fainct est celuy qui g Apoc. 10,6, a part en la premiere resurrection, de. Car comparantles fideles decedez aux serniteurs qui attendent le retour de leur Maistre, il veut que les premiers, seconds & troisiemes ressulcitans, soiene defignez par ceux qui sont visitez à la premiere, seconde & troisieme veille: & Tertullian imbu de la mesme opinion, presuppose que les sideles pouuoient ou par leurs propres vœux, ou par ceux de leurs amis viuans, obtenir l'honneur de ressassier finon des premiers, au moins auant la fin des mille ans ; & prend de là sujet d'exhorter le mari qui a perdu la femme, à ne se proposer aucun changement en fa condition, mais à conseruer cherement le souvenir de la defuncte, & luy rendre tous les offices possibles, difant, b pro anima b De Monog e. 10. eius orat & refrigerium interim adpostulat ei, & in uisimum quadranten, prima resurrectione consortium, &c. il prie pour son medicum quoquedeame, & cependans luy recherche par ses demandes ra- Gionis illic luendum fraischissement, & compagnie en la premiere resur- interpresantur, rection, comme s'il disoit qu'il fouhaite qu'elle soit du nombre de ceux qui ressussiterent durant les mille ans, du regne des saincts en Ierusalem: & qu'en l'attente de cette resurrection hastée par ses prieres, elle jouisse des consolations de Dieu qui raffraichissent son ame, languissante en l'atcente de son bon-heur.

Et de anima.c. 18 nolictum mora refurre-

CHAPITRE XXII.

Recherche du sentiment de S. Ambroise.

VR cette tablature a esté formée l'ancienne liturgie Gothique, contenant ces paroles, Quiescentium animas in linu Abraha collocare dignetur, & in partem prima resurrectionis admissat per

Dominum n'strum tesum Christum, &cc. Que la pitié du Seigneur daigne placer les ames de ceux qui se reposent dans le sein d'Abraham, & les admette au partage de la premiere resurrection par no-

fire Seigneur lesus-Christ.

Il pourroit sembler (& de grands hommes l'ont creu) que S. Ambroise ait esté dans le mesme sentiment, lors que sermant sa harangue sunebre sur la mort de Valentinian deuxieme, il escriuoit l'an 392. Te queso summe Deus, vi charissimos innenes matura resurrectione suscites de resuscites, vi immaturum huna vitte istius cursum matura resurrettione compenses, &c.

It to prie (Dieu souverain) que par une resurre-Etion hastine tu esueilles & resussites ces tres-chers jeunes hommes Gratian & Valentinian, tellemens que tu recompenses par une resurrettion hastine le sours de cette vie qu'ils ont terminé auparanant qu'il sust arriné à sa perfection; comme si par la resurrection hastine qu'il demandoit, il eust entendu la premiere resurrection que s'imaginoient les Millenaires, & l'eust desirée tant pour Gratian qui estoit né le 18. Auril 59. & auoit esté assassiné 24. ans & quatre mois & sept jours apres, à sçauoir le 25. d'Aoust 383. que pour Valentinian de qui la naissance LIVRE II. CHAP. XXII. 215 naissance arrivée le 18. Ianuier 37e. n'auoit precedé sa mort escheante au Samedy de Pentecoste 15. May 392. que de 22. ans, trois mois & 27. jours, à cause dequoy il appelloit jeunes hommes l'vn & l'autre, & les plaignoit de ce que se cours de seur vie auoit esté retranché auant sa maturité & juste persection.

Mais ny le terme de refurrectio matura, &c. re-Surrection hastine, sur lequel on fonde cette pensée, n'induit necessairement rien qui oblige à la conceuoir, ny l'explication que sainet Ambroise donnoit 9, ans auparauant de sa creance ne le peut permettre; car en son escrit touchant la foy de la resurrection, composé incontinent apres la mort de son frere Satyrus decedé le 17. Septembre 383, supposant que le son de plusieurs trompettes reueillera les morts au dernier jour, il tient ce langage entierement incompatible auec l'opinion des Millenaires; Aduerte iuxtà tipum legis ordinem gratia. Cum tuba prima cecinerit Orientales congregat quasi pracipuos & electos. Cum secunda, suppares meritis qui secundum Libanum siti dereliquerint ludibria nationum. Cum tertia, eos qui tanquam in mari exagitati istius statu mundi seculi huius fluctibus vacillarint. Cum quarta, illos qui dura mentium nequaquam satis potuerint eloquij spiritalis mollire pracepto, dideo secundum Boream vocatt funt. Boreas enim (secundum Salomonem) durus est ventus. Itaque licet, in momento refuscitentur omnes; omnes tamen meritorum ordine suscitantur, & ideo primi refurgent qui maturo denotionis occursu, & quodam antelucano sidei exortu prodeuntis solis aterni radios receperunt. Quod vel de Patriarchis (iuxtà weteris seriem Testamenti) vel de Apostolis (iuxtà Euangelium) jure memorarim. Secundi autem qui gentium ritum relinquentes, ab errore facrilego transferunt in Ecclesia disciplinam,

arganara a

DES SIBYLLES,

ideo illi primi ex patribus, isti secundi ex gentibus, Sec. Considerez selon le Type de la Loy l'ordre de la grace : Apres que la premiere trompette aura fonné, elle assemble les Orientaux, comme les principaux & eleus. Apres la seconde, ceux qui sont les plus proches en merites, qui (situez vers le Liban) ont delaissé les jouets des nations. Apres la troisieme, ceux qui agitez comme en la mer par le souffle de ce monde, ont vacillé dans les flots de ce siecle. Apres la quatrieme ceux qui n'ont pen a Tez amellir, par le precepte de la parole spirituelle la dureté de leurs entendemens, & sons pour cela appelez de deuers le Borée: Car Boréc (selon a salomon) est vn vent dur. Voils pourquey encore que b tous soient resuscitez en vn moment, tous cependant font esueillez selon l'ordre de leurs merites: & pourtant ceux-là resusciteront les premiers, qui par une hastine rencontre de denotion & certain leuer de la foy fait auant jour, ont receu les rays du Soleil eternel se mettant en veue: Ce que ie ramenteuray à bon droit, ou (selon la teneur du vieil Testament) des Patriarches, ou (selon l'Euangeliste) des Apostres. Mais les seconds sont ceux que laissins la constume des nations, sont passez de l'erreur sacrilege à la discipline de l'Eglise, & à cette cause ces premiers-là sont des Peres, & ces seconds d'entre les Gentils.

Il faisoit allusion à l'ordonnance contenue aus 10. des Nombres touchant la conuocation du peuple d'Israël, & appliquoit à la resurrection des morts, ce qui est dit de l'appel de ceux qui occupoient le quartier d'orient. 2. De ceux qui estoient placez du costé de Midi, & comme portoit sa version vers le Libs, qu'il a (par erreur) consondu auec le Liban, faisant sans y penser d'un vent une montagne, & du costé de Midi d'où sousselle Libs, celuy du Septentrion où est le Liban à l'esgard du desert. 3. De ceux qui auoient

Eccl. 43.25. 40xes-1 Cos.35.52.

LIVRE II. CHAP. XXII. . 227 leur departement vers la mer. 4. De ceux qui tenoient le costé du Nord ou de Borée. & comme il adaptoit la conuocation de ces diuers departemens à la resurrection derniere, il reconoissoit qu'elle seroit generale, & se feroit de tous non seulement en melme jour, mais en mesmo moment: ce qui estoit fondé sur la declaration expresse de sain& Paul en sa premiere aux Corinthiens, & ruinoit entierement l'hypothese des Millenaires, qui croyoient qu'il y auroit deux resurrections distantes l'une de l'autre de plus de mille ans : mais il supposoit que dans ce moment de la refurrection generale il y auroit distinction de departemens, & quelque precedence d'ordre entre ces departemens selon les dispositions de chacun. Apres il pretendoit que la premiere classe des resuscitans seroit celle des Patriarches & Apofres, qui n'auoient jamais esté infectez de l'erreur sacrilege des Gentils, mais estoient venus maturo occursu, & comme de plein saut au deuant de la lumiere : & en cela derechef il combattoit l'erreur des Millenaires, qui s'imaginoient que les Patriarches estoient ressuscitez aucc nostre Seigneur, que les Apostres & autres principaux d'entre les Sainets ressusciteroient lors que (selon leux opinion) il viendroit pour establir vn regne de mille ans en Ierusalem, & le reste des morts (apres les mille ans expirez) au dernier jour. Quand done il demandoit pour Gratian & Valentinian que Dieu leur donnast une resurrettion hastine, comme pour recompense de leur courte vie: il ne pretendoit pas requerir qu'ils ressussassent deuant le dernier jour, mais au melme moment que les autres, en ordre toutesfois le plus digne & le premier en excellence, à sçauoir celuy des Patriarches & Ap stres : & cela à canse que ces Princes estoient issus d'vn perc Chrestien, que dés la mammelle ils auoient esté imbus de la pieté & que jalmais ils m'auoient (non plus que les Patriarches & Apostres) trempé dans la superstition Payenne, d'où la pluspart des Chrestiens de leur temps auoient esté tirez.

CHAPITRE XXIII.

Du temps de l'introduction des prieres pour les morts dans le secruice de l'Eglise.

PRES auoir veu le denombrement des motifs que les anciens ont eu de prier pour les morts, on demandera (peut-estre) de quand cette sorte d'of-

fice qui ne se trouve sondée ny en precepte, ny en exemple, foit du vieil foit du nouueau Testament, est entrée dans l'vsage de l'Eglile : & ie ne fais nulle difficulté qu'elle n'ait eu lieu dés deuant l'an 200, puis que Tertullian le plus ancien de tous ceux qui en parlent, la comproit des lors entre les coustumes receues de son temps, escriuant l'an 199. Oblationes pro defunctis, pro natalitis annua die facimus, &c. c Nous faisons à certain jour, retournant d'an en an, des oblations pour les defuncts & pour les naissances, ontendant par ces naissances les jours de la Passion des Martyrs, efquels acheuans leurs vies & leurs combats, ils entroient comme par une seconde naifsance en la possession de leur vraye vie & de leur gloire: Et ailleurs où il traite des deuoirs du mari survivant à sa femme desunte, Pro anima etus orat, & refrigerium interim adpostulat ei 36 in pri-

c De Corona c. 3.

LIVRE II. CHAP. XXIII. 219

mà resurrectione consortium: & offert annuis diebus dormitionis eius, &c. d Il prie pour son ame, & d De Monogam, c.10. demande cependant que raffraichissement luy soit donné, 6 compagnie en la premiere resurrection; 6 offre és jours anninersaires de son dormir, c'est à dire de son decez. Item, e Iam repete apud Deum pro e Deexhort, cast, e, it,

cuius spiritu postules, pro qua oblationes annuas reddas. Stabis ergo ad Deum cum tot vxoribus quot illas ratione commemoras, & offeres pro duabus, & commemoras illas duas per Sacerdotem de Monegamia ob pristinum de virginitate sancitum, circundatum virginibus ac uniuiris ? &cc. Repasse maintenant par ta pensée pour l'esprit de qui (te retirant wers Dieu) tu fais demande, pour qui tu rends des oblations annuelles. Te tiendras-tu donc deuant Dieu anec ansant de femmes que ton calcul t'en ramentoit, & offires tu pour deux, & fais-tu commemoration de ces deux par le Sacerdot depuis son mariage unique, à cause de la precedente ordonnance touchant la virginité, enuironné de vierges & de femmes qui

ont en un feul marie

Par les choses que ce grand homme le plus ancien & le plus sçauant de tous les Latins qui nous restent, met en fait touchant les oblations qui se faisoient en public, & l'employ des Sacerdots seuls Ministres du service public, comme vne chose ordinaire & passée en coustume : il confte que la priere pour les morts estoit de son temps en l'vsage non seulement des particuliers, mais de l'Eglise en corps, & que sa Liturgie en estoit chargée, tellement que si nous voulions admettre comme autant ou plus anciens que Tertullian les formulaires de son service tels que nous les auons aujourd'huy, nous n'aurions (pour ce regard) à craindre aucun inconuenient; mais voyans que Tertullian qui (le premier de tous les autheurs qui nous restent) nous a fait remarque

Ff iii

f De pallio c.s.

DESSIBYLLES, de la pratique des Chrestiens de son fiecle, s'est fonde (tapt pour les prieres, que pour les effrandes) sur les seules hypotheses proposées par l'autheur de l'escrit pretendu Sibyllin, & qu'il l'a reueré comme vne piece irreprochable, l'alleguant auec cet Eloge l'an 208.1 & sibylla non mendax; Le me sens forcé à croire que de cet esgoust, pris trop facilement pour vne source pure & sacrée par l'antiquité, a esté (dés le milieu du second fiecle) deriuée la coustume qui auoit desia pris force lors que Tertullian a escrit les liures que nous auons cirez. le pense aussi que quiconque daignera considerer qu'il y 2 60.2ns & plus entre l'an 138, auquel la premiere production du Roman de la fausse Sibylle semble s'estre faite, & l'an 199. auquel Tertullian a escrit de corona, & que le liure de exhortatione castitatis, & de Monogamia, sont encore posterieurs, jugera aisement que cet espace de temps a esté plus que suffisant, pour faire naistre, espandre, & confirmer tant par des formulaires solemnels, que par vne pratique continuelle l'vsage qui s'est (bien qu'auec de grands changemens) continué jusqu'à preient.

Adjoustez à cela, que comme nul des anciens qui ont dans le second siecle-fait mention de l'estat des morts, n'a ny escrit deuant l'an 138. ny fait dissiculté de prendre les hypotheses de la seinte prophetesse qui l'a depeint à sa mode, ny mesme desdaigné de recourir quelquesois à son authorité: tous ceux qui (apres Tertullian & l'vsage confirmé de son temps) ont parlé de la priere pour les morts, ont basti sur les mesmes sondemens, quelques-vns (comme Lactance) ont allegué ses pretendus Oracles, & nul ne s'est mis en deuoir de luy diminuër le credit qu'elle auoit acquis aucc prop de facilité.

LIVRE II. CHAP. XXIII.

le souhaitterois en faueur de ceux qui (apres l'abandon des premieres causes pour lesquelles Tertullian, fainct Epiphane, & les autres anciens, ont estimé necessaire la priere pour les morts) se resoluent encore à la retenir, qu'il fust en leur pouuoir d'indiquer vn meilleur fonds, dont leur observation ait pû tirer son origine, ie receurois auec joye & respect ce qu'ils auroient à m'apprendre en sa recommandation, & donnerois tresfranchement la main à tout ce qu'ils auroient de preuue legitime à produire : mais il leur plaira de me supporter si (descouurant auec liberté ce que ie pense) ie dis qu'ils n'ont rien de plus fort que l'viage allegué par Tertullian, & introduit par ceux qui 60, ans durant auoient esté trompez par l'escrit mal estimé Sibyllin. le n'ignore pas combien fainct Chryfostome 200 ans apres Tertullian a parlé aduantageusement de cet vsage, escriuant en l'homelie 21. sur le liure des Actes, du danas e daluros bod in the ir News a reno ar abour, red the tap with rei weige than Avelous. &c. more maine & anome shmite, &cc. vix à steinoràs Du à muirte à pies reie quilei, ama & nuina. Le Diacre ne crie pas à la volée, pour ceux qui reposent en Christ, &ceux qui font des commemorations pour eux, &c. L'esprit a ordonné zoutes ces choses, &c. Ce n'est pas le Diacre qui lasche cette voix, mau l'esprit. Et en la 41. Homelie sur la premiere aux Corinthiens, où il parle des prieres, des offiandes, & des aumosnes pour les morts, & dit, minare spinien mom perra. Toutes ces choses se font par l'ordonnance de l'esprit. Car quel autre jugement eust-il pû faire d'vne coustume, qu'il approuuoit & admiroit d'autant plus qu'il l'a voyoit confirmée par la prattique de ceux qui l'auoient precedé, & qu'il auoit en vue plus haute estime comme personnes vrayement enseignées de Dieu? Il alleguoit auec la mesme DES SIBYLLES,

232 confiance l'authorité des Apostres, escriuant en la troissesme Homelie sur l'Epistre aux Philippions, si and morn incoderate top of America. Ce n'est pas en vain que les Apostres ent fait des loix touchant ces chefes; Car encore qu'il ne trouuast vn feul lota dans leurs escrits qui peuft l'inuiter à prendre ceste presuasion, selon ce prejugé de fainct Hierome en l'Epistre à Lucinius, 8 Vnaquaque provincia abundet in sensu suo, & pracepta maiorum leges Apostolicas arbitretur, &c. Que chaque prouince abonde en son sens, & pense que les preseptes des majeurs sont des loix Apostoliques ; il presumoit que ce qui auoit esté pratiqué par des hommes voifins du fiecle des Apostres & celebres pour leur pieté venoit des Apostres mesmes & de fait il seroit impossible de conceuoir rien de plus plausible que d'attribuer aux Apostres l'vsage que des hommes reputez Apostoliques auoient introduit : Car qui auroit ofé penser d'abord que Papias cevicil Eucsque d'Hierapolis, que sain a Ireneé au liure 5. chapitre 33. Eusebeau liure 3.chapitre 39. fainct Hierome en son Catalogue, & les Martyrologes fur le 22. Feurier, ont (auec excez de bonne foy) qualifié h auditeur de S. Iean & compagnon de fainet Polycarpe, & que fainct Hierome asseure auoir donné les Apostres pour autheurs de ses relations, ait esté tel que le qualifie Eusebe, ourese de nui, homme de peu d'entend:ment, sujet à donner des cassades, & capable de debiter sous les noms venerables, ou du Seigneur, ou de ses Disciples, ou d'Aristion & Iean leurs auditeurs, tous les contes qu'il auoit ou ouy, ou songé ? Et qui auroit pû se figurer que sainct Irenée de qui sainct Basile nous dit au chapitre vingt-neufieme du liure du Sainct Esprit, s' irris M American renduns, il a esté voissin dos apostres; & Sain& Epiphane en l'herche 14.

b suaise auongels no-Auxieme 3 imiess. Papias es paroles qu'Eusebe cite de luy, auoue qu'il n'auoit veu aucun des Apo-

ftres, libis, hift,c 19.

g Epift. 18.

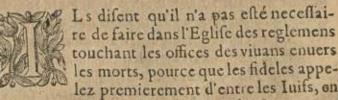
LIVRE II. CHAP. XXIII, 1 233 o Me Amerikan signifozos, successeur des Apostres, & Tertullian en son liure contre les Valentiniens chapitre 5. Omnium doctrinarum curio fisimus explorator, &c. tres curieux espronueur de toutes doctrines, & Sain& Hierome en fon epistre 29. vir Apostolicorum temporum, &c. homme des temps des Apo-Ares, & fur le 64. d'Elaic, vir Apostolicus, &c. bomme Apostolique qui a tres diligemment escrit, &c fainet Augustin au 1. liure contre Iulian antiquus homo Dei, &c. ancien homme de Dieu, ce grand homme (dije) se soit tellement laissé surprendre aux phantalies de Papias qu'il les ait (comme nous auons auons justifié cy-dessus par le rap. port des paroles du chap. 35. de fon 5 liure) embrasses, & donné sujer à saince Hierome d'efcrire qu'il estoit Papia discipulus, &ce disciple de Papias, &c. de la main duquel il à pris les principales hypotheses de l'escrit Sibyllin touchant l'estat des morts? Il l'a fait neantmoins auec tous ses contemporains dont il nous reste quelque memoire; & quoy qu'ils ayent tous ou la pluspart, peu porter à certain égard le nom d' Apostoliques, de lumieres de l'Eglife & de Martyrs de Dieu, ils n'ont ils n'ont pas laisse de jetter des ombres, & fournir à la posterité des exemples d'infirmité qui l'obligent à jamais & tous les Chrestiens de pratiquer religieusement l'aduertissement de sainct Paul 1. Theff 5.21. Esprounez toutes choses, retenez ce qui eft bon, & conclure anec le Prophete Pf. 118. 8. Mieux vant seretirer vers l'Eternel, que de s'affeurer fur l'homme, fi fainct Chrisoftome a troune à propos, de rapporter l'origine de la priere pont les morts, à ie ne sçay qu'elle loy & ordonnance des Apostres, dont il ne paroist aucune trace dans leurs escrits; & si de cette sorte d'office qu'il a pretendu preferit par vne telle loy aucun auteur Chrestien, dont quelque monument legitime nous

DES SIBYLLES, 234 reste n'a fait mention auant Tertullian, qui en a parlé premierement l'an 199. & a continué enuiron l'an 212, nous rencontrons aujourd huy des personnes qui font estat de reprendre la chose de plus haut, & deriuer (en ce chef) la Liturgie Chrestienne de la coustume qu'il leur plaist attribuer aux Iuifs, comme si la honte de recognoiftre (felonqu'ils y font obligez) Tertullian Montaniste, Chiliaste, & admirateur de la pretenduë Sibylle, pour premier certificateur d'vne de leurs principales observations les auoit reduits à la necessité de reclamer la Synagogue, & faire bouclier de son authorité contre les Protestans, qui ne se croyent nullement obligez à l'admission d'vn culte emané de la deuotion volontaire * des hommes sans parole de Dieu. Voyons donc ce qu'il y peut auoir de vray semblable en leur opinion.

* Coloff. 2. 23.

CHAPITRE XXIV.

Si les prieres des Chrestiens pour les morts, sont fondées de fait sur le second des Maccabées és les exemples des Iuifs.



auoient appris la necessité dans la Synagogue mesme, auparauant que d'estre aggregez à la societé des Chrestiens, & qu'il conste du sentiment des Iuiss sous l'ancien Testament par l'exemple de Iuda leur general qui sit (comme por

LIVRE II. CHAP. XXIV. ce le ch. 12. du 2. des Maccabées) faire des facrifices & prieres pour ceux de son armée qui auoient este tuez au combat contre Gorgias. Or laissant à part les considerations, que l'on pourroit faire tant sur la difference des estats de la Synagogue & de l'Eglife, que sur la diversité notoire de l'œconomie l'egale, & de la grace Euangelique, qui fait que l'on ne peut pas conclure necessairement, Cela a este prassique sous le vieil Testament, Donc il le doit estre sons le nouneau. le remarque 1. Que ceux qui ont recours à cette forte de defense portent vn desaucu formel à S. Chrysostome, qui se fondant sur la seule loy des Apostres sous le nouneau Testament, par cela mefme à tenu pour vain & inutile l'effort de ceux qui tirent la preuue de leur coustume de l'ancien: de meime que ces derniers abandonnent comme nul, l'aduantage que Sain& Chryfoltome s'estoit promis en l'allegation de la log Apostolique. 2. Que mal à propos l'on suppose comme confesse ce qui est en question, ascauoir que la Synagogue ait fous le vieil Testament fait priere pour les morts, & que sa prattique se puisse justifier par des escrits soit precedens soit immediatement subsequens la naissance du Christianisme, car veu que le Talmud Hierosolymitain a esté (par la confession mesme des luifs) commencé seulement 162. ans après la ruine tant de Ierusalem que de sontemple, & par consequent quinze ans au moins aprés la mort de Tertullian arrinée (comme veut lainet Hierome sous Caracalla) assassiné le 8. Auril 217, septante neuf ans apres la premiere suppofition de l'escrit pretendu Sibyllin; que la compilation du Talmud Babylonien n'a esté commencée que l'an 476. après la derniere ruine da temple, c'està dire l'an 546 de nostre Seigneur; qu'il a fallu cent ans pour l'achener, que ces Gg ij

deux compilations ont esté faites par des ennemis jurez de l'Euangile & de sa verité: qui ont entasse saucune soy ny jugement toutes les grotesques qui estoient entrées dans la teste de leurs majeurs liurez (comme eux) en sens reprouné; & que leurs opinions touchant l'estat des morts ne correspondent ni au sentiment des Peres, ni à celuy des Grecs, ni ensin à celuy que l'Eglise Romaine soussient à present; l'on n'en peut auce

raison faire aucun estat asseuré.

3. Que tres-inutilement l'on allegue le verset 23. du 4. de Tobie conceu en ces termes, respan tes pains (la vieille version Latine faitte sur le Chaldée adjouste, Et ton vin) dans le sepulchre des justes , & ne donne point aux pecheurs : pour-ce 1. qu'il ne conste pas que Tobie ait jamais esté, & que tout le tissu de son auenture ressent) aurant qu'il se peut (le Roman. 2. que les Iuiss tant anciens que modernes ne luy ont jamais deferé aucune authorité. 3. que tous les Peres Grecs constamment, & plusieurs des Latins l'ont tenu pour Apocryphe. 4. que quand mesme il seroit le plus Canonique de tous les Canoniques, les paroles que l'on en allegue ni ne deuroient estre prifes au pied de la lettre, puis qu'elles sont notoirement figurées, ni ne pourroient se rapporter à la coustume soit de prier, soit de faire des offrandes pour les morts, mais à l'vsage des banquets funcbres ordonnez non pour procurer du soulagement au defunct, mais pour aider les parens qu'il auoit laissez à enseuelir leur dueil & leur donner de la consolation: Car comme le Prophete Ieremie menaceant les Iuifs du jugement de Dieu qui leur alloit ofter tout moyen de se consoler les vns par les autres, difoit au chap. 16. verl. 7. on ne rompra point le pain à cause du dueil pour consoler quelqu'un, 6- l'on ne leur donnera point à boire de

LIVRE II. CHAP. XXIV. 9237

la coupe de consolation pour leur pere ou pour leur mere. Tobie exhortant son fils aux offices de charité enuers ses freres assigez, luy ordonne de verser son pain & son vin dans la sepulture des morts; & (par maniere de parler) la remplir, en traittant ceux qui estoient en dueil à cause d'eux & les deliurant de leur ennuy: ce qui n'induit ni offrande ni priere pour le mort, mais seulement

vn soin charitable pour les suruiuans.

4. Que les paroles du fils de Sirach au 7. de son Ecclesiastique verset 37. la grace du don est deuant tout vinant, & n'empesche point la grace, à cause du mort. eni vença ne sont nullement à propos des offrandes & prieres pour les morts, aufquelles quelques-vns font estat de les adapter, veu que cet auteur qui faisoit son recueil de senrences l'an 247, auant la naissance de nostre Seigneur, (bien loin de dire que la grace dont on doit vier à cause du mort, ait à s'exercer enuers le mort mesme) declare expressement qu'elle se fait tellement à cause du mort, qu'elle a pour son vnique objet les suruiuans; adjoustant au verset fuiuant. Ne defait point en consolation à ceux qui pleurent & lamentent : comme s'il disoit que cette grace qu'il desire estre faite à cause du mort, consiste non à prier pour le mort, mais à compatir à la douleur de ceux qui le pleurent, & à s'employer pour leur consolation : & notez en passant que l'Ecclesiastique (quoy que tres ancien, veu qu'il a este escrit 247, auant la naissance de nostre Seigneur & tres-plein de doctrine, à cause dequoy il a esté cité par les Peres) n'a jamais esté enroolé entre les liures Canoniques, ni par les Iuifs ni par aucun des Peres Grecs, ni par la pluspart des Latins.

5. Que pour confondre par vne euidence plus claire que la lumiere du jour, l'erreur de ceux

DES SIBYLLES, qui supposent que la coustume de prier pour les morts ait efté d'ancienneté entre les Iuifs, rien du tout ne s'en trouue en ceux qui ont esté conremporains des Apostres, asçauoir Philon qui auoit pris toute la teinture de la sapience prophane & de la Philosophie de Platon, & qui estoit (du temps de Caligula) reputé la gloire de son peuple; & Iosephe qui a esté l'vn des principaux cheis de la guerre Indarque sous Neron, & le plus diligent scrutateur des antiquitez de sa nation sous Domitian; tellement qu'il faut de necessité que les luis posterieurs ayent emprunté l'vlage dans lequel ils font à present, tant de la superstition Payenne que des opinions deriuées dans le Christianisme par les admirateurs de l'ef-

crit pretendu Sibyllin.

8. Que le fecond liure des Maccabées n'a esté ni conuni consideré entre les Iuis: Car comme il est euident qu'il ne convient auec le premier, ni à l'efgard des remarques du temps, ni à l'efgard des euenemens, & de leurs circonstances, on peut & doit tenir pour tres affeuré que losephe qui a suiui le premier comme pas à pas, ou n'en a en aucune cognoissance, ou (ou s'il en a eu) n'en a fait aucune estime: veu que lors mesme qu'il a pris à tasche de representer quelque histoire deduitte en ce liure, non seulement il l'a recitée à sa mode, mais a souvent posé en fait des circonstances incompatibles auce le rapport qui s'en trouue en ce mesme, liure qui est demeuré si obscur, que l'on ne scait, ni qui, mi de quel temps ont esté soit lason le Cyrenien premier auteur, foit l'abbreuiateur, qui a reduit en vn petit escrit raccourci, les eing liures de Iason; ni en quelle langue Iason les auoit premierement escrits, ni s'il a esté plus ancien que Iosephe qui a acheué son œuure des antiquirez l'an 94. de nostre SeiLIVRE II. CHAP. XXIV. 239

gneur, concurrent auec le 13. de Domitien & le 44. auant que les suppositions de la fausse Sibylle parussent, ni enfin si cét abregé est venu de bonne heure és mains des Chrestiens; aucun desquels auant l'an 200. n'a tesmoigné l'auoir veu.

7. Qu'il est absolument impossible qu'aucun des Chrestiens des second, troisieme & quatrieme fiecles, fe foit en les prieres pour les moris proposé pour patron l'exemple de Iuda Maccabée,& le lugement qu'en a fait soit lason le Cyrenien foit fon abreviateur; premierement pour ce qu'aucun des Peres ne l'a allegué que 180, ans apres la premiere supposition de l'escrit pretendu Sibyllin: Car sainct Augustin l'ayant cité le premier l'an 416, en ses liures de anima & de cura pro mortuis; Prosper l'Africain l'a suiui enuiron l'an 450. en son traitté de predict. & promiss. parte 2. c. 40. & Bacchiarius en son epistre à Ianuarius enuiron l'an 460. & Iulian de Tolede enuiron l'an 680. prognost. lib. 1. c. 21. & Damascene enuiron l'an 760. en sa Harangue de defunctio, & Pierre surnommé le Venerable, Abbé de Clugny enuiron l'an 1150. lib. 1. epift. 2. & Ekbert Prestre de Bonne prés de Cologne, enuiron l'an 1160. aduers. Cathar. serm. & Gui de Perpignan premierement general des Carmes, puis Euclque de Majorque enuiron l'an 1318. de H.eresibus.

Secondement, pource que nous ne voyons aucun des Peres qui air ou cité, ou tesmoigné seulement, auoir veu le second liure des Maccabées auant Clement Alexandrin & Origene entre les Grecs enuiron l'an 200. & 240. Strom. 5. de Princip. lib. 2. c. 1. Homil. 3. in Cantica. Tom 18. in Ioannem; in epist. ad Rom. c. 5. & Sainct Cyprian entre les Latins, l'an 252. epist. 456. de exhort. Martyrij cap. 11. & Zenon de Verone enuiron 140 DES SIBYLLES, l'an 360. sermone de resurrect. & de Sancto Ar-

3. Pource que comme aucun des Peres Grecs, foit en Concile, soit escriuant en son particulier, n'a tenu le second des Maccabées pour Canonique; plusieurs des Latins, par exemple Tertulhan lib. 4. aduerf. Marcion, carmine feripto. c. 7. Sainct Hilaire prolog. in Pfalm. Philastrius Euclque de Bresce e. de Apocryphis , Sainct Hierome epift. 7. & 103. prolog. in libr. Regum & Salomonis. Rufin in Symbolum: Les Prestres de Marseille epift. Hilary ad Anguftinum. Primasius Euclque d'Adrumete in Apocal. lib. 1. cap. 4. Innilius autre Prelat Africain de parcitione dinina legis lib.1. cap. 7. Saince Gregoire Moral in 10b lib. 19. c. 17. l'autheur du liure de Mirabilibus Sancta Scriptura lib. 2. c. 33. Beda de sex atatib. in Reg. lib. 4. in Apocal. cap. 4. Ambroise Ansbert in Apoc. 116.3. cap. 4. Alcuin aduers. Elipand. lib. 1. Charlemagne en son Capitulaire de l'an 789. c. 10. & les commentaires attribuez à sainct Victorin Eucsque de Poittiers, à sainct Ambroise Euesque de Milan, & I faince Augustin fur le 4. de l'Apocalypse, ont (à l'imitation des Grecs & notamment du Coneile de Lasdicée) retranché ce linre du Canon, c'est à dire de la liste des escrits inspirez de Dieu pour seruir de regle de la foy. Ce qui doit estre neces. fairement remarqué, pour concilier auec les Peres Grees, & auec les Latins qui ont conspiré en mesme sentiment, ceux de l'Eglise Latine qui ont compris dans le Canon des sainctes Escritures, tant les Maccabées que les autres liures cenfez Apocryphes par les Iuifs, & par plusieurs des Chrestiens: Car si le concile assemblé à Carthage le 25. Aoust 397. durant le Pontificat de Siricius, & depuis adapté par ie ne sçay quel rhapsodiste sous le nom du 6. Concile de Carthage au

LIVRE II. CHAP. XXIV.

25. May 419. fous le Pontificat de Boniface premier, si faint Augustin an 8. chap. du 2. liure de la Doctrine Chrestienne escrit immediatement aprés le Concile de l'an 397, si Innocent en son epistre escrite à Exupere Euesque de Tolose le 20. Feurier 405. si le Concile assemblé à Rome l'an 494. Sous le Pape Gelase, & si Hidore Archeuesque de Seuille au chap. 1. du 6. liure de ses Etymologies enuoyé à Brauiio Euclque de Saragoffe aprés l'an 626, inferant les liures des Maccabées au Canon des Escritures, auoient pris les mots de Canon & saintes Escritures en melme sens que les Iuifs, les Grecs & les Latins adherans à leur sentiment, touchant la liste des liures donnez diuinement à l'Eglise pour regle de foy, veu qu'ils ont censé canoniques les liures que les autres Peres ont formellement exclus du Canon, & que tenans en apparence l'vn l'affirmatine l'autre la negative d'vne melme proposition, ils semblent se contredire formellement les vns aux autres, il seroit du tout impossible de les mettre tous d'accord, & faudroit de necessité accuser de preuarication contre le jugement de l'Eglife Romaine enoncé par Innocent I. & par le Concile affemblé sous Gelase, Gregoire le grand qui a expressement qualifié non Canoniques les Maccabées, receus au canon des sainctes Escritures par Innocent, & comptez par le concile de Gelase entre les Escritures Prophetiques & histoires du vieil Testament; & contre celuy de l'Eglile Africaine, declaré par le Concile de Carthage & par faince Augustin, Primafius & Iunilius Africains qui se sont formellement restraints au Canon des Iuifs ; il seroit melme force de commettre sainct Augustin auec foy-mesme, puis qu'aprés auoir asseuré que les Maccabées sont tenus par l'Eglise pour Canoniques, il adjouste aussi tost, qu'ils ne sont pas entre les

Escritures sainctes appellés Canoniques : disant au 36. chap. du liure 18. de la Cité de Dieu, Supputatio temporum non in scripturis sanctis qua canonica appellantur, sed in alijs inuenitur, in quibus sunt & Maccabaorum libri, quos non Iudat fed Eccle fia pro canonicis habet, &cc. la supputation des temps ne se tronne pas es saintes Escritures qui sont appellées Canoniques, mais en d'autres entre lesquels sont aussi les liures des Maccabées que l'Eglise & non les Inifs tient pour Canoniques. Monstrant euidemment qu'il recognoissoit (& auec luy sans doute les Conciles de Carthage & de Rome, & le Pape Innocent) deux Canons ou listes des sainctes Escritures, l'vne plus restrainte à sçauoir celle des Iuifs, à laquelle tous les Grecs & partie des Latins se sont determinez, & luy mesme a creu deuoir vne particuliere deference, tenans pour Canoniques & pour regle de foy les liures qui y sont contenus: & vne autre plus ample, propofée tant par luy & le Pape Innocent, que par les Conciles de Carthage & de Rome, comme comprenant les liures qui (à certain esgard à sçauoir de la lecture publique qui s'en faisoit en l'Eglise, & de l'edification commune qui s'en pouuoit tirer, quoy qu'ils ne fussent pas censez appartenir à la regle de foy) estoient appelez Canoniques, saincis, & Ecclesiastiques par les Latins: de fait pour forcer les entendemens les plus durs à comprendre fon intention, il dit que l'Eglise tient les Maccabees pour Canoniques, non aussi absolument & proprement que les liures compris au canon des Iuifs & des Grees, contenant la reigle de la foy, mais improprement, & en prenant le mot de Canonique en vne fignification plus estenduë, pour l'insinuation de laquelle il dit que l'on les tient pour Canoniques, propter quorundam Martyrum passiones vehementes atque mirabiles, &c. à cause des veheLIVRE II. CHAP. XXIV. 1243

mentes & merueilleuses passions de quelques Martyrs, & contre Gaudentius, lib. 2.ch p.23, que l'elcriture des Maccabées, recepta est ab Ecclesia non inutiliter, si sobrie legatur vel audiatur, &c. est reseue par l'Eglise non inutilement, si elle est leue ou entendue fobrement : comme s'il disoit en autant de termes qu'elle la compte entre les Canoniques, à certain efgard seulement, non par obesssance de for, mais par defir d'edification; & sous cette modification de la lire & entendre fobrement , fans laquelle la reception n'en auroit pas esté veilement faite dans le Canon ou lifte des liures Eccle-

fiaftiques.

En ce sens Rufin apres auoir proposé secundum traditionem maiorum, &c. felon la tradition des majeurs, le Catalogue des liures vrayement & proprement Diuins & Canoniques, en fait la conclufion en ces termes, Hat funt que Patres intra Canonem concluserunt, ex quibus sidei nostra affertiones constare voluerunt : Ce sont-là les liures que les Peres ont enclos dans le Canon, & desquels ils out voulu que les assertions de nostre foy constassent. Et adjouste immediatement apres, Sciendum tamen est quod & alij libri sunt, qui non Canonici sed Es lesiastics à maisribus appellati funt, &c. que omnia legi quidem in Ecclesiis voluerunt, non tamen proferri ad authoritatem ex his fidet confirmandam, &c. il faut toutesfois feanoir qu'il y a aufsi d'autres liures qui ont efte appelle? par nos majeurs non Canoniques, mais Ecclesiastiques, &c. lesquels tous ils ont bien voulu estre leus és Eglises, & non allequel pour consirmer par eux l'authorité de la for.

Et norez que ce sentiment releué par le Cardina! Cajetan, a cité tellement foultenu a dans le a Hift. del Concilid-Concile de Trente, que depuis le 22. Feurier 15 46. jusques au 9. Mars, l'assemblée demeura partagée en trois, les vns desirans que les Escritures

Hhi

lib. 1 P 14 8, 49 501

fussent distinguées en trois classes de differente authorités les autres que l'on en fist deux, & les troisiemes, qui preualurent le 15. Mars, requerans que la liste en fust dressée sans aucune distinction qui parust par le decret : par lequel le Concile se propofant de fulminer (au moins en apparence) le sentiment des Protestans, quoy qu'il le vist desfendu au fonds parplusieurs de son corps, declara qu'il comprenoit en l'indice des liures facrez ceux que les Protestans (à l'imitation des Peres Grecs & des plus anciens Latins) ont retranché du Canon, ce qui se pouuoit entendre au sens proposé par Rufin, & sans prejudice de ceux que I Eglife a toufiours tenu proprement & absolument Canoniques. Apres il anathematiza ceux qui ne voudroient pas les recenoir pour sacrez & Canoniques, ce qui derechef pourroit subfister en gardant la distinction tant de Rufin que du Cardinal Cajetan, qui ne choquoit nullement les Protestans: & enfin il denonça qu'il faisoit son decret, & lancoit son anathematisme, pour faire entendre b de quels tesmoignages & defenses princidis in confirmandis palement il v servit pour confirmer les dogmes & restablir les mœurs en l'Eglise, infinuant encore en faueur des partifans du Cardinal Cajetan conuenans au fonds auec les Protestans, la distinction qu'ils auoient faite apres Rufin des liures proprement Canoniques, servans tant à la confirmation de la for, qu'au restablissement des mœurs & des improprement & à certain esgard Canoniques destinez seulement au restablissement des mœurs.

Cela presupposé, appert clairement que les Peres qui ont conu le second liure des Maccabées, par cela mesme qu'ils luy ont ou denié absolument, ou accordé seulement à demi, & sous de grandes modifications, le tiltre de Canonique, n'ont pû nullement fonder sur son recit le droit

& Quibus porissimum restimoniis ac prælidogmaribus, & in-Staurandis in Ecclesia moribus fit viuta.

LIVRE II. CHAP. XXIV. 245

que Rome pretend auoir encore aujourd'huy de faire priere pour les morts : & que ce recit n'a pû seruir à d'auantage qu'à attester, qu'elle auoit esté de fait en vsage dés le temps des Maccabées; & de vray fainct Augustin le premier qui l'a cité à ce propos, & au lieu mesme où il en a fait l'allegation, n'a point pretendu passer plus auant; car voicy son discours cité par Iulian de Tolede: In Maccabaorum libris legimus oblatum pro mortuis facrificium. Sed etsi nusquam in scripturis veteribus omnino legeretur non parua est universa Ecclesia que in hac consuetudine claret autoritas, &c. Nous lisons dans les liures des Maccabées que le sacrifice a esté offert pour les morts : Mais encore que nulle part dans les vieilles Escritures on ne le leust en aucune facon , l'authorité de l'Eglise vniuerselle qui

reluit en cette coustume n'est pas petite.

IV. Outre les raisons precedentes, qui demonstrent l'impossibilité de rapporter l'origine des oblations & prieres pour les Chrestiens decedez, à l'exemple pretendu de Iuda Maccabée, & à l'application que l'abbreuiateur de Iason le Cyrenien a creu en denoir faire, celle-cy (non moins considerable que les autres) doit estre adjoustée, à seauoir que les premiers qui ont entrepris la defense d'un tel vsage, se sont saits forts de la seule tradition non escrite, & par cela mesme ont aduoue & protesté que ny eux, ny (à leur aduis) leurs deuanciers, n'auoient aucun droit de recours à l'authorité d'aucune escriture, ditte soit proprement, foit improprement Canonique; & par consequeut que l'imagination de ceux-là est entierement erronée, qui croyent que les anciens ont appuyé leur coustume sur le 4. de Tobie, ou fur le 7. de l'Ecclefiastique, ou enfin sur le 12. du 2. des Maccabées. Ainfi Tertullian dés l'an 199. au 3. chapitre du liure de la Couronne, nous dit, Hh uj

Quaramus an & traditio non scripta non debeat recipi? Plazze negabimus recipiendam, si nulla exempla praiudicent aliarum observationum, quas sinc vllius feripture instrumento, solius traditionis titulo, exinde consuetudinis patrocinio vindicamus, &c. oblationes pro defunctis, pro natalitijs annud die facimus, &c. Recherchons si aussi la tradition non escrite ne doit point estre rescue, sans doute nous nierons qu'elle doit estre receue, s'il n'y a point de prejugé des exemples d'autres observations que nous nous vendiquons sans l'equippage d'aucune escriture, par le seul rilere de la tradition, de puis par la desense de la coustume . &cc. Nous faisons à jours resournens d'an en an, des oblations pour les defuncts, & pour le jour de la naissance, c'est à dire, du decez des Martyrs. Sainct Epiphane de mesme l'an 376. ferme sa dispute contre Aërius par l'allegation de la tradition, difant, in 3 ver relev artis Barifuga mis anodudias, o'n araprojus i cuntina não Comedes adidons da-Влож об житем, из в выховищ весцог интрос четахов, в пероnurpos, des ni and ra Tenegrafin signature. A nove de Ne ye nurpos ou, and un amaion browned people ou. Alkan o'a interpres or roj algaipus ididusus d name, munes is deas, a peregenic, not ne alper neviua: à 3 mime inthe i innervan ein beomoie et aura neradire univers, un desaudines sumanuolumes. Apres ie prendray derechef la consequence de cecy, que l'Eglise accomplis. cecy necessairement, ayant pris la tradition des Peres. Or qui pourra renuerser l'ordonnance de sa Mere, ou la loy de son Pere? selon les paroles de Salomon, Escoute mon fils les paroles de ton pere, & ne rejette point les ordonnances de ta mere: monstrant que le Pere, c'est à dire Dieu, le fils vnique & le S. Esprit, a enseigné tant par escrit que sans escrit, & que nostre mere l'Eglise a des ordonnances posées en elle indissolubles, & qui ne pennent offre rennersées.

Denys le pretendu Areopagite suit enuiron

e Prouceb. c. 1.

LIVRE II. CHAP. XXIV.

l'an 490. la mesme route au 7. chapitre de sa Hierarchie Ecclesiasique, escriuant, dei des eigensies eigensies as à inches eigensie eigensie as à inches eigensies eigensies des à lieures en en en la proposition de la constitution de la const

ne se sentoit appuyé que de ce costé-là.

La melme chose est encore infinuée, tant par la confession franche que les Peres font du doute de plusieurs des Chrestiens de leur temps, touchant l'vilité de la priere pour les morts, que par la response qu'ils y apportent : Car comme Acrius en sainct Epiphane demandoit l'an 376. B'n ra diya AC baram in malen in pane mbreatur, where id. Ord , 6 Car & eineregelas Emires et aidenebemeray o' enderais , oi 3 "Las with the irmedia med inter almost, algo your untils workans, must agademierne, and un ouda piece neal, di 8 Bierra reino , i'm zgiman m'ous , i'ne piace akidous és tr mauti ros क अध्येयकवार करेंद्रे वर्ध में , रिव मार्ग म देशक मार्थित मां वर्ष वेशमी अर्थpor the aireis or aucommainer internet. Par quelle raison nommez-vous apres leur mort ceux qui sont mortis car que le viuant prie ou dispense ses biens, qu'en reniendra-t'il de profit au mort? Si en quelque façon que ce soit la priere de ceux qui sont icy aide à ceux qui sons la, que personne ny ne viue religiensement, ny ne sasse bien, mais possede en telle maniere qu'il voudra des amis soit en les gagnant par argent, oit en les requerant à la mort, qu'ils prient pour luy afin qu'ils ne souffrent rien la, & que la recherche des pechez incurables qu'il a commis ne se fesse point. Quelques 20, ans auparauant sain& Cyrille de

Ierusalem auoit reconu en sa cinquieme Catechese mystagogique, qu'en la Palestine se trouuoient plusieurs personnes, combattuës de la difficulté faite par Aërius dans l'Armenie, criant, side manut vin Asyerus, n absaira Jugi, all duapmud me министория то ў ту новидо, я в мед а марть мейтог бай бій й mesorozais umumiore. Ie scay que plusieurs disent cecy, que sert à l'ame transportée de ce monde auec des pechez ou sans pechez, que vous fassiez memoire d'elle en la priere? Et quelques cent ans apres, Denys le pretendu Arcopagite escriuant au chapitre 7. de la Hierarchie Ecclesiastique, pales 3 av lous , mum Mi iglus eigilg me' inth', singur di ivu erem me bengunis algodismos i legalizas detras Al acupradias and ros associas adio the atom, and the reas describer ourries to promittee sonnuniquem, ei 3d augst ni Borouni faran mus inzi mis Beine d'agresiens d'e is the maggious Can neutral and Indian Demone interest it mil at or till Bir cincies inerine i nenocuadios , wis vies legagienis suzes io inigar Augur menum Renorran, nige neu algias don sul mis indis Core a portales. Pent effre (direz-vous) que ces choses ont esté bien dites par nous : mais que vous estes en donte, sur ce que le Pontife demande à la bonté souveraine de Dieu pour le defunct la remifsion de ses pechez, & le lot tres lumineux & de mesme rang qui est assignà à ceux qui ressemblent à Dieu; car si chacun receura de la justice de Dieu la pareille de tontes les choses bonnes & autres, qu'il a faites, en la vie presente 3 & le defunct a accompli toutes les fonctions propres à la vie qui se mene ic;5 par quelle priere Pontificale sera-t'il transferé (eutre son merite & la pareille de la vie qu'il a passée icy) en un autre sort?

Cette diuersité de questions renouuellées de temps en temps, tesmoigne que les premieres responses saites à ceux qui ne pouvoient conce-uoir d'utilité provenante de la priere pour les morts, n'auoient pas mis leur esprit en repos: & que ny

cux,

LIVRE II. CHAP. XXIV. 149 eux ni ceux qui leur respondoient ne voyoient aucun texte de l'escriture qui decidait ce qu'ils mettoient en question : Car qui pourroit attendre d'vn Chrestien qu'il ofait reuoquer en doute ce qu'il scauroit estre resolu par les oracies de Dieu? à l'opposite qui ne sera porté facilement à douter du droit des choses dont on ne void autre confirmation que celle de l'vlage, defnué de l'ordonnance de Dieu , au culte daquel on pretend que cet vlage se rapporte? Quand audi nous ne trouuons dans les responces des Peres aux objections, par lesquelles ce mesme vsage a esté combattu aucune mention, ni du second des Maccabées, ni d'aucun lieu de l'eferiture, concernant l'estat des morts; ne deuons nous pas conclurre de necessité que non seulement ils n'en ont point eu à alleguer, mais aussi qu'ils n'ont euen leurs offices pour les mores aucune vilce fur le fecond des Maccabées, & fur les liures bien ou mal reputez Canoniques, mais sur le seul exemple de leurs deuanciers?

CHAPITRE XXV.

Til y a lieu de fonder la priere pour les morts sur le second des Maccabées.

V s Q v'i c i e me suis mis en deuoir de prouuer que la priere ponr les morts n'a jamais esté sondée de fait, par les premiers qui l'one prattiquée entre les Chrestiens sur le second des Maccabées, ni sur

aucun autre hure, soit des Canoniques, soit des

Apocryphes. le dois en suitte monstrer que de droit elle, n'y apeu estre fondée; & pour cela j'ay à rapporter premierement le fait de Iuda Maccabée, & secondement l'application qu'en a faite, ou Iason le Cyrenien, ou son abbreuiateur. Le fait est rapporté en ces termes, a Inda ayant affimble son armée vint en la ville d'Odollam, & quand la septieme journée fut venue apres s'estre purifiez selon la constume ils celebrerent la mesme le Sabbat. An jour futuant Inda s'en vint auec fes gens, felon que le temps le pouvoit permettre, peur emporter les corps de ceux qui aucient esté tuez ; & pour les metere auec leurs parens aux sepulchres de leurs peres: Mais ils trouuerent sous les robbes de chacun de ceux qui auoient esté tuez des choses qui auoient esté consacrées aux Idoles qui estoient en Iamnia, desquelles la Loy deffendoit aux Iuifs d'en prendres parquoy il fut fait manifeste à tous, que pour cette canse ils ancient esté tuez, & ainsi ils benirent le Seigneur juste juge, qui anoit renelé les choses qui estoient cachees: & se tournerent à prier , & firent requeste à ce que le peché fust oublié. Aussi le genereux Inda exhortoit le peuple à se contregarder sans peché, en confiderant deuant eux les choses qui estoient aduenues pour le peché de ceux qui auoient esté abbatus : & ayant b fait une collecte par testes, il enuoya en Ierusalem la somme de deux mille drachmes d'argent, pour offrir en sacrifice pour le peché.

b ext ditograpies.

2. Maccab. 12. 18.

En ce recit est à remarquer le crime des morts condamné au 7. du Deuteronome verset 25. en ces termes, Tu brusseras au seu les statuës de leurs Dieux, & ne desireras point nine prendras pour toi l'argent ou l'or de dessus elles, de peur que tu n'en sois enlacé, car c'est abomination à l'Eternel ton Dieu.

2. le jugement de tout le peuple recognoissant qu'ils auoient porté la peine de leur peché. 3. le fait tant de suda que de toute l'armée priant que

LIVRE II. CHAP. XXV. 251

le prehe fust oublie, & pardonné non aux morts qui y estoient peris, mais à l'armée qui, en auoit esté souillée comme d'une contagion pestilente, de mesme que quand à l'occasion du sacrilege d'Achan Dieu dit a lofue, d Ifrael a peche & trans- d'Iofue 7. 10. it. griffe mon alliance que se leur auvis commandee, ils ont mesme pris de l'interdit, & en ont despobe; & menti, & l'ont mis en leurs hardes, & pourtant les enfant d'irael ne pourront subsisser denant leurs ennemis, &c. Il y a interdit parmit toy o Ifrae tu ne pour as subsilier denant tes ennemis jusques a ce que tu ages ofte l'interdit d'entre vous. Quand Dien ayant enuoye vne famine de srois ans, respondit à Danid, - C'est a carse de vant & de sa maisme e s. Samer . Sanguina re, pource qu'il a fait me uerr les Gabaomie. Q randa quelques années de la, Dieu a cause de l'orgueil de Dauid sit mourir en vue journoe fip sate mille personnes. Car le peuple n'a- fc. 24.14.18 ucit point esté complice ni de la faure d'Achan ni de celle de Saul, ni en fin de celle de Danid, qui l'en recognoissant exempt saisoit cette notable requeste, voice c'est moi que ai fast iniquité, mais ces brebis ici qu'ont elles fait?

Pour destourner de semblables malheurs Dieu auoit fait ces ordonnances, & Si tente l'affimblee & Leuit, & 13 d'israel a faille par erreur, & le cas n'a pas esté apperceu de la Congregation, & ils ont fuit con re quelqu'un des Commandemens de l'Esernel, commertant des chofes qui ne se deuorent faire, & se fint rendus coulpables, puis le pethé duquel ils ont peché vient en euidence , la congregation eff ira un bouncan pris de la va berie en ff ande pour le peshe, & i amenera denant le tabernatle d'affignation, de les anciens poff ront leurs mains sur la telle du benneau, & on elgorgera le bonneau denant l'Eternel, Ge. Le Sacrificateur fera propitiation pour eux, dilleur fera pardonne. Item b, Quand il fe trous y Dent st. &

Ii ii

nora sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne pour la posseder , un homme qui ait esté tué gifant. au champ, & on ne scaura qui l'aura tué : Lors les anciens & les juges sortiront , & mesureront depuis l'homme qui a esté tué jusques aux villes qui sont alensour de luy, puis les anciens de la ville plus prochaine de l'homme qui aura effe sué prendrent une jeune vache du trouppeau, de laquelle on ne se soit ferui, & qui n'ait point tire au joun : & les antiens de cette ville-la feront descendre la jeune vache en une vallée rude, en laquelle on ne laboure no some, & là en la vallée ils decollerent la jeune vache. Et les Sacrificateurs fils de Leui s'approcheront ; Car l'Eternel ton Dien les a choifis pour luy fernir, 6 pour benir au nom de l'Eternel, & afin qu'à leur parole toute cause & toute playe soit definie. Lors tous les anciens de cette ville-la qui seront les plus près de l'homme qui aura esté tué, laueront leurs mains sur la jeune vache decoliée en la vallée : & prendront la parole, & diront; Nos mains n'ont point espandu ce sang, nos yeux aussi ne l'ont point veu espandre. O Eternel, sois propice à ton peuple Ifrael que tu as rachepté, & n'impute point le mesches du sang innocent au milieu de ton peuple Israël, & le meurtre sera reparé pour eux.

Si les anciens du peuple estoient tenus de demanderen son nom pardon du mal qui auoit esté commis à leur insceu, si tost qu'ils l'auoient descouvert: s'il falloit que les Sacrificateurs fissent propitiation pour tout le corps de l'assemblée, dont quelques membres seulement estoient coupables, & si la ville, dans les confins de laquelle vu homicide auoit esté commis, quoi que les auteurs en sussent innocens du crime deuoient non prier pour le mort, mais faire protestation publique de leur innocence, & demander à Dieu LIVRE II. CHAP. XXV. 253

qu'il luy pleust destourner de toute la communaute innocente les malheurs dont l'homicide fembloit la menacer. Comment Iuda & toute l'armée recognoissant que la main de Dicu avoit esté sur plusieurs des Soldats qui auoient quelques jours auparauant perdu la vie, à caule du factilege, dont ils se trouuoient encore saisis, n'eust-il point creu necessaire de prier, non pour ces miserables morts dans le crime, mais pour le corps entier de l'armée qu'ils auoient (entant qu'en eux auoit esté) prophanée, & prinée de la protection de Dieu ? Il fait donc (felon la Loi) prieres sur le champ pour soi & pour tout le peuple restant : & pource qu'en Ierusalem seule denoient estre immolées les victimes expiatoires, & que la necessité des affaires l'empeschoit de s'y rendre en personne auec l'armée, il y enuoye, & fait contribuer pour le sacrifice jusques à 2000. drachmes : reuenans à enuiron 42. marcs d'argent, ; La version Latine die apres auoir exhorté le peuple non à prier pour les 11000 montansa 150. morts, mais à se garder de malfaire, & prendre exemple sur la calamité de ceux qui s'estoient perdus par leur faute.

Comme de ce que nous venons de remarquer, il appert que le procedé de Inda Maccabée a esté tres-conforme à la Loi, & qu'il ne peut souffrir aucune difficulté, il sera tres-aisé de recueillir que l'on ne peut pas dire la mesme chose de l'application que Iason le Cyrenien ou son abbreuiateur en a voulu faire, veu qu'elle desguise l'intention de ce Prince, sous pretexte de la representer en fon naturel. Ayant done racompte qu'il enuoya deux mille drachmes d'argent en Ierusalem pour le facrifice propitiatoire, l'historien adjouste du fien ces mots, Faifant tres-bien a & cinilement de pen- a da los fer à la resurrettion, car s'il ne se sust pas attendu que ceux qui effoient tombez auparanant reffuscite-

I 1 111

marcs, fomme intmente pour le temps &cles facultez du peuple appauun par la guerre.

rocent, c'cust este une chose superflue, & tenant de la resucree de prier pour les mores : & pour e qu'el consideroit qu'a cuix qui s'int decedez aues piete une tres belle gratification est reservee, (ce qui est une pensée (aincle & piense) la fait propitiation pour les mires afin qu'els f If ne a jour de leurs pechezs supposant de son chet ce qui ne se pouvoit inferer legitimement d'aucune des parties du recit precedent, à sçauoir que luda auoit prie & donné charge d'offrer des ferripees en terufalem, non pour foy & pour fon armée, (comme l'hi-Roire enfeigne) mais pour ceax qui au int effe suez auparanane, à cause de leur prophane rapacité. Et 2, que luda & fou armee estimoie t ces miserables ou morts auce pie é, ou capables de participer aux gratifi ations refernces pour coux qui menrent a ce piete , veu que par les propresparoles de l'inftorien, il confte qu'ils citoier tperis en flagrant delit, & non de cedez en piete : que chacun l'auoit reconu, & pris de cetre reconoiffance occasion de benir le Seigneur, qui auoir (par vn juste jugement descounert leur impieté cachée, le suppliant de ne la point imputer à l'armée dont ils ancient fait partie; & enfir que Luda auoit aduerti chi cun de le temr fur les gardes, se faisant sage aux despens de ceux qui auoient porté si justement la peine de leur peché.

Ainsi, soit que l'on s'arreste à la consideration de luda telle qu'elle nous a esté rapportée par l'abbreuiateur de lason: soit que l'on se represente l'estime que les Peres out fait de son abregé relegué par eux entre les Apocryphes: & partant d'authorité trop soible pour servir de base à vue constume de religion soit que l'on setienne à la declaration des mesmes Peres qui deriquent leur constume de la seule tradition, il n'y a

LIVRE II. CHAP. XXV. aucun lieu d'alleguer l'histoire des Maccabées, pour raison de ce que les anciens Chrestiens ont prattiqué, & encore moins de ce que les moder nes prattiquent aujourd'huy tant en l'Orient, (où l'on prie non simplement pour la resurrection des morts, comme vouloit l'autheur du second des Maccabées, presupposant auec les Iuis d'à present, que les meschans ne ressuscitent point, & que Iuda auoit prié pour la remission du crime des facrileges, afin qu'ils peuffent ressusciter comme ceux qui meurent auec pieté, mais pour la confolation journaliere de ceux que l'on suppose languir en quelque sorte dans l'attente de leur bon-heur) qu'en l'Occident, où l'on se propose vniquement d'obtenir leur deliurance des peines du Purgatoire: Mais il y a tres-grande apparence, ou plustost cuidente necessité à croire que la premiere coustume de prier pour les morts, a esté vne confequence tirée par les Peres des suppositions contenues dans l'escrit qu'ils ont pretendu Sibyl in. Car ils l'ont presque dés le moment de sa premiere publication receu non seulement sans contredit, mais comme vne piece diuine, la plus ancienne de toutes les propheties, excepté celle d'Enoch, veu que l'artifan de cette imposture l'a voulu faire passer sous le nom d'vne des brus de Noe, la plus ample, puis qu'elle rapporte les principaux chefs de l'histoire Euangelique, & estend ses predictions jusques à la fin de l'Univers ; la plus claire, puis qu'elle nous presente l'acrostiche des noms & tiltres du Fils de Dieu; & la plus vii. le contre l'erreur des Payens, puis que ceux des Chreftiens qui l'ont alleguée les premiers, sesont imaginez qu'ils la tenoient d'eux, & en auoient eu la cognoissance par leur moyen. Ce qui pourroit bien audir men Clement Alexandrin, b lors & Protrept, p. co. qu'il leur a promis l'allegation des Prophetiesde

mettre celle qu'il pensoit estre de la Sibylle en teste; & parler en suitre d'Esaïe, Ieremie, &c. comme moins anciens, & souuent moins exprés. Et de là mesme semble arriué que ceux qui quittoient (sinon du tout, au moins en partie) les hypotheses de la pretendue Sibylle, ou ont dissimule ses desauts, & se sont deportez de l'accuser de siux, la traittant en cela plus respectueusement qu'ils ne faisoient quelques-vus des liures vrayement diuins, ou suyrendoient ouvertement les respects accoustumez, continuans de reuerer son ouverage, nonoostant qu'il se descourrist en mille sortes indigne de seur estime.

CHAPITRE XXVI.

Que plusieurs des Peres ont esté plus respeétueux enners le liure die Sibyllin, qu'enuers l'Apocalypse.

Ova rendre cela plus clair, ie ne feray que passer en retrogradant sur chacun des chess d'imposture que j'ay notez cy-dessus; où chacun a pûvoir que la fansse Sibylle prenant charnel-

lement tout ce qu'elle auoit leu dans les Propheties & particulierement en l'Apocalypse de sain & Iean touchant la gloire & le bon heur de la terusalem mystique, auoit seint & persuadé tant à Papias & sain & Irenée, qu'à tous les Millenaires, que nostre Seigneur establiroit auant le dernier Iugement, le siege d'un regne plein de delices corporelles en la Ierusalem terrienne desolée par Titus. Cette resuerie a trouvé dés le commen-

coment

LIVRE II. CHAP. XXVI. . 257 cement du troisieme siecle des contredifans, mais qui ne deplorera les bronchades de l'infirmité humaine è Les premiers qui se sont chargez de cette tasche, s'y sont pris auec vn jugement si preoccupé, que se proposans de confondre vne erreur palpable, ils se sont (fans y penser) souillez d'vne espece de crime contre Dieu, & ont traitté si injurieusement l'Apocalypse dont il auoit honoré son Apostre bien-ayme, qu'ils ont ozé la descrier comme vne fausse piece, composee & publiée par l'heretique Cerinthus sous le nom de sainct lean : cependant qu'ils laissoient courre sans censure le Roman supposé à la Sibylle par la plus ouverte impudence qui fut jamais. Ainfi Cajus personnage Ecclesiastique qu'Eusebe , Euseb lib. & fainct Hierome d remarquent auoir esté con- d Hieron, Catal, temporain du Pape Zephyrin, & par confequent auoir escrit sa dispute contre le Montaniste Proculus entre le Dimanche 7. Aoust 197. auquel Zephyrin succeda à Victor, & le 26. Aoust 217. auquel Dieu retira le mesme Zephyrin à soy, Cajus (dis-je) n'a fait aucune difficulté de desgorger ce discours outrageux contre l'Apocalypse, Kignies of hi Ameranchias (de jono Americas megalas megalaabout I reservacion fuer de di disenne com adelation feudeafues ine outer rigar, to the ajaguar Migner etras & Buringer to Xogra, you not in the beginnes if advants in Treguent lie the grieve m-Attentiable Sources, an extens imiggo rate magain to ben, neidige genermenae er zahu ereme , behar naarne, alger ziren. * Cerimshus qui par des Apocalypses, comme escrites e Apud Euleb, lib. 3 par un grand Apostre, s'efforce d'introduire des monstres de discours, nous controuuant qu'ils luy ont esté ... S. Tean dit expresmonftrez par des Anges , * & difant qu'apres la re- fement que l'Ange de furrection * le Palais Royal de Christ fera * terrien; lemialem mystique,

& que la chair connersant en Ierusalem servira de- "Apoc. 20 5

rechef * aux connostifes & voluptez, estant aust " Apoc. 11 1.

onnemy des Escritures de Dieu, & voulant romper, " Apoc. 20. 4.

il dit qu'une periode de " mille ans en nombre se

passera entestins * de nopces.

A la verité quelque 30.2ns aprés Denys d'Alexandrie a fait vn jugement plus fain, condamnant les imaginations de Cerinthus, à l'exemple duquel la fausse Sibylle auoit tiré en maunais sens les predictions de faince Iean, & 2. reconoissant que l'Apocalypse (qu'il confessoit surpasser sa portée, & tenoit estre d'vn autre autheur que l'Apostre sainct lean) deuoit estre entenduë d'vne façon plus spirituelle que Cerinthus, & la pretendue Sibylle, & les Millenaires, n'auoient penfé, & l'an 380. ou enuiron, Philastrius Eucsque de Brescé s a compté entre les heresies le sentiment de Cajus, disant, Sunt heretici qui Euangelium Ioannis & Apocalypsim non accipiunt, & non intelligunt virtutem Scriptura, &c. Audent dicere Apocalypsim non B. Ioannis Euangelista 6 Apostoli, sed Cerinthi beretici qui tune ab Apostolis beatis hareticus manifestatus, abjectus est ab Ecclesia, &cc. Il y a des heretiques qui ne reçoiuent pas l'Enangile selon sainct lean & son Apocalypse, & n'entendent pas la vertu de l'Escriture, &cc. Ils osent dire que l'Apocalypse est non du bien-heureux Ican l'Euangeliste & Apostre, mais de l'heretique Cerinthus qui (ayant esté lors descounert beretique par les bien-heureux Apostres) a esté jetté hors de l'Eglise. Mais 16. ans auparauant le Concile de Laodicée, & & du temps mesme de Philastrius, Gregoire de Nazianze, " & Amphilochius d'Iconie, & la pluspart des Grecs, quoy qu'ils ne fussent pas si deraisonnables que de suiure Cajus en ce qu'il attribuoit l'Apocalypse à Cerinthus, panchoient encor si fort de son costé, qu'ils refusoient à ce mesme liure le titre de Canonique, ne luy daignans assigner aucune place entre les Escritures diuines; Ce qui obligeoit sainct Hierome d'es-

f Harel, 16

" Apoc.17.7, & 9.

A Apoc. L.

g Concil. Laodic, 6, 9, 6 Nationz, carm 33. Amphitoch, carm, ad Scieucum, LIVRE II. CHAP. XXVI.

crire à Dardanus ! que , comme la conflume des ; Epift. 119, nec Cre-Latins ne recenoit point l'Epistre aux Hebreux en- corum Ecclesie Apotre les Escritures, auec la mesme liberte, les Egli- dem libertate luisises des Grecs n'admettoient point l'Apocalypse de S. piune, Iean. Et notez qu'aucun de ceux qui tesmoignoient vn fi grand desgoust de ces deux linces facrez, ne faifoient (que nous puissions scauoir aujourd'huy) paroiltre aucune auersion contre les impostures de la pretenduë Sibylle, ce qui monstre que comme l'esprit de l'homme se trouue de soy-mesme porté à aimer & admirer ses inuentions, afin que ie ne die ses jeux és choses les plus sainctes & serieuses, il demeure naturellement esloigné de l'obeyssance de foy à l'esgard des dinines, qui ne feroient aucune impression fur luy, si Dieu luy-mesme, les enseignant interieurement, n'en infinuoit auec efficace la verité. En effect l'erreur des Millenaires combattu dés le commencement du troisseme siecle, ayant à s'effacer du fentiment des Chrestiens, ceux qui l'ont les premiers refuté, se sont (pour reussir en leur desscin) pris non à l'escrit pretendu Sibyllin, qui contenoit formellement ce qu'il induifoit de plus groffier, mais à l'Apocalyple, qui estant bien considerée se fust tousiours trouvée exempte du soupcon de luy prester aucune faueur, & Dieu a permis qu'il se soit lené des grands hommes, qui pour abbattre cette fausse opinion, se loient heurtez contre vne des parties plus notables de la regle qui les condamne toutes, & qu'ils ayent effé. si peu heureux que d'espargner vn escrit fabuleux, indigne de leur support, au melme temps qu'ils princient l'vn des dinins de son legitime honneur.

CHAPITRE XXVII.

Que la troisième hypothese de l'escrit dit Sibyllin, est aujourd'huy abandonnée de tous les Chrestiens.

A troisieme des hypotheses extraite cy-dessus de l'escrit dit Sibyllin, & concernante la conservation du Paradis terrestre & l'establissement des Sainces ressuscitez en cette bien heu-

reuse demeure, de laquelle le premier homme auoit esté chasse, bien loin d'auoir despleu à l'antiquité, a esté gratifiée de sa faueur de siecle en siecle, quoy qu'elle suppose faux : le Paradis mentionné au nouucau Testament, ny ne se deuant conceuoir charnellement, ny n'ayant rien de communauec celuy dont la garde & culture auoit premierement esté commise à Adam. Et en cela ie pense que sans faire tort aux sainces Peres qui ont (comme à l'enuy les vns des autres / presupposé l'introduction des bien-heureux dans ce Paradis, vers l'Orsent duquel apres la cheute d'Adam les Cherubins furent posez pour empescher l'acces à l'arbre de vie, l'on peut dire affeurement des Chrestiens detoutes nations, qu'ils ont à present embrassé (comme par concert) vne creance plus conforme à la verité que n'auoient fait leurs Majeurs, veu qu'il n'y a aujourd'huy (que ie sçache) aucune Eglife en l'Uniuers qui propose à la foy & esperance des fideles aucun autre Paradu que le Celeste, & qui ramentoine celuy que la main de Dieu auoit autres fois plante en la terre d'Eden,

LIVRE II. CHAP. XXVIII. 261 à autre dessein que de le faire considerer comme vn tipe qui represente le spirituel auec la mesme imperfection, selon laquelle le premier Adam qui auoit esté banni du Paradis d'Eden, a esté & figure du second qui denoit venir pour nous en- k Rom. 5.14. urir l'entrée des lieux fainois | par son sang precieux; ! Hebt. 9. 12. & l'espée du Cherubin l'image de la m malediction m Gal. 3, 13. de la Loy demeure à l'efgard de l'homme pecheur un ministere de mort " seulement. Quoy qu'il en " :. Cat. 3.71 soit, la supposition de la fausse Sibylle s'est à cét efgard infenfiblement aneantie, tellement qu'elle n'a plus de soustien.

CHAPITRE XXVIII.

Que la seconde hyppothese de l'escrit dit Sibyllin, a fait place à la nouvelle opinion du Purgatoire.

A seconde qui enseignoit que le feu de l'embrasement general de l'uniners leroit au dernier jour purgatif des corps des faints, n'auoit pas esté long-temps sans saire la pente à des caprices en-

core plus defraifonnables, entr'autres celuy de la cessation de toutes les peines infernales tiré de l'eschole de Platon dans le sein de l'Eglise par Origene & par fon parti, dans lequel (fans parler de la foule qui l'auoit suiui depuis l'an 250, jusques à l'an 399.) estoient demeurez des plus celebres d'entre les Peres comme Sainct Gregoire de Nysse, Didyme, & (durant sa jennesse) Sainct Hierome. Mais les Conciles d'Alexandrie, de Chypre, & de Rome ayans presque d'vn mesme temps donné leurs arrests contre cette Kkiij

corruption inucterée de la doctrine Chrestienne, & le cinquieme Concile voiuerfel l'ayant solennellement fulminée l'an 553, elle est petit à petit disparue, pour faire place à vne opinion auparauant incognue à toute l'antiquité, & qui a tiré fon origine, premierement, du prejugé que les Chrestiens du 6. siecle ont pris de la necessité de leurs propres satisfactions pour appaifer l'ire de Dieu. 2. du dessein que plusieurs d'entreux ont en de corriger l'vsage de leurs predecesseurs, prians pour ceux là metmes desquels ils presupposoient la damnation, comme nous auons vency-denant. 3. de la nounelle Philosophie que quelques esprits mornes & faciles à conceuoir des horreurs ont commencé de publier dans l'occident enuiron le temps de Sain & Gregoire, Car quelques vns ayans remarqué que les Payens appeloient ollas Vulcanias, ou marmites de Vulcan les onuersures" par lesquelles les Mots Gibel, de Somme, de Lipare, de Strongoli, & autres lieux pleins de souffre, desgorgent les stammes qui denorent (ou par internalles ou par vn embrasement continu) leurs entrail es, & pris (ou par estonnement ou par dessein formé) les craquemens de ces feux fousterrains, comme des plaintes & cris de personnes souffrantes; & finalement renconéré des hommes enhardis ou par l'excés de leur haine contre quelques personnes decedées, ou par la passion de profiter de la simplicité credule des vinans, & composer des histoires d'apparitions d'ames separées par la mort, des corpsqu'elles auoient animé auparauant, ont (fans oraele de l'escriture, & sans aucune tradition des premiers fiecles de l'Eglife, & fans exemple d'aucun des Sainets qui y ont vescu) supposé que les ames des Chrestiens qui auoient esté durant leur vie souillées de peché, offoient après leur mort,

" Crateren.

in it add FU

LIVRE II. CHAP. XXVIII. comme reforduës dans vn feu sousterrain; ou elles se purificient, les vnes plus tost seles autres plus tard & toutes auant le dernier jour, & comme nous voyons que le Dante à (par vne licence vrayment poëtique) confine dans l'Enfer des damnez tous ses ennemis, esleué dans le Paradis ses meilleurs amis, & reduit les autres à se contenter du Purgatoire, il s'est trouvé (dés le milieu du 6, fiecle) des gens affez ofez pour affeurer (fur la foy de leurs pretenduës visions) la damnation des plus grands hommes : Ainsi deslors l'hermite de Lipare a auoit persuadé au pere du beaupero a Gregor. Dial. lib. 4. de Iulian I'vn des Agens de l'Eglise Romaine, c. 30 & exco Fre qu'il auoit veu que Theodorie le Roy des Ofter- eult & Aimoinus. goths, decedé le 31. Aoust 536, estoit mené entre le Pape Iean premier & Symmachus, sans ceinture, deschaux, les mains liées, & finalement jetté dans la prochaine marmite de Vulcan; d'où le bon fainct Gregoire b inferoit l'an 593, que par les b Cap. 35. eructations du feu qui se font souvent en Sicile, & autres Isles voisines s'estoient descouuertes des marmites de tourmens. Ainsi après la mort de , Tormenterum olla Charles Martel arriuée le 22. Octobre 741. les patterunt, Moynes de fainct Tron ayans publié qu'Eucherius Euesque d'Orleans auoit veu en vision les tourmens eternels de ce Prince, qui l'auoit rudement manié, & donné des fonds Ecclefiastiques à ceux qui l'affiftoient en guerre; & qu'en suitte l'on n'auoit plus trouué dans son sepulchre, qu'vn Dragon auec des marques visibles de l'embrasement qui auoit diuinement confumé son corps, ce compte (d'autant plus euidemment faux que la mort d'Eucherius decedé le 15 de Feurier 727. a precede de 15. ans 8 mois & deux jours celle de Charles Martel, auquel on suppose ridiculement qu'il a suruescu) a esté si agreable au Clergé, que les Escriuains des legendes de Rigobert de

d Tom.; Concil. Gall paras.

* Hift, S. Dionyf. & I. Tom. s. Concu. Gall. D. 630.

Green Dalling

e Chron, August,

f Rodolphe de Suauen Atdenne.

E Greg, Dial, lib. 4. C. 40.

DES SIBYLLES, Rheims, d'Euchcrius, & Pierre le Bibliothecaire & Flodoard en ont entrepris le debit; & l'an 358. en Nouembre les Prelats des Proninces de Rheins & Rouen d l'ont baillé pour constant à Louis Roy de Germanie, qu'ils sçauoient estre descendu de Martel par Pepin son second fils ; qui le 29. Iuillet 753, concurrent aucc le 4. de son regne, donna en faueur de son pere-le Mont S. Doublet scripta p. 696. Michel en Verdunois à l'Abbaye de sain & Denys, & par Louis le Debonnaire petit fils de Pepin " qui escrinoit l'an 836. à Hilduin Abbé de sainct Denys que Charles son bisaveul's foit sidellement recommande, & auost pour cela principalement mon-Are la denotion & fiance envers ce fien particulier Patron, argument manifeste que la fable de sa damnation n'estoit pas encore forgée, & que ces Messieurs qui 22, ans apres se vantoient d'en auoir oui faire le recit à Louis, luy imposoient & abusoient fort hardiment de la credulité de Louis Roy de Germanie & Charles le Chanue ses enfans. Et l'an 1090. en Saxe un Clerc, (defunct comme l'on pensoit) traine dans l'enfer , & tetourné 3. jours apres , a affeuré par le presage de sa mort, & les indices d'autres choses, la sentence qu'apparauant il auoit donnée touchant les tours be Herman de Salmes mens du Pape Gregoire 7. & des Roitelets f Rodolphe & Herman, dont le premier estoit mort le 24. May 1085. le 2. le 15. Octobre 1080. & le 3. l'an 1088.

> Ces 3. exemples (aufquels mille autres pareils & d'aussi bonne soy, pourroient estre adjoustez) sont capables de faire voir ce que peut la haine fur les esprits qu'elle 2 vne fois imbus de son venin; En voicy d'autres qui demonstreront, qu'elles impressions l'interrest peut donner, car pout faire naistre de l'horreur du schisme, son a fait courre dans Rome cer estrange discours de Pas-

chafius

LIVRE II. CHAP. XXVIII. 269 chassus Diacre de l'Eglise Romaine qui auoit porté jusques à la mort le parti de l'Antipape Laurent debuté le 23. Octobre 501. que nonobstant le merite de sa personne tel que l'attonchement de la Dalmatique posée sur sa biere auoit lors que l'on le portoit enterre guers un Demoniaque, son ame auoit esté condamnée à souffrir les ardeurs des eaux bouillantes es bains surnommez Angulani, d'où elle fut tirée à la priere de Germain Euefque de Capouë, & pour apprendre aux hommes à faire bonne part de leurs biens, b on a b Vita Dagobeni, dit de Dagobert decede le 19. Ianuier 644, que les Demons l'emmenans battans dans vne chaloupe vers les Isles de Vulcan, Sainct Denvs, S. Maurice & S. Martin, qu'il appelloit sans cesse à fon secours, font auec connerre & tourbillon venus à la recousse, & l'ont placé en suitte dans le fein d Abraham, ce que Iean l'hermite demeurant en vne Islete là prés a veu en vision, & en a fait rapport à Anfoald pour lors Agent, & depuis Euclque de l'Eglise de Poittiers; l'imposteur qui a pris le nom de Turpin, pour celuy de Tilpin Archeuesque de Reims, decedé le 3. Septembre 789. (fans considerer que Vulfaire successeur de Tilpin fouffigna l'an 811. le Testament de Charlemagne) àfeint que ce Prince decedé le Samedi 18. Ianuier 814. : & Canonizé par Paschal 3. Antipape l'an 1166, auoit esté i conduit au Royaume celeste par le ; Cap. 32. secours de sainct laques auquel il auoit basti beaucoup d'Eglises, & qu'vn demon qu'il auoit ven courant aprés les bandes de ses compagnons & tirant vers Aix la Chappelle où tous s'acheminoient en esperance d'affister à la mort de Charles & emporter après, son ame en enfer, luy auoit & S. Taques decapité dit à son retour, que le k Gallicien sans teste auois en Ierusalem, & porté mis dans la balance tant de pierres & de bois de ses tselon que pretindent Basiliques, que les bonnes œnures de Charles auoient les Espagnols) en Ga-

I Vita Odilonis.

m Chron. Hinemar epift. 50. & Fiodoard lib. 3.0.18. dilent qu'va certain Remois nomé Bernold, vid Charles le channerogé de vers, & veautré dans la fante de la pourriture : & Guillaume de Malmebury lib. 2. suppose naire en va tonneau d'eau bouillate, ce que la Chronique manuf-Thou affence auoir esté monstré à Charles le Change oncle du GIUS.

pese d'anantage que les manuaifes , & que pourtant il leur aucit ofte son ame. Et enfin fur le declin du 10. siecle pour donner plus de reputation à l'ordre de Clugni, & à tous les Religieux en general, Pierre Damiani Cardinal d'Oftie, 1 & de par luy Sigebert, " ont laiffe par escrit, qu'un Reisgieux natif de Rouergue, venant de terufalem, recrée quelque temps en sicile par l'humanité d'un certain reclus, apprit de luy que dans ce voisinagelà il y auoit des lieux regorgeans des embrasemens de flammes, & appelez par les habitans marmites de Vulcan, dans lesquels les ames des defunts souffroiens diners supplices selon la qualité de leurs morites, & que Charles le gras qu'il y anoit la des demons deputez pour en faire l'execution: desquels it disoit qu'il avoit souvent ouy les voix, les choleres, & les terreurs; & leurs lamencrite de Monfieur de fations, lors qu'ils se plaignoient que les ames estoient ranies de leurs mains, par les aumosnes & prieres des fideles, & principalement (en ce temps la) par les oraisons de ceux de Cluoni, prians sans se lasser pour le repos des defunts : Que l'Abbe Odile informé de cela par luy, ordonna l'an 998, par tous les Monasten res qui luy estoient sujets, que comme la solemnité de tous les Sainces se fait le premier de Nouembre , le jour suinant la memoire de tous ceux qui reposent en Christ fust celebree, laquelle constume passant à plusieurs Eglises, à fait que la memoire des sideles defunts fust Colemnisée.

De la est venu , 1. que les Princes & peuples touchez de compassion pour leurs parens & amis, & d'apprehension pour eux mesmes, auec des consciences inquietes, & gelnées d'effroi, ont multiplié leurs donations aux Eglises & Monasteres à l'infini; 2. que dans les lettres de ces donations ils ont commencé d'inferer comme necessaire cette formule, de laquelle il seroit malaisé de produire beaucoup d'exemples plus anciens,

LIVRE II. CHAP. XXVIII, 267 pro remedio anima, of anima parentum, &c. pour le vemede de mon ame, & de l'ame de mes parens: & 3. qu'au lieu que l'antiquité cust eu de la peine à demeurer d'accord d'aucune veritable & reelle apparition des ames, on s'est efforcé de persuader qu'elles sont si communes, qu'elles se sont presque à tout moment: Bref on a creu pounois auec quelque apparence introduire dans l'Eglife, ce que la Philosophie Platonique auoit sugere à Virgile, nous tirant ce crayon de l'estat des ames separces, & de ce qu'il concenoit des enfers, " Quin & Supremo cum lumine vita reliquit , non a Ancid. 6, tamenomne malum miferis, nec funditus omnes corporen excedunt p fees; penitulque necesso est multa din concreta nodis inolescere miris. Ergo exercentur pants, veterumque malorum supplicia expendunt; alie panduntur inanes suspensa ad ventos, alijs sub gargite valo infectum eluitur scelus, aut exuritur igni &c. Mesme après que cette vie & la dernière lumiere les a quittez, tout le mal, & toutes les peffes corporelles ne se departent entierement des miserabless dil est du sout necessaire que plusieurs choses amassées de longue main s'accroissent par des moyens mermeilleux : Elles font donc exercées par peines, & portent jusques au bout, les susplices de leurs vieux manx: les unes sont misses à desconnert suspendues aux vents vuides ; à a autres le crime dont elles auoient pris la teinture est oun stoyé sous un vaste gouffre, on bruste entierement par fen. Car par les visions de Germain Euclque de Capone, & de l'hermite de Sicile, on a voulu faire croire que les ames pouuoient eftre purgées par des bains & fenx foufterrains, & ne restoit plus (pour acheuer le dernier trait de la Mythologie Payenne) qu'à nous en feindre de battues des venis, & pendues à la fu- a canto p. d'Inferno, mée: à quoy le Concile de Florence (comme pour y Canta-34. d'Orexcuser le Dante & l'Arioste) 2 pourueu, sup. lando,

Llij

pleant ce que la Theologie precedente des Cloiftres (aus profit desquels toutes ces relations se font toujours rapportées) sembloit auoir omis.

CHAPITRE XIX.

Preuue de la nouveauté de cette opinion.

LE s'estoit mise si tard sur les rangs que l'an 593. Pierre Diacre estonné de la nouueauté s'estoit trouvé comme forcé de faire cette question à sainct Gregoire, a Quid hoc est quaso te, quod

in his extremis temporibus tam multa de animabus clarescunt, qua ante latuerunt, ita vi apertis renelationibus atque oftensionibus venturum seculum inferre se nobis atque aperire videatur? &c. qu'est cecy (ie vous prie) qu'en ces derniers temps tant de choses qui ont esté cachées auparanant, s'esclaireissent tellement touchant les ames, qu'il semble que par des ouvertes renelations & oftensions le siecle aduenir se liure & descouvre à nous? & comme par ce que nous auons ouy d'Odilon Abbé de Clugni, il pouuoit estre constant qu'à la fin du 10. siecle, * De l'ancienne mai- 400. 2ns feulement après Sainct Gregoire, * ce Religieux Aunergnat espoint par le discours de ie ne içay quel pelerin de Rouergue, s'est enhardi de donner la derniere forme au Purgatoire, que la premiere antiquité auoit ignoré cinq siecles entiers, de cela mesme qu'il n'a point esté creu de tout temps, resulte que ce n'est ni ne peut estre va dogme Catholique. Mais par d'autres moyens cela à paru, à sçauoir 1. par l'opposition des Grecs & de tout l'Orient, aussi constante & forte que celle de Pierre de Bruis, de Henry son Disciple, des

9 Dial, lib. 4. C.40.

fon de Mercueur,

LIVRE II. CHAP. XXIX. 269 Vaudois & des Albigeois, & à present de tous les Protestans dans l'Occident. 2. par le relaschement des Latins, qui ont abandonné en partie le sentiment de saince Gregoire & d'Odilon restreint à la scule peine du feu : Lors que le 9. Iuin 1439. (quelques heures seulement deuant que Ioseph Patriarche des Grecs, qui estoit pour lors moribond, eust signé sa derniere declaration, portant 'en termes generaux i warm, &cc. # 4xm ve-Bapriens le confesse le purgatoire des ames) ont rent, trouué bon de se declarer par cette expression fort VAGUE ai mome dinie your als is Bacoung rely ; & elim mie bins, elle Copes, oles delma, el ren elege où spapegenda : Les ames metoyennes entre les justes & les pecheurs, font en va lieu de tourmens, & si c'est fen, on obscurite, ou tempeste, ou quelque autre chose nous n'en sommes pas en different. 3. Par le Concordat qu'ils ont figné le Dimanche 5. Iuillet, & publié le lendemain fous le nom du Pape Eugene, en ces mots, hegitipuda, in el alubas permenamente sombaiaon is to to des agains well all affect the particular ranges leave minoce which the simmer will be simply about , and them for just modegazejs apoelogs zabaigiona ut baran: Nous definissons que si ceux qui se sont vrayment repentis, meurent en la charité de Dieu, auant que d'auoir par fruicts dignes de repentance satisfait pour leurs pechez, tant de commission que d'omission, les ames de ceux-là sont apres la mort purgées par peines purgatoires. 4. Par le desaueu formel & protestation des Grecs immediatement aprés leur retour contre tout ce que l'extreme necessité auoit extorqué de ceux de leur nation à Florence, soustenu par escrits publics de Marc Archeuesque d'Ephese, & de Nilus: & finalement par la response que les Grecs de l'estat Venitien ont fait l'an 1560, a la 14. des Questions du Cardinal de Guise, en ces termes, Eorum hominum anime, quorum quafi media quadam

Ll iii

r Self. 25. Concil, Flo-

conditio est, qui scilicet mortiferis in peccatis diene extremum oron clauserunt, nec tamen omnino expertes oulpa fuerunt, pantientiave fructus declararunt; horum (inquam) anime creduntur à nestres einsmodi delittorum ratione purgari non per purgatorium aliquem ignem, vel determinata certo quedam loco Supplicia, sed nonnulle in ipso dirempin à corpore, per fram metum, nonnulla post diremptum a corport , fortalis etiam apud Orcum detente , non quod in igne f ppli iove fint, fed velus in custodia & vinculis coerceantur, &cc. Les ames de ces hommes de qui la condition est presque metojenne, entre les justes & injustes, à scanoir cux que n'ont pas fait la closture du dernier jour dans des pechez mortiferes, & tontesfois n'ont pas esté entierement exemps de coulpe, ny n'ont dec aré des fruits de penitence, les ames, dis-je, de ceux-là font creues par les nastres parcées de cette sorte de pech Z, non par quelque feu purgatorre, ou par des supplices determinez en certain lieu, man quelques-unes par la seule crainte en la se paration mesme du corps, quelques autres apres la separation du corps ; peut-sstre außt detenues dans l'Enfer, non tellement qu'elles forent dans le fon & supplice, mais comme si elles estutent retennes en prison & aux fers. Tout cela aussi peu sondé soit en l'escriture soit en la raifon, que le feu creupar le commun en l'Eglife Romaine, mais qui suffit pour la contraindre d'aduouer que sa supposition née depuis l'an 500. & partant nonnelle, & non Catholique, n'a efte & n'est reconnue ny par tout ny par tout, d'où refulte derechef qu'elle n'est ny ne peut estre Catholique, par sa propre confession, veu qu'à l'imitation de Vincent de Lerms (des paroles duquel elle abuse sans cesse contre les Protestans) a quod voique, quod semper, quod ab omnibus creditum eff, bac verè proprieque Catholicum, &c. ce qui

Comment, I. C 3.

LIVRE II. CHAP. XXIX. ae fle creu par tout, toufiours, & par tous, tela eft wrayment & proprement Catholique. Ioint qu'il est impossible que l'expression vague & slottante du Concile de Florence, declarant qu'il admet pour Purgatoire, on le feu ou l'obscurité on la tempeste, ou quelque autre chose, comme s'il auoit voulu dire expressement que tout luy estoit bon, pourueu qu'il eust quelque apparence de conformité auec son opinion, serue à autre chose qu'à monstrer qu'il n'a sceu à quoy se tenir, & a senti en sa conscience que son Purgatoire qu'il n'osoit &ne pouuoit determiner, ne pouuoit nullement estre vn poinct de la Foy. Le Concile de Trente n'a pas plus heureusement reussi, car encore qu'il ait le 4. Decembre 1563. commencé son Decret 6 Sell 156 en termes fort magnifiques, difant, Cim Catholica Ecclesia, Spiritu sancto edocta, & sacris literis & antiqua Patrum traditione, in facris Conciliis, 6. nonissime in hac Occumenica Synodo docuerit Purgevorium elle, animalque ibi detentas, fidelium f ffragijs, potißimum verò acceptabili altaris facrificiò inuari, pracipit fancta Synodus Episcopis, vi fanam de Purgatorio doctrinam à fanctis Patribus & facris Concilys traditam, a Christi sidelibus credi, teneri, doceri, & voique pradicari deligenter findeant, &cc. Veu que l'Eglise Catholique enseignée du S. Esprit, a enseigné és sacrez Conciles, & dernierement en ce Synode Occumenique par les saincles lettres & l'ancienne tradition des Peres, que le Purgatoire ft, & que les ames detenues là, sont aidées par les suffrages des fideles, & principalement par l'accepiable facrifice de l'Autel; le faincit synode commande aux Euefques qu'els s'estudient diligemment à faire que la faine doitrine du Purgatoire, baillee par les sainces Peres & facrez Conciles , foit creue, tenue, enference, & preschee en tout lieu par les sideles de Christ. Tout cela bien confideré se reduit à rien, puis que l'es-

DES SIBYLLES,

criture n'enseigne nulle part qu'il y ait, soit aneun feu sousterrain purgatif des ames separées, soit aucun lieu de peines où elles soient purgées. Que nul des Peres auant saince Gregoire, n'a ny ole definir qu'il y ait aucun lieu de peines destiné à la purgation des ames apres cette vie : ny posé affirmatiuement qu'elles passent par aucun feu fousterrain purgatif. Que nul Concile (non pas mesmes celuy de Latran sous Innocent III. auquel cependant le Cardinal Bellarmin ' nous rennoye, ou trompé par d'autres, ou se souciant fort peu de nous tromper) nul Concile dis-je auant celuy de Florence, n'a pose affirmatiuement aucun lieu purgatif en quelque maniere que ce foit, des ames des fideles defunts ; & partant que le Concile de Trente qui n'a eu (quoy qu'il s'en vante) ny Escriture, ny Peres des cinq premiers fiecles, ny Concile auant celuy de Florence, capable de luy seruir de patron en la question du Purgatoire inconu à l'antiquité, nous a enseigné non ce qu'il a appris de l'ancienne tradition, mais ce qu'il a voulu, & sur son seul credit: Quant à ce qu'il adjoufte, de ce qu'il auoit luy mesme enseigné auparauant, comme s'il l'auoit tiré ou de l'ancienne tradition des Peres, ou de leurs Conciles, c'est une pure illusion, car auant la Session 25. nous n'auons en tous ses decrets & anathematifmes que deux mots qui supposent le Purgatoire, fans en faire aucune preuue ny declaration : le premier au 30. anathematisme fulminé le 17. Ianuier 1547. en la Session 6. où il prononce Anatheme, Si quis ita reatum pæne eterne deleri dixerit, ut nullus remaneat reatus poene temporalis excluende, vel in hoc faculo, vel in futuro purgatario, &c. Quiconque dira que l'obligation entiere à la peine esernelle est effacée, tellement qu'il ne demeure excuse obligation à payer (foit en se fiesle; foit au Purga-

e De Purgat, lib. 1.

LIVRE II. CHAP. XXIX. 273 Purgatoire futur) la peine temporelle. Le 2.auchap. 21, du decret de la Messe dressé le 17. Septembre 1562. en la Seffion 22, où il dit derechef que le Sacrifice de la Messe est offert pro defunctis in Christo nondum ad plenum purgatu, &cc. pour les defunts en Christ non encore pleinemens purgez. Ayant oui le Concile renuoyant par sa derniere Session aux precedentes, fivous pretendez y trouuer foit quelque allegation de l'Escriture ou de la tradition pour le Purgatoire, soit quelque raison qui l'infinue, soit quelque declaration qui en exprime auec quelque clarté la nature, la confideration des paroles qui viennent d'en estre copiées, requiert que vous en desmordiez, n'y trouuant en effe& qu'vne simple & nuë declaration & rien plus; & ce que le Concile se contente par son decret de dire qu'il est, sans declarer en quelle façon; & s'il confiste, ou ne confiste pas en va feu, tel que sainct Gregoire & Odilon ont posé, & l'opinion commune semble desirer, monstre qu'il n'en sçauoit pas plus que les autres, & que fon exhortation aux Euesques d'en tenir & faire senir la saine doctrine, est & sera tousiours vn son fans fignification, tant qu'on fera seulement gloire de le nommer, & qu'on se deportera d'exprimer sa nature, pour donner aux Grecs, Orientaux & Protestans qui la nient absolument, quelque preuue de la tradition que l'on se vante de produire en sa faueur.



CHAPITRE XXX.

Delaissement de la premiere hypothese proposée par l'escrit dit Sibyllin.



VANT à la premiere hypothese qui concerne la detention de toutes les ames dans l'Enfer, depuis leur separation d'auec les corps qu'elles ont animez jusques à leur resurrection,

encore qu'elle air esté en telle consideration, qu'elle a porté les Chrestiens du 2. & 3. siecle à composer le Libera, & les autres prieres par lesquelles le defunt est introduit, demandant d'estre deliure de la mort eternelle, & les viuans requierent qu'il soit tiré des portes d'Enfer, & preferué des lieux de peine, du Tartare, du lac profond, des peines de tenebres, de la gueule du Lion. Elle 2 esté dés le commencement modifiée par ceux là melme qui sembloient l'auoir embrassée plus resolument. Car Tertullian persuadé par le recit que l'on luy auoit fait des visions de saince Perpetuë, estimoit / comme nous auons desia obserué) que les ames des Martyrs estoient par preference placées dans le Paradis terrestre, & les autres confinées dans l'Enfer. Et depuis elle a esté petit à petit abandonnée, sans touressois que ceux qui y renonçoient voulussent s'engager, soit à la rejection de l'escrit Sibyllin qui l'auoit fait naistre, soit au changement des prieres introduites dans le seruice public qui la presupposoit: Car plusieurs (sans parler de l'Enfer) se sont contentez d'affigner (au moins de paroles) aux ames des fideles, quelque lieu de sequestre, com-

LIVRE II. CHAP. XXXx 275 me le dessous des Autels ou Tables sacrées destinées à la conservation & distribution de l'Eucharistie; & à ce propos (si l'on se veut tenir au jugement de seu Messire Gabriel de l'Aubespine d'Euesque d'Orleans) le Concile affemblé d Notis ad Canones enuiron l'an 305, de toutes les Espagnes à Eluira pres de Grenade, aura dresse son 34. Canon conceu en ces termes, Cereos per diem placuit in camiterio non incendi, inquietandi enim firities Sanctorum non funt , &c. Il a efte troune bon que par jour on n'allume point de cierge au comitiere, car les esprits des Saintes ne doiuent point estre inquietez. De fait, il pourroit sembler que (les assemblées des Chrestiens se faifans encore pour lors dans les comisseres, les Autels à cette occasion y estans placez, & plusieurs croyans que les Anges & ames separces estoient reuestuës de quelque corps subtil, sujet comme les nostres aux ressentimens des odeurs fortes) desence ait esté faire par les Prelats Espagnols d'y allumer en plein jour des cierges, de peur d'incommoder de leur fumée les esprits des fideles, les corps desquels y auoient esté auparauant inhumez.

On pourroit aush penser que Vigilantius Commingeois de naissance, mais Prestre de Barcelone, qui auoit auec toute l'Espagne receu le decret d'Eluira, disputant l'an 406. c'està dire cent ans precisement apres ce Decret contre les defenseurs du culte rendu / selon la coustume du temps) aux reliques des Saincts, qu'il estimoit aucc raison e sllustrez de la Majesté de l'agneau feant au milieu du throne de Dieu, les battoit par l'inconuenient qu'il trouuoit en leur opinion, difant , FErgo cineres suos amant anima Martyrum, f C.3. & circumuolant eos , semperque prasentes sunt , ne forse fi aliquis peccator aduenerit, absentes audire non possint, &c. Donc les ames des Marigres, aiment

Concilij Eliberit,

e Hicron, aduest, Vigilant cap.z.

Mm ii

DES SIBYLLES,

leurs cendres, & volent à l'entour, & sont tousionrs presentes, de peur que si quelque Prieur arrine, elles ne puissent l'ouir estans absentes. Car ce raisonnement ne porte directement que contre ceux qui affignoient, au moins en apparence, pour demeure aux ames des fideles desfunts, le couuert

des Autels voifins de leurs sepultures.

g August, in Ioann. tract. 114. illic terra fensim scatere,& qua-si ebullire perhibetur.

h Cedamus opinioni quam certis documentis refellere non valemus,

Il y a mesme de la vray-semblance à compter entre les sectateurs de cette estrange opinion, ceux qui auoient ose donner pour asseuré au bon saince Augustin, que saince Iean s'estant fait enseuelir tout vif dans Ephese, & la terre sourdoit incessamment, & bouillonnoit en quelque sorte fur sa sepulture; car s'ils ne trouuoient point d'inconvenient à dire de l'Apostre bien-2imé de nostre Seigneur, qu'il estoit confiné dans son propre tombeau pour y attendre en corps & en ame le jour du lugement ; combien moins en eussent-ils trouué, à reduire les ames des autres Saincts decedez en vne pareille condition? S. Augustin a mieux aimé b ceder à l'opinion de ces gens, qu'il ne croyoit pas pounoir refuter par des documens certains; Mais elle s'est tellement desfaite de soy mesme, que personne ne la suivant aujourd'huy, nous n'auons pas besoin d'en entreprendre la conuiction: non plus que de celle de Iustin Martyr, qui inferoit de l'hypothese de l'escrit pretendu Sibyllin , & de l'histoire de la Magicienne d'Endor, que toutes les ames sans aucune exception ny de Saincis, ny de Patriarches, ny de Prophetes, sont és enfers sous la puissance des demens ; car encore que les prieres par lesquelles on requiert jusques aujourd'huy dans l'Eglise Romaine; que Dieu deliure les ames des fideles decedz de la mains de l'enfer, de la gueule du lion, des peines des tenebres, & qu'il reponsse loin d'elles les princes des tenebres, ayent notoirement

'LIVRE II. CHAP. XXX. tiré leur origine d'vne telle presupposition : elle n'a pas laissé de perdresi absolument son credit, que dés l'an 380. Philastrius Eucsque de Bresce l'anotée d'Heresie, disant i Alia est Haresis de Py- i Hares. 16; theniffa quà cooperientes vestimentis mulierem, ab eà quadam responsa sperabant posse consequi, unde aiunt Pythoniffam illam B. Samuelis animam ab inferisexcitaße: atque inde maxime credi peffe homines vsque hodie plurimi suspicantur, quià que dixerat Regi Sau-It superstiti Propheta beatisimus, ea etiam in h exe- h Leg. excitatione. cutione, quasi ei iterum responsa dixisse cognoscitur vera: Cumque plurimi buic acquiescere mendacio malint, in perpetuum descendunt interitum, cum Propheta dicat, I Iustorum animæ in manu Domini, 1 Sap. 30 ti & non tangit cas mors. Quemodo itaque anima impia piam sanctamque animam, & Prophetam maxime, poterat ab inferis excitare? &c. Il ya une autre sorte d'Here sie touchant la Pythonisse par laquelle conurant une femme a habits, on esperoit ponuoir obtenir d'elle certaines responces, voilà pourquoy on dit que cette Pythonisse là a excité des enfers l'ame du bien-heureux Samuel, & de là principalement pluseurs hommes jusques aujourd'huy soupconnent qu'on la peut croire principalement à cause que l'on scait qu'elle luy a (comme de rechef) dit mesmes en cette excitation là des responces vrayes des choses que le tresheureux Prophete anoit dittes au Roy Saul: & pource que plusieurs aiment mieux acquiescer à ce mensonge, ils descendent en une perpetuelle mort, veu que le Prophete dit, Les ames des justes sont en la main du Seigneur, & la mort ne les touche point. Comment donc une ame impie, pounoit-elle exciter des enfers une ame pieuse & saincte & principalement d'un Prophete.

Et cela mesme (que l'opinion de Iustin Martyr touchant l'estat des ames a peu deplaire à toute l'Eglife, qui neantmoins presuppose quelque cho; Mm iii

DESSIBYLLES,

se de tel en son service) sournit necessairement la matiere d'un juste estonnement; car s'il y a de l'Herefie à penser que les ames des fideles soient après leur retraite de ce monde, en danger d'efprouuer la rage des Demons, de quel pretexte peut on coulourer les prieres qui l'induifent? & si le fondement d'icelles est tombé, qu'elle raison peut on alleguer capable d'en authorifer la continuation? peut-on dire qu'il soit permis & conuenable à la pieté de l'Eglise d'addresser à Dieu des demandes fausses selon son propre sentiment, & impossibles selon la persuasion qu'elle a de la conduitte misericordicuse du Sauucur à l'endroit de ses eleus, qu'il a " recueilles en paix, arriere du mal, pour dormir d'un , sommeil de paix , & o se reposer des à present de leurs trauaux & supposant ces choses fondées sur le texte exprés de l'Escriture, & le * Canon de la Messe qui ne ramen-Romain asseurent que toit à Dieu que ceux qui dormans d'un sommes! cleu le Dimanche 23. de paix, sont par cela mesme en paix ne se doiton pas tenir obligé, ou à retrancher ces prieres qui contiennent vne formelle expression du conparlers propre con- traire de la paix, à l'efgard de ceux pour lefquels elles sont faittes, & deuiennent dautant plus inules Trespassezest nou-tiles, & inconuenientes que l'on en a sappé le fondement, en rejettant les hypotheses tant de l'esocrit pretendu Sibyllin, que de Iustin Martyr, ou à s'enferrer en les retenant par vne contradiction d'autant plus ineuitable, que l'on s'engage sans y penfer à en foustenir les deux termes ensemble; affeurant d'vne part que ceux qu'il faut tirer des liens d'une horrible mort, & des portes de l'enferglien de trauail & (comme le texte de la priere porte) de peines, ne soient ny dans la mort, ny dans ses liens, ny dans l'enfer; que ceux loin desquels il faut repousser les Princes des tenebres, non seulement

n'ayent point de guerre contre eux, mais se trou-

m BC 57. E. n Can. Mille. o Apoc. 14.15.

Notez que ceux qui ont escrit de l'ordre le Pape Pelage 1. Aoust cr4. a infere le Memento au Canon; ce qui monstre que fession cette partie du fernice qui concerne welle.

LIVRE II. CHAP. XXX. uent en estat de dormir d'un semmeil depaix, de posseder la paix, de sereposer (en la jourssancede cette paix) de leurs tranaux. Et d'autre costéque ceux qui sont recueillis arriere du mal, tellement qu'ils dorment en paix, & se reposent de leurs trawenx, soient dans la plus horrible fondriere des maux dans l'horreur de la plus irreuocable guerre, & des plus extremes trauaux? & qu'est cela autre chose sinon dire qu'ils sont & ne sont pas, soit en paix & en repossoit en tranail & en guerre, & partant qu'ils peuuent & ne peuuent pas en estre ny tirez , ny deliurez ? Autresfois ceux qui suiuoient le parti des Millenaires, s'imaginans que durant la periode de mille ans qu'ils assignoient au regne terrien de nostre Seigneur en Ierusalem, se feroit vue resurrection qui precederoit la generale du dernier jour , & seroit à cet esgard premiere; croyoient auoir juste sujet dedemander pour leurs amis defuncts part en cette premiere resurrection: Mais si tost que leur imagination aprés la perte de son credit s'est entierement perduë: l'vsage de cette sorte de prieres, a esté (par cela mesme que chacun les jugeoit mal fondées) tellement aboli, qu'il ne s'en trouve plus aucune trace en aucun autre des formulaires qui sont paruenus jusques à nous qu'au seul Gothique; & qui ne void qu'il y a parcille obligation à abroger les prieres qui font (comme il vient d'estre demonstré à l'œil) formellement contredittes par le Canon de la Messe que Rome prend pour sa tablature à present?

CHAPITRE XXXI.

Que le lieu du liure second des Maccabées chap. 12. n'a aucun rapport à l'opinion du Purgatoire, ni au service des Eglises.

E m du res

Es Docteurs de la Communion Romaine pretendent que les Chrestiens du second siecle, ont sondé leurs prieres pour les mores sur l'authorité du se-

cond des Maccabées inconu (comme nous auons remarqué) aux Iuifs contemporains des Apostres, ou bien mesprise par eux, & tellement desdaigné des Chrestiens, qu'aucun auant Sainct Augustin ne l'a cité à propos des offices rendus par les fideles furuiuans à leurs freres decedez : Ioint que nul d'entreux n'eust peu (sans ruiner ses propres presuppositions touchant l'estat des morts) se fortifier de son tesmoignage, qui prend notoirement l'action & l'intention de Iuda Maccabée à contrepied, & l'adapte à la fausse hypothese que les Juifs des derniers temps ont defenduë & defendent d'autant plus opiniastrement qu'ils croyent la pounoir deriuer des paroles du Pleaume 1. verset 5. portant que les meschans ne subsisteront, ou (comme porte la verfion Grecque & la vieille Latine) ne ? resusciterant point en jugement. Veu donc qu'ils estoient dans cette sauuage opinion que la resurreition du dernier jour seroit pour les seuls justes, & que ceux qui ont acheue vne vie criminelle en l'ire de Dieu, n'en seroiet nullemet participans: l'ayans persuadée soit à Iason le Cyrenien, soit à son abbreuiateur

p dagisorm relargent,

LIVRE II. CHAP. XXXI abbreuiateur : cét homme auoit jugé ndeeffaire que Iuda fist requeste pour des malheuseux qu'il recognoissoit peris dans le sacrilege, afin que (deliurez de leur peché) ils deuinssent capables de la resurrection, qui (selon son prejugé) deuoit estre propre à ceux-là seuls qui auoient vescu & clos leur vicen pieté. Et cette pensée ne pouuoit auoir de rapport à aucune des opinions des anciens Chrestiens, affeurez par sainet Paul que i chacun q 1. Cor. 5.10 d'eux comparoiftroit deuant le siege judicial de Christ, pour remporter selon qu'il auroit fait ou bien ou mal, & presupposans vnanimement que jugement fe- rApoc, 10, 14. roit fait de tous bons & mauuais selon leurs œuures, & partant qu'il y auroit necessairement double resurrection, asçauoir des saincts de vie & gloire, Daniel. 12. 21 & des impies à mort & ignominie eternelle.

Mais posons que le sentiment soit de l'auteur du second des Maccabées, soit de son abbreuiateur, ait esté entierement conforme à vne si constante & si recognuë verité, & qu'il ait allegué cette seule fin de la priere qu'il attribue à luda, que les morts pour lesquels seuls il pretend qu'il l'a faite ayans esté deliurez de leurs pechez, & en fuitte menez à la possession de leur dernier bonheur, qui aura son plein accomplissement en la refurrection que les Peres appellent la propre Foy des Chrestiens, & le comble de la gloire qu'ils attendent; posons mesmes que l'Eglise Latine aix eu dés le commencement le certificat de cet homme en quelque consideration : si (comme l'on suppose) elle a moulé son service sur l'exemple de Iuda Maccabée, d'où vient qu'au Canon de la Messe elle n'a fait aucune mention de la resur. rection ? & qu'entre les Liturgies des Grecs, Armeniens, &c. il ne s'en trouue que deux, asçauoir celle de S. Bafile & de fain& Chryfostome, dreffées l'vne fur l'autre, qui en difent ce petit mot

Matth, 25 34. 80 Ican 5. 39.

Nn

en paffant, en inmis dragdoras à çuis manco nenciunition, gisans en l'esperance de la resurrection & vie eternelle : où il est euident à quiconque jouit du sens commun, que celuy qui prononce la priere ne demande pour les morts ni la resurrection ni la vie, mais declare seulement que l'vne & l'autre à toujours esté l'objet de leur esperance : s'en taire du tout comme le Canon de la Messe Latine, ou en parler à demie bouche sans en faire aucune demande, est-ce se proposer le pretendu patron de Iuda Maccabée, & la tradition de l'ancienne Synagogue? & peut-il entrer seulement en l'imation d'aucun que ceux là puisse dire qu'ils imitent, qui n'expriment ni en leurs discours ni en leurs faits rien de ce qui est porté en l'original? Si on dit que les Latins dans l'office des morts adjousté au Canon, demandent la resurrection du defunct qu'ils recommandent à Dieu par leurs prieres; il sera aisé de repartir que de 43. oraisons donc cet office est composé, vne seule, asçauoir la s. propose en vn mot ceste sorte de supplication, difant, partem resurrectionis accipiat anima famulitui, &c. que l'ame de ton serviteur prenne le partage de la bien-heureuse resurrection, trois autres, qui parlent de la resurrection, la presupposent sans en faire aucune demande, & se reduisent à en requerir seulement l'effet, par exemple la seconde conceue en cestermes, inter fanctos & electos tuos resuscitati gloria manifesta contemplationis perpetuò fatientur, &c. que tes seruiteurs resuscitez soient perpetuellement rassassez entre les saintes & eleus de la gloire d'une contemplation manifeste. La 4. qui porte, ad propria corpora quandoque reuersuras, sanctorum tuorum catibus aggregari pracipias &c. commande que les ames de tous les fideles qui doinent quelque jour retourner à leurs corps soient aggregées aux assemblées de tes saines, & la 39. qui contient

LIVRE II. CHAP. XXXII. 283 ces mots, in resurrectionis gloria inter fanctes & electos tuos resuscitati respirent, &c. que tes seruiteurs & seruantes resuscitez respirent en tre les saincis & eleus en la gloire de la resurrection. De toutes lesquelles formules resulte necessairement que l'Eglise Latine n'a jamais pense à former son seruice sur l'exemple de Iuda Maccabée, & qu'en vain & sans aucune apparence de preune l'on se hazarde de le soustenir aujourd'huy; sans considerer, que si les premiers autheurs de la priere pour les morts entre les Chrestiens auoient eu defsein de bastir le formulaire de leur service sur le pretendu plan des Maccabées, ils n'auroient peu fans prenarication contre leurs propres intentions se detraquer dés lineamens de leur patron, omettans en leur Canon ce qu'ils s'estoient proposez de mettre en prattique, ou bien ne le touchans qu'obliquement & comme par maniere d'acquit sans en faire comme ils eussent deu leur principale requifition.

CHAPITRE XXXII.

Delaissement du sens primitif des prieres par lesquelles la remission des pechez est demandée pour les morts.

A demande que l'ancienne Eglise faisoit de la remission des pechez en faueur des fideles decedez ne presupposoit pas seulement i'Hypothese de l'escrit Sibyllin touchant la relegation

detoutes les ames dans l'enfer, & celle de Iustin Martyr touchant la puissance des Demons sur celles DES SIBYLLES;

mesme des plus Saintes; mais aussi l'opinion de ceux qui s'imaginoient, que nostre Seigneur & ses Apofires à son exemple, descendus apres leur deceds és Enfers, y aussent presché, & converti en effect, plusieurs de ceux qui y estoient passez en estat de peché: Car considerant comme reduits à l'espreuue de quelque peine, tant ceux de qui (pendant leur detention en la prison commune des morts) la beatitude estoit differée, que leur estat comme capable de changement en mieux; ils inferoient, tres conuenablement à chacun de ces prejugez; qu'il estoit necessaire d'implorer la misericorde de Dien, & demander pour eux le pardon de leurs pechez, qui leur fermoient à temps la porte de la gloire, & les exposoient en quelque sorte aux violences des esprits malins, jusqu'à ce que par leurs supplications propres & les suffrages de leurs amis vinans, ils peussent ameliorer leur condition.

Nous auons rapporté cy-dessus les exemples de ces prieres, & n'y a expression si forte ny si energique, que nous ne voyons employée pour nous faire comprendre qu'autrefois les fideles viuans croyoient que leurs freres decedez estoient traittez en contpables, & counerts en quelque façon de l'ire de Dieu; Mais dés le commencement du troisieme siecle, & depuis, ceux d'entre les Peres qui auoient confideré plus attentiuement les oracles de Dieu asseurans, a qu'il n'y a aucune condemnation pour ceux qui sont en lesus Christ, que b nul ne les rauira desa main, qu'ils sont (à l'heure de la mort) c recueillis arriere du mal, qu'ils delogent d'du corps pour estre anec le Seigneur, que e leurs pechez estans cherchés ne se trouvent point, pour ce que Dieu leur a pardonné; que dessors qu'ils sont morts au Seigneur, ils se reposent de leurs tranaux; & (selon que porte en termes exprés le Canon de la Messe) dorment a'un sommeil de paix, comme estans actuellement

Rom 8 t. 6 Ican 10. 28.

Elai. 17.1. d Phil. 1. 23. e Ierem. 50. 20.

f Apoc. 14.13.

LIVRE II. CHAP. XXXII. 285

en paix, & deliurez du peché, qui en priue; & & fait g Elis 59.21 separation entre le Seigneur, & celuy qui le commet: les Peres dis-je sans discontinuer (par respect enuers leurs Majeurs) les prieres inscrées par eux dans le seruice de l'Eglise sur des prejugez mal sondés, & encore plus mal pris; leur donnent par la confession formelle de ces principes incontestables, vne espece de desaueu qui justific que (selon eux) ces prieres estans prises au pied de la lettre demeurent totalement inutiles, comme destituées

de verité, & de legitime fondement.

Ainfi dés l'an 252. S. Cyprian nous dit, du gain que font les fideles en mourant, b lucrum maximum h Demortalit, iam nullis peccatis & vitijs carnis obnoxium fieri, &c. C'est un tres-grand gain de n'estre des-ja plus sujets a aucuns pechez & vices de la chair, Sain& Cyrillo de Ierusalem enuiron l'an 350. The apeceus ev Th Con ταυτη μόνον, τιω προθεσμίαν έχουσης, laremission à son; Catech. 18. ordonnance en cette vie seulement, Sainct Epiphane l'an 375. her. 59. Tre moeso pos evocheias oule nelavoias μετα θάνατου, il n'y a progrès ny de pieté ny de repensance apres la mort, Saince Ambroise & enuiron l'an & 378. qui hic non acceperit remissionem illis non erit, &c. Celuy qui n'auroit receu icy la remission ne sera point là, Asc. en la gloire, Sain& Hierome l'an 386. subicumque tibi luum praparaueris fusuramque l'in Ecclefe. 11. fedem, fine ad Austrum, fine ad Boream, ibi cum mortunsfueris permanebis, &c. Mortis tempestate subnersus voicumque cecideris ibi jugiter permanebis, sine te rigidum & trucem, sine clementem & misericordem, vitimum inuenerit tempus, &c. Lignum quod in hac vita corruerit, & concisione mortalitatis fueris incisium aut peccanit dum faret & in Borea parte postea ponetur; aut si dignos Austro fructus attulit, in plaga jacebit Australi, &c. Partout outute seras prepare lelien Gle siege qui t'escherra, soit vers le Midy of it vers le Nord, tu demeureras-la quand tu feras mort, &c. Abbatu

Nn iii

Debono mortis,

par la tempeste de la mort, en quelque lieu que tu seras tombé , là su demeureras perpetuellement, foit que là, le dernier temps i'ait troune roide & fier, foit qu'il t'ait trouné clement & misericordieux, &c. Lebois qui sera tombé en cette vie, & aura esté taillé par la coupe de la mortalité, on a peché pendant qu'il estoit debout, & sera apres place du costé du Nord, ou s'il a porté des fruits dignes du Mid , il sera gifanten la plage auftrade, S. Chryfoftome l'an 396. in dei antende chet, xteen domor peruroiae en éstelo, édi ré me épapropala épie donori-

m Epift. 80.

. in Pfalm 36.

m Ecclefir-

m De Lazaro hom. :. Jasay m apres que nous sommes partis d'icy pour nous rendre-la, il n'est plus en nostre puissance de nous repentir de de nous nettoyer des pechez que nous anons commis , S. Augustin l'an 420. " quales in de istò quisque moritur, talis in die illo judicabitur, &c. tel que chasun meurt en ce jour cy, tel sera-t'il juge en ce jour là. Item o qualis exteris de hac vita, talis redderis illi vita, &c Tel que tu seras sorti de cette vie cy, tel seras-tu rendu à cette vie-là. Olympiodore is \$ 8' w/ mijagowi mas ilne as pare iln as oxines. eine no mis xexias egyo, eine mis adubeias xerad Oby is the me-अध्या र वार्ष्ट्रवाला , में लेखांक अध्या एक वित्रवाक है एमें स्ट्रिंग , में ने out ut and dission is the naubannius years, it is to order ut The alinger, is the noonexearens p, en quelque lieu que l'homme a son detés ait esté saisi, soit de lumiera, soit de tenebres, en l'œuure, sois de meschanceté, soit de versu, il demeurera en ce m sme degré-là & rang, soit en lumiere quec les justes & Christle Roy de tous; fost és tenebres auec les injustes & le Prince du monde. Car si des l'houre de leur decés les fidèles ne sont plus subjets à aucumpeché, si la penitence & la remission du peché n'est que pour cette vie, & si tels que les hommes mourent ils doinent resusciter, & estre jugez au dernier jour, il n'y a ny peut auoir de pardon, soit à demander, soit à impetrer pour eux apres leur mort : & partant les Prieres qui se font pour eux, sont (par la confession mesmes de

LIVRE II. CHAP. XXXIII. 287
ceux qui les ont plus recommandées) dést ailonnables, en ce qu'elles supposent ce qui (refon leurs
propres principes) n'est ny ne peut estre, à sçauoir
que les sideles morts en lesus-Christ soient sujets
à peché, de plus elles sont inutiles en ce qu'elles
demandent (selon ces mesmes principes) vn esset,
qui est desja pleinement accompli, & doit demeurer immuablement à l'Eternité.

CHAPITRE XXXIII.

Examen des censures prononce's par les Do-Eteurs de l'Eglise Romaine contre les Peres.

Ar ces mesmes prieres 4 on a demandé q' voy les Liturgies & demande que Dieu place les des unêts l'office des Morts.

dans le sein des Patriarches, dans la compagnie des Saintes, dans la region des pieux, Saintes, & viuans, dans les deli-

ces du Paradis, dans vn lieu de rafraischissement, de lumiere, & depaix, leur accordant, le passage de la mort à la vie, la participation de la redemption de Dieu, le repos de la beatitude, l'ouverture des Portes de la gloire, la beatitude & joye d'une perpetuelle lumiere, le ressassement de la gloire, &c. Comme si ceux qui sont decedés n'auoient la jouissance d'aucune de ces choses, ou si (posé qu'ils l'ayent) il estoit conuenable de demander pour eux ce qu'ils possedent desja, de mesme que s'ils en estoient absolument priuez; cette forme d'office conuient sort bien aucc la premiere hypothese tant de l'escrit pretendu Sibyllin, que de ceux qui croyoient que toutes les ames estoient relegnées dans l'Enser jusqu'à la resurrection de leurs corps,

288

& à ce que nous disent plusieurs des Peres verius depuis, dii ont (en gardant les formules de leurs majeurs) tasché d'euster l'inconuenient de la pensée que les premiers leurs auoient transmise, comme de main en main: & de la vient que Stapleton, (mesurant les plus & moins anciens à vne mesme aulne, sans considerer si les posterieurs ont apporté du temperament à ce que les premiers auvoient estimé) nous tient sans scrupule ce desauantageux langage qui les taxe tous également, " Tot illi & tam celebres antiqui Patres, I ertullianus, Irenaus, Origenes, Chryf flomus, Theodoretus, Occumentus, Theophylactus, Ambrofius, Clemens Romanus, Bernardus, huic sententia qua in Concilio Florentino,magna demum conquisitione facta vi dogma sidei definita est, quod justorum anime ante diem judicij Dei visione frauntur non sunt affensi, sed contrariam sententiam tradiderunt, &c. Tant d'anciens Peres & s celebres , Tertullian , Irenée , Origene , Chrifostome , Theodoret , Occumentus , Theophylatte , Ambroise , Clement Romain, ne se sont pas accordez à ce sentiment qui en fin apres une grande enqueste a este defini comme un dogme de foy au Concile de Florence, à scanoir que les ames des justes jouy sent auant le jugement de la vision de Dieu: mais ont baillé une sentence contraire. Sixte de Sienne s aussi auoit enroolé en cette categorie, Iustin Martyr, Lactance, Victorin de Poittiers, Aretas, & le Pape Iean 22. Et je ne nie pas que l'on ne puisse tirer à des consequences fascheuses 1. Ce-que Sainet Ambroise a escrit au 2. Liure de Cain & Abel c. 2. Anima post finem vita buius, adhue tamen futuri judicij ambiguo suspenditur, &c. Après la fin de cette vie, l'ame est encore en suspens par l'ambiguité du jugement futur, &c. Et au Liute De bono mortis, chap. 10. Videntur víque ad diem judicij per plurimum

scilicet temporis debità sibi remuneratione fraudari,

&c.

r Defensio autorit, Ecclesiast lib, 1, 2,

i Libl.lib.s.not.345.

LIVRE II. CHAP. XXXIII 289 &c. Satis fuerat dixisse illis quod liberat s unime de corporibus aim peterent, id est locum qui non videtur quem Latine infernum dicimus , &c. Expectant remunerationem debitam, &c. Les ames jusques au jour du jugement, c'est à dire durant un fort long temps semblent estre fraudées de la remuneration deue, &c. é estoit assez de leur dire, (à sçauoir aux Payens) que les ames deliurées des corps s'en vont a l'assiscelt à dire a un lieu que l'on ne voit point, que nous disons en Latin l'enfer, &c. Elles attendent la remuneration deue, 2. Ce que S. Chrysostome en plusieurs lieux (vfant d'vne expression figurée & ambiguë) se contente d'appeller le lieu où les ames des justes sont recueillies sein a' Abraham, & qu'ailleurs il semble nier leur beatitude, escriuant en l'homilie 39. fur la premiere aux Corinth. me ouexis peis en dison' laray ne disoppine avade duction, would call the none disoc-THE SEC. I WE disputal to order desperates in Juga while the mis univentures cultus mis er veinis. Sans la chair l'ame ne receura pas ces biens-là qui (ont ineffables, de mefme qu'elle ne sera point ausi punie, &c. Si le corps ne resuscite point l'ame demeure hors de cette beatitude-la aus est és Cieux sans estre couronnée, &c. Et en l'Homelie 28. sur l'Epistre aux Hebreux, inchours & suche a bat & four the or Abequan nadhaban & et Am-Toker Hander afferdierme mile ou menadas, lea l'empleson som ea-Beie de midie . ear id is un imer deremmeda , werenn nomis i some un motor, &c, we winder A"dex of the muran manage is also quimes word does. Vous aussi penses qu'elle chose c'est of cobien grande, qu' Abraham & l' Ap stre t'aul soiens asis attendant quand tu feras accomple, afin que lers ils puissent prendre le salaire; car si nous aussi ne sommes arrivez, le Sauneur a predit qu'il ne le donnera point, &cc. Que fora Abel qui a vaincu auant tous, & est asis sans estre couronne? 3. De ce que Prudence parlant des Martyrs de Saragosse femble releguer leurs ames hors du Ciel , diDES SIBYLLES;

w in Pal. 36. De Ciuit, Dei lib. 12. Enchir. c. 108.

ZHIII.

fant : Sh altari sita sempiterno turba , &c. La trouppe fituée sous l'Autel Eternel, & x Sain& Augustin non content d'auoir dit, qu'apres cette vie nous ne serons pas encore-là ou seront les Saintes, comme s'il n'auoit peu designer de son nompropre le lieu de la demeure des ames, se reduit en divers endroits au terme le plus general de tous, à sçauoir, celuy de receptacles, & Paulin en l'Epi-* Epist 12, ad Seue- taphe de Clarus, * comme s'il n'auoit sceu où luy assigner quartier, luy tient ce discours. Sine patrum sinibus recubas, Domini ve sub arâ conderis, aut Sacropasceris innemore, Qualibet in regione poli situs, aus paradisi, Clare, sub eterna pace quietus agis, &c. Soit que tu sois couché dans le sein des Peres, ou caché sous l'Autel du Seigneur, ourepeu en la forest sacrée, en quelque region du pole ou du Paradis que tu sois situé, à Clarus, tu es en repos sous une eternelle paix.

Mais rien de tout cela n'est capable de me faire souscrire à la censure des-auantageuse de Stapleton, qui sans faire aucun discernement ny des temps, ny des personnes, ny des expressions, a ozé attribuer à toute l'antiquité, ce que l'Auteur de l'escrit pretendu Sibyllin auoit fait croire à ceux qui l'auoient consulté les premiers; & je ne vois point que des lieux rapportez cy-dessus on puisse legitimement inferer que les Peres, des escrits desquels ils sont extraits, ayent reculé la beatitude des Saincts jusques aprés le jugement; carencore que les paroles de S. Ambroise semblent porter qu'ils l'attendent auec incertitude & douteusement; il ne l'a nyentendu ny peu entendre, veu qu'au second des lieux qui luy sont objectez, il escrit que l'ame dufidele defunct non bufte tenetur, sed quiete pià fungitur, &c. N'est pas retenue par le bucher ou le corps a esté consumé; mais jouit d'un repos pieux : il veut donc (& S. Chryfo-

LIVRE II. CHAP. XXXII 291 frome de mesme qui entend par le sein fles Peres, le Royaume Celeste) faire entendre que le supreme bon-heur & le dernier accomplissement de la gloire des Saincts decedez, doit eftre vne fuitte de la resurrection & du jugement, où les ames desja gloricules receuront leurs vrayes couronnes en la renumeration promise aux personnes entieres, dont elles ont fait la principale partie, & qu'en l'attente du jugement qui reuelera pleinement leur gloire, elle demeurent en suspens, non comme incertaines de l'effect qu'il causera, mais comme ignorantes du temps, auquel il plaira à Dieu qu'vn si admirable euenementarriue: & n'enseigne non plus de son chef, que les ames deliurées de leurs corps, se rendent en enfer, mais suppose simplement, qu'il a suffi aux Payens de le dire. Et quant à Prudence & Paulin ils ne conçoiuent pas l' Autel Eternel d'vne façon groffiere: mais espurée & mystique; Prudece disat des Sainctes ames qu'elles " fe repoferot " Gremio femis abau fein du Sainte Vieillard où est Lazare? & en Para- voi est Eleazar, &c. dis : & Paulin declarant expressement de Clarus, Pater ecce sidelibus libera corporeò mens carcere gandes in afris pura pro- paradifi. batorum sedem sortita piorum, &c. Spiritus athere gaudet, discipulumque pari sociat super aftra Magistro, &c. L'ame pure deliuree de sa prison corporelle s'esjouit entre les astres, ayant acquis le siege des pieux qui ont esté approunez, &c. l'esprit s'essouit d'estre an Ciel, de afficie au desfus des astres le disciple (Clarus) an Maistre S. Martin qui luy est pareil: de facon que selon ces deux Autheurs, reposer sous l' Ausel Eternel, au sein d' Abraham, on Paradis, au Ciel, fur les astres sont une mesme chose quant à l'effect, & designent (quoy que diversement) le bon-heur & la gloire des enfans de Dieu tant en general qu'en particulier.

dita fanchi, recubabir

CHAPITRE XXXIV.

Uniformité du sentiment des Peres & des Protestans.



Andreas 'Adjouste que la pluspart des Peres qui ont vescu apres Tertullian (de quelques expressions qu'ils se foient seruis) ont conspiré en mesme sentiment auec les Protestans,

& tenu pour constant que toutes les ames de ceux desquels les noms estoient ramenteus au seruice de l'Eglife estoient dés l'heure de la mort introduites en la possession de leur repos & gloire. Ainsi dés l'an 252. Sainct Cyprian prononce refolument, " De istis mundi turbinibus extracti, sedis & securitatis aterna portum petimus, &c. Non accipienda hic atra vestes, quando illi ibi indumenta alba iam sumpserint, &c. Nonest exitus iste, sed transitus, & temporali itinere decurso ad aterna transgressus, &c. Amplettamur diem qui assignat singulos domicilio suo qui nos isthine ereptos & laqueis secularibus exolutos paradifo restituit, & regnocalesti, &c. Tirez des tourbillons de ce monde, nous allons au port de la scance & seureté eternelle, &c. Il ne faut prendre icy les habits noirs, lors que là ils ont desja pris les habits blancs , &c. Ce n' ft pas une fortse : mais un paffage, & (le chemin temporel estant fourni) un franchissement vers les choses eternelles, &c. Embrassins le jour qui assigne chacun à son domicile, qui nous restitue au Paradu & Royaume celeste, tirez d'icy, & desueloppez des lags du siecle. Item, lucrum maximum, &c. Exemptum preffuris angentibus, & venenatis diaboli faucibus liberatum, ad

& De Mortalit.

LIVRE II. CHAP. XXXIV. 293

latitiam falutis aterna Chrifto vocante profenci,&c. C'eft un trop grand gain, &c. a'aller (Lhrift nous appellant) à la joye du salut eternel, est ans exempts des presses qui nom tranaillent, & deliurez de la gorge enuenimée du diable, &c. Origene quelques 15.

ans y auparauant, ques all rus influten minus qui ris apat y Lib.6, aduert Colf. rue inmitude meis aregus mirar mis ventis, nous efferons d'estre au dessus des cienx après les combats & trauaux qui sont icy. Sain & Bafile au fiecle fuiuant

¿ chuiron l'an 370, contira diametres aiurie mis y In Pfal, 114 rominos in intuida diabationen Bier, un repos eternel est proposé à ceux qui auront legitimement soustenu le

combat de la vie qui est icy.

Sainct Gregoire de Nazianze en son oraison dixieme prononcée enuiron l'an 369, milepar orqui revers, on the more rand or you becordes imided of our distinguion Auderon outumes, irdires amakaya, nides pop er omandriou rgi Cenera TV popieres about xadel persons, are TV Thomoseures araaudaphires a simentiabes, a vi et de o'n val régen yen, bannacies मार्थ में वेशको में शिर्म पूर्व बीमा शिरम पूर्व शिरक प्रकृति कला के देवा मार्ड Stoneller alug et disposineres yearns, in irradia die die die piperane : Ie suis persuade par les discours des Sages, que touze bonne ame & aimée de Dieu aprés que , destachée du corps auce lequel elle estoit liée, elle s'est retirée d'icy; comme ce qui l'observessoit estant purgé ou mis bas, on ie ne scay comment il faut dire, ausi tost estant dans le ressentiment & contemplation du bien qui l'attend, jonit d'un platfir admirable, & s'elienit, & gayement paffe vers son Seigneur, fuyant comme une fascheuse prison la vie presente.

Sain & Epiphane, le plus zelé defenieur de la priere pour les morts, parlant enuiron l'an 375. de la closture de cette vie, & de ses suittes à l'efgard des fideles, maniferta i xegne, xoi i apiremais, е стация, то i прага isidrone a, le temps est accompli, a Haret 59.10. le combat ef acheué, la lice est vuide, les couronnes sont données. Item, ni mim ou quis remailleras at

Oo m

DES SIBYLLES,

s In Cen, kom. 36.

the intuites community, tous est manifestement accompli après le dipart d'icy. Sainct Chrysostome bentre l'an 390. & 404. il ut aneusius du agente pertient emidier mis ernerder Cons paneraine anedus abah dividiera out againer, and the Attention attention, and of meretrains the the wis inc. gelus Brian and Mi perguiner that not bearing and mis accompliage Can the sile Invent 201 abarner 201 niges vie egenen, &C. Ceux qui auec exactitude passent leur vie en l'exercice de la vertu, après qu'ils auront esté transportez de la vie dont on vit icy, scront veritablement comme ayans obtenu congé après les combats, & comme relasshez des liens : car il y a pour cenx qui vinent vertueusement, certain transport des choses pires aux meilleures, & de la vie qui est à temps à la perpetuelle & immortelle, & qui n'a point de fin. Item oci xercii imitan pi ni bandias iin commi cois weinum, les fideles e partent pour aller auec Christ, & fons ance le Roy face à face. Item ut in baiant on d'In Matth, hom. 70. 11 161191, ma i 10 14 pies, d'apres que la mort est arrinée alors font les nopces, alors l'espoux. Item edifie xamnorthingers is to upon oftens on anamartes and to Kugin Saniue In 2. Corinth, hom. me maios, e aye bon courage quand tu és retranché (par la mort) car elle ne l'exempte pas seulement de corruption & de charge, mais elle t'enuoye aust toft au Seigneur. Et ailleurs im veor weis min aminde, & rade affanudias, i'da Haures blir, i'da Hirage, i'da M apiar f Hom, in t. Theff.4. i' ree's a'ms: f pense vers qui le mort est alle, & pren de la consolation; la est Pierre, la est tout le chœur des Sainets. Item, wines Fille on somie in painon de anisbirme, in Mi miur aminager i'n mis bulias delahai in maj aund, & nous remercions Dieu, de ce qu'au demeurant il a couronné celuy qui est parti, de ce qu'il l'a

e De deplor, peccar,

E6.

g In Hebrikom.4.

In Ioan, tract. 47.

S. Augustin representant le commun sentiment des Eglises d'Afrique enuiron l'an 400. b morisur aliquis, dicimus bonus homo, fidelis homo in pace

exempté de tranaux, de ce que le tirant hors de la

timidité il le tient par deuers luy.

LIVRE II. CHAP. XXXIV. 297 eft cum Domino, &c. quelcun meurt-il ? ; ein disons, l'homme de bien, l'homme fidele, ileft en paix aues le Seigneur; ce qui monstre que les Chrestiens de ce temps là estoientpleinement persuadez dece que le Pape Pelage 1. a fait quelques 150. ans aprés infererau Canon de la Messe, asçanoir que ceux qui mearent en Christ dormens d'un sommeil i Quelt 16. depaix. Les questions mal-attribuées à Iustin Martyr, veu que l'auteur a esté contemporain de S. Augustin arma ai ou swier fixa eis de officier esta rumpia on willia appinar. Les ames des Saintis sont menées en Paradis, la est la connersation & la veue des Anges. Sainct Cyrille d'Alexandrie enuiron l'an 420. & die cimas dinciel, rat maine cinoles, en 25 fin Toann, lib. ez. अंतरे भांड का मधाना को निर्म बंभेकर अंतर होत्या का मध्या मध्ये स्थितिक वांड शरी- P. 1957. eas piles egrenatu malege, to av dese presiona not pilandeanis perenugi megiderra, sa e sabende nels Mi anique enerique ray Balungies aserphine at 2000 in proceeding its unhuant, and केश प्रविवाहिक को की क्रियमवहीयमांका भीड़ की माड़ बेमरी हुउए मार्ग्यका namue put erray rimer, mir egu, ein alder, spezoum de pather ein rieus të mullur muleje, unil Tuilur iluit il tourioures thi idir to l'Hiebs, 10, 205 manies i pur lecet Xerret, merdour 30 in rieur of thee me ringes the light, "tra and imers argue habiters, a's it carry & of enciers dauxeus ex 100 mi, edmidus aegeglus sourciabres à montre-Romes, s'n vir mis ouends impainantes Odiams, is peger inipata Best, if model the dias is affections, single state AC occession the is it was Pis i più mina m i Havisc, il zgirro aiantoni è cui Xet m Phil. 1. 18. seil). l'estime qu'il faut (& celatres probablement) tenir pour affeuré, que les ames des Sainets s'absentans des corps pris de la terre sont presque commises à la benignité & amour de Dieu enuers les hommes, comme resignées entre les mains d'un Pere tres-affectionne & non (comme quelques-vns des incredules soupçonnent qu'elles aiment à se pourmener à l'entour des monumens, attendans les libations sepulchrales, moins encore qu'elles aillent (comme celles des hommes qui ont aimé le peché) au lieu du supplice qui ne se peut memesurer, cesta dire en Enfer : elles courent plustost pour se raidre es mains du pere de tous, & de n stre Sauueur Iesus-Christ, qui nous a aussi dedié ce chemin; carila rendu son ame es mains de son Pere, afin que nous aussi prenans de la nostre commencement, comme en elle & par elle ayons des nobles efperances estans en cette ferme disposition & croyance, qu'ayans suffert la mort de la chair nous serons entre les mains de Dieu, & en un beaucoup meilleur estat que quand nous estims auec la chair, pourtant außilesage Paul nous escrit que le meilleur est d'estre

distous & eftre auce Christ.

o De Eccl. dogm.c. 79.

m De vita contempl,

lib, L. C. L.

p In Apoc. 14.13.

In Apoc, 14, 13;

Prosper enuiron l'an 450. " post hanc vitam succedit pugne secura victoria, ve milites Christi laboriosa jam peregrinatione transacta regnent falices in patria, &c. apres cette vie succede au combat la victoire asseurée, afin que les soldies de Christ (leur laborioux pelerinage estant ja posse) regnent bien-heureux en la patrie, &c. Gennadius e enuiron l'an 490. exantes de corporé ad Christim vadunt, &c. les fideles fortans du corps vont à Christ. André de Calarée environ l'an 800. i en 15 sé estret quit à maine, maruelle vis enego's, ami vis ir niem dividulonomis, vis renear true to noone is the ring on to love it to obtain aseq:estaus, i ta Xerta ou unito zorau, incitous 38 di mos ilits adments exedos nomos aramavos p. La voix da Ciel ne beatifie pas tous les morts, mais ceux qui meurent au Seigneur ceux qui sont mortifiez au monde, qui portent de toutes pars en leur corps la mortification du Seigneur Iesus, & qui compatissent à Christ, car à ceux là, la sortie du corps est veritablement une relasche des trauaux , & Aretas de mosme enuiron l'an 930. बंधल का बिकारमां की मंत्रका कारणाम् में कर के He separ anideas, q quant & la disparition des tranaux, sera introduite la recompense des œnures.

CHAP.

CHAPITRE XXXV.

Preuue du sentiment des Protestans, par la description que les Peres ont faitte du fein d' Abraham.

E l'harmonie de tous ces tesmoigna-

ges resulte que selon la doctrine constante de l'Eglise Chrestienne depuis l'an 250. ceux qui meurent au Seigneur jont auec luy, & que pour cux le temps qui suit cette vie est vn temps de joye & de nopces, qui des le moment de leur mort les introduit, en la compagnie dos Anges & des saincis, dans le Paradis de Dieu, où ils viuent, & jouissent de paix, & sont couronnez & regnent aucc luy; Le mesme se peut recueillir 1. de la description que les Peres d'vn accord font du sein d'Abraham, lieu affigné par toute l'antiquité Chrestienne pour le sejour des ames des sideles apres cettevie: Car S. Gregoire de Nazianze le place dans le Ciel difant à son frere Cæsarius decede pen auparanant, ou l' vimi des es s'usantins, &c. is is normus Abequin iranduouser, que puisses-tu nous mar- r Orat. 10, cher dans les cieux, &c. & te reposer dans le sein d'Abraham. Et Sainct Chrysostome de mesme udamore Abeaulu used Buonesius ime : 1 il a nommé le sein d'Abraham pour le Royaume. S. Ambroise nous auertit que s sinus Patriarcharum recessus quidam i Orat. fun. Valentini, est requieis aterne, &c. le sein des Patriarches est une certaine retraite de repos eternel, & S. Augu. stin nous " dit sinus Abraha requies est beatorum, " Quest. Euang lib. &c. le sein d'Abraham est le repos des bien-heureux.

r In Matth. hom, 17

x Epilt. 92.

y De Gen, ad lib, lib.

a Hierarch, Eccl. c.z.

a Fpift, ad Venant.

298 DES SIBYLLES,

Item, . Jon viique sinus ille Abraha, id est secreta eniusdambquieris habitatio, aliqua pars inferorum esse credenda est, &c. satis apparet non esse quandam partem & quasi membram inferorum tanta illius felicitatis sinum, &c. certainement ce sein la d'Abraham, c'est à dire la secrette habitation d'un certain repos ne doit pas estre creue partie quelle qu'elle soit des enfers , &c. il appert affez que le sein d'une si grande felicite n'est pas certaine partie, & quast membre des enfers : & ailleurs , I post hanc vitam etiam finus ille Abraha Paradifus dici poteff , whi jam nulla tentatio, voi tanta requies post dolores omnes vita hujus, &c. Apres cette vie ce fein a Abraham peut estre ausi appelle Paradis, là où il n'y a desja aucune tentation , & on apres toutes les douleurs de cette vie il ya un sigrand repos. Denys le pretendu Areopagite, & mome sim ai brointag à mangelsag alf-Eus , les seins des Patriarches sont des tres-dinines & tres-heureuses demeures. Fulgence, a Lazarus in aterna senis Abraha quiete securus, &c. le Lazare est en seureté dans le reposeternel du viesllard Abraham : Car fi le fein d' Abraham est vn Paradis, vn fejour celeste, un repos erernel, un lot tres-dinin & tres-beureux, & tous ceux quimeurent au Seigneur y passent en mourant, il est impossible qu'ils ne jouissent pas deslors d'vn repos d'autant plus afseuré, qu'il est exempt de tentation, & d'vn bonhenr incomparable.

444

CHAPITRE XXXVI.

Preuue du mesme sentiment par la pompe des anciens convois.

> A mesme consequence peut se tirer de toute la pompe des conuois, & des procedures des Chreftiens qui s'ypreparoient, non à la verité fans regret de

l'absence du defunct, mais auec joye & actions de grace à Dieu pour la felicité en laquelle ill'auoit eleué pour jamais, Car comme S. Cyprian remonstroit aux fideles de son temps qu'il ne falloit pas qu'ils prissent des habits noirs pour telmoigner du dueil de ceux qui ont des-ja renestus les blancs de la gloire : les Peres qui sont venus du depuis ont soustenu qu'il falloit s'esjouir & non se desoler pour la retraitte de ceux que Dieu a appellez du sein de son Eglise, pour les recneil-Iir dans le fien. Ainfi Sain& Chryloftome wie dans Berenice, has is about if Langel dunamentar attack of idente for in aparamen ei d Leinge i identies orienten eilene de tre (one) is ouis Lamin. In videnies ir do man course, de wir Jamento Ent wis recegie Jacques bapelt top mis recounts whereatheres. There galor is Que, do in us its the artimous off in a series aingpimot or maintenantily a es conuois des chants d'hymnes, des souhaits, & des Pseaumes, qui declarent toutes qu'il y a du plaisir en cela, car les Pseaumes sont un signe de gaveté, quelqu'un (dit e S. laques) a-t'il e lac. s. mi entre vous le cœur joyeux ; qu'il chante, Ven que nous semmes comblez de gayete, pour cette raison nous chantons sur les mots des Pseaumes qui nous excitent à prendre bon courage pour le trespas; car

b Homil de landta

(nous d dit Danid) mon ame retourne en ton re- d Plat 116. 7.

e In Theff hom, 1;

f In Hebr, hom. 4.

g lac 3. 13

b Pfal, 116. 7.

i Pf 2: 4.

4 Pini. 32 7.

100 DES SIBYLLES;

pos, dan ant que le Seigneur t'afait dubien. Item, Januarian, & sizal, & navigue ofineres, & narious attaque =rector, sui lea maies à édéen à sondre miss, and les eignes que ra лавот. с Les chants de Pseaumes, & les prieres & l'afsemblée des peres, & une grande multitude de freres, ne se sont pas afin que tu pleures & lamentes, & te despitent, mais afin que tu rendes graces à celuy qui apris le defunct à soy, &f ailleurs, il seinerras ai Anumades al parteul, en as adamat aunes membrando, ni di ci Turne the res dair do cate do cate of any act outling on horner in paragraph e me Aborne, o'x ow micer annimater, o'n mis bunius on Bunius, sign nup caura, i sie reie t'uros, i sie reie Jahussia, hana naine שמושקי ושני לבו , שול שווו כל סמול יוֹב במתונים , פנכ. ביוים יום יול במתונים Aus at the employ duction, while genfor i fuzi me its the declaration es in nigues comprimor or , is maker i poblishio epoce need in ou AC instit. த் make od முடி விக்கம் முறி ம்றி கிட்டியத் கையிற்றப்பாக முடி insurer of Britortal For in Lauthoi: que veulent ces flambeaux gais es obseques des morts? ne les conuoyons nous pas comme des champions qui ont acheué leur combat ? & que veulent les hymnes ? ne glsrifions nous pas Dieu, & ne luy rendons nous pas graces de ce qu'au reste il a couronné celuy qui est parti? l'a efloigne des trauaux, & le mettant hors de crainte le tient par deuers luy? les hymnes ne sont-ils pas pour cela? les pfalmodies ne sont-elles pas pour cela me smes? toutes ces choses sont de personnes qui s'esjonissent; car & (dit Sainet laques) quelcun a-t'il le cœur joyeux? qu'il chante, &c. penses ce que tu chantes en cette heure là, h mon ame retourne en ton repos, pource que le Seigneur t'a fait du bien: & derechef, i tués mon refuge arriere de la tribulation qui m'enuironne ; pense que veulent ces Pseaumes cy. Apres tant de belles remonstrances ce grand homme menace d'excommunication ceux qui se desolans & monstrans par là qu'ils reuoquent en doute le couronnement, & le bien heureux estat de leurs freres que Dieu a appelés, font vne in-

LIVRE II. CHAP. XXXVI. 301 jure signalée tant à leur memoire en passiculier, qu'à toute l'Eglise en general, qui a tellement disposé l'ordre des conuois, qu'elle n'a pas voulu que rien y parust, qui ne tesmoignast de la joyc.

Les autres Peres soustiennent son sentiment auec vne force d'autant plus grande, qu'ils en tirent la confirmation de la commune prattique de l'Eglise. Ainsi S. Gregoire de Nazianze parlant des funerailles de son frere Cæsarius apres auoir remarque que sa mere y porta vn cierge adjouste qu'il a esté d'une de d'una offenuminant, &c. juimadius nomicifores rus defines of connoyé anec Hymnes fur l'Otat. 10. Hymnes, &c. les chants des Pseaumes enseuelissans les lamentations. Au lieu qu'en la pompe funebre de Sain& Basile, le ressentiment que l'Eglise de Cafarée auoit de sa propre perte Junusian Beines unspine papac m faisoit que les chants des Pseaumes estoiet m Orat. 200 surmontez par les lamentations : ce qu'aussi Sainet Gregoire de Nysse remarque estre arriué és sepultures de l'Imperatrice Flacilla, & de sa petite fille Pulcheria, qui auoient esté suivies d'vn ducil public, sans que pourtant aucun fust dans l'imagination que leur condition meritast des deplorations & des larmes. Le mesme pour consoler les Antiochiens priuez de la presence de leur pasteur tres-aimé le grand Meletius conuie ceux qui le conduisoient en Syrie à leur alleguer la solemnité de son conuoi, où le concours du peuple & de la Cour, le chant des Pseaumes, & la lumiere des flambeaux auoient comme porté le certificat de sa beatitude, leur disant simile roi ouri Anoi, dayiστιθε τα πάλα διηματα, είπαλε τ άπις έμφον θαύμα. πας είς θαraissus of its relaminablenes of metardeans shoes, or your of ruveris minus el mustes, eller m volve the mi ounreluceme minume no-Adrigorus, mus o xuros Cabil mantegras es quelas mi es saver unlameiras ir incegyaciorus ael e oniros exercure, mas राज्यीबंदुक्रीस को पर मानुबंद करीयान पर्न व्याकातांक और वेट याचीया केरावेट Pp m

adjuirance of plantes, was out donnée les sonapees andesse, angelieivers. einem visians muris begluplar, Af Amtians the mount view was no reduced the opposition and its qualities the might distincte agreeable to Japaneen Bunkels oxulganitae the to medu, not begins exampatulors, not mores our to mount to aske ou unum Bairece, and especialist and he is not helpois whole. parlez au peuple qui est là (ascauoir à Antioche) rasontez-luy des bonnes nounelles, dites-luy une merneille qui past: la creance : comme un peuple infini ensaféenla facon de la mer, faifoit que tous estoient un mesme corps à cause de la presse , de ressembloit à de l'eau, flottant autour du tabernacle (du defunct) comme le parrageant à plusieurs fois, & en plusieurs façons en un millier de bandes entre ceux ani estoient d'autre langue, & d'une mesme; le bon David dansoit autour du pavillon : Comme s'estendoient tant qu'il estoit possible d'appercenoir de l'ail, des flenues de feu conlans de costé de d'autre par le conduit non interrompu des flambeaux s'entretouchans : parlez-lay de la promptitude de tout le peuple, de l'afficiation (de Meletius) auec les Aposires en un mesme tabernacle, comme les suaires de sa face estoient arrachez pour seruir de preservatif aux fideles, que le Roy monfirant à canfe de l'affis-Otion un visage triste, & se leuant du throne seit adjouste au recit, & soute la ville passant ensemble auec la pompe au Sainci ; & vous consolez l'vn l'autre par ces paroles, &c.

S. Hieromerepresente quelque chose de pareil en l'enterrement de Paula, disant, o exhine non viulatus, von plansius, vi inter saculi homines sieri solet, sed Psalmorum linguis diversis examina concrepabant. Translataque Episcoporum manibus, ej-ceruicem feretro subjecientions, cim alig pontisices lampadas cereosque praferrent, alig chorus psallentium ducerent, in media Eclesia spelunca Saluatoris est positia; tota ad sunus eius Palestinatum virbinm turba

n 1. Theff. 4.18.

a Egift 17.

LIVRE II. CHAP. XXXVI. 303 convenit, &c. depuis qu'elle eut rendu Mesprit en n'entendit ni hurlement, ni lamentation comme il est acconstrmé de se faire entre les hommes du siecle, mais des esseins de l'scaumes resonneient en dinerses langues 5 & transportée par les mains des Enesques, & les vns d'entre les Pontifes sousmettans leur col à la biere, rependant que les autres portoient denant des torches & cierges, & d'autres conduisoient les chanrs de ceux qui chantoient des Pseaumes, elle fut posée au milieu de l'Eglise de la grotte du Sauneur , toute la foulle des villes de l'alestine s'assembla à ses sumerailles. Il en dit autant de celles de Fabiola decedée 3. aus auparauant escriuant à Oceanus. P Nec dam firstum exhalanerat nec dam debi- p Epift. 10. tam Christo reddideras animam; & jam fuma volans tanti pranuncia luctus, tosius vrbis pepulum adexequias congregabat, sonabant Psalmi, & auraia tella templorum rebeans in sublime quatichat halleluiah, &C. nec mirum fi ac cins faluse homines exultarent, de cuius connersione Angeli latabantur in calo, &c. elle n'avoit pas rendu l'espris, & l'ame qu'elle devoit à Christ, & des-ja la renommée volante messagere d'un si grand dueil qu'elle publicit par auance essemblost le peuple de toute la ville à ses funerailles, les Pleaumes reformaient, & le cri a hallelurah retentif-Sant, frappeit en haut les soiets dorez des temples, &c. ee n'est pas merueilles si les hommes s'esjouissent du faius de celle, de la ronner sion de laquelle les Anges effoient joyeux au Ciel. Eusebe q nous affeure q Luc 5.7. que 64. ans auparauant le mesme honneur auoit esté rendu au grand Constantin dilant de ceux de la cour, ' Allumans des lampes à l'enuiron dans des vafes d'or, ils presentaient un admirable spectacle zino me exwar zonaux regardans : Et cela melme justifie que l'an. voi dounarte diana cienne Eglife exerçoit à l'efgard de tous ceux qui estoient morts en la foy, les mesmes offices par jesquels elle celebroit la memoire des plus grands

ו שונה ד' נקצ למודור de vita lib. 4 c. 66.

s Aduerl, Vigilant. Omnes Epif opi , &c. in ferico & vaje aureo portauerunt Gr. Omnium Eccleffarum populi occurrerut reliquis & tanta latitia (quafi præ entem vinentemque Prophetam cernerent) fu ceperunt, & de Palæstina vosque Chalcedonem iung rentur populorum examina, & in Christi vocem van voce resonarent & & absque martyrum reliquis per totas Orientis Ecclefas, quanto leg ndum est Enangelium accenduntur luminaria tam fole rutilante non vitique ad fugandas tenebras, sed ad fenum latitie demonstrandum Edc.

hb.5. c 36.

DES SIBYLLES, 304 Martyis & Confesseurs. Car qu'elle fut la solemnité du transport des reliques du Prophete Samuel amenées de Palestine à Constantinople ? s Tous les Enesques (nous dit S. Hierome) les ont portées dans de la soye & un vase d'or, &c. Les peuples de toutes les Eglises leur sont venus au deuant, & (comme s'ils cussent veu le Prophete present & vinant) les ont recenes auec tant de joye, que les efseins des peuples se joignoient depuis la Palestine jusques à Chalcedoine, & resonnoient d'une voix à la louange de Christ, &c. mesme sans reliques de Martyrs, quand il faut lire l'Euangile, les lummaires sont allumez par toutes les Eglises d'Orient , le Soleil rayonnant des-1a, non sertes pour chasser les tenebres, mais pour demonstrer on signe de joye: & de la mesme vient que quand il fallut rapporter le corps de S. Chrysostome de Comane à Constantinople, on le receut auec la mesme pompe allant à la rencontre en foule & auec des flambeaux en plein jour, l'assemblée fidele (dit ! Theodoret) vsant de la mer, (à l'aide des batteaux) comme ils eussent fait du continent, couurit de lumieres l'emboucheure du Bosphore vers la Propontide.

Voila donc les affemblées du Clergé, & du peuple le chant de l'halleluiah, & des Pseaumes & les luminaires employez és sepultures de tous les sideles sans exception, & sans qu'il se puisse remarquer entre les suncrailles des moins considerez & aduancez en la pieté, & celles des plus celebres Martyrs & Consesseurs; aucune autre difference que celle du plus & du moins, qui n'ont jamais esté capables de varier la nature de la chose en soy, ni d'empescher qu'elle ne demeure tellement commune entre toutes, que les offices rendus en ces solemnités n'ayent esté (tant en gros que chacun à part) autant de marques de la joye des suruiuans, 1, pour la victoire obte-

LIVRE II. CHAP. XXXVI. nuë par les defuncts, sur le monde & le peché, 2. pour le bonheur auquel l'Eglise les a creu actuellement esleuez : & de la mesme s'ensuit que dans l'office des morts elle ne chantoit point de Libera comme I on fait aujourd'huy, mais des Pseaumes d'instruction, & d'action de graces à Dieu, par exemple le 23. & le 31. & le 110. selon les Hebreux, dont sainct Chrysostome nous a fait vne particuliere allegation, ou bien de tel autre que les amis du defunct choisissoient pour leur confolation, comme le 101. qu'Euodius fit chanter à l'instant de la mort de Monique mere de S. Augustin, selon que ce S. homme raconte en ses confessions, disant " ce garçon là (Adeodatus) " Cobibito à setu ille ayant esté empesché de pleurer, Enodius ouurit le Plautier, & commença de chanter un Pleaume ; auquel toute la maison nous respondions, asçauoir, Scigneur, ie te chanteray misericorde & jugement; Or ce qui se pass it ayant este scen, plusieurs freres & femmes religiouses s'assemblerent, & (selon la coustume) ceux à qui cet office appartenoit prenans le soin des funerailles, en l'endroit ou ie le pounois faire anec bien-seance, le traittois ce qui conuenoit au temps aues sunus curantibus, ego in seux qui estimoient qu'il ne failloit pas m'abandonmer.

puero pjalterium aperuit Enodim, & cantare capit Platmum cui refpendibamus omnu domus, Plal. 101. 1. Milericordia & iudicium, cantabo tibi Domine. Audito autem quid agevetur, connenerunt multifratres, ac religiofa favine & de more illia quorum officium erat parte whi decenter poteram cum eu qui me no descrendum effe cenfebant, quad erat tempori congruum disputabam. Confell lib. 9. C. Ja.



CHAPITRE XXXVII.

Consideration particuliere du sentiment de S. Augustin & de ses prieres pour sa mere.

Manage E notable recit de toutes ces procedures, prouue irrefutablement que ni S. Augustin, ni sa compagnie, ni ceux d'Offic qui le vindrent visiter en son düeil, n'estoient nullement incertains de la felicité de celle qui venoit d'expirer, veu qu'au lieu de l'estimer detenuë en quelque lieu de peines, & par cela mesme digne de leurs larmes, & de l'employ de leurs prieres (necessaires selon les presuppositions d'aujourd'huy) pour sa deliurance, ils portoient d'vn accord leurs pensées à des exercices, qui ne presupposoient rien de tel, comene le chant du Pseaume tot, dont on ne peut rien inferer qui concerne l'estat des morts, veu qu'il ne contient autre chose qu'vne protestation de glorifier Dieu en bien viuant, & en suitte l'entretien familier tel que le temps le requeroit : joint que S. Augustin es paroles precedentes auoit donné vne preuue egalement euidente de son intention, lors qu'apres auoir fait la description de la douleur qui l'auoit trauaillé pendant l'agonie de sa mere il auoit adjousté, y Auss tost qu'elle eut Adodatus ex lamaus jetté le dernier fouspir , le jeune garçon Adeudatus, in plantium, aique ab s'escria en se lamentant, & estant repris par nous confest. lo. tous se teut : Ie ne diray pas si saincre Monique estoit reduitte à la souffrance de quelque tourment, mais seulement, si sa beatirude estoit (en quelque façon que l'on puisse conceuoir) diffe-

y Tam vbi efflault extr mump ritum, puer co citato.

LIVRE II. CHAP. XXXVII. 307 rée, qu'y auoit il de plus juste que la plainte du petit Adeodatus, & de plus injuste & inhumain que la defence que toute la compagnie luy faisoit de lamenter ce qui est vrayement lamentable? & que deuoit-on moins attendre d'vn fils qui estoit & vouloit estre tenu pour bon, que la dureté qui le faisoit resoudre au desny d'vne seule de ses larmes à vne bonne mere, d'autant plus digne objet de sa compassion, qu'elle estoit (si les defenseurs du Purgatoire en sont creus) efloignée de son bonheur?

Ie ne veux pas nier que fainct Augustin n'ait esté saisi de douleur aprés son decés, mais ic · foultien de par luy mesme, qu'il a esté affligé pour foi, & non pas proprement pour elle; Car apres auoir dit qu'il fit taire son fils Adeodatus qui jettoit des cris de tristesse, il exprime ce qui estoit de ses dispositions en ces termes, & Hoc modo meti quid-Par ce moyen ie ne scay quoy de pueril que j'a- batur in stetus inneville uois , & qui s'escouloit en larmes, estoit reprime par voce cardiscoercebatur une jeune voix de mon cœur & setassoit : car nous decere arbitrabamur n'estimions pas seant de celebrer par des plaintes pleu- sunus illud questibus lareuses & gemissemens, ces funerailles là 3 d'autant crymosis geminibusque que souvent par ces choses certaine misere , ou pres- runque selet deplorari que extinction de ceux qui meurent a acconflumé l'effre quedam miferia modeploree; mais elle ni ne mouroit miserablement, nimola extinctio; As ni ne mouroit du tout. Nous tenions celades en illanes misere morieseignes de ses meurs, de sa soy non feinte, de de raisons certaines : qu'estoit-ce dont qui me donnoit mantin moram cius, & tant de douleur au dedans, sinon la playe recente pro, sidenon sietà, rationicodante de ce que la tres-chere & tres-donce accouftu- mus. Quid est crat mance de viure enfemble, anoit esté en un instant quod intus minigraniinterrompue pour l'un & pour l'autre? &c. Ven donc juetadme fimui vinenque i estos desque de son si grand soulas, mon espris d'duliffina Scharisestoit navré, de la vie que avoit esté faite une de la Genne, effoit comme dechirée de parce qu'il medef- &. Quonta a staque plaiseit fort que ces mounemens humains qui de ne-

dam puertle quad tabe-& tacebat. Neque enim celibrare, quia bis plerientium, aut quafi ombetter, nec amning morichatur : hoc & docubusque certis tinebasima repente simul dirupta, vulnus recens, defercuar tam mayna cim folatio faucialitar

DES SIBYLLES;

falla fuerat, ex mea er eantum in me poffe bet bumana . que ordine debito & forte conditiones noftra accidere neselle ift also dolore dol bam dolorem men, & duplici triftitia macerabar. Cum ecce cor. redimus fine lacrymu, erc. Ibid.

animus, & quali dila. ce fité arrivent selon l'ordre den, & le sort de nostre mabatur vita, que una condition, eussent tant de pouvoir sur moi ; j'estois illius, &c. quia mibi dolent de ma douleur par une autre douleur, & vehementer diffili ebat me trounois maceré d'une double triffese. Quand voici le corps emporté & nous allons & retournons lans larmes. Il ressentoit donc (par sa propre confesfion) deux triftesses differentes : l'une principale caulée par le regret de sa perte; l'autre accessoire naissante du regret de se voir sujet à cette insirpus elatumest, imus de mité humaine de regretter vne personne defunce, & tout le jour il n'eut (à son dire) que cela en l'esprit, quoy qu'il se fist force pour le tenir caché: Au retour du conuoi il fut aux estuues en esperance de se deffaire de sa douleur en se diuertissant, mais il en reuint aussi affligé que deuant, le feu de sa playe ne se rallentit qu'apres qu'il eut reposé. Alors auec vo esprit plus remis s'estant ramenten toute la vie de sa mere, & ne se trouuant exposé à la veuë d'aucun autre que Dieu, il s'enhardit d'espandre les larmes qu'il auoit eu peine d'arrester durant toute la journée, Il me pleut (dit-il à Dien) de pleurer deuant toy, d'elle & pour elle, de moy & pour moy, & ie donnay congé aux sinebam et effuerent larmes que ie retenois , afin qu'elles se repandissens quantum vellent, Ge. tant qu'elles voudroient.

Libnit flere in conspectu tno de illa & pro illa. de me Groro me: & dimili lacrymas quas con-

Il semble que l'on puisse couclure de là qu'il estoit en peine pour l'estat de sa mere; mais deux choses forcent à croire le contraire : la premiere que s'il cust esté imbu de la creance du Purgatoire de l'Eglise Romaine, il n'eust peu sans vne espece d'injure à la pieté & charité, differer jusqu'aprés son premier resueil la contribution de fes pleurs & de fes larmes pour le foulagement d'vne personne si chere; & passer toute la journée à des entretiens & diuertissemens qu'il auoit esprouuez inutiles : la seconde que confiderant que son action pouvoit estre jugée

LIVRE II. CHAP. XXXVII. vidicule & defraisonnable, il l'accuse par cela melme qu'il s'estime obligé à l'excuser, Life (dit- Legat quivolet, & inil) cecy que voudra, & l'interprete comme il voudra, si peccatum inuenerit & s'il trouve que ce soit un peche que j'aye (durant seuisse me matrem exivue petite partie d'heure) pleure ma mere, mere qui oculumen interim morcependant estest morte à mes yeux, & qui m'anoit tuam, que me multos pleure plusieurs années, afin que ie vescusse à tes yeux: annos ficuerat, vi ocuin qu'il ne s'en moque point, mais plusiest (s'il est de deat, sed potius (siest grande charité) qu'il pleure luy mesme pour mes pe_ grandi charitate) pro shez denant toy Pere de tous les freres de ton Christ, repatrem eminim fra-Si l'opinion du Purgatoire cust fait dessors son trum christitui, & entré en l'Eglise, qui eust peu justement, ou l'accuser d'auoir failli en deplorant par des veritables larmes la dure condition de sa mere confinée (foit pour peu foit pour long temps) dans vn lieu de tourmens ? ou l'excuser 1. de n'auoir dés le moment de son decés porté sa pensée à l'aider de ses suffrages, & quitté toute autre sorte d'entretien, 2. de n'auoir (lors qu'il a voulu rendre ce trifte deuoir) employé qu'one petite partie d'henre pour l'office le plus important à celle à laquelle (apres Dieu) il estoit redeuable de sa vie & de la conversion?

Rome qui approuue que l'on reitere le seruice des morts des centaines d'années pour vne mesme personne, trouueroit-elle à present raisonnable qu'aucun de ses enfans se promist d'obtenir la deliurance de ses parens en vn tournemain, & a si bon marché qu'vne priere ou vn pleur d'vn quart d'heure ? 3. de n'auoir peu s'empescher de confumer partie de ce peu de temps qu'il auoit destiné à ses larmes en des deplorations inutiles de sa propre perte, dont il exprime le ressentiment par ces mots, il me pleut de plorer de moy & pour moy, comme s'il eust este à propos à l'heure mesme qu'il auoit (comme on pretend) deuant foy l'extreme besoin de sa mere de tourner la veuë

terpretetur vi volet, &

310 DES SIBYLLES,

ailleurs, & faire aucune confideration de fon interest ? 4. de ne s'estre (qu'il nous paroisse) astraint en aucune sorte à la continuation soit de ses veux soit de ses larmes qu'il auoit retenues du commencement auec vne espece d'effort, comme indigné de ce que la foiblesse de la nature le tentoit de les espandre, pourroit-on adjuster auec les maximes de Rome, & la pratiq e de ses communicateurs depuis quelques siccles qu'vn enfant qui ne se scroit porté qu'à peine, foit à pleindre le mal de fon Pere, foit a en demander l'issuë, se rebuttant des le premier coup, cessaft d'en rechercher le remede ? C'est cependant le procedé qu'il semble que l'on doine objecter à sainct Augustin : il auoit attendu la nuit d'apres la mort de sa mere pour se porter en sa faueur, foit aux veux foit aux larmes; il n'a passé en cet exercice qu'vne petite partie d'heure, & ne l'a (que nous puissions sçauoir) recommencée ni la nuit mesme, ni le lendemain, ni les jours prochainement fuinans, mais s'est absolument arresté, comme si d'vn seul mot il auoit acquitté toute son obligation, & j'ay pour representer son action plus au vray vie d'alternative, luy attribuant ou des vænn ou des larmes, pour ce que ces paroles il me pleut de pleurer d'elle ou pour elle, ne signifient pas necessairement, il me pleut de prier pour elle, mais peuvent faire ce sens j'ay pieuré à son sujet, & deplore pour elle, non seulement qu'elle soit morte, mais qu'elle ait esté sujette à la necessité de mourir en vn âge encor verd, à sçauoir en sa 56. année, 2. hors de son pays, & 3. sans espoir de reposer dans le sepulchre qu'elle s'estoit preparé dans Tagaste; car comme tous ces euenemens luy ont este desauantageux, ils ont peu causer des larmes, sans que celuy qui les a versees sesoit engagé à faire priere pour elle, &

LIVRE II. CHAP. XXXVII. 311 sclon la loy des contraires ie ne vois pas plus de raison à conclure il a pleuré pour sa mere, donc il a prié pour elle; que si quand nous lisons que S. Chrysostome conseille en diuers lieux de mener dueil pour les Catechumenes morts en leur ignorance, on pensoit conclure qu'il a (contre l'intention de l'Eglise) ordonné que l'on expiast leurs crimes par des larmes & prieres, c'està dire que l'on entreprist inutilement l'impossible. La pluspart des Theologiens, tant anciens que modernes, recognoissent bien que Dauid pleurois pour son fils Absalon, d'autant plus amerement que son dueil estoit (selon son jugement propre) inconsolable, puis que ce malheureux parricide poursuiui de l'ire du ciel, & emporté par vue mort violente, & digne de son crime, hors du monde, n'estoit plus en estat d'estre aidé, soit par prieres, foit autrement.

Mais confiderant que fainct Augustin nous af- Nec in eis precibus seure qu'à l'heure de la sepulture de sa Mere le ser- offerretur pro ea sanice accoustumé en l'Eglise de son temps sut cele- crisicium pretij nostri, bre, & qu'il fit priere à Dieu: ie suis content d'accorder qu'il a renouuellé ses supplications la nuict guam deponeretur, suivante, & que quand il a dit, qu'il avoit pleure ficut illic fien solet, pour elle, son dessein a esté de faire entendre qu'il ego sieui, a prié pour elle en pleurant : A infi sans debattre du fait, & le presupposant tel que l'on le peut pretendre, ie m'arreste à remarquer ; 1. Qu'il n'a pas creu ny que l'on deuft apporter à cette sorte d'office grande façon, puis qu'il apensé en estre quitte pour y auoir employé une petite partie d'heure, ny qu'il fust fort necessaire, puis qu'il ne l'a pas continué, ny fort bien fondé, puis qu'il a jugé que l'on pouuoit y trouuer du peché; joint que (felon la creance proprede l'Eglise Romaine) il s'engageoit à demander vne chose desja faitte; priant pour celle qu'il estimoit (comme eleuée

quas tibi fudimus cu iam iuxta fepulchrum polito cadauere, priulcorde ab illo vulnere in quo poterat redargui tibi Deus noster pro illa famula tua longe aliud tu consideratione periculorum omnis anime 6000

DES SIBYLLES, 312 en gloire) n'en auoir plus aucun besoin. Pour mettre cette derniere consideration en vne plus haute euidence, ie n'ay qu'à rapporter ce qu'il adjouste immediatement apres, attachant son propos au temps auquel il escriuoit ses Confessions, Egoautemiam (sanato Moy aussi (ayant le cœur gueri de cette playe en laquelle l'affection charnelle pouvoit estre reprise) ie sarnalis affectus) fundo te verse maintenant (ô nostre Dieu) pour cette tienne seruante une toute autre forte de larmes qui fourd lacrymaru genus, quod d'un esprit esbranlé par la consideration des dangers manat de concusso piri- de toute ame qui meurt en Adam. Notez ie vous supplie, qu'il attribue à vn cœur blesse d'affection que in Adam moritur, charnelle, & digne d'estre reprise, les larmes qu'il auoit respandues pour sa mere la nuict d'après son deces, & qu'entreprenant de nous en faire le recit il s'est obligé à changer sa premiere disposition, & tout cela neuf ans entiers apres l'euenement ; veu que sa Mere expira dans Offie le 4. May 389. & fut enterrée le melme jour, 2. Que la nuit entre le 4. 8t le 5. il pleura d'elle, & pour elle, &c. 3. Que l'an 398. (selon la remarque propre qu'il nous en fait en fes Retractations) il escriuoit ses confessions, qu'il reconnoit là-mesme composées apres ses questions dediés à Simplician desja Archeuesque de Milan, & qui (selon l'ordre ancien des ordinations) ne peut auoir, auant le Dimanche 12. d'Avril, jour de Quasimodo, pris la place de Sain& Ambroise, retiré à Dieu le Samedy de Pasques 4. Avril 397.

Et pour ce qu'aprés auoir tarifes premieres larmes, & gueri la playe de son cœur, de laquelle il s'est rendu luy-mesme accusateur, il a au commencement de la dixième année après la mort de fa Mere, trouné bon d'ouurir une autre source de larmes, se proposant auec vn esprit émeu la defunte exposée a quelque danger, & qu'il ne seroit ny juste ny conuenable au respect que nous deuons

LIVRE II. CHAP. XXXVII. à sa saintememoire, de luy imputer à la voléece que le Poëte disoit des Amans, que sibi somnia fingunt, comme si ce grand homme seulement pour allarmer son esprit, s'estoit peu plaire a peindre des accidens sans sujet, & feindre (fur tout en parlant à Dieu) ce qui n'estoit pas ; voyons jusques où son discours peut s'accorder auec ses propres principes, & (nous deportant d'interpofer nostre jugement en ce qui regarde son procedé) reduisons nous à le receuoir de luy-metime, & à dependre entierement de ses propres regles. 1. Il est constant qu'il n'a admis que deux receptaeles des ames sortans de leurs corps, car voicy comme il se determine au 10, traite sur la 1, selon fain& Ican, Celuy qui a vescu, est aussi mort; son flequi vixit & morame est rauie a d'autres lieux, son corps est mis en tuus est, rapitur ad alia terre, si ces paroles-là (qu'il a recommandées en pus ipsius ponitur in expirant) fe font on me se font pas, c'est ce qui ne le terra : an fiantilla vertouche point; il fait cependant, il endure autre cho- ba an non fiant, non ad se, ou bien il s'esjouit dans le sein d'Abraham, ou alindagit olind pairbien il desire un peu d'eau dans le feu eternel; & comme selon cette doctrine les deux conditions atimo aque modicure du bon heur, & du malheur eternel, le sein d' A- desiderat, Et. braham, & le feu eternel sont immediatement opposez; il faut de necessité que qui conque sort de cette vie, sur le champ, entre ou dans la joye inenarrable & gloriense, qui ne luy sera jamais ravie, ou dans la misere inconsolable, & qui ne finira jamais. 2. Il n'est pas moins asseuré par le certificat.que sain& Augustin nous a donné cy-deffus, que le sein d'Abraham est le repos des bien-heureux, où nulle tentation n'a lien. 3. Il n'est pas en fin possible qu'il ait creu sa Mere dés le moment de son decés ailleurs qu'au sein d'Abraham; veu qu'il a jugé mal conuenable de celebrer ses funerailles auec larmes, qu'il a esté dedans ce sentiment qu'elle ne mourost point miserablement, où plustost qu'elle RE

loca anima ipfius cortur, aut in sinu Abrahe gaudet aut in igne DES SIBYLLES,

uificata, & c. fic vixit vt laudetur nome mum in fide moribulque cius . &cc.

act bus pro quibus tibi gaudens grarias ago, &c.

dimitiffe debita debitoribus fnis, &c.

a Ma ia Christo vi- ne mouroit point du tout : qu'il a reconu que a viuifiée en Christ, elle auoit tellement vescu que le Nom de Dien ausit efté louc en sa foy & en ses mours; qu'il s'est senti obligé à remercier Dieu auec joye de ses bonnes actions, qu'il l'a enrollée entre les Sepolitis cius bonis enfans de Dieu, & citoyens de la Ierusalem celeste, qui ont droiet de respondre à l'accusateur, que leurs debtes leur sont quittées, & qui ont ænure miseriapersiam, & excorde cordieusement, & quitté de cour les debtes à leurs debteurs.

Tout ceia (qui ne peut nullement estre sujet à contredit) presupposé. le demande, Quelle consideration de peril pounoit esmonnoir l'esprit de S. Augustin à espandre des larmes pour vne Mere qu'il croyoit tellement morte en Adam, qu'elle s'estoit reposée au seigneur, veu que s'il estimoit deuoir dire qu'elle estoit morte en Adam à l'esgard de la diffolution de son corps, il estoit encore plus obligé à confesser qu'elle l'estoit au Seigneur, entant qu'elle auoit acheué sa vie en la foy de son Nom; & que la dissolution de son corps (changeant en quelque sorte de nature) estoit deuenuë vn passage heureux à la vraye vie de son esprit, qu'il recognoissoit auoir esté auparauant vinifié en Christ, & acquitté par luy de toutes ses debtes, Car quelle risque y peut-il auoir à courre pour ceux qui mourans au Seigneur, deslors (selon ? b le dire du S. Esprit) se reposent de leurs trauaux ? 6 les dons & la vecation de Dien ne sont ils pas sans repentance? & de mesme qu'il n'est pas possible de d separer de la dilection de Dieu ceux qu'il a aimez en Iefus-Christ, n'est-il pas vray que e mul ne les pent rauir de sa main, my intenter accusation contre eux, ny les condamner? & consequemment qu'il n'y a aucune condemnation pour eux, qu'ils s'ne verront point la mort, & qu'ils & font desja paffez de la mort à la vie? Sainct Augustin le confesse & public

& Apoc. 14. 13. c Rom. 11,29. d Rom 8. 38.32.33

e Tean 10.28; f Jean \$. 51.

g Ican ; 24.

LIVRE II. CHAP. XXXVII.

hautement, difant au 48. traitte fur S. Ican: Que peut le loup? que pent le larron & weleur? ils ne perdent que ceux qui sont predestinez à la mort, &c. De ces brebus-là (telle qu'estoit selon sa description propre la bonne Mere laince Monique) ny le loup n'en rauit, ny le larron n'en enleue, ny le voleur n'en tuë, celuy qui cognoif ce qu'il a donné pour elles, est

feur de leur nombre.

l'aduoue de tresbon cœur que les confiderations suivantes de Sain& Augustin sont tresjustes & tres-bien fondees, le n'ofe dire qu'aucune parole ne seit sortie de sa bouche contre ton commandement, depuis que su l'as regenerée par le bapsesme, & il a efte dis par la verité qui est ton fils, Si quelqu'vn dit à son frere, sat, il sera coulpable de la ent, (Matt. 5. 12.) & gehenne du feu, & malheur à la vie mesme louable des hommes, si (ayant mis à part la miséricorde) tu en fais la discussion. Car puis que Sainct Ican pro- utins , orc. teste de soy-mesme & de tous les fideles, i Si nous disons que nous n'auons point de peché nous nous seduisons nous-mesmes, & verité n'est point en nous, & nous faisons Dien menteur, puis que le Prophete (à l'oracle duquel S. Augustin se remet expressement) s'escrie & N'entre point en jugement aues & Pl. 143. 2. ton serviteur d'autant que nul vivant ne sera justifié denant toy; puis que lob celuy qui (selon le jugement de Dieu melme) a esté entier de droit, craignant Dieu, & se retirant du mal, lob dis je reuenu à soy-mesme s'est senti obligé à faire ceste humble confession, I i'ay parle & te n'y entendois rien, &c. l'ay horreur d'auoir ainsi parlé & m'en repens sur la poudre & sur la cendre, Qui seroit si infenfé de nier, foit de Sain de Monique, foit d'aueun autre des bien-heureux, qu'il ait jamais faille en parler contre le commandement de Dieu depuis son baptesme, ou de s'imaginer que sa vie en la profession du Christianisme, ait esté si parfaite qu'elle

Quid pate fe lupus? anid potest fler & latro ? non perdunt nifi ad interitum pradiffinatos ore. De surbus iftisnee lupus rupit neefur tollity neclatro interfects iccurus est de numero carum qui pro la nouit quod dedit, Esc.

Non andco dicere, ex quo eam per baptifinu regeneralli nullum verbum extille ab ore cius contra tuum pra chin, Et dictum eft a veritate fitio tua? & Si quis dixerit fratti fue fatuus teus gehennæ va etsam laudabili vista bominum si remota miscricordia cam dis-

i I, Io. 1. \$.10;

1 Tob, 45 3 60

Rr ij

DES SIBYLLES,

ait peu subsister dans la discussion d'un jugement

Sans misericorde?

Mais demeurant d'accord de toutes les pieuses & necessaires considerations, que S Augustin a faittes sur le cours de la vie de sa Mere, ie cherche & ne puis trouuer la raison de la consequence qu'il en a voulu tirer pour se croire obligé a prier comme esbranlé par la crainte de quelque peril imminent, pour celle qui (par sa confession meime) auoit obtenu la quittance de toutes ses debres, & (comme Sainet Cyprian disoit de tous les fideles) tirée des tourbillons de ce monde, estoit arrinée au port d'one seureté eternelle. Quelque peché que l'on suppose qu'elle ait commis depuis son baptesme, l'ayant deploré serieusement, & auec vn fidele recours à la m honne odeur de Chrift, " le fang duquel (comme Sainct Iean declare) nous purifie de tout peché, sa o conscience arrousée de ce precieux sang, & pleinement nettoyée des œuures mortes: est demeurée absolumet deschargée deuant Dieu, comme Sainct Augustin luy-mesme exposant les paroles de S. Iean le reconnoist, disant; P Diennous a donné une grande seureté, a bon droit nous celebrons la Pasque dapuis que le sang du Seigneur par fujus est janguis Do- lequel nous sommes purgez de tout peché, a esté respandu. Soyons en asseurance, le Diable tenoit conmus seini, caucionem tre nous une scedule de seruitude, mais elle a esté effacée par le sang de Christ, &c. Si de l'insirmité de ta vie le peché se glissen te surprenant, voi-le ausi tost, qu'il te déplaise aussi tost, condamne-le aussi toft, & lors que tu l'auras condamné, tu viendras affeure vers ton juge, là tu as un aduocat, ne veille point auoir peur de perdre la cause de ta confession, ad indicem venies, ibi veu donc que Sainte Monique est expirée en recommandant son ame à son fidele Createur, & implorant sa misericorde en vertu du merite eternel de ce sang bien heureux l'onique oblation, au-

m Cant. t. 2. 2. Cant, 15.5 n Ioan, 1 7. o Heb 9. 14. 1. Pet. 1. 19.

p Magnam securitatom dedit Deus, merità Pafcha celebramus: whi mini . que purg amur, ab .omni dilecto : /ucontra nas diabolus feruitutis tenchat, fed Janguine Christi deleta est, Co. Si de instruntate with furriplina peccasum , continuo volde , continuo displi ent, contenua damna, & cum elamnaueris securrus Labes advocatum note timere ne perdes canfam confessionis tue, In Lloan, tract, r.

LIVRE II. CHAP. XXXVII. 317 quel l'avoit des ja lauée de son peché originel, q Petr. 4. 19: & consacrée pour tousjours; rien ne pouvoit l'em- r Heb. 10, 1419, 181 pescher d'aller auer un vray cœur, & en pleine certitude de foy vers les lieux Sainets, dans lesquels ce fang vrayement diuin luy auoit acquis la liberte d'entrer, & Sainct Augustin qui n'auoit (déslors qu'elle est délogée du corps pour oftre auec Christ) aucune iuste cause de crainte, ne pouuoit (nouf ans entiers aprés qu'ayant rendu son esprit à Dieu. elle a esté ensaisinée de son bon-heur) estre dans la necessité de requerir pour elle que Dieu luy quittast ses debtes, n'entrast point auec elle en jugement, glorifiast sa misericorde par dessus son jugement, & fist en somme ce qui estoit desja fait:

fant : Et ie croy que tu auras desja fait, ce que je te qued terogo, sed voprie de faire, mais approune Seigneur les propos vo- ba Damine, Esc.

lontaires de ma bouche.

Voila donc (par fa confession propre) l'office qu'il entreprenoit de rendre à sa Mere, vne demande purement arbitraire de ce qui avoit esté auparauant accompli, & par cela mesme n'estoit plus en estat d'estre demandé, mais qui le mouuoit à faire apres vn si long temps des requestes si instantes & precises pour la Mere, qui auoit tousjours depuis son enfance esté en exemple d'vne rare & constante vertu, & qui s'estoit embrasée d'vn si grand zelepour la pieté, qu'elle auoit gagné au Seigneur toute sa maison, sans rien dire de son Pere qui auoit esté d'vn naturel turbulent, & fipeu pieux, qu'il n'auoit peu se resoudre a embrasser le Christianisme auant la fin de sa vie, sans disje en rien dire, finon par occasion indirectement & par ce seul petit mot qui monstre qu'il le croyoit bien heureux : Qu'elle foit en paix auec fon sit infacesum vira mari; Patrice estoit il plus asseuré en la possession de la paix, & auoit il moins besoin des suffrages

s Plal, 1, 23.

Aussi le reconnoit-il sur le champ ingenument, di- Et eredo iam feceria

318 DES SIBYLLES,

de son fils, que Monique qui l'auoit tous jours passée en bonnes qualitez, & auoit esté l'instrument de sa conversion à Dieu? le Respons que S. Augustin, qui a si distinctement remarque l'inegalité des conditions de ses parens, ne pouvoit tomber dans vne si grande erreur d'estimer ses prieres plus necessaires à sa Mere, qu'à son Pere qui (pour auoir esté moins recommandable) sembleroit en

auoir cuplus grand befoin.

Mais qu'il a esté induit à prier nommément pour sa Mere, non (comme on pourroit penser) par obeiffance à la coustume generale de l'Eglise de son temps, laquelle (estant vniforme pour tous) l'eust autant obligé à parler de son Pere, qu'à faire mention de sa Mere; mais par le commandement que sa Mere luy en auoit fait en mourant, &c par le desir qu'il auoit de correspondre à sa derniere volonté, de laquelle il aimoit mieux se constituer executeur que censeur; Ce desir donc preualant en luy par dessus toutes autres considerations, non seulement il a tronné bon de la pleurer la nuit d'aprés son decez, mais neuf ans aprés, s'estant engagé a en descrire l'histoire, & rapporter ses dernieres paroles; pour y satisfaire auce vne entiere complaisance, il s'est esmeu de mesme que s'il l'eust eue deuant ses yeux en quelque danger, pour en suitte addresser à Dieu les mesmes supplications que l'on feroit pour ceux qui demeureroient encore embarassezdans les combats de cette vie : quoy qu'il confessatt qu'elles auoient des ja eu leur accomplissement, puis se ramenteuant le dernier commandement qu'il auoit receu de la defuncte (fans mettre en quellion s'il estoit encore de saison) il s'y est conformé comme deuant, & a enfin requis ses Lecteurs d'en entreprendre (en quelque temps & lieu que ce foit) l'execution. Voila pourquoy à dessein de rendre raison de sa

LIVRE II. CHAP. XXXVII. 319 priere que le Seigneur daignast appronner les paroles ou offrandes volontaires de sa bouche, il adjouste, Namque illa imminente die resolutionis sua non cogitauit suum corpus sumptuose contegi, aut condiri aromatibus, aut monumentum electum concupiuit, aut curauit sepulchrum patrium: non isla mandauit nobis, sed tantummodo memoriam sui adaltare tuum fieri desideranit, &c. Nemo à protectione tua dirumpat eam, non se interpenat necvi, nec insidijs leo & draco: neque enim respondebit illa nihil se debere ne connincatur & obtineatur ab accufatore callido, sed respondebit dimissa sua debita ab eò, cui nemo reddet quod pro nobis non debens reddidit. Sit ergo in pace cum vive , &c. Et inspira Domine Deus meus, inspira seruis tuis fratribus meis , filijs tuis Dominis meis, quibus & voce, & corde & literis feruio, vt quotquot has legerint, meminerint ad altare tuum Monice famule tue cum Patricio quondam eius conjuge, per quorum carnem introduxifi me in hanc vitam quemadmodum nescio. Meminerint cum affectu pio parentum meorum in hac luce transitoria, 6 fratrum meorum sub te patre in matre Catholica, & ciuium meorum in aterna Ierusalem, cui suspirat peregrinatio populi tui ab exitu vique ad reditum, vt quod a me illa popositi extremum, vberius illi prastetur in multorum orationibus, tam per confessiones quam per orationes meas, &c. Car le jour de son decez estant sur le point d'arriver, elle n'a point en en pensée que son carps fust somptueusement councrt, ou embaume d'odeurs aromatiques, ny n'a point desiré de monument choisi, ny ne s'est souciee du sepulchre paternel, elle ne nous a point recommandé ces choses, mais elle a desiré seulement que l'on fist memoire d'elle à ton Autel, &c. Que personne ne la separe violemment de ta protection; que ny par force ny par embusche le lion & le dragon ne s'interposent point; car elle ne respondra pas qu'elle ne doine rien, de-

peur qu'elle ne foit conuaineue de obtenue par l'adnerfaire rusé : mais elle respondra que ses debtes luy ont esté quittées par celuy auquel personne ne rendra ce qu'il a rendu pour nous ne le deuant pas, &c. Inspire ausi Seigneur mon Dieu , inspire à tes seruiteurs mes freres, à tes enfans mes Seigneurs, aufquels ie fers ducœur de la voix, & des lettres, que tons ceux qui liront ces choses, se souviennent à ton Autel de Monique ta servante auec Patrice autrefois son mary, par la chair desquels in m'as (je ne seay comment) introduit en cette vie: Qu'ils se souniennent auec une affection pieuse, de mes parens en cette lumiere pas-Sagere, de mes freres sous toy Pere en nostre Mere Catholique, & de mes Citoyens en l'eternelle Ierufalem, pour laquelle le pelerinage de ton peuple souspire depuis l'issue insqu'au retour, afin que ce qu'elle a requis de moy le dernier , luy soit plus abondamment fourny és Oraisons de plusieurs, tant par mes confessions que par mes Oraisons.

Iusques icy l'ay rapporté les paroles de Sain& Augustin qui instifient 1. que la seule occasion qu'il auoit l'an 398, meu à conceuoir des Prieres pour sa Mere decedée neuf ans auparauant, & deslors (felon fes presuppositions propres) bien-heuse, estoit la requisition qu'elle luy en auoit faite en mourant: 2. que ces Prieres (par sa confession mesme) n'estoient ny ne pouuoient estre necessaires à celle pour qui elles estoient ou pouuoient estre faites, puis qu'elle avoit droit de respondre à l'accusateur que les debtes luy auoient esté guittées, & pourtant qu'elle n'en auoit plus a craindre les consequences: car qui peut estre separé de la prote-Etion de Dieu, que par le peché, qui seul (selon le dire du Prophete Esaye) fait proprement barriere entre l'homme & son Dieu, faisant qu'il eache sa face, & n'oye pas pour proteger? le peché (qui n'est plus dés l'heure qu'il est expié & quitté) peut-il

LIVRE II. CHAP. XXXVII., 321 rien au prejudice de celuy qui en a esté vne sois liberé? & y a t'il entendement capable de conceuoir, que ce qui n'est point soit ou puisse estre causedequoy que ce soit, veu qu'estre cause, c'est non seulement estre; mais estre en quelque sorte actif? qui estaussi sujet à l'interposition du lion & dragon pour souffrir le rauage onuert de ses violences, & le dommage couvert de ses embusches, que celuy qui est (comme debteur non acquitté) tire deuant le formidable tribunal de la justice vengeresse de Dieu? les debtes (quelles qu'elles soient) peunent elles de droit estre exigées de ceux qui sont (par la remise du creancier) absolument quittes? y a t'il en fin du malheur a craindre pour ceux de qui le Seigneur, b a emporté les pechez sur le bois & can- 6 1. Pett. 2.24 celle l'obligation? 3. Que Rome qui n'a plus en sa communion aucun qui face priere pour Sainte Monique, qu'elle a tirée durang de ceux au profit desquels elle destine ses suffrages, pour l'esleuer d en la classe des esprits glorieux, desquels elle d Voyez les Manydemande l'intercession, quelque bruit qu'elle fasse de l'exemple de S. Augustin, non seulement ne satisfait pas à la requisition de ce grand homme plus que les protestans, qu'elle accuse comme deserteurs de l'ancienne tradition; mais ne juge ny juste nyraisonnable d'y satisfaire; & comme elle ne croit pas manquer à son deuoir, en se deportant de prier pour Saince Monique, à cause qu'elle l'estime bien-heureuse, & (comme telle) n'estre plus en estat de recenoir de l'aide des viuans par leurs prieres, ny denoir attendre (selon la demande de Saince Augustin) des inspirations de Dieu qui les poulsent à demander des choses desja faires, & entreprendre ce qu'elle ne juge ny raisonnable ny faifable. Les Protestans (qui suinent en cela son sentiment d'autant plus volontiers qu'ils le reconnoissent conforme à la parole de Dieu & à la rai-

c Coloff, z. 11.

rologes au 4. May.

e Rom. 9. 5.

f Deut, 6.14. Matth. 4. 10.

g n. Ican. 2.12.

1 1.Tim. 2, 5. 6.

Epift. z.

k Apud Eufeb. lib. 4

/ aduerf. Fauft. lib.

322 DES SIBYLLES,

son) ne peuuent (quoy qu'elle die au contraire) fe persuader qu'ils faillent en ne reconnoissant ny aucun objet d'adoration Religieuse (quelle que l'on la puisse conceuoir) autre que Dien e seul, Pere, Fils & S. Esprit benit eternellement, selon que Rome elle mesme exprime le f premier de ses comandemens Vn feul Dien tu adoreras : ny aucun advocat proprement dit, autre que celuy qui est proposé à tous les Chrestiens par S. Iean & comme propitiation pour les pechez de tout le monde. Car comme ils ont appris de S. Paul b que le Mediateur entre Dieu & les hommes est un, à sçauoir lesus-Christ homme qui s'est donné en rançon soy-mesme pour tous, d'où Auitus Archeuesque de Vienne inferoit i que si nostre Seigneur n'estoit selon sa nature humaine prise en vnité de personne, pasé en la nature de la Dininité, non seulement il n'auroit peu dissoudre par aucune intercession l'obligation du genre humain, mais ausi auroit porté luy mesme le faix de la scedule paternelle. Ils se tiennent Religieusement à la protestation que faifoient les premiers Chrestiens touchant leurs Martyrs & Nous adorons celuy qui est Fils de Dieu, mais nous aymons (felon qu'il est requis) les Martyrs comme disciples & imitateurs du Seigneur : & à celle de S. Augustin. I Nom honorons les Martyrs par ce culte de dilection & societé, par lequel en cette vie les Saincis hommes de Dieu sont aussi honorez. Concluans de là que (felon le commun fentiment de la plus pure antiquité) on ne peut legitimement apporter aucun autre honneur que ciuil & de focieté aux Citoyens de la Ierusalem d'en haut, soit qu'ils foient actuellement esleuez en cette bienheureuse demeure, soit qu'ils y tendent, qu'au reste il y ont esté & y seront tousjours recueil-Jis dés leur départ de ce monde, & que le Conuoy honorable de leur corps mis en depost dans

LIVRE II. CHAP. XXXVIII. 323 la sepulture n'a jamais eu aucune ceremonie qui n'ait serui à demonstrer la certitude & la joye que les suruiuans auoient de leur bon heur.

CHAPITRE XXXVIII.

Preuues du sentiment des Protestans, par les eloges donnez anciennement aux fideles decedez.

> VTANT en peut-on dire des eloges dont les grands Hommes de l'Antiquité ont honoré la memoire de ceuxlà mesme pour lesquels la coustume vouloit que l'on fist des prieres. Eu-

febe m parlant de la mort d'Helene decedée le 18. m De vita lib. 1. c. 451 Aoust enuiron l'an 330. on the resident Angu chareir, &c is un rebraia ilnomes rui reispanaelas res in pegnin Severs, pera Bodie de de premissione adabei de you mis peudous Curis on The segmen compairer, are sixed your wirm tope, but the appear का रखें वंश्वरायां पंजाब क्लंड की वर्णांड बावरियाधिया वर्णांड्स.

Elle estoit appellée à un meilleur lot, &c. tellement que ceux qui ausient un droit sentiment estimoient à bon droit que cette Dame trois fois heureuse ne mouroit point, mais attendait (à dire le vray) le changement & transport de la vie terrienne en la selefte. Son ame donc retournoit à son principe, estant admise en une essence incorruptible & Angelique pres de son Sauneur. Et de Constantin, qui (se disposant à la mort) protestoit de soi ", qu'il se n andier, nes aux bastoit, of ne remettoit point son acheminement vers kannot du ces in Jon Dien, il certifie que le Dimanche 22. May dent Bist megaline 337. jour de Pentecoste, ses de dent deir airanaudane, unionis add in ourgenic adjudits exten, acros & con the aunt his the

SI ii

nt. resport to & periodes to and des smattishes. C. 64. Il fut requeilly anec son Dien, laissant à posseder aux mortels ce qui estoit de mesme, & quant à luy attachant à son Dieu tout se que son ame avoit d'intelligible & d'aimé de Dieu. Apres representant la creance commune de tous les sujets de l'Empire touchant sa beatitude, il adjouste, vent it ogium elanumameres er neaucimor reacty, ich differ seguiar er ciledia Maleulie Manaro'shor ainer en reafin Salidires, Scc. c. 69. Ayant formé la figure du Ciel en une peinture de conleurs, ils le peignoient au dessus des voutes celestes reposant en la demeure du Ciel, &c. muisuant igned fore wind weeder the cummittes on markets igneratoupipos रोध प्रक्तिको इस्तिमा , विकासका के महिनुषड दें महिन्दा नह-Ceinna licis zou spines icus difius araber cularendons cium proges aranausariour, c. 73. Ils grauoient sa figure sur des medailles, portant à l'endroit le bien heureux auec la teste voilée, & au reuers le mesme monté sur un char à quatre cheuaux à guise de cocher enleué par one maintendue vers luy d'enhaut à droite. Ce qui pouvoit avoir son rapport à l'enleuement d'Elie plustost qu'aux Apotheoses Payennes, ausquelles Constantin rangé à la profession du Christianisme auoit absolüment renoncé.

Sainct Athanase qui remarque que sainct Antoine auoit veu le Moine Ammon diagrisser, marin de se de la terre, de la jove de ceux qui luy venoient à la rencontre grande: asseure que le 17. Ianuier 358. d'ord olans seur vis indireu in aires de veus principal d'aires de veus popeux à cause d'eux il faillit; Le mesme (racontant l'attentat de Magnentius sur la vie de Constans assassiné le 18. Ianuier 350. & comptant ce Prince entre les Martyrs, vse de ces notables paroles, to sui ma parceira vie principal magnent, o Cela tourna en martyre au Bien-heureux; Sainét Gre-

e Apol, ad Constant.

LIVRE II. CHAP. XXXVIII. 325 goire de Nazianze represente en la gloire celeste Constantius, qui apres auoir persecuté par mesprise les orthodoxes, estoit decedé le 3. Notiembre 361. a mond need done maione mis imerigas mentans AE ni bis nelar phier , wi mis onei deges nangoreprionenn , wi еренте непадарновите в со ратовай так вапласи, р Те сопот р Отм. д. qu'il est au dessus de nostre reprehension, placé aues Dien , & ensaisiné de l'heritage de la gloire qui est là, & transporté autant loin de nous qu'il faut pour estre transfere d'un Royaume à l'autre : Le mesme dit de son frere Cæsarius decedé le 25. Fevrier enuiron l'an 36 9. This realier 4 2005, lui to minima di dosre dring quons a gia nd rien exemplines, q Il recueille les q Orat. 10. recompenses de son ame creée de nouveau, & que l'esprit avoit reformée par l'eau: De sa sœur Gorgonia, decedée peu aprés l'an 372. le 9. Decem-Бес, макей привыем не насочне вы от об не однова, Thes esgluternus, arrivar ressia, mites vigaria, ditus beaclas मांड का बोलाड मुख्ये क्यांड बोकी बेक्क महाब्रेडिड हीलबार केड महिन्दुकी हैंहर कर मुख्ये maiories. r Les choses qui te sont maintenant presenses, font beaucoup plus pretienfes, que celles qui se voyent, le son de ceux qui font la feste, le bal des Anges, l'ordre cel ste, la contemplation de la gloire, & plus que tonte autre chose l'irradiation de la Trinité qui est au dessus de tout, la plus pure 6 la plus parfaite. De sainct Athanase, decede le 2. May 271. 1 Que tu veilles nous regarder d'enhaut. De aires airadis sipues Gregoire son pere decede l'an fuiuant, t Notifie immuis. Orat. 11. nous en quel lieu de gloire tu és, & la lumiere qui i mueron imi me male of Johns, xx4 on est autour de toy. De son cher amy sainet Basile de on quis. decedé le 1. Ianuier 378. u 11 est maintenant és Cieux. Saina Gregoire de Nysse, de S. Ephraim , will sai sa decedé le 28. du mesme mois, sis de simparer au phia ris aides buoi eau Kinnon qui combitans no de ric conier ham amazou instar zen ramatumi, n diker ir enmais rea-Tur, enr begin imoginar, int pregi Al magnigar, one ina

Sfiij

woogswin, i'm sidu snikur kameeins, i'ne wpaleringer nariguess, n kjos nubuggs the cheiber ésgratzerme, eis cheira me ajuda, a Andument a'yzero: affenti fan , eis éntites de liege égolmon mage नं का मकायहां प्रभु बंगानीम क्या हुई रंगुई। कार्रणमा प्राह्म उठ प्रमुं बंगीक -wxi. Il est expiré dans le port tranquille du Royaume eternel, & y est le bien receu. Mais où ailleurs peut-on conjecturer que l'ame de celuy-là ait esté deposée sinon (& cela apertement) és tabernacles celestes, ou sont les bataillons des Anges, les peuplades des Patriarches, les chœurs des Prophetes, les thrones des Apostres, la joye des Martyrs, la gayeté des Saincts, la plendeur des Docteurs, l'assemblée des premiers nez, le son pur decenx qui là font la feste? En ces biens esquels les Anges desirent se pancher pour les voir, en ce lieu facré, l'ame tres heureuse en toutes sortes & saincte de nostre bien heureux Pere & digne d'estre celebré est pasée. Du grand Meletius Archeuesque d'Antioche decedé le 12. Feurier 381, auant que d'auoir peu joüir de la communion de Rome, x non plus à trauers d'un miroir & obscurement, mais face à face il prie Dieu. De Pulcheria fillette de l'Empereur Theodose, y Elle a a esté transferée de royaume en royaume. De Flacilla premiere femme du mesme Prince decedée l'an 385. Elle a sa conversation dans le Palais royal du Ciel.

n inin di confequ à autymore, am מונים מפנים מונים ביותו ביותו 1 51 Tai Beat. y du Banteias eis Bueryeign heared as

Z is wis bumbeious The Spargery of the

> Sainct Ambroise de son frere Satyrus decedé le 17. Septembre 383. De istim beatitudine dubitare nequaquam debemus, &c. nous ne deuons nullement donter de la beatitude de celui-cy : De l'Empereur Valentinian second deux mois aprés sonassassinat arriué le Samedi de la Pentecoste 15. May 382, auant que ce Prince eust receule Bapteline, Ille iam talu, vt ei nihil timeatis sicut ante &cc. quaro virum aliquis sit post mortem sensius annullus, si est, viuit, imo quia est, visa iam fruitur aterna, &c. dolendum est quod nobis citò rapsus, con-

LIVRE II. CHAP. XXXVIII. 327 Colandum quod ad meliora transierit, &c. prospicis mos fancta anima de loco superiore, tanquam inferna respiciens, &cc. nune lumen à sole institia mutuata clarum diem ducis , &c. pulcherrimmincessuseim, & volatus in calum , &c quod in terres seminafti hic mete, &c. deterfa labe peccati ablutus ascendit quem fua fides lauit, & petitio consecranit, &c. cum fratre coniunctus aterna vita fruitur voluptate, &c. Il est maintenant tel, que vous ne craignez rien pour luy, comme auparauant, &c. ie demande s'il y a quelque fentiment après la mort, ou s'il n'y en a point; s'il est, il vit : ou plustost par ce qu'il vit, il jouit des-ja de la vie eternelle, &c. Il faut se plaindre de ce qu'il nous a esté tost raui, & se consoler de ce qu'il est passé en un estat meilleur , &c. Tu nous regardes (faincle Ame) d'un lieu plus haut , comme jettant la veuë sur des choses basses, &cc. maintenant empruntant la lumiere du soleil de justice, tu jouis d'un jour clair, &c. sademarche eft tres-belle, & un voldans le ciel, &c. Ce que tu as semé en terre moissonne-le icy, &c. ayant essuye la tache du peché celuy que sa foy a laué, et sa demande consacré, est monté nettoyé, &c. conjoint auec son frere (Gratian) il jouit du plaisir de la vie eternelle. de l'Empereur Theodose decedé le 17. Ianuier 395. Regnum non depo suit sed mutauit, in tabernacula Christiture pietatis adscitus, in illam Hierusalem supernam vbinunc positus dicit , a Sicut au- a Psal. 48. 9. diuimus, ita & vidimus in ciuitate Domini virtutum, &c. Absolutus dubio certamine fruitur nunc Augusta memoria Theodosius luce perpetua, tranquillitate diuturna, & pro is * que gessit in corpore * 1, Corsto. remunerationis dinina fructibus gratulatur, &c. meruit sanctorum consortia, &c. manet in lumine, &c. fanctorum catibus gloriatur, &c. illic nune complectitur Gratianum, &c. qui requiem anima sua pofsidet, &c. transinit pius de caligine saculari ad lumen aternum, &c. nunc se regnare cognoscit, quan-

* Epift. 5%

do in regno Domini lefueft, & * considerat templum eius, &c. Beata plane que paradifi incolam suscipis, & habitatorem supernaillius civitatis angusto sepulti corporis tenebis hospitio, &cc. il n'a pas deposé mais changé la dignité Royale, estant admis par le droit de la pieté es tabernacles de Christ, en cette Ierusalem d'enhaut ou estant maintenant placé il dit, de mesme que nous l'auons oùy nous l'auons veu! en la cité du Dieu des Vertus, &c. congedié d'un combat doutenx, Theodofe d'une auguste memoire jouit maintenant d'une perpetuelle lumiere, d'une tranquiltité de longie durée, & se conjouit auec soy-mesme pour les choses qu'il a faites en son corps , ayant les fruits de la remuneration dinine, &c. il a obtenu la compagnie des Saintes, &cc. il demeure en la lumiere, &c il se glorisse des assemblées des Saincts, là maintenant il embrasse Gratian, &c. qui possede le repos de son ame, &cc. estant pieux il est passe de l'obseurité au siecle à la lumiere eternelle, &C. maintenant il cognoit qu'il regne , veu qu'il est dans le regne du Seigneur lesus & considere son temple, &c. Constantinople su és manifestement heureuse, qui reçois un hoste de Paradis, & garderas dans l'estroit hostel du Sepulchre un habitant de cette cité là qui est d'enhant. Et d'Ascholius Archeuesque de Thessalonique * decedé enuiron l'an 385. est superorum incola, possossor ciuitatis eterne, illius Hierusalem que in carlo est, videt illic facie ad faciem, &c. il est bahirant des lieux qui sont en haut, possesseur de la cité eternelle, de cette Ierusalem qui est an Ciel, & void là face à face.

b Epift. 25.

* Phil 27 44

D 50

S. Hierome de Blæfilla decedée l'an 382. b postquam farcina carnis abjecta ad fuum anima renolauit authorem, in antiquam possessionem din percerinata conscendit, &c. videbatur mibi tune clamare de celo non agnosco vestes, amictus iste non est meus, &c. lesum Blasika nune seguitur, sanctorum Angelorum

LIVRE II. CHAP. XXXVIII. 329 Angelorum nune confortio fruitur, &c. de tenebris migravit ad lucem, &c. cum Christo vinit in calis, &c. ayant mis bas l'equippage de la chair, l'ame est revolée à son autheur, apres avoir long temps voyage elle est montée en son ancienne possession, erc. elle me. . sembloit, lors (que l'on paroift sa biere) erier du Ciel, le ne reconnois point ces habits-là, cette connerture n'est point mienne, &c. Blafilla fuit maintenant lesus, & tout maintenant de la compaonie des Sainets Anges, &c. elle eft poffe des tenebres à la lumiere, &c. elle vit auec Christ dans les Cieux. De Les decedée le 22. Mars 384. Vniner forum , Epilles 4. gaudis prosequenda, que calcato diabolo coronam securitatis accepit, &c. nunc pro breut labore aterna beatitudine fruitur, excipitur Angelorum choris Abraha finibus confouctur , &c. Christum sequitur * Pfalm, 48. 9. & dicit * Quacumque audinimus, sta & vidimus in cinitate Dei nostri, &c. celle-là doit estre accompagnée de la joye de tous qui ayant foulé aux pieds le Diable a receu la couronne d'asseurance, &c. maintenant pour un court tranail elle joutt de la beatitude eternelle, elle est accuertife par les chœurs des Anges, elle est mignardee dans le fein d' Abraham, &c. elle suit Christ, & dit, Toutes les choses que nous auons otives, nous les auons veues ainsi en la cité de nostre Dieu, Gr. De Nepotian Prestre d'Altino decede l'an 397. d scimus Nepotianum nostrum d Epite ;; effe cum Christo, & fanctorum mixtum choris, &c. Corpus terra suscepit, anima Christoreddita est, &c. Nous scauens que nostre Nepotianest auec Christ, & mesle aux chaurs des Sainets, &c. la terre areceule corps, l'ame a esse rendue à Christ, & de Paulina femme de Pammachius decedée l'an 393/ illa (Blæfilla) cum sorore l'aulina dulci somno fruitur, c Epist 18. tu du arum medius luins d'Christum subuolabis &c. Blæfilla jouvt anec fa faur Paulina d'un doux sommeil, toy estant entre les deux tu t'enuoleras plus ais-Tr.

f Epift. sy.

g Epift. 19.

b Epift. 30.

i ductions nows LE TH XELTY FEXTIBION Assor the Realier ayy6 441. h with beautip wi is ogus nogudir, an פוג מנשאי דע ציפאוצ צם euple, &c. + amini THE STREET F. BCC. A TEL-Ess aumir AC mainthe mesons were wit Legisi arantirai, &cc. DOTS TH SEARCHE A THE pererygoriation & D 6 TEeg : Vits Bakausi des Vegens, &c.

I de me Veger's dentide vides de deser mis 330 DES SIBYLLES,

sement a Christ. De Paula Mere de Blæsilla & Paulina decedée en Bethlehem le 28. Ianuier 404. f Fides & opera tua Christo te socians, prasens quod postulas facilius impetrabis, &c. Aspecis angustum pre-· cifa rupe sepulchrum Hospitium Paula celestia regna tenentis, &c. Ta for & tes œuures i'affocient à Chrift, estant presente (& Paula) en impetreras plus facilement ce que tu demandes, &c. Vois-tu, Lecteur, ce sepulchre estroit entaillé dans la Roche, c'est l'hostel de Paula qui possede le Royaume celeste, &c. De Lucinius decede enuiron l'an 410.80b fecro te, &c. vt Lucinium tuum desideres quidem vt fratrem, sed gandeas regnare cum Christo, &c. Securus & victor suspicit desexcelso, &c. Ie te prie, Theodore, que tu regrettes ton Lucinius comme frere, mais en sorte que tu te resjouisses de ce qu'il regne auec Christ, &c. affeure & vainqueur il regarde d'enhaut, &c. De Fabiola decedée l'an 401. Depositatandem sarcina, lenior volanit ad celum, &cc. ayant en fin mis bas son equipage, elle est volée plus legere vers le Ciel.

Sainct Chrysostome de Berenice & Prosdoce qui s'estoient noyées durant la persecution', quand au reste celles-cy estoient auec les soldats de Christ les Anges celestes: De Pelagia qui s'estoit precipitée, d' Elle est courue non vers le feste d'une montagne, mais vers le faiste du Ciel, &c. la menace du juge &c. l'a pressée de s'enuoler auec plus grande hasse vers le Ciel, &c. Elle est venuë de sa chambre & d'un cabinet de semme en une autre chambre à sca-uoir le Ciel, &c. qui estoit tout ce qu'il eust peu dire, & ce qu'il auoit dit en substance des plus grands Martyrs, Saint Ignace d'Antioche, Saint Romain, S. Iulian, S. Iuuentin, S. Maximus, &

autres dont il a escrit les Eloges.

Il dit aussi de Philogonius Archeuesque d'Antioche mort le 20. Decembre enuiror. l'an 322.

* montant au Ciel il n'a aucun besoin des louanges

LIVRE II. CHAP. XXXVIII 331

humaines, ven qu'il est alle à un plus grand & plus ainquirires compiles heurenx lit, &c. Il a esté transferé à l'assemblée des mes Anten miliona à Anges. D'Eustathius qui auoit tenu le mesme siege, to, de. acis to & estoit decede enuiron l'an 359. le 16. Juillet appeau mener. na. "Transferé au Ciel, il est allé vers lesus qu'il auoit desire, & presques en mesmes termes de Meletius maras of mos miles fon ordinateur "Il est alle vers lesus qu'il aucit alun amator iseud. desiré.

Sainct Augustin de Verecundus qui l'auoit receu auec toute sa compagnie dans sa maison des champs, o Tu luy rendras, Seigneur, les intereffs en o Retribues illi Domine la resurrection des justes , par ce que desja su luy as quia iam ipsam soram rendu le sort principal, & de Nebridius qui estoit rembustiti, ec. venu d'Afrique en Italie expressement pour demeurer auec luy. Nunc ille viuit in sinu Abraha; quicquid illud est quod illo significatur sinu: ibi Nebridius meus viuit, dulcis amicus meus, tuus autem Domine adoptiuns ex liberto filius, ibi vinit. Nam quis aleus tali anima locus dibiviuit, unde multa me interrogabat homuncionem inexpertum. Iam non ponit aurem ad os meum, sed spirituale os ad fontem tuum, & bibit quantum petest sapientiam pro auidisate lua fine fine felix , &c. maintenant il vit dans le fein d'Abraham, quoy que ce soit qui soit signifie par ce fein là, là vit mon Nebridius, mon doux amy, & ton fils adoptif, Seigneur, fait tel de ton affranchi, il vit là. Car quel autre lien peut connenir a une telle ame, il vit là, d'où il me demandeit beaucoup de choses à moy hommelet inexperimenté ; maintenant il ne met pas fon oreille sur ma bouche, mais sa bouche spirituelle sur ta fontaine , & boit autant qu'il peut, seton son auidité la sagesse, estant heureux sans fin.

Paulin de Rufine femme d'Alethius, habesiam in Christo magnum tui pignus, & ambitiofum fuffragium , conjugem, qua tibi tantum gratia in caleftibus parat , quantum tu illi à terrenis opulentia sug-

managemier andm wes in section men oce modification a me-Diparous inc. too.

in r surrectione instorn . conjeff.lib.g.c.3.

S32 DES SIBYLLES,

geris, &c. affluit tuis opibus in vestitu deaurato, circumamicta varietate pretiofo lumine, &c. Iu as desja en Christ un grand gage de soy-mesme, un suffrage ambitieux, ta femme, qui te prepare autant de grace és lieux celestes, que tu luy fournis d'opulence de ceux de la terre, &c. elle abonde de tes richesses, estant en habit doré connerte tout à l'entour de varieté, à sçauoir de pretieuse lumiere. Paulin l'Africain de Sain& Ambroife. Vbi corpus Dominiaccepit emilit spiritum, bonum viaticum secum ferens, vi in virtute esca anima refection, Angelorum nunc confortio, quorum vita vixit in terris, & Elie focietate latetur, &c. Apres qu'il ent recen * le Corps du Seigneur, il rendit l'esprit, portant quant & soy wne bonne prouision, afin que son ame plus rassafice par la versu de ceste viande, s'esjouysse mainsenant de la compagnie des Anges, de la vie desquels il a vescu, & de la societé d' Elie.

* c'effàdire, le Saecement du corps.

p Lib. z.

Seuerus Sulpitius de sain& Martin decedé le Dimanche 11. Nouembre 400. P Spiritum caloreddidit, &c. Erat faneta de illius gloria insultatio, &c. beats viri corpus vique ad locum sepulchri, hymnis canora caleftes turba profequitur, &c. Martino dininis plauditur Pfalmis, Martinus hymnis celeftibus honoratur, &c. Martinus Abraha finu latus excipitur; Martinus hic pauper & mendicus, celum dines ingreditur, &c. Il rendit son esprit au Ciel, &c. Il y avoit une saincle joye de sa gloire, &c. la trouppe celeste resonante d'Hymnes accompagne le corps du ben-heureux homme jufqu'au lieu du sepulchre, &c. on applaudit à Martin par des Pfeaumes dinins, Martin est honoré par des Hymnes celestes, &c. Martin Jovens eft receu au fein d'Abraham, Martin qui auoit esté icy pauvre & mendiant , entre ri he dans le Ciel. Et notez que ce grand homme vn moment auant que d'expirer, auoit respondu à ceux qui vouloient le coucher sur le costé, sinite me frattes,

LIVRE II. CHAP. XXXVIII 333 celum potius respicere quam terram, vi suo tam itinere iturus ad Dominum, spiritus dirigatur, &c. Freres, laissez moy regarder le Ciel plust st que la terre, afin que l'esprit qui doit maintenant aller à

Dieu par son chemin y soit addresse.

Palladius escrit de Sainct Chrysostome decede g sos xessis san-le 14. Decembre 407.8 passans d'icy à Christ, &c. exous.

Ennodius Euesque de Pauie d'Epiphane son predecesseur decedé le 21. Ianuier 496. Cum beatiff. cerneret Pontifex &c. fe ad purum atheris euolare fulgorem, &c. adijciebat de perfectione securus, confirmatum est cor meum in Domino, &c. Vt hymnis & canticis & in morte resonans ad sedem suam calestis anima remearet, &c. excelfa cum Deo pofsidet, ab cuins obitum mæremus in terris, &c. letresheureux Pontife voyant, &c. qu'il s'enuoloit vers la pure clarté du ciel &c. asseuré de l'accomplissement adjoust eit Mon cœur est confimé au Seigneur,&c. tellement que cette ame celeste resonnant d'hymnes & Cantiques mesme en la mort, retournoit à sen Seigneur, &c. celuy pour le trespas duquel nous sommes tristes en terre, possede les lieux hauts auec le Dieu; & d'Antoine Hermite de la Valtelline, puis Moine de Lerins decedé le 28. Decembre 488. Mundi iftius farcinam deponens, victor insidiarum quas antiqui serpentis parat astutia, diem nostrum, & lucem prasentis saculi perpetui luminus adeptione commutauit, &c. mestant bas l'equipage de ce monde, vainqueur des embusches que la ruse de l'ancien serpent appareille, il a change nostre jour, & la clarte du siecle present par l'acquisition d'une perpetuelle lumiere.

Si l'harmonie de tous les tesmoignages qui viennent d'estre produits, ne suffisoit pour verifier & perfuader aux plus preoccupez, que la plus celebre & mieux informée antiquité, (corrigeant l'opinion que l'escrit saussement qualifié Sibyllin Tt iij

DES SIBYLLES,

auoit introduitte entre les Chrestiens) a vnanimement embrassé, & constamment enseigné aux Protestans le sentiment qu'ils suiuent d'vn accord, touchant l'estat des sideles decedez en Iefus-Christ, il n'y auroit rien plus aisé pour eux que de faire vne plus ample production, veu que presque tout ce qui nous reste des vies des personnes qui ont fait profession de pieté asseure de tous indifferemment Martyrs, Confesseurs, Prelats, Religieux, Laics, &c. jusques aux Catechume-# 5, qu'vne necessité inuincible a priuez du Baptesme qu'ils auoient ardamment desiré, qu'ils ont esté dés le moment de leur mort transportez au Ciel, où ils ont jouy, & jouyssent de repos, bon-heur & gloire, attendant la resurrection des corps qu'ils ont deposez, & comme nous aurions droit de tenir pied ferme sur la graue remonstrance que fainct Hierome faisoit il y a 1160. ans & plus, dans Rome mesme, à Paula outrée de dueil pour la mort de sa fille Blesilla, disant de soy-mesme & de tous les Chrestiens en general, ' Nos quorum exitum Angelorum turba comitatur, quibus obuiam Christus occurrit, granamur mayis si dintins in ift mortis tabernaculo habitamu, & c. In lefu mortem gaudia prosequentur, &c. Nous de qui la trouppe des Anges accompagne l'iffie , & a qui Christ vient au deuant, nous souffrons dauantage de grief si nous habitons dans ce Tabernacle de mort plus long temps, &c. Les joyes suinent la mort qui est en Iesus; Nous pourrions auec juste raison sommer ceux qui contredifent de nous dire ce qu'ils ont de meilleur que le consentement des Eusebes, des Athanases, des Gregoires, des Ambroises, des Hieromes, des Chrysostomes, &c. Et ce qui peut les induire à s'en departir, & nous forcer à changer d'aduis.

r Epill. 25.

CHAPITRE XXXIX.

Des Titres sepulchraux.



As quand nous aurions voulu (a defsein de les gratifier) compter pour rien les depositions de tons ces grands hommes, & faire vne volontaire perte de leurs escrits & jugemens, les Epi-

grammes, & titres des vicilles tombes que Rome & ses correspondans nous gardent, ne laisseroient de nous defendre vne si grande lascheré : & quand tous les Docteurs seroient muets, & leurs monumens biffez, les pierres (tant qu'elles resteront) ne cesseroient pas de publier à hauts cris la verité de la croyance que nous defendons : Confultons donc ces Epitaphes demi effacez que la prouidence de Dieu a fait triompher de tant de ruines, , & , Voyez le Lince innous servans de la dureté des marbres qui ont peu titulé. Koma Soucrajusqu'ici resister à l'injure des temps, pour confondre l'endurcissement de ceux qui semblent vouloir enseuelir vne verité tres-claire auec injure, demandon-leur en conscience, si ce n'est pas vn fort prejugé contre eux qu'aucune des inscriptions de ces antiquailles, dont ils sont depositaires & admirateurs, ne puisse (fans violence) s'accommoder à leur fentiment, & que toutes presupposent le nostre qu'ils accusent (je ne sçay comment) de nouneauté. Pour le demonstrer à I'œil, je commenceray par lesplus fimples, que je redufray en classes, alleguant de chacune quelque exemple, puis j'acheueray par celles qui ont esté plus estenduës & ont mis en vn plus haut jour l'intention de leurs Autheurs. Le Liure intitulé Rome

DES SIBVLUES,

foufferraine, à cause qu'il contient la description des grottes & cimetieres taillez fous terre és enuirons, fournit enuiron 90. exemples d'Epitaphes qui disent simplement in pace, &c. en paix, comme celuy de Proclus enterré sous le 8. Consulat d'Honorius, c'est à dire l'an 409. Celuy d'Hilara decedée fous le Confulat d'Opilio, c'est à dire l'an 453. Ceux de Crescentina, Honoratus, Pelagia, VIpius Festus, Quartina, &c. d'autres - me diamitionue, lieu de repos, comme celuy d'Ammonius & d'Eutye Sirmond, in Sidon. Ches, I locus Geronti Presbyteri , &c. le lieu de Gerontius Presere decede le 17. Iuin sous le Consulat d'Auitus, c'eft à dire l'an 456, hic habet fedem Leo Presbyter, &c. le Prestre Leon a icy fon siege.

p. 111.

West Intimes cital firms temple.

D'autres qui sentent en quelque sorte le style Payen, comme Domus Reenna Exilo Tyres in pace, &c. la maifon eternelle d'Ex. & Tyre en paix, & celuy de Valeriana de mesme. D'autres qui portent ce feul mot Quiefeit, &c. il repofe, comme celuy de Victoria, celuy de Pancratius Euefque mort l'an 493.8 coluy d'Alix fille de Pepin enterrée à Saint Arnoul de Mets. Ou, requiefelt, qui fignifie la mefme chose, comme celuy de Gordianus enterré le-9. Septembre sous le Consulat de Symmachus, c'est à dire l'an 485. Celuy de Amiliana enterrée le 11. Octobre fous le Confulat de Probinus, c'est à dire l'an 489. Celuy de Pelagius 1. decedé le 4. Mars 158. Celuy d'Augustin Archeuesque de Cantorberimort le 29. May 604. Et de Boniface 4. mortle 8 May 61. le 71 may 614. Celuy de Theodore mort l'an 619, celuy de Thibaut Euesque, d'Oftia, celuy de Roderic dernier Roy des Vestgoths en Espagne, more le Dimanche 11. Nouembren14 celuy d'Alcuin decede le 19. May 804. celuy de "Bernard Roy d'Italie decedé le 17. Auril 817. & enterré à Milan, celuy de l'Abbé Vintila decede à Leon l'an 928, le 23. Decembre.

u . Baronius ad ann. D. \$17. paragr, %_

D'au-

LIVRE II. CHAP. XXXIX. 337

D'autres Quieuit, &c. il s'est reposé, comme celuy de Susanne decedée le 27. Iuillet sous le consulat de Cæsarius & d'Atticus l'an 397. ou, requieuit, comme celuy de Leon Neophyte decedé le 24. Iuin sous le consulat Philippus & de Sallea l'an 348. & celuy de Leontius Espagnol decedé le 24.

Inin 510.

D'autres Depositus, &c. Il a esté mis en depost, &c. comme ceux de Macedonia & de Fortunula. D'autres, Quiescet in pace, &c. il reposera en paix, comme celuy de Marinus decedé le 30. Nouemb. fous le consulat d'Arbæthio & Lollianus l'an 355. D'autres, requiescet in pace, qui signifie la mesme chose comme celuy de Felix. D'autres, requienit in pace, &cc. ils'est repose en paix, comme celuy de Litorius decedé à Talabriga ou Talauera della Reina le 24. Iuin de l'Acre 548. ou 510. de Christ. Celuy de Primus decedé à Euora le 13. Mars de l'Are 5 82. ou 544. de nostre Seigneur. Celuy de Paulina decedée le 18. Nouembre sous le consulat de Datianus & Cerealis l'an 318. celuy d'André de Cajete decedé le 19. Octobre 585. celuy d'Ermengarde trépassee le 20. Mars 852.

D'autres, quieseit in pace, &c. il se repose en paix, comme ceux de Donatus, Principalis, Ianuarius, Gabinia, Cutinus, Iobinus, & celuy de Celerinus decedé sous le consulat 7 de Valentinian auec Auienus l'an 450. celuy de Paulus decedé le 12. Mars de l'Ære 582. qui reuient à l'an 544. & l'Acrostiche de l'Epitaphe de Florentin Abbé de saincte Croix d'Arles decedé le 12. Auril 553. D'autres, requieseit in pace, qui est la mesme chose, comme celuy de Tarreses sous le 4. consulat de Theodose l'an 411. celui de Prætextatus le 11. Octobre sous le consulat de Festus l'an 472. Celuy de Paula sous le consulat de Venantius l'an 508. celuy de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le consulat consulat de Processius le 25. May, sous le le 25

DES SIBYLLES, lat de Probus l'an 513. de Petronius sous le consislat de Probinus l'an 489, celuy de Sabinus sous le consular de Symmachus & Boethius l'an 522. celui de Romulus le 12. Septembre sous le consulat de Lampadius, & Orestes l'an 530. celuy de Thaumasta le 12. Decembre Indict. 11. deux ans après, à sçauoir l'an 532. Celui de Deus det le 17. Auril aprés le consulat de Paulinus l'an 535. Celui de Fausta semme de Cassius Euesque de Narni decedé le 30. Iuin 558. celuy de Concordia decedée le 13. Septembre Indiction 4. l'an 4. de Maurice

c'està dire l'an 186.

D'autres Depositus inpace, Il a esté deposé ou mis en depost en paix, comme celuy de Susanne sous le consulat de Bassus & Philippus l'an 408. celuy d'Albina decedée le 13. Octobre sous le consulat de Taurus & Felix l'an' 428. celuy de Timothea le 1. Nouembre sous le consulat d'Auitus l'an. 456. celuy de Petronia le 5. Octobre sous le confulat de Festus l'an 472. celuy a'Exuperantia sous le consulat de Festus le jeune l'an 490, celuy de Boëtius le 25. Octob. 577. Ceux de Simplicius, Venerianus Paulus, Innocentius, Viuentius, Honorius, Quintianus, Alypia, Abundantius, &c. D'autres positus in pace, come celuy de Bonifacius.

D'autres Defunctus in pace, &c. il est defu et en paix, comme ceux d'Ilara & d'Antiochianus.

D'autres decessit in pace, &c. il est decedé en paix, comme ceux de Doxius & de Victorius.

D'autres Dormit in pace, &c. il dort en paix, comme celuy de Felicitas & de son fils, de Sabbatius, d'Heraclius, de Respectus.

D'autres, Requiescit in somno pacis, &c. il repose dans le sommeil de la paix, comme celuy de Mala decedé le 10. luin sous le confulat d' Ætius l'à 432.

D'autres reires in signin, jacet in pace, &c. il gift en paix, comme celuy de Matrona decedée le 14.

May fous le confulat d'Herculanus l'an 452, ce-

luy d'Hygeja, &c.

D'autres Requiescit in Domino, &c. il repose au Seigneur, comme celuy de Gerontius Prestre decedé sous le consulat d'Auitus, & rapporté par le

Cardinal Baronius fous l'an 456. S. I.

D'autres Recessit in pace, &c. il s'en est allé en paix, comme coluy d'Alexandria morte le 23. Decembre de l'Are 503. reuenante à l'an de nostre Seigneur 465. celuy de Paula decedée le 17. Ianuier, de l'Are 582. reuenant à l'an 544. & celuy de Gregoire mort, le 4. Feurier suiuant. Celuy de Iulian Euesque d'Euora decedé le 1. Decembre de l'Are 604. ou 566. de nostre Seigneur.

D'autres Requieuit in pase Domini, &c. il s'est reposé en la paix du Seigneur, comme celuy de Seuerus Prestre de Badajos le 12. Octobre de l'Ære 612. 01584. de nostre Seigneur, & celuy d'vn habitant d'Eluas decedé le 18. Feurier de l'Ære 582.

OH 544.

D'autres Quietem accepit in Des patre nostre de Christo eius, &c. il a pris durepos en Dieu nostre Pere & son Christ, comme celuy de Florentinus rapporté par Lasius sur les Dialogues de Seuerus Sulpitius.

D'autres Requiescit deposita in pace, &c. elle repose deposée en paix, comme celuy de Datiua &

de Basilia.

D'autres is agin coden, Il va denant en paix, comme celui de Receptus. D'autres bene requiescit in pace, il repose bien en paix, comme celuy de Pelagius: & vn autre anonyme de mesme sens, benè requiescit.

En voicy d'autres de forme plus particuliere, locus Sallij Pontij Iouini in Christo, &c. Le lieu de Sallius Pontius Iouinus en Christo. Hie pax quiescit Caucaridis, &c. Icyropose la paix de Caucaris. Et cet

Vu ij

autre. Expectat refrigeria, il attend les rafraichissemens, &c. Item, Spiritus in bono, l'esprit est dans la possession du bien. Redempta Polyxene, Polyxene racheptée Asar i 1850 min. Leon victorieux en paix, istati survivant una deuritzaça. Cy git Paulina au lieu des bien-heureux, &c. Deo semper vutte Luci cum pace, Lucius qui es tous jours vuia Dieu auec paix; Il s'en trouue aussi qui côtiennent des souhaits; par exemple, Optatus in pace requiescat, qu' optatus repose en paix. Resrigerij tibi donum potitus, sed Que le don du raffraichissement te soit communiqué, &c. Regina viuas in Domino Iesu, &c. Regina que puisses tu viure au Seigneur Iesus.

Il y a mesme des imprecations, elle-cy entr'autres. Malè pereat, insepultus jaceat, non resurgat, cum sudâpartem habeat, si quis sepulchrum hoc violauerit, &cc. Que puisse faire maunaise sin, estre gisant sans sepulture, ne ressusciter point, auoir sa part

auec Iudas, celuy qui violera ce sepulchre.

Mais d'aucun de ces souhaits ne se peut legitimement inferer le retardement ou la prination totale du bon-heur de ceux en faueur desquels ils estoient conceus, & le raffraichissement en l'attente duquel les Anciens les croyoient, ne fignificient pas leur consolation dedans ou apres les peines du pargatoire que Rome se figure aujourd'huy: comme si celui qui a dit de son amy expectat refrigeria, &c. il attend les rafraichissemens, auoit entendu qu'il se promettoit d'obtenir quelque diminution, ou mesme la cessation entiere des douleurs qu'il fouffroit : de mesme que ceux qui ressent les ardeurs du seu souhaittent & esperent la respiration d'vn air frais & temperé. Au contraire (à l'exemple de la Liturgie Romaine qui demande pour les fideles decedez indefiniment & fans exception locum refrigerij, &c. lieu de rafraichissement faisant vne expresse allusion

LIVRE II. CHAP. XXXIX 341 aux paroles de S. Pierre » qui appelloit le der- x Art, 3, 10, 17. nier jour les temps de raffraichissement, & du restablissement de toutes choses, il consideroit son ami comme aspirant à la jouissance pleine de ce bien heureux estat dont il attendoit l'accomplissement entier au jour de la resurrection en la sin du siecle: quoy que des-ja par aduance il en possedast les premiers, selon le dire de l'auteur de la Sapience, qui affeure que y si le juste est preue- y Sap. 4.7. nu de la mort il sera en repos, là où la version Latine tourne in refrigio, &c. en lieu de raffraichissement, monstrant que l'interprete auoit trouué en fon exemplaire non diamioni (comme porte le tex- mours is prost, Coite) mais ain wien, ou ain way tellement que, dans mer, is ty Annaise le discours des anciens la demande des raffraichissemens de leurs amis morts, ne pouuoit figni- mis Aferaus louie fier autre chose que ce qui est porté par la Liturgie attribuée à S. laques, failes toi-mesme reposer antes isum, Aum là, cen la region des viuans a en ton royaume b és garquis. delices du Paradis, c'es feins d'Abraham, Ifaac & Iacob nos faincts Peres, d'où le trauail, le duest & le b Brech, 18. 17. gemissement s'escarte : Ce qu'aussi requiert en vn e Luc. 16. 12. 13. mot la Liturgie qui porte le nom de S. Marc, & plus amplement celle qui est intitulée de sainct Clement, & celle des faincts Bafile & Chrysostome : qui conniennent toutes en la demande de la beatitude celeste, qu'elles designent par les diuerses expressions dont l'escriture s'est servie pour la representer, & supposent que Dieu l'a communique ser là mesme ou le mort duquel on celebre la memoire a esté des-ja placé. Et de cela melme conuient Tertullian le plus ancien des Latins qui parlent de prier pour les morts, quand au chap. 4. de testimonto anima il appelle la beatitude eternelle vn raffraichissement, & dit,

affirmamus expectare diem judicy, proque meritis aut cruciatui destinari aut refrigerio virique sempiterno,

Vuin

unios dues autis aine-कर , रंग प्रकृतिक प्रश् obadios, is role notmy laxus the union murtegur vyar, i'der Pf.1.6 9. # Luc. 23. 41. d Elai, 35, 10, 51, 11,

DES SIBYLLES,
&c. Nous asseurons que l'ame attend le jour du jugement, & que (selon ses œuures) elle est destinée, ou
au tourment ou an rassraichissement, l'un & l'autre
perpetuel. Ce qui auoit fait si prosonde emprainte
dans les esprits qu'enuiron l'an 960. Hildegaire
Eucsque de Limoges Fondateur de l'Abbaye de
S. Pierre protestoit qu'il en faisoit la fondation
Vt pius & elementissemus Deus in die judicy restigerium prastare dignetur, &c. Asin que Dieupitoyable & tres-element daigne donner (à son ame & à

celle de ses parens) raffraichissement au jour du

jugement.

Quelques-vns estiment que les Epitaphes qui portent in pace, &c. quiefcit in pace, &c. depofitus in pace, &c. dormit in pace, &c. fignifient non que le defunct soit en l'absoluë jouissance de la sonueraine paix, qui est celle de Dieu: mais simplement qu'il est decedé en la paix de l'Eglise; & ie veux bien croire que ceux qui ont fait dreffer de telles inscriptions, ont eu dessein de comprendre la paix de l'Eglise; se souvenant que comme l'aggregation au corps de l'Eglise visible est de sa nature vne marque exterieure de l'admission du fidele en la societé des Saints, de qui les noms sont escrits és Cieux, la participation de sa paix est fouuent vn gage de la paix de Dien; Mais il est impossible que les authours des anciens epitaphes ayent voulu parler de la feule paix de l'Eglife, & infinuer que les defuncts n'ont pas (lors que Dieu ! les a appellez) esté excommuniez : pource r. que ces melmes formules sont apposées indifferemment aux tombes des Martyrs, des petits enfans, & des nonueaux baptifez, que chacun fçait n'auoir pû meriter les cenfures de l'Eglise, mais estre sans contredit passez des trauaux de cette vie dans le repos de Dieu; qui seul peut estre denoté parler non de paix graue sur leurs tombeaux.

LIVRE II. CHAP. XXXIX. 348 2. Pource que ny la possession de la paix de l'Eglise n'est pas vne preuue infaillible de la participation de celle de Dieu, de laquelle sont exclus les hypocrites, à qui l'Eglise fait necessairement part de sa Communion, ne cognoissant pas leur interieur, ny la prination de la paix de l'Eglise, n'induit pas necessairement le desni de celle de Dieu, plusieurs gens de bien pouuans (par va erreur de fait) estre traittez en la societé des fideles autrement qu'ils ne doiuent, vn Meletius par exemple que Rome n'a jamais honoré de sa communion, combien qu'elle recognoisse aujourd'huy par la celebration qu'elle fait de fa memoire annuellement, qu'il en estoit tres-digne, & tres agreable à Dieu; d'où s'ensuit que les defuncts ne remporteroient pas d'icy vn tesmoignage vrayement persuasif de la pieté en laquelle ils ont acheué leurs jours, si les suruiuans disans seulement qu'ils sont morts en paix se contentoient de leur attribuer vn aduantage souuent commun à ceux qui ont esté jusques à la mort priuez par leur faute de la grace de Dieu, 3. Pour ce que les anciens ont par diuerfes formules expliqué leur fentiment, & declaré que quand ils ont affigné la paix à leurs freres decedez, ils se sont specifiquement arrestez à celle de Dieu, qui seule est capable de les rendre bien-heureux. Ainsi sans parler de l'inscription des tombes de Scuerus de Badajos & de l'habitant d'Eluas, qui exprime discrement la paix du Seigneur, l'epitaphe de Iunius Bassus rapporté par le Cardinal Baronius porte que Neophytus ist ad Deum, 8. ca. A. D. 358.5. 27, lend. Septemb. Husebio & spatio Coff. &c. Estant Neophyte il est alle à Dieule 8. des Kalendes de Septembre, Eusebius & Hypatius estans consuls. C'està dire le 25. Aoust 359. Celuy d'Eusebia copié par le Pere Sirmond en ses notes sur Sidonius est con-

344 cen en ces termes isada ustra uiralia ir sigiry fou, &c. vimaleia Oracis d' s' & Kurgarlite d' a. Ci git Ensebia qui est en paix, &c. sous le consulat 8. d'Honorius, & 1. de Constantin l'an 409. Celuy de Gaudentia, Gabina Gaudentia, &c. perpetua quiescit in pace, &c. Gabina Gaudentia repose en une perpetuelle paix. Celuy de Timothea. Timothea in pace D. Kal. Nou. Conf. D. N. Auiti &c. Timothée a efté deposée en la paix du Seigneur le 1. Nouembre, nostre Seigneur Auitus effant consul. l'an 456. Celuy de Marius Satis vixit dum vitam pro Christo cum signo confumpsit, in pace tandem quienit, &c. il a afsez vescu, quandil a consumé sa vie pour Christ auec le signe (de la foy) & s'est ensin reposé en paix. Celuy de Placidus, tandem in calo quiescit &c. il repose finalement au Ciel. En mesme sens que celuy d'Alexandre martyr brussé à Rome pour le nom du Seigneur le 10. Iuillet, Alexander mortuus non est, sed viuit super astra, & corpus in hoc tumulo quiescit, vitam expleuit cum Antonino Imp. qui vbi multum beneficij antenenire pravideret, pro gratia odium reddit ; genua enim flettens vero Deo facrificaturus, ad supplicia ducitur. O tempora infansta quibus inter sacra & vota ne in cauernis quidem saluari pessimus ! Quid miferius vita ; sed quid miferius in morte cum ab amicis & parentibus sepeliri nequeamus. Tandem in calo coruscat: parum vixit 4 10. tem... Alexander n'est pas mort, mais il vit au dessus des astres & son corps repose en ce tombeau, il a acheué sa vie auec l'Empereur Antonin, qui preuoyant qu'il luy deuoit arriver beaucoup de bien, luy rend au lieu de la grace la haine, Car lors qu'il plioit les genoux pour sacrifier au vray Dieu, il est mene au supplice. O temps malheureux esquels entre les exercices sacrés & les vænx nous ne prunons pas estre garentis mesme dans les cauernes. Qui a-t'il de plus miserable que la vie, mais il y a quelque chose de plus miserable

LIVRE II. CHAP. XXXIX. 345 miserable en la mort, veu que nous ne pounons estre enseuelis auec nos amis & parens cenfin il brille dans le ciel celuy-là a peu vescu qui a vescu 4. fois dix tem ... Celuy de Mala Requiescit in somno pacis, &c. accepta apud Deum, &c. ellerepose dans le sommeil de la paix, &cc. recene pres de Dien. Celuy de Marius Innocentius, in pace Dei dormit, &c. il dort en la paix du Seigneur: Celuy de Paulina neira maxieur in zeu, &c. elle gist au lieu des bienheureux. Celuy de Florentius Requiem accepit in Deo patre nostro & Christo eins , &c. il s'est reposé en Dieu nostre Pere & son Christ. Celuy de Lucius Deo fancto unite, cum pace, &c. uni au Dien S. anec paix. Celuy de Leon ing, il est victorieux. Celuy de Receptus is sign wein, il va deuantien paix. Celuy de Iouinus, Locus Sallij Pontij Ionini in Christo, Sec. le lieu de Sallius Pontius Ioninus en Christ.

Apres auoir ouy le jugement de la pieuse antiquité touchant l'estat des fideles defuncts, & appris d'elle qu'ils s'en vont à Dieu, qu'ils sont & precedent en paix, qu'ils sont & dorment en la paix du Seigneur, qu'ils sont receus prés du Seigneur, & unis à luy auec paix , qu'ils sont au lieu des bienheureux, qu'ils se reposent en une perpetuelle paix, & au Ciel, comme victorieux, ce qui se trouue confirmé par les figures des couronnes, des palmes, & de la colombe portant à Noé le rameau d'Olivier, fymbole de la paix de Dieu, granées fur la plus part des vieilles tombes : qui pourra sans renoncer au sens commun, & s'inscrire en faux contre le rapport de ses propres yeux qui lifent ces paroles, & voyent ces pourtraits symboliques sur les monumens où les paroles manquent, supposer que les epitaphes par lesquels les decedez font dits in pace, &c. en paix, denotent seulement qu'ils ne sont pas morts en excommu-

Xx

nication, & non qu'ils font (comme du champ du combat) heureux & triomphans en la gloire celeste?

CHAPITRE XXXX.

Des Epitaphes plus estendus.

Ovs n'auons aucun epitaphe en vers de plus vieille date que le Papat de Damase, de la main duquel les premiers qui nous restent ont esté escrits, mais nous pouuons affeurer que ceux-là, & presques tous ceux qui ont esté composez depuis l'an 384. auquel ce Prelat a fini sa vie, jusqu'à l'an 900. presupposent constamment la beatitude & la gloire de ceux à la memoire desquels ils ont esté dediez. Ainsi celuy d'Irene sœur du mesme Pape, Quum sibi eam raperet melior tune regia cali, non timui mortem calos quod libera adiret, sed dolui (fateor) consortia perdere vita, &c. lors que le Palais royal du Ciel, qui est le meilleur, la rauissoit à foy, ie n'ay pas eu de crainte de sa mort; pource qu'estant libre elle alloit se rendre dans les Cieux; mais j'ay esté marri (ie le confesse) de perdre la compagnie de sa vie. Celuy de Projecta decedée le 30. Decembre sous le Consulat de Merobaudes & de Saturninus l'an 383. ex oculis Flori genitoris abinit, Atheream cupiens cali conscendere lucem, &c. elle est partie arriere de la veue de son Pere Florus, desirant monter en la lumiere etherée du Ciel. Celuy de Tigris Diacre de l'Eglise Romaine, Quaris plebs sancta redemptum Leuitam; subito rapuit sibiregia cali, &c. nunc paradifus habet sumpsit qui ex bifle trophea, &c. Cherches-tu (o peuple faincl) le

LIVRE II. CHAP. XXXX. Leuise racheté? le Palais royal l'a soudain raus a soy, facon de parler employée par le Pape Damale en l'Epitaphe de sa sœur Irene & des saines Martyrs, desquels il dit, sublimes animas rapuit sibi regia cœli, &c. le Palais Royal du Ciel a raus à foi les ames sublimes. Et la conclusion du tout l'epigramme est maintenant le Paradis qui a pris sur Bennemy ses trophées possede Tigris. Celuy de Tigris Prestre. sedibus in propris mens pura & membra quiescunt: Ista jacent tumulo, gaudet at illa polo, &c. Promernit Superas Lattor ire domos, &c. Voicy l'ame pure & les membres du corps reposent en leurs propres sieges : ceux-cy gifent au tombeau, mais cellelà s'esjouit de la demoure du pole, &cc. Il a obtenu de s'en aller plus gai dans les maisons qui sont en Lery. Ivill, environ hant, &c. Celuy de Marcellina sœur de S. Am- l'an :08; broise Te pia virgo supernum accipit imperium, placidaque ad munera vita, Eternum Christus pretium sibi destinat aula, &c. Te virgo tuus transuexit ad athera sponsus, &cc. l'Empire d'enhaut te prend à soy (o pieuse Vierge) & sur les dons de la douce vie que tu as mence Christ te destine le prix de la cour eternelle, &c. ton espoux (ô Vierge) t'a transporté de la terre au Ciel. Celuy de Probus Prefect du pretoire Eximy resolutus in atheris aquere tutum curris iter, &c. Nune propier Christo sanctorum Sede potitus , Luce noua frueris , lux tibi Christus adest, &c. reneuatus habes perpetuam requiem, candida fuscatus nulla velamina culpa, & nouus insuetis incola liminibus, &c. Viuit in aternum paradisi sede beatus qui noua decedens muneris athery westimentatulit, quò demigrante Belial, ceffit, & ingemuit hienihil effe fuum, &c. dilecta gremio raptus in aftra Proba, &c. vinit & astratenes, &c. estant relasché tu parcours va chemin asseuré dans l'excellense plaine du Ciel, &c. maintenant plus proche de Christ, ensaisine de la demeure des Saines, injouiss XXII

a vne nouvelle lumiere, Christ qui est lumiere t'est present, &c. su as estant renouvelé un perpetuel repos, n'ayant tes habits blancs fallis d'aucune coulpe, & nonnel habitant d'une demeure non accoustumée, Scc. Il wit eternellement bien-heureux par la demenre du Paradis, qui a emporté en decedant les habits neufs du don celeste, auquel partant d'icy Belial a cede, & a gemi de ce qu'icy il n'y avoit rien à lui, 860. enleue du giron de sa chere Proba dans les astres, &c. il vit & possede les astres. Celuy du Pape Siricius decede le 22. Feurier 398. Nunc requiem sentit calestia regna potitus, &c. maintenant il ressent le repos jonissant du Royaume celeste. Celuy de Celsus jeune garçon Espagnol decedé enuiron l'an 394. & celebré par Paulin depuis Eucsque de Nole, Lator obiffe breui functum mertalia saclo out cità dininas perfrueretur opes, &c. placidam Deus athere Christus Arcessens merito sump sit honore animam, &c. spiritus angelico vectus abit gremio, &c. Pignus commune superno, &c. In lumine Celsum credite vinorum lacte fanisque frui, &c. le suis joyeux de ce que pour jouir bien-toft des richesses dinines, il est decedé s'estant acquité des occupations mortelles en un siecle court, &c. Christ qui est Dieu appelant du Ciel son ame qui luy plaisoit, l'a prise à soy auec l'honneur merité, &c. son esprit s'en va transporté dans le giron Angelique, &c. Croyez que Celsus vostre gage commun jouit en talumiere d'enhaut du laiet & des rayons de miel des viuans, &c. Celuy de Clarus decedé le 8. Nouembre enuiron l'an 402. libera corporeo mens carcere gaudes in aftris pura, probatorum fedem fortita priorum, &c. spiritus athere gaudet, Descipulumque pari sociat super astra magistro, &c. Emeritus superis spiritus inuolitas fine patrum finibus recubas Dominine sub ara conderis, aut sacro pasceris in nemore: Qualibet in regione poli situs aut paradisi, Clare, sub eterna pace

LIVRE II. CHAP. XXXX. 349 beatus agis, & C. l'esprit pur estargi de la prisoncorporelle s'esjouit entre les astres, ayant tiré le lot de la demeure des hommes pieux qui ont esté à l'efprenne, &c. l'esprit s'esjouit an Ciel, & associe an dessus des astres le disciple Clarus, au maistre qui luy est pareil, c'est à dire à S. Martin, &c. estant un esprit exempt du service tu voletes dans les Cieux, &cc. soit que tu reposes dans le sein des Peres, ou que tu fois à connert fous l'Autel de Dien, ou que tu sois nourri dans la forest sacrée, en quelque region du pole on du Paradis que tu sois place, ô Clarus, tu vis bien beureux dans une eternelle paix. Celuy de Paula decedée l'an 404. Aspicis angustum pracisa rupe sepulchrum Hospitium Paula calestia regna tenentis, &c. tu vois ce sepulchre estroit dans la roche taillée, l'hostel de Paula qui possede le Royaume celeste. Celuy de Concordius d'Arles decedé enmiron le mesme temps, Integer atque pius, vitàque & corpore purus, Aterno, hic positus, viuit Concornius ano, &c. hunc citò sideream raptum omnipotentis in aulam, & mater blanda & fratres in funere quarunt, &c. Cigiff Concordius entier, & pieux, pur de vie & de corps, qui vit au siecle etrnel, &c. La douce Mere & les freres cherchent dedans les funerailles, celui-cy qui a esté sondain rani dans la sale estoillée du tout-Puissant. Celuy du Pape Boniface premier decedé le 25. Octobre 423. membra claufit certus in adventu glorificanda Dei, &c. quis te sancte parens cum Chr sto nesciat effe ? &cc. Il a renfermé (dans le sepulchre) ses membres estant certain qu'ils doinent estre giorisiez à l'aduenement de Dieu, &c. qui ne scait (o Pere fain &t) que tu és auec Christ? Celuy du Pape Celestin recueilli au repos de Dieu le 6. Auril 432. Vitam migranit in illam debita qua fanctis aternos reddit honores, &c. mens nescia mortis viuit , & aspectu fruitur bene conscia Christi, &c. Il est pesse en cette vie là qui Xxiii

DES SIBYLLES,

estant deue aux Sainets leur rend des honneurs eternels, &c. l'esprit qui ne scait que c'est de la mort, vit & jouit en bonne conscience de la veue de Christ. Celuy de Sain& Hilaire d'Arles passé en vne meilleure vie le 5. May 449. Hic carnis spolium liquit ad aftra volans, &c.nec mirum poft mortem tua limina Christe, Angelicasque domos intrauit & aurea regna Diuitias paradife tuas, fragrantia semper Gramina * nitentes diuinis floribus hortos , subjechafque videt nubes & sidera celi, &c. Il a laisé icy la desponille de sa chair s'énuolant vers les astres, &c. Ce n'oft pas merueille si après sa mort il est entré dans ton portail & Christ, & és maifons Angeliques, & en ces Royaumes d'or, qui font tes richesses (à Paradu) en ces herbages tousjours odorans, en ces jardins aut sont embellis de dinines fleurs, & s'il void au dessous de soy les nues, & les estoiles du Ciel. Celuy de l'Abbé Abraham decedé le 15, de Iuin enuiron l'an 480, en Auuergne. Iam te circumstant paradisi millia sacri, Abraham iam te comperegrinus habet, iam patriam ingrederis, sede qua decidis Adam ; jam potes ad fontem fluminis ire tui , &c. Desja les milliers du sacré Paradis sont autour de toy, desja Abraham son compagnon de pelerinage t'a aupres de soy, desja su entres dans son pays se desja de la demeure dont Adam est decheu, tu peux aller à la source de ton fleune. Celuyqu'Ennodius Diacre & enfin Euesque de Pauiea dressé en l'honneur de Bonus, exemplum terris linguens, ad sidera raptico, &c. laissant son exemple à la terre, il a esté enleué vers les Astres. Celui d'Abundantius composé par le mesme, non sentit damna sepulchri, &c. il ne ressent point le dommage de la sepulture. Celuy de Rustica escrit de la mesme main , purior etherias graderis sine carne per arces, &cc. tu marches sans shair plus pur par le dongeon celeste. Celui de Meliffa deu au melme Autheur, De vita ad vitam

* Alij erglantes,

LIVRE II. CHAP. XXXX. 351 transitus ifte placet, &c. Ce passage de la vie à la vie me plaift; Celuy par lequel il a celebré la memoirede Victor Euesque de Nouare, firitus atheres congaudes Lucidus arce, &c. son esprit plein de lumiere se conjouit dans le dongeon celeste. Celuy qu'il a laissé en l'honneur d'Euphemie, Mens niueis quam bene juncta choris, &c. que son esprit est bien conjoint aux esprits blancs comme la neige. Celuy d'Atolus de Rheims contemporain de Sainet Retny, proprium sensum calum transuexit in altum, in quo suscepit quod miserendo dedit , &c. prarutilum detinet ipse polum, &c. il a transporté dans le haut du Ciel son propre renenu, là ou il a receu, ce qu'ila donné vsant de compassion, &c. il a pris possession du pole tout rougissant de lumiere : Celuy du Consul Boëthius decapité l'an 5 2 4. par le commandement de Thierri Roy des Ostrogoths, Probitas me vexit ad auras. Item, Ecce Boethus adest in calo magnus, &c. Ma probité m'a porté vers le Ciel. Item, Voicy present dans le Ciel le grand Boethiu, &c. Celui de Petronius, Corpus humo, animam Christo Petroni dedisti , nam inste mentes fouentur luce celests sidereasque colunt sedes mundoque fruuntur, &c. Tu as (ô Petronius) donné ton cerps à la terre, & ton ame à Christ, car les esprits justes sont caressez d'une lumiere celefte, & habitent dans les demeures estoillées, & jouissent de ce qui est pur. Celuy de Liberius Presect de la Gaule Narbonoise sous Theodoric Roy des Ostrogots, Cum membra recedunt, ne seit fama mori, lucida vita manet, &c. quand les membreste quittent, ta reputation ne scait que c'est de mourir, & une vie lumineuse te reste, ou t'attend. Celuy du Pape Felix I V. decedé le 29. Feurier 5 2 9. Certa fides justis calestia regna patero, Antistes Felix que medo letus habet, &c. Il est certain que le Royaume celeste que possede à present en joye le Pralat Felix, est ouvert aux justes. Celuy de

DES SIBYLLES, Florentin Abbé de saince Croix d'Arles decedé le 12. Auril Indict. 1. l'an 12. apres le Confulat de Basile, c'est à dire l'an 553. Fulgida regna petens calefti forte vocatus, lucis & aterna penetrans fastigia latus, Optimus, atque pius nunc Florentinus in isto resplendet tumulo, &cc. hinc celsa poli capiens sam premia felix sanctorum socius fruisur cum laude coronam, &cc. le tresbon & pieux Florentin, appellé par un fort celefte, s'acheminant vers le Royaume resplendissant, & penetrant auec joge le faiste de la lumiere eternelle, reluit maintenant en ce tombeau, &c. bien-heureux compagnon des saints prenant d'iey dés maintenant les hautes recompenses du Ciel, il jouit de la couronne auec louange. Celuy du Pape Pelagius 1. mort le 2. Mars 559. Viuit in arce poli calesti luce beatus, &c. Il vit dans le dongeon du pole anec le bon-heur d'une lumiere celeste. Celui de S. Germain de Paris decedé le 28. Mars 576. Carne tenet tumulum, mentis honore polum, &c. juretriumphali consider arce poli, &cc. par sa chair il occupe le tombeau, & par l'honneur de son espris le pole, &c. à bon droit il est assis dans le donge en triomphal du pole: Celuy de Chlodobert fils du Roy Chilperie & de Fredegonde, Non fleat vilus amor quem modò cingit honor, &c. perpetui regni se fauet arce frui, &c. que nul amour ne pleure, céluy que l'honneur enuironne maintenant, &c. Il se conjoutt soy-mesme de ce qu'il est en possession du Royaume perpetuel. Celuy de Dagobert frere de Chlodobert, Rapte polis, &c. lux tenet alta throno, &c. rant dans les Cieux, &c. la haute lumiere le tient sur le throne. Celuy d'André de Cajete decedé l'an 585. Pande tuas paradise fores sedemque beatam, Andrea meritum suscipe Pontificis, &c. Que meditata fides & credita semper inhasit, has to vique ad calos & super astra tulit, &c. Paradis ouure les portes de son siege bien heureux, reçoy le merite du Pontife André, &cc.

LIVRE II. CHAP. XXXX. &c. la foy qui meditée & crene de toy a tousjours esté attachee à toy, celle-là t'a porte jusques aux Cieux & sur les astres. Celui de Gregoire Eucsque de Langres decedé le 4. Ianuier enuiron l'an 540. post inmulos implet honore polos, &cc. Nune super astra manet, &c. apres le sepulchre il remplit d'honneur les poles, &c. maintenant il demeure au dessus des aftres. Celui de Tetricus fils & successeur de Gregoire decedé enuiron l'an 570. Dignus in aftris mentis bonore nites, &c. par l'honneur de ton esprit tu reluis entre les astres en estant dione. Celuy d'Enemerus Eucsque de Nantes mort enuiron l'an 550. aternum locum miffus ad aftra tenet; &c. felix ille abijt, &c. ennoyé vers les astres il possede un lieueternel,&c. ilest parti bien-heureux. Celuy des deux Rurices Euefques de Limoges ayenl & petit fils decedez le premier enuiron l'an 500. & le second enuiron l'an 550. inter Apostolicos credimus esse choros, &c. Nous croyons qu'ils sont entre les chaurs des Apostres. Celuy de Chronop. pius Euclque de Perigueux mort enuiron l'an 540. tua calis stat sine labe domin, &cc. nunc tibi promentis est sine fine dies, &c. ta maison est debout dans les Cieux sans tache, &c.tu as maintenant pour tes bonnes anures, un iour sans fin. Celuy de Chalacterius ou Calés Euesque de Chartres mort le 8. Octobre enuiron l'an 570, abreptus terris justus ad astra redis, &c. ad paradifiacas epulas te cine reducto, unde gemit mundus gaudet honore polus, &c. enleué de la terre tu retournes juste aux astres, &cc. estant ramené au banquet du Paradis dont tu és cisoyen, le pole se resjouit de l'honneur qui luy vient de ce qui fait gemir le monde, où par ce qui fait gemir le monde est necessairement entendu le transport de ce Prelat en gloire. Celuy d'Esocius Euclque de Limoges decedé environ l'an 580, non decet huns igitur vacuis deflere lamentis, post teneODES SIBYLLES,

bras mundi quem tenet aura poli , &c. Il n'est pas donc bienseant de pleurer par des vaines lamentacions, celuy-ci que la sale du pole possede aprés les tenebres du monde. Celuy de Victorin Abbé d'Agaunum ou fainct Maurice de Chablais, contemporain, nune fruitur vultu quem cupiebat amor, &c. maintenant il jouit de la felicité de voir la face, que fon amour defiroit, &c. Celuy d'Hilaire Prestre, Corpore qui terras & tenet astra fide , &c. qui possede de son corps la terre & de sa foy les astres. Celuy de Seruilio, Calis gaudia vera tenet, &c. raptus ab orbe quidem letus ad aftra redit, &c. il possede des wrayes joyes és Cieux, &c. rany de wray hors du monde, il resourne joyeux aux astres, &c. Celuy de Præsidius, Inter Angelicos fulget honore choros, &c. il reluit d'honneur entre les chœurs Angeliques, &c. Celuy d' Ægidius, nulli flendus erit quem paradifus habet, &c. Celuy que le Paradis poffede ne fera diene d'estre pleuré par aucun. Celuy de Basile, patria cali dulcis amice tenes, &c. mon doux amy tu possedes la patrie du Ciel. Celuy d'Auolus, gaudia lucis habet, &c.felix post tumulos possidet ille polos,&c.luce perene fruens felix cui mortua mors est, &c. il possede les joyes de la lumiere, &c. bienheureux il possede les poles api és le tobeau, &c. Celuy-la est biëheureux, a qui (joui sant de la lumiere perpetuelle) la mort est morte. Celuy d'Euphrasia séme de Namatius Euesque de Viene mort le 17. Nouembre enuiron l'an 560. Inclyta Sydereo radias Euphrasia regno, nec mihi slenda manes nectibi leta places. Terra terra dedit, sed spiritus astra recepit. Pars jacet hac tumulo pars tenet illa polum,&c. Noble Euphrasie turayonnes dans le Royaume estoille, otu neme restes point à deplorer, ny (estat y peuse) sune te plais pas à toy-mesme, &c. la terre a donné à la terre, mais l'esprit a receu pour loyer les astres. Cette partie icy gist dans le tombeau, cettepartis la posside le pole, &c. Celuy de Vilithuta fem-

LIVRE II. CHAP. XXXX. 355 me de Dagulphe, que larga dedit, hac mudo plena metit &cc. les choses que celle-cy a données largement, elle les moissonne à present pleinement. Celuy de la Reine Theodechilde fille de Thierri Roy de Mets fils du grand Clouis, Felix cui meritis ftat fine fine dies, &c. bien-heureuse celle a qui pour ses bonnes œuures le jour demeure sans fin. Celuy de Gelesventhe seconde femme du Roy Chilperie premier, Non hanc flere decet quam paradifus habet, &c. Il n'est pas bien seant de pleurer celle que le l'aradis a pardeuers soy. Celuy de Eoladius de Neuers mort enuiron l'an 570, aduentum gaudens sustinet his Domini, &cc. Celuy-ci s'esjouissant attend la venue du Seigneur. Celuy du Pape Gregoire premier decede le 12. Mars 604. Spiritus astra petit, &c. Mersedem operum jam line fine tenes, &c. L'esprit s'en va vers les astres, &c. In possedes maintenant sans fin la recompense de tes œuures. Celuy de Vincent Abbé de Leon decedé le 11. Mars de l' Ære 668. ou de l'an 630. de nostre Seigneur. Sua sacra tenes anima calefie, &c. Regnum mutasti in melius, &c. Rapius ad athereas subito peruenit ad * auras, &c. * Leg. era. son ame sacreée possede le sejour celeste, &c. Tu as change de Royaume en mieux, &c. estant raui de la terr , il est außt tost arrive au Ciel , &c. Celuy du Pape Boniface V. mort le 25. Octobre 615. Ad magniculmen honoris abit, &c. Il va an comble d'un grand honneur, Celuy du Pape Honorius decedé: le 12. Octobre 638. Eterna lucis (Christo dignante) perennes cum patribus sanctis poside jamque domos, &c. possede maintenant auec les Saincits Peres (Christ daignant t'en faire la grace) les maisons perpetuelles de lumiere eternelle. Celuy du Pape Benoist II. decede le 7. May 685. Percipe saluati premia celfa gregis, &c. recoy les hautes recompenses du trouppeau sauné. Celuy de Ceadvvalla Roy de VVeftfex decede le 20. Auril 689. Indiction 25. Yy ij

DES SIBYLLES,

Mente Superna tenet , commutaffe magis sceptrorum infignia tredas , Quem regnum Christs promeruife vides, &c. Il possede de l'esprit les lieux d'enhaut: Croyez que celuy que vous voyez anoir obtenu le Royaume de Christ, a plustost change les enseignes de la puissance Royale. Celuy de Theodore de Cantorberi decedé le 19. Septembre 690. Alma nona scandens felix consortia vita, cinibus Angelicis junclus in arce poli, &cc. montant bien-heureux dans la compagnie d'une vie nounelle, il est joint dans le dongeon du pole aux Citoyens Angeliques. Celuy de VVilfrid Archeuesque d'Yorc mort le 12. Octobre 709. Gaudens celeftiaregna periuit, &c. il est alle joyeux au Royaume celefte. Celuy de Beda furnomme le venerable decede le 26. May jour de l'Afcension, charactere qui conuient proprement à l'an 735. Iuni septenis viduatus carne calendis Angligena Angelicam commernit patriam, &c. estant le 26. May denué de sa chair, il a (luy qui effort Anglois de nasssance) obtenu la possession des Anges. Celuy de Richard Roy d'Angleterre mort le 7. Feburier 750. Regnum tenet infe polorum, &c. il possede le Royaumedes cieux. Celuy de Fulrad Abbé de Saint Denys mort l'an 784. Credimus ideireo calo societur vs illis, &c. poursant nous croyons qu'il leur est affocié au Ciel, à scauoir aux Peres. Celuy de Meginaire fon luccesseur, post mortem melius vinit in arce poli, &c.il vit mieux apres la mort dans le dongeon du pole. Celuy d'Arichis Duc de Beneuent mort le 26. Aoust 787. Te pro meritis nunc paradisus habet, &c. Le Paradis te possede selon tes bonnes œuures: Celuy de Tilpin Archeuesque de Rheims mort le 2 Septembre 789. Mortua quando fuit mors, sibi vita manet, &c. lors que la mort a esté morte la vie luy demeure. Celuy du Pape Adrian premier decede le 26. Decembre 795. Mors janua vita, sed melioris erat, &cc. la mort estoit la porte de la vie, mais

LIVRE II. CHAP. XXXX. de telle qui est la meilleure. Celuy de Pierie Eucsque de Pauie decedé enuiron le melme temps, admiftus gaudet cætibus Angelicis, &c. retinent te gaudia cœli, &c. il s'esjouit meslé dans les assemblées des Anges, &c. les joyes du Ciel te retiennent. Celuy d'Hildegarde premiere femme de Charlemagne decedée l'an 783. le 30. Auril, pro dignis factis sacra regna tenes, &c. pour tes d'enes faits tu possedes le Royaume sacré. Celuy de Fastrade 2. femme du mesme Prince, decedée l'an 794. modo cælesti nobilior thalamo, &c. elle est maintenant plus noble estant honorée de la couche celeste. Celuy du Comte Geraud mort l'an 799. sideribus animam dedit, &c. il a liure son ame aux estoiles. Celuy d'Hildegarde fille de son premier lict, Tu nimium felix gaudia longa petis, &c. Trep heurense tu t'en vas à de longues joyes. Celuy de Charlemagne luy-mesme decedé le Samedy 8. Ianuier 814. meruit feruida seeli atheres, &c. aguora tranfire & placidum conscendere portum, &c. il a obtenu de passer les chandes plaines du fiecle celeste, & monter en un port paisible. Celuy d'Adelhayd l'vne de ses filles, nune patrus eterni regna beata tenes, &c. maintenant tu possedes le Royaume du Pere eternel. Celuy d'Adelhard Abbé de fainct Pierre de Corbie mort le 2. Iannier 812. Paradisi iure colonus, &c. carne solutus castra petinit ouans, &c. il est à bon droit habitant du Paradis, &c. destié des liens de la chair il est allé triomphant au Ciel. Celuy d'Ermengarde femme de l'Empereur Lothaire decedée le 20 Mars, jour du grand Vendredy 852. Linquens regna soli penetranit regna polorum, cum Christo & Santtis gaudia vera tenens, &c. Laisant les Royaumes de la terre elle est entrée au Royaume des Cieux, possedant les wrayes joyes auec Christ & ses Saints. Celuy de Louis le Debonnaire mort le Dimanche 20. Iuin 840. in pacis metas colligit Yy iij

hunc pietus, &c. la piete recueille celui-cy au but de la paix. Celuy de Dreux Euesque de Mets mort 1c8. Nouembre 857. Spiritus in requie latus ouat Abraha, &c. l'esprit joyeux triomphe dans le repos d' Abraham. Celuy de l'Empereur Louis I I. mort le 13. Aoust 875. gaudet spiritus in calis, corporis extat honos, &c. l'esprit est joyeux dans les Cieux, l'honneur du corps paroist. Celuy de l'Empereur Charles le Chauue mort le 6. Octobre 877. spiritum reddidit ille Deo, &c. il a rendu à Dieu son espris. Celuy d'Ansegise Archeuesque de Sens decede le 25. Nouembre 883. spiritus astra tenet, &c. l'espris possede les astres. Celuy de Iean Scotus mort la mesme année, Christi conscendere regnum quò meruit sanoti regnant per secula cuncti, Il a (par son martyre) obtenu de monter dans le reque de Christ, où tous les Sainets regnent à jamais. Celuy du Pape Ican 8. mort l'an precedent le 15. Decembre, Et nune calicolas cernit super astra phalanges, &c. maintenant il void au dessus des astres les bataitlons qui habitent és Cieux.

Celuy d'Ermengarde fille de Louis Roy do Germanie decedée le 23. Decembre enuiron le melmetemps, Bis denos octo vita compleuerat annos migrans ad sponsum virgo beata suum, &c. Cette bienheureuse Vierge anoit accompli deux fois dixhuict ans de sa vie lors qu'elle est passée vers son Espoux. Celuy de Brunon Archeuesque de Cologne decedé le 11. Octobre 969. Iam frueris Domino, &c. Desja tu jouis du Seigneur. Celuy de Notger Abbe de sainct Gal mort le 6. Auril 981. Idibus octonis hic carne folutus Aprilis cælis inuchitur. &cc. Celui-oy deslié des liens de la chair le 6. Auril, a esté porté dans les Cieux. Celuy de Gonzalez rapporté par Prudentio de Sandoual Euesque de Pampelune à l'Ære 1030, ou l'an de Christ 992. A quirepofa y en la gleria goza, &c. Icy repofe, &

LIVRE II. CHAP. XXXX. 359 jonit de felicité en la gloire. Celuy de Donna Sancia, Dio fin gloriofe, a esta vida, para a gozar de la aterna, &c. Elle a donné une gloricuse fin à cette vie pour aller jouir de l'eternelle. Celuy de Sancia Comtesse de Castille, Vis vinetum comitem è carcere adduxit cœlicas sedes beata qua possidet, &c. Celle qui possede bienheureuse la demeure du Ciel, a par deux fois tiré de prison le Comte lié. Celuy du Comte Fernand de Gonzalue, Velliger inniffus ductus ad astra fuit, &c. Celuy qui estoit querrier inuincible a esté mené aux astres : Et Scbaftian de Salamanque parlant d'Ordonio I. le place au Ciel , difant , Fælix stat in calo , &c. Letatur cum sanctis Angelis in calestibus regnis, &c. il se resjouit auce les Anges dans le Royaume celeste.

l'auouë que l'opinion du Purgatoire formée entre les Latins sur la fin du fixieme fiecle, ayant petit à petit gaigné du credit, plusieurs se sont plus aisément portez à composer les epitaphes en termes de souhaits & de prieres pour les defuncts: Mais leur procedé scrupuleux n'empeschoit pas quiconque le vouloit, de leur attribuer la possesfion de la gloire celeste des le partir de cette vie. Ainsi l'epitaphe du Pape Estienne 6. decedé le 21. May 891. oft conceuences termes exprés, Æthera scandit spiritus almus ouans, &c. Son doux espris monte triumphant au Ciel. Celuy des Rois Conrad I. Otthon I. & II. & Zuentibold, de l'E. uesque de Mets Adalberon, du Comte Hugues & de sa femme, de la Comtesse Eue & de ses fils, d'Arnoul & de Rembal, d'Oudri Archeuesque de Rheims, de Beatrix, & de Vvarin, Abbé de S. Arnoul de Mets, porte que leurs ames in calis aterna pace fruuntur, &c. jouissent au Ciel d'une eternelle paix. Celuy de Renaud Abbé de S. Cyprian lez Poitiers mort l'an 1100, Rainaldi pars

DES SIBYLLES,

promptior aftra petinit, &c. La partie plus prompte de Renaud est montés aux astres. Celuy de Benoiste recluse spiritus astra tenet, &c. son esprit possede les aftres. Celuy du Prestre Ranulte qui estoit contemporain Protinus ad Superos carne folutus abis, &c. spiritus ecce tuus gaudens super astra perennat, &c. Doslie des liens de la chair, tu t'en vas austtost vers les habitans d'enhaut, &c. Voicy ton esprit s'esjouissant fait la demeure perpetuelle au de sus des aftres. Item, dans animam calo reddidit offa folo, &c. viuis in arce poli, &c. donnant sin ame au Ciel, il a renda ses os à la terre, &c. tu vis dans le dongeon du Pole, &cc. Celuy du Roy Philippe I. mort l'an 1108. Augusti ternis conscendit in athra Calendis, &c. il est monté au Ciel le 3. des Calendes d' Aoust. Celuy de Renaud de Martigni Archeuesque de Rheims, deceda l'an 1137. Hune duodena dies Februs praeundo Calendas destituit mundo, substituitque polo, &c. le 12. jour qui a precedé les Calendes de Feurier, c'est à dire le 21. Ianuier, l'a destitué au monde, & substitué au pole. Celuy de Geraud premier Abbé de Selue Majour en Bordelois decedé l'an 1094. le 6. Auril En felix anima cali latatur in aula, &c. calorum cinis dormit in Domino, &c. liber calos spiritus obtinuit, &c. spiritus Abbatis vindicat astra sibi, &c. spiritus alta tenet, &c. Voicy fon ame bienheureuse s'esjonit dans le Palais du Ciel, &c. estant citoyen des Cieux il s'est endormi au Seigneur, &c. son esprit libre à obtenu les Cieux, &c. l'esprit de l'Abbé se vendique les astres, &cc. son esprit possede les lieux hants. Celuy de Berenger Archidiacre de fain & Maurice d'Angers decede le 6. Ianuier 1088. in Iano patuit tibi janua vita, &c. au mois de Ianus la porte de la vie t'a esté ouverte. Item, calos anima, corpore ditat humum, &c. il enrichit de son ame les Cieux, & de son corps la terre. Celuy de l'Imperattice

3

LIVRE II. CHAP. XXXX. 2381 ratrice Agnes decedée le 14. Decembre 1077. die 14. mensis Decembris animam bonis operibus facundam Lateranis Saluatori suo-atque omnium bonorum Deo authori reddidit, & hic quinta die mensis Ianuary expectans spem beasa resurrectionis, é aduentum magni Dei membra carnis commendauit in pace , Amen , &c. Elle a le 14. Decembre rendu dedans Latran à son Sauneur, & à Dieu auteur de tous biens son ame feconde de bonnes œnures, & le 5. de Ianuier elle a remis icy en paix les membres de sa chair, attendant l'esperance de la resurrection bien-heureuse, & l'aduenement du grand Dien. Amen. Celuy de Bruno premier General des Chartreux, mort le 6. Octobre 1101. offa manent sumulo spiritus astra petit, &c. ses os demeurent dans le tombeau, & l'esprit va vers les astres. Celuy de Geofroy Euesque d'Amiens decedé le 8. Nouembre 1118. hie jacet aftra petens , &c. il gift icy allant vers les aftres.

Celuy de Pierre de Plaisance Cardinal, terra sum corpus animamque recepit alympus, &c. la serre a receu son corps , & le Ciel son ame. Celuy de Burchard Archeuesque de Vienne decedé enuiron l'an 1035. le 19. Aoust. Cum quo (Domino) perpetuo pace viget placida, &c. Sanctus spiritus astra petit, &c. curribus ignicomis ad superos gereris, &c. auec le Seigneur il a tousjours l'aduantage d'une paix paisible, &c. son Saintt-Esprit va aux astres, &cc. tu és porté sur des chariots slamboyans en haut, &c. Celuy d'Alberic Archeuesque de Bourges mort l'an 1140. modo major in arce polorum, &c. il eft à present plus grand dans le dongeon des poles. Celuy de Pierre Leon l'an 1144. Iunius in mundo fulgebat sole secundo, separat hunc nobis cum polus atque lapis, &cc. le second jour de Iuin luisoit au monde quand le pole & la pierre nous a fait separation de celui-cy. Celuy de Pierre

362 DES SIBYLLES;

Euefque de Poitiers decedé l'an 1115. mal rapporté par le Cardinal Baronius à l'an 1130. Nunc dines, liber, stabilis, sua pramia, Christum, Astra, capit, fequitur, possidet ifte Petrus, &c. promouit, prinauit eum , profugumque recepit , Papa, Comes, Christin, ordine, sede, polo, &c. Ce Pierre cy maintenant riche , libre , bien affeure , prend , fuit , possede ses salaires, Christ, les astres, &cc. Le Pape, le Comte, Christ, l'a promeu, priné, recueilli, apres qu'il a esté fuitif, en l'ordre Episcopal, de son siege, & dans le Pole. Celuy de Thomas Archeuesque de Cantorberi, affaffiné le 29. Iuillet 1170. ab orbe pellitur, & fructus incipit effe poli, &c. Il eft chasse du monde ; & commence d'estre un fruits du pole. Celuy d'Estienne Euesque de Meaux mort le 12. Ianuier 1187. liber viuit terrà dinisus & aftris, Qua dederat cœlum terraque foluiteis, &cc. Il vit libre, estant divisé entre la terre & les astres, ce que le Ciel luy anoit donné & la terre il leur a payé. Celuy de Robert Archeuesque de Vienno decede l'an 1195. le 27. Iuin. Iunius atherijs mensis te reddidit orus, &c. le mois de Iuin t'a rendu aux contrées celestes. Celuy de Maurice Euesque de Paris decedé le 11. Septembre 1196. Migrat Parisij pater ad patriam paradisi Mauricius, &c. Maurice Pere de Paris passe en la patrie du Paradis. Celui d'Humbert Archeuesque de Vienne mort le 20. Nouembre 1315. spiritus athra Prasulis Vmberti petit, &c. l'esprit du Prelat Humbert va au Ciel. Celui de Raoul Euesque d'Arras mort l'an 1220. Cali ciuis meritorum pondere viuis, &c. estant Citoyen du Giel tu vis par le poids de tes bonnes œuures. Celuy de Pierre de Douai Archeuesque de Sens, decedé le 12. Iuin 1222. qui spei certa suberat modò cernit aperte, &c. Celui qui estoit sousmis à une esperance certaine, voit à present apertement ce qu'il auoit esperé.

LIVRE II. CHAP. XXXX. 363 Celui d'Herué Euesque de Troyes mont le 2. Iuillet 1223. Reddo polo fpiritum & offa folo, &c. Ie rends l'esprit au Ciel & les os à la terre. Celui de Bernard de Suilli Euesque d'Auxerre mort le 6. Ianuier 1246. meruit Christo se reddere mundum, &c. il a obtenu de se rendre pur à Christ. Celui de Philippe Archeuesque de Bourges mort le 9. Ianuier 1260. sacrata sede sedentis Philippi Bituris offa beata jacent, &c. les os bin heureux de Philippe assis au siege sacré gisent à Bourges. Celuy de Renaud de Corbeil Euesque de Paris, decedé le 7. Iuin 1268. fatali ad superos sorte vocasus obst, &c. il decede appelé par le sort fatal au Ciel. Celui de Guermond de la Boissiere, Euesque de Noyon mort l'an 1272. cum Christo scandit ad astra, &c. il monte aux astres auec Christ. Celuy de Guill. de Chanac Euesque de Paris mort le 3. May 1348, transinit ad atria Incis, &c. il est passé au paruis de lumiere. Celui de Guillaume de Boilratier Archeuesque de Bourges decedé le 19. Iuillet 1421. Carne subactus homo sidera mente rapit, &c. l'homme assujetti quand à sa chair rauit les estoilles par son esprit. Celuy de Iean des Charliers dit Gerson Chancelier de l'yniuersité de Paris decedé le 12. Iuillet 1424. petit superos, &c. il va vers ceux qui habitent en haut. Celui de Pierre de Fontenay Euesque de Neuers mort le 3. Iuin 1499. pius athereo (piritus axe viget, &c. son esprit pieux est en vigueur sur l'aissieu celeste. Celui de Pierre Carré mort apres l'an 1509. le 5. Ianuier, mens fruitur cælis, &c. son esprit jouit des Cieux.

Il auroit esté facile d'en entasser plusieurs autres, mais les precedens peuvent suffire pour contraindre les plus aheurtez à leurs prejugez de confesser que ceux-là mesme qui ont vescu depuis que l'opinion du Purgatoire a esté rendue plus com-

Zzij

DES SIBYLLES, mune, ont aux occasions descounert par l'employ qu'ils ont fait des expressions des plus anciens, qu'ils en suivoient le sentiment, & croyoient constamment que d'aucun de ceux qui sont decedez dans la profession du Christianisme, & sans mener vne vie criminelle, ou impenitente, la gloire & le bonheur ne sont nullement retardez, mais que dés le moment de leur mort ils sont montez au Ciel, sur les astres, dans le donneon du pole, dans le paruis de lumiere & de gloire, dans le sein à Abraham, dans la paix eternelle, dans le Paradis de Dieu; qui est tout ce que l'on peut dire des Patriarches, Prophetes, Apostres, Euangelistes, Martyrs, & Confesseurs plus signalez: tellement qu'il ne faut faire à cét elgard aucune distinction, ny de Clercs ny de Laïcs, ny de masses ny de femelles; ny de Rois, Princes, ou Seigneurs, ny de personnes prinées: Ce qui deuroit entrer en l'esprit de ceux qui preuenus d'vn contraire sentiment, & emportez par le torrent de l'erreur commun, s'imaginent deuoir restraindre l'auantage de posseder la beatitude sans aucun delay, aux seules personnes de qui les noms (à cause de la reputation de leur saincteté) se trouuent inserez dans les Martyrologes de l'Eglise Romaine, & les esprits sont entre les siens inuoquez comme patrons des viuans: Carles epitaphes du Prefett Probus, du Conful Boethius, de la Reine Gelesventhe, des Rois Ceadualla, Zuentibald, Conrad, Otton pere & fils, & Philippe premier, qui n'ont jamais passé en leur temps pour Beats & exemplaires d'vne mortification & pieté extraordinaire, justifient que les conceptions que l'on veut aujourd'huy donner pour tablature au peuple Chrestien, ou n'estoient pas pour lors encore formées, ou ne sembloient pas deuoir faire grande foy: & ie souhaitterois qu'il pleust aux desen-

LIVRE II. CHAP. XXXX. 365 seurs de l'opinion courante de faire leurs oiligences, & nous produire vn feul exemple capable d'induire que durant les fix cens premiers ans du Christianisme aucun l'ait embrassée auec tant de resolution qu'il ait osé l'exprimer dans l'inscription des tombes de les amis defunds; carencore que nous ne deuions pas viure par exemples, mais par loix, ny nous obliger à dependre absolument de l'authorité & des actions d'aucun homme; si nous en auions d'anciennes, nous ne pourrions & ne voudrions pas refuser de les mettre en consideration, quand ce ne seroit que pour nous empelcher d'en parler si desauantageusement pour ceux qui les suiuent, que nous leur desnions egalement, & la verité, & l'antiquité, ne voyans point de raison qui nous inuite à croire que les premiers fiecles ayent esté imbus d'aucune croyance dont il ne paroisse aucune trace dans les monumens qu'ils nous ont laissé, & supposant (comme il semble que l'on doit faire) qu'il est impossible de persuader à des hommes qui vient du sens commun, que les Chrestiens de l'antiquité ayent conspiré en mesmes pensées auec les Communicateurs de l'Eglise Romaine moderne, & qu'aucun d'eux n'ait (pour aucune occasion) daigné dire ce qu'il a pensé.



CHAPITRE XXXXI.

Des prieres contenuës és epitaphes des fideles, que les suruiuans presupposoient estre desja receus en gloire.



None que la priere qui se fait tous les jours en la celebration de la Messe pour les fideles defuncts, ne puisse nullement s'accommoder à l'opinion du Purgatoire, que l'Eglise Romaine

compte entre les articles de sa Foy, encore qu'il n'y ait aucun lieu d'attribuer à l'estat des ames que l'on pretend confinées en vn lieu d'extreme tourment le nom de sommeil, & encore moins d'attribuer à la luitte de ces ames condamnées par la souueraine rigueur de la justice du Ciel à la souffrance incomprehensible de ce tourment qui leur est infligé pour punition des pechez qu'elles ont commis, meritant & encourant par ces deuoyemens la haine de Dieu de gloire, le tiltre de dormer en un sommeil de paix. Encore que le sentiment douloureux d'vne si grande peine que celle d'vn feu infernal, ne puisse en ceux qui auroient à le fouffrir, compatir auec aucune forte de dormir, ni les laisser en paix, pendant qu'ils se trouveroient pressez de l'ire du Dieu viuant, & de la pesanteur de samain en laquelle S. Paul dit que * c'est chose horrible que de tomber, bref encore que de tous les moyens representez ci-dessus resulte necessairement, que (selon la croyance constante de l'antiquité de six siecles) la gloire & felicité eternelle des

4 Heb. 10.31.

LIVRE II. CHAP. XXXX. 367 fideles * mourans au Seigneur ne foit nullement * Apoc. 14. 171

differée après le moment de leur decés; Neantmoins puis que les Chrestiens qui sont aujourd'huy dans la communion de Rome pourroient penser que les prieres qui se rencontrent en quelque Epitaphes expriment quelque chose semblable au sentiment qu'elle defend, il faut pour les desabuser 1. en faire le rapport, 2. justifier qu'il ne s'en ensuit ni peut ensuiure rien de tel, puis que ces mesmes Epitaphes presuppofent expressement l'admission de ceux à la memoire desquels ils ont esté dediez en la vie & gloire celeste. 3. rechercher les motifs qui ont peu porter les autheurs de ces Epitaphes, ay inferer des prieres pour leurs amis defuncts, & placer leurs tombeaux pres de ceux des martyrs qui auoient scellé de leur sang la verité du Christianisme.

Le plus ancien Epitaphe que nous trouuions meslé de souhaits & prieres, est celuy que sain& Gregoire de Nazianze a escrit en l'honneur de S. Basile decedé le premier Ianuier 378. où nous lifons ces mots concernans ce grand Prelat recueilli au repos de Dieu , Dien luy donne le bon- Dais N il s'Afia die. heur; comme s'il n'en eust pas esté jouissant, & si S. Gregoire n'eust pas expressement requis de luy auparauant, qu'il comparust pour le monde, & offrist des dons à Dien , & en la suitte qu'il estoit au Cielcomme il auoit desiré. Item qu'il auoit quitté son Siege Sacré selon que Christ anoit voulu, pour le mester ausi-soft auec les habitans du Ciel; il le croyoit donc au Ciel, & possesseur de la gloire & du bonheur du Ciel aussi-tost apres qu'il eut en mourant quitté son Siege Episcopal; & cependant il demandoit que Dieu luy donnast le bonheur, entendant qu'il luy confirmast & luy acreust l'auantage du don qu'il luy en auoit des jafait : Ce qui

DES SIBYLLES,

n'a rien de commun auec les hypotheses que Rome foustient aujourd'huy. L'an 395, deceda le Prefect Probus, & fon Epitaphe qui publie hautement qu'il couroit par la plaine du Ciel, qu'il joniffoit du siege des Saints, qu'il possedoit un repos perpesuel, qu'il vinoit bien-heureux dans le siege Eternel du Paradis, finit par cette priere, Hunc tu Christe choris jungas calestibus oro, te canat, & placidum jugiter adspiciat, Quique tuo semper dilectus pendet ab ore Auxilium soboli conjugioque ferat, c'est à dire, le te prie (ô Christ) que tu joignes celuy-ci aux chaurs celeftes, qu'il se chante, & te voye tousjours appaisé, & que celuy qui estant bien-aimé est tousjours pendant de ta bouche, porte secours à sa race & à son mariage, c'est à dire, à sa vefue : dirons nous qu'il ait efte au Ciel fans eftre affocie aux chœurs celeftes, qu'il ait esté en danger de voir son Sauueur courrouce, & qu'il ait peu posseder le Paradis sans bon-heur? mais l'Autheur de son Epitaphe prioit qu'il n'en decheust jamais, & qu'il jouist eternel-Iement de la paix de son Sauueur en la compagnie des autres bien-heureux; ce qui n'a rien de commun auec ce que Rome demande aujourd'huy.

Nous auons vipareil souhait en l'Epitaphe du Pape Benoist, Hic Benedictus adest meritò sub rupe sepulchri, Quem tenet Angelicus chorus in arce poli; Aurea secla cui pateant sine sine per auum sorte beatissica scandat viatheria, &c. Ici est a bon-droit present sous le roc du sepulchre, Benoist que le chœur Angelique possede dans le dongeon du pole, à qui les siecles d'or sotent ouverts eternellement sans sin, asin que par un sort bien-heurant il monte és lieux celeste, Car qui ne void que celuy qui estoit pessedé par le chœur des Anges dans le Ciel, y estoit des ja de toute necessité, & n'auoit aucun besoin d'y monter ny d'en demander l'ouverture? mais pource qu'il y

deuoir

LIVRE II. CHAP. XXXXI. 169 denoit apres la refurrection generale monter en son corps, l'Autheur de l'Epitaphe en forme le souhait, & requiert que le bon-heur dont il jouissoit desja quant à son esprit, luy demeure à jamais pour le combler sans fin de joye, tant en son corps qu'en son ame, tesmoignant par là qu'il n'auoit en la pensée ny le purgatoire de Rome, que personne de ses Sectateurs n'a jamais jusqu'ici placédans le Ciel; ny le retardement de la felicité de Benoist, qu'il estimoit des ja associe aux Anges. En mesme sens l'Epitaphe de Marinian Archeuesque de Rauenne decedé l'an 601, porte Ipsius inque locis sit tibicerta quies, &c. que puissesin anoir és lieux de Dieuvn repos certain. Coloy du venerable Beda mort l'an 735. Dona Christe animam in colis gaudere per auum , Daque illum Sophia inebriari fonte, &c. Donne & Christ que son ame s'esjouisse eternellement dans les Cieux, donne luy außi qu'il soit enyuré de la fontaine de sagesse. Car de là ne s'ensuit ny qu'il ait esté priué à l'heure de fa mort de la joye du Ciel, ny que la Sagesse ne l'ait point rempli des effects de fa vertu, ny en fin que ceux qui sont vne sois entrez en la joye du Ciel en puissent dechoir ou demeurer desnuez de la communication de la Sagesse eternelle, mais que les suruinans se croyoient bien fondez à demander pour leurs amis defuncts la perpetuité de leur bon-heur, encore qu'ils sceussent certainement qu'elle ne leur pouuoit jamais manquer. Celuy du Pape Adrian premier escrit ou par Charlemagne, ou en son nom par Alcuin, nonobstant qu'il eust presupposé que sa mort estoit l'entrée d'une vie meilleure, ne laissoit pas de faire ces souhaits pour luy, Cum Christo teneas regna beata poli, &c. Quique legis versus denoté pectore supplex Amborum mitis die miserere Deus. Hae tua nune requies seneat charisime membra, cum fanctis anime Aaa

DES SIBYLLES,

gandeat alma Dei. Vltima quippe tuas donec tuba clamet in aures, principe cum Petro surge videre Deum; Auditurus eris, vocem (scio) judicis almam, Intra nunc Domini gaudia magna tui , Tum memer esto tui nati, &c. Que puisses-tu posseder anec Christ le regne du Ciel, &c. quiconque sois-tu qui lisés ces vers suppliant auec un cour denot, di, Dien doux, ayés pitié de tous deux, à sçauoir d'Adrian & de Charles , Que maintenant (ô tres cher) ce repos à sçauoir du Sepulchre, possede tes membres, que ta douce ame s'esjouisse auec les Sainets de Dien, en assendant que la derniere trompette sonne à tes oreilles, Leue toy auec Pierre le premier des Apostres pour voir Dieu, le scay que tu entendras cette douce voix du juge entré en la grande joye du Sei-

gneur, sois alors memoratif de ton fils.

Et comme la demande qu'il faisoit pour Adrian qu'il regnast auec Christ au Ciel, ne fignifioit pas qu'il ne fust point encore passé en la possession de cette meilleure vie, de laquelle sa mort estoit l'entrée, aussi la semonce d'implorer pour luy la misericorde de Dieu ne donotoit pas qu'il ne l'eust pas obtenue, puis que déslors il exhortoit son ame à s'esjouir auec les Saincts de Dieu, & morstroit qu'il ne la croyoit pas tourmentée dans vn feu capable de luy ofter toute joye: mais bien-heureuse & regnante dans la compagnie des Saines, de l'Apostre Sain& Pierre, & de nostre Seigneur, à la felicité de laquelle on ne pouvoit rien adjouster par le desir, que la perpetuité d'autant plus certaine qu'elle est fondée sur le conseil immuable* de Dien de qui les dons & la vocation sont sans repentance. Celuy de Charlemagne que l'Autheur, à sçauoir Agobard Archeuesque de Lion disoit d'auoir obtenu de trauerser les plaines du Ciel, & par consequent estre entré en gloire, recommande au Lecleur de prier pour luy, vsant de ces mots, Afrife-

" Rom. 11 19.

LIVRE II. CHAP. XXXXII 1371 ram Caroli seneat, dic, (piritus arcem, &c. dites que l'esprit de Charles puisse possider le dongeon que porte les Estilles. Celuy du Pape Sergius II. mort le 12. Auril 847. Pro tanto tundamus pectora pugnis pastore amillo vinat vtaxe poli, &c. plombons de nos poings nos poitrines pour la perte d'un si grand Pasteur, afin qu'il viue sur l'aissien du pole, &c. Celuy d'Ermengarde femme de l'Empereur Lothaire decedée le Vendredi 20. Mars 852, & déslors introduitte (comme remarque l'Autheur) dans le regne du Ciel où elle estoit comblée de la joye de Christ, &c. hans rogo to Lector commends rite tonanti asiduis precibus, Christus eam ut habeat, cum quo congaudens viuat feliciter ipfa, Angelicis semper mista beata choris , &c. le te prie Lecteur , recommande la bien à Dieu par tes continuelles prieres, afin que Christ l'air par deuers soy, auec lequel s'esjoussiant elle viue heureusemet, & soit tousjours heureuse mestée auec les chœurs Angeliques, &c. surquoi l'Autheur pour nous rendre vn compte plus exprés de son intention adjoufte has ego Rabanus confect verfibus oaas, ex obitu mæstus, ex requie & gratulans, &c. Moy Rabanus Archeuesque de Mayence, l'ay fait ces chansons en vers, marri de son deces, & la felicitant auße de son repos: D'où s'ensuit que tout ce qu'il auoit prié le Lecteur de demander n'estoit pas proprement le bon-heur, mais la continuation & l'eternité du bon-heur de cette Princelle desja gloriense auec Christ dans le Ciel; joint que comme la raison requiert, que les gratulations que nous faisons à nos amis avent pour sondement non l'imagination de leur bien aduenir, mais l'auantage qu'ils ont de le posseder actuellement, il n'eust pas eu grand sujet de feliciter l'Imperatrice Ermengarde de son repes, fi elle n'en cust joui. L'on peut mettre en mesme rang celuy de l'Empereur Charles le Channe, qui après auoirre-Aaa ii

DES SIBYLLES,

marque qu'il rendit son esprit à Dien, c'est à dire, mourus si pieusement, que le Pape Iean VIII. difoit qu'il estoit en Paradis auec les Anges, conclud en ces termes, Deus excelsus dignetur jungere turmis functorumque choris confocsare pis , &cc. Dien haut esteué daigne le josndre aux bandes & chœurs Reliqueux des Saincts. Celuy du Pape Efficine VI. que l'Auteur auoit representé comme montant triomphant au Ciel, conuie tous les Lecteurs à demander pardon pour luy, disant, Dicite fratres, Arbiter omnipotens da veniam Stephano, &c. Freres dites, Arbitre Tout-puissant pardonne à Estienne. Celuy de Benoist III I. mort en l'année 907. suivant vne route toute pareille contient ces mots designatifs d'vne tres-grande charité . mercatus celum cuncta sua tribuit, &c. ayant fait marché du Ciel, il a donné tout ce qu'il avoit, & adjoufte auffi tost cet aduertissement: Inspellor tumuli compuncto dicito corde, Cum Christo regnes (à Beneditte) Deo , &c. Toy qui regardes ce tombeau , d'y auer un cœur touche de componition, à Benoist que puises-tu regner auec Christ Dien. Paroles que l'Autheur ne prononçoit pas à dessein d'infinuer que Benoist (lors qu'il les proferoit) ne regnoit pas encore aues Dieu, car que scauroit on conceuoir de plus absurde, que de s'imaginer de Dieu qu'il refuse de couronner la charité le principal de ses dons, & suspende l'effect de ses promesses enuers ceux qui l'ont (comme on suppose du Pape Benoist) le plus conscientiensement exercée? mais il les employoit en intention de tesmoigner qu'il estimoit non seulement licite, mais necessaire aux fideles vinans de demander à Dieu continuellement la ratification des dons qu'il auoit desja faits, & pour tousjours, à ceux qu'il auoit recueillis en son repos. Selon ce principe, qui semble auoir esté commun à toute l'antiquité, on peut tiLIVRE II. CHAP. XXXX 1373
rer en bon sens l'inscription de la tombe d'Amatus couchée en ces mots: Pro anima Amati panitentis his sepulti Domini misericordiam depresari
digneris, &c. Daignez supplier la misericorde du Seieneur pour l'ame du penitent Amatus.

Depuis que l'opinion du Purgatoire a (par le foin qu'en ont pris les Moines) preoccupé les efprits des peuples, l'employ des prieres es Epitaphes s'est rendu plus frequent de beaucoup qu'il n'auoit esté auparauant, & comme on pourroit en alleguer des centaines d'exemples, comme de Iean Euesque de Nepe, mort le 31. Octobre 770. de Paul Archidiacre de Pauie, mort l'an 774. d'Alcuin, mort le 19. May l'an 804. d'Hincmar Archeuesque de Rheims, mort le 21. Decembre 882, de Boson Roy de Prouence mort le 11. Ianuier 887. de Foulques Archeuesque de Rheims mort le 17. Iuin l'an 899. du Pape Ican 9. decedé le 23. Septembre de la mesme année, du Pape Anastase 3.mort l'an 912, du Pape Iean 13.mort le 6. Septembre 972. du Pape Benoist 7. mortle 10. Iuillet 984. du Pape Ican 15. mort le 7. May 996. de Gebhard Euesque de Constance mort le 27. Aoust de la mesme année, du Pape Siluestre II. mort le 12. May 1003. de Iean surnommé Canaparius mort le 12. Octobre 1004. du Pape Ican 19. mort le 31. Aoust 1009. du Pape Sergius 4. mort le 13. May 1013. du Pape Ican 20. mort le 8. Nouembre 1033. de Terefe fœur d'Alfonse 5. Roy de Leon morte le 9. Iuin 1047. de Gcotroy Comte d'Arles mort enuiron l'an 1052, d'Estienne Cardinal mort l'an 1061, de Pierre Damiani Euclque d'Ostie mort le 23. Feurier 1072, d'Adam Moine de Sain& Victor mort l'an 1153.

On pourroit s'estimer obligé à croire que toutes les prieres que nous y lisons auroient esté conceuës à cette seule sin de tirer les ames des desunts DES SIBYLLES,

hors du Purgatoire pretendu, & j'auoile que l'intention des Autheurs a souvent esté ou peu estre telle, chacun ayant principalement depuis l'an 900. ou embrassé ou fauorisé ce nouucau dogme, soit pour ce qu'il estoit lucratif, soit pour ce qu'il sembloit propre à tenir les consciences en effroy, & destourner les pecheurs de leur mauuais train: mais cela ne se peut ny dire ny penser de tous. Car de quel front eussent-ils peu compter entre les criminels portans la peine de leurs pechez dans la geine infernale du Purgatoire soit Gebhard que l'Autheur de sa vie remarque auoir esté porté au Ciel par les mains des Anges: & auoir fait à l'heure de sa sepulture des miracles, demonstrans que Dieu l'anoit glorissé dans les Cieux ? soit Pierre Damiani, que derechef l'Autheur de sa vie asseure estre mort le 23. Feurier jour de la feste de la chaire de Sainct Pierre à Antioche, afin que la cour Celeste receust dans le sejour des bienheureux le Disciple de Pierre, au mesme jour auquel Pierre auois merité d'estre placé sur le siege Pastoral ? Aussi vovons-nous que le premier a esté canonizé par Rome, & le second est des plus celebres entre ses Beats, aufquels elle addresse ses prieres, & croid qu'elle feroit injure si elle prioit pour eux : en mesme sens faut-il entendre l'Epitaphe de Pierre Leon, qui porte que le Ciel & la terre ont fait partage en sa mort; d'où s'ensuit que son esprit regnoit en gloire, de mesme que son corps reposoit dans le tombeau, ce qui n'a peu empescher l'Autheur de l'Epitaphe de s'escrier pour luy, Deigrasia parcat et, c'est à dire, que la grace de Dieu luy pardonne.

Nous auons quantité de semblables traits dans les poèmes de Baldric, qui aprés auoir esté quelque temps Abbé de Bourgueil, a tenu le siege Episcopal de Dol en Bretagne, depuis le 25. De-

Lib, 1, 6, 12, 23.

LIVRE II. CHAP. XXXXI. 375 cembre 1107. jusques au 27. Ianuier 1131, temps auquel la croyance du Purgatoire semble auoir esté receuë par tout l'Occident, mais il est malailé de conceuoir qu'il en ait esté fort touché en son particulier veu que comptant entre les Patrons qui deuoient estre inuoquez plusieurs de ceux pour qui il fait des prieres selon l'ancienne coustume qui n'exceptoit ny Patriarches ny Prophetes, ny Apostres, ny Martyrs, il monstre que son but estoit de demander à Dieu non la cessation de leurs peines, mais la confirmation de leur gloire:ce que Rome ne peut nier qu'elle n'ait long temps pratiqué. La confession qu'en fait Hincmarc * & Innocent 3. Extra de celebr. Miffaru, * de Predefic, 14 c. cum Martha: Nous affeurant pour elle que dans les Anciens Messels se trouuoit cette priere pour I'vn de ses plus grands & plus recommendables Papes, à sçauoir Leonpremier decedé le 11. Auril 461. Annue (quasumus) Domine, vt anima Beati Leonis hac profit oblatio, c'est à dire, Ascorde Seigneur (nous i'en supplions) que cette oblation profite à l'ame du bienheureux Leon. Doù s'ensuivent necessairement trois choses tres-contraires à ce qu'elle enseigne aujourd'huy. La 1. qu'elle prioit & presentoit des oblations pour celuy qu'elle reconnoissoit bien-heureux, & par cela mesme glorifié pour jamais auec Dieu. La 2. que l'oblation qu'elle faisoit lors & fait encore tous les jours en la Messe n'est ny ne peut estre vn sacrifice propitiatoire proprement dit, mais vn simple facrifice de louange, comme le qualifient les mots exprés du Canon, par lequel elle le confacre & presente à Dieu. La 3, que ny sa priere ny son oblation ne pouuoit (selon son sentiment propre) profiter au Pape Leon pour le tirer de peine, puis qu'elle l'en confessoit exempt & bien-heureux; mais pour luy obtenir ce qui luy estoit tres-asseuré, à sçauoir la ra-

2 Duc. 14. 14.

cap. 16.

Heb. 9. 16. 18. 10. 19.

376 DES SIBYLLES,

tification & confirmation de sa gloire jusques à son plein accomplissement * en la resurrection des Instes. Touchée de l'apprehension de ces trois consequences, qui eussent peu contraindre ses communicateurs, non feulement a confesser (auec * De Fide ad Petrum * Sainct Fulgence) que l'Eucharistie n'est autre chose qu'un sacrifice de pain & de vin, consacrez pour seruir de memorial du Corps & du Sang de Tefus-Christ, nostre vray Sacrifice, immolé (felon la remarque formelle de l'Apostre)* vne feule fois en la Croix: mais aussi a fermer la source de fon gain plus asseuré, en renonçant à l'imagination de son Purgatoire, elle a rayé cette Ancienne priere de son Messel, & toutessois comme si elle eust eu honte d'en effacer toutes les traces, elle a substitué vne autre Oraison en la place, qui contient quelque reste de son premier sentiment. La voyci en propres termes, Sancti Leonu confessoristus atque Pontificis annua solennitas nes tibireddat acceptos, ut per hac pie placationis officia, illum beata retributio comitetur, & nobis gratia tua dona concellet, c'est à dire, Que la solemnité annuelle de Leon ton confesseur & Pontife, nous rende agreables à toy, afin que par ces offices d'un pieux appai-Sement , la bien-heureuse retribution l'accompagne & nous concilie les dons de ta grace : où vous voyez 1. Que Sain& Leon pour lequel l'ancienne priere se faisoit auparauant est en la nouvelle constitué intercesseur pour ceux qui celebrent sa memoire, 2. Que la folemnité & seruice de sa Feste sont appellez effices d'un pieux appaisement, non seulement pour monstrer qu'ils sont agreables a Dieu, les regardant d'vn œil propice, mais aussi pour infinuer que l'on pretend y offrir vn sacrifice propitiatoire à Dieu, mais en ce que Rome demande pour Leon que la bien-heureuse retribution l'accompagne, elle exprime en quelque sorte le sens defa

LIVRE II. CHAP. XXXXI. 377 de sa priere precedente, & monstre à quelle sin l'antiquité s'estoit portée à prier pour les sideles morts en Dieu, à sçauoir, pour demander la continuation perpetuelle de leur bonheur, & non pour leur en obtenir l'entrée, & encore moins pour les deliurer de tourmens, comme on se figure aujourd'huy.

Quoy qu'il en soit, Baldric priant pour ceux 12 mesme de ses amis qu'il croyoit estre bien-heureux, descouure qu'il estoit dans le mesme sentiment que Rome, quand elle prioit pour le Pape Leon le Grand : par exemple en l'Epitaphe de Noël Abbé de Saince Nicolas d'Angers mort enuiron l'an 1097, apres auoir addressé à Sainct Nicolas ce discours, Tuum Deus accerfinit alumnum, cui dedit aternum solemni funere somnum , &c. Dieu a appelle à soy ton nourrisson, auquel par des funerailles solennelles il a donné un sommeil (OU repos) eternel, & en vn autre Epitaphe, Defunctus sacris hanc osibus ornat Ecclesiam, &c. estans defunct il orne cette Eglise de ses os sacrez, telmoignant qu'il croyoit Noël bien-heureux au Ciel. Il ferme ses Epitaphes par ces paroles, hie modo Natalis pro carne jacet cineratus, cui noceat nullus pro carnis sorde reatus, c'est à dire, Noël gist maintenant icy reduit en cendre quant à sa chair, auquel nulle coulpe ne puisse nuire pour la souillure de sa chair, & de mesme en l'Epitaphe suivant le remettant à la garde de Saince Nicolas, il luy dit, Serui nune memor efto tui, Christo commenda, quem mundo Christus ademit, huncque patrociny jure tuere tui, c'est à dire, sou maintenant memoratif de son serusteur, recommande à Christ celuy que Christ a osté du monde, & le defen par le droit de sa protection, presupposant non qu'il fust en danger, mais qu'il auoit besoin de Sainct Nicolas pour estre rendu pleinement asseuré de la possession Bbb

DES SIBYLLES,

perpetuelle de son bonheur, conception sausse en loy, mais qui estoit passée de main en main depuis plusieurs siecles, & cust peu se confirmer

par des milliers d'exemples.

En ceux de Renaud Archeuesque de Rheims mort le 21. lanuier 1137. apres l'auoir mis au rang des ames saluanda, qui doiuent estre sauvees, & auoir fait ce souhait Dispenset veniam cunctipotens anima, c'est à dire, le tout puissant dispense le pardon à fon ame, il le prend pour intercesseur, de mesme qu'en contr'eschange il prie pour luy, difant, Oramus pro te, pro nobis (quefumus) ora, &c. Nous prions pour toy, prie (nous t'en prions) pour nous. Et ailleurs il pose pour constant que le 21. Iannier jour de son deces, destituit mundo substisurque polo, c'est à dire, l'a destitué au monde & substitué au pole, ce qui ne peut subsister qu'en le plaçant dans le Ciel. En ceux de Hoel Eucsque du Mans decedé l'an 1129. & de l'Abbé Ioël, avant dit, Morte pari modico Deus attigit ambos, vi fint translati sidera magna peli, &c. Dieu en peu de temps les a touchez d'une pareille mort pour estre (apres auoir esté transportez d'icy) des grandes estoelles du polo, Discours qui les represente desja jouissans de la gloire celeste, & du premier Coram Sancto vota vouent tumulo, &c. Ceux da Mans vouent des vœux deuant sa faincte tombe ; d'où s'ensuit qu'ils le prenoient pour Patron, & le croyoient necessairement bien heureux. Il ne la sse pas toutesfois de prier pour luy, difant prasults obtinent spiritus astra poli, &c. que l'esprit du Prelat obtienne les aftres du pole : tout de mesme que si (contre ses protestations precedentes) il l'en eust estimé fort loing.

En ceux d'Audebert Abbé du Bourgdieux & Archeuesque de Bourges mort l'an 1098, il fait sorce souhaits, Communem patrem communi tan-

LIVRE II. CHAP. XXXXI. 379 gite voto, vs det Pastori sedem super ashera vestro. Item, Andeberte vale, sit pax tibiluxque perennu. Item, In Domino requiem spiritus inucniat, &c. omnipotens animam Pontificis foueat, &c. Flechissez (6 Berruyers) le Pere commun d'un vaucommun, afin qu'il donne à vostre Passeur un siege au dessus du Ciel, &c. Adien Audebert, que la paix & la lumiere te soit perpetuelle, &c. que l'esprit trouve son repos au Seigneur, &cc. que le Tontpuissant caresse l'ame du Pontife. A l'ouir qui ne diroit qu'il le croyoit hors du Ciel, de la paix, de la lumiere, & du repos? mais cournez la medaille, & vous trouuerez qu'il le tient comme son Patron des ja possesseur du Ciel, dilant, In pater à superis sapè renise tuos, &c. vadis, te Christo per idonea signa vocante, & velut emerito tibi pramia digna parante. Omni momento nestri Patrone memento, & succurre gregi vitalimerse redempso. Item, Nunequoque cum Christo nos fape renisat ab alto, c'est à dire, Toy Pere renoy souuent d'enhaut ceux qui sont tiens, &c. Tu t'en vas, Christ l'appellant par des signes conuenables, & te preparant des dignes recompenses comme à un veteran descharge du service. Aye memoire de nous à tous momens (o nostre Patron) & secour le trouppean rachepte par la mort qui donne la vie, &c. Item, Maintenant aussi qu'il nous vienne souvent reuoir Renhaut auec Christ, Qu'auroit il peu dire dauantage à Sain & Pierre où Sain & Paul, selon la Theologie du temps?

En celuy de Guillaume Euesque d'Engoulesme, ayant inuité ceux de son Diocese a venerer son corps, il leur conscille de prier pour luy. Artus venerare paternos, Die quoque transfendat Guillelmi spiritus astra, c'est à dire, Venere le corps de ton pere, di aussi que l'esprit de Guillaume passe au de-là des astres. Qu'y auroit-il eu de plus ridicule que d'ordonner la veneration d'un corps dont

Bbb ij

l'esprit eust cité en mesme temps dans un lieu de

peine & defnué de gloire?

En celuy de Geraud d'Orleans, il dit, Datur hic sua portio terra spiritus, in tenues viuens elabitur auras, cut tamen è rebus lutulentis si quid inhasit, expediat totum clemens miseratio Christi, his precibus Lector (Amon. aduciendo) faneto, c'est à dire, Ley à la terre est donnée sa portion, l'espris viuans s'eschappe en un vent subtil, auquel toutes fois s'il s'est rien attaché des choses boueuses, que la clemente compassion de Christ expie le tout, fauorise ces prieres Lecteur, en y adjouffant Amen. Puis qu'il estime que l'esprit est eschappé en la cheute du corps deuenu le partage de la terre, qui ne void qu'il l'a creu en vn autre lieu que d'yn tres douloureux supplice, & que la priere qu'il fait en suitte va plutost à luy affeurer l'expiation de ses fautes qu'à luy impetrer, veu que la grace de nostre Seigneur ne se communique aprés la mort qu'à ceux qui l'ont obtenue durant leur vie ? En celuy de Durand Euclque de Clermont mort le 19. Nouembre 1095. pendant le Concile où la Croisade pour la conqueste du S. Sepulchrefut publiée, il exhorte les Auuergnats à le venerer, & par cela le declare bien-heureux, difant Aruernus fanctos cineres reueventer habeto, Atque patrocinio tutior esto suo, c'est à dire, Clermont d'Auuergne ave eu reuerence ses Sainctes cendres, & fou plus affeuré lous sa proteltion.

En ceux de Geraud Abbé de Selue Majour en Bordelois il passe encore plus outre, comme il a esté remarqué au Chapitre precedent; & quoy que les prieres qu'il fait és Epitaphes de ses autres amis comme Renaud Clerc, Guy, Raoul, Clerembaut, Guillaume de Montsoreau Berenger Archidiacre d'Angers, Frodon d'Angers, Pierre Doyen de Dol, Renaud Chanoine de Poi-

LIVRE II. CHAP. XXXXI. 382 eiers, Geofroy de Rheims, Alexandre de Tours, Eriland, Pierre Prieur, Eudes Abbé de fainet lean d'Angely, Raoul Archidiacre de Poittiers, Bouchard Cheualier, Rahier aussi Cheualier, Ofanna Comtesse, Guy Tourangeau, Guillaume Abbé de Bourgueil, & Herard de Loudun, quoy dis-je, que ces prieres puissent presupposer la creance du Purgatoire, veu qu'elles s'accommodent auec d'autres presuppositions, & queBaldric en a fait de toutes pareilles, pour des personnes qu'il croyoit couronnées de gloire dans le Ciel, il ne se peut asseurement conclure qu'il ait jamais eu intention d'en adapter aucune à l'opinio commune qui couroit de son temps, & que Rome defend encore aujourd'huy, & le mesme se doit dire de ceux qui aprés luy & jusques à present ont declaré & declarent (à la façon de Rome & dans la communion melme) bien-heureuses & jouy santes de ta gloire celeste les personnes desquelles ils ont celebré la memoire par leurs vers & inscriptions sepulchrales. Car s'ils n'impugnent pas ouuerouvertement l'opinion du Purgatoire comme les Protestans, & s'ils vient d'expressions capables de la foustenir, ils ne s'obligent pas à la soustenir en effect, & on peut (fans leur faire tort) tenir pour constant, qu'ils n'en croyoient pas dauange que Messire Pierre Chastellain Euesque de . Mascon, qui ayant le 23. May 1547. cseué en gloire le grand Roy François, & scandalise la Sorbonne, qui prenoit son discours comme vn Lutheranisme, contredisant formellement à l'opinion commune du Purgatoire, & luy en demandoit ou la retractation formelle ou l'explication, se contenta de donner (en presence du Roy Henry II. & detoute sa Cour) aux plaignans pour Apologie de sa harangue funebre vne raillerie, & leur dit pour leur fermer la bouche qu'il ne nioit Bbb iii

Voy/s l'hift, de Mon-

820 * DES SIBYLLES,

pas qu'il n'y cust esté, mais sculement pour prendre de son vin en passant discours qui leur tint lieu d'vn entierrebut, & les sit sisser par tout.

CHAPITRE XXXXII.

Des vrays motifs que les anciens ont eu de prier pour les bienheureux.

Als laissant & Baldrie, & l'Eucsque de Masconapart, on demandera de quel motif auront esté poussez ceux qui depuis l'an 500, se trouuent

auoir fait des prieres pour les morts; & icy j'aduoue de bon cœur, que personne n'estoit plus preoccupé de l'opinion qui auoit brouillé les esprits des Chrestiens du second & troisieme fiecle, trompez par le liure pretendu Sibyllin, & presupposans que toutes les ames sans exception descendoient en enfer, y demeuroient confinces jusques à la resurrection de leurs corps, & y estoient exposées non seulement aux tentations, mais aussi aux violences des Demons, pour preuue dequoy le bon Iustin martyr alleguoit au Juif Tryphon l'euocation pretenduë de Samuel par la Pythonisse d'Endor : Car encore que les plus anciennes prieres (comme celles que faince Augustina fait pour sa mere) semblent auoir esté moulées sur ce patron, & que le Libera si on ayme mieux l'appliquer aux Trespassez qu'aux fideles en agome & se preparans à la more, le requiere : neantmoins on auoit dés le temps de Tertullian 70. ans ou enuiron apres la premiers supposition de l'escrit dit Sibyllin commencé d'excepter les martyrs de la necessité de defeen-

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 389 dre en enfer; & petit à petit les esprits des Chrefliens se fortifians contre l'abus, on s'estoit departi, de cette premiere hypothese, sans toutes fois rejetter les formules que ceux qui la tenoient auoient introduittes dans le service public; & de là vient que S. Ambroise fait priere pour son frere Satyrus, difant, tibi nunc omnipotens Deus innoxiam commendo animam, &c. maintenanto Dieu tout puissant ie te recommande son ame innocente: & pour Valentinian 2. & Gratian vlant de cestermes, hic adhuc intercessionem adscisco cui remunerationem prasumo? date manibus sancta mysteria, pio requiem es poscamus affectu ; date sacramenta cœle-Stia, animam piam nostris oblationibus prosequamur: * PC 194. 21 Extellise * populi mecum manus in sancta, vi eo saltem munere vicem eine meritis rependamus, &c. nulla nox non donatos aliqua precum mearum contextione transcurret, omnibus vos oblationibus frequentabo, &cc. dois-je encore employer l'intercession pour celuy à qui j'ose promettre la recompense? Mettez moy entre mains les faincts mysteres, demandons le repos pour luy auec une affection pieuse; donnes moy les sacremens celestes, que j'accompaigne son ame religiense de nos oblations; Peuples esseuez auec moi vos mains vers les choses saintes, afin qu'au moins par ce present nous rendious la pareille à ses merites, &c. nulle nuiet ne passera sans que ie vous fasse present de quelque tissu de mes prieres, en toutes mes oblations se vous visiteray. Et pour le grand Theodose escriuant, prasumo de Domino quod sustipiat votem a orationis mea, qua prosequor animam piam, &cc. a Pl. 1. 2. Da b requiem perfectam seruo tuo Theodosio requiem 6 Pl 116.7. illam quam preparasti sanctis tuis, illo convertatur anima eius unde descendit, ubi i mortis aculeum sentire won posset, whicognoscat mortem hanc non natura finem sed culpa, &c. le presume du Seigneur qu'il recente la voix de ma priere, dont j'accompagne ton

c 1. Cot. 5.55"

284 DES SIBYLLES,

ame pieuse, &c. Donne un repos parfait à ton serusseur Theodofe, cerepos là que su as preparé à tes sainets que son ame retourne la, d'on elle est descendue, on il ne puisse sentir l'aiguillon de la mort, où il recognoisse que sette mort, est la fin non de la nature mais de la coulpe. Sur quoy faut noter enpassant 1. Que ce sainct Prelat tesmoignant qu'il n'estimoit point ses prieres pour Valentinian decedé Catechumene, maisreligieux & vrayement porté à la pieté, comme vn office qui luy fust necessaire, mais comme vn simple effect de la bonnevolonté, descouure tres-clairement qu'aucun des fideles morts au Seigneur n'a besoin des suffrages des suruiuans, & que les Protestans qui croyent ne demoir (en fait de religion) rien entreprendre fans ordre exprés de Dieu mesme parlant en son testament, ne peuuent passer pour criminels, à cause qu'ils se deportent d'vn acte, qui n'est (au jugement de ceux qui l'ont exercé) d'aucune necesfité, ou viilité reuenante à ceux aufquels la deuotion volontaire des hommes le destine. 1. Que S. Ambroise qui appelle l'Eucharistie celebrée en memoire de Valentinian, & à son occasion vn present qu'il fait à son ame, & par lequel il luy rend la pareille, n'a peu croire qu'elle fust ni le corps du fils de Dieu, ni l'immelation de ce corps, ni en general un sacrifice propitiatoire; proprement; car qui pourroit (sans vne absurdité impie) s'imaginer que le propre corps de nostre Sauveur soit à nostre disposition pour en faire des presens à nos amis, &c. que l'oblation propre de ce melme corps infiniment plus precieux que nous, ni que ce qui peut partir de nous, soit ou puisse estre vn supplement que nous adjoignions à nos. prieres pour nos amis, & que cette sorte de pre-Sent soit comme noftre pis aller, pour dire aucc S. Ambroise qu'au moins par cepresent nous sour rendons

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 385 dons la pareille ? Il ne pretendoit donc rien faire de ce que Rome pense faire aujourd'huy és Melses de Requiem. Car elle fait profession dy profenter son oblation quelle qu'elle puisse estre, non aux defuncts pour lesquels elle pric, mais à Dieu seul pour les defuncts; elle estime aussi que fon hostie qu'elle void estre le propre corps du fils de Dieu, voire l'estre proprement, surpasse en valeur non seulement nos prieres, mais tout ce qu'il y a d'eminent soit en terre soit au Ciel entre les Anges & les Esprits des Sainets glorifiez, & quoy qu'elle qui ne daigne souffrir les Protestans à cause qu'ils ne veulent affujettir leur consciences qu'à la seule regle de la foy contenue és escritures diuines ait porté dans son sein & laissé sans reprimende des maladuisez qui ont eu l'audace d'escrire que l'on peut offrir le sacrifice solemnel à des creatures; comme quand l'autheur de la grandechronique Belgique a supposé que le 27. Octobre 1467. Charles dernier Duc de Bourgogne vainqueur des Liegeois Ecclesia Louaniensis vinueraso clero commisit omnipotenti Deo sueque sanita genitrici offerre suo nomine sacrificium, &c. donna charge expresse à tout le clergé de l'Eglise de Lounain, d'offrir à Dieu tous puisant, & à sa tres-saincte Mere le sacrifice solemnel en son nom; sans considerer ni que l'oblation du sacrifice solemnel est (parla confestion de tous) l'act de latrie & sonueraine adoration deuë à Dieu seul, le plus propre & plus digne : ni que la tres sainte Mere de nostre Seigneur, quoy que benite (felon le dire de l'Ange) entre toutes les femmes, n'a jamais desiste d'estre creature, & qu'elle l'est aujourd'huy dans le Ciel; tout autant qu'elle l'a jamais esté auant que d'estre couronnée de gloire, ni que luy adresser soit separement soit conjointement auec Dien tontpuissant le sacrifice solemnel , c'est la servir du fer-BbbdHift Neap lib.

e In Pf. 46.

f Heb. 1 3. g Hcb. 9 26.

h Heb. 10. 10. 12,

i Io. 1. 7.

uice de latrie & transferer a la creature la gloire da Createur : ou quand Iouianus Pontanus, d'ailleurs grand personnage, Conseiller & Secretaire d'Estat de Ferdinand d'Aragon Roy de Naples, da feint que S. Michel l'Archange apparoissant à Laurens Eucfque de Siponte en l'Apouille, luy auoit tenu touchant la grotte du mont Garganus, appelle à present le mont S. Ange, cet horris ble & necessairement faux discours. Michael ego fum qui hoc excanato faxo, hoc antro, hoc habitaculo , his assidue manantibus stillis, abluturus sum at deleturus meam ad aram confugentium mortalium errata, 800. le suis Michel qui ayant cané ce rocher, cet antre, cette demeure, par ces gouttes sourdans continuellement, laueray & effaceray les fautes des mortels recourans à mon Autel. Comme si jamais a aucun des Anges de lumiere, de qui S. Augustin disoit autrefois aux Payens, e vienam & vos illos colere velletis, facile enim ab ipfis disceretis non illos colere, 8cc. à ma volonte que vous aussi voulufsiez entreprendre de les seruir (comme zutrefois S. Iean Apoc. 19. 10. & 21. 8.) car vous pourrie? apprendre par eux de ne les pas servir. Si di jeà aucun des Anges auoit peu conuenir de demander aux hommes des Temples & des Autels, ou bien de s'en dreffer à eux mesmes : ou enfin de s'attribuer l'honneur de lauer ou effacer les pechez : ou si aucun autre que le Fils de Dieuf anoit fait la purgation de nos pechez : & cela par soy mesme g comparoiffant pour une seule fois pour l'abolition du peche par le sacrifice de soy-mesme, à sanctifiant les siens par l'oblation une seule fois faite de son corps: ayant offert un seul sacrifice pour les pechez, & ayant confacré pour toujours par une seule oblation ceux qui font santtifiez. A cause dequoy S. Iean dit, i que c'est luy qui est la propitiation de nos pechezo & que son sang nous nettoye de tout peché. Cette

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 387 mesme Rome qui a dissimulé en ses communicateurs les mauuailes & scandaleuses expressions que nous venons de refuter, n'a jamais fait de difficulté de condamner de Sacrilege, apres Sainet Aduers Faust lib. Augustin, t ceux qui s'ingereroient de Sacrifier à 6.10. c. 21. aucun des saincts, ni de dire à son exemple qu'il y amoins de peché à se retirer jure des memoires ou Sepulchres des Martyrs, qu'à leur sacrisser mesmes à jeun. Mais considerans auec toute l'Eglise ancienne en ses Liturgies, les choses distribuées en l'Eucharistic comme des dons & presens que Dien nous fait, & qu'il crée & met tous les jours en nostre disposition : encore que par leur consecration nous tenions auec les fainces Peres qu'ils deuiennent sacremens de la religion, figures, images, signes & similitudes du corps & du sang de Christ, voire ce corps & ce sang en sacrement, nul ne doit estimer qu'ils cessent absolument d'estre ce qu'ils estoient (selon la condition de leur nature) auant la confecration, à sçauoir des lalimens de refellion, crées pour nostre viage, & remis à nostre discretion, pour en faire part à ceux qui font auce nous ; foit de droit soit de fait en la communion de l'Eglise: à cét esgard S. Ambroise à peu dire qu'il en faisoit present à Valentinian, Catechumene de fait, mais fidele de droit, entant qu'il auoit fait vœu de receuoir le baptefme; tout ainfi qu'encore aujourd'huy l'Eglife Romaine en la distribution du pain qu'elle appellebenis, referue (melmes aux ablens de la communion que les offrans veulent honorer) leur portion comme vne espece de present honoraire. 3. Ie supplie le Lecteur d'obseruer que sainet Ambroife, qui auoit dit du grand Theodofe, qu'il estoit par son humilité paruenu au salut à l'imitation de Dauid, que son ame estoit retournée en son repes, &c. qu'elle s'estois hastée d'entrer en la cité . Bbb ii

10,4%

de Terufalem, en la vrayegloire dans le Royaume tres heureux, dans la jouissance dela lumiere perpesuelle, s'esjonissant des fruits de la remuneration pour les chofes qu'il avoit faites en son corps : quand il ferme son discours par ce souhait. Donne unrepos parfait à con serviteur, ce repos que tu as prepareà tes Sainets: ne pretend pas (au prejudice de ce qu'il auoit dit auparauant) faire croite que l'ame de ce Prince fust encore, (lors qu'il parloit) en attente de son repos : car il adjouste incontinent après qu'il demeure en lumiere, & se glorifie des affemblées des Saintes , dans le regne du Seigneur lesus, en la compagnie de Gratian son beaufrere, de Flacilla fa fille & du grand Constantin : mais il demande pour luy non le repes absolument, veu qu'il en jonissoit à l'esgard de son ame, mais le repos parfait qu'il ne pouuoit posseder en son corps & en son ame qu'apres la refurrection: & à comparaison duquel celui qu'il possedoit ne pouvoit estre cense qu'imparfait, & comme demi, puis qu'il n'enjouissoit qu'en l'vne des parties de la personne, l'autre ayant à demeurer abbatue sous la puissance de la mort, jusques au dernier jour qui la doit rejoindre à l'autre pour les combler conjoincement de gloire. Parmi cette doctrine qui presuppose en son entier l'hypothese des Protestans touchant la beatitude des fideles quant à leurs ames dés l'instant de la mort de leurs caps: voicy vn petit de bourre meslée, de laquelle les Protestans ne croyent pas qu'aucun leur doiue imposer la necessité de fe charger : premierement felon la constume mais sans commandement, ni promesse de Dieu, & fans exemple de l'Eglise Apostolique, moyens feuls capables d'autorifer son action, il fair priere pour celuy qu'il recognoissoit bien-beureux dans le Royaume de Dieu, office que lui melme

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 359 en la harangue funebre pour Valentinian auoit declaré purement arbitraire, & vne deuotion volontaire, de laquelle Sain & Paul m auoit enuiron m Colos, 1, 157 330. ans auparauant expressement aduertiles Colossiens, & par eux toute l'Eglise de tous les siecles de se deporter: & 2. en demandant que l'ame de Theodose retourne dans le repos d'on elle estoit descendue, non seulement il fait vn vœu superflu, & par consequent mal fondé selon sa propre confession, puis que cette ame estoit desja où il la fouhaittoit: mais il monstre de plus qu'il auoit imbu quelque chose du venin d'Origene, qui s'estoir imaginé que les ames ayant peché dans le Giel & forcées d'en fortir en estoient descendues desja criminelles, & comme telles auoient esté reuestuës de corps; opinion qui a esté condamnée dés l'an 399. par le consentement vnisorme de toute l'Eglife, qui tient jusques à present constamment & par tout, que toutes les ames sont produittes de Dieu, à l'instant mesmes de leur infusion dans le corps qu'elles doiuent animer; & que par cela mesme qu'elles n'ont point esté du tout auant que d'estre vnies à leur corps, elles n'ont peu ny estre ny pecher dans le Ciel, ny confequemment, en descendre comme Sainct Ambroise a presupposé : ce qui n'est point absolument, n'estant (auant que d'estre) ny estant, ny preexistant, ny capable, soit

Mais au fonds il demeure tres-constant que Sainct Ambroise & toute l'Eglise de son temps auoit absolument rejetté la premiere hypothese deriuée de l'escrit pretendu Sibyllin, portant que toutes ames sans aucune exception descendent en Enser apres seur sortie des corps auec lesquels elles auoient (chacune à son esgard) constitué des personnes humaines, & que ceste autre bran-

d'action, soit de mouvement de lieu en autre, soit de passion quelle que l'on la puisse conceuoir.

Bbb iij

DES SIBYLLES,

che d'erreur qui auoit preoccupé l'esprit de Iustin martyr, & de ses contemporains, pour leur faire presupposer que les ames des plus Sainces pendant leur pretendue detention dans l'Enfer, estoient en quelque sorte sous la puissance des Demons, & qu'en cette confideration elle avoient besoin d'estre secourues par les prieres des viuans, implorans pour elles la protection de Dieu & de ses bons Anges, n'auoit plus de lieu, ceuxla mesme qui continuoient de faire les mesmes . Oraisons que ceux qui auoient eu cette persuafion, tenans pour affeuré que les vrais Chrestiens * fortans du corps estoient aues le Seigneur, en vn repos perpetuel, & entiere seureté; tellement qu'on ne se fondoit plus sur aucun de ces deux motifs pour recommander les morts à Dieu: Saince Ambroise nous disant nettement au sujet de Valentinian II. Requiescamus (inquit a anima pia) in castellis, ostendens illic esse quietem tutiorem que septo calestis refugij munita atque vallata, non exagitatur facularium incursibus bestiarum, &c. Reposons nous dans les chasteaux (dit l'ame fidele)monfrant que là ouelle est recueillie, il y a un plus affeuré repos, qui estant muni & remparé de la cleison durefuge celeste, n'est point troublé par les incursions des bestes du siecle, c'est à dire, des Demons & des meschans. Et au sujet de Theodose, lapsum sentire non poterit, in illa requie constitutus, &c. Il ne pourra se resentir d'aucune, cheuse estant estably en ce repos là.

Et Paulin peu auant la mort de Sainct Ambroife à Pammachius au sujet de sa semme Paulina decedée l'an 396. Satis dosnit Rex Propheta quam post nostros sollissitudinem debeamus induere, videlicet vt de nostro posius itinere quo sequimur, quam de illorum qui jam progressi peruenerint, laboremus: Pium est contristari de anulsione piorum, sed san-

₹ Cor. 5.

« Cant. 7. m.

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 301 Etum est letificari fpe , & fide promisionum Des , & dicere laboranti, Quare triftis es? efto temporaliter fleat pietas, fed oportes ut jugiser gandeat fides, &c. Le Prophete o Royal nous a affiz enseigné, quel son- o 2. Sam, 15 13? cy nous doit saisir apres que Dieu a retiré ceux qui nous touchent, à scauoir que nous nous pénions pour le chemin par lequel nous les suyuons, plustost que pour seluy par lequel les nostres s'estans desja acheminez, sont arrivez où ils vouloient; c'est une chose pieuse de se sentir contriste à cause de l'arrachement de ceux qui nous estans chers nous sont oftez, mais c'est une chose sainité d'estre P resjony par l'esperan- p Rom. 12:14. qui est dans le trauail, 9 pourquoy es-tu triste ? 9 Phi. 41. 6; &cc. qu'ainsi soit, que la pieté pleure à temps; mais il faut que la foy soit perpetuellement joyense. Sur ce fondement tous ceux qui se sont messez 600. ans durant d'escrire les vies des fideles les ont comptez entre les bien-heureux, sans admettre -aucun retardement de leur paix & felicité apres leur mort; tellement que Gregoire Archeuesque de Tours mort le 17. Nouembre 592, temps auquel Gregoire Pape premier du Nom tiroit le promier plan du Purgatoire n'a point deu parler des gens debien, dont il a celebré la memoire, en autres termes que ceux qui l'auoient precedé, difant de Gregoire Euesque de Langres, de Nicetius Euclque de Lion, de Porcianus, Vrsus & Caluppa Religieux, migranis ad Dominum, &c. Il est parti d'icy pour aller au Seigneur : de Gallus Euesque de Clermont, de Nicetius Euesque de Treues & de Lupicinus; Spiritum calo intentum premist ad Dominum, &c. il a enuoye deuant ion corps au Seigneur son esprit occupé apenser au Ciel. De Friard Christus animam suscept in calo, Christ arecen son ame dans le Ciel. De Martius, ad coronamo commigranit, &c. il s'en est alle recenoir la couron-

192 DES SIBYLLES,

ne. De Venantius, vitam percepturus aternamemis cuit saculo, &c. Il s'est lancé hors du mande ayant a obtenir la vie eternelle. De Leobard Manisestum est eum ab Angelis susceptum, &c. il est maniseste qu'il a esté accueilli par les Anges. Bres la soule des admirateurs des nouueautez qui se sont rendus à l'opinion du Purgatoire n'a peu empescher les Autheurs des vies qui ont esté escrites depuis l'an 600 de parler, & croire de leurs morts comme les

plus Anciens.

a.Hierem.hb:4.c. 19.

Veu que dés le temps de Sain & Ambroise l'opinion des Millenaires auoit tellement perdu son credit que S. Hierome " qui par respect enuers les grands hommes qui l'auoiet suivie s'abstenois de dire tout ce qu'il en pensoit, & la compter enere les heresies, croyoit que c'estoit la traitter fauorablemet que de la releguer entre les songes des esprits mal informez, il ne faut pas estimer que depuis l'an 500, en descendant elle ait peu regagner des partisans, & qu'aucun homme se sois. trouué qui ait esté poussé de ce motif en ses prieres pour ses amis defunts, qu'il ait creu deuoir leur defirer part en une premiere resurrection, que personne n'entendoit plus au sens, auquel Tertullian & ceux de son temps l'auoient conceuë: Mais plusieurs jusques aprés 600. prenant pied sur cette hypothese puisée en partie des pretendus Oracles de la fausse Sibylle, que toutes les ames passeroient par l'embrasement dernier du monde, demandoient pour leurs decedez deux chofes. La premiere qu'ils passassent par ce grand incendie comme par vn feu purgatif, sans en estre endommagez non plus que l'or fondu par le creuset. La 2. qu'ils eussent part auec tous les Saincts à la resurrection glorieuse. A cet esgard Kindasvind Roy des VVestgoths en Espagne, qui a regnéentre l'an 642. & l'an 649, auoit fait escrire ces

LIVRE II. CHAP. XXXXII. 393 vers fur la tombe de sa femme Reciberga (Ego te (conjux) quia vincere fata nequini, funere perfun-Ham fanctis commendo suendam ; vi cum flamma vorax veniet comburere terras, catibus ipforum mereto sociata resurgas, c'est à dire, puis que je n'ay pen vainere les destinées (à ma femme) je vous recommande apres was funerailles aux Saints ; pour estre protegée par eux, afin que quand la flamme dessorante viendra à bruster la terre, vous ressuscitien, à bon droit associée à leur compagnie. La premiere de ces demandes a cessé d'estre en telle consideration à ceux qui ont embrassé la nouvelle opinion du Purgatoire, qui sembloit requerir l'exemple des plus Anciens, & l'employ des mesmes prieres dont ils auoient vsé; car encore quelles fassent mention du feu du dernier jour, & se taisent absolument du Purgatoire, a grand peine entre t'il aujourd'huy en l'esprit de ceux qui dans l'Occident prient pour les Morts, autre pensée que de les tirer de ce pretendu lieu de peine, & les mettre en repos, & je ne sçay s'il y en a qui penfent à la refurrection, à laquelle presque seule s'arrestent jusques à present & les textes & les prieres qui ont accoustumé de se lire en l'Office des Morts. On auroit aussi honte de prier (comme du temps de Sainct Chrysostome, de Prudence & de Sainct Augustin) pour des damnez, non en esperance d'obtenir leur deliurance absolue, mais seulement quelque adoucissement des peines qu'ils souffrent dans l'Enfer, & les contes de Falconilla & deTrajan, rescous de la damnation eternelle par les prieres de saince Theele & de Gregoire le grand, font mal au cœur aux Doctes de la communion de Rome, qui ont de la peine à ex cufer b Iean & Orat, de his qui in Damascene sur ce sujet. Bref nul des Docteurs; fide dormierunt, auant l'an 590, ne s'estoit proposé ny de confiner Ccc

1994 DES SIBYLLES, les morts en Purgatoire, ny de prier pour les en faire sortir.

CHAPITRE XXXXIII.

Obscurité & incertitude de l'opinion du Purgatoire.

REGOTRE le Grand, le premier de tous ceux dont il nous reste des monumens à ce propos, ayant l'an 593. commencé de coudre ensemble en ses Dialogues & Sermos les Discours

e Dial, lib. 4.c. 40.

a Hist Angl. lib.5.c.13.

qu'il auoit ouis, & qu'il nous debite auec cette notable remarque que c'estoient des nouueautez inouves auparauant, veu qu'il se fait demander par Pierre fon Diacre Quid hoc eft, quafe te, quod in his extremis-temporibus tam multa de animabus clarefount, qua ante latuerunt, Stc. qu'eft-ce cy, je wous prie, qu'en ces derniers temps , se d'scounrent, touchant les ames tant de chofes, qui avoient autarauant esté cachees? On a depuis tellement ensié ce leuain que du temps de d Beda c'est à dire 120 ans apres Sain& Gregoire, on comproit des Purgatorres froids & temperez auffi bien que des chauds, & on n'a cesté de temps en temps d'accumuler des visions & des recits de prodiges, comme si la hardiesse de feindre, auoit deu croistre en vieilliffant: mais quand il n'y auroit autre raison de prendre du degoust de ceste opinion, que sa nouveaute, qui n'auoit jamais paru dans l'Occident auant la fin du 6. fiecle, & ne s'est peu jamais naturaliser dans l'Orient, & le Midi : où elle est encoreinconnuë du commun & desdaignée des Doctessque l'irrefolution dans laquelle son principal & pre-

LIVRE II. CHAP. XXXXIII. 395 mier Promoteur le Pape Gregoire 'a parlé loit du lieu de l' Enfer, soit de l'activité du fen infernal e Dial. lib. 4 e. 42 43 ; fut les esprits qui en sont (selon son prejuge tourmentez: elles justifient clairement qu'il ne traittoit la question de l'effat des Morts, que comme a taltons , & sur des imaginations de per onnes d'autant plus mal informees, qu'il ne falloit qu'vn bruit de Ville & quelque supposition d'vn songeur hardi pour les mettre à bout. Le sçay bien que le Cardinal Bellarmin pour prendre les mesures de plus haut allegue Sainet Augustin , qui se trouuant empesche sur l'explication de ces paroles p de Sainet Paul, Il fera fanné toutes fois comme par fi Cot, 15. le fer, auoit enuiron l'an 4101 vsé de ces paroles qui rendent vn telinoignage affeuré de son irrefolution. & Some in hac vita tantum ista homines g De fide & openie patienter, fine ctiam post hanc vitam talia quedam 6,16, judicia subsequantur, non abhorret (quantum arbiir) a ratione veritaits ifte intellectus buis fententia, verumtamen etiamfi est alius, qui mihi non occurrit, eligendus, non sogimur dicere insultis, &c. Salut erries &c. Soit qu'en cette vie feulement les homm s for ffront telles chef s, (a feauoir les regrets douloureux des choses tempore les qu'ils ont aymées charnellement) [11 aufi qu'apres cette vie Synent quelques jugemens tel que sela : cette maniere a'ensendre le passage de l'Apostre, ne repugne pas (autant que je puis juger) à la raison de la verisé; tontesfois s'il fant faire chois d'un antre sens, que je ne trouve pas, nous ne sommes pas contraints de dire aux injustes, &c. Vous ferez fanuez. Demeurant encore en cette melme posture enuiron l'an 419: Il escrinoit à son amy " Laurent , Tale aliqued h unchirid. cap. 69! essam polt hanc vitam fiers incredibile non eff : & virum ita fit, queri potest , & aut inveniri aut latere: nonnullas fideles , per ignem quendam purgatovium, quanto magis minufve bona, percurtia dile-

Ccc ij

i Lib. 21, C- 26.

Voyez à ce melme propos c. 25 & 24. adnerf Manich. lib. 1. cap. 10.

xerunt, tanto tardius citiusve faluari, &cc. Il n'est pas incroyable que quelque chose de telne se fasse mesmes atrès cette vie; & l'on peut mettre en question si la chose est en effect, & elle peut ou se trouver vraye, ou demeurer cachée, à scauoir que quelques sideles selon que plus ou moins ils ont aime les biens qui perissent, soient ou plus tard on plustost saunez par un iertain feu Purgatoire. Et notez que n'ayant rien a respondre de plus asseuré, il se tenoit à ces mesmes termes pour resoudre la premiere que-Rion que Dulcitius luy auoit proposée : Melme l'an 424. qui estoit le 7. deuant sa mort, publiant ses Liures de la Cité de Dien , il rebattoit la mesme doctrine difant, i post istius sane corporis mortem, donec ad illum veniatur, qui post resurrectionens corporum futurus est damnationis & remunerationis, in Plal. 17. de Genesi vitimus dies , si hoc temporis internallo spiritus defunctorum ejusmedi ignem dicuntur perpeti, quem non sentiat illi, qui non habuerunt tales mores, & amores in hujus corporis vita, vt corum ligna, fcenum, & stipula consumatur; alij verò sentiant, qui ejusmodi secum adisicia portauerunt; sine ibi tantum, fine his & ibi , fine ideo his ve non ibi , secularia (quamvis à damnatione venialia) concremantem ignem transitoria tribulationis inveniant, non redargue, quia forsitan est verum, &c. Certes après la mort de ce corps, jusques à ce que l'on vienne à ce jour-là, qui après la resurrettion des corps dois estre le dernier jour de damnation & de recompense: silon. dit qu'en cet internalle de temps, les esprits des defuncts endurent un tel feu, que ne ressentent point, ceux qui n'ent point en en la vie de ce corps, de telles mæurs & amours, que leur bois, foin & chaune, soit consumé, mais d'autres qui ont emporté auec eux de tels taudis, le ressentent, & trouvent (soit la seulement, foit sey & la, foit isy, afin que se ne foit pas la) un feu de tribulation passagere, qui bruste les choLIVRE II. CHAP. XXXXIII. 397 Jes de ce siecle, quoy que venielles à l'esgard de la damnation 3 ie ne le reprens pas, parce que (parauan-

ture) il est wray.

Rome qui fait aujourd'huy des triomphes de ces pussages par lesquels elle pretend tirer sainet Augustin à soy, procede d'autant plus injustement enners luy, qu'elle se preuaut de la depofition d'vn tesmoin, qui non seulement ne dit rien de ce qu'elle veut, mais le renuerse de fonds en comble entant qu'il se reduit à vn feu que les vns ressent des cette vie, & d'autres apres ; d'où s'ensuit qu'il n'a porté sa pensée que sur vn feu metaphorique & intentionel qui puisse se faire sentir, mesme durant la vie de ce corps ; au lieu qu'elle en suppose vn reel & materiel, qui ne brufte aucun des viuans, mais tourmente les esprits des defuncts. 2. qu'il ne se tient pas asseuré d'auoir tranué le vray sens des paroles de sainct Paul, mais auoue ingenuement qu'elles en peuuent auoir vn autre, à luy entierement inconu. 3. que marchant comme sur des espines, il ne se fait pas fort de nous bailler rien d'affeuré, mais vne simple conjecture, qui se puisse mettre en question pour & contre, qu'il n'aduance que par maniere d'acquit comme ne la trouuant contraignant à rien d'impie, sans imposer aucune necessité de l'admettre, qu'il passe au reste sous vn sion soit, vn parauenture tellement que n'ofant luy-mesme l'approuuer, il n'apoint pour elle de plus grande gratification que de nous dire qu'il ne la reprend point. 4. que cela mesme qu'ilpropose si douteusement, peut s'adjuster auec l'opinion que les plus Anciens auoient euë de l'embrasement general de l'uniuers à la fin du fiecle : s'imaginans qu'il seruiroit comme d'vne lustration generale par laquelle les esprits des sainces, mesmes celui de la bienheureuse Vierge auroient à passer, &

Ccciij

& ne le figurans rien mains que le l'arga vire que I'on nous propole aujourd'huy. 5. que quand il nous certificroit, que ce certain feu de douleur dont il parie, sera va fin materiel, qu'il brustera les esprits, & que le tourment qu'ils en receuront les affligera des le moment de leur sortie. des corps qu'ils auront depouillez; fon certificat ne deuroit pas estre de plus grand poids-enuers les Protestans, qu'enuers Rome, qui ne defere à son autorité qu'en ce qu'elle y trouve de compatible quec ses opinions, & en rejette hardi-* DeTrin lib & c. 1 ment ce que luy deplatt. Car fi elle croid auoir. raison de l'abandonner lors qu'il enseigne qu'en la Deste il y a trois substances; que i les anges sonti corporeis sque m les pechés des Pe es obligens les enfans à la perse, que les ames de tous les defuncts. fo t entre le jour de leur depart de ce monde, & celuy da jugement , a renfermers dans des reespacles en bes, que les prieres qui se font pour eux leur sont profitab es ou afin que la remission des leur pechez feit pleine, ou afin que l'un damnation foit plus tolerable; & que ces prieres faites en faueur des plus maunais font confolations telles quelles des vinans: chofes que ce fain & Prelat pofe affirmatiuement; pourquoy trounera t'elle mauuais. que (comme clle) nous refutions de dependre abfolument de son credit, sur tout en vn sujet où, il n'en pretend aucun, par cela mesme qu'il confesse qu'il n'y a rien eu de resolu? quelle plus grande necessité y a t'il de nous determiner pour, l'affirmative, quand il met en question s'il y a avres cette vie un Pargatoire pour les esprits des defuncts, que quand il renoque en doute ofi le

Solit & la Lune, & les Epoilles appariennent à la societé des esprits bienheureux dans les Cieux? Quand nous n'aurions aucune autre leçon de modestie que la retenue qui l'a empesché de,

1 Lib. 3. c. 8. & lib 4. m Eachirid, 46.

n Ibid c. 109, ad q. 2. Duigitij.

. Ibid. c. 58

LIVRE II. CHAP. XXXXIII. 399 prendre refolution fur ces deux questions, ue meritons nous pas de la louange pour auoir fceu (à son exemple) tenir bride en main ; plustest que du blasme que nous n'eusterions jamais en affirmant sans preuue contraignante, ce qu'iln'a proposé que problematiquement, & sans saire aucune decission? Si l'on peut auec quelque couleur pretendre que la pente de son inclination le tiroit à l'affirmation d'vn Pargateire quel qu'il peuft eftre, & qu'elle nous doit tenir lieu de patron pour en faire de melme; pourquoy ne voudra t'on pas que sa hardresse à nierles ! Antipo- ! De Ciuit, Dei. des, nous force à disputer par vue semblable negatiue contre nostre propre experience, qui attelle constamment depuis 150, aus qu'il a esté mal fondé? Ne vaudroit-il pas beaucoup mieux que ceux qui veulent employer son nom en vne cause qu'il n'a jamais defei due, se formassent fur le modele de sa moderation pour protester apres luy, 4 le vondrois s'il se ponness, on plustes q Adq. 1. Dulcie te veux s'il se pent, stre vaincu par la verite qui na refife point onnertement aux lettres facrees, pource que celle qui leur resiste ne penten aucune sorte estre dite on estimée verné. le les supplie donc de peser en la crainte de Dieu, 1. s'il est possible que leur creance telle qu'ils nous la propofent foit la mesme que celle de saince Augustin, qui ne s'est jamais (que nous puissions sçauoir) determiné à l'affirmatine d'aucun l'arga oire beaucoup moins de celuy que les visions des cloistres nous ont produit, en despit de la plus venerable antiquité, mais à hautement publié par ses sermons qu'ilacquiescoit au sentiment commun de l'Eglise de fon fiecle, qui tenoit que eeux que Dieu appelle, ou paffent en mourant dans la jouissance actuelle de leur felicité, ou font confinez dans le lieu de leur dernier supplice. Voicy ce qu'il en a di. a In Joann, men 49;

lib,

400 DES SIBYLLES,

foit à son Eglise, sur le chap 11. de saince Ican Receptus est pauper, receptus est dines, sed ille in sinu Abraha, ille vbi sitiret & guttam non inueniret: habent ered omnes anima (vt ex has occasione instruam charitatem vestram habent omnes anima, cum de feculo exierint dinersas receptiones suas, habens gaudium boni, & mali termenta, &c. requiem qua continuò post mortem datur, si en dignus est, tunc accipit quisque cum moritur, &c. le pauvrea effé recueilli, le riche a esté recueilli, mais celuy-là dans le sein d' Abraham, celui-là où il auroit soif & ne trouueroit pas une goutte; toutes les ames donc (afin que par cette occasion j'infruise vostre charité) toutes les ames ont après qu'elles sons sorties du monde diuerses retraittes, les bons ont la joye & les maunais les tourmens, &c. le repos qui est donné aussi-tost après la mort, chacun lors qu'il meurt le reçoit deflors s'il en est digne. Et sur la 1. de b sain& lean ille qui vixit, & mortuus est, rapitur ad alia loca anima ipfins, corpus ipfins ponitur in terra, an fiant illa verba annen fiant, non ad cum pertinet, tamen altud agit alind patitur; aut in sinu Abrahagandets eut in igne eterno modicum aqua desiderat, &c. Celui qui a vescu est aussi mort; son ame est transportée dans d'autres lieux, son corps est mis en terre, si ces paroles la (à sçauoir celle de sa derniere volonté) s'executent ou ne s'executent pas, cela ne le regarde point; il fait, il endure toute autre chose, ou il s'esjouit dans le sein d'Abraham, où il souhaite dans le feu eternel un peu d'eau. Ie sçay bien que le Cardinal Bellarmin a pensé ou fait semblant de penser qu'il ne se peut de ces paroles recueillir autre chose essinon que les ames des sideles sont aussi tost aprés leur fortie du monde recueillies en repos, pource qu'elles sont asseurées de leur salut eternel, &c que cela leur cause une grande joye, mais qu'à quelques-vns elle n'est pas donnée sans messange de peines

& Tract. so.

elib, I, depuig. c, 13.

LIVRE II. CHAP. XXXXIII. 401 peines temporelles. Mais ie soustien que son comentaire est vne corruption formelle du texte auquel il l'applique : pource que fainct Augustin nous y marque comme choses opposées d'vne opposition immediate les bons & les maunaus, la joye des premiers dans le sein a' Abraham , & les tourmens des autres dans le feu Eternel, de facon que comme le tourment de ceux-ci est vue priuation absoluë de joye & de repos: la joy: & le repos des autres est necessairement une entiere exemption de tourment; joint que ie ne vois point comment on puisse compter entre ceux qui s'esjouissent les efprits que l'on suppose souffrir plus que l'on ne peut souffrir en cette vie, & encore moins comment le fidele mort au Seigneur, reçoit (lors qu'il meurs) son repos & sa joye, si pour lors il est confiné dans les supplices, & par cela mesme n'est pas dans son repos; pour sauuer vne si sauuage conception, il faut qu'estre en repos signifie n'y estre pas, & que s'esjonir fassele mesme lens qu'eftre tourmente. Mais à qui le persuadera-t'on qu'à ceux à qui on aura tellement disloqué l'esprit, qu'il ne sera plus capable ni de discerner, ni à improuner aucune detorsion de paroles?

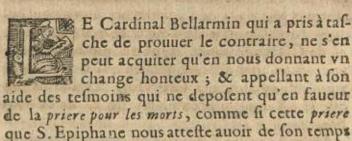
2. le conjuré Messieurs de la communion de Rome, de me dire en conscience s'ils jugent possible que S. Augustin ait tenu leur Purgatoire pour vn dogme de la foy, puis que (bien loin d'en recognoistre aucun asseurement) il permettoit à chacun de mettre (à son exemple) en question s'il y en a ou non. Diront-ils qu'il ait este si peu instruit, qu'il ait ignoré que ce dogme (s'il estoit tel qu'ils veulent) faisoit ou denoit faire partie de la doctrine Catholique, ou que la doctrine Catholique soit professe deuement, quand ceux qui sont appellez à l'enseigner, declarent ouuertement qu'ils en doutent? Il saut

DES SIBYLLES

donc quele Purgatoire n'ait point esté de la cognoissance des Chrestiens de ce siecle là, & encore moins des disciples des Apostres.

CHAPITRE XXXXIV.

Defectuositez des preuues produittes par le Cardinal Bellarmin, pour le Purgatoire.



esté faitte pour tous les sainces sans exception, n'auoit jamais eu ni peu auoir aucun autre fondement que le Purgatoire Romain. Il cite pour cela des Conciles presques tous Latins, à scauoir le 3. de Carthage assemblé le 1. Septembre 397. & le 4. tenu le 6. Nouembre 398. le 3. d'Orleans celebré le 23. Iuin 533. le 1. de Braga conuoqué le 1. May 563. la Collection compilée en melme temps par Martin Euesque de Dumio & depuis Archeuesque de Braga: le 1. Concile de Chalon fur Saone affemblé l'an 650. & celuy que les Grecs ont tenu dans le Trulle ou Dome de Constantinople l'an 691. Il fait mesmes estat de nous seruir de Conciles que les Papes ont assemblez pour le maintien de l'abus tant en la do-Arine qu'en la discipline, comme celui de Latran sous Innocent 3, l'an 1215, celui de Florence sous Eugene 4. l'an 1439. & celuy de Trente

fous Pie 4. l'an 1563, comme si l'authorité de ces

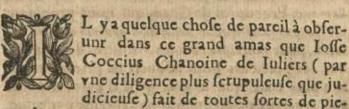
LIVRE II. CHAP. XXXXIV. 409 derniers denoit servir à autre effect qu'à prouoquer le juste degoust des Protestans. D'ailleurs pour enfler la dose, il nous fait parade de deux happelourdes, supposées par des faussaires eshontez sous les noms du 6. Concile de Rome fous Symmachus, & de celuy de VVormes tenu ie ne sçai ni quand ni par qui. Mesmes pour nous donner vn eschantillon de sa suffisance apres nous auoir cité le 69, canon de la collection faite par Martin de Braga pour le 68. il suppose qu'il l'a tire des Synodes des Grecs, ne confiderant pas que dans ce recueil nous auons neuf canons du 1. Concile de Tolede & deux des 3. & 4. de Carthage, auec 13. autres qui ne se trouuent dans aucun des Conciles qui nous restent aujourd'huy, soit des Grecs soit des Latins, & que le 68. qu'il placeau 69. rang est de ce nom bre.

Apres il cite les Liturgies qui portent les noms des saincts laques, Basile, Chrysostome, Ambroife, &c. & ne nous fournissent (non plus que les Conciles) autre chose qu'vne priere pour les morts, qui non seulement n'a rien de commun auec le Purgatoire Romain, mais presuppose directement le contraire, asseurant que ceux pour lesquels elle est faite, sont non en tourment mais en repos & en paix. En suitte il passe aux Peres Grecs, & d'entrée nous allegue (comme de par S. Clement Romain, S. Denys l'Arcopagite, & S. Athanase d'Alexandrie) les constitutions forgées sous le nom du premier enuiron 200, 2ns apres ion Martyre: La Hierarchie composée plus de 400, ans apres le couronnement du second, & les responses aux questions d'Antiochus escrites par Athanase d'Antioche posterieur de 400, ans à l'Alexandrin. Puis il nous produit S. Gregoire de Nazianze, S. Cyrille de Ierusalem, S. Chrysostome, Ddd ij

DES SIBYLLES, & Theophylacte Archeuesque de Bulgarie, qui a vescu aprés l'an 1000. & ne nous parle aprés les precedens que de la seule priere pour les morts. Quant aux Latins il produit Tertullian, S. Cyprian, S. Ambroise, S. Hierome, S. Paulin de Nole, S. Augustin, Gregoire le Grand, Isidore de Seuille, Victor Euesque non d'Vrique (comme plulieurs penfent) mais de Vite, & Bernard, aucun desquels ne traitte que de la priere; ce que ie remarque non pour nier que Sainct Gregoire & ceux des Latins qui ont vescu aprés lui, n'ayent peu prendre l'opinion du Purgatoire, de laquelle S. Gregoire peut estre dit ou le pere ou le parrain pour motif de leurs oraisons pour les morts, mais pour aduertir que rien de tel ne se peut dire des plus anciens qui ont fondé leurs prieres sur d'autres motifs; asc. ceux qui ont esté representez ci-dessus, aucun desquels ne peut compatir auec le Purgatoire tel que l'on se le figure aujourd'huy.

CHAPTRE XXXXV.

Defectuosités des preuues produites par Iosse Coccius pour le Purgatoire.



ces bonnes & mauuaises. Car il nous cite (outre les Liturgies nommées par le Cardinal Bellarmin) celles qui sont attribuées à S. Pietre, S. Marc & S. Matthieu, celles de Milan, des Moza-

LIVRE II. CHAP. XXXXV. 409 Tabes, des Goths, & des Armeniens : Item les Conciles d'Arles, Vaison & Valence, qui ne nous parlent que de prier & offrir pour les morts, & par cela melmes ne disent rien à propos du Purgatoire, qui ne se tire pas necessairement de là. Venant aux Peres Grecs il nous produit d'vne piece de fausse monnoye marquée au coin de S. Clement Romain, des paroles copiées de la regle de S. Benoist, escritte 450, ans après la mort benite de S. Clement, & de plus inutiles; veu qu'elles ne font mention que de la priere pour les trespaffez. Il cite Hermas auteur Apocryphe, & qui nous declarant expressement qu'il parle de personnes qui sont en estat de se repentir ou de demeurer impentientes, prouue demonstratiuement qu'il ne dit rien qui puisse conuenir aux ames que Rome pretend tellement confinées en fon Purgasoire, qu'elles n'y puissent meriter, & beaucoup moins se connersir à Dien : Il prend les depositions d'Origene qui n'a creu aucunes peines eternelles, & de S. Gregoire de Nysse, qui s'est laissé surprendre a cet erreur. Il appelle en tesmoignage Ephraim Diacre d'Edesse, Diadochus Euesque de Photice, Maximus & Oecumenius qui parlent du feu de l'embrasement dernier. Synesius Eucsque de Ptolemaide en Cyrene, qui traite des peines infligées par les Demons, & par consequent de celles des damnez. Procopius de Gaze, qui nous proposant vn feu purgatif que le Seraphim apporte du Ciel en terre, pour sanctifier tant les Ministres de l'Eglife. que les pecheurs pour lesquels ils prient, monstre plus clair que le jour qu'il n'a point pensé au Purgatoire de Rome qui ne fanctifie personne, & qui ne peut estre au Ciel par cela mesme que l'on le place en enfer. Germain Patriarche de Constantinople qui parle de l'efficace de la passion de nostre Seigneur, pour tirer du lymbe ceux que Ddd iii

l'Antiquite croyoit y auoir esté confinez en l'attente de sa venuë: & du Purgatetre de ceux qui meurent tous les jours vous laisse neant. Il fait parade d'vn lambeau mal attribué à Theodoret, & qui ne se trouue point en ses œuures : de Gennadius Scholarius attiré au parti de l'Eglise Romaine par les caresses & bienfaits du Pape Eugere 4. & de Zagazabo Euesque Abyssin, à qui les Portugais interpretes interessez de ses sentimens ont fait dire ce qu'ils ont voulu, directement au contraire de la creance commune de ses compatriotes. Il employe de plus les depositions de cet imposteur, qui auoit pris l'an 1595. le nom de Gabriel Patriarche des Coftes, qui depuis a esté recogneupar les Docteurs de l'Eglife Romaine pour tel qu'il estoit; & celles d'Hypatius Archeuesque des Russes noirs, qui s'estoir (pour coplaire au Roy de Pologne pere du dernier mort) sousmis à Rome, & auoit en suitte sait telle profession de foy qu'elle auoit voulu. Bref il rafle tout ce qu'il 2 troune d'vn ie ne sçay quel Eusebe d'Alexandrie inconu à l'antiquité, d'Eusebe de Casarée, des canons Arabesques, de Timothée d'Alexandrie, de S. Epiphane, de Palladius, de Iean surnommé Cafian, de Iustin, Iustinian, & Leon le lage Empereurs de Iean surnommé Climacus, de Gregoire Prestre, de Leontius, de Sophronius, de Damascene, d'Anastase, de Simeon Metaphraste, de Constantin surnommé Manassés, de Nicetas, de Nicolas Cabasilas, d'Athanase de Constantinople, de Nicephore Gregoras, des Grecs deputez au Concile de Basse, de ceux qui resident à Venise, & de Ieremie Patriarche de Constantinople, sans oublier aucun des autheurs alleguez par le Cardinal Bellarmin, & sans se soucier si de pas vn des tesmoignages qu'il tire de cette longue enfilade se peut recueillir

LIVRE II. CHAP. XXXXV. 40% autre chose que la priere pour les Moris. Se tournant aux Peres Latins, & interpellant ceux-là mesmes que le Cardinal Bellarmin auoit citez, il produit de plus Arnobe, qui dit simplement que l'Eglise prie pour tous, tant viuans que morts, &c Zenon de Verone blasmant les vesues qui par leurs plaintes interrompent la priere par laquelle les ames de leurs maris defuncts sont recommandées à Dieu, & monstre par cela qu'il ne pensoie nullement qu'ils fussent dignes de telles lamentations, qui seroient des justes & necessaires effects de la compassion des viuans, s'ils presupposoient auec certitude de leurs morts qu'ils bruslent dans vn feu infernal. Outre cela il entasse les depositions de Lactance, d'Hilaire Diacre, d'Eucherius de Lion, de Cafarius d'Arles, & de Boethius qui parlent de l'embrasement du monde au dernier jour. De Prudentius qui parle de l'Enfer des damnez; de Philippe Prestre, qui traitte de l'absolution & remission des pechez qui sera solemnellement donnée à chaque fidele au dernier jour, de Sain& Hilaire de Pottiers, qui discourt des tribulations de cette vie, de Bacchiarius, qui pour refuter ceux qui faisoient difficulté d'accorder la paix de l'Eglise à leurs freres qui estoient tombez, allegue le soin que Resfa concubine de Saul auoit pris des corps de ses enfans pendus à l'occasion des Gabaonites, & celuy de Iuda Maccabée pour ceux de son armée, qui aprés leur mort auoient esté trouuez saisis du butin pris dans le Temple de Iamnia. De Primasius & de Faustus Religieux de Saint Maur, qui se contentent d'approuuer les prieres & offrandes pour les morts: & pour combler la mesure en nous seruant de happelourdes, il nous cite vn escrit supposé depuis peu au Pape Sixte III. vne Homilie de la Cene tissuë de passages de Sainet Hilaire, de Sainet Hierome, de Sainet Augustin.

DES SIBYLLES, de Sain& Prosper, d'Isidore, de Scuille, de Beda, & d'Alcuin, & partant mal attribuée à Saince Eloy decedé le premier Decembre 663 deuant la naiffance de Beda plus ancien de 50. ansqu' Alcuin; le Commentaire que Sedulius, non (comme il pense) l'ancien qui a escrit l'opus Paschale: mais vu autre de mesme nation a depuis l'an 700, tissu des escrits des Peres, & quantité d'autres Autheurs plus recens dont je ne fais ny mile ny recette, considerant que puis qu'ils ont vescu depuis Sain& Gregoire, & que les escrits & l'authorité de cerenommé Prelat leur ont esté en grande veneration, il se peut faire qu'ils ayent pensé au Purgatoire, qu'il a le premier basti, lors qu'ils ont escritce qui est allegué d'eux, quoy qu'ils n'en contiennent point de formelle mention. Ainsi il me suffit de soustenir pour le gain de la cause des Protestans contre Rome. 1. Qu'elle n'a rien d'exprés en faueur de son Purgatoire entre les Latins auant Gregoire premier.

2. Que cela seul peut saire comprendre aux plus simples, que ce point de doctrine si nouueau, qu'il a esté ignoré 6. siecles durant par les Docteurs de l'Eglise d'Occident, qui n'ont ny chacun à part, ny tous ensemble rien de decisif pour le saire receuoir & justifier qu'ils l'ayent receu, ne peut nul-

lement estre de la foy.

3. Que ceux qui nous alleguent les Grecs, qui n'ont jamais creu ny ne peuuent aujourd'huy croire, ce que Rome leur en propose; agissent de fort mauuaise grace, & sont plus dignes de reproche que de resutation, laquelle leur supposition ne merite pas: & sinalement que Coccius qui n'a fait aucun scrupule d'appeller en tesmoignage les Grecs habituez à Venise, & Icremie Patriarche de Constantinople, qui és lieux mesmes qu'il allegue aient ce qu'il pretend prouner,

n'a nullement consideré ce qu'il devoit soit à sa cause, soit à la sincerité d'une bonne conscience, qui en fait de Religion ne peut rien aduancer de faux ny de superflu, & encore moins de repugnant à ce qu'elle entreprend de procurer.

CHAPITRE XXXXVI.

Des raisons qui peurent auoir meu les Anciens à inhumer leurs amis dans les Eglyes dediées à la memoire des SainEts.

Ovr cela ainsi presupposé, veu qu'il en resulte necessairement que l'antiquité qui a prié pour les Morts, n'a pensé ny au Purgatoire, ou Rome en-

feigne qu'ils brussent, ny à leur obtenir la fin d'une si douloureuse peine; mais qu'elle s'est arrestée à demander à Dieu qu'il luy pleust leur pardonner leurs pechez au jour de la derniere venuë de son Fils, les garantir de l'embrasement general du monde, & faire ressusciter leurs corps en gloire. Il reste d'esclaireir quelle a peu estre l'intention de ceux qui ont fait inhumer leurs amis prés des Martyrs, ou du moins dans les Bassliques ou bastimens dediez depuis la paix de l'Eglise à leur memoire. Pour proceder auce un ordre plus certain, & prendre les choses à leur propre source, j'obserue.

1. Que les Chrestiens n'ont (non plus que les Iuiss) eu du commencement aucuns Cemetieres communs, mais que chacun a choisi le lieu de sa sepulture tel qu'il luy a pleu, & de cela rendent

416 DES SIBYLLES,

pule à cette sorte de dessein auec vne ardeur extraordinaire, les plus modestes s'en deportoient, & se formans sur l'exemple & la prattique de le urs majeurs, se contenoient auec vne retenuë tres-louable dans les termes de la premiere simplicité; Entre autres le Pape Damase de qui nous auons des vers qui font la conclusion d'vne inscription qu'il auoit apposée au frontispice de l'Eglise S. Laurent, intitulée à cause de luy in Damajo, pour la distinguer d'vne autre Eglise dediée à la memoire du mesme S., & dite in Lucina, à cause de Lucine Dame Romaine qui auoit la premiere eu le soin de rassembler & enseuelir les restes du corps de ce glorieux Martyr. Il dit donc, thic (fateor) Damasus volus condere membra, sed cineres timui sanctos vexare piorum. C'est à dire. Moy Damase j'ay eu (ie le confesse) desir de mestre mon corps à counert icy, mais j'ay en crainte de faire de la peine aux sainctes cendres des hommes pieux > & ces paroles figurées meritent vne consideration d'autant plus particuliere, que chacun peut bien juger qu'vn si grand homme ne pouuoit ignorer que les reliques de S. Laurent estoient destituées de sentiment comme de vie; mais (empruntant poetiquement les expressions metaphoriques tant des Payens qui auoient accoustumé de faire ces souhaits pour leurs amis defuncts, que la terre te soit legere, que tes os gisens doncement, que des Prophetes comme Esaie " qui introduit le sepulchre d'embas esmeu à cause du Roy de Babylon pour aller au deuant de lui, G-resueiller à cause de luy les trespassez & les faire leuer de leurs sieges pour insulter à sa misere) il consideroit ses reliques comme si elles eussent esté animées du mesme esprit qui s'en estoit serui à la gloire de Dieu, durant le cours de la vie temposelle, & ne se proposoit de signifier autre chose finon

6 Append. inscript, aneig.p.1172.n.11. & apud. Baron A.D.384. 5. 32.

M.149.